



RAPPORT SUR L'EXERCICE 2007

SOMMAIRE

Préambule :	4
I - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
1. Activités et faits marquants de l'exercice 2007.....	4
a. Présentation générale de l'activité de Technip	4
b. L'activité de Technip en 2007	5
c. Segments d'activité	13
d. Investissements.....	17
e. Evolution de la stratégie contractuelle.....	18
f. L'environnement de l'activité de Technip	20
g. Ressources humaines.....	21
2. Résultats des activités.....	21
a. Résultats consolidés du Groupe.....	21
b. Résultats sociaux de la Société.....	50
3. Gouvernement d'entreprise.....	51
a. Composition du Conseil d'Administration au 20 février 2008, mandats et fonctions des administrateurs	51
b. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration en 2007.....	58
c. Composition, rôle et fonctionnement des comités spécialisés.....	61
d. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.....	66
4. Perspectives et gestion des risques	76
a. Evénements postérieurs à la clôture	76
b. Perspectives.....	79
c. Facteurs de risques et assurances.....	79
d. Faits exceptionnels et litiges.....	91
5. Technip et ses actionnaires.....	93
a. Informations relatives au capital.....	93
b. Actionnariat de la Société.....	97
c. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....	100
d. Programmes de rachat d'actions.....	101
6. Développement durable.....	104
a. Informations sociales	104
b. Informations environnementales	105
II - ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	106
1. Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne	106
2. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	116
3. Assemblée Générale du 25 avril 2008 : ordre du jour et projet de résolutions.....	117
4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire	132
III - COMPTES CONSOLIDES	135
IV - COMPTES ANNUELS	228
V - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	251
VI - AUTRES INFORMATIONS A CARACTERE GENERAL.....	255
1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes.....	255
a. Responsable et déclaration du responsable du document de référence.....	255
b. Responsable du contrôle des comptes	255
2. Documents accessibles au public	258
3. Autres informations à caractère juridique	258
a. Renseignements de caractère général concernant la Société	258
b. Autres informations sur le capital et actionnariat.....	259
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	264
a. Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	264
b. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	265
c. Opérations avec les apparentés.....	267
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe	271
a. Organigramme.....	271

b. Environnement de marché.....	271
c. Approvisionnements.....	276
d. Cyclicité et saisonnalité.....	276
e. Propriétés immobilières, usines et équipement.....	276
f. Contrats importants.....	280
g. Technologie.....	280
h. Historique du Groupe.....	282
i. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	285
6. Contacts et calendrier de communication financière.....	285
a. Responsable de l'information financière.....	285
b. Calendrier de communication financière.....	285
VII. TABLE DE CONCORDANCE.....	286

RAPPORT SUR L'EXERCICE 2007

Préambule :

Les termes « Technip » et « Groupe » utilisés dans le présent document de référence se réfèrent, de façon collective, à Technip SA et l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France et hors de France.

Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document de référence se réfèrent exclusivement à Technip SA, société mère du Groupe.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés 2006 et les comptes sociaux ainsi que les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant aux pages 99 à 199 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financier (AMF) en date du 6 avril 2007 sous le n° D.07-0297,
- les comptes consolidés 2005 et les comptes sociaux ainsi que les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant aux pages 82 à 191 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 18 avril 2006 sous le n° D.06-0278.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du document de référence.

I - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Activités et faits marquants de l'exercice 2007

a. Présentation générale de l'activité de Technip

Avec un chiffre d'affaires consolidé d'environ 7,89 milliards d'euros en 2007, Technip se classe parmi les leaders mondiaux de l'ingénierie, des technologies et de la réalisation de projets pour l'industrie du pétrole et du gaz. Technip est l'un des groupes les plus intégrés de ce secteur, grâce notamment à ses nombreux actifs industriels.

En 2007, 88,7 % du chiffre d'affaires consolidé de Technip a été généré sur des marchés situés en dehors de l'Union européenne. Les principales implantations de Technip hors du territoire français sont situées en Italie, en Malaisie, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Norvège, en Finlande, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, au Brésil, à Abu Dhabi, en Chine, en Inde et en Australie.

Ses usines de production (conduites flexibles, ombilicaux), ses chantiers de fabrication et ses bases d'assemblage sont situées en France, au Brésil, au Royaume-Uni, en Norvège, aux Etats-Unis, en Finlande et en Angola. Au 29 février 2008, Technip emploie plus de 23 000 personnes dans près de 50 pays. A cette date, il dispose d'une flotte de 16 navires, spécialisés dans la pose de conduites sous-marines, la construction sous-marine, le support de plongée ou la reconnaissance.

Technip conçoit et réalise des installations industrielles de haute technologie : équipements sous-marins et plates-formes, méga-complexes pétroliers, gaziers et pétrochimiques à terre.

Technip intervient sur l'ensemble des phases du projet, de la phase d'études à la livraison de l'unité, y compris pour l'approvisionnement des équipements et la fabrication de conduites flexibles et la construction.

En 50 ans d'existence, Technip a conçu et

supervisé la construction de plus de 2 000 installations dans plus de 115 pays. Son panel de clients comprend les compagnies pétrolières internationales telles que Exxon Mobil, Total, Shell, Chevron Texaco, BP, ainsi que de nombreuses compagnies nationales comme Petrobras, Saudi Aramco, Qatar Petroleum, Petronas, ADNOC et PDVSA. Les cinq premiers clients contribuent à hauteur de 40,4 % du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2007. Technip, dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris (marché Euronext Paris) depuis 1994, a pour double objectif de fournir des solutions innovantes pour l'industrie du pétrole et du gaz et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

b. L'activité de Technip en 2007

Les informations présentées ci-après sont extraites des communiqués de presse de Technip. Ces communiqués sont disponibles et consultables dans leur intégralité sur le site Internet de la Société (www.technip.com). Le lecteur est invité à lire la synthèse suivante au regard des tableaux de chiffres figurant dans ces communiqués de presse, le cas échéant.

JANVIER 2007

Pologne

Technip a remporté auprès de PKN Orlen un contrat pour la réalisation d'une unité de production d'hydrogène au sein de la raffinerie opérée par PKN Orlen à Plock, en Pologne. Il s'agit d'un contrat de management de projet à prix forfaitaire.

Groupe

Réuni le 15 janvier 2007, le Conseil d'Administration de Technip, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a désigné Thierry Pilenko pour succéder à Daniel Valot en tant que Président-Directeur Général à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 au cours de laquelle il a été nommé Administrateur de Technip.

Malaisie

Technip a réalisé avec succès la première installation en pleine mer de *topsides* par *floatover* en « catamaran », pour la Spar Kikeh. Cette plate-forme, réalisée pour le compte de Murphy Sabah Oil et de son

partenaire Petronas Carigali, est destinée au développement du champ Kikeh, situé en mer profonde au large de la Malaisie.

Emirats Arabes Unis

Technip a remporté un contrat clé en main à prix forfaitaire d'environ 610 millions de dollars auprès d'Abu Dhabi Gas Liquefaction Limited (ADGAS) pour des installations de compression de gaz et des équipements associés qui seront situés sur l'île de Dās, aux Emirats Arabes Unis.

FEVRIER 2007

Groupe

Technip a cédé le 2 février 2007 à Triton Group Holdings, filiale du fonds d'investissements privé SCF Partners, l'intégralité du capital de Perry Slingsby Systems Ltd et Perry Slingsby Systems Inc., deux sociétés spécialisées notamment dans la fabrication de robots sous-marins télécommandés. Situées respectivement à Kirkbymoorside (Royaume-Uni) et à Jupiter (Floride, Etats-Unis), ces sociétés, qui emploient au total environ 300 personnes, ont réalisé en 2006 un chiffre d'affaires global d'environ 70 millions d'euros essentiellement avec des clients extérieurs au groupe Technip. Cette cession, faite au prix de 82 millions de dollars, a généré après amortissement des survaleurs à hauteur de 10 millions de dollars, une plus-value de cession avant impôt de l'ordre de 23 millions de dollars.

Nouvelle-Zélande

L'alliance Technip-Subsea 7 (Technip-Subsea 7 Joint Venture) a remporté un contrat auprès de New Zealand Overseas Petroleum pour le développement du champ Tui situé à environ 50 kilomètres au large de Taranaki (Nouvelle-Zélande), par une profondeur d'eau de 125 mètres.

Thaïlande

Technip a remporté un contrat auprès de la filiale exploration-production de la compagnie pétrolière de Thaïlande, PTT (Petroleum Authority of Thailand), pour l'ingénierie de base et de détail de quatre plates-formes têtes de puits, de leurs conduites sous-marines et de leurs raccordements. Les plates-formes seront installées dans le champ gazier d'Arthit, situé par une profondeur d'eau de 80 mètres dans le Golfe de Thaïlande, et

raccordées aux plates-formes têtes de puits existantes.

France

Technip a remporté un contrat auprès de Silicium de Provence (Silpro) pour les études préliminaires d'une usine dédiée à la production de silicium polycristallin pour des applications photovoltaïques. Cette usine sera située à Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence). Elle produira dans un premier temps 2 500 tonnes par an de silicium ultra pur destiné à la fabrication des panneaux solaires.

Golfe du Mexique

Technip a remporté un contrat auprès de BHP Billiton pour l'installation des flowlines, risers et structures sous-marines destinés au développement du champ Shenzi, situé dans le Golfe du Mexique par 1 310 mètres de profondeur d'eau.

MARS 2007

Brésil

Technip a remporté un contrat d'une valeur d'environ 115 millions d'euros auprès de Petrobras pour le développement du champ Roncador, situé au large du Brésil. Le projet Roncador P-54 comprend 11 puits sous-marins de production et six puits sous-marins d'injection d'eau, situés par des profondeurs d'eau allant jusqu'à 1 740 mètres, connectés directement au FPSO P-54 qui sera ancré par une profondeur d'eau de 1 400 mètres.

Technip a remporté auprès de Petrobras un contrat d'affrètement d'une valeur d'environ 150 millions d'euros et d'une durée de quatre ans pour son navire de pose de conduites flexibles, le Sunrise 2000, opérant au large du Brésil. Ce contrat pourra être renouvelé pour une période supplémentaire de quatre ans.

Golfe du Mexique

Technip a remporté un contrat auprès de Shell pour l'installation des flowlines d'injection d'eau et des risers destinés au développement des champs Ursa et Princess. Ces champs sont situés dans le Golfe du Mexique, à 230 kilomètres au sud-est de la Nouvelle-Orléans (Louisiane).

AVRIL 2007

Chine

Technip a remporté un contrat de management de projet (EPCM) auprès de BYACO, la *joint venture* formée à parts égales entre BP et Sinopec/YPC, pour la construction d'une unité d'acide acétique située à Nanjing, dans la province de Jiangsu (Chine).

Groupe

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Technip s'est réunie le 27 avril. Les résolutions suivantes ont été notamment adoptées : l'approbation des comptes de l'exercice 2006 ; le versement d'un dividende ordinaire de 1,05 euros par action au titre de l'exercice 2006 ; le versement d'un dividende exceptionnel de 2,10 euros par action, la mise en paiement du dividende ordinaire et du dividende exceptionnel le 3 mai 2007, la nomination en tant qu'administrateurs de Mme Germaine Gibara et de MM. Pascal Colombani, John O'Leary et Thierry Pilenko et le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Olivier Appert, Jacques Deyirmendjian, Jean-Pierre Lamoure, Daniel Lebègue, Roger M. Milgrim, Rolf-Erik Rolfsen et Bruno Weymuller ; et le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions dans la limite de 10 % du capital.

Le Conseil d'Administration de Technip, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, a nommé Thierry Pilenko Président-Directeur Général de Technip. Il succède à Daniel Valot qui a fait valoir ses droits à la retraite. Thierry Pilenko avait rejoint Technip le 15 janvier 2007 en tant que Directeur Général Délégué pour assurer une transition efficace.

MAI 2007

Inde

Technip a remporté un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de la *joint venture* formée de Renault, Nissan et Mahindra, pour la réalisation d'une usine automobile commune à Chennai (Inde).

Résultat du premier trimestre 2007

Principales informations opérationnelles

Prises de commandes

Les prises de commandes de Technip enregistrées au cours du premier trimestre 2007 ont atteint 1 481,3 millions d'euros contre 1 824,7 millions d'euros sur la même période en 2006. Au 31 mars 2007, le carnet de commandes du Groupe s'est élevé à 9 878,5 millions d'euros contre 10 278,8 millions d'euros à fin 2006.

Projets

Dans le segment SURF, les projets en cours d'exécution ont évolué de façon satisfaisante. Dans le segment Plates-Formes, le premier trimestre 2007 a été caractérisé par une bonne activité autour de la technologie SPAR. Dans le segment Onshore-Downstream, de nombreux projets sont en phase de construction. Dans le segment Industries, les projets ont progressé dans des conditions satisfaisantes.

Cession d'activités

Dans le segment SURF, la vente de l'activité de fabrication de robots sous-marins a été finalisée, qui était gérée par les deux filiales Perry Slingsby Systems Inc (PSSI) et Perry Slingsby Systems Ltd (PSSL).

Résultats financiers du premier trimestre 2007

Le **chiffre d'affaires** du Groupe au premier trimestre 2007, à 1 774,7 millions d'euros, a enregistré une progression de 12,7 % par rapport à celui du premier trimestre 2006.

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe au premier trimestre 2007 s'est élevé à 107,9 millions d'euros en hausse de 237,2 % par rapport à celui du premier trimestre 2006.

Au premier trimestre 2007, le **résultat des opérations de cession** représentées par la vente de PSSI et PSSL s'est élevé à 14,6 millions d'euros après amortissement du goodwill associé pour 8,0 millions d'euros.

Après impôts, le **résultat net** a atteint 68,1 millions d'euros en forte hausse de 169,2 % par rapport à celui du premier trimestre 2006.

Mer du Nord norvégienne

Technip a remporté auprès de BP un contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC), d'une valeur d'environ 90 millions d'euros, pour les conduites flexibles destinées au FPSO Skarv situé en mer du Nord norvégienne. Ce contrat comprend les risers flexibles, les jumpers flexibles et les équipements associés.

JUIN 2007

Norvège

Technip a remporté auprès de Talisman Energy un contrat clé en main d'une valeur d'environ 110 millions d'euros pour le redéveloppement du champ YME, situé à 100 km des côtes norvégiennes.

Espagne

Technip a remporté auprès de CEPESA un contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) à prix forfaitaire d'environ 60 millions d'euros pour une unité d'hydrogène. Celle-ci sera construite au sein de la raffinerie d'Huelva, en Espagne.

Groupe

En date du 20 juin 2007, Technip a enregistré son rapport annuel 20-F de l'exercice 2006 auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis.

JUILLET 2007

Canada

Technip a remporté auprès de Fort Hills Energy un contrat pour la transformation de bruts lourds extraits de sables bitumineux dans le cadre du projet Fort Hills Oil Sands. Ce contrat de services porte sur l'ingénierie d'avant-projet détaillé, l'ingénierie détaillée, la fourniture des équipements, la construction et le management de projet de l'upgrader principal, qui sera situé près d'Edmonton dans la province de l'Alberta (Canada).

Chine

Technip, en association avec INEOS en tant que bailleur de licence, a remporté un contrat auprès de Liaoning Huajin Chemicals pour une unité de polyéthylène haute densité qui sera située à Panjin (Chine).

Pologne

Technip a remporté auprès de PKN ORLEN un contrat d'une valeur d'environ 160 millions d'euros pour la construction d'un nouveau complexe de paraxylène au sein de la raffinerie de Plock, en Pologne.

Technip a remporté auprès de Lotos un contrat clé en main à prix forfaitaire d'environ 472 millions d'euros, pour la raffinerie de Gdańsk en Pologne. Le contrat comprend l'ingénierie, la fourniture des équipements et

la construction d'une nouvelle unité d'hydrocraquage à pression moyenne d'une capacité de production de 45 000 barils par jour.

Golfe du Mexique

Technip a remporté auprès de Mariner Energy un contrat pour un ombilical de contrôle électro-hydraulique destiné au développement du champ Bass Lite, dans le golfe du Mexique. Ce projet fait suite au contrat attribué à Technip en 2006 pour les conduites du même champ.

Groupe

Le Conseil d'Administration de Technip, réuni le 25 juillet, a approuvé la recommandation faite par la Direction Générale du Groupe de procéder aux formalités de retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses American Depositary Shares (ADS) et de désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis.

Résultat du deuxième trimestre 2007

Principales informations opérationnelles

Prises de commandes

Les prises de commandes de Technip enregistrées au cours du premier semestre 2007 ont atteint 3 165,9 millions d'euros contre 3 126,7 millions d'euros sur la même période en 2006. Au 30 juin 2007, le carnet de commandes du Groupe s'est élevé à 9 669,7 millions d'euros contre 9 878,5 millions d'euros au 31 mars 2007.

Projets

Dans le segment SURF, les projets en cours d'exécution ont évolué de façon satisfaisante sur l'ensemble des zones d'activités. Dans le segment Plates-Formes, sur le projet Tahiti, des problèmes de métallurgie sont apparus sur des manilles du système d'ancrage de la plate-forme. De nouvelles manilles sont actuellement en cours de fabrication et remplaceront celles identifiées défectueuses. Des investigations poussées sont en cours afin d'identifier l'origine exacte de ces problèmes de métallurgie. Dans le segment Onshore-Downstream, de nombreux projets sont en phase de construction. Dans le segment Industries, les projets ont progressé dans des conditions satisfaisantes.

Ressources

L'augmentation des capacités de production des usines de conduites flexibles sous-marines de Vitoria au Brésil (+50 %) et du Trait en France (+20 %) est effective.

Résultats financiers

Deuxième trimestre 2007

Le **chiffre d'affaires** du Groupe au deuxième trimestre, à 1 844,6 millions d'euros, a enregistré une progression de 16,1 % par rapport à celui du deuxième trimestre 2006.

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe au deuxième trimestre 2007 s'est élevé à 128,1 millions d'euros en hausse de 61,9 % par rapport à celui du deuxième trimestre 2006.

Après impôts, le **résultat net** a atteint 79,6 millions d'euros en hausse de 54,6% par rapport à celui du deuxième trimestre 2006.

Premier semestre 2007

Le **chiffre d'affaires** du Groupe au premier semestre 2007, à 3 619,3 millions d'euros, a enregistré une progression de 14,4% par rapport à celui du premier semestre 2006.

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe au premier semestre 2007 s'est élevé à 236,0 millions d'euros en hausse de 111,5% par rapport à celui du premier semestre 2006.

Après impôts, le **résultat net** s'est élevé à 147,7 millions d'euros en forte hausse de 92,3% par rapport à celui du premier semestre 2006. Le **bénéfice net par action** sur une base diluée a fortement progressé de 99,8% à 1,41 euro.

Abu Dhabi

Technip et National Petroleum Construction Company ont remporté auprès d'Abu Dhabi Marine Operating Company un contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) pour les installations de traitement et de compression de gaz de Zakum, au large d'Abu Dhabi. Dans le cadre de ce contrat d'un montant total d'environ 370 millions de dollars, la part de Technip représente 35 %.

Algérie

Technip a remporté auprès de Sonatrach un contrat d'avant-projet détaillé pour le projet d'extraction d'éthane d'Arzew, en Algérie. Ce contrat concerne deux unités qui permettront d'extraire l'éthane du gaz naturel liquéfié produit par les trains GL1Z et GL2Z d'Arzew.

AOÛT 2007

Arabie Saoudite

Technip, en consortium avec Bechtel, a signé avec Saudi Aramco un contrat pour la

conversion du projet d'unité de gaz de Khursaniyah (Arabie Saoudite) en contrat clé en main à prix forfaitaire. En mars 2005, le contrat avait été attribué à ce consortium, sur une base remboursable.

Nigeria

Technip a remporté auprès d'Elf Petroleum Nigeria Ltd un contrat clé en main pour le chargement, le transport et l'installation des topsides de la plate-forme fixe OFP2 sur le champ Ofon. Situé à 50 km des côtes nigérianes et par 40 mètres de profondeur d'eau, ce champ est opéré par Elf Petroleum Nigeria Ltd pour le compte de la Joint Venture Nigerian National Petroleum Corp. / Elf Petroleum Nigeria Ltd.

Chine

Technip a remporté un contrat d'ingénierie de base auprès de Sinopec Yangzi Petrochemical Co. Ltd (YPC) pour une unité de gaz de synthèse située à Nanjing, en Chine.

Norvège

Technip et Subsea 7 ont remporté auprès de Statoil un contrat d'une valeur d'environ 37 millions d'euros pour le développement du champ Alve, situé au large de la Norvège.

Technip a remporté un contrat d'une valeur d'environ 24 millions d'euros auprès de Statoil pour le développement du champ Gjøl. Ce champ est situé dans les blocs 35/9 et 36/7 du plateau continental norvégien, par des profondeurs d'eau de 360 à 380 mètres.

Golfe du Mexique

Technip a remporté auprès de Bluewater Industries, Inc. un contrat pour les flowlines, risers, jumpers et structures sous-marines destinés au développement du champ Mirage, dans le golfe du Mexique. Ce champ se situe dans le Block 941 du Mississippi Canyon, par une profondeur d'eau de 1 230 mètres.

Etats-Unis

Technip a remporté un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé auprès de Biomass Investment Group (BIG) pour son projet de centrale électrique exploitant la biomasse et fonctionnant en circuit fermé. Cette centrale située en Floride utilisera de l'e-grass comme combustible pour la production d'énergie. Le contrat inclut également la conception et la fourniture d'une unité de démonstration, à

l'échelle 1/10ème.

Malaisie

Technip a remporté un contrat pour le développement du champ gazier Cili Padi auprès de Shell Oil and Gas Malaysia LLC. Shell, dans le cadre d'un contrat de partage de production pour le compte de Petronas, est l'opérateur de ce développement de champ dont Petronas Carigali Sdn Bhd et Nippon Oil sont partenaires.

Qatar

Technip a remporté auprès de Qatar Petroleum un contrat d'avant-projet détaillé à prix forfaitaire d'environ 44 millions d'euros pour la raffinerie d'Al Shaheen qui sera construite à Messaieed, au Qatar.

SEPTEMBRE 2007

Brésil

Technip a remporté auprès de Petrobras trois contrats majeurs, d'une valeur totale d'environ 200 millions d'euros, pour des conduites sous-marines destinées au développement des champs Canapu, Mexilhão et Roncador, au Brésil.

Australie

Technip a remporté auprès de Woodside Energy Limited un contrat pour le développement du champ Enfield. Ce champ se situe au large des côtes australiennes, par une profondeur d'eau de 550 mètres.

République du Congo

Technip a remporté auprès de Murphy West Africa, Ltd un contrat, d'une valeur d'environ 80 millions d'euros, pour le développement du champ Azurite. Le champ Azurite se situe à 150 km au large de la République du Congo, dans le block "Mer Profonde Sud", par 1 400 mètres de profondeur d'eau.

OCTOBRE 2007

Groupe

Technip est sélectionné pour 2007/2008 en tant que membre des indices de développement durable du Dow Jones. C'est la sixième sélection consécutive de Technip depuis 2003. Dans le secteur industriel « services et équipements pétroliers », Technip a confirmé sa position de leader en ayant les meilleures performances en termes de

développement durable parmi un panel de 47 entreprises.

Bernard di Tullio est nommé Directeur Général, *Chief Operating Officer*, le 1^{er} octobre 2007. Dans cette fonction nouvellement créée, Bernard di Tullio est responsable des opérations de l'ensemble du Groupe pour tous les segments d'activité.

Thierry Pilenko, Président-Directeur Général de Technip, a présenté en octobre le cadre stratégique et les objectifs 2010 pour un développement rentable du Groupe :

- Focalisation sur le cœur de métier : les marchés du pétrole et du gaz
- Développement des technologies et des savoir-faire
- Programme d'investissement d'environ un milliard d'euros pour accroître les capacités industrielles et navales
- Poursuite de l'expansion géographique dans les régions clés du globe
- Renforcement de la performance opérationnelle.

Technip a attribué à STX Heavy Industries (Corée) un contrat pour la construction d'un nouveau navire de pose de conduites rigides et flexibles. Le nouveau navire devrait être livré fin 2010.

Indonésie

Technip a remporté auprès d'Eramet un contrat pour les études et, en cas de décision finale d'investissement, pour la maîtrise d'œuvre d'un projet de traitement de latérite situé sur l'île d'Halmahera, en Indonésie.

NOVEMBRE 2007

Résultats du troisième trimestre 2007

Principales informations opérationnelles

Prises de commandes

Les prises de commandes de Technip enregistrées au cours des neuf premiers mois de 2007 ont atteint 5 096,2 millions d'euros contre 4 487,1 millions d'euros sur la même période en 2006. Au 30 septembre 2007, le carnet de commandes du Groupe s'est élevé à 9 411,3 millions d'euros contre 9 669,7 millions d'euros au 30 juin 2007.

Projets

Dans le segment SURF, les projets en cours

d'exécution ont évolué de façon satisfaisante sur l'ensemble des zones géographiques. Dans le segment Plates-Formes, sur le projet de Spar Tahiti, des problèmes de métallurgie ont été identifiés sur des manilles du système d'ancrage de la plate-forme. Des investigations poussées ont mis en évidence que les manilles n'ont pas subi exactement le même cycle de fabrication et de traitement thermique que les coupons témoins utilisés pour les tests de réception. Par conséquent et en accord avec le client, il a été décidé de commander à un nouveau fournisseur et de remplacer l'ensemble des manilles du système d'ancrage. Une partie de ces nouvelles manilles a déjà été livrée au client, le complément devant l'être en janvier prochain. Le contrat de Technip couvre la fourniture des éléments du système d'ancrage et de la coque de la Spar. Les coûts de remplacement des manilles sont couverts par l'assurance. Sur l'autre projet de Spar également concerné, Technip a fourni au client une solution comprenant des manilles dont le coût associé sera couvert par notre assurance. Dans le segment Onshore-Downstream, de nombreux projets sont en phase de construction. En Arabie Saoudite, les difficultés rencontrées lors de la construction d'une usine pétrochimique, ont conduit le Groupe à enregistrer dans les comptes du troisième trimestre 2007 une charge de 50 millions d'euros au titre de ce contrat. Dans le segment Industries, les projets progressent dans des conditions satisfaisantes.

Ressources

Les études relatives au projet de développement d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles en Asie du Sud Est à horizon 2010 ont progressé de manière satisfaisante. Deux navires supplémentaires ont rejoint la flotte de Technip : le Seamec Princess et le Skandi Achiever. La flotte compte 16 bateaux opérationnels.

Résultats financiers

Troisième trimestre 2007

Le **chiffre d'affaires** du Groupe au troisième trimestre 2007, à 2 166,0 millions d'euros, a enregistré une progression de 21,6 % par rapport à celui du troisième trimestre 2006.

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe au troisième trimestre 2007 s'est élevé à 119,0 millions d'euros en hausse de 10,4 % par rapport à celui du troisième trimestre 2006.

Après impôts, le **résultat net** s'est élevé à 76,1 millions d'euros en hausse de 26,2 % par rapport à celui du troisième trimestre 2006.

Le **bénéfice net par action** sur une base diluée

a progressé de 27,6 % à 0,72 euro.

Neuf premiers mois de l'année 2007

Le **chiffre d'affaires** du Groupe au cours des neufs premiers mois de l'année 2007, à 5 785,3 millions d'euros, a enregistré une progression de 17,0% par rapport à celui des neufs premiers mois de l'année 2006.

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe au cours des neufs premiers mois de l'année 2007 s'est élevé à 355,0 millions d'euros progression de 61,8 % par rapport à celui des neufs premiers mois de l'année 2006.

Au cours des neufs premiers mois de l'année 2007, le **résultat des opérations de cession** s'est élevé à 20,7 millions d'euros et représente les plus-values réalisées sur la vente de PSSL et PSSI (17,6 millions d'euros incluant un complément de prix de 3,2 millions d'euros, et après extourne du goodwill associé pour 8,0 millions d'euros), et la vente des titres GIF1 (3,1 millions d'euros).

Après impôts, le **résultat net** s'est élevé à 223,8 millions d'euros en forte hausse de 63,2 % par rapport à celui enregistré sur les neuf premiers mois de 2006.

Le **bénéfice net par action** sur une base diluée a progressé de 68,6 % à 2,13 euros.

Groupe

Comme annoncé le 25 juillet 2007, Technip a procédé aux formalités requises pour le retrait volontaire de la cote du NYSE de ses American Depositary Shares (ADS) et pour son désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis. La radiation de la cote du NYSE est effective depuis le 16 août 2007 et le désenregistrement est définitif depuis le 14 novembre 2007.

Technip et Wieland ont annoncé la signature d'un accord de commercialisation de solutions innovantes d'échange de chaleur à haute performance destinées à des unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et d'éthylène.

DECEMBRE 2007

Groupe

John Harrison est nommé General Counsel et Membre du Comité Exécutif de la Société. Il a la responsabilité de piloter l'ensemble des activités juridiques et « corporate » du Groupe et est directement rattaché au Président-

Directeur Général de la Société, Thierry Pilenko.

Inde

Technip a remporté auprès d'Aker-Kvaerner deux contrats d'une valeur d'environ 270 millions d'euros pour les conduites flexibles d'un champ pétrolier situé à l'est de l'Inde, par 1 400 mètres de profondeur d'eau.

Allemagne

Technip a remporté auprès de Total un contrat de service de management de projet (EPCM), d'une valeur d'environ 90 millions d'euros, pour une unité d'hydrodésulfuration de kérosène. Cette unité sera construite dans la raffinerie de Leuna située près de Leipzig, en Allemagne.

Pologne

Technip a remporté auprès de Grupa Lotos un contrat de services de management de projet pour la raffinerie de Gdansk, en Pologne.

Caraïbes

Technip a remporté auprès de National Gas Company of Trinidad and Tobago Limited (NGC) un contrat de services pour deux conduites de gaz qui seront installées au large des îles de Trinidad et Tobago, dans les Caraïbes.

Brésil

Le consortium FSTP, composé de Technip et de Keppel FELS, a remporté auprès de Petrobras un contrat, d'une valeur d'environ 1,2 milliards de dollars, pour l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction (EPC) de la plate-forme semi-submersible P-56. La plate-forme sera raccordée au champ pétrolier de Marlim Sul dans le Bassin de Campos, par 1 700 mètres de profondeur.

PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS RECENTES

La politique de croissance externe de Technip s'inscrit dans le cadre de la stratégie présentée par le Président-Directeur Général en octobre 2007. Cette politique vise à consolider le leadership du Groupe dans les marchés du pétrole et du gaz, soit par l'acquisition de technologies et savoir-faire technologiques complémentaires, soit par l'acquisition de positions géographiques

permettant d'étendre sa couverture du marché mondial, soit par le renforcement de sa maîtrise des activités de construction et de fabrication.

Au cours de l'exercice 2005, Technip a réalisé les cessions d'actifs suivantes :

- En mars 2005, Technip UK Limited a conclu un protocole d'accord avec Mermaid Offshore Services Limited, pour la cession du navire de support de plongée Marianos. La livraison du navire par Technip à Mermaid s'est faite en août 2005. La cession du Marianos s'inscrit dans le cadre de la stratégie développée par Technip consistant à adapter en continu ses actifs à l'évolution de ses marchés.
- En décembre 2005, Technip USA Holdings, Inc., a signé avec Gulf Island Fabrication, Inc. (NASDAQ : GIFI) un accord au terme duquel Technip a cédé à une filiale de Gulf Island Fabrication les actifs et le fonds de commerce de Gulf Marine Fabricators, filiale de Technip située près de Corpus Christi au Texas (Etats-Unis). Technip a reçu environ 85 millions de dollars dont 40 millions en numéraire et une participation minoritaire dans Gulf Island Fabrication d'un montant d'environ 45 millions de dollars. Un accord de coopération a également été signé pour la réalisation de projets EPC (ingénierie, approvisionnement et construction). Il permet à Technip de continuer à bénéficier de l'accès à des capacités de fabrication dans le Golfe du Mexique.
- Poursuivant sa politique de cession des actifs non essentiels à son activité, Technip a, le 22 décembre 2005, cédé les 83,75 % qu'il détenait dans Technip Portugal au management de cette entité. Basée à Lisbonne, la société, qui réalise des contrats d'ingénierie sur le marché portugais, emploie 150 personnes pour un chiffre d'affaires de 12,4 millions d'euros en 2004. Technip Portugal a changé sa raison sociale en Technoedif Engenharia et poursuivra sa collaboration au cas par cas avec Technip sur le marché portugais.

Au cours de l'exercice 2006, Technip a réalisé les opérations suivantes :

Cession :

- En mars 2006 Technip a cédé sa participation de 8 % dans TECI, société d'ingénierie tunisienne, à un autre actionnaire de TECI.

Création d'une société commune :

- Technip et Subsea 7 ont signé, le 12 mai 2006, un accord en vue de la formation d'une société commune pour leurs activités sous-marines dans la région Asie Pacifique (en dehors de l'Inde et du Moyen-Orient). Cette société commune, Technip Subsea 7 Asia Pacific Pty Ltd, a commencé à exercer ses activités le 1^{er} juillet 2006.

Au cours de l'exercice 2007, Technip a réalisé les opérations suivantes :

Cessions de sociétés ou de titres :

- En janvier 2007, Technip a cédé la participation de 20 % qu'il détenait dans Nargan, société d'ingénierie iranienne, à un autre actionnaire de Nargan.
- Le 18 janvier 2007, Technip a cédé sa participation de 51 % dans Deepwater Charters Inc. Dans AGR Deepwaters Development Systems Inc.
- Au mois de février 2007, Technip a cédé à Triton Group Holdings, filiale du fonds d'investissement privé SCF Partners, l'intégralité du capital de Perry Slingsby Systems Ltd et Perry Slingsby Systems Inc., deux sociétés de fabrication de robots sous-marins télécommandés et d'autres engins sous-marins. Situées respectivement à Kirkbymoorside (Royaume-Uni) et à Jupiter (Floride, Etats-Unis), ces sociétés, qui emploient au total environ 300 personnes, ont réalisé en 2006 un chiffre d'affaires global d'environ 70 millions d'euros essentiellement avec des clients extérieurs au groupe Technip.
- Préalablement à la cession de la participation de Technip dans Guigues, société spécialisée dans le traitement des eaux et l'environnement, l'activité laboratoire de Guigues a été filialisée dans Guigues puis cédée par Guigues en janvier 2007 à une filiale de l'Institut Pasteur.

A la fin de l'exercice 2007, le 21 décembre, Technip a cédé à l'actionnaire majoritaire de Guigues sa participation de

36,56 % pour un montant de 314 000 euros. La collaboration avec cette société se poursuit.

Acquisitions ou prises de participation :

- Le 2 juillet 2007, Setudi, une société d'ingénierie d'environ 40 personnes, située à Rouen, a été acquise par Citex, filiale à 100 % de Technip, elle-même spécialisée dans l'ingénierie pour les industries chimiques.
- Le 3 juillet 2007, Technip Offshore (Nigeria) Limited, filiale à 100 % de Technip, a pris une participation de 39 % à la constitution d'une société d'ingénierie nigériane, Crestech Engineering Limited, avec un partenaire nigérian, renforçant ainsi de façon significative sa présence dans ce pays et répondant aux exigences locales. La société nouvelle comptait une centaine de personnes, au 31 décembre 2007.
- Le 10 juillet 2007, la société Asiaflex Products a été constituée en vue de la construction d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles en Malaisie. Cette société est détenue à 100 % par Technip Offshore International, elle-même détenue à 100 % par Technip.
- Le 9 septembre 2007, Technip Norge AS et Dofcon AS ont constitué une société commune pour la détention du navire Skandi Arctic, en cours de construction, et destiné au marché norvégien.

c. Segments d'activité

A compter du 1^{er} janvier 2008, le reporting financier de Technip est réalisé selon les trois segments d'activité suivants en plus du segment Corporate :

- SUBSEA : précédemment dénommé SURF,
- OFFSHORE : précédemment dénommé Offshore Facilities,
- ONSHORE : regroupant les deux segments d'activité précédemment dénommés Onshore-Downstream et Industries.

Les activités ci-après sont décrites selon l'ancienne organisation.

1. Activités SURF et Offshore Facilities

En 2007, les activités SURF et Offshore Facilities ont généré un chiffre d'affaires net de 3 217,0 millions d'euros, soit 40,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Technip fournit des services intégrés de conception, d'ingénierie, de fabrication et d'installation d'infrastructures destinées à la production et au transport de pétrole et de gaz en mer, dont entre autres des plates-formes fixes ou flottantes et des systèmes de conduites sous-marines.

Technip réalise principalement son activité au travers de contrats intégrés couvrant toutes les étapes depuis la conception jusqu'à la livraison clé en main des installations pétrolières de surface (plates-formes, flotteurs) et sous-marines (systèmes de conduites, équipements sous-marins). Technip est considéré comme l'une des sociétés de tout premier plan dans le secteur de la construction en mer. Grâce à ses ingénieurs et techniciens, Technip est internationalement reconnu pour son expertise technologique. Ses importants efforts en matière de développement technologique permettent au Groupe de proposer ses technologies propres tant en termes de produits - SPAR, TPG 500, conduites flexibles, ombilicaux que de procédés d'installation.

En amont de la direction et de la réalisation de projets d'exploitation de champs, Technip intervient dans l'évaluation des options de développement de champs. Ses services d'ingénierie couvrent à la fois l'évaluation économique, la gestion des risques et les études techniques.

a. Services pour champs pétroliers sous-marins (SURF : SUBSEA à compter du 1^{er} janvier 2008)

Les services sous-marins représentent historiquement le cœur des activités marines de Technip. Une alternative à l'utilisation de plates-formes dotées de puits en surface pour la production d'hydrocarbures en mer consiste à placer les têtes de puits au fond de la mer en les raccordant par des conduites rigides et/ou flexibles, à des plates-formes de traitement et d'enlèvement. Ces têtes de puits et les systèmes de collecte sous-marins sont

gérés à distance par l'intermédiaire d'ombilicaux qui transmettent les données, pilotent les têtes de puits sous-marines et transmettent les fluides de service depuis une plate-forme ou un navire de production. Les services proposés par Technip comprennent la livraison clé en main de ces systèmes de conduites sous-marine, notamment la réalisation des travaux en mer (pose des conduites et construction sous-marines) et la fabrication d'équipements critiques tels que les ombilicaux et les conduites flexibles. Par ailleurs, Technip peut être également en charge de l'achat des autres équipements sous-marins et de la fourniture des conduites rigides que le Groupe se procure auprès de tiers sur appels d'offre internationaux. L'évolution des marchés vers les grandes profondeurs requiert la mise en œuvre de nouveaux moyens et de nouvelles approches. Fort de ses innovations technologiques, Technip accompagne ses clients dans la mise en production de nouveaux champs en mer très profonde, comme en témoigne les contrats remportés, en 2007, pour l'installation de conduites dans le Golfe du Mexique, en Angola, au Brésil ou en Inde, à des profondeurs records.

En complément de ces activités, Technip peut être amené à exécuter d'autres travaux tels que les opérations d'ensouillage des conduites au fond de la mer. Ces travaux sous-marins requièrent en général l'intervention de plongeurs et/ou de robots télécommandés (ROV - Remotely Operated Vehicles) qui opèrent à partir de navires de support de plongée ou de construction.

Outre l'ingénierie et l'installation de nouveaux systèmes, les activités SURF recouvrent également la maintenance et la réparation des infrastructures sous-marines existantes ainsi que le remplacement ou l'enlèvement des équipements sous-marins.

Support essentiel à ses activités SURF, Technip possède l'une des flottes de navires de pose de conduites et de construction sous-marines les plus performantes au monde.

b. Offshore Facilities

Technip conçoit et réalise des plates-formes fixes ou flottantes de forage, de production,

de traitement et d'habitation pour le développement de champs de pétrole et gaz en mer. En matière de plates-formes, le Groupe se distingue notamment dans les domaines de compétences suivants : la gestion des grands projets, les concepts innovants de plate-forme et les technologies associées (méthodologie de levage et d'installation des unités de traitement, modularisation des unités de traitement). Technip offre une gamme de solutions technologiques de tout premier plan telles que les flotteurs de type SPAR ou EDP (*Extendable Draft Platform*), des concepts de plates-formes auto-installables (Unideck et TPG), permettant de s'affranchir de l'utilisation de coûteux moyens de levage flottant. Technip propose également des solutions d'installations innovantes de type *float-over*.

Plates-formes fixes

La TPG 500 est une plate-forme fixe auto-élévatrice à haute capacité, construite, équipée et testée dans le chantier de construction, puis remorquée sur le site. Une fois sur le champ, les piliers de la plate-forme sont abaissés et posés sur le fond sous-marin qui peut se trouver jusqu'à 150 mètres de profondeur (ce qui convient à de nombreux gisements de la mer du Nord). La plate-forme fixe est ensuite élevée à sa position finale.

Plates-formes flottantes et semi-submersibles

La SPAR est une plate-forme flottante de forage et de production destinée à des applications en mer profonde, dont la technologie a été développée conjointement par Technip et J.Ray McDermott. Cette structure comprend une coque cylindrique ancrée verticalement dans l'eau. La plate-forme permet de disposer les têtes de puits en surface par opposition aux têtes de puits installées sur le fond de la mer et offre l'avantage d'un accès direct et permanent au puits, facilitant ainsi les travaux de maintenance.

Les plates-formes SPAR constituent un élément important de la stratégie de Technip en mer profonde dans le domaine des flotteurs.

Outre les plates-formes SPAR, Technip a développé un nouveau concept de plate-forme

semi-submersible auto-élévatrice (*Extendable Draft Platform* ou « EDP »), à haute capacité pour les grandes profondeurs, susceptible d'être utilisée en Afrique de l'Ouest, dans le golfe du Mexique, au Brésil mais aussi pour les gisements en eau profonde de la mer du Nord. Cette nouvelle technologie qui permet de s'affranchir des moyens de levage en mer est actuellement à l'étude pour des projets de développement au large des côtes d'Afrique de l'Ouest et du Canada à Terre-Neuve.

c. Evolution du secteur

Les marchés Offshore devraient rester bien orientés au cours des prochaines années avec l'augmentation du nombre de champs sous-marins devant être mis en production. Cette croissance devrait être particulièrement forte pour la mer profonde, notamment au Brésil, en Asie-Pacifique, en Afrique de l'Ouest et dans le golfe du Mexique. Les marchés de la mer du Nord devraient rester à des niveaux d'activité records, proches de ceux observés en 2006.

Ces évolutions de marchés sont favorables à Technip qui dispose des moyens navals et industriels ainsi que des savoir-faire et d'une couverture géographique de premier plan.

d. Stratégie

Dans le marché du SURF, la stratégie de Technip vise à consolider sa position de leadership au niveau mondial et s'articule autour de quatre axes principaux :

- l'amélioration continue des compétences et méthodes en matière d'exécution de projets,
- la modernisation et l'augmentation de sa flotte de navires ainsi que de ses capacités de production de conduites flexibles et d'ombilicaux,
- la mise au point des technologies nécessaires pour le développement de champs sous-marins à des profondeurs d'eau croissante et dans des environnements de plus en plus difficiles,
- le renforcement de sa présence locale dans les principaux marchés régionaux (Afrique, Etats-Unis, Brésil, Asie-Pacifique).

Dans le marché des plates-formes, la stratégie de Technip repose sur le développement et la

mise en valeur de technologies et savoir-faire innovants : systèmes de *float-over*, concepts de plates-formes flottantes et fixes, savoir-faire en gestion de projets et ingénierie de *top-side*.

2. Activités Onshore-Downstream et Industries

En 2007, les activités Onshore-Downstream et Industries ont généré un chiffre d'affaires net de 4 669,5 millions d'euros, soit 59,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les activités Onshore-Downstream (dénommées Onshore à compter du 1^{er} janvier 2008) comprennent à la fois les activités upstream, liées à la production, au traitement et au transport de gaz et de pétrole à terre, et les activités downstream, avec le raffinage du pétrole, les unités de traitement de gaz, les usines pétrochimiques et d'engrais. Technip conçoit et construit également les infrastructures afférentes, notamment les unités de production d'hydrogène, de récupération de soufre et les unités de stockage.

a. Activités

Développement de champs Onshore

Technip conçoit et construit tous types d'installations de développement pour les champs de pétrole et de gaz Onshore, des têtes de puits aux centres de traitement et aux systèmes d'expédition des produits. Parallèlement aux nouveaux projets de développement de champs Onshore, Technip réalise l'agrandissement d'installations existantes à travers la modernisation de leurs équipements de production et des systèmes de contrôle et effectue la mise en conformité de ces installations avec les normes en vigueur en matière d'environnement.

Pipelines terrestres

Depuis 1960, Technip a réalisé plus de 160 projets de pipelines dans plus de 40 pays, pour une longueur totale de 34 000 km. Technip construit des systèmes de pipelines essentiellement pour le gaz naturel, le pétrole brut et les produits pétroliers, l'eau, le soufre liquide. Grâce à son centre d'opérations à Düsseldorf (Allemagne), Technip est l'un des constructeurs de pipelines les plus

expérimentés au monde, et a réalisé des projets dans les environnements les plus difficiles, comme le désert, la toundra, les montagnes et terrains marécageux.

Développement du gaz naturel et liquéfaction

La longue expérience accumulée par Technip et l'importance des projets en cours de réalisation dans les domaines du gaz naturel et liquéfié positionnent le Groupe parmi les leaders mondiaux dans ces domaines. En effet, bénéficiant de plus de 40 ans d'expérience en ce domaine, Technip est un pionnier dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel (LNG) et a été chargé de la construction de la première installation de liquéfaction à haute capacité de Arzew, en Algérie, au début des années 1960. Trois grands projets de LNG situés au Qatar ont été attribués à Technip en *joint venture* avec Chiyoda : QatarGas II, Rasgas 3 et QatarGas III/IV respectivement en 2004, 2005 et 2006. Dans le cadre d'une *joint venture* avec KBR et JGC dont il assure la direction, Technip s'est vu attribuer le projet Yemen LNG en 2005. En outre, Technip est bien positionné sur le marché émergent du Gas-to-Liquids (GTL) ayant réalisé l'ingénierie et la construction du premier projet de taille significative au Qatar (Oryx) en 2003 ; cette usine est en production depuis 2006.

Technip bénéficie d'une forte expérience dans le domaine du traitement du gaz naturel et a accès aux technologies sous licence correspondantes. Technip est spécialisé dans l'extraction de soufre du gaz naturel et est, en ce domaine, selon la connaissance du marché par le Groupe, le premier groupe en termes de nombre d'usines installées. Depuis 2000, Technip a réalisé 10 usines de traitement de gaz offrant des capacités de plus de 400 millions de mètres cubes chacune, ainsi que de la plus grande installation mondiale de récupération de soufre. De plus, à travers la technologie Cryomax, Technip est spécialisé dans la récupération à fort rendement des hydrocarbures C2 et C3 du gaz naturel et dans le raffinage des résidus gazeux.

Raffinage

Les activités de Technip dans ce secteur sont la préparation de schémas de raffinage intégrés, la conception et la construction de

raffineries de pétrole. Depuis sa création en 1958, Technip a conçu et construit plus de 31 raffineries complètes, dont huit depuis 1995, et a effectué des agrandissements ou modernisations majeures de plus de 175 usines existantes. Ces projets représentent plus de 800 unités individuelles de traitement du pétrole et du gaz naturel, dans plus de 70 pays pour des compagnies pétrolières nationales et internationales. Les capacités techniques de contrôle des systèmes de Technip ainsi que ses technologies brevetées, notamment les brevets de distillation progressive du pétrole brut qu'elle détient conjointement avec Total, sont des atouts stratégiques dans l'attribution des contrats pour des raffineries.

Technip est l'une des premières sociétés de conception et de construction d'unités de production d'hydrogène, de gaz de synthèse et d'unités de récupération du soufre. L'hydrogène et le gaz de synthèse sont utilisés pour traiter et/ou transformer des produits de raffinerie et des produits pétrochimiques. Depuis 1992, Technip participe à une alliance mondiale avec Air Products & Chemicals pour la fourniture d'hydrogène à haute pureté pour l'industrie du raffinage. L'hydrogène à haute pureté est essentiel à la transformation de pétrole lourd brut en diesel et en essence à faible taux de soufre pouvant satisfaire les normes environnementales les plus sévères. Depuis sa création, Technip a participé à la conception ou à la conception et à la construction de plus de 240 unités de ce type dans le monde pour les industries liées au raffinage et autres industries associées. Le gaz naturel a généralement un contenu en soufre indésirable élevé qui doit être récupéré dans le cadre du traitement. Technip estime avoir construit 40 % environ des capacités mondiales de récupération de soufre.

Pétrochimie

Dans le domaine de la pétrochimie, Technip a conçu et construit un grand nombre d'unités pétrochimiques individuelles, comprenant plus de 130 unités d'aromatiques, plus de 110 unités de produits intermédiaires et 130 unités de polymères, dont 85 unités de polyoléfines ainsi que la plupart des unités géantes de vapocraquage attribuées à ce jour. Technip a également réalisé 10 contrats clé en main pour des complexes pétrochimiques

totalement intégrés depuis 2000.

Ethylène

Technip combine la maîtrise technologique et le savoir-faire avec de nombreux projets en cours de réalisation pour une capacité totale d'éthylène supérieure à sept millions de tonnes par an, dont la construction au Moyen-Orient des deux plus gros vapocraqueurs au monde. Ces projets sont à différents stades d'avancement (tels que Ras Laffan au Qatar et Olefin II Koweit Project au Koweit) et confirment l'avantage concurrentiel de Technip dans ce domaine.

Polyéthylène/Polypropylène

Technip est actif dans la construction d'unités de polyéthylène et de polypropylène quant au nombre d'unités conçues ou bien conçues et construites (109 unités au total).

Biocarburants et énergies renouvelables

En 2007, Technip a renforcé son implantation sur le marché des biocarburants et des énergies renouvelables, avec la signature de plusieurs contrats pour des projets tels qu'une unité de déshydratation d'alcool à Dunkerque, une usine de silicium polycristallin destiné à la fabrication de panneaux solaires à Saint-Auban (France), ou une centrale électrique exploitant la biomasse en Californie.

Industries

Technip propose ses services d'ingénierie et de construction à des industries autres que le pétrole et le gaz, principalement les sciences de la vie, la chimie fine, les mines et métaux et le bâtiment. Le Groupe a remporté en 2007 auprès d'Eramet un contrat pour les études d'un projet de traitement de latérite situé sur l'île d'Halmahera, en Indonésie. Technip a également remporté un contrat pour la réalisation d'une usine automobile à Chennai (Inde) auprès de la *joint venture* Renault, Nissan et Mahindra.

b. Evolution du secteur

Les marchés Onshore-Downstream sont entrés dans une phase de croissance résultant notamment de l'augmentation soutenue de la

consommation mondiale d'énergie et des prix du pétrole et du gaz, d'une saturation des capacités de production existantes, et d'une érosion du taux de renouvellement des réserves pétrolières et gazières des principaux producteurs.

Dans ce contexte, Technip estime que les marchés du GNL et de l'éthylène devraient rester bien orientés, dans la continuité des tendances observées depuis mi-2004, avec des investissements sur les prochaines années à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux des années passées.

Cette évolution des investissements devrait aussi toucher le raffinage pour lequel un nombre important de projets de nouvelles raffineries a été identifié au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique Latine.

c. Stratégie

La stratégie de Technip pour ce segment s'appuie sur les acquis du Groupe en matière de savoir-faire (gestion de grands projets, ingénierie, achats, supervision de chantiers de construction), sur ses références de premier plan chez ses principaux clients, et sur la solidité de son bilan financier.

Les principaux objectifs poursuivis sont de conforter la position de leader dans les segments du GNL, de l'éthylène et du traitement du gaz et du raffinage. Il s'agit aussi de réduire la part des contrats clé en main à prix forfaitaire pour lesquels Technip assure la responsabilité de la construction, et d'augmenter la part des contrats dont la construction est traitée en dehors d'une structure contractuelle forfaitaire.

d. Investissements

Pour faire face à une demande soutenue, Technip s'est lancé, dès 2006, dans un programme important d'investissements d'un montant d'un milliard d'euros sur la période 2007-2010, afin d'augmenter les capacités de sa flotte et d'accroître sa capacité de production de conduites flexibles. Ce programme comprend :

- un navire de pose de conduites rigides d'une vitesse de 20 nœuds destiné à la mer du Nord et aux eaux profondes du triangle d'or (golfe du Mexique, Brésil, Afrique de l'Ouest),
- un navire de plongée et de construction

détenu à parts égales avec Dofcon, destiné au marché norvégien pour la réalisation du contrat-cadre signé avec Statoil en 2005,

- un navire de pose de conduites flexibles au Brésil qui accompagne l'augmentation de capacité de l'usine du Groupe dans ce pays,
- un système de pose d'ombilicaux dédiés aux mers profondes du golfe du Mexique,
- l'augmentation de la capacité de production des usines du Trait (France) et de Vitoria (Brésil) de 30 % au total,
- la construction d'une nouvelle usine de conduites flexibles en Malaisie d'une capacité de 200 km/an dont la production devrait démarrer en 2010.

Le montant global des investissements en 2007 représentait 250,3 millions d'euros en immobilisations corporelles. Sa répartition par segment est la suivante :

- SURF : 222,7 millions d'euros,
- Plates-Formes : 7,7 millions d'euros, et
- Onshore-Downstream et Industries : 19,9 millions d'euros.

En 2007, ce programme d'investissements a conduit à l'augmentation de la capacité de production de conduites flexibles de l'usine du Trait (France) de 20 % et de Vitoria (Brésil) de 50 %. D'autre part, deux navires ont rejoint la flotte de Technip en 2007 : le Seamec Princess converti en navire de support de plongée, et le Skandi Achiever, affrété par Technip pour une période de huit ans.

Pour 2008, les investissements devraient s'élever à environ 470 millions d'euros dont environ 300 millions d'euros sont consacrés à la flotte et au projet de construction d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles en Asie du Sud-Est. L'installation d'une nouvelle grue est prévue au Trait (France) en 2008 pour un montant d'environ 14 millions d'euros.

Les principaux investissements du Groupe en cours sont autofinancés.

e. Evolution de la stratégie contractuelle

Un ressort essentiel de la réflexion stratégique menée fin 2007 a pour but de faire évoluer le choix des formes contractuelles en visant un meilleur équilibre des risques.

Cette approche de « de-risking » consiste à réduire la part des contrats clé en main « pur », à équilibrer la part des contrats à coûts remboursables et des contrats à prix forfaitaire, à réduire l'exposition aux risques de construction et à améliorer la gestion par le Groupe du risque à toutes les étapes du projet. Elle conduit à considérer une nouvelle hiérarchie des formes contractuelles d'intervention et à promouvoir les partenariats sur les grands projets.

1. Approche sélective des projets

En raison du coût élevé d'une offre pour un projet important clé en main, Technip ne répond aux appels d'offres qu'après un processus strict de sélection. En particulier, chaque projet est évalué selon ses propres mérites sans qu'il soit dérogé à cette règle pour des raisons tenant à des objectifs de parts de marché ou d'utilisation d'éléments d'actifs.

Avant de répondre à un appel d'offre, Technip procède à une estimation des coûts, une évaluation des risques techniques et autres, et à une analyse financière et juridique du projet considéré. La soumission d'une offre doit faire l'objet d'une autorisation préalable du management (*Authorization to Tender* ou « ATT »). Une fois la soumission effectuée, il est procédé à une mise à jour des estimations de coûts et des analyses financières et juridiques. Le contrat ne peut être conclu qu'après avoir été autorisé par le management (*Authorization to Commit* ou « ATC »).

2. Evolution des formes contractuelles

La stratégie de Technip est de privilégier les contrats clé en main progressifs et les coûts remboursables.

a. Contrats à coûts remboursables ("cost plus fee") ou contrats de service

Dans le cadre de ces contrats, le titulaire du projet communique au client les coûts des études, des équipements et de construction incluant une marge prédéfinie. Contrairement aux contrats clé en main à prix forfaitaire, les

commandes d'équipement et de matériel, ainsi que la construction, ne font pas l'objet d'une fourniture à prix forfaitaire par le maître d'œuvre. Si les contrats à coûts remboursables contiennent fréquemment des bonus et pénalités liés aux performances, une grande partie de la négociation de l'offre est centrée sur le pourcentage de rémunération.

Les contrats à coûts remboursables sont utilisés principalement aux Etats-Unis et dans certains pays européens tandis que sur la plupart des autres marchés internationaux, il est souvent fait recours au contrat forfaitaire clé en mains.

b. Contrats clé en main progressifs

Dans l'environnement actuel incertain quant au coût des matières premières, Technip met en place de nouveaux schémas contractuels afin de diminuer le risque et les coûts pour lui-même ainsi que pour ses clients. Durant les phases d'études et d'achat, le travail s'effectue sur une base « *cost plus fee* », ce qui permet à Technip d'atténuer les risques liés à l'augmentation des prix et à ses clients de réduire le montant des provisions pour risques. Lorsque cela devient adapté, le contrat est converti en un contrat clé en main à prix forfaitaire.

c. Projets clé en main à prix forfaitaire

Certains clients de Technip souhaitent obtenir la livraison d'un complexe industriel complet et opérationnel, dans des délais et pour un budget fixés. Dans ce schéma, le titulaire d'un projet clé en main prend en charge tous les aspects du projet qui comprennent notamment l'ingénierie de conception, l'achat des équipements et la construction. Il garantit généralement, dans le contrat signé avec le client, la réalisation avec une date de réception contractuelle et l'ensemble des performances prévues.

3. Politique de partenariats

a. Les *joint ventures*

Technip répond parfois seul aux appels d'offres pour des projets. Technip assume alors la responsabilité de l'intégralité des aspects du projet vis-à-vis du client, y compris la sélection et la supervision des sous-

traitants.

Pour d'autres projets, Technip constitue des associations *ad hoc* dénommées *joint ventures* avec d'autres sociétés de construction et d'ingénierie afin de partager les risques et optimiser les ressources et les compétences notamment financières et techniques de chacun des partenaires de la *joint venture*. En 2007, environ 28 % de son chiffre d'affaires provenait de contrats en *joint venture*.

b. Fonctionnement des *joint ventures* de projet

La *joint venture* peut prendre la forme soit d'une association *ad hoc* entre partenaires, à base contractuelle sans personnalité morale, soit d'une entité nouvelle, dotée de la personnalité morale et constituée par les partenaires pour les seuls besoins du contrat considéré. Dans l'un et l'autre cas, chaque partenaire retient, selon un pourcentage prédéterminé, sa quote-part de chiffre d'affaires et de résultat du projet. Les partenaires sont généralement responsables conjointement et solidairement à l'égard du client. Dans ce cadre, Technip pourrait être tenu pour responsable d'un défaut de performance de la part de ses partenaires. Ces *joint ventures* constituées pour les besoins d'un projet unique sont dissoutes par les partenaires lorsque les comptes du projet sont soldés.

c. Alliances

Technip forme aussi parfois des alliances avec ses clients dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui lui permet de partager une partie des risques et des résultats d'un projet. Contrairement aux projets clé en main traditionnels, un contrat d'alliance prévoit un prix cible pour le projet. Cependant, toute économie ou dépassement de coûts, par rapport au prix cible, fait l'objet d'un partage entre le client et Technip. Les alliances permettent à Technip de rationaliser le projet, en travaillant avec son client sur une base intégrée. En outre, les alliances permettent à Technip de renforcer ses relations avec ses clients, de participer à un projet à un stade plus précoce et favorisent son implication dans les choix technologiques. Au cours des trois dernières années, Technip a participé à plusieurs contrats d'alliance avec des compagnies pétrolières européennes.

Dans le cadre de ses relations contractuelles, Technip doit généralement consentir à ses clients une garantie bancaire couvrant l'exécution de ses obligations.

f. L'environnement de l'activité de Technip

Le contexte de l'activité est fortement structuré par son profil concurrentiel marqué qui se traduit en général par des procédures d'appels d'offres.

1. Appels d'offres

La plupart des contrats de Technip sont obtenus au terme d'un processus d'appels d'offres concurrentiel, courant dans le secteur des industries de la construction et de l'ingénierie. Dans le choix des sociétés sélectionnées, les clients limitent généralement l'appel d'offres aux maîtres d'œuvre qu'ils ont préqualifiés en se fondant sur des critères techniques. Dans le cas des contrats à coûts remboursables ("*cost plus fee*"), les clients peuvent se contenter de contacter une société avec laquelle ils ont déjà travaillé. Pour les contrats clé en main, le processus d'appels d'offres est généralement la règle. Dans les deux cas, le prix représente le critère de décision le plus important. Les autres facteurs importants sont notamment la capacité et la performance technologiques du soumissionnaire, son expérience en termes de protection de l'environnement, de sécurité, de santé, ainsi que sa réputation et son expérience. La capacité technologique est particulièrement importante pour les appels d'offres et notamment pour les développements Offshore, chaque soumissionnaire proposant des solutions technologiques différentes pour le projet. Jusqu'à la sélection finale, les négociations continuent avec le client sur des sujets tels que la conception spécifique, les paramètres de performance, le calendrier de construction et les conditions contractuelles et financières.

Pour les projets réalisés dans les pays en développement, les clients sont généralement plus sensibles aux prix et lancent essentiellement des appels d'offres clé en main, illustrant en cela la forte préférence des établissements financiers en charge du financement. Bien souvent, la concurrence

pour des projets dans les pays en développement dépend également de la capacité du soumissionnaire à assister le client dans l'obtention de son financement, notamment dans la recherche de solutions multi-sources accordées par des banques, organismes internationaux de développement et assureurs crédit-export. Par ailleurs, l'accès à des financements locaux nécessite souvent que le projet soit réalisé par une filiale locale ou en collaboration avec un partenaire local.

Les six Régions de Technip, mises en place dans le cadre de la nouvelle organisation à compter du 1^{er} octobre 2007¹, sont en charge des activités marketing et commerciales, tout en assurant la responsabilité de la performance financière de ses projets. La structure décentralisée de Technip est propice au développement mondial du Groupe et permet, dans le même temps, que les décisions relatives à des contrats importants supérieurs à certains seuils soient prises par la Direction Générale du Groupe.

2. Concurrence

Technip est en concurrence avec des acteurs nombreux mais également puissants. Aucun concurrent ne dispose en propre et au même degré des capacités nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités Offshore et Onshore-Downstream de l'industrie des hydrocarbures et de la pétrochimie. Technip fait partie des sociétés les plus intégrées de son domaine d'activité.

a. Offshore

Plates-formes de surface

Les principaux concurrents de Technip sur le segment de la conception et de la construction de plates-formes de surface dans l'industrie du pétrole et du gaz Offshore sont J.Ray McDermott (avec lequel Technip détient les droits exclusifs sur la plate-forme SPAR), Saipem et Aker Kvaerner ainsi que, pour la fabrication des plates-formes, les trois grands chantiers coréens (Hyundai, Daewoo et Samsung).

¹ Les grands principes de la nouvelle organisation sont décrits dans l'Annexe 1 – Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne, III. Les grands principes de la nouvelle organisation.

Construction sous-marine

Les principaux concurrents de Technip sur le segment des projets sous-marins sont Acergy, Saipem, Allseas, Subsea 7, Helix, Clough.

Conception et fabrication de conduites flexibles

L'analyse par Technip des chiffres d'affaires et des capacités installées indiquées par ses principaux concurrents positionne Technip comme le leader mondial de la conception et de la fabrication de conduites flexibles destinées à des installations Offshore. Ses principaux concurrents dans les domaines des systèmes de conduites et des flexibles dynamiques sont Wellstream Company et NKT Cable (société détenue à 51 % par NKT Holding et à 49 % par Acergy). Sur le segment des DRAPS, le principal concurrent de Technip est Taurus Hungarian Rubber Works.

Ombilicaux

Sur le marché de la fabrication d'ombilicaux, les principaux concurrents de Technip sont Multiflex, filiale d'Oceaneering International, Nexans et Aker Kvaerner.

b. Onshore-Downstream

Technip est principalement concurrencé par des sociétés américaines telles que Bechtel, Fluor, Foster Wheeler, Jacobs, KBR et Shaw, des sociétés japonaises dont Chiyoda, JGC et Toyo, des sociétés européennes comme Saipem, Linde, Uhde, Tecnicas Reunidas et Lurgi, et des sociétés coréennes dont GS, Hyundai, Samsung et SK. De plus, des sociétés d'ingénierie et de construction plus locales sont présentes dans certains pays émergents, soit comme concurrents soit comme partenaires sur des projets.

g. Ressources humaines

Les collaborateurs de Technip, 23 000 personnes en moyenne au cours de 2007, assurent pour la plupart la conception ou la gestion des projets du Groupe. Avec des équipes présentes dans près de 50 pays,

Technip bénéficie d'une grande proximité avec ses clients et d'une bonne capacité d'adaptation aux évolutions de ses marchés. Avec 91 nationalités représentées, Technip s'attache à développer une culture d'entreprise internationale. Les Ressources Humaines du Groupe veillent au quotidien à recruter et intégrer les talents dont le Groupe a besoin, favoriser le développement de leurs compétences pour accompagner la croissance des activités, promouvoir la mobilité tant géographique que fonctionnelle, poursuivre et enrichir le dialogue social.

La politique des Ressources Humaines est décrite plus en détail dans le Cahier Institutionnel pages 44 à 51.

2. Résultats des activités

a. Résultats consolidés du Groupe

Généralités

Les développements suivants sont principalement consacrés à la présentation des résultats et de la situation financière consolidés de Technip pour les trois exercices clos respectivement aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, préparés conformément aux normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Standards* – « IFRS ») (« Comptes Consolidés de Technip »). Dans la présente section, le terme « Technip » désigne Technip SA et ses filiales consolidées.

Le lecteur est invité à lire la présentation suivante au regard de l'ensemble du document de référence, y compris les Comptes Consolidés et les notes annexées à ces comptes.

Principales modifications apportées au périmètre de consolidation (cf Note 2 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007)

En 2007, les sociétés Perry Slingsby Systems Inc. et Perry Slingsby Systems Ltd., sociétés de fabrication de robots sous-marins

télécommandés et autres engins sous-marins, basées aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, ont été cédées. La cession de la participation dans la société Nargan a été réalisée en janvier 2007.

En 2006, les cessions des actifs de Gulf Marine Fabricators et de l'immeuble Gerland à Lyon ont été effectives.

L'année 2005 a connu l'arrêt des activités d'ingénierie pharmaceutique aux Etats-Unis avec la mise en liquidation de Technip BioPharm en juillet 2005, la cession de Technip Engineering Brunei en septembre 2005 et la cession de Technip Portugal à son management en décembre 2005. Cette même année, trois sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation, Technip South Africa contrôlée à 51 %, Technipetrol Hellas contrôlée à 99 % et Technip Marine Sdn. Bhd contrôlée à 90 %.

Reporting des performances opérationnelles

Jusqu'au 31 décembre 2007, Technip avait organisé le reporting de ses performances opérationnelles en cinq segments :

- Le segment SURF (Subsea Umbilicals, Risers and Flowlines) qui comprend la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation d'équipements sous-marins.
- Le segment Plates-formes qui inclut la conception et la réalisation de plates-formes fixes ou flottantes et d'installations de surface.
- Le segment Onshore Downstream qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les installations de développement de champs pétroliers et gaziers à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- Le segment Industries qui est dédié à l'ingénierie et à la construction d'installations non-pétrolières notamment dans les secteurs suivants : mines et métaux, chimie, bâtiments industriels et pharmacie.
- Le segment Corporate qui regroupe

les activités Holding, la refacturation des services groupe, les services informatiques, les activités de réassurance et de gestion centralisée de la trésorerie.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le reporting financier trimestriel de Technip est effectué selon les trois segments d'activités opérationnelles suivants, en plus du Corporate :

- SUBSEA précédemment dénommé SURF,
- OFFSHORE précédemment dénommé Plates-Formes,
- ONSHORE regroupant les deux segments d'activités précédemment dénommés Onshore-Downstream et Industries.

Les informations financières ci-dessous sont extraites des Comptes Consolidés de Technip.

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	7 886,5	6 926,5	5 376,1
Marge brute	641,4	724,4	558,1
Résultat opérationnel courant	247,0	333,2	231,0
Résultat opérationnel	266,9	360,1	231,0
Résultat avant impôt	205,1	296,0	143,5
Charge d'impôt sur le résultat	(77,1)	(94,1)	(43,5)
Résultat net des activités poursuivies	128,0	201,9	100,0
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(5,0)
Résultat net de l'exercice	128,0	201,9	95,0
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société-mère	126,3	200,1	93,3
Intérêts minoritaires	1,7	1,8	1,7
Résultat par action (en euros)	1,22	1,91	0,98
Résultat dilué par action (en euros)	1,20	1,86	0,96

Les principaux postes du bilan consolidé sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Actifs immobilisés	3 263,4	3 200,4	3 244,5
Impôts différés (actif) et autres	200,4	155,8	90,0
Actifs non courants	3 463,8	3 356,2	3 334,5
"Contrats de construction" montants à l'actif	280,6	591,1	585,0
Stocks, créances clients et autres créances	1 953,4	1 651,8	1 146,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 401,5	2 402,8	2 187,8
Actifs courants	4 635,5	4 645,7	3 919,6
Actifs détenus en vue de la vente	-	61,5	42,9
TOTAL ACTIF	8 099,3	8 063,4	7 297,0
Capitaux propres part du Groupe	2 178,4	2 401,3	1 953,7
Intérêts minoritaires	18,4	15,5	13,9
Capitaux propres	2 196,8	2 416,8	1 967,6
Obligations convertibles OCEANE	-	-	650,1
Autres dettes financières non-courantes	653,3	676,7	655,2
Provisions	109,7	124,1	106,3
Impôts différés (passif) et autres	174,2	161,3	109,0
Passifs non courants	937,2	962,1	1 520,6
Dettes financières courantes	43,9	185,9	214,4
Provisions	123,0	73,8	133,4
"Contrats de construction" montants au passif	1 860,2	2 138,4	1 672,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 938,2	2 267,6	1 788,6
Passifs courants	4 965,3	4 665,7	3 808,8
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	18,8	
TOTAL PASSIF	8 099,3	8 063,4	7 297,0

D'un point de vue géographique, les activités et les résultats opérationnels sont présentés sur la base de cinq régions :

- Europe, Russie et Asie Centrale,
- Afrique,
- Moyen-Orient,
- Asie Pacifique,
- Amériques.

Les commentaires qui suivent se rapportent à la situation financière et aux résultats consolidés de Technip sur les trois derniers exercices clos respectivement les 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

(a) Résultats des activités en 2007 par rapport à 2006

Description du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un contrat est constitué des coûts encourus et de la marge reconnue à hauteur du pourcentage d'avancement, déterminé comme suit :

- Pour les contrats intégrant des opérations de construction soumises à une obligation de résultat global (contrats 'clé en mains'), dès lors que l'avancement dans la réalisation du contrat est jugé suffisant, le pourcentage d'avancement est mesuré

sur la base de jalons techniques définis pour les principales composantes du contrat.

- Pour les autres contrats de construction, le pourcentage d'avancement est

déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires consolidé par segment d'activités pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2007 et 2006 :

(en millions d'euros)	SURF		Plates-formes		Onshore Downstream		Industries		Corporate		Total Activités poursuivies		Activités abandonnées		Total	
		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.
	2007															
Chiffre d'affaires	2 478,2	12,2%	738,8	-38,2%	4 436,7	33,7%	232,8	14,1%	-		7 886,5	13,9%	-		7 886,5	13,9%
	2006															
Chiffre d'affaires	2 209,2		1 195,5		3 317,8		204,0		-		6 926,5		-		6 926,5	

Le chiffre d'affaires progresse de 6 926,5 millions d'euros pour l'exercice 2006 à 7 886,5 millions d'euros pour l'exercice 2007, soit une augmentation de 13,9 %.

Chiffre d'affaires par segment d'activité

SURF

Le segment d'activité SURF a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 2 478,2 millions d'euros, en hausse de 12,2% par rapport à celui de 2006 (2 209,2 millions d'euros). Il représente 31,4% du chiffre d'affaires consolidé 2007 contre 31,9% en 2006. Cette hausse en 2007 s'explique par le montant des projets exécutés cette année. Ces principaux projets ont été Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria, DALIA UFL (TOTAL) et Block 18 Greater Plutonio (BP) en Angola pour la région Afrique ; PDET, P52, et P54 (PETROBRAS) au Brésil et Bass Lite Flowlines (MARINER) aux Etats-Unis pour la région Amériques ; Affleck (MAERSK) et Schiehallion (BP) en Grande Bretagne, les projets Asgard et Tampen Link (STATOIL) ainsi que Alvheim (MARATHON) en Norvège pour la région Europe, Russie, Asie Centrale ; enfin les projets Stybarrow (BHPP) et Vincent (WOODSIDE) en Australie, Kupe (ORIGIN) en Nouvelle-Zélande et MAD6 (AKER) en Inde pour la région Asie-Pacifique.

Plates-formes

Le chiffre d'affaires du segment Plates-formes s'est établi à 738,8 millions d'euros en 2007 en baisse comme prévu de 38,2% par rapport au chiffre d'affaires 2006 (1195,5 millions

d'euros). Il représente 9,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2007 contre 17,3 % en 2006. Cette diminution s'explique par un plus bas niveau de prises de commandes en 2006. Les principaux projets ayant contribué à la formation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2007 sont Akpo FPSO et AMP2 (TOTAL) au Nigéria et Dalia FPSO (TOTAL) en Angola pour l'Afrique ; Perdido (SHELL) et Tahiti (CHEVRON TEXACO) dans le Golfe du Mexique, P51 et P52 (PETROBRAS) au Brésil pour la région Amériques ; Qatargas II offshore pour la région Moyen-Orient ; Kikeh DTU (MURPHY OIL) en Malaisie pour la région Asie-Pacifique.

Onshore-Downstream

C'est dans ce segment que le chiffre d'affaires a connu la plus forte croissance ; en effet, il s'est établi à 4 436,7 millions d'euros, en hausse de 33,7 % par rapport à celui de 2006 (3 317,8 millions d'euros). Il représente 56,2 % du chiffre d'affaires consolidé 2007, contre 47,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2006. La progression du chiffre d'affaires provient principalement de la contribution de contrats significatifs mis en vigueur en 2004 et 2005 et qui se trouvent en 2007 à un stade d'avancement supérieur à 50% (Qatargas II, Sabic Yanbu, Ras Laffan Ethylène, Dung Quat, Rasgas III, Yemen LNG) et de la poursuite des contrats mis en vigueur en 2006 dans le

domaine du LNG (Qatargas III & IV et AKG2).

Industries

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 232,8 millions d'euros, en hausse de 14,1% par rapport à 2006 (204,0 millions d'euros). Cette augmentation du chiffre d'affaires en 2007 provient de divers contrats en pharmacie (projets Sanofi, Guerbet, LFB, Merial et

Servier), en chimie (projets Total Petrochemicals Chicago, projets Diester Industries à Montoir, Rouen et Bordeaux, projets Solvay et projets Oxychem), en mines & métaux (Xstrata Koniambo, Eramet Weda Bay), de contrats de construction de bâtiments et de divers projets dans les secteurs du ciment et du nucléaire.

Chiffre d'affaires par région

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par région pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2007 et 2006 :

(en millions d'euros)	Europe, Russie, Asie Centrale		Afrique		Moyen-Orient		Asie-Pacifique		Amériques		Non attribuable		Total	
	2007													
Chiffres d'affaires	1 218,8	Var -12,9%	954,8	Var -23,9%	3 246,6	Var 56,8%	1 032,2	Var 28,0%	1 434,1	Var 2,8%	-	Var -	7 886,5	Var 13,9%
	2006													
Chiffre d'affaires	1 399,2		1 254,4		2 070,7		806,7		1 395,5		-		6 926,5	

Europe, Russie, Asie Centrale

Cette région a généré un chiffre d'affaires de 1 218,8 millions d'euros contre 1 399,2 millions d'euros en 2006 soit 15,5 % du chiffre d'affaires consolidé 2007, contre 20,2 % en 2006. Le segment SURF est le principal contributeur de la zone avec 705,0 millions d'euros, soit 57,8 % du total du chiffre d'affaires contre 823,2 millions d'euros en 2006, soit 58,8 % du chiffre d'affaires 2006 avec notamment les projets DSVI (THT), Affleck (MAERSK) et Schiehallion (BP) en Grande Bretagne, les projets Asgard, Tampen Link (STATOIL) et Alvheim (MARATHON) en Norvège. Le segment Onshore Downstream a généré un chiffre d'affaires de 250,4 millions d'euros soit 20,5 % du chiffre d'affaires de la zone en 2007, contre 20,3 % en 2006 (283,5 millions d'euros). En ce qui concerne ce segment d'activité, le chiffre d'affaires 2007 a été généré principalement par un ensemble de projets dont le poids individuel s'avère peu élevé en comparaison avec les grands contrats du segment. Le segment Plates-formes contribue à hauteur de 9,1% du chiffre

d'affaires de la zone soit 110,6 millions d'euros à comparer à une contribution de 13,3 % au chiffre d'affaires de la zone en 2006 soit 186,7 millions d'euros. Le segment Industries contribue à hauteur de 152,8 millions d'euros en 2007 soit 12,5 % du chiffre d'affaires de la zone contre 105,8 millions d'euros en 2006 soit une contribution de 7,6 %. Les principaux contrats exécutés dans cette zone sont les projets Total Petrochemicals Chicago en Belgique et Solvay Ikra (FEED) en Russie.

Afrique

La contribution de cette région au chiffre d'affaires de Technip s'élève à 954,8 millions d'euros, soit 12,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2007 contre 18,1 % en 2006 (1 254,4 millions d'euros). Le segment SURF est le plus gros contributeur de la zone avec un chiffre d'affaires de 619,8 millions d'euros en 2007, soit 64,9 % du chiffre d'affaires de la zone contre 662,6 millions d'euros en 2006 soit une contribution de 52,8 %. Les principaux projets ayant contribué à la

formation du chiffre d'affaires en 2007 sont DALIA UFL (TOTAL), Block 18 Greater Plutonio (BP) en Angola, Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria. Le segment Plates-formes est le deuxième contributeur avec 213,3 millions d'euros de chiffre d'affaires 2007 soit 22,3 % du chiffre d'affaires contre 420,6 millions d'euros en 2006 soit 33,5 % du chiffre d'affaires. Les principaux contrats contributeurs sont Akpo FPSO et AMP2 (TOTAL) au Nigéria, Dalia FPSO (TOTAL) en Angola. Le segment Onshore Downstream réalise un chiffre d'affaires de 113,3 millions d'euros en 2007, soit 11,9 % du chiffre d'affaires de la zone, contre 11,8 % en 2006 (148,8 millions d'euros). Le train VI pour NLNG au Nigeria (NNPC, Shell, Total, Agip), projet significatif, a été réceptionné en 2007. A ce projet s'ajoute le contrat OK LNG au Nigeria pour lequel Technip a réalisé le FEED. Le segment Industries contribue à hauteur de 8,4 millions d'euros en 2007 soit 0,9% du chiffre d'affaires contre 22,4 millions d'euros en 2006 soit 1,8% du chiffre d'affaires 2006.

Moyen-Orient

La contribution de cette région au chiffre d'affaires de Technip s'élève à 3 246,6 millions d'euros, soit 41,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2007, contre 29,9% en 2006 (2 070,7 millions d'euros). Le plus gros contributeur de la zone est le segment Onshore Downstream qui réalise un chiffre d'affaires de 3 181,7 millions d'euros (versus 1 957,4 millions d'euros en 2006), soit 98,0% du chiffre d'affaires de la zone en 2007 contre 94,5% en 2006. L'activité de cette région a été soutenue en 2007 en particulier sur les contrats de construction d'usines de liquéfaction de gaz naturel et sur les contrats portant sur des unités d'éthylène. Les contrats les plus significatifs pour cette zone sont constitués d'une part par les grands contrats de GNL au Qatar : Qatargas III & IV, Rasgas III, Qatargas II, AKG2 (signés en 2004, 2005 et 2006 en partenariat avec Chiyoda) et au Yemen : Yemen LNG (signé en 2005) ; d'autre part par le contrat pour l'unité de traitement de gaz de Khursaniyah en Arabie Saoudite, converti en contrat clé en main à prix forfaitaire en août 2007 et livrable au premier trimestre 2008 et enfin par d'importants contrats d'éthylène, Sabic Yanbu en Arabie Saoudite, Ras Laffan au Qatar et Pic Dow au

Koweït. Le segment Plates-formes contribue quant à lui à hauteur de 62,7 millions d'euros en 2007 soit 1,9 % du chiffre d'affaires de la zone contre 93,3 millions d'euros en 2006 (soit 4,5 % du chiffre d'affaires de la zone).

Le segment Industries contribue à hauteur de 2,2 millions d'euros en 2007 soit 0,1 % du chiffre d'affaires de la zone, à comparer à 2,4 millions d'euros en 2006 soit 0,1 % du chiffre d'affaires de la zone.

Asie Pacifique

La contribution de cette région représente un chiffre d'affaires de 1 032,2 millions d'euros, soit 13,1% du chiffre d'affaires consolidé en 2007, contre 11,6% en 2006 (806,7 millions d'euros). Les deux principaux contributeurs de la zone sont les segments SURF et Onshore Downstream avec respectivement 463,4 millions d'euros (versus 299,8 millions d'euros en 2006) et 436,6 millions d'euros (versus 284,5 millions d'euros en 2006) de chiffre d'affaires, soit respectivement 44,9% et 42,3% du chiffre d'affaires de la région. Les contributions de ces deux segments sont en augmentation par rapport à 2006 : le SURF représentait 37,2% du chiffre d'affaires de la zone en 2006 et l'Onshore Downstream : 33,3%. Dans le segment SURF, les principales contributions proviennent des projets Stybarrow (BHPP) et Vincent (WOODSIDE) en Australie, Kupe (ORIGIN) en Nouvelle-Zélande et MAD6 (AKER) en Inde. Dans le segment Onshore Downstream, le contrat le plus significatif est la raffinerie de Dung Quat au Vietnam (Petrovietnam) signé en 2005 en partenariat avec JGC et Tecnicas Reunidas dont l'avancement à fin 2007 se situe environ à 80%. Par ailleurs, Technip réalise deux unités de polyéthylène en Chine : Dushanzi (Petrochina) et une unité de traitement de gaz : Kupe en Nouvelle-Zélande. Le segment Plates-formes représente quant à lui 8,1% du chiffre d'affaires de la zone en 2007 avec un chiffre d'affaires de 84,0 millions d'euros à comparer à 174,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2006 (soit 21,6 % du chiffre d'affaires de la zone). Le segment Industries représente un chiffre d'affaires de 48,2 millions d'euros en 2007, stable par rapport à 2006 (48,3 millions d'euros). Le principal contrat exécuté dans cette zone en 2007 est le projet Koniambo.

Amériques

La contribution de cette région représente un chiffre d'affaires de 1 434,1 millions d'euros, soit 18,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2007, contre 20,1% en 2006 (1395,5 millions d'euros). Les segments SURF et Onshore Downstream contribuent respectivement à hauteur respectivement de 690,0 millions d'euros (versus 406,0 millions d'euros en 2006) et 454,7 millions d'euros (versus 643,6 millions d'euros en 2006), soit respectivement 48,1% et 31,7% du chiffre d'affaires de la zone contre 29,1% et 46,1% en 2006. Les principaux projets sont PDET, P52, et P54 et Bidao (PETROBRAS) au Brésil et Bass Lite Flowlines (MARINER) aux Etats-Unis pour le segment SURF. Les contrats Onshore Downstream les plus significatifs pour cette zone en 2007 incluent deux contrats pour CNRL au Canada (une unité de production d'hydrogène exécutée par Technip USA et une unité de traitement de sables bitumineux exécutée par Technip Italy), le contrat pour le terminal de Freeport LNG signé en partenariat en 2004 et dont l'avancement est supérieur à 90% ainsi que divers contrats pour des usines d'hydrogène en Amérique du Nord. Le segment Plates-formes contribue à hauteur de 268,2 millions d'euros (320,8 millions d'euros en 2006) soit 18,7% du chiffre d'affaires de la zone contre 23,0% de contribution 2006; Perdido (SHELL) et Tahiti (CHEVRON TEXACO) dans le Golfe du Mexique et P51 et P52 (PETROBRAS) au Brésil sont les principaux contrats contributeurs du chiffre d'affaires du segment. Le segment Industries contribue à hauteur de 21,2 millions d'euros en 2007 contre 25,1 millions d'euros en 2006. Le principal contrat exécuté dans cette zone en 2007 est le projet Colombo au Brésil pour Solvay.

Backlog ou carnet de commandes

Le backlog ou carnet de commandes, indicateur qui représente la part du chiffre d'affaires des contrats en cours restant à réaliser, s'élève à 9 389,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 10 272,8 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 9%.

Le segment Onshore Downstream est le plus gros contributeur avec 5 136,8 millions d'euros, soit 54,7% du backlog en fin d'année, en recul de 23% par rapport au backlog au 31

décembre 2006 de 6 650,4 millions d'euros (soit 64,7% du backlog total). Cette diminution est imputable principalement à la zone Moyen-Orient qui représente 60,0% de la contribution de l'Onshore Downstream en 2007 à 3082,0 millions d'euros contre 73,2% en 2006 (4 865,8 millions d'euros). Le backlog provient en grande partie des grands contrats de GNL mis en vigueur en 2004 (Qatargas II, Nigeria Train VI), en 2005 (Rasgas III, Yemen LNG) et en 2006 (Qatargas III & IV, AKG2) auxquels s'ajoutent les contrats d'éthylène (Ras Laffan, Sabic Yanbu et Pic Dow Koweit). Le backlog de la zone Europe, Russie, Asie Centrale quant à lui progresse fortement puisqu'il représente 19,8% du backlog de l'Onshore Downstream en 2007 soit 1020,6 millions d'euros contre 4,5% en 2006 soit 298,5 millions d'euros. Citons principalement deux contrats mis en vigueur en 2007 en Pologne, le contrat clé en main à prix forfaitaire pour la raffinerie de Gdansk signé en juillet 2007 (GRUPA LOTOS) et le contrat pour l'unité de Paraxylène (PKN ORLEN). Dans la zone Asie Pacifique, le backlog est en recul de 40% à 456,7 millions d'euros (soit 8,9% du backlog Onshore Downstream en 2007) contre 754,6 millions d'euros à fin 2006 (soit 11,3% du backlog Onshore Downstream 2006). Il comprend principalement en 2007 le contrat pour la raffinerie de Dung Quat au Vietnam, et le contrat pour des fours d'éthylène signé fin 2006 avec MOC en Thaïlande. Pour la zone Amériques, le backlog est en diminution de 17% à 505,8 millions d'euros (soit 9,8% du backlog du segment) contre 608,9 millions d'euros à fin 2006 (soit 9,1% du backlog 2006 du segment). Les contrats les plus significatifs en 2007 sont ceux pour CNRL au Canada (usine d'hydrogène et unité de traitement des sables bitumeux), le contrat HNAV (PDVSA) au Venezuela, et plusieurs contrats pour des fours de raffinage en Amérique du Nord.

Le segment SURF est le second contributeur avec 3 477,1 millions d'euros, soit 37,0% du total du backlog en fin d'année, en augmentation de 28% par rapport au backlog au 31 décembre 2006 de 2 718,9 millions d'euros (soit 26,5% du backlog total 2006). Cette variation est imputable principalement à la zone Afrique qui représente 40,6% du backlog de ce segment en 2007 contre 35,1% en 2006 soit 1 410,8 millions d'euros en 2007 à comparer à 954,6 millions d'euros en 2006. Citons principalement un contrat majeur

remporté en 2007 dans le cadre d'un consortium avec Acergy, pour le développement du champ pétrolier PAZ FLOR (TOTAL) situé au large de l'Angola par des profondeurs d'eau allant jusqu'à 1200 mètres, et la poursuite du contrat Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria, et dans une moindre mesure Azurite (MURPHY OIL) au Congo et ABO2 (AGIP) au Nigéria. La région Amériques contribue également à l'augmentation du backlog du segment, avec 1 163,5 millions d'euros, soit 33,5% du backlog SURF contre 945,3 millions d'euros en 2006 (34,8% du backlog du segment en 2006). Cette augmentation s'explique notamment par la forte contribution du nouveau contrat signé avec Petrobras pour le développement des champs gaziers de Cascade et Chinook situés dans le Golfe du Mexique par des profondeurs d'eau respectives d'environ 2 500 et 2 700 mètres. Citons également la contribution des projets brésiliens : Canapu et PDET (PETROBRAS). Le backlog de la zone Europe, Russie Asie Centrale est en augmentation de 20% en 2007 puisqu'il représente 575,8 millions d'euros (soit 16,6% du backlog du segment SURF) contre 479,4 millions d'euros en 2006 (soit 17,6% du backlog du segment SURF). Cette variation s'explique notamment par deux nouveaux contrats signés en Norvège : le premier avec BP pour la fourniture de conduites flexibles destinées au FPSO Skarv et le second avec Talisman Energy pour le redéveloppement du champ Yme.

En baisse comme prévu de 26% du fait du ralentissement des prises de commandes, le backlog du segment Plates-formes s'élève à 550,9 millions d'euros, contre 741,6 millions d'euros à fin 2006. Il est constitué à 46,3% de contrats à réaliser dans la région Amériques, soit 254,8 millions d'euros, avec les projets P56 et P51 (PETROBRAS) au Brésil et Perdido (SHELL) dans le Golfe du Mexique. La contribution de la région Afrique est de 25,0% du backlog Plates-formes avec 137,7 millions d'euros comprenant notamment le projet AKPO FPSO (CHEVRON TEXACO) au Nigéria et OFON T&I (TOTAL). La région Moyen-Orient contribue à hauteur de 109,0 millions d'euros soit 19,8% du backlog du segment, avec principalement le nouveau contrat pour les installations gazières de ZAKUM (ADMA-OPCO) au large d'Abu Dhabi.

Le backlog du segment Industries s'élève à 224,7 millions d'euros en 2007, contre 161,9 millions d'euros en 2006, soit une augmentation d'environ 39%. Cette forte hausse du backlog s'explique par la contribution du projet Koniambo, pour lequel l'investissement a été confirmé par le client au troisième trimestre 2007. Le backlog se compose de divers contrats de services et de constructions dans les secteurs de la pharmacie, de la chimie, des mines et métaux, du ciment et du bâtiment industriel.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève à 7 245,1 millions d'euros en 2007, à comparer à 6 202,1 millions d'euros pour l'exercice 2006 soit une hausse de 16,8%. Cette augmentation, supérieure à celle du chiffre d'affaires (13,9%) s'explique principalement par les charges constatées au quatrième trimestre 2007 sur les contrats de traitement de gaz en cours de réalisation au Qatar. Ainsi, le taux de marge brute s'établit à 8,1% en 2007 contre 10,5% en 2006.

Les composantes principales du coût des ventes sont les coûts salariaux et d'études, les coûts externes notamment l'achat des équipements et la sous-traitance des travaux de construction. La répartition du coût des ventes en 2007 entre les segments est la suivante : le segment Onshore Downstream représente 4 481,2 millions d'euros, soit 61,9% du total du coût des ventes en 2007 contre 50,4% en 2006, et les segments SURF et Plates-formes représentent 2 562,6 millions d'euros, soit 35,4% du total du coût des ventes en 2007 contre 46,7% en 2006.

La nature du coût des ventes varie d'un segment à l'autre, les segments SURF et Plates-formes ayant des activités de fabrication de flexibles et de constructions nécessitant des moyens industriels (usines, navires de poses, chantiers d'assemblage) et une main d'œuvre de production alors que le segment Onshore Downstream a une activité d'ingénierie qui nécessite peu de moyens industriels détenus en propre par Technip. Ses coûts externes comprennent l'achat d'équipements et la sous-traitance des travaux de construction alors que le segment SURF réalise certains de ses équipements, puis les transporte et les installe grâce à ses navires de pose.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 42,0 millions d'euros pour l'année 2007, contre 34,9 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 7,1 millions d'euros (+20,3%). Cette augmentation est due à l'intensification des projets de recherche du segment SURF (+ 4,8 millions d'euros) et dans une moindre mesure du segment Plates-formes (+1,8 millions d'euros) en 2007.

Frais commerciaux et administratifs

En 2007, les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à 351,7 millions d'euros, soit 4,5% du chiffre d'affaires, contre 354,4 millions d'euros en 2006 (5,1% du chiffre d'affaires). Ces charges sont relativement stables et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Frais de personnel

Le compte de résultat présente les charges par destination. Ainsi, les charges de personnel sont incluses dans les postes de charges détaillés précédemment. Les frais de personnel représentent 1 061,6 millions d'euros en 2007, en progression de 12,0% par rapport à l'exercice 2006 (948,2 millions d'euros) et inclus en 2007 une charge non récurrente de 5 millions d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites mis en œuvre début 2007. L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation des

effectifs (8,5% d'augmentation entre 2006 et 2007) ; Technip renforce en effet ses équipes pour accompagner la croissance de ses activités.

Autres produits et charges opérationnels

En 2007, les autres produits opérationnels s'élèvent à 19,6 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2006 et les autres charges opérationnelles s'élèvent à 20,3 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros en 2006, soit une charge nette de 0,7 million d'euros contre une charge nette de 1,9 million d'euros en 2006. Les autres produits opérationnels comprennent essentiellement les primes d'assurances et reprises de provisions pour sinistres comptabilisées par la captive de réassurance de Technip qui s'élève à un total de 14,5 millions d'euros en 2007 contre 5,7 millions d'euros en 2006. De même, les autres charges opérationnelles comprennent principalement les dotations aux provisions pour sinistres de la captive de réassurance qui s'élèvent à 13,7 millions d'euros en 2007 contre 6,1 millions d'euros en 2006.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 247,0 millions d'euros en 2007 contre 333,2 millions d'euros en 2006, soit une diminution de 25,9%. Le taux de marge opérationnelle courante ressort à 3,1% du chiffre d'affaires, contre 4,8% en 2006.

Résultat opérationnel courant par activité

(en millions d'euros)	SURF		Plates-formes		Onshore Downstream		Industries		Corporate		Total Activités poursuivies		Activités abandonnées		Total	
	Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.	
2007																
Résultat opérationnel courant	390,9	83,1%	35,2	-43,5%	(172,5)	-352,2%	15,2	34,5%	(21,8)	-2,2%	247,0	-25,9%	-		247,0	-25,9%
Taux de marge opérationnelle courante	15,8%		4,8%		-3,9%		6,5%				3,1%				3,1%	
Résultat opérationnel	407,9	91,1%	38,1	-54,5%	(172,5)	-333,7%	15,2	34,5%	(21,8)	-2,2%	266,9	-25,9%	-		266,9	-25,9%
Taux de marge opérationnelle	16,5%		5,2%		-3,9%		6,5%				3,4%				3,4%	
2006																
Résultat opérationnel courant	213,5		62,3		68,4		11,3		(22,3)		333,2		-		333,2	
Taux de marge opérationnelle courante	9,7%		5,2%		2,1%		5,5%				4,8%				4,8%	
Résultat opérationnel	213,5		83,8		73,8		11,3		(22,3)		360,1		-		360,1	
Taux de marge opérationnelle	9,7%		7,0%		2,2%		5,5%				5,2%				5,2%	

La plus forte progression est réalisée par le

segment SURF qui génère un résultat

opérationnel courant de 390,9 millions d'euros en 2007, soit 15,8% de son chiffre d'affaires, contre 213,5 millions d'euros en 2006, soit 9,7% de son chiffre d'affaires. Cette excellente performance du segment en 2007 s'explique par la bonne exécution des projets en cours de réalisation, le fort taux de charge des usines et d'utilisation des navires. C'est le premier contributeur au résultat opérationnel courant de Technip en 2007.

Le segment Plates-formes génère un résultat opérationnel courant de 35,2 millions d'euros en 2007, soit 4,8% de son chiffre d'affaires, contre 62,3 millions d'euros soit 5,2% de son chiffre d'affaires pour l'année 2006.

Le segment Onshore Downstream génère une perte de 172,5 millions d'euros en 2007, contre un bénéfice de 68,4 millions d'euros en

2006 (soit un taux de marge de (3,9) % contre 2,1% en 2006). Cette perte est principalement générée par les charges constatées sur les contrats de traitement de gaz en cours de réalisation au Qatar.

Le segment Industries génère un résultat opérationnel courant de 15,2 millions d'euros en 2007, soit un taux de marge opérationnelle de 6,5%, contre 11,3 millions d'euros et 5,5% de taux de marge en 2006.

Le segment Corporate a enregistré un résultat opérationnel courant négatif de 21,8 millions d'euros en 2007 contre 22,3 millions d'euros en 2006. Il comprend notamment les coûts relatifs aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites (9,9 millions d'euros).

Résultat opérationnel courant par région

(en millions d'euros)	Europe, Russie, Asie Centrale		Afrique		Moyen-Orient		Asie-Pacifique		Amériques		Non attribuable		Total	
	Var		Var		Var		Var		Var		Var		Var	
2007														
Résultat opérationnel courant	160,2	-4,6%	196,7	226,2%	(134,0)	-207,2%	40,9	-150,6%	5,0	-94,0%	(21,8)	-2,2%	247,0	-25,9%
Taux de marge opérationnelle courante	13,1%		20,6%		-4,1%		4,0%		0,3%				3,1%	
Résultat opérationnel	166,8	-3,8%	196,7	226,2%	(134,0)	-207,2%	40,9	-150,6%	18,3	-82,5%	(21,8)	-2,2%	266,9	-25,9%
Taux de marge opérationnelle	13,7%		20,6%		-4,1%		4,0%		1,3%				3,4%	
2006														
Résultat opérationnel courant	168,0		60,3		125,0		(80,9)		83,1		(22,3)		333,2	44,2%
Taux de marge opérationnelle courante	12,0%		4,8%		6,0%		-10,0%		6,0%				4,8%	
Résultat opérationnel	173,4		60,3		125,0		(80,9)		104,6		(22,3)		360,1	55,9%
Taux de marge opérationnelle	12,4%		4,8%		6,0%		-10,0%		7,5%				5,2%	

Europe, Russie, Asie Centrale

Le résultat opérationnel courant s'élève à 160,2 millions d'euros en 2007 contre 168,0 millions d'euros en 2006, soit un taux de marge de 13,1% contre 12,0% en 2006.

Le segment SURF contribue à hauteur de 110,2 millions d'euros (soit un taux de marge de 15,6%) en 2007 contre 123,4 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 15,0%) grâce aux contrats DSVI, Asgard et Schiehallion au Royaume-Uni et Asgard en Norvège. Le segment Onshore Downstream contribue à hauteur de 35,5 millions d'euros (soit un taux de marge de 14,2%) en 2007 contre 34,6 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 12,2%) grâce aux contrats Gonfreville, Feyzin et Donges Prime G en France, ainsi que les contrats en Pologne dont PKN HDS. La contribution du segment Plates Formes est stable à 15,0 millions d'euros en 2007 contre 14,8 millions d'euros en 2006 malgré une augmentation du taux de marge

qui passe de 7,9% en 2006 à 13,6% en 2007. Le segment industries contribue négativement à hauteur de 0,5 million d'euros au résultat opérationnel courant de la zone en 2007 contre une contribution négative de 4,8 millions d'euros en 2006.

Afrique

Le résultat opérationnel courant s'élève à 196,7 millions d'euros en 2007, soit un taux de marge de 20,6%, contre 60,3 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 4,8%).

Le segment SURF contribue à hauteur de 151,4 millions d'euros en 2007 (soit un taux de marge de 24,4%) contre 10,3 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 1,6 %), grâce aux contrats Agbami au Nigéria, Dalia et Block 18 en Angola. Le segment Plates-formes dégage un résultat de 17,5 millions d'euros (soit un taux de marge de 8,2 %) contre 26,8 millions d'euros en 2006 (soit 6,4% de taux de marge), grâce à la

bonne exécution des projets africains (AKPO FPSO, AMP2 au Nigéria et Dalia en Angola) et à l'évolution favorable de certains contrats qui présentaient des difficultés en 2006 (remboursement d'assurance et avenants obtenus de la part des clients). L'Onshore Downstream contribue à hauteur de 24,5 millions d'euros en 2007 (soit un taux de marge de 21,6%) contre 18,8 millions d'euros en 2006 (12,6% de taux de marge). Cette bonne performance provient principalement des FEED et des contrats réalisés au Nigeria, notamment les contrats de trains de liquéfaction de gaz en partenariat avec KBR, JGC et Snamprogetti.

Moyen-Orient

Le résultat opérationnel courant de la zone Moyen-Orient est une perte de 134,0 millions d'euros contre un résultat positif de 125,0 millions d'euros en 2006 soit un taux de marge négatif de 4,1% en 2007 contre un taux de marge positif de 6,0% en 2006.

Cette baisse est principalement due au segment Onshore Downstream qui enregistre une perte de 137,2 millions d'euros contre un profit de 110,8 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 5,7% en 2006). Celle-ci s'explique principalement par la décision de Technip d'enregistrer dans ses comptes du quatrième trimestre une charge de l'ordre de 200 millions d'euros établie sur la base des résultats estimés à terminaison des quatre projets de traitement de gaz en cours de réalisation au Qatar compte-tenu de l'issue des négociations sur le projet Qatargas II et des progrès de la construction sur le site, ainsi que par la charge de 50 millions d'euros constatée sur un projet en cours de réalisation en Arabie Saoudite. Le segment Plates-formes contribue à hauteur de 5,7 millions d'euros en 2007 contre 11,7 millions d'euros en 2006 ; son taux de marge est en baisse en 2007 à 9,1% contre 12,5% en 2006. Enfin le segment industries contribue négativement au résultat opérationnel de la zone pour 2,5 millions d'euros contre une contribution positive de 0,7 million d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 28,8% en 2006).

Asie Pacifique

Le résultat opérationnel courant de la zone

Asie-Pacifique s'élève à 40,9 millions d'euros contre une perte de 80,9 millions d'euros en 2006, soit un taux de marge de 4,0% contre un taux de marge négatif de 10,0% en 2006.

Dans cette région, le segment SURF est le principal contributeur de la zone puisqu'il dégage un résultat opérationnel en forte hausse, à 57,7 millions d'euros (soit un taux de marge de 12,5%) contre 22,0 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 7,3% en 2006). La contribution du segment Plates-formes s'améliore en 2007 mais reste négative à 6,1 millions d'euros (soit un taux de marge de -7,3%) contre une perte de 26,2 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de -15,0%). La contribution du segment Onshore Downstream est négative à 22,0 millions d'euros (soit un taux de marge de -5,0%) en 2007 contre une contribution négative de 82,6 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de -29,0%). Le résultat opérationnel courant du segment Onshore Downstream dans la zone s'explique principalement par la comptabilisation d'une charge additionnelle au quatrième trimestre 2007 relative à un projet pour lequel les négociations de fin de contrat sont en cours dont les conclusions pourraient être en retrait par rapport aux attentes de Technip.

Amériques

Le résultat opérationnel courant dans cette zone s'élève à 5,0 millions d'euros contre 83,1 millions d'euros en 2006, soit un taux de marge opérationnelle de 0,3% en 2007 contre 6,0 % en 2006.

Le résultat du segment SURF s'élève à 71,6 millions d'euros en 2007 contre 56,0 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge opérationnelle de 10,4% contre 13,8% en 2006). Les principaux contrats contributeurs au résultat opérationnel courant de la zone sont Bidao, P54 et P52 au Brésil ainsi que Bass Lite Flowline, Princess et Neptune dans le Golfe du Mexique.

Le résultat du segment Onshore Downstream est une perte de 73,3 millions d'euros en 2007 (soit un taux de marge de -16,1%) contre une perte de 13,2 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de -2,1%). Au quatrième trimestre 2007, une charge additionnelle a été comptabilisée sur un projet en Amérique du Nord pour lequel les négociations de fin de contrat sont en cours dont les conclusions

pourraient être en retrait par rapport aux attentes de Technip.

Le résultat du segment Plates-formes s'élève à 3,1 millions d'euros en 2007 contre 35,2 millions d'euros en 2006 (soit un taux de marge de 1,2 % contre 11,0 % en 2006), certains contrats étant affectés par des retards. D'autre part, le résultat de 2006 intégrait des reprises de provisions sur des projets terminés.

Résultat des opérations de cession

Le produit net provient essentiellement des gains réalisés sur la cession des sociétés Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Limited (17,0 millions d'euros) relevant du segment SURF, et des gains réalisés sur la cession des titres Gulf Island Fabricators Inc (2,9 millions d'euros) relevant du segment Plates-formes. En 2006, le résultat des opérations de cessions s'élevait à 26,9 millions d'euros et provenait principalement de la plus-value réalisée sur la cession de l'immeuble de Lyon (5,4 millions d'euros) imputable au segment Onshore Downstream et à la plus-value de cession de GMF (Gulf Marine Fabricators) de 20,3 millions d'euros imputable au segment Plates-formes.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 266,9 millions d'euros en 2007 contre 360,1 millions d'euros en 2006, soit une baisse de 93,2 millions d'euros (-25,9 %). Cette diminution s'explique principalement par les charges constatées sur les contrats de traitement de gaz en cours de réalisation au Qatar, en partie atténuée par l'excellente performance réalisée dans le segment SURF. Par segment, il se ventile ainsi : SURF : 407,9 millions d'euros (contre 213,5 millions d'euros en 2006), Plates-formes : 38,1 millions d'euros (contre 83,8 millions d'euros en 2006), Onshore Downstream : (172,5) millions d'euros (contre un profit de 73,8 millions d'euros en 2006), Industries : 15,2 millions d'euros (contre 11,3 millions d'euros en 2006) et Corporate : contribution négative de 21,8 millions d'euros en 2007 contre une contribution négative de 22,3 millions d'euros en 2006 (Cf Note 4 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre

2007).

Résultat financier

Le résultat financier négatif s'établit à (64,6) millions d'euros en 2007, et est relativement stable par rapport à celui de 2006 qui s'élevait à (61,5) millions d'euros. En 2007, l'absence de charge financière relative aux OCEANE, qui représentait une charge de 10,0 millions d'euros en 2006, est compensée par une détérioration du résultat de change (perte de 20,9 millions d'euros en 2007 contre une perte de 6,8 millions d'euros en 2006).

La rémunération de la trésorerie sur les contrats clé en main est incluse dans le chiffre d'affaires et ne figure pas sous cette rubrique. Au titre de 2007, le résultat financier sur contrats représente une contribution au chiffre d'affaires de 90,9 millions d'euros contre 78,7 millions d'euros en 2006.

Impôts sur les sociétés

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 77,1 millions d'euros, pour un résultat bénéficiaire avant impôt de 205,1 millions d'euros en 2007, contre 94,1 millions d'euros en 2006. Le taux effectif d'impôt de Technip s'établit à 36,8 % en 2007 contre 29,6 % en 2006, à comparer au taux français qui s'élève à 34,43 % en 2007 et 2006.

Le taux effectif d'impôt de Technip sur l'exercice 2007 affiche une légère hausse due à la comptabilisation de pertes sur des contrats effectués dans des zones où les déficits reportables sont difficilement récupérables et qui bénéficient de taux d'impôts réduits par rapport au taux français.

Résultat net des activités abandonnées

Comme en 2006, aucune activité n'a été fermée ou abandonnée en 2007.

Résultats attribuables aux intérêts minoritaires

Les résultats attribuables aux minoritaires sont stables à 1,7 million d'euros en 2007 contre 1,8 million d'euros en 2006.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,8 millions d'euros en 2007 à

comparer à une perte de 2,6 millions d'euros en 2006. En 2007, il s'agit exclusivement de la mise en équivalence de la société Technip KTI Spa. En 2006, le résultat des sociétés mises en équivalence comprend une charge non récurrente de 4 millions d'euros correspondant à la provision sur les titres Nargan.

Résultat net

Le résultat net part de Technip s'élève à 126,3 millions d'euros en 2007 contre 200,1 millions d'euros en 2006. Il représente 1,6 % du chiffre d'affaires de Technip contre 2,9 % en 2006.

La baisse du résultat net est due principalement aux pertes dégagées par le segment Onshore Downstream.

Résultat par action

Calculé sur une base diluée de 104 996 104 actions, le résultat par action se trouve ramené à 1,20 euro pour l'exercice 2007 contre 1,86 euro en 2006 (-35,2%).

Le résultat par action non dilué s'élève à 1,22 euro en 2007 contre 1,91 euro en 2006, soit une baisse de 36,3%.

A la connaissance de Technip, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Technip n'est intervenu depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

(b) Résultats des activités en 2006 par rapport à 2005

Description du chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires consolidé par segment d'activités pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2006 et 2005 :

(en millions d'euros)	SURF		Plates-formes		Onshore Downstream		Industries	Corporate	Total Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total			
	Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.			
2006														
Chiffre d'affaires	2 209,2	22,9%	1 195,5	18,0%	3 317,8	43,1%	204,0	-17,4%	-	6 926,5	28,8%	-	6 926,5	28,8%
2005														
Chiffre d'affaires	1 797,6		1 013,4		2 318,2		246,9		-	5 376,1		-	5 376,1	

Le chiffre d'affaires progresse de 28,8 % en 2006, passant de 5 376,1 millions d'euros pour l'exercice 2005 à 6 926,5 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Chiffre d'affaires par segment d'activité

SURF

Le segment d'activité SURF a généré en 2006 un chiffre d'affaires de 2 209,2 millions d'euros, en hausse de 22,9% par rapport à celui de 2005 (1 797,6 millions d'euros). Cette hausse s'explique par les principaux projets exécutés en 2006 tels que DALIA UFL (TOTAL)

et Block 18 Greater Plutonio (BP) en Angola, Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria pour la région Afrique ; Bidao et PDET (PETROBRAS) au Brésil pour la région Amériques ; les projets Fram Ost et Vilje (NORSK HYDRO) ainsi que Alvheim (MARATHON) dans le secteur norvégien ; Brenda (OILEXCO) et Maria (BG) dans le secteur britannique ; Stybarrow (BHPP) et Enfield (WOODSIDE) en Australie, Pohokura (STOS) en Nouvelle-Zélande pour la région Asie Pacifique. Le chiffre d'affaires du segment SURF représente 31,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2006 contre 33,4 % en 2005.

Plates-formes

Le chiffre d'affaires du segment Plates-formes s'est établi à 1 195,5 millions d'euros en 2006 en hausse de 18,0 % par rapport au chiffre d'affaires 2005 (1013,4 millions d'euros). Cette hausse s'explique principalement par les projets suivants : Dalia FPSO (TOTAL) en Angola, Akpo FPSO (TOTAL), East Area (EXXON MOBIL) et Amenam phase 2 (TOTAL) au Nigéria pour l'Afrique ; Kikeh DTU (MURPHY OIL) en Malaisie pour la région Asie-Pacifique ; Tahiti (CHEVRON TEXACO) et Perdido (SHELL) dans le Golfe du Mexique, P51 et P52 (PETROBRAS) au Brésil pour la région Amériques ; Shah Deniz (BP) en Azerbaïdjan et Qatargas II Offshore pour la région Moyen-Orient. Le chiffre d'affaires du segment Plates-formes représente 17,3% du chiffre d'affaires consolidé 2006 contre 18,9% en 2005.

Onshore Downstream

C'est dans ce segment que le chiffre d'affaires a connu la plus forte croissance en valeur absolue ; en effet, il s'est établi à 3 317,8 millions d'euros, en hausse de 43,1 % par rapport à celui de 2005 (2 318,2 millions d'euros). Il représente 47,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2006, contre 43,1 % du chiffre d'affaires 2005. La progression du chiffre d'affaires provient d'une part de la contribution

Chiffre d'affaires par région

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par région pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2006 et 2005 :

(en millions d'euros)	Europe, Russie, Asie Centrale		Afrique		Moyen-Orient		Asie-Pacifique		Amériques		Non attribuable	Total	
	Var		Var		Var		Var		Var			Var	
2006													
Chiffre d'affaires	1 399,2	1,2%	1 254,4	-0,3%	2 070,7	86,9%	806,7	38,3%	1 395,5	33,8%	-	6 926,5	28,8%
2005													
Chiffre d'affaires	1 382,9		1 258,4		1 108,1		583,4		1 043,3		-	5 376,1	

Europe, Russie, Asie Centrale

Cette région a généré un chiffre d'affaires de 1 399,2 millions d'euros contre 1 382,9 millions

de contrats significatifs mis en vigueur en 2004 et qui se trouvent à un stade d'avancement supérieur à 50 % : Qatargas II, Freeport NLNG, Nigéria Train VI. D'autre part, le chiffre d'affaires a progressé du fait des contrats mis en vigueur en 2005 : CNRL HOSP, Sabic Yanbu, Ras Laffan Ethylen, Dung Quat, Rasgas III, Yemen LNG. Enfin cette évolution du chiffre d'affaires provient également de la mise en vigueur en 2006 des contrats signés dans le domaine du LNG : Qatargas III & IV et AKG2.

Industries

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 204,0 millions d'euros soit 2,9 % du chiffre d'affaires total 2006, contre 246,9 millions d'euros en 2005 soit 4,6% du chiffre d'affaires 2005. Le chiffre d'affaires est en retrait de 42,9 millions d'euros entre 2005 et 2006 (-17,4 %). Cette baisse s'explique par le recentrage des activités opéré ces dernières années. Le chiffre d'affaires 2006 provient de divers contrats signés dans le domaine de la pharmacie (Genzyme Thymoglobulin, projets Sanofi), de la chimie (projets Diester Industries à Compiègne et Montoir, Total Petrochemicals Chicago, projets Oxychem), des mines & métaux (Xstrata Koniambo, Global Alumina Sangaredi) et du bâtiment.

d'euros en 2005 (soit 20,2% du chiffre d'affaires consolidé 2006, contre 25,7% en 2005), soit une hausse de 16,3 millions d'euros (+1.2%). Cette faible augmentation s'explique par des évolutions contrastées du chiffre d'affaires par

segment : la forte progression du chiffre d'affaires du segment SURF est compensée par la diminution du chiffre d'affaires des trois autres segments. Le segment SURF est le principal contributeur de la zone en 2006 avec 823,2 millions d'euros (soit 58,8 % du total du chiffre d'affaires), contre 575,5 millions d'euros en 2005 (soit 41,6 % du chiffre d'affaires), avec notamment les projets Alvheim (MARATHON), Fram Ost et Vilje (NORSK HYDRO) en Mer du Nord norvégienne ainsi que les projets Brenda (OILEXCO) et Maria (BG) dans le secteur britannique. Le segment Onshore Downstream a généré un chiffre d'affaires de 283,5 millions d'euros soit 20,3% du chiffre d'affaires de la zone en 2006, contre 395,0 millions d'euros soit 28,6% en 2005. La variation de chiffre d'affaires pour cette période provient principalement du contrat Gonfreville (TOTAL France) réceptionné en 2006. Ce contrat reste néanmoins le plus significatif pour la zone. Notons par ailleurs les contrats Primes G Donges (TOTAL), HDT (Turkmaneft gas, Turkménistan), Kazan (JSC Kazanorgsintez), Dow Terneuzen GK6 (Dow Benelux) qui ont un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la zone. Le segment Plates-formes contribue à cette région à hauteur de 13,3 % de son chiffre d'affaires soit 186,7 millions d'euros, contre 18,9 % en 2005 soit 262,7 millions d'euros, avec pour l'essentiel le projet Shah Deniz (BP) en Azerbaïdjan. Le segment Industries contribue à hauteur de 105,8 millions d'euros en 2006 contre 149,7 millions d'euros en 2005 ; le principal contrat exécuté dans cette zone en 2006 est le contrat Termoli (Energia) en Italie.

Afrique

La contribution de cette région au chiffre d'affaires de Technip s'élève à 1 254,4 millions d'euros, soit 18,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2006 contre 23,4 % soit 1 258,4 millions d'euros en 2005. Le chiffre d'affaires de la zone reste stable en valeur absolue mais décroît en part relative en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé en 2006 dans la zone Moyen-Orient principalement. Le segment SURF est le plus gros contributeur de la zone avec un chiffre d'affaires de 662,6 millions d'euros en 2006, soit 52,8 % du chiffre d'affaires de la zone, contre 669,0 millions d'euros en 2005 soit 53,2% du chiffre d'affaires de la zone. Les

principaux projets ayant contribué à la formation du chiffre d'affaires sont DALIA UFL (TOTAL) Block 18 Greater Plutonio (BP) et Mondo (EXXON MOBIL) en Angola, Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria. Le segment Plates-formes est le deuxième contributeur avec 420,6 millions d'euros de chiffre d'affaires soit 33,5 % du chiffre d'affaires de la zone, contre 351,8 millions d'euros en 2005 soit 28,0 % du chiffre d'affaires de la zone. Les principaux contrats étant Akpo FPSO (TOTAL), East Area (EXXON MOBIL) et Amenam phase 2 (TOTAL) au Nigéria, Dalia FPSO (TOTAL) en Angola. Le segment Onshore Downstream réalise un chiffre d'affaires de 148,8 millions d'euros en 2006, soit 11,9 % du chiffre d'affaires de la zone, contre 220,2 millions d'euros en 2005 soit 17,5 % du chiffre d'affaires de la zone. Les contrats principaux pour cette zone portent sur les trains de LNG 4 & 5 du Nigeria réceptionnés en 2006. Le train VI pour NLNG au Nigeria (NNPC, Shell, Total, Agip), autre projet significatif, sera quant à lui réceptionné en 2007. A ces projets s'ajoutent les contrats Sasol P2 Plant en Afrique du Sud et OK LNG au Nigeria pour lequel Technip a réalisé le FEED.

Moyen-Orient

La contribution de cette région au chiffre d'affaires de Technip représente 29,9 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, contre 20,6 % en 2005. En effet, le chiffre d'affaires de la zone a quasiment doublé entre 2006 et 2005 passant de 1 108,1 millions d'euros en 2005 à 2 070,7 millions d'euros en 2006, soit une progression de 86,9 %. Le plus gros contributeur de la zone est le segment Onshore Downstream qui réalise un chiffre d'affaires de 1 957,4 millions d'euros, soit 94,5 % du chiffre d'affaires de la zone, contre 1051,5 millions d'euros en 2005 soit 94,9 % du chiffre d'affaires. L'activité de cette région a été particulièrement soutenue en 2006 avec en particulier les contrats de construction d'usines de liquéfaction de gaz naturel ainsi que les contrats portant sur des unités d'éthylène. Les contrats les plus significatifs pour cette zone sont constitués d'une part par les grands contrats de LNG au Qatar : Qatargas II, Rasgas III, Qatargas III & IV, AKG2 (signés en 2004, 2005 et 2006 en partenariat avec Chiyoda), d'autre part par le

contrat Yemen LNG signé en 2005 et enfin par d'importants contrats d'éthylène, Sabic Yanbu en Arabie Saoudite, Pic Dow au Koweït et Ras Laffan au Qatar. Il faut aussi noter le contrat pour l'unité de traitement de gaz de Khursaniyah en Arabie Saoudite même si sa contribution au chiffre d'affaires reste modeste dans la mesure où il s'agit d'un contrat de service en remboursable.

Asie Pacifique

La contribution de cette région représente un chiffre d'affaires de 806,7 millions d'euros, soit 11,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, contre 583,4 millions d'euros en 2005 soit 10,9 % du chiffre d'affaires. Les deux principaux contributeurs de la zone sont les segments SURF et Onshore Downstream avec respectivement 299,8 millions d'euros et 284,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 37,1 % et 35,2 % du chiffre d'affaires de la région contre respectivement 150,7 millions d'euros (soit 25,9 % du chiffre d'affaires de la zone) et 235,1 millions d'euros (40,2 % du chiffre d'affaires de la zone) en 2005. Dans le segment SURF, les principales contributions proviennent des projets Stybarrow (BHPP) et Enfield (WOODSIDE) en Australie, Pohokura (STOS) en Nouvelle-Zélande. Dans le segment Onshore Downstream, le contrat le plus significatif est la raffinerie de Dung Quat au Vietnam (Petrovietnam) signé en 2005 en partenariat avec JGC et Tecnicas Reunidas dont l'avancement à la fin 2006 est proche de 50 %. Par ailleurs, Technip a réalisé deux unités de polyéthylène en Chine, Dushanzi (Petrochina), un projet de four d'éthylène en Corée pour GS Caltex et le projet Otway (Woodside) en Australie.

Amériques

La contribution de cette région représente un chiffre d'affaires de 1 395,5 millions d'euros, soit 20,1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, contre 19,4 % en 2005 (1043,3 millions d'euros). Le chiffre d'affaires, en légère augmentation sur la zone, reste stable en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé. Le principal contributeur de la zone est le segment Onshore Downstream avec 643,6

millions d'euros en 2006 contre 416,4 millions d'euros en 2005, soit 46,1 % du chiffre d'affaires de la zone en 2006 et 39,9 % en 2005. Les contrats les plus significatifs pour cette zone en 2006 incluent deux contrats pour CNRL au Canada (une usine de production d'hydrogène exécutée par Technip USA, et une unité de traitement de sables bitumeux exécutée par Technip Italy), le contrat pour le terminal de Freeport LNG signé en partenariat en 2004 dont l'avancement est proche de 70 % ainsi que divers contrats pour des usines d'hydrogène en Amérique du Nord. Les segments SURF et Plates-formes contribuent respectivement à hauteur de 406,0 et 320,8 millions d'euros en 2006 soit 29,1% et 23,0% du chiffre d'affaires de la zone contre respectivement 381,5 millions d'euros et 214,4 millions d'euros en 2005 (soit 36,6 % et 20,6 % du chiffre d'affaires de la zone). Les principaux projets réalisés sont Bidao et PDET (PETROBRAS) au Brésil et NCMA (BG) à Trinidad et Tobago pour le segment SURF; Tahiti (CHEVRON TEXACO) et Perdido (SHELL) dans le Golfe du Mexique et P51 et P52 (PETROBRAS) au Brésil pour le segment Plates-formes.

Backlog ou carnet de commandes

Le backlog ou carnet de commandes, indicateur qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, s'élève à 10 272,8 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 11 169,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une baisse de 8,0 %. Cette diminution s'explique par l'objectif de stabilisation fixé par Technip en 2006.

Le segment Onshore Downstream est le plus gros contributeur avec 6 650,4 millions d'euros, soit 64,7 % du total du backlog en fin d'année contre 7126,9 millions d'euros à fin 2005 soit 63,8 % du backlog total. Les zones Afrique et Moyen-Orient représentent 75,0 % de la contribution de l'Onshore Downstream. Le backlog provient en grande partie des grands contrats de LNG mis en vigueur en 2004 (Qatargas II, Nigeria Train VI), en 2005 (Rasgas III, Yemen LNG) et en 2006 (Qatargas III & IV, AKG2) auxquels s'ajoutent les contrats d'éthylène (Ras Laffan, Sabic Yanbu et Pic Dow Koweït). Le contrat de service pour la raffinerie d'Al Jubail, en Arabie Saoudite qui bien qu'ayant une contribution

modérée en terme de backlog, reste très significatif en terme d'heures d'ingénierie. Dans la zone Asie Pacifique (754,6 millions d'euros ou 11,3% du backlog Onshore en 2006 versus 661,5 millions d'euros et 9,3% du backlog Onshore en 2005), le backlog comprend deux contrats importants : la raffinerie de Dung Quat au Vietnam, ainsi que le contrat pour des fours d'éthylène signé fin 2006 avec MOC en Thaïlande. Pour la zone Amériques (608,9 millions d'euros ou 9,2 % du backlog Onshore 2006 contre 1 063,1 millions d'euros en 2005 et 14,9 % du backlog Onshore 2005), les contrats les plus significatifs sont ceux pour CNRL au Canada (usine d'hydrogène et unité de traitement des sables bitumeux), le contrat du terminal LNG à Freeport (Texas) mis en vigueur en 2004, ainsi que plusieurs contrats de services reposant sur les technologies de l'hydrogène, en Amérique du Nord et le contrat pour l'extension de la raffinerie HDT Barranca (ECOPETROL) en Colombie.

Le segment SURF est le second contributeur à un niveau relativement stable sur 2006 et 2005 avec respectivement 2 718,9 et 2 687,9 millions d'euros. Le backlog SURF est constitué à 35,1 % de contrats à réaliser dans la région Afrique, soit 954,6 millions d'euros (contre 1 261,4 millions d'euros à fin 2005) avec notamment les projets Agbami (CHEVRON TEXACO) au Nigéria, Dalia UFL (TOTAL), Block 18 (BP), Mondo (EXXON MOBIL) et Gimboa (SONANGOL) en Angola. La région Amériques, avec 945,4 millions d'euros à comparer à 621,0 millions d'euros à fin 2005, représente 34,8 % du backlog SURF avec la forte contribution des projets brésiliens, tels que P52, P54, PDET et le renouvellement du contrat Sunrise (PETROBRAS) ainsi que Shenzi (BHP) aux Etats-Unis.

En baisse de 38,5%, le backlog du segment Plates-formes s'élève à 741,6 millions d'euros, contre 1 206,7 à fin 2005. Il est constitué à 41,3 % de contrats à réaliser dans la région Amériques, soit 306,6 millions d'euros (contre 393,8 millions d'euros à fin 2005), avec les projets Perdido (SHELL) et Tahiti (CHEVRON TEXACO) dans le Golfe du Mexique et P51 - P52 (PETROBRAS) au Brésil. La contribution

de la région Afrique est de 35,1% du backlog Plates-formes avec 260,3 millions d'euros à fin 2006 (à comparer à 534,0 millions d'euros à fin 2005) comprenant notamment le projet AKPO FPSO (CHEVRON TEXACO) au Nigéria.

Le backlog du segment Industries s'élève à 161,9 millions d'euros, contre 148,0 millions d'euros en 2005, soit une augmentation d'environ 10 %. Ce backlog se compose de divers contrats de services et de constructions dans les secteurs de la pharmacie, de la chimie, des mines et métaux, du ciment et du bâtiment industriel.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève à 6 202,1 millions d'euros en 2006, à comparer à 4 818,0 millions d'euros pour l'exercice 2005. Cette augmentation est en ligne avec celle du chiffre d'affaires puisque le taux de marge brute reste stable entre 2006 et 2005 : 10,5 % contre 10,4 %. Les composantes principales en sont les coûts salariaux et d'études, les coûts externes notamment l'achat des équipements et la sous-traitance des travaux de construction. La répartition des coûts des ventes entre les segments est la suivante : le segment Onshore Downstream représente 3 128,7 millions d'euros (à comparer à 2 123,1 millions d'euros en 2005), soit 50,4 % du total du coût des ventes en 2006 contre 44,0% en 2005 et les segments SURF et Plates-formes : 2 898,1 millions d'euros en 2006 (contre 2 476,0 millions d'euros en 2005).

La nature de ces coûts est différente d'un segment à l'autre, les segments SURF et Plates-formes ayant des activités de fabrication de flexibles et de construction nécessitant des moyens industriels (usines, navires de poses, chantiers d'assemblage) et une main d'œuvre moins qualifiée alors que le segment Onshore Downstream a une activité d'ingénierie qui nécessite une main d'œuvre très qualifiée (ingénieurs) et peu de moyens industriels détenus en propre par Technip. Ses coûts externes comprennent l'achat d'équipements et la sous-traitance des travaux de construction alors que le segment SURF réalise certains de ses équipements, puis les transporte et les installe grâce aux navires de

pose.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 34,9 millions d'euros pour l'année 2006, contre 29,4 millions d'euros en 2005 soit une augmentation de 5,5 millions d'euros qui s'explique par l'effort de recherche du segment SURF sur la période.

Frais commerciaux et administratifs

En 2006, les frais commerciaux et administratifs s'élevèrent à 354,4 millions d'euros, soit 5,1 % du chiffre d'affaires, contre 308,2 millions d'euros en 2005 (5,7 % du chiffre d'affaires), soit une légère baisse en valeur relative sur l'année en cohérence avec la politique très sélective mise en œuvre par Technip en matière de gestion des appels d'offres.

Frais de personnel

Le compte de résultat présente les charges par destination. Ainsi, les charges de personnel sont incluses dans les postes de

charges détaillés précédemment. Les frais de personnel représentent 948,2 millions d'euros en 2006, en progression de 6,5 % par rapport à l'exercice 2005 (889,9 millions d'euros). L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation des effectifs ; Technip renforce ses équipes pour accompagner la croissance de ses activités.

Autres produits et charges opérationnels

En 2006, les autres produits et les autres charges opérationnels sont respectivement de 8,4 millions d'euros et (10,3) millions d'euros soit une perte nette de 1,9 million d'euros à comparer à un produit net de 10,5 millions d'euros.

Résultat opérationnel courant

En 2006, le résultat opérationnel courant s'élève à 360,1 millions d'euros, soit une augmentation de 55,9 % par rapport aux 231,0 millions d'euros de résultat opérationnel réalisés en 2005. Le taux de marge opérationnelle ressort à 5,2 % du chiffre d'affaires, reflétant une hausse de 90 points de base par rapport au taux de 4,3 % de l'année précédente.

Résultat opérationnel courant par activité

(en millions d'euros)	SURF		Plates-formes		Onshore Downstream		Industries		Corporate		Total Activités poursuivies		Activités abandonnées		Total	
		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.		Var.
	2006															
Résultat opérationnel courant	213,5	79,7%	62,3	129,9%	68,4	-22,5%	11,3	88,3%	(22,3)	142,4%	333,2	44,2%	-	333,2	44,2%	
Taux de marge opérationnelle courante	9,7%		5,2%		2,1%		5,5%				4,8%			4,8%		
Résultat opérationnel	213,5	79,7%	83,8	209,2%	73,8	-16,4%	11,3	88,3%	(22,3)	142,4%	360,1	55,9%	-	360,1	55,9%	
Taux de marge opérationnelle	9,7%		7,0%		2,2%		5,5%				5,2%			5,2%		
	2005															
Résultat opérationnel courant	118,8		27,1		88,3		6,0		(9,2)		231,0		-	231,0		
Taux de marge opérationnelle courante	6,6%		2,7%		3,8%		2,4%				4,3%			4,3%		
Résultat opérationnel	118,8		27,1		88,3		6,0		(9,2)		231,0		-	231,0		
Taux de marge opérationnelle	6,6%		2,7%		3,8%		2,4%				4,3%			4,3%		

La plus forte progression est réalisée par le segment SURF qui avait été pénalisé en 2005 par une charge non récurrente. Le segment SURF a généré un résultat opérationnel de 213,5 millions d'euros en 2006, soit 9,7 % de

son chiffre d'affaires, contre 118,8 millions d'euros en 2005, soit 6,6 % de son chiffre d'affaires. Cette bonne performance en 2006 s'explique par le bon déroulement des contrats exécutés sur la période et le fort taux

d'utilisation des actifs qui s'établit à 88 % en 2006. Il contribue à hauteur de 59,3 % au résultat opérationnel courant de Technip en 2006 contre 51,4 % en 2005.

Le segment Plates-formes a généré un résultat opérationnel courant de 62,3 millions d'euros en 2006, soit 5,2 % de son chiffre d'affaires, contre 27,1 millions d'euros soit 2,7 % de son chiffre d'affaires pour l'année 2005.

Le segment Onshore Downstream a généré un résultat opérationnel courant de 68,4 millions d'euros en 2006, contre 88,3 millions d'euros en 2005. En diminution de 22,5 %, le résultat opérationnel courant du segment représente 2,1 % du chiffre d'affaires en 2006, contre 3,8 % en 2005. Cette baisse du taux de marge opérationnelle s'explique par le fait qu'une part importante du chiffre d'affaires de ce segment provient en 2006 de nouveaux contrats pour lesquels les principes comptables de Technip conduisent à ne

reconnaitre qu'un montant réduit de marge à l'avancement.

Le segment Industries a généré un résultat opérationnel courant de 11,3 millions d'euros en 2006, soit un taux de marge opérationnelle de 5,5 %, contre 6,0 millions d'euros en 2005 et 2,4 % de taux de marge. Cette amélioration en 2006 confirme le retour à la profitabilité de ce segment, notamment grâce à l'arrêt des activités pharmaceutiques de TP BioPharm fin juillet 2005.

Le segment Corporate a enregistré un résultat opérationnel courant négatif de 22,3 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2005, qui provient à hauteur de 14,9 millions d'euros d'un évènement non-récurrent : la mise en place des procédures de conformité aux dispositions de la loi américaine dite Sarbanes-Oxley Act.

Résultat opérationnel courant par région

(en millions d'euros)	Europe, Russie, Asie Centrale		Afrique		Moyen-Orient		Asie-Pacifique		Amériques		Non attribuable		Total	
	2006													
	Var		Var		Var		Var		Var		Var		Var	
Résultat opérationnel courant	168,0	-2,0%	60,3	-241,9%	125,0	147,5%	(80,9)	-397,4%	83,1	147,3%	(22,3)	142,4%	333,2	44,2%
Taux de marge opérationnelle courante	12,0%		4,8%		6,0%		-10,0%		6,0%		(22,3)	142,4%	4,8%	
Résultat opérationnel	173,4	1,2%	60,3	-241,9%	125,0	147,5%	(80,9)	-397,4%	104,6	211,3%	(22,3)	142,4%	360,1	55,9%
Taux de marge opérationnelle	12,4%		4,8%		6,0%		-10,0%		7,5%		(22,3)	142,4%	5,2%	
	2005													
Résultat opérationnel courant	171,4		(42,5)		50,5		27,2		33,6		(9,2)		231,0	
Taux de marge opérationnelle courante	12,4%		-3,4%		4,6%		4,7%		3,2%		(9,2)		4,3%	
Résultat opérationnel	171,4		(42,5)		50,5		27,2		33,6		(9,2)		231,0	
Taux de marge opérationnelle	12,4%		-3,4%		4,6%		4,7%		3,2%		(9,2)		4,3%	

Bas et Grupa Lotos en Pologne.

Europe, Russie, Asie Centrale

Le résultat opérationnel courant s'élève à 168,0 millions d'euros en 2006, soit un taux de marge de 12,0 % contre 171,4 millions d'euros en 2005 soit un taux de marge de 12,4 %, en légère diminution par rapport à 2005 (- 2,0 %).

Le segment SURF contribue à hauteur de 123,4 millions d'euros (soit un taux de marge opérationnelle de 15,0 %) en 2006 contre 104,1 millions d'euros (taux de marge de 18,1 %) en 2005. Le segment Onshore Downstream contribue à hauteur de 34,6 millions d'euros grâce aux contrats HDT au Turkmenistan, Dow Terneuzen GK6 aux Pays-

Afrique

Le résultat opérationnel courant est en très nette amélioration à 60,3 millions d'euros en 2006 contre une perte de 42,5 millions d'euros en 2005.

Le segment Plates-formes dégage un résultat de 26,8 millions d'euros (soit un taux de marge opérationnelle de 6,4 %) en 2006 contre une perte de 12 millions d'euros en 2005 (soit un taux de marge opérationnelle négatif de 3,4 %). L'augmentation du résultat est liée à la bonne performance en 2006 des

projets africains; le résultat négatif de 2005 étant consécutif à un changement de planning dans la réalisation d'un projet au Nigéria. Le segment Onshore Downstream a généré un résultat opérationnel courant de 18,8 millions d'euros en 2006 contre 27,7 millions d'euros en 2005 principalement au Nigeria avec les contrats de trains de liquéfaction de gaz en partenariat avec KBR, JGC et Snamprogetti. Le segment SURF contribue à hauteur de 10,3 millions d'euros en 2006 contre une perte de (59,2) millions d'euros en 2005. Cette amélioration s'explique par le retour à une situation bénéficiaire en 2006 des résultats sur les projets de la zone Afrique après les difficultés rencontrées en 2005 lors de l'exécution d'un contrat de pose de conduites sous-marines ayant généré des suppléments de coûts importants.

Moyen-Orient

Le résultat opérationnel courant de la zone Moyen-Orient s'élève à 125,0 millions d'euros en 2006 contre 50,5 millions d'euros en 2005, soit un taux de marge de 6,0 % du chiffre d'affaires de la région contre 4,6 % l'année précédente. Le segment Onshore Downstream est le premier contributeur de la zone avec 110,8 millions d'euros en 2006 contre 33,1 millions d'euros en 2005, soit près de 89 % du résultat opérationnel courant de la zone, provenant des contrats au Qatar (trains de liquéfaction de gaz en partenariat avec Chiyoda), Yémen (trains de liquéfaction de gaz en partenariat avec KBR et JGC), Koweït (craqueur d'éthylène), Oman (four d'éthylène) et différents contrats en Arabie Saoudite (traitement de gaz, raffinerie et craqueur d'éthylène). Le segment Plates-formes contribue à hauteur de 11,7 millions d'euros en 2006 contre 14,4 millions d'euros en 2005. La bonne performance de 2005 était due notamment à des reprises de provisions sur des projets terminés (Soroosh Noroosh et Al Rayan).

Asie Pacifique

Le résultat opérationnel courant de Technip dans cette zone est une perte de 80,9 millions d'euros en 2006 contre un profit de 27,2

millions d'euros en 2005 soit un taux de marge négatif de 10,0 % du chiffre d'affaires de la région en 2006 contre un taux de marge positif de 4,7 % l'année précédente. Dans cette région, l'activité SURF dégage un résultat opérationnel en forte hausse, à 22,0 millions d'euros, contre 11,5 millions d'euros en 2005. Les résultats opérationnels sont en revanche négatifs dans les segments Plates-formes (26,2 millions d'euros) et Onshore Downstream (82,6 millions d'euros), en raison de provisions importantes constituées sur des projets en voie d'achèvement en Australie qui ont été pénalisés notamment par le manque de productivité des équipes de construction. En 2005, les contributions de ces deux segments étaient positives respectivement de 6,6 millions d'euros et 8,0 millions d'euros. Quant aux principaux projets en cours, notamment la raffinerie de Dung Quat au Vietnam, ils se déroulent conformément aux attentes, mais leur niveau d'avancement à fin 2006 n'est pas tel qu'il permette de reconnaître des marges significatives.

Amériques

Le résultat opérationnel courant généré par Technip dans cette région s'élève à 83,1 millions d'euros en 2006 contre 33,6 millions d'euros en 2005, soit un taux de marge opérationnelle de 6,0% et 3,2% en 2006 et 2005 respectivement.

Le résultat du segment SURF s'élève à 56,0 millions d'euros (soit un taux de marge opérationnelle de 13,8 %) en 2006 contre 60 millions d'euros ou 15,7 % de marge durant l'exercice précédent. Le niveau de l'activité et la performance de cette zone restent élevés. L'augmentation importante du chiffre d'affaires 2006 au Brésil (liée aux projets Bidao et PDET) a compensé la forte baisse de l'activité au Canada (contribution importante du projet Husky White Rose sur l'année 2005).

Le résultat du segment Plates-formes s'élève à 35,2 millions d'euros en 2006 contre 4,5 millions d'euros en 2005 (soit un taux de marge opérationnelle de 11,0 % contre 2,1 % en 2005). L'augmentation du résultat en 2006 provient en grande partie de la bonne performance des projets Tahiti et Constitution ainsi que des reprises de provisions sur des

projets terminés. Le résultat de 2005 intégrait la sous-activité de Gulf Marine Fabricators (Corpus Christi).

Résultat des opérations de cession

Le produit net provient essentiellement de la plus value de cession de GMF (Gulf Marine Fabricators) pour 20,3 millions d'euros attribuable au segment Plates-formes, et des gains réalisés sur la cession de l'immeuble de Lyon (5,4 millions d'euros), attribuable au segment Onshore Downstream. En 2005, le résultat des opérations de cession est nul.

Résultat financier

Le résultat financier représente une charge nette de 61,5 millions d'euros en 2006, à comparer à une charge nette de 88,8 millions d'euros en 2005 soit une amélioration de 30,7%.

L'amélioration du résultat financier de 27,3 millions d'euros provient essentiellement de la conversion des OCEANE en mars 2006. Cet emprunt avait généré une charge de 38,0 millions d'euros en 2005 ramenée à 10,0 millions d'euros en 2006.

La rémunération de la trésorerie sur les contrats clé en main est incluse dans le chiffre d'affaires et ne figure pas sous cette rubrique. Au titre de 2006, ce résultat financier sur contrat représente une contribution de 78,7 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

Impôts sur les sociétés

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 94,1 millions d'euros, pour un résultat bénéficiaire avant impôt de 296,0 millions d'euros en 2006, contre 43,5 millions d'euros en 2005. Le taux effectif d'impôt de Technip s'établit à 29,6% en 2006, contre 31,4% en 2005, à comparer au taux français qui s'élève à 34,43% en 2006.

Le taux effectif d'impôt de Technip sur l'exercice affiche une légère baisse due à la reconnaissance d'impôts différés sur des déficits fiscaux non reconnus auparavant, les

perspectives de rentabilité sur les filiales concernées s'étant améliorées.

Résultat net des activités abandonnées

En 2006, aucune activité n'a été fermée ou abandonnée.

En 2005, le résultat de cession des activités abandonnées est une charge non récurrente de 5,0 millions d'euros au titre de la mise en liquidation de Technip BioPharm, Technip ayant décidé d'arrêter cette activité fin juillet 2005.

Résultats attribuables aux intérêts minoritaires

Les résultats attribuables aux minoritaires sont stables à 1,8 million d'euros en 2006 contre 1,7 million d'euros l'année précédente.

Résultat net

Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 200,1 millions d'euros en 2006 contre 93,3 millions d'euros en 2005. Il représente 2,9 % du chiffre d'affaires de Technip contre 1,7 % en 2005.

La hausse du résultat net de 106,8 millions d'euros est due principalement à l'amélioration des performances opérationnelles du segment SURF qui avait été pénalisé en 2005 par une charge non récurrente, aux cessions d'actifs de Technip qui ont dégagé une plus-value de 26,9 millions d'euros et à la diminution des charges financières.

Résultat par action

Calculé sur une base diluée de 108 849 404 actions, le résultat par action atteint 1,86 euro pour l'exercice 2006 contre 0,96 euro en 2005 (+ 94 %).

Le résultat par action non dilué s'élève à 1,91 euro en 2006 contre 0,98 euro en 2005 (+ 95 %).

A la connaissance de Technip, aucun changement significatif de la situation

financière ou commerciale de Technip n'est intervenu depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(c) Trésorerie nette et flux de trésorerie 2007 / 2006

La trésorerie nette de Technip se décompose comme suit pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2007 et 2006 :

En millions d'euros	31 décembre	
	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 401,5	2 402,8
Trésorerie	2 401,5	2 402,8
Obligations convertibles OCEANE	-	-
Autres dettes financières non-courant	653,3	676,7
Dettes financières courant	43,9	185,9
Dettes financières	697,2	862,6
Trésorerie nette/ (Dettes nettes)	1 704,3	1 540,2

La trésorerie nette de Technip s'élève à 1 704,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 en hausse de 10,7 % (164,1 millions d'euros) par rapport à la situation du 31 décembre 2006 (1 540,2 millions d'euros). Cette progression s'explique principalement par la réduction des dettes financières de 165,4 millions d'euros, la trésorerie brute restant stable à 2 401,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 402,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Il n'existe pas de restriction significative de transfert de fonds entre les filiales et Technip SA.

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation atteignent 825,7 millions d'euros, à comparer à 946,8 millions d'euros en 2006 soit une diminution de 12,7 % qui s'explique principalement par la diminution du résultat net de l'exercice 2007 par rapport à 2006 (-73,9 millions d'euros) et la variation des impôts différés (-53,0 millions d'euros).

La marge brute d'autofinancement s'élève à 192,2 millions d'euros contre 352,6 millions d'euros en 2006 (-45,5 %) :

- les amortissements des actifs corporels et incorporels sont en légère progression à 162,9 millions d'euros en 2007 contre 159,8 millions d'euros en 2006.

Les plus-values de cession d'actifs corporels se sont élevées à 20,2 millions d'euros en 2007 contre 25,3 millions d'euros en 2006. Elles proviennent essentiellement des gains réalisés sur la cession des sociétés PSSL et PSSI (Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Limited) pour 17,0 millions d'euros et des gains réalisés sur la cession des titres GIFI (Gulf Island Fabricators Inc) pour 2,9 millions d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement demeure élevée à 633,5 millions d'euros en 2007 contre 594,2 millions d'euros en 2006 (+6,6 %).

Flux d'investissement

Le montant de la trésorerie nette consommée par les opérations d'investissements s'établit à (174,4) millions d'euros en 2007 contre (119,9) millions d'euros pour l'exercice 2006 soit une hausse de 45,4 %. Cette

augmentation est imputable aux éléments suivants :

- les dépenses d'investissements en immobilisations s'élevèrent à 261,8 millions d'euros en 2007 contre 157,2 millions d'euros en 2006 soit une hausse de 66,5 %. Cette forte croissance s'explique par la mise en œuvre de la politique annoncée d'augmentation des capacités de Technip tant en ce qui concerne la flotte de navires que la production des conduites flexibles. Cette politique sera poursuivie en 2008.

- les produits de cessions des immobilisations se sont élevés à 20,5 millions d'euros en 2007 contre 40,4 millions d'euros en 2006 soit une baisse de 49,3 %. Il s'agit principalement en 2007 du produit de cession des titres GIFI (Gulf Island Fabricators Inc) pour 19,3 millions d'euros.

- l'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente le prix total d'achat ou de cession de la société considérée diminué de la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, soit une augmentation de 66,9 millions d'euros en 2007 contre une diminution de 3,1 millions d'euros en 2006. Il s'agit principalement en 2007 de l'encaissement du produit de cession des sociétés PSSL/PSSI (Perry Slingsby Systems Inc/ Perry Slingsby Systems Limited) pour 62,1 millions d'euros et de la participation dans Nargan pour 4,2 millions d'euros et de la trésorerie de la société Sétudi acquise au cours de l'exercice (0,6 million d'euros).

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'établit à (500,2) millions d'euros en 2007 contre (485,7) millions d'euros en 2006. La diminution de l'endettement s'accroît en 2007 (réduction de l'endettement de 20,4 % en 2007 à comparer à une diminution de 0,4 % de l'endettement en 2006). Les dividendes payés sont en forte augmentation : 141,7 millions d'euros avaient été distribués en 2006 comprenant la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2005 pour 89,3 millions d'euros ainsi qu'un acompte de 52,4 millions d'euros à valoir sur le dividende 2006; en 2007, les sommes distribuées à hauteur de 274,7 millions d'euros comprennent la mise en paiement du solde du dividende 2006 pour 57,2 millions d'euros ainsi qu'un dividende exceptionnel de 217,5 millions d'euros. La distribution du dividende exceptionnel 2007 ainsi que les rachats d'actions de la période (86,2 millions d'euros) clôturent le programme de création de valeur pour l'actionnaire entamé en 2006. Les augmentations de capital en 2007 s'élevèrent à 36,6 millions d'euros résultant de la souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés (20,0 millions d'euros) et des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2007 (16,6 millions d'euros). En 2006, la variation résultait principalement de la conversion anticipée des OCEANE (304,5 millions d'euros).

(d) Trésorerie nette et flux de trésorerie 2006 / 2005

La trésorerie nette de Technip se décompose comme suit pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2006 et 2005 :

En millions d'euros	31 décembre	
	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 402,8	2 187,8
Trésorerie	2 402,8	2 187,8
Obligations convertibles OCEANE	-	650,1
Autres dettes financières non-courant	676,7	655,2
Dettes financières courant	185,9	214,4
Dettes financières	862,6	1 519,7
Trésorerie nette/ (Dettes nettes)	1 540,2	668,1

La trésorerie nette de Technip s'élève à 1540,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 en hausse de 872,1 millions d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2005 (668,1 millions d'euros). Cette progression s'explique principalement par la conversion en actions de l'emprunt OCEANE qui a réduit l'endettement de 650,1 millions d'euros, par la marge brute d'autofinancement dégagée en 2006 (352,6 millions d'euros) et par la variation du besoin en fonds de roulement (-594,2 millions d'euros).

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation atteignent 946,8 millions d'euros, à comparer à 893,9 millions d'euros en 2005 soit une augmentation de 5,9 %. Cette variation est imputable aux éléments suivants :

- la marge brute d'autofinancement s'élève à 352,6 millions d'euros contre 275,8 millions d'euros en 2005 (+ 28 %) :

- le résultat net 2006 est en forte amélioration à 201,9 millions d'euros contre 95,0 millions d'euros en 2005 (+ 106,9 millions d'euros)

- les amortissements des actifs corporels et incorporels sont en légère progression à 159,8 millions d'euros

en 2006 (+11,5 %) contre 143,3 millions d'euros en 2005.

- les charges sur OCEANE, sans incidence en trésorerie, s'élèvent à 10,0 millions d'euros en 2006, contre 29,9 millions d'euros en 2005. Cette diminution significative (-66,6%) provient de la conversion de cet emprunt intervenu en mars 2006.

- les plus-values de cession d'actifs corporels se sont élevées à 25,3 millions d'euros en 2006 contre 10,4 millions d'euros en 2005 (+143,3 %). Elles proviennent essentiellement en 2006 des gains réalisés sur les cessions des actifs de Gulf Marine Fabricators situés aux Etats-Unis et de l'immeuble Gerland situé à Lyon.

- la variation des impôts différés représente une diminution de 38,5 millions d'euros de la marge brute d'autofinancement 2006.

- la variation du besoin en fonds de roulement demeure élevée à 594,2 millions d'euros contre 618,1 millions d'euros en 2005.

Flux d'investissement

Le montant de la trésorerie nette consommée par les opérations d'investissements s'établit à

(119,9) millions d'euros en 2006 contre (144,6) millions d'euros pour l'exercice 2005 soit une diminution de 17,1% qui se décompose comme suit :

- les dépenses d'investissements en immobilisations s'élevèrent à 157,2 millions d'euros en 2006 contre 170,5 millions d'euros en 2005 soit une diminution de 7,8%.

- les produits de cessions des immobilisations se sont élevés à 40,4 millions d'euros en 2006 contre 22,0 millions d'euros en 2005 soit une augmentation de 83,6%.

- l'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente le prix total d'achat ou de cession de la société considérée diminué de la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, soit une diminution de 3,1 millions d'euros en 2006 contre une augmentation de 4,8 millions d'euros en 2005.

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'établit à (485,7) millions d'euros en 2006 contre (78,4) millions d'euros en 2005. Cette variation résulte principalement de l'augmentation de l'auto-détention (367,9 millions d'euros) en 2006 dont une partie des actions a été remise aux porteurs d'obligations lors de la conversion des OCEANE et une autre partie a permis une réduction du capital de 248,4 millions d'euros. Les dividendes payés ont augmenté : 32 millions d'euros avaient été distribués en 2005 en complément d'un acompte versé en décembre 2004 ; en 2006, les sommes distribuées à hauteur de 141,7 millions d'euros comprennent la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2005 pour 89,3 millions d'euros ainsi qu'un acompte de 52,4 millions d'euros à valoir sur le dividende 2006.

(e) Evolution du bilan et de la situation financière entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006

Actif immobilisé

Au 31 décembre 2007, les immobilisations incorporelles nettes s'élevèrent à 2 419,5 millions d'euros contre 2 422,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elles se composent essentiellement de 2 357,4 millions d'euros d'écarts d'acquisition nets dont 2 233,2 millions d'euros liés à l'acquisition de Coflexip, celui-ci a été alloué aux deux segments d'activités SURF et Plates-formes. En 2007, ce goodwill a en outre été diminué de 2,5 millions d'euros suite à l'utilisation de déficits reportables non reconnus initialement lors de l'acquisition du Groupe Coflexip. Les autres immobilisations incorporelles nettes représentent 62,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 et sont constituées de logiciels, brevets et marques ainsi que des coûts de développement de la plate-forme E-Procurement de Technip (Cf Note 10 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2007 s'élevèrent à 818,0 millions d'euros contre 758,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 (+7,8%) et comprennent principalement les navires dédiés aux activités SURF pour 354,1 millions d'euros et des terrains et constructions à usage administratif ou productif (usines de production et chantiers de construction). Le montant net est en augmentation sur l'exercice 2007 contre 758,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, en raison des nouveaux investissements de l'exercice, minorée essentiellement de la dotation aux amortissements de l'année soit 152,1 millions d'euros (Cf Note 9 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Les dépenses d'investissements en immobilisations se sont élevées à 261,8 millions d'euros en 2007 contre 157,2 millions d'euros en 2006 soit une augmentation de 66,5%. En effet, Technip a lancé la construction d'un nouveau navire de pose de conduites rigides (NPV) qui devrait être livré en 2010 et d'un nouveau navire de support de plongée, le Skandi Arctic, qui devrait être livré en 2008. Enfin, Technip poursuit l'augmentation de ses capacités de production de flexibles en agrandissant et en améliorant

ses deux usines situées au Trait (France) et à Vitoria (Brésil). En 2008, les investissements devraient s'élever à environ 470 millions d'euros dont environ 300 millions d'euros concerneraient essentiellement la flotte et le projet de développement d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles en Asie du Sud Est. Une nouvelle grue est prévue au Trait en 2008 représentant un investissement d'environ 14 millions d'euros. Les principaux investissements en cours sont autofinancés.

Le montant des immobilisations nanties n'est pas significatif et s'élève à 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2,5 millions d'euros en 2006.

Actifs courants

Les rubriques « Contrats de construction » comprennent les coûts encourus sur contrats ainsi que la marge reconnue sur la base du pourcentage d'avancement de chaque contrat diminués des paiements reçus des clients, le solde net apparaissant à l'actif ou au passif suivant son sens débiteur ou créditeur. Au 31 décembre 2007, la rubrique « Contrats de construction – montants à l'actif » présentée à l'actif s'établit à 280,6 millions d'euros contre 591,1 millions d'euros en 2006 soit une diminution de 52,5%. Le poste « Contrats de construction – montants au passif » est de 1 860,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 138,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 (Cf Note 15 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007) soit une diminution de 13,0%.

Les stocks, créances clients et autres créances s'élèvent à 1 953,4 millions d'euros en 2007, en augmentation de 18,3% par rapport à 2006 (1 651,7 millions d'euros) qui s'explique d'une part par l'augmentation de l'activité (progression de 13,9% du chiffre d'affaires) et d'autre part par l'avancement des différents contrats.

La trésorerie brute disponible est stable à 2 401,5 millions d'euros en 2007 contre 2 402,8 millions d'euros au 31 décembre 2006. Technip dispose également de ressources externes de financement suffisantes pour financer si nécessaire ses opérations d'exploitation et d'investissements.

La trésorerie dégagée par le cycle d'exploitation s'est élevée à 825,7 millions d'euros en 2007 contre 946,8 millions d'euros en 2006.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 2 178,4 millions d'euros contre 2 401,3 millions d'euros à fin 2006. Cette variation s'explique essentiellement par les dividendes versés en 2007 (274,7 millions d'euros, comprenant le solde de dividende pour l'année 2007 de 0,55 euro par action et un dividende exceptionnel de 2,10 euros par action), l'annulation d'actions auto-détenues pour 86,2 millions d'euros, une augmentation de capital de 36,6 millions d'euros et la variation des écarts de conversion pour (26,9) millions d'euros (Cf Note 20 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 232,7 millions d'euros contre 197,9 millions d'euros en 2006. Ces provisions comprennent principalement la provision pour engagements de retraite pour 104,5 millions d'euros (115,8 millions d'euros en 2006) ainsi que les provisions pour risques sur contrats terminés, les provisions pour litiges et la provision pour sinistres de la captive de réassurance de Technip (Cf Note 23 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Dettes financières

Au 31 décembre 2007, l'endettement consolidé de Technip s'élève à 697,2 millions d'euros dont 43,9 millions d'euros de dettes financières courantes (Cf détail des dettes financières en c) Trésorerie nette et flux de trésorerie 2007/2006). L'endettement consolidé diminue de 19,2% par rapport à l'an dernier (862,6 millions d'euros au 31 décembre 2006) en raison de l'absence d'émission de billets de trésorerie à fin 2007. La part courante de l'endettement financier comprend essentiellement 25,2 millions

d'euros de découverts et d'utilisations de lignes bancaires à court terme, et 18,7 millions d'euros d'intérêts courus sur l'emprunt obligataire. Les dettes financières non-courantes de 653,3 millions d'euros concernent principalement l'emprunt obligataire émis le 26 mai 2004 pour un montant de 650 millions d'euros (Cf Note 21 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Financement

Au 31 décembre 2007, le montant des lignes de crédits bancaires confirmées, disponibles pour Technip et non utilisées s'élève à 1 119,8 millions d'euros dont 1 100,3 millions d'euros sont disponibles au-delà du 31 décembre 2008. Ce montant est stable par rapport au 31 décembre 2006. Compte-tenu des conditions de marché, il n'y a pas d'encours de billets de trésorerie au 31 décembre 2007. Technip bénéficie toujours d'une autorisation de la Banque de France pour un montant maximum de 600 millions d'euros. Technip estime que ces lignes de crédit, conjuguées aux liquidités et aux titres négociables disponibles, lui fournissent les ressources nécessaires au financement de ses besoins d'exploitation.

Engagements hors bilan (Cf Note 31 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007)

Les principaux engagements hors bilan sont constitués par les garanties de société-mère, les instruments financiers de change, les contrats de location et les engagements en matière de cautions, garanties ou contre-garanties donnés par les banques ou les sociétés d'assurances aux clients en garantie de la bonne exécution des contrats de Technip. Les engagements donnés hors garanties de société-mère, instruments financiers et contrats de location s'élèvent à 3 027,1 millions d'euros en 2007 (2 904,4 millions d'euros en 2006).

Les engagements reçus correspondent principalement aux cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre des contrats en cours. Ils

représentent 933,8 millions d'euros en 2007 à comparer à 945,8 millions d'euros en 2006.

Les garanties de société-mère représentent les garanties ou contre-garanties données par Technip en garantie de la bonne exécution des contrats par d'autres sociétés du Groupe. Ces garanties s'élèvent à 25 598,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 (25 766,7 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ces montants prennent en compte la quote-part des associés quand Technip intervient en joint-ventures et ne tiennent pas compte du pourcentage d'avancement effectif des projets concernés par les dites garanties de société mère.

(f) Evolution du bilan et de la situation financière entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005

Actif immobilisé

Au 31 décembre 2006, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 422,9 millions d'euros contre 2 451,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 soit une diminution du poste de 1,2%. Elles se composent essentiellement de 2 359,9 millions d'euros d'écarts d'acquisition nets dont 2 235,7 millions d'euros liés à l'acquisition de Coflexip. En 2006, ce montant a diminué de 17,0 millions d'euros dont 9,0 millions d'euros à la suite de l'utilisation de déficits reportables non reconnus initialement lors de l'acquisition du Groupe Coflexip et 8,0 millions d'euros du fait du reclassement des actifs des filiales Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Ltd en actifs détenus en vue de la vente. Les autres immobilisations incorporelles nettes se montent au 31 décembre 2006 à 63,0 millions d'euros et sont constituées de brevets et marques ainsi que des coûts de développement de la plate-forme E-Procurement de Technip (Cf Note 10 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2006 s'élèvent à 758,4 millions d'euros contre 771,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 soit une diminution de 1,7%. Elles comprennent principalement les navires dédiés aux activités SURF pour 376,1 millions d'euros et des terrains et constructions à usage administratif ou productif (usines de production et chantiers de construction. La

diminution du poste s'explique principalement par la cession de l'immeuble Gerland situé à Lyon, la dotation aux amortissements de l'année et la variation du cours du dollar (Cf Note 9 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Les dépenses d'investissements en immobilisations se sont élevées à 157,2 millions d'euros en 2006, 170,5 millions d'euros en 2005 soit une baisse de 7,8%. En 2007, les investissements devraient dépasser 250 millions d'euros dont environ la moitié concernerait la flotte. En effet, Technip a lancé la construction d'un nouveau navire de pose de conduites rigides qui devrait être livré en 2010, et d'un navire de support de plongée qui sera livré en 2007. D'autre part, Technip poursuit l'augmentation de ses capacités de production de flexibles en agrandissant et en améliorant ses deux usines situées au Trait (France) et à Vitoria (Brésil).

Le montant des immobilisations nanties n'est pas significatif et s'élève à 2,5 millions d'euros en 2006.

Actifs courants

Les rubriques « Contrats de construction » comprennent les coûts encourus sur contrats ainsi que la marge reconnue sur la base du pourcentage d'avancement de chaque contrat diminués des paiements reçus des clients, le solde net apparaissant à l'actif ou au passif suivant son sens débiteur ou créditeur. Au 31 décembre 2006, la rubrique « Contrats de construction –montants à l'actif » s'établit à 591,1 millions d'euros contre 585,0 millions d'euros en 2005 soit une hausse de 1,0%. Le poste « Contrats de construction – montants au passif » est de 2 138,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, à comparer à 1 672,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 (Cf Note 15 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007).

Les stocks s'élèvent à 134,4 millions d'euros en 2006, en augmentation par rapport à 2005 (101,0 millions d'euros).

Sur l'exercice 2006, la trésorerie brute disponible a augmenté de 215,0 millions d'euros (+9,8%) et s'établit à 2 402,8 millions

d'euros au 31 décembre 2006. Technip dispose en outre de ressources externes de financement suffisantes pour financer si nécessaire ses opérations d'exploitation et d'investissements. La trésorerie dégagée par le cycle d'exploitation s'est élevée à 946,8 millions d'euros en 2006 contre 893,9 millions d'euros en 2005. (+ 5,9%).

Capitaux propres

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 2 401,3 millions d'euros contre 1 953,7 millions d'euros à fin 2005 soit une augmentation de 447,6 millions d'euros (+ 22,9%) et ce, après le versement d'un acompte sur le dividende 2006 de 52,4 millions d'euros en décembre 2006. Cette nette augmentation des fonds propres s'explique par le très bon résultat net réalisé cette année (200,1 millions d'euros) et par la conversion des OCEANE intervenue en mars 2006 (550,2 millions d'euros). Technip a décidé de faire profiter ses actionnaires de la trésorerie rendue disponible par la conversion des OCEANE : après avoir procédé à des rachats d'actions, Technip a réduit son capital de 250 millions d'euros en décembre 2006 et a proposé à ses actionnaires réunis en Assemblée Générale de leur distribuer un dividende exceptionnel de 2,10 euros par action pour l'exercice 2006 soit environ 223 millions d'euros.

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 197,9 millions d'euros contre 239,7 millions d'euros en 2005. Ces provisions comprennent principalement la provision pour engagements de retraite pour 115,8 millions d'euros (112,7 millions d'euros en 2005) ainsi que les provisions pour risques sur contrats terminés, les provisions pour litiges et la provision pour sinistres de notre captive de réassurance.

Dettes financières

Au 31 décembre 2006, l'endettement consolidé de Technip s'élève à 862,6 millions

d'euros (dont 185,9 millions d'euros de dettes financières courantes) contre 1 519,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 (Cf détail des dettes financières en (d) Trésorerie nette et flux de trésorerie 2006/2005 ci-dessus). Ce montant est en forte diminution par rapport à l'an dernier (-43,2%) en raison de la conversion de l'emprunt OCEANE en mars 2006 qui a réduit l'endettement de 650 millions d'euros sans contrepartie monétaire puisque les porteurs d'obligations ont choisi la conversion en actions.

La part courante de l'endettement financier comprend 150,0 millions d'euros de billets de trésorerie à échéance inférieure à 3 mois, 9,2 millions d'euros de découverts et d'utilisations de lignes bancaires à court terme, 18,1 millions d'euros d'intérêts courus sur l'emprunt obligataire de mai 2004 et 8,6 millions d'euros correspondant à la partie à moins d'un an des dettes non-courantes. Les dettes financières non-courantes de 676,7 millions d'euros concernent principalement l'emprunt obligataire émis le 26 mai 2004 pour un montant de 650 millions d'euros.

Financement

Au 31 décembre 2006, le montant des lignes de crédits bancaires confirmées et disponibles pour Technip s'élève à 1 133,4 millions d'euros dont 1 102,2 millions d'euros sont disponibles au-delà du 31 décembre 2007. Ce montant est stable par rapport au 31 décembre 2005. Les encours de billets de trésorerie émis au 31 décembre 2006 demeurent stables à 150 millions d'euros pour des durées allant de 1 à 3 mois dans le cadre du programme déclaré à la Banque de France pour un montant maximum de 600 millions d'euros. Technip estime que ces lignes de crédit, conjuguées aux liquidités et aux titres négociables disponibles, lui fournissent les ressources nécessaires au financement de ses besoins d'exploitation.

Engagements hors bilan (Cf Note 31 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2007)

Les principaux engagements hors bilan sont constitués par les garanties de société-mère,

les instruments financiers de change, les contrats de location et les engagements en matière de cautions, garanties ou contre-garanties donnés par les banques ou les sociétés d'assurances aux clients en garantie de la bonne exécution des contrats de Technip. Les engagements donnés hors garanties de société-mère, instruments financiers et contrats de location s'élèvent à 2 904,4 millions d'euros en 2006 (2 817,0 millions d'euros en 2005).

Les engagements reçus correspondent principalement aux cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre des contrats en cours. Ils représentent 945,8 millions d'euros en 2006 à comparer à 675,1 millions d'euros en 2005.

Les garanties de société-mère représentent les garanties ou contre-garanties données par Technip en garantie de la bonne exécution des contrats par d'autres sociétés du Groupe. Ces garanties s'élèvent à 25 766,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 (23 234,9 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ces montants prennent en compte la quote-part des associés quand Technip intervient en joint-ventures et ne tiennent pas compte du pourcentage d'avancement effectif des projets concernés par les dites garanties de société mère.

b. Résultats sociaux de la Société

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'élève à 113,3 millions d'euros, contre 105,4 millions d'euros pour l'exercice 2006, soit une augmentation de 7 %. Il est principalement constitué des refacturations des coûts de management et d'organisation sous forme de management fees, et des refacturations de coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 141,9 millions d'euros en 2007 contre 137,6 millions d'euros en 2006. Elles sont essentiellement constituées des achats et charges externes (128,4 millions d'euros en 2007 contre 123,8 millions d'euros en 2006), des impôts et taxes (2,2 millions d'euros en 2007 et 2,3 millions d'euros en 2006) des salaires et charges sociales (8,4 millions d'euros en 2007 et 6,8

millions d'euros en 2006) et des dotations aux amortissements (2,3 millions d'euros en 2007 et 3,0 millions d'euros en 2006).

Le résultat d'exploitation est une perte de 19,6 millions d'euros en 2007 contre une perte de 28,4 millions d'euros en 2006.

Les produits financiers s'élèvent à 197,1 millions d'euros en 2007 contre 130,1 millions d'euros en 2006. Ils sont composés pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales (178,8 millions d'euros en 2007 contre 106,4 millions d'euros en 2006), des reprises sur provisions (9,6 millions d'euros en 2007, 5,0 millions d'euros en 2006) et de différences positives de change (5,6 millions d'euros en 2007, 8,6 millions d'euros en 2006). L'augmentation des dividendes s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus de Technip France (93,1 millions d'euros en 2007 contre 47,2 millions d'euros en 2006) et de Technip Italy (14,5 millions d'euros en 2007, pas de dividendes en 2006).

Les charges financières s'élèvent à 118,0 millions d'euros en 2007 contre 81,5 millions d'euros en 2006 et comprennent essentiellement les intérêts et charges assimilés (103,5 millions d'euros en 2007, 46,8 millions d'euros en 2006) et les différences négatives de change (10,9 millions d'euros en 2007, 8,8 millions d'euros en 2006).

Le résultat financier est un bénéfice de 79,1 millions d'euros en 2007 contre 48,6 millions d'euros en 2006.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 59,5 millions d'euros en 2007 contre 20,2 millions d'euros en 2006.

Le résultat exceptionnel est non significatif en 2007 (bénéfice de 0,6 million d'euros). En 2006, il s'élevait à 94,6 millions d'euros et comprenait essentiellement les plus-values de cession provenant de la fusion de deux sociétés américaines (106,9 millions d'euros) minorées des moins-values constatées sur la cession de titres de filiales brésiliennes.

Du fait de l'intégration fiscale, Technip est en mesure de constater un produit d'impôt. Celui-ci s'élève à 31,4 millions d'euros en 2007

contre 34,0 millions d'euros en 2006.

Le résultat net est un bénéfice de 91,5 millions d'euros en 2007 contre 148,8 millions d'euros en 2006.

3. Gouvernement d'entreprise

La Société estime suivre les recommandations du rapport consolidé AFEP / MEDEF d'octobre 2003.

Le 15 janvier 2007, le Conseil d'Administration a confirmé la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et de Daniel Valot, de nommer Thierry Pilenko Directeur Général Délégué de la Société afin de préparer et d'assurer efficacement, le moment venu, la succession de Daniel Valot en qualité de Président-Directeur Général, ce dernier n'ayant pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 a nommé Thierry Pilenko en qualité d'administrateur, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Lors de sa séance du 27 avril 2007, le Conseil d'Administration a nommé Thierry Pilenko en qualité de Président-Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration a confirmé la structure d'organisation de la direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée à la Société.

a. Composition du Conseil d'Administration au 20 février 2008, mandats et fonctions des administrateurs

Au 29 février 2008, le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Il ne compte aucun administrateur représentant les salariés actionnaires. Les administrateurs de nationalité étrangère sont au nombre de quatre. L'âge moyen des administrateurs est de 61 ans.

A la suite de l'évaluation approfondie du Conseil qui a eu lieu au cours du premier semestre 2006, le Conseil a mené une réflexion sur les perspectives d'évolution de sa composition à l'occasion de son renouvellement en 2007. Les membres du Conseil d'Administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience et leur complémentarité.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations procède annuellement à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de la Société au regard de la définition et des critères retenus par le Rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (le « Rapport AFEP-MEDEF »), qui considère « qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que se soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Conseil comprend huit administrateurs indépendants et comporte donc un nombre d'administrateurs indépendants supérieur aux recommandations du Rapport AFEP-MEDEF selon lequel la moitié des membres du Conseil doivent être indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, ce qui est conforme aux recommandations du Rapport AFEP-MEDEF.

Afin de favoriser un renouvellement harmonieux du Conseil et d'éviter un « renouvellement en bloc », sur la base d'une modification statutaire adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 avril 2007, le Conseil d'Administration réuni le même jour a mis en œuvre un renouvellement par roulement tous les deux ans de la moitié de ses membres. Ainsi, le renouvellement des mandats de Jacques Deyrimejian, Jean-Pierre Lamoure, Daniel Lebègue, Roger Milgrim, Rolf-Erik Rolfsen et Bruno Weymuller sera soumis à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Thierry PILENKO

Président-Directeur Général de Technip
Age : 50 ans – Nationalité française.

Adresse professionnelle : 6-8 Allée de l'Arche
– Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ainsi que de l'Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs, il a fait l'essentiel de sa carrière (1984-2004) dans le Groupe Schlumberger, où il a acquis une vaste expérience parapétrolière et internationale dans de nombreux pays (Venezuela, Italie, Gabon, Nigéria, Dubaï, Indonésie, Etats-Unis, France) au sein de différentes lignes de produits. En mars 2004, il est devenu Président-Directeur Général de Veritas DGC, société de services géophysiques basée à Houston, position qu'il a occupée jusqu'en janvier 2007, date à laquelle Veritas DGC a fusionné avec la Compagnie Générale de Géophysique.

Date de 1^{ère} nomination : 27 avril 2007.

Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Représentant permanent de Technip au Conseil d'Administration de Technip France,
Président de Technip Italy.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Administrateur de CGG VERITAS (France)
Administrateur de Hercules Offshore (Etats-Unis).

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Olivier APPERT

Administrateur.
Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP).
Age : 59 ans – Nationalité française.
Adresse professionnelle : Institut Français du Pétrole – 1 et 4 avenue de Bois-Préau – 92852 Rueil Malmaison Cedex

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Olivier Appert est Ingénieur Général des Mines. Il débute sa carrière au service des Mines de

Lyon. Après divers postes au Ministère de l'Industrie et au Cabinet du Premier Ministre, il est Directeur Adjoint du Cabinet du Ministre chargé de l'Industrie de 1984 à 1986. En 1987, il prend la responsabilité de la stratégie de la société Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques (TRT). En 1989, il devient Directeur des hydrocarbures au Ministère chargé de l'Industrie. En 1994, il rejoint la direction générale de l'IFP et prend en charge les activités de recherche et développement. En 1998, il devient Vice-Président d'ISIS, holding dont l'IFP était actionnaire majoritaire et qui détenait des participations dans des entreprises des secteurs pétrolier et parapétrolier. Olivier Appert est également Directeur de la Coopération à Long Terme et de l'Analyse des Politiques Energétiques à l'Agence Internationale de l'Energie depuis le 1^{er} octobre 1999. En avril 2003, il a été nommé Président de l'Institut Français du Pétrole.

Date de 1^{ère} nomination : 21 mai 2003.

Date de dernière nomination : 27 avril 2007.

Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Membre du Comité Stratégique de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :

Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP),
Administrateur de la Compagnie Générale de Géophysique (CGG VERITAS),
Administrateur de l'Institut de Physique du Globe.

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, il détient 510 actions de la Société**, au nominatif.

Pascal COLOMBANI

Administrateur indépendant*.

Associate Director et Senior Advisor dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney.

Age : 62 ans – Nationalité française.

Adresse professionnelle : A.T. Kearney –
44 rue de Lisbonne – 75008 Paris

Diplômé de l'École Normale Supérieure, agrégé de physique (1969) et Docteur ès-sciences (1974), il a commencé sa carrière au CNRS avant de passer près de vingt ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe et de créer sa première implantation de R&D en Chine. Directeur de la Technologie au ministère de la Recherche (1997-1999), nommé en 2000 Administrateur Général du CEA, fonction qu'il occupe jusqu'en décembre 2002, période où de nombreux nouveaux programmes de recherche nucléaire et de recherche technologique sont lancés. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en préside le Conseil de Surveillance jusqu'en mai 2003. Actuellement Associate Director et Senior Adviser pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney, il est également Administrateur d'Alstom, de British Energy Group p.l.c., de Rhodia, membre du *Technical Advisory Board* de Rolls Royce Fuel Cells Systems, et membre de l'Académie des Technologies.

Il est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre du Mérite.

Date de 1^{ère} nomination : 27 avril 2007.

Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :

Administrateur d'Alstom,
Administrateur de Rhodia,
Administrateur de Valeo,
Administrateur de la Fondation C-Génial,
Administrateur de la Fondation « Pour le partage du savoir » (Suisse),
Administrateur de British Energy Group p.l.c. (Royaume-Uni).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur Général du CEA,
Administrateur de l'IFP,
Président du Conseil de Surveillance d'Areva
Administrateur de Cogema,
Président du Conseil d'Administration de l'ENS Cachan,
Président de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Jacques DEYIRMENDJIAN

Administrateur indépendant*.
Président de Deynergies SAS.
Age : 63 ans – Nationalité française.
Adresse professionnelle : Deynergies SAS –
62 rue de Courcelles – 75008 Paris

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration économique, Jacques Deyirmendjian entre à Gaz de France en 1967 et, après diverses fonctions, est nommé Directeur International en 1990. Il est promu Directeur Général Adjoint en 1996 puis Directeur Général Délégué en 2000. De 2002 à 2005, il occupe les fonctions de Délégué Général du Groupe Gaz de France et de Président-Directeur Général de GDF International. Depuis juillet 2005, il est Président de Deynergies SAS.

Date de 1ère nomination : 21 juin 2000.
Date de dernière nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Président de Deynergies SAS,
Administrateur de Fingaz (Suisse).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Président-Directeur Général de GDF

International,
Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP),
Administrateur de Gasag (Allemagne),
Administrateur de SPP (Slovaquie).

Au 29 février 2008, il détient 404 actions de la Société**, au nominatif.

Germaine GIBARA

Administrateur indépendant*.
Présidente du cabinet de Conseil en stratégie Avvio Management Inc.
Age : 63 ans – Nationalité canadienne.
Adresse professionnelle : Avvio Management –
1470 Peel Street – Suite 200 – Montreal H3A 1T1 - Canada

Diplômée de l'Université américaine du Caire (1966) et de l'Université de Dalhousie, Halifax (1968) ainsi que de l'Harvard Business School (1984), elle est également analyste financier agréée. Elle a commencé sa carrière chez Lombard Odier en gestion de patrimoines privés (1970-1975) avant de rejoindre Alcan Aluminium Ltd où elle a successivement occupé les postes de Directrice des Relations Investisseurs (1975-1984), Directrice des Etudes Stratégiques (1985-1986) puis de Présidente de la Structure Automobile Alcan (1986-1991). De 1994 à 1995, elle est Vice-Présidente en charge des participations dans les sociétés des secteurs technologiques à la Caisse des Dépôts et Placements du Québec. Parallèlement, elle fonde en 1992 le cabinet de Conseil en stratégie Avvio Management Inc. et le préside jusqu'à ce jour.

Germaine Gibara donne aussi des conférences sur la gestion et la commercialisation de la technologie à McGill University et au Massachusetts Institute of Technology. Elle siège également aux Conseils d'Administration de St Lawrence Cement, d'Agrium, de Cogeco Cable et de Sun Life Financial. Dans le passé, elle a siégé aux Conseils d'Administration de Pechiney, de la Chambre de Commerce du Canada, de Videotron, d'Ault Food et du Conseil Economique du Canada.

Date de 1ère nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Membre du Comité Stratégique et du Comité

des Nominations et des Rémunérations de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :

Administrateur de Sunlife Financial (Canada),
Administrateur de Cogeco (Canada),
Administrateur de St Lawrence Cement, (Canada),
Administrateur de Agrium (Canada).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, elle détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Jean-Pierre LAMOURE

Administrateur indépendant*.
Président-Directeur Général de Solétanche SA.
Age : 59 ans – Nationalité française.
Adresse professionnelle : Soletanche-Bachy –
6 rue Watford – 92000 Nanterre

Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, Jean-Pierre Lamoure exerce diverses fonctions au sein du Ministère de l'Industrie de 1975 à 1981 puis rejoint la société Saint Gobain de 1981 à 1983. Il rejoint le Groupe Solétanche en 1983 en qualité de Responsable du Développement. Il est par ailleurs, de 1988 à 1997, Président-Directeur Général de la société Forasol-Foramer (Groupe Solétanche). Jean-Pierre Lamoure est Président-Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise depuis 1997 et de Solétanche SA depuis 1989.

Date de 1ère nomination : 13 mars 1998.
Date de dernière nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Président-Directeur Général de Solétanche SA,
Gérant de la Compagnie du Sol,

Administrateur Solétanche Bachy France,
Gérant de Promocalor,
Président de Psila,
Président de Solétanche Bachy Entreprise,
Président de Comemi,
Président du Conseil de Surveillance de Atlantic SFDT SA,
Président du Directoire de Sedeco,
Membre du Conseil de Surveillance de Fortis Banque France,
Vice-Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics,
Administrateur de Bachy Solétanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP),
Administrateur de Soletanche Etranger (France),
Administrateur de Forasol,
Membre du Conseil de Surveillance de Lapeyre,
Co-gérant de IGeBe,
Administrateur de Bachy Condax (Roumanie).

Au 29 février 2008, il détient 800 actions de la Société**, au nominatif.

Daniel LEBEGUE

Administrateur indépendant*.
Président de l'Institut Français des Administrateurs.
Age : 64 ans – Nationalité française.
Adresse professionnelle : IFA – Institut Français des Administrateurs – 7 rue Balzac – 75382 Paris Cedex 08

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Daniel Lebegue débute sa carrière en 1969 au Ministère de l'Economie et des Finances en qualité d'Administrateur Civil à la Direction du Trésor. De 1974 à 1976, il est Attaché Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon. De retour à la Direction du Trésor, il occupe divers postes jusqu'en 1981. En 1981, il est nommé Conseiller Technique auprès du Cabinet du Premier Ministre, chargé des affaires économiques et

financières. Il devient Directeur Adjoint de la Direction du Trésor en 1983 puis Directeur du Trésor de 1984 à 1987.

En 1987, il rejoint la Banque Nationale de Paris en tant qu'Administrateur Directeur Général, puis devient Administrateur Vice-Président en 1996. De 1998 à 2002, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est par ailleurs Président de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, Président de la section française de Transparency International, Co-Président d'Eurofi. Depuis juillet 2003, il préside l'Institut Français des Administrateurs (IFA), association professionnelle des administrateurs de sociétés exerçant leurs fonctions en France.

Date de 1ère nomination : 11 avril 2003.
Date de dernière nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Président du Comité d'Audit de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Président de l'Institut Français des Administrateurs (IFA),
Administrateur de Crédit Agricole SA,
Administrateur d'Alcatel Lucent,
Administrateur de la SCOR SA,
Administrateur de SCOR US (USA).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de Gaz de France,
Administrateur d'Areva.

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Roger MILGRIM

Administrateur indépendant*.

Avocat.

Age : 70 ans – Nationalité américaine.

Adresse professionnelle : 6-8 Allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie

Diplômé de l'University of Pennsylvania et de la New York University School of Law, Roger Milgrim commence sa carrière d'avocat au sein du bureau parisien du cabinet Baker & McKenzie (1963-1965) avant de travailler pour différents cabinets new-yorkais de 1965 à 1992. De 1992 à 2005, Roger Milgrim est Senior Partner du cabinet Paul, Hastings, Janofsky and Walker LLP. Il est l'auteur de deux traités de droit importants dans les domaines de la propriété intellectuelle et des licences. Par ailleurs, Roger Milgrim se consacre à diverses œuvres caritatives.

Date de 1ère nomination : 13 décembre 2001 (Conseil de Surveillance).

Date de dernière nomination : 27 avril 2007.

Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Membre du Comité d'Audit de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Néant.

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

John C.G. O'LEARY

Administrateur indépendant*.

Président-Directeur Général de Strand Energy (Dubai).

Age : 52 ans – Nationalité irlandaise.

Adresse professionnelle : 6-8 Allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie

Diplômé du Trinity College de Dublin, de l'University College de Cork ainsi que de l'Institut Français du Pétrole, il a débuté sa carrière comme trader à l'Irish National Petroleum Corporation (1979-1980). Il rejoint Total en tant qu'ingénieur de forage (1980-1985) puis le groupe Forasol-Foramer où il occupe les postes de Responsable du Développement et des Partenariats (1985-1989) et de Vice-Président Marketing (1990-

1997). Après le rachat en 1997 de Forasol-Foramer par Pride International, société spécialisée dans le forage Onshore et Offshore, il devient Directeur Général du nouveau groupe jusqu'en 2004. De 2004 à 2006, il est associé de Pareto Offshore ASA, société norvégienne spécialisée dans le conseil aux clients du secteur exploration/production. Depuis janvier 2007, il occupe le poste de Président-Directeur Général de Strand Energy (Dubai), société de recherche d'investissements et d'opportunités de développement dans le secteur pétrole et gaz. Il siège également aux Conseils de Surveillance de Huisman Itrec et de Khan Shipping.

Date de 1ère nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Membre du Comité d'Audit de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Membre du Comité d'Audit de Vantage Oilfield Services (USA),
Membre du Finance Committee de Atlantic Oilfield Services (Dubai),
Membre du Supervisory Board de Huisman-Itrec (Pays-Bas),
Membre du Supervisory Board de Khan Shipping (Pays-Bas).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, il détient 800 actions de la Société**, au nominatif.

Rolf-Erik ROLFSEN

Administrateur indépendant*.
Age : 67 ans – Nationalité norvégienne.
Adresse professionnelle : Haakon VII's GT.1 – PO Box 1679 VIKA 0120 Oslo – Norvège

Diplômé du College of Commerce d'Oslo, Rolf-Erik Rolfsen est Président de l'Executive Counsel of the Industrial Development à Trondheim. De 1980 à 1986, Rolf-Erik Rolfsen

est Executive Vice President de la société Kongsberg Våpenfabrikk A.S. De 1987 à 2000, il occupe le poste de Directeur Général de Total Norge AS. De 1999 à 2000 il occupe aussi les fonctions de Directeur Général de Fina Exploration Norway.

Date de 1ère nomination : 13 décembre 2001 (Conseil de Surveillance).

Date de dernière nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Membre du Comité Stratégique de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Administrateur de Gaz de France Norge AS (Norvège),
Président de CGG Veritas Services (Norway) AS (Norvège),
Président de l'Executive Council de Industrial Development Fund, NTNU (Norvège).

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de Petroleum GeoServices A.S.A. (Norvège),
Administrateur de Umoe Mandal AS (Norvège),
Administrateur de HAG AS (France).

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Bruno WEYMULLER

Administrateur.
Directeur Général Stratégie et Evaluation des Risques de Total.
Age : 59 ans – Nationalité française.
Adresse professionnelle : Groupe TOTAL – Tour Coupole – 2 place de la Coupole – La Défense 6 – 92078 Paris La Défense cedex

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, Bruno Weymuller est aussi titulaire d'un Masters of Science du Massachusetts Institute of Technology. Il commence sa carrière au Ministère de l'Industrie de 1972 à 1978 puis

rejoint le cabinet du Premier Ministre de 1978 à 1981 en qualité de Chargé de Mission. Il occupe ensuite le poste de Directeur Général du Groupe NEU de juin 1981 à juin 1985 puis divers postes de direction au sein du Groupe Elf Aquitaine de juillet 1985 à janvier 2000. Bruno Weymuller occupe depuis février 2000 le poste de Directeur de la Stratégie et de l'Évaluation des Risques de Total et est également membre de son Comité Exécutif.

Date de 1^{ère} nomination : 10 février 1995.
Date de dernière nomination : 27 avril 2007.
Date d'échéance du mandat en cours : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe :
Administrateur d'Elf Aquitaine,
Administrateur de Sanofi-Aventis,
Administrateur de Rexecode,
Administrateur de Eurotradia International,
Administrateur de Total E&P France.

Mandats en cours exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Au 29 février 2008, il détient 400 actions de la Société**, au nominatif.

Patrick PICARD est Secrétaire du Conseil d'Administration.

* Dans sa séance du 1^{er} février 2008, le Comité des Nominations et des Rémunérations a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de la Société au regard de la définition et des critères retenus par le Rapport AFEP-MEDEF. Le Comité a présenté ses conclusions au Conseil d'Administration qui les a adoptées lors de sa réunion du 20 février 2008. La liste des administrateurs indépendants est revue chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du

Comité des Nominations et des Rémunérations.

** Au terme des dispositions de l'article 14 des statuts en vigueur à la date du présent document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 400 actions de la Société qui doivent être détenues au nominatif.

b. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration en 2007

1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui a été adopté le 21 mai 2003 par le Conseil d'Administration, et est périodiquement remis à jour (dernière mise à jour le 26 juillet 2006). Il incorpore l'essentiel des recommandations sur le gouvernement d'entreprise énoncées dans le rapport AFEP-MEDEF afin de permettre au Conseil d'exercer pleinement ses compétences et d'assurer l'efficacité de la contribution de chaque administrateur. De la même manière, chacun des trois Comités spécialisés existants bénéficie de son propre règlement décrivant ses compétences et domaines d'intervention ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Une charte des administrateurs adoptée le 21 mai 2003 (communiquée à chaque administrateur lors de son entrée en fonction avec le règlement intérieur du Conseil) regroupe les principes de conduite et les obligations des administrateurs de la Société. Chaque administrateur s'engage à maintenir son indépendance et à participer activement aux travaux du Conseil. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté et exprime clairement, le cas échéant, son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. En outre, il est soumis aux règles de bonne conduite relatives à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur dans le Groupe en vertu desquelles les administrateurs doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations non

encore rendues publiques.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'Administration tel que mis à jour le 26 juillet 2006 :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ;
- il définit la stratégie de Technip avec le concours du Comité Stratégique ;
- il débat, avec le concours du Comité Stratégique, des opérations majeures envisagées par le Groupe, dans les conditions qu'il arrêtera ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de Technip, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 3 % des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier avec le concours du Comité d'Audit :
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les Commissaires aux Comptes ;
 - du bon fonctionnement des Comités spécialisés qu'il a créés ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ou lors d'opérations majeures ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées ;
- il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement retenus en matière de

gouvernement d'entreprise, en prenant en considération les normes et recommandations applicables en France et, en tant que de besoin, sur les marchés réglementés où les titres de la Société sont admis aux négociations ;

- il autorise les conventions réglementées et les cautions, avals et garanties donnés par la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil peut décider la création de Comités spécialisés et fixe la composition et les attributions de ces Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Conseil détermine les modalités de répartition des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des Comités spécialisés, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée Générale.

Le Conseil procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

2. Ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 88 %. La durée moyenne des réunions du Conseil d'Administration est de l'ordre de quatre heures.

Les administrateurs reçoivent toutes informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion du Conseil en fonction de l'ordre du jour. A cet effet, la Société s'est donné pour règle de communiquer les documents correspondants la semaine précédant la tenue de la réunion.

Après chaque séance du Conseil, il est rédigé un procès-verbal qui figure parmi les documents adressés aux administrateurs préalablement à la séance suivante du Conseil et il est approuvé en début de séance.

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

15 janvier 2007 :

- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Nomination d'un Directeur Général Délégué.

20 février 2007 :

- Réflexions stratégiques.

21 février 2007 :

- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice 2006
- Rapport du Comité d'Audit
- Observations des Commissaires aux Comptes
- Arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice 2006
- Examen du communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2006
- Examen des documents de gestion prévisionnelle
- Constat de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions
- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Liste des administrateurs indépendants
- Modification des statuts
- Examen des projets de rapports et des résolutions devant être présentés à l'Assemblée Générale Mixte.

12 mars 2007 :

- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Rapport du Comité Stratégique
- Examen des projets de résolutions devant être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte
- Fixation de l'ordre du jour et confirmation de la date de l'Assemblée.

27 avril 2007 :

- Réponses aux questions écrites d'un actionnaire
- Décision de suspension temporaire du droit d'exercice des options de souscription d'actions
- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Autorisation d'émission d'une garantie de maison mère au titre d'un contrat.

27 avril 2007 (après l'Assemblée Générale Mixte) :

- Nomination du Président du Conseil d'Administration
- Choix du mode d'exercice de la Direction Générale
- Pouvoirs du Président-Directeur Général
- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Fixation de l'ordre de sortie pour la rotation des administrateurs.

14 mai 2007 :

- Présentation des comptes consolidés du premier trimestre 2007
- Rapport du Comité d'Audit
- Observations des Commissaires aux Comptes
- Arrêté des comptes consolidés du premier trimestre 2007
- Examen du communiqué de presse relatif aux résultats du 1^{er} trimestre 2007
- Constat de l'augmentation de capital au 30 avril 2007 suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés et à des levées d'options de souscription d'actions
- Ajustement des droits des bénéficiaires d'options (distribution de réserves)
- Indépendance des administrateurs (NYSE)
- Analyse des votes enregistrés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007
- Répartition des jetons de présence (administrateurs sortants)
- Revue des activités de Technip.

25 juillet 2007 :

- Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2007
- Rapport du Comité d'Audit

- Observations des Commissaires aux Comptes
- Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2007 (du 2^{ème} trimestre)
- Examen du communiqué de presse relatif aux résultats du 2^e trimestre 2007 et du 1^{er} semestre 2007.
- Rapport Financier semestriel (obligations AMF et BALO)
- Actualisation des documents de gestion prévisionnelle
- Constat de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions
- Compte rendu du Comité Stratégique
- Compte rendu du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Deregistration et delisting de Technip du NYSE
- Procédure d'Alerte Ethique (Whistleblowing)
- Revue des activités de Technip
- Délégation au Président pour la création de filiales sur contrat.

14 novembre 2007 :

- Présentation des comptes consolidés au 30 septembre 2007
- Rapport du Comité d'Audit
- Observations des Commissaires aux Comptes
- Arrêté des comptes consolidés au 30 septembre 2007 (du 3^{ème} trimestre)
- Examen du communiqué de presse relatif aux résultats du 3^e trimestre 2007
- Rapport Financier Trimestriel
- Constat de l'augmentation de capital suite à des levées d'options de souscription d'actions
- Rapport du Comité Stratégique
- Revue des activités de Technip
- Autorisation d'octroi d'une garantie parentale.

12 décembre 2007 :

- Budget 2008 y compris le plan d'investissement
- Rapport du Comité Stratégique
- Opportunités de croissance externe
- Cession d'une participation en France
- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Pré-approbation des missions externes des Commissaires aux Comptes

- Renouvellement des pouvoirs du Président-Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties.

3. Evaluation du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur et aux recommandations du Rapport AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son fonctionnement. Cette évaluation a pour objectif de s'assurer du respect des principes de fonctionnement du Conseil et permet d'identifier des propositions visant à améliorer son fonctionnement ainsi que son efficacité.

Le Conseil procède de façon régulière à son évaluation afin de :

- faire le point sur les modalités de son fonctionnement,
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues,
- mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Une évaluation approfondie du Conseil a eu lieu au cours du premier semestre 2006. Cette évaluation a permis de recueillir l'avis de chaque administrateur sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et de chacun des Comités spécialisés. Le dépouillement et la synthèse des réponses communiquées au Conseil l'ont mené à une réflexion sur les perspectives d'évolution de sa composition à l'occasion de son renouvellement en 2007.

c. Composition, rôle et fonctionnement des comités spécialisés

Afin de l'assister dans l'exercice de ses missions, le Conseil d'Administration s'est doté de trois Comités spécialisés. Conformément aux recommandations du Rapport AFEP-MEDEF, (i) l'examen des comptes, le suivi de l'audit interne et la sélection des Commissaires aux Comptes font l'objet d'un travail préparatoire par le Comité d'Audit et (ii) les nominations des administrateurs et des mandataires sociaux, la politique des rémunérations et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions font l'objet d'un travail préparatoire par le Comité des

Nominations et des Rémunérations.

Le Conseil d'Administration s'est également doté d'un Comité Stratégique afin de l'assister dans l'examen et la décision des opérations importantes relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe.

1. Le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission de permettre au Conseil d'Administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Le Comité d'Audit exerce notamment les missions suivantes :

- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes, étudier leur rémunération et s'assurer de leur indépendance ;
- proposer la fixation des règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes afin de garantir l'indépendance de la prestation de contrôle des comptes fournie par ces derniers en conformité avec les lois, règlements et recommandations applicables à Technip, et en vérifier la bonne application ;
- autoriser au préalable tout recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes conformément aux dispositions figurant ci-dessous ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société ;
- évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;

- évaluer, en consultation avec les Commissaires aux Comptes, la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- consulter le Président et le Directeur Financier de Technip, entre la fin de tout exercice annuel et la date à laquelle le Comité statuera sur les projets de comptes annuels, sur la pertinence des principes et méthodes comptables retenus, l'efficacité des procédures de contrôle comptable et toute autre matière appropriée ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- examiner les procédures applicables à Technip en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ;
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

Jusqu'au 27 avril 2007, le Comité d'Audit était composé de Daniel Lebègue (Président), Miguel Caparros, Roger Milgrim et Pierre Vaillaud. Depuis cette date, le Comité d'Audit est composé de Daniel Lebègue (Président), Jacques Deyirmendjian, Roger Milgrim et John O'Leary, tous administrateurs indépendants. La composition du Comité d'Audit suit les recommandations du Rapport AFEP-MEDEF préconisant que le Comité ne comporte aucun mandataire social et deux tiers d'administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants représentaient au moins deux tiers des membres jusqu'au 31 juillet 2005 et représente la totalité des membres à ce jour.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur indépendance et à leur qualification en matière financière et comptable au regard des normes comptables françaises.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales outre d'éventuels remboursements de frais, que (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'Audit et, le cas échéant, (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son Secrétaire.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an en particulier pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité d'Audit peut entendre le Président de la Société et le Directeur Financier et procéder à la visite d'entités opérationnelles ou fonctionnelles ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des Commissaires aux Comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le Comité fait un rapport écrit de ses travaux au Conseil d'Administration.

Les travaux du Comité d'Audit en 2007

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence des membres du Comité est de 100 % à toutes les réunions.

Ces travaux ont porté essentiellement sur les points suivants :

- examen des comptes annuels 2006 et du quatrième trimestre 2006,
- revue des contrats difficiles et de l'avancement du projet Sarbanes-Oxley Act (SOX),
- examen des comptes consolidés du premier trimestre 2007,

- examen de l'Annual Report 20-F pour 2006,
- présentation des conclusions sur le projet SOX,
- examen des comptes consolidés du deuxième trimestre 2007,
- honoraires des Commissaires aux Comptes,
- budget d'audit 2007,
- examen des comptes consolidés du troisième trimestre 2007.

2. Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce Comité a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme administrateurs, Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas, et de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables par Technip ;
- d'examiner la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe et des membres de la Direction Générale, de proposer la rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués en définissant les règles de fixation de la part variable et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- a) En matière de nominations
 1. Présenter au Conseil des recommandations sur l'évolution de la composition du Conseil et de ses Comités : recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandat.
 2. Proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être qualifiés d'« administrateur indépendant » de la Société, au regard des normes et recommandations applicables en France.
 3. Assister le Conseil dans le choix et l'évaluation du Président, du

Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, selon le cas.

- b) En matière de rémunérations
1. Formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et toute autre rémunération notamment en cas de cessation d'activité du Président-Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués de la Société ;
 - la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe et des membres de la Direction Générale ;
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et en particulier les attributions nominatives au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, selon le cas.
 2. Examiner la rémunération des membres de la Direction Générale, y compris les plans de stock-options et ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature.

Ce Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Jusqu'au 27 avril 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations était composé de Bruno Weymuller (Président), Jean-Pierre Lamoure et Rolf-Erik Rolfsen. Depuis cette date, il est composé de Bruno Weymuller (Président), Pascal Colombani, Germaine Gibara et Jean-Pierre Lamoure. Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres.

La composition du Comité des Nominations et des Rémunérations suit les recommandations du Rapport AFEP-MEDEF préconisant que le Comité ne comporte aucun mandataire social

et une majorité d'administrateurs indépendants.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales, outre d'éventuels remboursements de frais, que (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et, le cas échéant, (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son Secrétaire.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité invite le Président de la Société à lui présenter ses propositions.

Le Président de la Société n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée aux débats, le Comité peut demander au Président-Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le Comité fait un rapport écrit de ses travaux au Conseil d'Administration.

Les travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2007

En 2007 le Comité s'est réuni à six reprises : les 4 janvier, 1^{er} février, 6 mars, 25 avril, 24 juillet et 11 décembre avec la participation à toutes les réunions de 100 % de ses membres.

Ses travaux ont porté essentiellement sur les points suivants :

- en matière de nominations :
 - proposition au Conseil de la liste des administrateurs pouvant être qualifiés « d'administrateur indépendant » de la Société au regard des normes et recommandations applicables en France et sur les marchés

réglementés où les titres de la Société sont admis aux négociations,

- réflexion sur la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités et élaboration d'une recommandation à destination du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil,
 - recommandation au Conseil d'Administration pour la nomination du Président-Directeur Général,
 - examen des mécanismes de rotation des administrateurs,
- en matière de rémunérations :
- examen du projet de rapport de la Société en matière de rémunérations des dirigeants pour le rapport annuel,
 - examen du montant total des jetons de présence et proposition de répartition pour 2007,
 - proposition du Conseil d'Administration concernant la rémunération du Président-Directeur Général,
 - examen des rémunérations des membres du Comité Exécutif du Groupe : part variable 2006, rémunération de base 2007 et critères de détermination de la part variable 2007,
 - examen du projet d'attribution d'une nouvelle tranche de stock-options,
 - projet d'attribution d'actions gratuites,
 - examen de l'évolution du régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants et projet de mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour les membres du Comité Exécutif,
 - examen du nouveau système de bonus Groupe.

3. Le Comité Stratégique

Ce Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examiner la stratégie globale du Groupe proposée par le Président de la Société ou le Directeur Général ;
- examiner le budget annuel d'investissement du Groupe ;
- examiner toute opération majeure d'acquisition (ainsi que des financements associés) ou de cession d'actifs ;
- examiner toute transaction hors normes, susceptible de faire courir au Groupe des risques de grande ampleur, présentée par le Président de la Société ou le Directeur Général.

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

Jusqu'au 27 avril 2007, le Comité Stratégique était composé de Jacques Deyirmendjian (Président), Olivier Appert, Roger Cairns et Pierre Vaillaud. Depuis cette date, le Comité Stratégique est composé de Jacques Deyirmendjian (Président), Olivier Appert, Pascal Colombani, Germaine Gibara et Rolf-Erik Rolfsen, tous administrateurs indépendants.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales, outre d'éventuels remboursement de frais, que (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité Stratégique et, le cas échéant, (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son Secrétaire.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité invite le Président de la Société à lui faire part de ses propositions.

Le Comité peut demander au Président de la Société de bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le Comité fait un rapport écrit de ses travaux au Conseil d'Administration.

Les travaux du Comité Stratégique en 2007

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence des membres aux réunions du Comité est de 96 %.

Ses travaux ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Procédure simplifiée pour les acquisitions de petite taille
- Examen d'une étude sur le marché mondial de l'ingénierie
- Panorama concurrentiel – services pétroliers
- Etude de marché – secteur de l'ingénierie pharmaceutique
- Point sur la croissance externe du Groupe
- Point sur l'extension de la flotte de navires Technip
- Point sur un investissement industriel
- Défis et priorités stratégiques du Groupe
- Nouvel investissement dans un système de pose d'ombilicux
- Investissements en cours
- Préparation de l'Investor Day en vue de présenter les nouvelles orientations stratégiques du Groupe à Paris et à New York les 17 et 19 octobre 2007
- Discussion sur les perspectives de prise de commandes
- Budget 2008.

d. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007 s'est élevé à 375 000 euros, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007. Conformément aux recommandations du Rapport AFEP-MEDEF, les jetons de présence versés aux administrateurs comportent une part variable versée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil et des Comités.

Le Conseil du 12 décembre 2007 a arrêté la

répartition des jetons de présence pour l'exercice 2007 selon les modalités suivantes :

- une somme de 130 000 euros est répartie à parts égales entre les administrateurs (à l'exception du Président qui ne reçoit pas de jetons de présence), soit 10 000 euros par administrateur,
- une somme supplémentaire de 30 000 euros, répartie à parts égales entre les administrateurs domiciliés en Europe hors de France (trois administrateurs) et
- une somme supplémentaire de 60 000 euros, répartie à parts égales entre les administrateurs domiciliés hors d'Europe (trois administrateurs),
- une somme supplémentaire, pour l'année 2007, tenant compte du taux de présence des participants depuis le 1^{er} janvier 2007, répartie entre les administrateurs (autres que le Président) à hauteur d'un forfait :
 - o de 900 euros par vacation du Conseil et 800 euros par vacation des Comités Stratégique et des Nominations et des Rémunérations par vacation,
 - o de 1 600 euros pour les Présidents des Comités Stratégique et des Nominations et des Rémunérations,
 - o de 2 600 euros par vacation pour le Président du Comité d'Audit, et de 1 300 euros pour les autres membres.

Les montants individuels des versements effectués, au mois de janvier 2007 à chacun des membres du Conseil d'Administration (ou, selon le cas, à la société dans laquelle il exerce son activité principale) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2006 étaient les suivants :

Olivier Appert :	20 250 €
Roger Cairns :	31 000 € ¹
Miguel Caparros :	35 500 € ¹
Jacques Deyirmendjian :	24 800 €
Jean-Pierre Lamoure :	21 700 €
Daniel Lebègue :	33 150 €
Roger Milgrim :	45 500 € ¹
Rolf E. Rolfsen :	32 500 € ¹
Pierre Vaillaud :	29 300 €
Bruno Weymuller :	26 200 €

¹ Montant avant retenue à la source de 25 % effectuée sur les jetons de présence payés aux membres du Conseil d'Administration résidant à l'étranger.

Les montants individuels des versements effectués, au mois de janvier 2008 à chacun des membres du Conseil d'Administration (ou, selon le cas, à la société dans laquelle il

exerce son activité principale) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2007 étaient les suivants :

Olivier Appert :	21 300 €
Roger Cairns :	23 500 € ¹
Miguel Caparros :	24 900 € ¹
Pascal Colombani :	19 300 €
Jacques Deyirmendjian :	32 200 €
Germaine Gibara :	39 300 € ¹
Jean-Pierre Lamoure :	21 100 €
Daniel Lebègue :	29 300 €
Roger Milgrim :	44 600 € ¹
John O'Leary :	39 700 € ¹
Rolf E. Rolfsen :	35 400 € ¹
Pierre Vaillaud :	15 700 €
Bruno Weymuller :	26 800 €

¹ Montant avant retenue à la source de 25 % effectuée sur les jetons de présence payés aux membres du Conseil d'Administration résidant à l'étranger.

Les administrateurs (autres que le Président-Directeur Général) ne perçoivent aucune autre rémunération de la part de la Société ou des sociétés du Groupe.

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2008 pour l'exercice 2008 s'élève à 375 000 euros.

Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général de la Société est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération de Thierry Pilenko

La rémunération totale versée en 2007 par la Société à Thierry Pilenko, nommé Président-Directeur Général le 27 avril 2007, s'est élevée à 404 945 euros de rémunération brute fixe, 100 000 euros de prime et un avantage en nature de 4 618 euros correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, soit une rémunération totale de 509 563 euros.

La part variable de la rémunération (bonus) est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance du Groupe fondée sur les éléments suivants : résultat opérationnel, backlog, résultat net par action et à hauteur de 50 % à la performance individuelle liée à la réalisation des objectifs généraux du Groupe.

La rémunération variable qui sera versée à T. Pilenko en 2008, au titre de 2007, a été fixée à 631 100 euros.

T. Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, ni à raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président-Directeur Général qui bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit huit plafonds annuels de Sécurité Sociale (la cotisation correspondante pour 2007 a été de 13 903 euros) ainsi que du système de retraite supplémentaire existant dans la Société pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant huit plafonds annuels de Sécurité Sociale, l'ancienneté prise en compte étant limitée à 15 ans.

La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite du bonus cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de l'entreprise. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^{ème} anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55^{ème} anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de l'entreprise et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Il est précisé qu'un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de T. Pilenko, le 27 avril 2007. D'une durée de trois ans après son départ de l'entreprise, cette obligation de non-concurrence prévoit une indemnisation correspondant à trois années de rémunération brute affectées d'un

coefficient de 70 %.

Durant l'exercice 2007, 255 655 options de souscription d'actions ont été consenties à T. Pilenko. Conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que T. Pilenko devra conserver au nominatif une quantité d'actions telle que leur valeur soit égale à 50 % du gain net d'acquisition, tel que constaté à l'occasion de chaque levée d'option, après cession de la quantité d'actions nécessaires au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la levée. Aucune action gratuite n'a été consentie à T. Pilenko en 2007. T. Pilenko n'a exercé aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip. T. Pilenko ne bénéficie pas de bons de souscription d'actions Technip ou de toute autre société du Groupe.

Rémunération de Daniel Valot

La rémunération brute fixe versée en 2007 à Daniel Valot, Président-Directeur Général de Technip jusqu'au 27 avril 2007, s'est élevée à 225 252 euros. Le montant brut des éléments variables au titre de 2006 versé en 2007 a été de 619 200 euros. Au titre de 2007 jusqu'au 27 avril 2007, le montant des éléments variables s'est élevé à 223 738 euros qui ont été versés à D. Valot en 2007.

D. Valot a disposé d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de 1 560 euros.

Une indemnité de départ d'un montant de 1 128 250 euros a été versée à D. Valot en 2007 à la suite du vote de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 (3^{ème} résolution) sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Au titre de l'accord de non-concurrence conclu lors de sa prise de fonction, D. Valot a reçu en 2007 une indemnisation à hauteur de 60 % de trois années de rémunération brute, soit 2 030 850 euros.

D. Valot a bénéficié d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies, identique à celui des cadres dirigeants. Le versement 2007 correspondant a été de

5 021 euros.

Conformément aux dispositions du contrat de consultant également approuvé par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 (3^{ème} résolution), des honoraires d'un montant de 191 360 euros ont été versés par la Société en 2007 au titre des prestations fournies par D.Valot.

Rémunération des principaux dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures versées en 2007 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2007 (les membres du Comité Exécutif Groupe, les responsables de Région et des activités SURF et Lignes de Produits Onshore-Offshore soit 15 personnes) s'est élevé à 4 935 743 euros. La partie variable a représenté 28 % du montant global.

Engagements de retraite

Les cotisations versées en 2007 par les sociétés du Groupe concernées au titre des régimes de retraite supplémentaire dont bénéficient les dirigeants précités s'élèvent à un montant global de 1 545 040 euros dont 1 363 201 euros pour le régime de garantie de ressource des membres du Comex.

Le montant provisionné au titre des engagements de retraite des membres du Comex s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2007.

Options de souscription ou d'achat d'actions Technip consenties aux mandataires sociaux de la Société et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux durant l'exercice 2007

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options */**	Prix de souscription/achat par option */**	Date d'échéance	Date d' attribution
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)				
Pilenko Thierry	255 655	49,3536 €	12/03/2013	12/03/2007
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social (liste nominative)				
Valot Daniel	9 000	17,5896 €	08/12/2008	09/12/2002

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options */**	Prix de souscription/ achat par option */**	Date d'échéance	Date d' attribution	Numéro du plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	128 857	49,3536 €	12/03/2013	12/03/2007	Plan 2005 – 3 ^{ème} tranche
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	100 804	10,2898 € 10,5225 € 26,8819 € 17,5896 € 17,9875 € Moyenne : 35,5775 €	06/06/2007 06/06/2008 09/12/2008	07/06/1997 07/06/1998 09/12/2002	Plan 9.2 Plan 9.3 Plan 2002

* Le nombre d'actions obtenues par exercice des options de souscription attribuées par le Conseil d'administration du 12 mars 2007 est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires sur la période 2007/2010. Cette performance sera mesurée

par l'évolution du Bénéfice net Par Action totalement dilué (« BPA ») de la Société en comparaison avec la moyenne de celui d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe. 50 % des options exerçables sont conditionnés par le niveau de réalisation de la condition de

performance précitée constaté au point de départ d'exercice des options.

** La distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur les réserves libres de la Société, approuvée par le Conseil d'Administration du 14 mai 2007, a donné lieu à des ajustements conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, les prix d'exercice et les quantités d'options ont été ajustés de façon à maintenir un prix global d'exercice constant pour les bénéficiaires. Ces ajustements ont été réalisés conformément aux méthodes prévues par la réglementation et se traduisent par une diminution du prix d'exercice et une augmentation du nombre d'options.

Actions gratuites Technip consenties aux mandataires sociaux de la Société et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux durant l'exercice 2007

ACTIONS GRATUITES CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	Nombre d'actions gratuites */**	Date d'attribution	Date d'acquisition pleine sous réserve du respect des conditions fixées par le Conseil d'Administration	Valeur d'exercice
Actions gratuites consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	NA	NA	0
Actions gratuites acquises durant l'exercice par chaque mandataire social	0	NA	NA	0

ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites */**/	Date d'attribution	Date d'acquisition pleine sous réserve du respect des conditions fixées par le Conseil d'Administration	Valeur d'exercice
Actions gratuites consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites, aux salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre (information globale)	1 110 670	12/03/2007 (Tranches A et B) 12/12/2007 (Tranches A et B)	Tranche A : 13/03/2010 12/12/2010 Tranche B : 13/03/2011 12/12/2011	0
Actions gratuites détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, acquises, durant l'exercice, par les salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions gratuites est le plus élevé (information globale)	0	NA		0

* Le nombre d'actions gratuites attribuées par les Conseils d'Administration du 12 mars 2007 et du 12 décembre 2007 est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires sur la période 2007/2010. Cette performance sera mesurée par l'évolution du Bénéfice net Par Action totalement dilué (« BPA ») de la Société en comparaison avec la moyenne de celui d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe. 50 % des actions attribuées

sont conditionnés par le niveau de réalisation de la condition de performance précitée constaté au point de départ de l'acquisition des actions.

** Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 mars 2007 a procédé à l'attribution de 1 110 670 actions.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Nom et Prénom	Qualité	Instrument financier	Date et lieu de l'opération	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire	Montant de l'opération
VAILLAUD Pierre	Administrateur	Action	20/12/2006 Paris	Cession	4 600	52,70 €	242 420 €
		Action	21/12/2006 Paris	Acquisition	4 600	52,70 €	242 420 €
		Action	21/12/2006 Paris	Cession	400	51,4869 €	20 594,76 €
		Action	22/12/2006 Paris	Acquisition	400	51,40 €	20 560 €
DUBOIS Olivier	Directeur Général Finances et Contrôle	Action	15/01/2007 Paris	Cession	1 500	49 ,84 €	74 760 €
Personnes liées à Olivier DUBOIS	Directeur Général Finances et Contrôle	Action	28/03/2007 Paris	Cession	2580	54, 7121 €	141 157,22 €
		Action	28/03/2007 Paris	Cession	2550	54, 7121 €	139 515,85 €
		Action	28/03/2007 Paris	Cession	2580	54, 7121 €	141 157,22 €
		Action	30/03/2007 Paris	Cession	42	55, 09 €	2 313, 78 €
		Action	30/03/2007 Paris	Cession	40	55, 09 €	2 203,60 €
		Action	02/04/2007 Paris	Cession	42	55, 09 €	2 313,78 €
		Action	02/04/2007 Paris	Cession	920	55 €	50 600 €
		Action	02/04/2007 Paris	Cession	920	55 €	50 600 €
		Action	02/04/2007 Paris	Cession	920	55 €	50 600 €

Personnes liées à Olivier DUBOIS	Directeur Général Finances et Contrôle	Action	21/05/2007 Paris	Cession	2262	57 €	128 912,32 €
		Action	21/05/2007 Paris	Cession	2262	57 €	128 912,32 €
		Action	21/05/2007 Paris	Cession	2262	57 €	128 912,32 €
		Action	08/06/2007 Paris	Cession	8768	56,20 €	492 778,32 €
		Action	08/06/2007 Paris	Cession	8768	56,20 €	492 778,32 €
		Action	08/06/2007 Paris	Cession	8768	56,20 €	492 778,32 €
Olivier APPERT	Administrateur	Action	14/03/2007 Paris	Acquisition	81	48,83 €	3 963,53 €
		Action	21/08/2007 Paris	Acquisition	30	52,93 €	1 587,90 €
Roger M. MILGRIM	Administrateur	Action	13/03/2007 Paris	Acquisition	1000	50,03 €	50 030 €
Germaine GIBARA	Administrateur	Action	09/07/2007 New York	Acquisition	404	86,2399 \$	34 878,86 \$
John O'LEARY	Administrateur	Action	22/05/2007 Paris	Acquisition	800	57,22 €	45 776 €
Jean -Pierre LAMOURE	Administrateur	Action	03/08/2007 Paris	Acquisition	1200	58,68 €	70 416 €
Pascal COLOMBANI	Administrateur	Action	01/06/2007 Paris	Acquisition	400	57,83 €	23 132 €
Thierry PILENKO	Président-Directeur Général	Action	20/12/2007 Paris	Acquisition	400	52,18 €	20 872 €

4. Perspectives et gestion des risques

a. Événements postérieurs à la clôture

Les informations présentées ci-après sont extraites des communiqués de presse de Technip. Ces communiqués sont disponibles et consultables dans leur intégralité sur le site Internet de la Société (www.technip.com). Le lecteur est invité à lire la synthèse suivante au regard des tableaux de chiffres figurant dans ces communiqués de presse, le cas échéant.

JANVIER 2008

Angola

Technip, leader d'un consortium avec Acergy, a remporté auprès de Total un contrat pour le développement du champ pétrolier Pazflor, situé au large de l'Angola dans le Bloc 17, par des profondeurs d'eau allant jusqu'à 1 200 mètres. La part de Technip pour ce contrat de 1,860 milliards de dollars représente 1,160 milliards de dollars.

Singapour

Technip a été sélectionné par Neste Oil Corporation comme contracteur pour le management de projet (EPCM) d'une unité de biodiesel de seconde génération NExBTL qui sera construite à Singapour. Les deux sociétés envisagent de poursuivre leur partenariat pour d'autres futures unités de NExBTL.

Golfe du Mexique

Technip a remporté auprès de Shell un contrat pour le développement du champ pétrolier de Perdido, situé en mer très profonde à environ 320 km au Sud de Freeport (Texas), dans le golfe du Mexique.

Technip a remporté auprès de Petrobras America, une filiale de Petrobras (NYSE : PBR/PBRA) deux contrats importants, d'une valeur globale de plus de 300 millions de dollars, pour le développement des champs gaziers de Cascade et Chinook. Ces champs se situent dans la zone de Walker Ridge du golfe du Mexique, par des profondeurs d'eau

respectives d'environ 2 500 et 2 700 mètres. Le premier contrat comprend l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et l'installation (EPCI) de cinq risers hybrides indépendants destinés aux grandes profondeurs pour les champs de Cascade et Chinook.

Groupe

Au cours d'une cérémonie à Kuala Lumpur, Technip a signé un accord avec le port de Tanjung Langsat² pour la concession d'un terrain de 20 hectares en vue de la construction d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles. Dénommée Asiaflex Products, cette usine sera située au sein du complexe industriel de Tanjung Langsat, au sud de la péninsule Malaisienne, dans l'état de Johor, et bénéficiera d'un accès direct à un quai en eaux profondes.

Point de situation et résultats préliminaires 2007 - perspectives 2008

Avant la publication de ses comptes consolidés 2007, Technip a rendu public un certain nombre d'informations préliminaires dans un communiqué de presse³ :

Segment d'activité Onshore-Downstream

Projets de GNL et de traitement de gaz au Qatar

Au Qatar la Joint Venture entre Chiyoda et Technip vient de parvenir à un accord avec Qatargas II. Cet accord, dont les éléments sont confidentiels, met un terme à la détérioration de la performance financière et permet d'améliorer l'exécution du projet suivant un planning de réalisation compatible avec les objectifs de production du client. Sur les autres projets de gaz au Qatar (Rasgas 3, Qatargas III&IV et AKG2) des négociations

² Tanjung Langsat Port Sdn. Bhd., responsable du développement du port et du complexe industriel de Tanjung Langsat, est une filiale à 100 % de la Johor State Economic Development Corporation.

³ Le communiqué du 30 janvier 2008 précise que les chiffres figurant dans ce communiqué de presse n'ont pas été audités et demeurent soumis à la finalisation des comptes pour les périodes en question.

sont en cours avec les clients.

Compte tenu de l'issue des négociations sur le projet Qatargas II, de l'avancement des discussions en cours et des progrès de la construction sur le site, Technip a pris la décision d'enregistrer dans ses comptes du quatrième trimestre 2007, une charge de l'ordre de 200 millions d'euros établie sur la base des résultats estimés à terminaison de l'ensemble de ces quatre projets.

Autres projets Onshore-Downstream

Sur deux projets en Asie Pacifique et en Amérique du Nord (l'un terminé, l'autre réalisé à 97 %) des négociations de fin de contrat sont en cours dont les conclusions pourraient être en retrait par rapport à nos attentes. Sur un autre projet en cours de réalisation dans la région Asie Pacifique, une approche plus prudente du résultat estimé à terminaison a été retenue en raison de l'aggravation des conditions de marché actuelles dans le secteur de la construction.

En conséquence les comptes du quatrième trimestre intégreront une charge additionnelle d'environ 70 millions d'euros.

Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires du segment d'activité Onshore-Downstream devrait être de l'ordre de 4,5 milliards d'euros en croissance d'environ 36 % sur 2006 ; le résultat opérationnel courant serait d'environ moins 180 millions d'euros.

Segment d'activité SURF

Pour l'ensemble de l'année 2007, le chiffre d'affaires du segment d'activité SURF est estimé à 2,5 milliards d'euros, en progression de 13% sur l'année ; le taux de marge opérationnelle courante devrait être proche de 16%. Le quatrième trimestre se caractérise par un bon niveau d'utilisation des actifs et la poursuite d'une réalisation satisfaisante de nos projets. Il intègre aussi le paiement d'une indemnité d'assurance de 15 millions d'euros, reçue au titre du projet en Méditerranée, qui avait impacté négativement les comptes du Groupe en 2005.

Segment d'activité Plates-Formes

Le chiffre d'affaires du segment d'activité Plates-Formes est estimé à environ 750 millions d'euros pour l'exercice 2007, en baisse de 37 % par rapport à 2006. Le résultat opérationnel courant devrait être d'environ 35 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle courante de l'ordre

de 4,7 %.

Segment d'activité Industries

Dans le segment d'activité Industries, le chiffre d'affaires 2007 devrait atteindre environ 230 millions d'euros, en augmentation de 13 % par rapport à 2006. Le résultat opérationnel courant devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros, soit un taux de marge opérationnelle courante de l'ordre de 6,5%.

Groupe

Pour l'ensemble du Groupe, le chiffre d'affaires 2007 devrait s'élever à environ 8 milliards d'euros, en croissance de l'ordre de 16% par rapport aux 6,9 milliards d'euros réalisés en 2006. Le résultat opérationnel courant devrait s'élever à environ 240 millions d'euros et le résultat opérationnel incluant les plus-values de cession à environ 260 millions d'euros.

Thierry Pilenko, Président-Directeur Général de Technip a commenté : "Avec la signature d'un accord avec Qatargas II, nous avons franchi une étape importante qui clarifie largement la situation de nos projets de gaz au Qatar. Nos résultats 2007 seront publiés et commentés comme prévu le 21 février prochain.

En ce qui concerne 2008, nous anticipons au niveau du Groupe un chiffre d'affaires stable avec une croissance de l'activité SURF/Subsea de l'ordre de 10 %. Le taux de marge opérationnelle courante de l'activité SURF/Subsea devrait dépasser l'objectif de 15% que nous avons annoncé en octobre 2007. Pour les segments Offshore et Onshore, 3,8% demeure notre objectif moyen de taux de marge opérationnelle courante.

Je suis confiant dans la solidité des atouts du Groupe et dans notre capacité à assurer une croissance rentable dans le cadre de notre plan stratégique.

FEVRIER 2008

Groupe

Kimberly Stewart est nommée Directeur de la Communication Financière de Technip. Elle est rattachée à Olivier Dubois, Directeur Général Finances et Contrôle.

Résultats de l'exercice 2007

Les comptes consolidés annuels de Technip ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2008.

Principales informations opérationnelles

Prises de commandes

Les prises de commandes 2007 ont progressé de 17,2 % à 7 197,8 millions d'euros contre 6 143,1 millions d'euros en 2006. Le carnet de commandes du Groupe s'est élevé à 9 389,5 millions d'euros à la fin de l'année 2007 contre 10 272,8 millions d'euros à la fin de l'année 2006.

Projets

Dans le segment SURF, les projets en cours d'exécution ont évolué de façon satisfaisante sur l'ensemble des zones géographiques. Dans le segment Plates-Formes, sur le projet de Spar Tahiti, et comme demandé par le client, de nouvelles manilles lui ont été livrées en janvier 2008 comme prévu. Sur l'autre projet de Spar affecté par des problèmes de métallurgie sur certaines manilles du système d'ancrage, la solution fournie par Technip, comprenant de nouvelles manilles, progresse comme prévu. Le coût de remplacement de ces manilles sera couvert par les assurances. Après la vague sans précédent d'attribution de contrats à l'industrie du service pétrolier, l'année 2007 a été caractérisée par des contraintes substantielles en particulier pour les sociétés de construction qui peinaient à mobiliser les ressources adaptées pour faire face à une demande croissante au niveau mondial. Du fait de cet environnement défavorable, Technip a enregistré dans ses comptes du quatrième trimestre les charges suivantes, dont le détail peut être consulté dans le communiqué de presse publié le 30 janvier 2008. D'une part une charge de 200 millions d'euros couvrant les quatre projets gaziers au Qatar. Cette charge a été calculée sur la base de la prévision du résultat à terminaison de ces quatre projets : Qatargas II, Rasgas III, Qatargas III & IV et AKG2. D'autre part une charge de 70 millions d'euros couvrant trois projets : deux en Asie-Pacifique (un terminé, l'autre en construction) et un en Amérique du Nord (terminé à 97 %). Dans le segment Industries, les projets progressent dans des conditions satisfaisantes.

Ressources

Technip a finalisé un accord signé début 2008 avec le port de Tanjung Langsat pour une concession d'un terrain de 20 hectares en vue de la construction d'une nouvelle usine de fabrication de conduites flexibles en Malaisie. Concernant la flotte de navires, Technip a attribué à STX Heavy Industries (Corée) un contrat pour la construction d'un nouveau navire

de pose de conduites. Un autre nouveau navire de pose de conduites flexibles destiné au marché brésilien devrait rejoindre la flotte en 2009 sous condition de signature d'un contrat.

Résultats financiers

Quatrième trimestre 2007

Le chiffre d'affaires du Groupe au quatrième trimestre, à 2 101,0 millions d'euros, a enregistré une progression de 6,0 % par rapport à celui du quatrième trimestre 2006.

En conséquence de la charge de 270 millions d'euros enregistrée dans l'activité Onshore Downstream, le résultat opérationnel courant du Groupe au quatrième trimestre 2007 a été une perte de 108,0 millions d'euros à comparer à un profit de 113,8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2006.

Après impôts, le résultat net a été une perte de 97,5 millions d'euros, à comparer à un profit de 63,0 millions d'euros enregistré sur la même période en 2006.

Le bénéfice net par action sur une base diluée s'est établi à -0,92 euro.

Résultats annuels 2007

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2007, à 7 886,5 millions d'euros, a enregistré une progression de 13,9 % par rapport à celui de l'année 2006.

Le résultat opérationnel courant du Groupe pour l'année 2007 s'est élevé à 247,0 millions d'euros, en baisse de 25,9 % par rapport à celui de 2006 à la suite de provisions enregistrées dans le segment d'activité Onshore Downstream en 2007 à hauteur de 320 millions d'euros.

Le résultat des opérations de cession pour l'année 2007 s'est élevé à 19,9 millions d'euros et correspond à la vente de PSSI et PSSL (17,0 millions d'euros après extourne du goodwill associé pour 8,0 millions d'euros) ainsi qu'à la vente des titres GIF1 (2,9 millions d'euros).

Après impôts, le résultat net s'est élevé à 126,3 millions d'euros en baisse de 36,9 % par rapport à celui de l'année 2006.

Le bénéfice net par action sur une base diluée a diminué de 35,2 % à 1,20 euros.

Grèce

Technip a remporté, auprès de Motor Oil (Hellas) Corinth Refineries S.A., un contrat d'ingénierie, fourniture des équipements et supervision de la construction (EPCM) pour une unité de distillation de pétrole brut au sein de la raffinerie de Corinthe, en Grèce.

MARS 2008

Malaisie

Technip a remporté auprès de KNM Process Systems Sdn Bhd un contrat d'assistance pour l'ingénierie d'avant-projet détaillé d'une unité de production d'esters méthyliques d'huiles végétales par transestérification pour une usine de production de biodiesel qui sera située sur le port de Kuantan, en Malaisie. Ce projet sera réalisé par les sociétés Mission Biofuel Sdn Bhd (investisseur), KNM (constructeur) et Axens (bailleur de licence).

Royaume-Uni

Technip a remporté auprès de Petrofac Energy Developments Ltd (Petrofac) un contrat d'une valeur d'environ 36 millions d'euros pour le développement des champs pétroliers Don West et Don South West. Ces champs, situés à 240 km au large des Iles Shetland, en mer du Nord britannique, seront raccordés à la plate-forme flottante de production Northern Producer.

Groupe

Technip a conclu un partenariat avec Areva pour le développement de grands projets miniers. Ces projets ont pour objectif de doubler la capacité de production d'uranium d'Areva d'ici cinq ans, par la mise en exploitation de près de 10 nouveaux gisements, dont la plupart sont situés en Afrique.

b. Perspectives

(Source : Communiqué de presse du 21 février 2008)

Les perspectives 2008 sont les suivantes :

- croissance de 10 % du chiffre d'affaires Subsea (SURF)
- chiffre d'affaires du Groupe d'environ 8 milliards d'euros
- taux de marge opérationnelle du Subsea supérieur à 15 %
- taux de marge opérationnelle de l'Onshore (Onshore-Downstream + Industries) et de l'Offshore (Plates-Formes) de 3,8 % en moyenne
- en conséquence, taux de marge opérationnelle Groupe supérieur à 7,3 %.

c. Facteurs de risques et assurances

1. Les facteurs de risques

a. Risques relatifs au Groupe et à son activité

Technip peut rencontrer des difficultés à exécuter avec succès des grands projets intégrés, ce qui pourrait diminuer ses marges et donc avoir un impact sur ses résultats.

L'expérience récente montre que les clients, en particulier dans les développements Offshore, tendent à diviser un projet en un nombre beaucoup plus réduit de contrats voire à attribuer un projet dans sa totalité à un unique contractant. Cette tendance a conduit Technip à répondre à des appels d'offres et à remporter des contrats de plus en plus importants et de plus en plus intégrés. Ses concurrents, soit en s'associant entre eux, soit par voie de croissance, sont susceptibles de présenter des solutions intégrées plus crédibles que celles de Technip et, en conséquence, de faire chuter son taux de succès. Si Technip ne parvenait pas à se voir attribuer les contrats pour ces types de projets, la Société pourrait avoir des difficultés à augmenter ou même à maintenir son backlog, son chiffre d'affaires ou ses résultats.

La réalisation des projets intégrés qui sont attribués à Technip présente des risques. L'augmentation de la taille moyenne des contrats conduit à concentrer son portefeuille sur un nombre moindre de contrats ce qui augmente la volatilité potentielle de ses résultats ainsi que son exposition aux risques par contrat. La gestion de projets intégrés de grande envergure peut aussi augmenter sensiblement les dépassements de coûts et donc diminuer sa marge opérationnelle. En outre, alors que, par le passé, Technip ne répondait à des appels d'offres que sur certains aspects d'un projet dont il estimait qu'ils présentaient les marges les plus élevées, la réalisation de projets intégrés de grande échelle peut conduire à réaliser des marges globalement moindres et donc avoir un impact sur ses résultats.

Technip est contractuellement exposé à des risques de construction significatifs pouvant entraîner des pertes.

Malgré une sensible diminution résultant d'une plus grande sélectivité en 2007, les contrats clé en main représentaient encore 43 % des prises de commandes des activités Onshore de l'exercice clos au 31 décembre 2007 (contre 87,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2006). Aux termes de ce type de contrat, Technip s'engage, pour un prix fixe, à réaliser l'ingénierie, la conception et la construction d'un complexe industriel prêt à fonctionner. Les dépenses effectives résultant de l'exécution d'un contrat clé en main peuvent varier de façon substantielle par rapport à celles initialement prévues pour différentes raisons et notamment à cause :

- d'augmentations non prévues du coût des matières premières des équipements ou de la main d'œuvre,
- de conditions de construction imprévues,
- de retards dus aux conditions météorologiques,
- de la défaillance de certains fournisseurs ou sous-traitants.

En vertu des dispositions d'un contrat clé en main, Technip n'a pas la possibilité d'augmenter son prix afin de refléter ces éléments difficiles à prévoir au moment où la proposition a été remise. Pour ces raisons, il n'est pas possible de déterminer avec certitude les coûts finaux ou les marges sur un contrat au moment de la remise de la proposition voire même au tout début de la phase d'exécution du contrat. Si les coûts venaient à augmenter pour l'une de ces raisons, Technip pourrait devoir constater une réduction de ses marges ou voire même une perte sur le contrat.

Des pertes sur un ou plusieurs contrats importants pourraient réduire le résultat de Technip voire l'obliger à constater une perte.

Même si le carnet de commandes à fin 2007 fait ressortir un meilleur équilibre entre les grands contrats clé en main et les autres contrats, le portefeuille de contrats de Technip demeure relativement concentré. Cette concentration est susceptible de croître

dans la mesure où le Groupe augmenterait son taux de réussite dans l'attribution de contrats clé en main de tailles de plus en plus importantes. Si Technip ne parvient pas à atteindre les marges attendues ou s'il subit des pertes sur un ou plusieurs de ces contrats importants, cela pourrait conduire à une réduction du résultat net voire à une perte.

Des coûts supplémentaires non prévus initialement pourraient diminuer la marge de Technip sur des contrats à prix fixe.

Les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) de Technip peuvent rencontrer des difficultés susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires, une baisse du chiffre d'affaires, des litiges ou des contestations. Ces projets sont généralement complexes, nécessitent des achats d'équipements importants et la gestion de projets de construction de grande envergure. Des décalages de calendrier pourraient intervenir et Technip pourrait rencontrer des difficultés relatives à la conception, l'ingénierie, la chaîne d'approvisionnement, la construction et l'installation. Ces facteurs pourraient avoir un impact sur la capacité de Technip à mener à terme certains projets, conformément au calendrier initialement prévu.

En outre, aux termes de certaines clauses de contrats conclus par Technip, ses clients s'engagent à fournir certaines informations relatives à la conception ou à l'ingénierie ainsi que des matériaux ou équipements destinés à être utilisés dans le cadre du projet concerné. Ces contrats peuvent également prévoir que le client s'oblige à compenser Technip pour des travaux supplémentaires ou des dépenses engagées (i) si le client modifie ses instructions, ou (ii) si le client n'est pas en mesure de fournir à Technip les informations relatives à la conception ou l'ingénierie du projet ou les matériaux ou équipements adéquats.

Dans ces circonstances, Technip négocie généralement avec ses clients des compensations financières pour le temps supplémentaire passé et les sommes

dépensées en raison des défaillances de ces derniers. Cependant, Technip ne peut garantir qu'elle recevra, notamment par voie de contentieux ou d'arbitrage, des sommes suffisantes pour compenser les frais engagés. Dans ce cas, les résultats et la situation financière de Technip pourraient être significativement affectés.

Technip pourrait être tenu de payer des compensations financières en cas de non respect des calendriers ou d'autres dispositions contractuelles. Des problèmes dans l'exécution des contrats (actuels ou futurs) pourraient également avoir un impact sur le résultat opérationnel de Technip et porter atteinte à la réputation de Technip dans son secteur et parmi ses clients.

Les risques liés aux sous-traitants et fournisseurs dans le cadre des contrats à prix fixe ou à coûts remboursables.

Technip a généralement recours à des sous-traitants et fournisseurs dans le cadre de l'exécution de ses contrats. Si Technip n'est pas en mesure d'engager des sous-traitants ou d'acquérir des équipements ou matériaux, sa capacité à réaliser un projet dégageant une marge significative ou dans les délais impartis serait compromise.

Si le montant que Technip est tenu de payer pour ces services, ces équipements ou matériaux dépasse le montant estimé dans le cadre d'appels d'offres pour des contrats à prix fixe, Technip pourrait subir des pertes dans l'exécution de ces contrats. Tout retard des sous-traitants ou des fournisseurs dans l'exécution de la partie du projet qu'ils réalisent, tout manquement d'un sous-traitant ou d'un fournisseur à ses obligations, ou tout autre fait lui étant imputable que Technip ne pourrait contrôler, peuvent entraîner des retards dans l'avancement global du projet et/ou engendrer des coûts supplémentaires.

Des défaillances de sous-traitants ou de fournisseurs pourraient entraîner des retards et des frais supplémentaires significatifs ;

Technip pourrait être tenu de dédommager les clients pour ces retards. Même s'il est possible de mettre ces coûts supplémentaires à la charge des fournisseurs ou des sous-traitants défaillants, Technip risque de ne pas être en mesure de recouvrer la totalité de ces coûts.

L'activité de Technip pourrait être fortement affectée en raison d'événements liés à des actes terroristes, guerres ou révolutions d'origine nationale ou internationale ou du fait des conséquences de tels actes.

Certains événements liés à des actes terroristes, guerres ou révolutions d'origine nationale ou internationale pourraient avoir un effet négatif sur l'activité de Technip. A titre d'exemple, la Guerre du Golfe (1990-1991) a interrompu ou annulé un certain nombre de projets de Technip. Dans l'avenir, tout événement similaire, acte terroriste, guerre ou révolution d'origine nationale ou internationale pourrait avoir des conséquences encore plus dommageables pour l'activité de Technip.

Les activités de Technip sont susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes, ce qui pourrait nuire à sa réputation et, dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance, pourrait conduire à supporter des coûts importants.

Les activités de Technip sont sujettes aux risques habituels inhérents à l'activité des services d'ingénierie et de construction pour l'industrie pétrolière, tels que le risque de défaillance des équipements, les accidents du travail, les incendies ou les explosions. Ces risques peuvent entraîner des blessures ou des décès, des interruptions d'activité, des dommages aux biens mobiliers et immobiliers, des pollutions ou des atteintes à l'environnement et Technip est susceptible d'être poursuivi dans de telles éventualités. Technip pourrait aussi être poursuivi au titre de l'exploitation ultérieure des installations qu'il aurait seulement conçues ou livrées. La politique de la Société est de limiter contractuellement sa responsabilité et de prévoir des mesures d'indemnisation d'une

part et la souscription de polices d'assurances d'autre part. Néanmoins, ces précautions peuvent ne pas toujours se révéler efficaces. En effet, la législation de certains pays dans lesquels Technip exerce son activité peuvent lui imputer une responsabilité en matière sociale et environnementale et les clients et sous-traitants peuvent ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour honorer leurs obligations d'indemnisation à l'égard de Technip

En outre, des pertes peuvent résulter de risques non-couverts par les accords d'indemnisation ou les polices d'assurances souscrites.

Enfin, pour certains types de risques, il pourrait être impossible d'obtenir une couverture d'assurance adéquate à des conditions commerciales raisonnables. Un défaut de couverture efficace contre les risques liés à l'activité, pour l'une des raisons ci-dessus, pourrait entraîner des coûts importants et éventuellement conduire à constater des pertes. En outre, la survenance d'un de ces événements pourrait nuire à la réputation de Technip.

Facteurs de dépendances

Technip utilise, projet par projet, les brevets qu'il détient, essentiellement dans le domaine de la construction Offshore et dans celui de la production d'éthylène.

Technip estime que le large portefeuille de technologies dont il est propriétaire ou qui lui sont concédées par des tiers, constitue un atout stratégique pour remporter et conduire ses projets. Toutefois, Technip ne pense pas qu'un brevet, une marque, une technologie, un droit de propriété intellectuelle, pris individuellement, soit déterminant pour ses activités et ses résultats financiers.

Il n'existe pour Technip aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs en raison de son processus d'achat par appel d'offre international.

De la même façon, sa base de clients élargie lui évite toute dépendance vis-à-vis d'un seul client. Au cours des trois derniers exercices, les principaux clients (représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé) se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Total chiffre d'affaires	7.886,5	6.926,5	5.376,1
<i>Les principaux clients représentent les parts suivantes :</i>			
Client A	12,2%	11,4%	6,0%
Client B	11,9%	14,0%	11,6%
Client C	6,7%	5,2%	3,9%
Client D	5,6%	1,1%	0%
Client E	5,3%	2,3%	3,0%

Un grand nombre de projets étant réalisé dans des pays émergents, l'instabilité politique, économique et sociale y régnant pourrait conduire ces projets à être abandonnés ou retardés.

Une part importante de l'activité de Technip est constituée de projets situés dans des pays émergents qui subissent ou sont susceptibles de subir une instabilité politique et sociale. En 2007, les projets situés dans ces pays ont représenté une part significative du chiffre d'affaires. Des événements politiques ou des troubles sociaux non

prévus dans ces pays ou des modifications des politiques économiques pourraient conduire à une baisse importante de la rentabilité du Groupe. Afin de se prémunir contre ces risques, Technip a mis en place une politique visant à maximiser sa couverture d'assurance en ayant recours aux agences de crédit-export et aux compagnies d'assurances et en faisant, sur chaque contrat, correspondre l'avancements des travaux et des dépenses avec les paiements reçus. Néanmoins, en cas d'instabilité politique nationale ou régionale, ces polices d'assurances peuvent se révéler insuffisantes pour éviter de constater une

perte sur des contrats en cours, ce qui pourrait diminuer le résultat net de Technip voire le conduire à constater une perte. L'instabilité politique peut aussi avoir pour conséquence un nombre plus restreint de projets satisfaisant aux exigences de Technip. Pour ces raisons, l'instabilité politique dans les pays en voie de développement est susceptible d'augmenter les coûts et de limiter les opportunités de croissance.

Le succès des joint ventures auxquelles Technip participe dépend de l'exécution satisfaisante des obligations de ses partenaires.

Si les partenaires de Technip n'exécutent pas leurs obligations conformément au contrat attribué à la *joint venture*, Technip pourrait faire face à des obligations supplémentaires susceptibles de réduire ses profits ou, dans certaines hypothèses, de générer des pertes significatives.

b. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe

Technip pourrait ne pas conserver son personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer les nouveaux employés dont elle aura besoin pour maintenir et développer son savoir-faire.

Au cours du dernier exercice, le recrutement d'employés qualifiés dans les domaines de compétence de Technip n'a cessé de croître, les clients de Technip ayant augmenté leurs investissements et donc fait davantage appel à ses services.

Le succès de Technip dépend de sa capacité à recruter, à former et à retenir un nombre suffisant d'employés, y compris des cadres dirigeants, ingénieurs et techniciens, qui ont les compétences et l'expertise requises. La concurrence pour le recrutement de ce type d'employés est en effet intense.

Des évolutions technologiques pourraient rendre les technologies utilisées par Technip obsolètes.

La technologie évolue très vite dans les secteurs d'activité de Technip ; des produits nouveaux sont fréquemment lancés sur le marché, en particulier pour les gisements de gaz et de pétrole en eaux profondes. Le succès de Technip est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur.

La pression croissante de la concurrence sur les prix pourrait réduire le nombre de contrats satisfaisant aux exigences de marge de Technip

Technip se voit attribuer la plupart de ses contrats à l'issue d'un processus de sélection concurrentielle ce qui est la norme dans l'industrie. Ses concurrents sont essentiellement les sociétés d'ingénierie et de construction américaines, européennes et d'Asie du Sud-Est. Bien que les clients prennent en considération la qualité des prestations, la capacité technologique ainsi que la réputation et l'expérience, le prix demeure le facteur déterminant dans l'attribution des contrats. Dans le passé cette industrie a toujours fait l'objet d'une compétition intensive quant aux prix. Si cette compétition devait s'intensifier à l'avenir, le nombre de projets satisfaisant aux exigences de marge de Technip pourrait diminuer et le volume et le chiffre d'affaires de Technip pourraient croître plus lentement voire diminuer.

La moindre disponibilité des crédits-exports pourrait augmenter le coût des projets supportés par les clients et conduire à une raréfaction des nouveaux projets, ce qui limiterait les opportunités de croissance de Technip.

Dans une certaine mesure, Technip dépend d'organismes de crédit-export, privés ou publics tels que Coface (France), Sace (Italie), Atradius (Pays-Bas), ECGD (Royaume-Uni), Hermes (Allemagne) et JEBIC (Japon), dans

l'assistance qu'il apporte à ses clients afin d'obtenir le financement de contrats importants. Si ces aides financières venaient à se réduire par rapport à leur niveau actuel, les clients pourraient choisir de développer un nombre moindre de projets. Une diminution du nombre de nouveaux contrats pour cette raison limiterait les opportunités de croissance de Technip.

Parce que la majorité des clients de Technip sont des sociétés de l'industrie pétrolière, la réduction des investissements dans cette industrie pourrait conduire au retard ou à l'abandon de certains projets et limiter la capacité de Technip à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

L'activité de Technip dépend en partie de l'investissement réalisé par l'industrie pétrolière pour le développement de champs et le raffinage du pétrole et du gaz ainsi que leurs produits dérivés. L'industrie pétrolière représentait 97,7 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 97,1% du chiffre d'affaires en 2006 et 95,4% en 2005. Technip estime que son activité liée à l'industrie pétrolière va continuer à représenter une part importante de son chiffre d'affaires pour les prochaines années. Les prix du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux ont une influence significative sur l'investissement dans ce secteur. Sur le segment de l'amont pétrolier, une baisse prolongée du prix du pétrole et du gaz pourrait réduire la capacité des clients à investir dans de nouveaux développements (les développements offshore très coûteux et les projets gaziers Onshore étant les plus touchés).

Sur le segment de l'aval, une augmentation prolongée des prix du pétrole et du gaz réduit la demande de produits dérivés tels que l'essence ou les plastiques. Toute réduction ou ralentissement de la demande diminue la volonté d'investissement des clients de Technip dans des capacités de production supplémentaires. Sur ces deux segments, une volatilité persistante des prix du pétrole et du gaz peut aussi conduire à retarder ou à abandonner des projets d'investissements.

L'investissement dans l'industrie pétrolière peut aussi être notamment influencé par les aspects suivants :

- le taux de découverte et de développement de nouvelles réserves de pétrole et de gaz,
- la demande globale d'énergie,
- la demande globale de produits pétrochimiques,
- les conditions politiques et économiques locales,
- les évolutions législatives relatives à l'environnement.

Une réduction des investissements dans l'industrie pétrolière, due à l'un des éléments ci-dessus ou pour une toute autre raison, pourrait diminuer la capacité de Technip à augmenter ou même à maintenir ses bénéfices et son résultat d'exploitation.

c. Risques règlementaires et juridiques

Les droits de vote double ainsi que les dispositions relatives au changement de contrôle qui figurent dans certains des accords auxquels Technip est partie dans le cadre de son activité peuvent limiter le montant de la prime susceptible d'être offerte par un acquéreur potentiel.

Depuis l'Assemblée Générale du 4 octobre 1994, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En conséquence, un nouvel actionnaire de la Société devra conserver ses actions au nominatif pendant deux années avant d'obtenir un droit de vote double. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou en cas de transfert. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Au 29 février 2008, 5 213 761 actions disposaient d'un droit de vote double, représentant environ 4,9 % du capital et 4,6 % des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, un nombre important de conventions auxquelles Technip est partie

dans le cadre de son activité (accords de *joint venture*, accords de licence ou de concession) contient des dispositions relatives au changement de contrôle.

L'existence de droits de vote double ainsi que les dispositions relatives au changement de contrôle peuvent rendre plus compliqué l'achat par un acquéreur potentiel d'une partie du capital de la Société voire même le contraindre à renoncer. Ceci constitue une défense contre les offres hostiles et peut retarder voire empêcher un changement de contrôle pour lequel les actionnaires de la Société pourraient se voir offrir une prime par rapport au cours de bourse de l'action.

Si Technip ne réussit pas à protéger efficacement ses technologies, certains concurrents pourraient développer des technologies similaires entraînant pour Technip une perte des avantages concurrentiels dont il dispose et donc une perte de revenus.

Certains des produits de Technip, ainsi que les procédés que Technip utilise pour les produire ou les commercialiser, ont été brevetés, ont fait l'objet de demandes de brevets ou constituent des secrets commerciaux. Si les droits de propriété intellectuelle de Technip étaient considérés comme non valables ou n'étaient pas susceptibles d'être protégés ou si Technip n'obtenait pas un brevet donné, ses concurrents pourraient alors développer et exploiter indépendamment des technologies similaires aux technologies non brevetées ou non protégées par Technip.

Technip pourrait être amené à tenter des actions en justice pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour déterminer la validité et la portée de droits détenus par des tiers. Toute procédure judiciaire pourrait se traduire pour Technip par des frais importants, la mobilisation de ressources et affecter de manière significative son résultat opérationnel.

De nouvelles réglementations gouvernementales peuvent potentiellement être défavorables à Technip.

Les opérations de Technip sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement. Technip doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et à leur évolution ainsi qu'aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis.

Un ou plusieurs contrats relatifs à des projets en Iran peuvent faire l'objet de sanctions de la part de l'administration américaine, ce qui pourrait limiter la capacité de Technip à obtenir des prêts de la part des institutions financières américaines et restreindre sa capacité à vendre aux Etats-Unis. Cela entraînerait une augmentation du coût de la dette et une réduction de l'activité.

En tant que société non-américaine de dimension internationale, Technip exerce ses activités dans des pays dans lesquels les personnes physiques ou morales américaines voire dans certains cas non-américaines n'ont pas le droit d'exercer d'activité. Au terme du *Iran and Libya Sanction Act* de 1996, tel qu'amendé en 2001 et 2006 (l'« ILSA »), le Président des Etats-Unis peut imposer un certain nombre de sanctions à toute personne ou société, quelle que soit leur nationalité, qui réalise des investissements en Iran pour un montant supérieur à 20 millions de US dollars ou qui contribue directement à l'amélioration de la capacité de l'Iran à développer son industrie pétrolière. Technip réalise des projets en Iran, principalement des projets clé en main et le chiffre d'affaires réalisé en Iran en 2007 est de 51,3 millions d'euros (environ 76,2 millions de US dollars). Au 31 décembre 2007, les projets en Iran constituaient 0,22 % du backlog pour un montant de 21,1 millions d'euros (environ 30,9 millions de US dollars). Si le gouvernement américain venait à considérer tout ou partie de l'activité de Technip en Iran comme des investissements tels que définis par l'ILSA, le Président des Etats-Unis disposerait du pouvoir

discrétionnaire d'appliquer une gamme de sanctions pouvant aller jusqu'à restreindre la capacité d'emprunt de Technip auprès d'institutions financières américaines ou l'appui de la part de la US Export-Import Bank, voire interdire à Technip de travailler aux Etats-Unis. L'application de telles sanctions à Technip pourrait augmenter le coût de sa dette et diminuer son champ d'activité.

d. Risques industriels et environnementaux

L'exploitation des installations construites ou en cours de construction par Technip pourrait conduire à la mise en jeu de sa responsabilité au titre des réglementations sur la protection de l'environnement et la prévention des risques industriels.

Technip exerce ses activités dans des pays dotés de réglementations nombreuses, de plus en plus strictes et en constante évolution en matière de protection de l'environnement, et d'exploitation de sites industriels. La responsabilité de Technip pourrait être mise en jeu en particulier en cas de rejet ou d'émission de produits pétroliers, de substances dangereuses et de résidus de production, de raffinage ou de déchets en provenance d'installations industrielles, ainsi que d'autres actifs que le Groupe possède, exploite ou a exploité dans le passé, ou encore qui appartiennent ou sont exploités par ses clients ou sous-traitants. La violation des réglementations environnementales pourrait imposer des opérations de la remise en état de sites pollués pour des coûts qui peuvent s'avérer considérables, la suspension ou l'interdiction de certaines activités, et la mise en jeu de la responsabilité de Technip en cas de dommages à des tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats financiers du Groupe.

De plus, l'évolution des réglementations en matière de protection de l'environnement et de risques industriels, de leur interprétation ou de leur application, comme par exemple la Directive européenne du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale, qui est encore en cours de transposition en droit national par les Etats-membres de l'Union

européenne, pourrait accroître la responsabilité de Technip, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur ses activités et ses résultats financiers.

Des conditions climatiques défavorables pourraient affecter les opérations de Technip.

L'activité de Technip pourrait être significativement affectée par des conditions climatiques défavorables dans les pays où Technip effectue des opérations, ce qui pourrait entraîner l'évacuation de son personnel ainsi que la suspension desdites activités. En outre, si un climat particulièrement défavorable affectait les plateformes et structures, cela pourrait entraîner une interruption des activités de Technip jusqu'à ce que celles-ci soient réparées. Chacun de ces événements pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur le résultat opérationnel de Technip.

Technip pourrait être confronté à des déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante.

Comme la plupart des groupes industriels, Technip pourrait être concerné par des déclarations de maladie professionnelle liées à une exposition de ses employés à l'amiante. En cas de reconnaissance de maladie professionnelle liée à l'amiante, la responsabilité de l'employeur peut être mise en cause et lui imposer le versement d'indemnités importantes aux victimes ou à leur ayants-droits. L'exposition à l'amiante des employés de Technip pourrait être essentiellement due à la présence d'amiante dans certains bâtiments ou équipements utilisés pour les activités du Groupe dans ses multiples implantations, et non à l'utilisation de ce matériau dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Le Groupe n'a pas connaissance de déclaration de maladies professionnelles à ce titre. Toutefois, en cas de mise en jeu de la responsabilité de Technip et d'évolution jurisprudentielle favorable aux victimes en matière d'indemnités, le Groupe pourrait subir des conséquences financières importantes.

e. Risques de marché (liquidité change, taux et actions)

Risque de crédit

Du fait de la domination par un faible nombre d'acteurs, du marché mondial du secteur de la production, transport et transformation des hydrocarbures et des produits dérivés, et des autres secteurs industriels clients du Groupe, le Groupe réalise son activité avec un ensemble restreint de clients. Le Groupe procède régulièrement avant la conclusion de contrats à des analyses de risques de crédit, et a mis en place des procédures de suivi des règlements de ses clients.

Le Groupe n'a pas constaté au cours de l'année 2007 et à ce jour, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

Risque actions

Le Groupe ne détient pas d'OPCVM ayant une composante actions au 31 décembre 2007.

Sensibilité à la variation du cours

La Société auto-détient 3 066 658 actions. Même si une baisse de 10 % du cours de l'action Technip au 31 décembre 2007 s'élevait à 54,50 euros intervenait, la Société n'aurait pas de provision à constituer dans ses comptes sociaux.

Risques liés aux actions Technip

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	144,3 M€
Hors-bilan	0	0
Position nette globale	0	144,3 M€

A – Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Générale Finances et Contrôle.

B – La gestion de la trésorerie est centralisée

au siège et est coordonnée à travers les centres financiers logés dans les principales filiales opérationnelles du Groupe.

Technip Eurocash, société en nom collectif (SNC), agit comme centrale de trésorerie pour les différentes entités du Groupe, dans le respect des diverses législations et réglementations en vigueur dans chacun des pays concernés. Technip Eurocash SNC a conclu ainsi des conventions de trésorerie avec les filiales du Groupe afin de concentrer leurs excédents de trésorerie et couvrir leurs besoins sauf quand les conditions économiques et financières locales conduisent à privilégier un endettement externe local. Le Comité de gestion de Technip Eurocash SNC, comprenant un représentant de chacune des filiales du Groupe associées de la SNC, se réunit plusieurs fois par an.

C - En mai 2004, Technip a profité de nouvelles conditions de marché favorables pour émettre un emprunt obligataire de 650 millions d'euros dont les caractéristiques sont décrites en Note 21 aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2007 – Dettes financières, et allonger ainsi la maturité moyenne de sa dette.

D - Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose de sources de financement variées non utilisées lui permettant de financer ses besoins généraux :

1/ Un crédit bancaire d'un montant autorisé de 850 millions d'euros signé en 2004 et amendé en 2005, 2006 et 2007 à l'initiative de Technip. Ce crédit est remboursable en une seule échéance finale le 20 juin 2012. Il n'est pas garanti par des sûretés réelles sur des actifs du Groupe. Il comporte des engagements usuels pour un financement de ce type de la part de Technip et des filiales du Groupe éligibles comme emprunteurs, à l'exclusion de tout ratio financier.

L'amendement signé en juin 2005 a principalement porté sur l'allongement de la maturité du crédit en la portant à juin 2010 et sur la diminution des conditions financières. L'amendement signé en juin 2006 a allongé la maturité du crédit à juin 2011. Celui signé en juin 2007 a allongé la maturité à juin 2012.

2/ Deux crédits bancaires de 125 millions d'euros chacun également utilisable en dollar U.S. ou en euro, consentis à Technip et à échéance finale désormais fixée

respectivement aux 26 mai 2012 et 27 juin 2012 à l'issue de renégociations bilatérales. Ils comportent chacun les mêmes engagements que ceux mentionnés pour le crédit bancaire précédent.

3/ Différents crédits bancaires d'un montant total non utilisé de 19,9 millions d'euros.

Les conventions de crédit de ces différents financements ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée en cas d'abaissement de la notation de l'emprunteur. Elles prévoient, en cas d'utilisation, des taux d'intérêts variables.

Au 31 décembre 2007, le montant des lignes de crédits bancaires confirmées et disponibles pour le Groupe s'élève à 1 119,9 millions d'euros dont 1 100,3 millions d'euros sont disponibles au-delà du 31 décembre 2008. Compte tenu des conditions de marché, il n'y a pas d'encours de billets de trésorerie à la même date. Technip Eurocash bénéficie toujours d'une autorisation de la Banque de France pour un montant maximum de 600 millions d'euros.

E - Les échéances de la dette à long terme sur les années 2008 et 2009 s'élèvent à 45,1 millions d'euros dont 18,7 millions d'euros d'intérêts courus et 25,2 millions d'euros de principal au titre des dettes long terme en 2008 et 1,2 millions d'euros de principal en 2009.

Risque de change

Comme décrit dans la **Note 1 (C) (c) aux Etats Financiers Consolidés** « *Transactions en devises et instruments financiers* », Technip utilise des instruments financiers afin de se protéger des risques de change auxquels l'expose son activité. Les couvertures de change réalisées par le Groupe concernent des transactions futures et identifiées. Les couvertures de change sont réparties entre plusieurs contreparties bancaires faisant l'objet d'une sélection après analyse. La gestion des instruments de change est assurée avec les outils informatiques du Groupe. Un reporting consolidé est remis au Directeur Général Finances et Contrôle.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe contre les risques de change sont les suivants :

En millions d'euros	Valeur nominale	31-déc-2007		31-déc-2006	31-déc-2005
		2008	2009 et au delà	Valeur nominale	Valeur nominale
Instruments de couverture					
Achat de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward et swaps de devises et options de change)	198,2	152,1	46,1	233,3	139,4
Vente de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward, swaps de devises et options de change)	1 209,6	743,2	466,3	1 145,3	1 553,0
Achat ou vente de devises étrangères contre d'autres devises étrangères	395,9	231,0	164,9	392,6	661,4
Instruments financiers de change	1 803,7	1 126,3	677,3	1 771,2	2 353,8

Risque de taux

Le tableau ci-après présente l'échéancier des actifs et des dettes financières de Technip au 31 décembre 2007. L'échéancier correspond à la date de révision des taux d'intérêts.

En millions d'euros

	JJ à 1 an et taux variable	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Taux fixe				
Obligations convertibles (dont intérêts à payer)				
Emprunt obligataire (dont intérêts à payer)	18,1	650,0		668,1
Emprunts et crédits bancaires (dont intérêts à payer)	0,2			0,2
Avances remboursables				
	18,3	650,0		668,3
Taux variable				
Trésorerie et équivalent de Trésorerie	2 401,5			
Billets de trésorerie				
Crédits bancaires	22,3	3,3		25,6
Découverts bancaires	3,3			3,3
	2 375,9	3,3		2 372,6
TOTAL	2 357,6	653,3		1 704,3

Analyse de sensibilité de la situation à l'évolution des taux :

Dans la mesure où l'endettement de Technip à taux variable n'est que de 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, le Groupe est faiblement exposé au risque de taux.

La trésorerie du Groupe est placée à court terme afin d'en assurer la liquidité. Les produits financiers sont soumis aux fluctuations des taux d'intérêts monétaires.

La trésorerie nette du Groupe à court terme s'élève à 2 357,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Une hausse des taux de 1 % (100 points de base) représenterait une réduction de 19,4 millions d'euros sur la valorisation à la juste valeur de la dette à taux fixe au 31 décembre 2007. A l'inverse, une baisse des taux de 1 % (100 points de base) représenterait une hausse de 20,2 millions d'euros de la dette à la même juste valeur.

Par ailleurs, une hausse des taux de 1 % (100 points de base) représenterait un profit complémentaire de 23,7 millions d'euros sur la trésorerie nette placée et un manque à gagner d'autant dans le cas d'une baisse des taux de 1 % (100 points de base).

Modalité de suivi du risque de taux :

Technip suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité relève du Directeur du Département de la Trésorerie qui rapporte directement au Directeur Général Finances et Contrôle.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'a recours à aucun instrument de couverture de taux (swap de taux, Forward Rate Agreement). L'encours de la dette à taux fixe dont la maturité résiduelle est supérieure à un an s'élève à 650 millions d'euros, uniquement composé de l'emprunt obligataire.

2. Assurances

La politique générale de couverture des risques sur contrats, dommages aux biens et responsabilité civile du Groupe est déterminée par le Secrétariat Général, en étroite collaboration avec les Divisions « Projets », Gestion des Risques et Finances. Ainsi, Technip s'attache à dimensionner et à adapter ses assurances eu égard aux garanties disponibles sur le marché et en tenant compte des caractéristiques et des risques spécifiques liés aux projets. Le Groupe estime que ses couvertures sont conformes aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais il ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique d'assurance en vigueur est articulée autour de deux axes fondamentaux :

- les polices d'assurance sur contrats (1),
- les polices d'assurance permanentes (2).

(1) Les polices d'assurance sur contrats

Les polices d'assurance sur contrats sont des polices spécifiques souscrites pour les seuls besoins et la seule durée d'un projet et dont le coût est soit refacturé au client, soit pris en charge par lui directement selon les modalités de souscription décrites ci-après. Ce sont des polices dont Technip est en effet bénéficiaire soit en tant que souscripteur direct pour son bénéfice et celui de ses partenaires contractants sur le projet, avec refacturation au client dans le prix du contrat soit en tant qu'assuré additionnel de polices souscrites et payées directement par le client.

Ces polices sur contrats sont généralement de type « Tous Risques Chantiers » qui présentent l'avantage de couvrir l'intégralité de l'installation à réaliser y compris les matériels, produits et équipements devant y être incorporés contre les risques de dommages matériels pendant les phases de conception, transport, transit, construction, montage et essais en charge et maintenance. Ces polices couvrent à hauteur de la pleine valeur des installations à réaliser.

Les taux de prime parfois élevés de ces

polices ainsi que les franchises appliquées encouragent le Groupe à l'amélioration de ses moyens de prévention et protection tant technique que juridique.

Sur ce dernier point, il a été mis en place, au niveau du Groupe, un panel de principes directeurs spécifiques à la négociation contractuelle en matière d'assurances.

(2) Les polices d'assurance permanentes

Les polices permanentes couvrent prioritairement les conséquences des sinistres non rattachables aux polices sur contrats afin que l'addition des polices ponctuelles sur contrat et des polices permanentes puisse fournir une protection sans lacune en terme d'étendue de couverture. Il faut donc distinguer :

A. Les polices relatives à la mise en cause de la responsabilité civile de Technip tant au titre des installations livrées, en dehors des périodes couvertes par les polices sur contrats que pour toutes mises en cause de responsabilité par des tiers.

Le programme d'assurance responsabilité civile du Groupe comprend la couverture des risques de responsabilité civile professionnelle et responsabilité générale de l'ensemble des activités au sein d'un dispositif unique. Ce programme intégré repose sur une police principale (*Master Policy*) qui reprend l'ensemble des polices souscrites localement par les filiales du Groupe.

Un élément clé du dispositif est constitué par Engineering Re, société captive de réassurance qui couvre la responsabilité civile professionnelle. Compte-tenu du contexte favorable du marché de l'assurance, le renouvellement du programme d'assurance responsabilité civile du Groupe a été réalisé de manière anticipée sur une nouvelle période triennale (2007-2010) avant l'échéance prévue de la période triennale en cours (1^{er} juillet 2008), et dans des conditions tarifaires optimisées.

A cette occasion, le niveau d'intervention d'Engineering Re sur les tranches inférieures de risque a été relevé.

B. Les polices relatives à l'activité maritime du Groupe, au titre des opérations Offshore qui sont les suivantes :

- Police « corps de navires » qui couvre la totalité de la flotte en cas de perte totale ou de réparations importantes ;
- Police "responsabilité encourue par l'armateur envers les tiers" dite "*Protection & Indemnity*" (*P&I*), cette couverture est placée auprès d'un Club P&I. Cette assurance comporte également la couverture du risque pollution imputable aux navires.

En outre, les sites industriels de fabrication des produits à vocation Offshore sont couverts sur la base de police de type "Tous Risques Sauf" tant en ce qui concerne les valeurs d'actifs que les pertes d'exploitation qui seraient la conséquence éventuelle d'un sinistre.

Enfin, les locaux des différentes implantations du Groupe et notamment le siège social sont dotés des polices multirisques.

En octobre 2006 une police multirisques Groupe couvrant l'ensemble des actifs industriels en dommages et en pertes d'exploitation a été mise en place.

Au titre des polices permanentes en 2007, le coût des assurances du Groupe est de l'ordre de 1% du chiffre d'affaires.

d. Faits exceptionnels et litiges

1. Faits exceptionnels

Chevron North America Exploration and Production Company

Le 15 août 2005, Technip Offshore Inc. a signé un contrat avec Chevron North America Exploration and Production Company, une division de Chevron USA Inc ("Chevron") (le "Contrat Spar Tahiti"). Le Contrat Spar Tahiti couvre la fourniture des éléments du système d'ancrage et de la coque de la plate-forme Spar.

Pendant la phase finale d'exécution de ce contrat, des écarts de propriétés métallurgiques ont été identifiés sur certaines manilles destinées au système d'ancrage de la plate-forme. En accord avec Chevron, il a été décidé de commander dans les plus brefs délais à un nouveau fournisseur et de remplacer l'ensemble des manilles du système d'ancrage qui faisaient partie de la fourniture contractuelle. Une partie de ces nouvelles manilles a été livrée pendant le troisième trimestre 2007 et le complément pendant le mois de janvier 2008. Dans ce genre de situation, les coûts de remplacement consécutifs sont habituellement couverts par les polices d'assurance : soit celles du client, soit celles du fabricant (ou autre intervenant) soit celles de Technip.

Suite aux événements pré-cités, Technip et Chevron sont entrés dans un processus de règlement des différends prévu aux termes du contrat. Un arbitrage dans les conditions prévues par le contrat ne peut pas être exclu à ce stade.

2. Principaux litiges en cours

Le Groupe Technip est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de son activité courante. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Litige ITP

Le 21 décembre 2001, une société française, Interpipe SA (ITP) a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Ltd et Coflexip Stena Offshore International (aujourd'hui Technip France et Technip UK Ltd) devant le Tribunal de Commerce en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation de divers accords de confidentialité. Le 16 mai 2006, le Tribunal de Commerce a fait droit, en partie, à la demande d'ITP. Le 28 juin 2006, Technip a interjeté appel. La procédure est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris.

ITP avait également intenté devant les tribunaux écossais et américain une action en

contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "*pipe in pipe*". Suite à l'invalidation de ce brevet de ladite société par l'Office Européen des Brevets (« OEB ») en février 2004, la Cour d'Appel d'Edimbourg a annulé la décision de première instance qui avait déclaré la contrefaçon dudit brevet, estimant que la décision de l'OEB devait produire ses effets sur le territoire britannique. La procédure écossaise est close. Un accord transactionnel intervenu en octobre 2007 a mis fin, sans contrepartie financière à la procédure devant le tribunal américain d'Alabama.

En avril 2007, Technip a assigné ITP en nullité de son brevet français sur la technologie du "*pipe in pipe*". La procédure est en cours.

Technip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes d'ITP sont non fondées et que sa probabilité d'exposition sur ces litiges est faible.

Risque juridique lié à une procédure en cours

Technip est actionnaire, à hauteur de 25 %, de la société TSKJ, qui a réalisé la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigeria pour Nigeria LNG Limited (NLNG). Les sociétés Kellogg Brown & Root (filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI), JGC Corporation (Japon) et Technip détiennent chacune 25 % du capital de la société TSKJ.

Halliburton Company a, dans son rapport annuel sur l'exercice 2005 indiqué faire l'objet d'une enquête de la part de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et du United States Department of Justice (DoJ) au titre de paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ du complexe de liquéfaction de gaz naturel de Nigeria LNG situé sur l'île de Bonny au Nigeria pour NLNG. Halliburton Company a également indiqué que cette enquête concernait des paiements effectués par TSKJ au titre de contrats d'agent et que la SEC avait émis une citation à comparaître à l'encontre de l'ancien Président de la société Kellogg Brown & Root et de certains de ses salariés (anciens et actuels) ainsi qu'à l'encontre d'au moins un de ses sous-traitants.

Au cours de l'été 2004, Technip a été sollicité par la SEC afin de transmettre, sur une base

volontaire, des informations relatives à la réalisation de ce complexe de GNL. Au mois d'octobre 2005, Technip a décidé de pleinement coopérer avec la SEC et le DoJ et a engagé un cabinet d'avocats indépendant américain afin de mener une enquête interne quant à l'implication éventuelle de Technip dans ce sujet.

La relance de l'enquête interne fin 2006, à la suggestion du cabinet d'avocats indépendant américain précité, a finalement abouti à une demande d'informations des autorités américaines, par la voie diplomatique, et à une réquisition judiciaire consécutive, reçue fin 2007.

5. Technip et ses actionnaires

a. Informations relatives au capital

1. Montant du capital social

Au 1^{er} janvier 2007, date d'ouverture de l'exercice, le capital de Technip était de 80 914 345,18 euros, divisé en 106 117 174 actions entièrement libérées toutes de même catégorie.

A la clôture de l'exercice social, soit le 31 décembre 2007, le capital de Technip ressortait à 81 857 252,68 euros divisé en 107 353 774 actions entièrement libérées toutes de même catégorie.

Au 29 février 2008, le capital de Technip ressort à 81 866 587,20 euros divisé en 107 366 016 actions.

2. Evolution du capital au cours des trois dernières années

Date du Conseil d'Administration ayant constaté une variation de capital	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation / réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
23/02/05	Levée d'options de souscription d'actions	19 680	60 024,00 €		73 597 518,70 €	24 130 334	3,05 €
29/04/05	Levée d'options de souscription d'actions	7 990	24 369,50 €		73 621 888,20 €	24 138 324	3,05 €
18/05/05	Levée d'options de souscription d'actions	785	2 394,25 €		73 624 282,45 €	24 139 109	3,05 €
18/05/05	Division du nominal et multiplication par 4 du nombre d'actions				73 624 282,45 €	96 556 346	0,7625 €
18/05/05	Réduction de capital (Annulation d'actions)	34 108	26 007,35 €		73 598 275,10 €	96 522 328	0,7625 €
27/07/05	Levée d'options de souscription d'actions	65 128	49 660,10 €		73 647 935,20 €	96 587 456	0,7625 €
16/11/05	Levée d'options de souscription d'actions	784 916	598 498,45 €		74 246 433,65 €	97 372 372	0,7625 €
22/02/06	Levée d'options de souscription d'actions	1 501 800	1 145 122,50 €		75 391 556,15 €	98 874 172	0,7625 €
28/04/06	Levée d'options de souscription d'actions	600 787	458 100,08 €		75 849 656,23 €	99 474 959	0,7625 €
28/04/06	Conversion des Océanes en actions nouvelles	11 592 066	8 838 950,33 €	-	84 688 606,56 €	111 067 025	0,7625 €
26/07/06	Levée d'options de souscription d'actions	167 453	127 682,91 €	-	84 816 289,48 €	111 234 478	0,7625 €

Date du Conseil d'Administration ayant constaté une variation de capital	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation / réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
15/11/06	Levée d'options de souscription d'actions	30 200	23 027,50 €	-	84 839 316,98 €	111 264 678	0,7625 €
14/12/06	Levée d'options de souscription d'actions	123 508	94 174,85 €	-	84 933 491,83 €	111 388 186	0,7625 €
14/12/06	Réduction de capital (Annulation d'actions)	5 569 409	4 246 674,30 €	-	80 686 817,46 €	105 818 777	0,7625 €
21/02/07	Levée d'options de souscription d'actions	298 397	227 527,72 €	-	80 914 345,18 €	106 117 174	0,7625 €
14/05/07	Constatation augmentation de capital dans le cadre du PEG	516 207	393 607,84 €		81 307 953,02 €	106 633 381	0,7625 €
14/05/07	Levée d'options de souscription d'actions	188 876	144 017,95 €	19 566 441,32 €	81 451 970,96 €	106 822 257	0,7625 €
25/07/07	Levée d'options de souscription d'actions	296 059	225 744,99 €	-	81 677 715,95 €	107 118 316	0,7625 €
14/11/07	Levée d'options de souscription d'actions	102 987	78 527,59 €	-	81 756 243,54 €	107 221 303	0,7625 €

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'évolution du capital social constaté par le Conseil d'Administration est le suivant :

Date du Conseil d'Administration ayant constaté une variation de capital	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation / réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
20/02/2008	Levée d'options de souscription d'actions	132 471	101 009,14 €	-	81 857 252,68 €	107 353 774	0,7625 €

b. Actionnariat de la Société

1. Répartition du capital

Répartition du capital au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, à la connaissance de la Société sur la base des déclarations reçues par la Société, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
OPPENHEIMER FUNDS	5 800 000	5,40	5 800 000	5,30
ING Groep NV	5 558 884	5,15	5 558 884	5,10
CAUSEWAY CAPITAL MANAGEMENT	5 466 822	5,10	5 466 822	5,00
CAPITAL RESEARCH	5 065 295	4,70	5 065 295	4,60
ARTISAN Funds Inc	4 265 759	3,95	4 265 759	3,90
TRADEWINDS NWQ	3 895 691	3,60	3 895 691	3,60
INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE	3 088 212	2,90	6 176 424	5,60
T.ROWE PRICE ASSOCIATES INC	1 625 439	1,50	1 625 439	1,50
FCP GROUPAMA	1 254 471	1,15	1 254 471	1,10
AMBER CAPITAL	1 171 282	1,10	1 171 282	1,05
AUTO-DETENTION**	3 066 658	2,90	0	0,00
SALARIES DU GROUPE***	2 534 780	2,40	4 462 077	4,10
PUBLIC	64 560 481	60,15	64 742 364	59,15
TOTAL	107 353 774	100,00	109 484 508	100,00

* Y compris les droits de vote double (article 12 des statuts de la Société). Au 31 décembre 2007, 5 197 392 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2007, le nombre total de droits de vote calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à ce que prévoit le dernier alinéa de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF est de 112 551 166.

** Au 31 décembre 2007, il n'existait pas d'auto-contrôle.

*** Le nombre d'actions détenu par le personnel tient compte des salariés détenant des actions à la suite de levées d'options. La Note 20 sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 inclus dans le présent document de référence ne tient pas compte des actions issues de la levée des options de souscription / d'achat d'actions (0,45 %).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant, directement ou indirectement, plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007, la Société a enregistré, en provenance de ses actionnaires, les déclarations de franchissements de seuils statutaires suivantes :

	Date de déclaration	Date de prise d'effet	Nombre d'actions détenues	Seuil de capital franchi *	Seuil de droits de vote franchi *
SOCIETE GENERALE	5 janvier 2007	29 décembre 2006	1 410 357	1,27 % (b)	1,21 % (b)
T. Rowe Price Associates Inc	8 janvier 2007	30 septembre 2006	1 269 186	1,14 % (h)	
UBS	24 janvier 2007	23 janvier 2007	1 109 915	1,05 % (b)	0,95 % (b)
UBS	25 janvier 2007	24 janvier 2007	932 973	0,88 % (b)	0,80 % (b)
UBS	6 février 2007	5 février 2007	2 183 486	2,06 % (h)	1,88 % (h)
UBS	7 février 2007	6 février 2007	2 492 064	2,36 % (h)	2,14 % (h)
Causeway Capital Management	8 mars 2007	7 mars 2007	4 752 584	4,49 % (h)	4,49 % (h)
Artisan Partners	30 avril 2007	30 avril 2007	4 342 339	4,09 % (h)	3,90 % (h)
FCP Groupama	10 mai 2007	10 mai 2007	1 254 471	1,18 % (h)	
UBS	4 juin 2007	29 mai 2007	1 846 248	1,73 % (b)	1,59 % (b)
		1 ^{er} juin 2007	1 572 404	1,35 % (b)	1,35 % (b)
UBS	25 juillet 2007	23 juillet 2007	1 051 181	0,98 % (b)	0,94 % (b)
ING Groep NV	6 septembre 2007	3 septembre 2007	1 116 773	1,04 % (h)	
ING Groep NV	18 septembre 2007	14 septembre 2007	2 175 767	2,04 % (h)	
ING Groep NV	19 octobre 2007	18 octobre 2007	3 800 528	3,56 % (h)	
Tradewinds Global Investors	23 octobre 2007 (Déclaration à l'AMF et non à Technip)	30 septembre 2007	3 895 691	3,63 % (b)	3,47 % (b)
UBS	30 octobre 2007	22 octobre 2007	1 107 797	1,03 % (h)	0,99 % (h)
ING Groep NV	30 octobre 2007	23 octobre 2007	4 400 528	4,12 % (h)	
ING Groep NV	23 novembre 2007	16 novembre 2007	5 558 884	5,18 % (h)	4,94 % (h)
AMBER CAPITAL	23 novembre 2007	21 novembre 2007	1 171 282	1,09 % (h)	1,04 % (h)
ARTISAN	27 novembre 2007	27 novembre 2007	4 265 759	3,98 % (b)	3,79 % (b)
UBS	5 décembre 2007	29 novembre 2007	760 153	0,71 % (b)	0,68 % (b)
CAUSEWAY CAPITAL MANAGEMENT	25 décembre 2007	21 décembre 2007	5 466 822	5,09 % (h)	4,86 % (h)

* b = franchissement à la baisse / h = franchissement à la hausse.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 6 mars 2008, les franchissements de seuils légaux ou statutaires suivants sont intervenus :

Actionnaire	Date de Déclaration	Date de prise d'effet	Nombre d'actions détenues	Seuil de capital franchi *	Nombre de droits de vote détenus	Seuil de droits de vote franchi *
AMBER CAPITAL	11 janvier 2008	9 janvier 2008	2 226 617	2,07 % (h)	2 226 617	1,98 % (h)
AMBER CAPITAL	11 janvier 2008	10 janvier 2008	2 293 367	2,14 % (h)	2 293 367	2,04 % (h)
AMBER CAPITAL	6 février 2008	1er février 2008	2 234 175	2,08 % (b)	2 234 175	1,99 % (b)
Causeway Capital Management	6 février 2008	31 janvier 2008	5 645 518	5,27 % (h)	5 645 518	5,02 % (h)
UBS	8 février 2008	6 février 2008	2 174 312	2,03 % (h)	2 174 312	1,93 % (h)
T. Rowe Price Associates Inc	21 février 2008	31 décembre 2007	1 625 439	1,50 % (h)	1 625 439	1,40 % (h)
UBS	25 février 2008	20 février 2008	3 417 842	3,18 % (h)	3 417 842	3,04 % (h)
AMBER CAPITAL	3 mars 2008	29 février 2008	2 344 175	2,18 % (h)	2 344 175	2,08 % (h)
UBS	4 mars 2008	4 mars 2008	874 074	0,81 % (b)	874 074	0,78 % (b)
OPPENHEIMER FUNDS Inc	6 mars 2008	5 mars 2008	5 192 221	4,84 % (b)	5 192 221	4,61 % (b)

* b = franchissement à la baisse/ h = franchissement à la hausse

A la demande de la Société, Euroclear France a effectué un relevé des titres au porteur identifiables (« relevé TPI »), en date du 31 décembre 2007 sans aucune restriction quant au nombre de titres détenus par les actionnaires ou par les intermédiaires financiers. Le relevé TPI a dénombré 51 787 actionnaires au porteur. Le nombre d'actionnaires de la Société inscrits au nominatif pur était de 968 au 31 décembre 2007.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois dernières années

31 décembre	2005		2006		2007	
	Capital	Droits de vote*	Capital	Droits de vote*	Capital	Droits de vote*
TRADEWINDS NWQ	-	-	6,50%	6,30%	3,60%	3,60 %
OPPENHEIMER FUNDS	5,87%	5,68%	5,50%	5,30%	5,40%	5,30 %
INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE	3,12%	6,05%	2,90%	5,60%	2,90%	5,60 %
CAPITAL RESEARCH	-	-	4,80%	4,60%	4,70%	4,60 %
ARTISAN Funds Inc	-	-	3,35%	3,20%	3,95 %	3,90 %
ING Groep NV	-	-	-	-	5,15 %	5,10 %
CAUSEWAY CAPITAL MANAGEMENT	-	-	-	-	5,10 %	5,00 %
LEHMAN BROTHERS INTERNATIONAL	4,70	4,55	-	-	-	-
AUTO-DETENTION	1,60%	0%	1,25%	0%	2,90%	0 %
SALARIES DU GROUPE	1,90%	3,01%	1,70%	3,10%	2,40%	4,10 %
PUBLIC	82,81%	80,71%	74,00%	71,90%	63,90 %	59,15 %
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* Y compris les droits de vote double.

Le total des actions de la Société à la clôture des exercices 2005, 2006 et 2007 s'élevait respectivement à 98 874 172 actions, 106 117 174 actions et 107 353 774 actions.

2. Conventions portant sur des titres Technip

NA.

c. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 a

Exercice	Dividende par action	Avoir fiscal	Montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 % (depuis 2005)
2004	2,00 €	1,00 €	NA
	1,30 €	NA	1,30 €
2005 (*)	0,92 €	NA	0,92 €
2006	1,05 €	NA	1,05 €
	2,10 €	NA	2,10 €

(*) le nominal de l'action de la Société a été divisé par 4 le 18 mai 2005

décidé le paiement aux actionnaires d'un dividende ordinaire d'un montant de 1,05 euros par action et d'un dividende exceptionnel de 2,10 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale rappelle, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices le montant des dividendes, de l'avoir fiscal correspondant, et depuis 2005 le montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 %, ont été les suivants :

Il est proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Technip du 25 avril 2008 la distribution, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, d'un dividende de 1,20 euros par action.

Ce dividende serait mis en paiement le 13 mai 2008.

Cette proposition est conforme à la politique de distribution de dividendes de Technip qui vise à faire progresser régulièrement son dividende ordinaire.

Cependant, à l'avenir, le paiement de dividendes dépendra de sa situation financière sociale et consolidée actuelle et prévisionnelle et la Société ne peut pas garantir que des dividendes seront distribués ou qu'ils continueront à correspondre à cette politique.

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est effectué aux intermédiaires financiers teneurs de comptes suivant la procédure du paiement direct par Euroclear France.

Morgan Guaranty Trust Company of New York assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

d. Programmes de rachat d'actions

1. Bilan du programme de rachat d'actions au 29 février 2008

a. Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2006

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 avril 2006 aux termes de sa 7^{ème} résolution a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions Technip représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social en vue de :

- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation des actions ;
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à 75 euros par action.

Le tableau ci-dessous est une synthèse des opérations réalisées par Technip sur ses propres titres en vertu de ce programme de rachat d'actions.

Opérations réalisées par Technip sur ses propres titres du 28 avril 2006 au 29 février 2008*

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,90 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	5 569 409**
Nombre de titres détenus en portefeuille	3 066 658
Valeur Comptable du portefeuille	114,3 M€
Valeur de marché du portefeuille ***	166,0 M€

*Les rachats d'actions ont été réalisés entre le 28 avril 2006 et le 29 février 2008 en vertu de la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2006

** Sur les 5 569 409 actions annulées, 5 494 323 provenaient du programme ayant pris fin le 27 avril 2007 et 75 086 actions du programme ayant pris fin le 27 avril 2006.

*** Sur la base du cours de clôture de l'action Technip sur Eurolist, le 29 février 2008, soit 54,14 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, 1 729 994 actions ont été achetées, au prix moyen de 49,82 euros (hors frais), représentant 0,02 % du capital de la Société au 31 décembre 2007. Au cours de ce même exercice, aucune action n'a été vendue. Le montant des frais de négociation s'élève à 86 487 euros.

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au 29 février 2008**			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres ⁽¹⁾	8 560 981	-	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾			N/A	N/A	N/A	N/A
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	45,554 €	N/A				
Prix d'exercice moyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Montants	390 347 836,35 €	N/A				

(1) Sur les 8 560 981 actions achetées, 5 494 323 actions provenant du programme ayant pris fin le 27 avril 2007 ont été annulées

(2) Le programme ci-dessus a pris fin le 27 avril 2007. Il a été remplacé par le nouveau programme tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 27 avril 2007 en sa 8^{ème} résolution.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

b. Affectation par objectifs des actions ainsi détenues

La totalité des actions auto détenues au 29 février 2008, soit 3 066 658 actions, a été affectée à l'objectif suivant : honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société.

c. Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 avril 2007 aux termes de sa 18^{ème} résolution a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions Technip représentant jusqu'à

10 % du nombre des actions composant le capital social en vue de :

- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'annulation des actions ;
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à 80 euros par action.

Au 29 février 2008, la Société n'a pas encore utilisé ce programme.

2. Renouvellement du programme de rachat d'actions de la Société

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 25 avril 2008 (7^{ème} résolution), d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions Technip représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social au jour de l'Assemblée. Le prix maximum d'achat serait fixé à 80 euros (hors frais) par action.

3. Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de Technip du 25 avril 2008 au travers de la 7^{ème} résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

Autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, avec pour principaux objectifs :

- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation des actions;
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès

- au capital ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou par recours à des instruments financiers dérivés et à des bons, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

L'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 80 euros (hors frais) par action et décide que le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes, de réserves et de bénéfices, donnant lieu soit à une élévation de la valeur nominale, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur le capital social, le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat précité afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour passer à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, tous ordres en bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier de l'Autorité des Marchés Financiers, des opérations effectuées en application de la présente résolution, fixer les conditions et modalités suivantes lesquelles seront assurées, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et celle des bénéficiaires d'options en conformité avec les dispositions réglementaires et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale confère également tous

pouvoirs au Conseil d'Administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et plus particulièrement la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007. Elle est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux opérations ainsi réalisées. »

4. Modalités

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social au jour de l'Assemblée.

Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % du capital social.

En vertu de l'autorisation proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2008, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 29 février 2008 (soit 107 366 016 actions) et compte tenu des 3 066 658 actions auto-détenues à cette même date, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 7 669 943 actions ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 613 595 440 euros sur la base du cours maximum d'achat de 80 euros.

6. Développement durable

a. Informations sociales

1. Intéressement et participation – PEG – PERCO

a. Participation

En application de la loi, les sociétés françaises du Groupe d'au moins 50 salariés qui dégagent un

bénéfice fiscal suffisant versent à leurs salariés une participation. Pour l'exercice 2007, le total de la réserve spéciale de participation pour les filiales du Groupe en France est estimé à 17,9 millions d'euros. Les accords de participation sont négociés et signés dans chaque société. Le Plan d'Epargne de Groupe (PEG) et le Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) prévoient la possibilité de versement des sommes réparties au titre de la participation sur différents Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

b. Intéressement

En matière d'intéressement, toutes les sociétés françaises du Groupe sont couvertes par un accord: Technip, Technip France, Flexi France, Citex, Technip TPS, Seal Engineering et Setudi. Les modalités de calcul sont différentes dans chaque société et adaptées à leur activité. Les salariés choisissent entre un versement direct, une affectation au PEG où les sommes sont bloquées cinq ans et une affectation au PERCO où les sommes sont bloquées jusqu'à la retraite. Les salariés de Technip Iberia et de Technip Italy bénéficient également d'un mécanisme similaire mis en place dans le cadre de la réglementation qui leur est applicable.

Pour l'exercice 2007, le montant global pour les filiales du Groupe au titre de l'intéressement est d'environ 4,3 millions d'euros.

c. Plan d'Epargne de Groupe (PEG) – Actionnariat salarié

Le Plan d'Epargne de Groupe existe depuis le 31 mai 1991 et a été plusieurs fois révisé, sa dernière mise à jour date du 18 janvier 2007.

Il a pour objet de permettre aux salariés de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, un portefeuille collectif de valeurs mobilières et de bénéficier, le cas échéant, des avantages sociaux et fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective. Le total des sommes investies dans le PEG au 31 décembre 2007 s'élève à 109,5 millions d'euros dont 76,6 millions d'euros au titre de l'actionnariat salarié.

Pour l'investissement de leurs avoirs au sein du PEG à tout moment de l'année, les adhérents ont le choix entre divers Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) investis en portefeuille variable d'actions, d'obligations ou d'instruments monétaires selon une orientation de gestion qui correspond à un objectif de placement précis. Un de ces fonds est intégralement investi en titres cotés de Technip et permet aux salariés d'être associés au développement du Groupe.

D'autres FCPE créés au sein du PEG sont réservés aux opérations d'augmentation de capital

réservées aux salariés, dont ceux des filiales étrangères ayant adhéré au PEG.

Pour l'ensemble des entreprises du Groupe adhérentes, le PEG offre un cadre commun pour les versements qui peuvent être effectués, les modalités de participation de l'entreprise, les possibilités de placements et les règles de fonctionnement générales.

Une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe s'est finalisée le 3 avril 2007 avec la création de 516 207 nouvelles actions Technip. 5 238 salariés de Technip dans 16 pays à travers le monde ont participé à cette offre en investissant au total un montant de 20,5 millions d'euros. C'est le plus fort taux de souscription enregistré depuis la mise en place de ce type d'opération dans le Groupe.

Une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 et approuvée pour sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 20 février 2008. Sous réserve de la validation par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers), cette opération devrait être finalisée au second semestre 2008.

d. Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif a été mis en place le 1^{er} juillet 2006 suite à la signature d'un accord de Groupe le 16 juin 2006. Il est ouvert à tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté et faisant partie d'une des sociétés françaises du Groupe ayant adhéré au PERCO.

Il a pour objet de permettre aux salariés de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, une épargne retraite et de bénéficier, le cas échéant, des avantages sociaux et fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective. Le total des sommes investies dans le PERCO au 31 décembre 2007 s'élève à 4,5 millions d'euros.

Il est composé de divers Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) investis en portefeuille variable d'actions, d'obligations ou de monétaire selon le mode de gestion choisi par chaque salarié.

2. Autres informations sociales

Les autres informations sociales figurent dans le Rapport annuel et de développement durable 2007.

b. Informations environnementales

Ce point est traité dans le Rapport annuel et de développement durable 2007.

II - ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce pour rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont décrites dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au point 3.b (pages 28 et suivantes) du présent document de référence.

Entre ses différents segments d'activité, il existe à l'évidence des particularités technologiques majeures, mais l'essentiel est la capacité du Groupe à réaliser dans des conditions optimales de coût, de délai, de fiabilité et de sécurité les projets qui lui sont confiés par ses clients.

Afin de faire face aux risques inhérents à son métier, la Société s'est, dès l'origine, dotée d'une organisation et d'outils de suivi et de contrôle interne qui se sont développés au fil du temps et structurés à partir du concept fondamental de projet

Le Président-Directeur Général avec l'aide du Directeur Financier s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle déployées dans le Groupe. Ils sont aidés dans leur tâche par le Comité d'Audit, Comité spécialisé du Conseil d'Administration qui évalue les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne. Ce comité examine par ailleurs les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes et évalue la pertinence de la procédure de suivi des risques.

En accord avec les orientations stratégiques du Groupe, une évolution de l'organisation antérieure a été décidée avec effet au 1^{er} octobre 2007. Cette nouvelle organisation dont la mise en œuvre, commencée au cours du quatrième trimestre de 2007, se poursuivra en 2008 n'affecte pas le reporting financier qui reste inchangé pour l'année 2007. Les grands principes de la nouvelle organisation antérieure sont résumés en troisième partie du présent rapport.

Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
Ces normes sont en particulier constituées par les Valeurs et les Chartes de Technip ainsi que par les principes du Pacte Mondial (« *Global Compact* ») des Nations Unies auquel Technip a adhéré ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité du Groupe.

Elles sont en ligne avec les principes définis par le cadre de référence COSO (*Committee of Sponsoring Organization*), l'un des référentiels retenus par l'AMF en matière de contrôle interne.

I – LE CONTROLE INTERNE DANS LE CADRE DU PROJET

A. PRINCIPES

Le projet est l'unité de base du Groupe, son centre de profit élémentaire.

Chaque projet est réalisé par une équipe dont le responsable (Directeur, Ingénieur ou Chef de Projet) est pleinement responsable de la conduite du projet qui lui est confié, et par conséquent, des résultats dégagés sur ce projet. Autorité et responsabilité vont de pair : c'est parce qu'il a autorité complète sur l'équipe de projet que le responsable de projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du contrat correspondant.

Chaque responsable de projet rend compte à un tuteur (Project Sponsor) qui est, sauf exceptions justifiées par des cas particuliers, le Directeur Technique ou *Chief Operating Officer* (COO) de l'Unité Commerce et Projets dont il relève. Ce tuteur est la seule autorité habilitée à donner au responsable du Projet des directives concernant l'exécution du Projet.

Les responsables de Projet, qui constituent pour le Groupe une ressource essentielle, sont gérés au niveau du Groupe, quelle que soit leur filiale

d'appartenance et quel que soit le segment d'activité dans lequel ils travaillent.

B. LA REALISATION DES PROJETS

1. L'élaboration des propositions et l'exécution des projets font appel aux moyens humains et matériels mis en œuvre par les centres d'ingénierie et de moyens, qui ont la responsabilité d'apporter aux projets, aux meilleures conditions de coût, de qualité et de sécurité, les ressources dont ils ont besoin, à savoir :

- a) Des équipes d'ingénierie et de réalisation des projets. Les entités qui regroupent et gèrent ces équipes sont les Centres d'Opérations et d'Ingénierie ou OEC (*Operation and Engineering Centers*).
- b) Les moyens navals et industriels des segments d'activité offshore navires, usines, chantiers de construction, bases d'assemblage. Les centres en charge de gérer ces moyens sont les Centres d'Actifs Offshore ou OAC (*Offshore Assets Centers*).

Les principaux OEC (Paris, Rome, Aberdeen, Houston, Rio de Janeiro, Kuala Lumpur) exercent le contrôle des OEC ou des OAC qui leur sont rattachés.

La qualité et le coût des prestations fournies par ces centres étant des éléments critiques pour le succès des projets, les responsables des OEC (et, pour les projets offshore, les responsables des OAC concernés) sont fortement impliqués dans l'élaboration des propositions et dans le suivi des projets en cours d'exécution.

2. La relation avec le client, tant au stade de la prospection et de la négociation qu'à celui de la réalisation des projets, est du ressort des Unités de Commerce et Projets, agissant chacune dans sa sphère de compétence qui peut être une région, un secteur ou un produit.

- Les unités à vocation régionale (ex. : la zone Asie-Pacifique). dénommées

RBU ("Regional Business Units"). Leur champ d'action est une région du monde, à l'intérieur de laquelle la RBU peut, selon les cas, travailler sur un seul segment d'activité (ex. : la RBU Mer du Nord/Canada, uniquement impliquée dans des activités SURF) ou sur plusieurs segments d'activité (ex. : la RBU Asie-Pacifique, active en SURF, offshore facilities, onshore-downstream et industries).

- Les unités à vocation sectorielle (ex. : Sciences de la Vie) dénommées SBU ("Sectorial Business Units"). En charge d'un secteur d'activité particulier, la SBU a vocation à intervenir dans les différentes parties du monde, en s'appuyant sur le soutien qui peut lui être donné dans certaines zones par les RBU et les OEC du Groupe.
- Les unités dont le rôle essentiel est de proposer et mettre en œuvre la stratégie du Groupe et de coordonner les activités de plusieurs unités du Groupe à l'égard d'un "produit" particulier (ex. : l'éthylène) dénommées PBU ("Product Business Units").

Les responsables des RBU et des SBU assument la responsabilité des résultats des projets qu'ils apportent au Groupe. C'est la raison pour laquelle les RBU et les SBU rendent compte à la Direction du Groupe, non seulement des progrès réalisés dans l'acquisition des contrats, mais aussi des résultats dégagés sur les contrats qu'elles ont apportés au Groupe. En revanche, les PBU délèguent aux RBU/SBU compétentes le suivi de l'exécution des projets, ainsi que le reporting sur les projets.

3. La répartition géographique des marchés du Groupe (dans le domaine pétrolier et gazier) et de ses implantations impose, afin d'éviter des chevauchements inutiles, de définir des zones géographiques imparties aux unités business du Groupe. Ces zones s'appuient sur les principaux centres d'Opérations et d'Ingénierie du Groupe (OEC) ainsi qu'il suit :

OEC principaux

Paris

Rome

Aberdeen

Houston

Rio de Janeiro

Kuala Lumpur

Zones géographiques

Europe de l'Ouest, Afrique, Moyen-Orient A (Emirats, Qatar, Iran, Yemen, Oman + Pakistan, Inde)

Europe du Sud, Europe de l'Est, Russie, Asie Centrale, Moyen-Orient B (Arabie Saoudite et Koweït), Amérique Latine (hors Brésil)

Mer du Nord et côte Est du Canada

Etats-Unis et zone Caraïbes

Brésil

Asie-Pacifique

En fonction des technologies mises en œuvre ou des clients concernés, des dérogations peuvent être apportées à cette répartition géographique par décision du COMEX.

4. Généralement, le Directeur du principal OEC régional est simultanément chargé de diriger la RBU qui couvre la même région. Cette concordance permet d'assurer souplesse et efficacité. Toutefois, pour les deux principaux OEC européens (Paris et Rome), la situation est nécessairement plus complexe, puisque leur champ d'intervention recouvre plusieurs segments d'activités, et des territoires très étendus (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Russie, Asie Centrale, etc) et donc couverts par plusieurs RBU.

C. LES DECISIONS RELATIVES AUX PROJETS

1. Seuils de compétence

Les décisions relatives à la préparation, à l'engagement et au suivi des projets sont prises, en fonction de leur taille, par les autorités suivantes :

Chiffre d'affaires estimé du projet (en millions d'euros, part du Groupe)

- supérieur à 100 (pétrole et gaz) ou à 30 (industries) COMEX

- de 30 à 100 (pétrole et gaz) ou de 10 à 30 (industries) DGP/DGI

- inférieur à 30 (pétrole et gaz) ou à 10 (industries) RBU ou SBU concernée

Toutefois, tout projet inférieur à 100 millions d'euros (pétrole et gaz) ou à 30 millions d'euros (industries), mais présentant des risques inhabituels, doit être, à l'initiative de la RBU ou SBU concernée, transféré pour décision au niveau COMEX.

2. Les décisions visées ci-dessus concernent :

- l'engagement de frais de proposition (procédure d'ET : *Early Tendering*),
- la remise d'une offre (procédure d'ATT : *Authorization To Tender*),
- la signature du contrat (procédure d'ATC : *Authorization To Commit*),
- la nomination du Directeur de Projet, ainsi que du Project Sponsor,
- le plan d'exécution du projet ainsi que son adaptation aux circonstances pendant la durée du projet, notamment à l'occasion des revues de projet (PMR).

D. LE SUIVI DES PROJETS fait l'objet d'un double reporting :

- vers la ligne hiérarchique : RBU (ou SBU), puis Direction Générale Pétrole et Gaz (DGP) ou Direction Générale Industries (DGI) et Direction Générale
- vers la ligne fonctionnelle : Estimation et Contrôle des Projets (ECP) puis Direction Générale Finances et Contrôle (DGFC) et Direction Générale.

Les règles relatives au reporting des projets, tant en ce qui concerne la mesure de l'avancement que la structure des documents de contrôle et les procédures d'estimation des coûts et des recettes à terminaison, sont des règles strictes, fixées par la Direction Générale Finance et Contrôle.

II – LE CONTROLE INTERNE AU SEIN DES STRUCTURES DU GROUPE

A. DIRECTION GENERALE

Le Groupe Technip est dirigé par son Conseil d'Administration, qui fixe au nom des actionnaires et sous leur contrôle les orientations essentielles et délègue leur mise en œuvre au Président-

Directeur Général. Celui-ci exerce la direction générale du Groupe, avec l'aide du Comité Exécutif et du Comité Directeur.

Le Comité Exécutif (COMEX), qui se réunit deux fois par mois, est consulté sur les questions suivantes :

- préparation des décisions du Conseil d'Administration, concernant notamment l'arrêté des comptes, la fixation des objectifs et des budgets, les orientations stratégiques, les acquisitions et les cessions d'actifs et de sociétés,
- suivi des contrats de niveau COMEX, tant au stade de la préparation (procédures ET, ATT, ATC, nomination du Directeur de Projet et du Project Sponsor) qu'à celui de l'exécution (procédure *Project Monthly Report* ou PMR),
- investissements : le COMEX examine tous les projets d'investissement supérieurs à 10 M€ (prévus au budget annuel) ou à 3 M€ (pour les projets d'investissement non prévus au budget annuel), ainsi que tous les dépassements de plus de 10 % par rapport au budget approuvé pour chaque projet,
- audit interne : approbation du plan d'audit annuel et suivi des recommandations,
- informatique et télécommunications : examen des orientations stratégiques, ainsi que des budgets associés,
- ressources humaines : nomination et rémunération des principaux dirigeants, mesures collectives concernant les rémunérations, programmes d'incitation et de fidélisation, nomination des experts, gestion prévisionnelle des dirigeants et des métiers du Groupe,
- gestion patrimoniale : acquisition et cession d'actifs, création d'entités juridiques, cession de filiales, accords de partenariat long terme.

Le Comité Directeur (CODIR) : les missions du CODIR sont les suivantes :

- faire le point sur le *business development*, l'avancement des projets et l'évolution des résultats,
- veiller à la cohérence des actions entreprises dans les différentes unités du Groupe et résoudre les éventuels conflits de compétences qui peuvent survenir,
- analyser les performances réalisées en matière de HSE, de qualité et de satisfaction client et proposer toutes mesures correctives appropriées,
- faire des recommandations sur les grands choix qui peuvent lui être soumis dans les domaines suivants :

- orientations stratégiques
- choix technologiques
- politique de ressources humaines
- sélection des experts
- détection des hauts potentiels
- plans de remplacement
- décisions sur les partenariats

Trois autres Comités spécifiques sont rattachés à la Direction Générale :

Comité d'Ethique : chargé de veiller à l'application de la Charte Ethique du Groupe, le Comité rend compte de ses travaux au Président-Directeur Général à raison d'au moins deux comptes-rendus par an.

Comité de Développement Durable : chargé d'impulser et de mesurer les progrès du Groupe dans sa stratégie de développement durable.

- *Disclosure Committee* : chargé d'assister le Président et le Directeur Général Finance et Contrôle dans la responsabilité qui leur incombe de s'assurer du respect des législations applicables aux sociétés cotées en matière de sincérité des comptes, ce comité se réunit quatre fois par an sous la présidence du Secrétaire Général.

B. LES DIRECTIONS CENTRALES

1. DIRECTION GENERALE PETROLE ET GAZ (DGP)

La DGP a pour missions la prospection commerciale, la négociation des nouveaux contrats et la supervision de l'exécution des projets pétroliers et gaziers et s'appuie sur les unités suivantes :

A) Au niveau central :

- 1) **Direction Gestion Opérationnelle des Moyens Navals** qui a pour missions d'établir le planning d'utilisation des navires, d'optimiser leur utilisation, de veiller à leur adaptation aux besoins du marché et d'apporter aux Projets toute l'assistance nécessaire au succès des campagnes de pose.
- 2) **Direction Technologies Marines**, responsable de la Propriété Industrielle, du développement des technologies offshore, de l'évaluation et de la gestion des risques techniques que comportent les projets de réalisation d'installations offshore.
- 3) **Direction Technologies Terrestres** qui a pour missions d'animer le réseau des correspondants technologies terrestres du Groupe, de proposer et de mettre en œuvre des partenariats technologiques, d'identifier et de gérer les risques

techniques liés aux projets d'installations à terre.

4) **Le Responsable Grands Comptes** est en charge de la relation avec les principaux donneurs d'ordres. Il a pour tâches d'identifier leurs besoins, de recenser l'ensemble de leurs relations avec les différentes unités du Groupe et de promouvoir l'image du Groupe auprès de ses principaux clients.

5) Les PBU : Les unités de "business", dont le rôle est d'assurer la coordination des activités de diverses unités du Groupe à l'égard d'un produit particulier, sont les suivantes :

- la **PBU Supports de Production Offshore**
- la **PBU Ethylène**
- la **PBU GNL/GTL**
- la **PBU Hydrogène**

B) Au niveau local, les unités qui relèvent de la DGP sont les unités de "business" chargées, dans le domaine pétrole et gaz, de la prospection, de la négociation et de la supervision des projets, soit sur une base régionale (RBU), soit sur une base sectorielle (SBU).

1) Les RBU, unités à vocation régionale, sont les suivantes :

- **RBU Mer du Nord/Est Canada** (Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, Danemark, Côte Est du Canada).

Cette zone a une vocation SURF essentiellement. Elle peut également, avec le soutien de Paris (PBU Supports de Production Offshore), intervenir dans le segment Offshore Facilities.

- **RBU Europe de l'Ouest** (France, Bénélux, Allemagne, Suisse, Péninsule Ibérique, ainsi que, pour les activités Onshore-Downstream, Royaume-Uni et pays scandinaves).
- **RBU Afrique** (ensemble des pays de la zone Afrique-Méditerranée, tant pour les projets offshore que pour les projets onshore-downstream).
- **RBU Moyen-Orient A** (Emirats Arabes Unis, Qatar, Iran, Yemen, Oman + Pakistan, Inde).

Consacrée essentiellement aux activités Onshore-Downstream dans la zone Moyen-Orient A, cette entité aura également en charge les activités offshore effectuées dans l'ensemble du Moyen-Orient (y compris la RBU Moyen-Orient B).

- **RBU Europe Sud, Europe de l'Est, Russie, Asie Centrale** (Italie, Grèce,

Europe Orientale, Russie, Asie Centrale).

- **RBU Moyen-Orient B** (Arabie Saoudite et Koweït).
- **RBU Amérique hispanophone** (Amérique Latine hors Brésil) :
- **RBU USA** (Etats-Unis + zone Caraïbes/Mexique pour les activités Offshore + Canada pour l'Onshore-Downstream).
- **RBU Brésil** :
- **RBU Asie Pacifique** (Sud-Est Asiatique, Chine, Australie, Nouvelle-Zélande).

A l'intérieur de chacune de ces RBU, le Directeur de la RBU et son Directeur Technique agissent de façon étroitement coordonnée :

- le Directeur de la RBU est chargé de sélectionner les prospects, de négocier les contrats et de gérer la relation avec le client jusqu'à l'achèvement du projet,
- le Directeur Technique (COO), chargé d'épauler les Directeurs de Projet dans leurs tâches et de superviser l'exécution des projets, est associé, dès le stade de la prospection, à l'étude des schémas de réalisation et à l'évaluation des risques.

Pour chaque projet de niveau COMEX (ainsi que pour les projets de taille inférieure, mais présentant des risques inhabituels), le Directeur Technique de la RBU concernée réunit, avant les ATT/ATC, un Comité d'Evaluation des Risques (CER), qui associe les responsables des disciplines techniques concernées, de l'estimation, des propositions, de la Direction Juridique, de la Direction Générale Finances et Contrôle, des Directions Technologies Marines ou Technologies Terrestres, ainsi que, pour les projets SURF, un membre de la Direction Gestion Opérationnelle des Moyens Navals. Le CER rend compte de son évaluation durant les sessions d'ATT/ATC.

2) Les SBU, unités à vocation sectorielle, sont les suivantes :

- **SBU Ombilicaux**
- **SBU DRAPS**
- **SBU ROV**

2. DIRECTION GENERALE INDUSTRIES (DGI)

La DGI a pour missions la prospection commerciale, la négociation des nouveaux contrats et la supervision de l'exécution des projets dans le domaine des industries autres que l'industrie du pétrole et du gaz.

La DGI s'appuie sur les unités de business suivantes :

- la **SBU Chimie**
- la **SBU Sciences de la Vie**
- la **SBU Métaux, Aéronautique et Industries diverses**
- la **SBU Bâtiments (TPS)**

Pour la réalisation des projets, la DGI fait appel aux ressources des divers OEC du Groupe, ainsi que d'un centre d'ingénierie dédié, CITEX, à Lyon.

3. DIRECTION GENERALE DES OPERATIONS (DGO)

La DGO a pour mission de fournir aux projets le soutien technique dont ils ont besoin. Il lui appartient en particulier de développer et d'harmoniser les procédures, outils et méthodes déployés dans le Groupe pour la réalisation des projets, d'améliorer la qualité, la sécurité et le rapport coût/efficacité des prestations fournies par le Groupe, et d'atteindre les plus hauts standards en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Le GEC (Global Engineering and Construction Council) lui est rattaché.

La DGO regroupe les entités suivantes :

A) Au niveau central :

1) Direction Qualité / Méthodes / Réalisation (QMR),

Cette Direction est chargée des missions suivantes :

- assurer au niveau du Groupe le suivi de la qualité,
- diffuser les meilleures pratiques en matière d'ingénierie, de construction et de réalisation des projets, notamment à partir des travaux du GEC (Global Engineering and Construction Council) ;
- déclencher et réaliser des audits opérationnels sur les OEC et sur les projets, en liaison avec la DGFC (ECP et Audit Interne) ;
- assurer au niveau du Groupe la gestion des Directeurs de Projet et des responsables de construction : gestion prévisionnelle, recrutement (en liaison avec RHC), organisation de la formation et du parcours professionnel, en liaison avec DGP/DGI. Consultée dès le stade de la

proposition sur le choix des Directeurs de Projet et des responsables de construction, la Direction QMR émet chaque année une appréciation motivée sur leurs performances ;

- suivre l'évolution des performances et de la situation financière des principaux sous-contractants de construction, identifier de nouveaux intervenants, participer à l'élaboration des schémas de réalisation sur les principaux projets ;
- centraliser et coordonner la mesure de la satisfaction des clients pour l'ensemble des projets réalisés par le Groupe.

2) Direction Achats (Global Procurement)

Cette Direction a pour tâches de :

- développer la connaissance par Technip des marchés de matières premières, d'équipements et de sous-traitance importants pour son activité,
- passer des accords globaux avec les principaux fournisseurs,
- aider les projets à définir une stratégie optimale de procurement,
- animer le réseau d'acheteurs du Groupe : RPOM (Regional Procurement Managers) et CFM (Commodity Family Managers),
- gérer l'outil d'e-procurement du Groupe, en s'appuyant sur la Direction IT.

3) Direction des Systèmes d'Information (IT)

Les missions de cette Direction comportent les éléments suivants :

- faire progresser les outils informatiques et télécommunications mis à la disposition des unités du Groupe pour la réalisation des projets et pour la gestion administrative et comptable du Groupe,
- assurer la convergence des systèmes d'informations dans les filiales,
- passer des accords mondiaux avec les fournisseurs d'IT,
- cogérer avec la Direction Achats l'outil d'e-procurement du Groupe.

4) Direction Santé, Sécurité et Environnement (HSE)

Cette Direction est chargée de veiller à l'application de la Charte HSE du Groupe, à l'amélioration constante des outils et procédures destinés à atteindre nos objectifs dans ces domaines, et à la mise en œuvre des objectifs du Groupe en

matière de développement durable.

5) **Direction Sûreté**

Le rôle de cette Direction est d'assurer en toutes circonstances la protection des personnes et des biens du Groupe, et de veiller à protéger les systèmes d'information contre les intrusions extérieures.

B) Au niveau local :

1) L'ensemble des centres d'ingénierie ("Operations and Engineering Centers" ou OEC) du Groupe relève de la DGO.

Les principaux OEC du Groupe sont au nombre de 6 et assurent le contrôle des autres OEC qui leur sont rattachés. Ce contrôle porte sur les budgets, les effectifs, les prévisions de charge, l'harmonisation des méthodes de travail et le contrôle de la qualité et des méthodes.

- L'**OEC Paris** assure le contrôle des OEC de Lyon, Zootermee, Düsseldorf, Barcelone, Abu Dhabi, Luanda, Chennai et Delhi
- L'**OEC Rome** assure le contrôle des OEC d'Athènes, Bogota, Caracas, Saint-Petersbourg
- L'**OEC Aberdeen** assure le contrôle de l'OEC d'Oslo
- L'**OEC Houston** assure le contrôle de l'OEC de Claremont
- L'**OEC Rio de Janeiro**
- L'**OEC Kuala-Lumpur**, assure le contrôle des OEC de Balikpapan, Bangkok, Djakarta, Perth, Shanghai

La DGO veille à ce que les deux pivots essentiels du Groupe en matière d'ingénierie, Paris et Rome, coordonnent étroitement leurs activités, leurs méthodes et leurs plans de charge, et mettent à la disposition des autres OEC du Groupe, notamment Houston, Rio de Janeiro et Kuala-Lumpur, les ressources dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour réaliser leurs projets.

2) Les Offshore Asset Centers (OAC) relèvent également de la DGO, qui a pour mission de veiller à ce que ces unités assurent aux projets la meilleure qualité de service au meilleur prix. A ce titre, la DGO assure en direct la tutelle technique des OAC suivants :

- Les **unités de fabrication des produits flexibles et des ombilicaux** (Le Trait, Vitoria ainsi que les usines d'ombilicaux)
- Les **unités en charge de la flotte de navires spécialisés** du Groupe :
- Les **unités de ROV**
- Le **chantier de construction** de Pori en Finlande.

4. DIRECTION GENERALE FINANCE ET CONTROLE (DGFC)

La DGFC dirigée par le Chief Financial Officer (CFO), est chargée d'assurer le financement du Groupe et l'ingénierie financière des projets, l'établissement des comptes sociaux et consolidés et le contrôle de gestion⁴, le contrôle financier des projets (estimation, planning et cost control), la gestion de la fiscalité, l'audit interne et les relations avec les investisseurs. Elle assure également la supervision de la Direction de la Stratégie.

Dans le cadre de la loi sur la Sécurité Financière, le CFO assume, aux côtés du Président, une responsabilité particulière dans l'établissement et la certification des comptes publiés par le Groupe. Il a de ce fait, immédiatement après le Président-Directeur Général, une autorité prépondérante dans le Groupe en matière de contrôle interne.

A) Au niveau central, la DGFC assume les fonctions suivantes :

- Financement/Trésorerie/Gestion des JV/Gestion des risques financiers
- Estimation et Contrôle des Projets (ECP)
- Stratégie
- Consolidation et Reporting Groupe
- Contrôle de Gestion SURF et Plates-formes
- Contrôle de Gestion Onshore-Downstream
- Contrôle de Gestion Industries
- Fiscalité
- Audit Interne
- Relations Investisseurs

B) Au niveau local, la DGFC a autorité fonctionnelle sur l'ensemble des responsables

⁴ Le contrôle de gestion est structuré en fonction des "business segments" dont la performance est suivie par le Groupe et diffusée tant en interne qu'en externe, à savoir : SURF (conduites sous-marines), Offshore facilities (plates-formes), Onshore-Downstream, Industries.

financiers des filiales, ainsi que sur l'ensemble des estimateurs, responsables de planning et responsables de cost control exerçant leurs fonctions dans des filiales ou dans des projets.

5. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA COMMUNICATION (DGRHC)

La DGRHC est chargée de la gestion des ressources humaines du Groupe (recrutements, formation, gestion des carrières et des compétences, rémunérations) ainsi que de toutes formes de communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Groupe.

Elle assure les fonctions suivantes :

- Développement des Ressources Humaines
- Rémunérations, actionnariat salarié et mobilité internationale
- Systèmes d'information des ressources humaines et données sociales
- Relations publiques
- Communication interne

L'ensemble des DRH et des responsables de communication des filiales du Groupe, ainsi que les gestionnaires de carrière, lui sont fonctionnellement rattachés.

En ce qui concerne les principes de fixation des rémunérations des dirigeants, il convient de se reporter au rapport de gestion (cf Parties I et II du présent document).

6. DIRECTION JURIDIQUE (DJ)

La DJ est chargée d'élaborer et de maintenir les principes contractuels du Groupe, de superviser l'activité de l'ensemble des juristes contrats du Groupe, d'analyser les termes et les risques juridiques des contrats de niveau COMEX et de gérer les contentieux pouvant naître à l'occasion de l'exécution des contrats.

La DJ s'appuie notamment sur les responsables juridiques contrats des différentes entités du Groupe, qui lui rapportent fonctionnellement.

7. SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général ("Corporate Secretary") assure le secrétariat du Conseil d'Administration de Technip et du COMEX. Il est également chargé, avec ses équipes, du suivi des questions juridiques "corporate" (autres que celles liées aux

contrats d'ingénierie-construction) et de la gestion des assurances.

Il s'assure de la bonne exécution de leurs obligations légales par l'ensemble des entités juridiques du Groupe et est à cette fin représenté dans leurs Conseils d'Administration. Il propose la nomination des Administrateurs dans les organes d'administration des filiales.

Le Secrétaire Général assure la présidence du "Disclosure Committee".

III – LES GRANDS PRINCIPES DE LA NOUVELLE ORGANISATION

Les grands principes ayant conduit à la révision de l'organisation, mis en place le 1^{er} octobre 2007, sont les suivants :

1. Un Président, Chief Operating Officer (COO), assure la responsabilité de l'ensemble de l'organisation opérationnelle, il couvre le business et les ressources de réalisations. Cela comprend les activités commerciales, le business development, les projets, les ressources d'ingénierie et de construction, l'ensemble des actifs opérationnels et les ressources de support et de développement des technologies.

2. Les activités par segment sont définies comme suit :

- Le Subsea (ex-Surf)
- L'Onshore qui comprend les activités Onshore Downstream et Industries
- L'Offshore qui comprend les Plates-Formes et les FPSO (ex-FFF).

3. L'unité opérationnelle de base est la Région. Elle est définie par un territoire, ses ressources opérationnelles (commerciales et d'exécution) et ses projets. Elle est responsable de l'interface client, de la réalisation de ses projets et de ses performances financière. Chaque Région suivra son activité selon les segments définis ci-dessous, les Régions étant présentes sur un, ou deux, ou l'ensemble des trois segments.

<u>Régions</u>	<u>Headquarters</u>	<u>Activités</u>
Région A : Europe de l'Ouest, Afrique, Moyen-Orient (A)	Paris	Subsea Onshore Offshore
Région B : Italie, Grèce, Europe de l'Est/Russie/CIS, Moyen-Orient (B), Amérique du Sud	Rome	Onshore
Asie-Pacifique	Kuala Lumpur	Subsea Onshore Offshore
Mer du Nord, Canada	Aberdeen	Subsea
Amérique du Nord	Houston	Subsea Onshore Offshore
Brésil	Rio de Janeiro	Subsea Offshore/Onshore

4. Une Direction Stratégie Moyen-Orient est créée. Elle est directement rattachée au COO.

5. Les lignes de produits (PBU) sont des entités qui créent les conditions de la croissance, du développement des technologies et des savoir-faire à travers l'ensemble du Groupe. Elles participent à l'élaboration des offres commerciales et au support des Régions. Elles n'ont pas de responsabilité directe d'un compte de résultats mais doivent avoir une vision globale des activités et de leur rentabilité afin d'établir des benchmarks et de proposer les stratégies à moyen et long terme.

6. Le Subsea, étant un business intégré (R&D, design/engineering, manufacturing et installation avec actifs propres) comprenant des métiers spécifiques, requiert une organisation focalisée. La gestion stratégique de la R&D, de la flotte, des usines et de leur expansion prévue est placée sous la responsabilité d'une Business Unit intégrée rapportant directement au COO. La gestion des projets demeure sous la responsabilité des Régions.

Chaque Région ayant une activité Subsea regroupera les ressources spécifiques correspondantes. Les ressources non spécifiques au Subsea ou aux autres activités continueront à être mutualisées au niveau de chaque Région.

7. Les Directions suivantes sont rattachées au COO : Project Management et Construction

8. Au niveau Corporate, les principaux changements se déclinent comme suit :

Une fonction General Counsel est créée à laquelle sont rattachés à la fois la Direction Juridique et le Secrétariat Général du Groupe.

Un département Nouvelles Technologies directement rattaché au Président-Directeur Général est chargé d'anticiper les technologies du futur.

Une Direction Générale Processus Globaux et Développement est chargée des activités HSE, Qualité et Méthodes, Sécurité, IT, Global Procurement, Audit Opérationnel, et sera associée aux opérations de Fusions / Acquisitions.

Les autres Directions Générales restent inchangées.

9. Les procédures contractuelles d'*Authorization To Tender* (ATT) et d'*Authorization to Commit* (ATC) sont maintenues et les seuils d'autorisation de signature ont été adaptés à la nouvelle organisation.

IV – ANALYSE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Par une décision de Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, le Groupe a décidé de lancer la procédure de retrait de ses titres du NYSE auprès des autorités boursières américaines. Néanmoins,

comme l'ensemble des "Foreign Public Issuers", sociétés étrangères cotées au New York Stock Exchange, la Société a remis en 2007 avec son rapport annuel 2006 déposé aux États-Unis - "20F form" - un rapport sur son système de contrôle interne conformément aux dispositions de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley relative au contrôle interne ("Management assessment of internal controls").

Ainsi, après avoir achevé début 2007 les étapes suivantes :

- deuxième vague de tests portant sur le reporting financier de 2006,
- évaluation de l'efficacité des contrôles internes en vue d'une part de l'émission de l'attestation sur la qualité des procédures et, d'autre part de l'identification des actions permettant la correction des déficiences relevées.

Le Groupe a été en mesure d'émettre l'attestation requise par la réglementation américaine signée du Président Directeur Général et du Directeur Général Finances et Contrôle mi-Juin 2007 avec la publication du Rapport Annuel au format américain « 20F ». Cette attestation, basée sur la dernière analyse des procédures de contrôle interne menée selon les règles du référentiel « COSO » et les recommandations du « PCAOB » certifie que toutes les fraudes et les déficiences matérielles ou significatives ayant une probabilité raisonnable d'affecter les informations financières fournies dans le rapport annuel ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration.

Bien que le Groupe ait choisi de retirer ses actions de la cotation au NYSE, le processus d'analyse des procédures de contrôle interne, fondé sur les composantes du « COSO », a été reconduit en 2007. Des aménagements visant, d'une part, à focaliser le processus d'analyse de l'efficacité des contrôles sur les risques principaux

et, d'autre part, à internaliser ce processus par « auto-évaluation » ont été mis en place.

A cet effet, une équipe dédiée au Contrôle Interne a été mise en place au sein de l'Audit Interne avec pour mission de mener, en liaison avec les correspondants Contrôle Interne nommés au sein de chacune des entités situées dans le périmètre d'intervention, le processus d'analyse de l'efficacité des contrôles pour 2007 et le suivi de la mise en œuvre des actions correctives identifiées à l'issue du processus portant sur les états financiers de 2006.

Des étapes importantes ont été franchies :

- Mise à jour du périmètre d'intervention en fonction du développement de l'activité économique du Groupe
- Mise à jour de la documentation de référence,
- Emission des procédures d'auto évaluation et formation des équipes locales
- Lancement des campagnes de tests au sein des entités

Les premiers mois de l'année 2008 sont principalement dédiés à la vérification de la mise en œuvre des actions correctives identifiées à l'issue du processus de l'année 2006, l'achèvement de des campagnes de tests en cours et l'analyse de l'efficacité des contrôles ainsi que l'identification des actions correctives nécessaires pour remédier aux faiblesses relevées.

Pour les années futures, l'objectif du Groupe est de pérenniser tant la démarche d'amélioration permanente du contrôle interne que son analyse continue, notamment par l'utilisation d'outils informatiques adaptés.

2. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Technip, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Technip et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Louis-Pierre Schneider

Gilles Puissochet

**3. Assemblée Générale du 25 avril 2008 :
ordre du jour et projet de résolutions**

1. Ordre du jour

A/ RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007
3. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2007, fixation du dividende et de la date de mise en paiement
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation de la convention nouvelle conclue en 2007
6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce faisant état de la convention conclue antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie en 2007
7. Jetons de présence
8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société.

B/ RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

9. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

10. Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de Technip et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

11. Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit du Président-Directeur Général de Technip, mandataire social de la Société

12. Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions d'options d'achat d'actions au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de Technip et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce

13. Autorisation au Conseil d'Administration pour procéder à une attribution d'options d'achat d'actions au Président-Directeur Général de Technip, mandataire social de la Société

C/ RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE

14. Pouvoirs pour formalités.

2. Présentation des résolutions

A. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE, DEUXIEME ET TROISIEME
RESOLUTIONS : *Approbation des comptes
annuels et affectation du résultat*

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes de Technip SA de l'exercice 2007

La deuxième résolution a pour objet de déterminer l'affectation du résultat de Technip SA et de fixer le dividende au titre de l'exercice 2007 à 1,20 euro par action qui sera mis en paiement le 13 mai 2008.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ces montants distribués sont éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

La troisième résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés du Groupe Technip de l'exercice 2007.

QUATRIEME RESOLUTION : *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes (Approbation des engagements à l'égard de Thierry Pilenko)*

La Quatrième résolution vise spécifiquement, conformément à la loi, les engagements souscrits par la Société en matière d'indemnité en cas de départ du Président-Directeur Général, lors de la nomination de Thierry Pilenko à ces fonctions le 27 avril 2007, ainsi que les conditions de performance requises pour le versement de cette indemnité, telles que définies par le Conseil d'Administration le 20 février 2008 en application de la loi du 21 août 2007.

Une indemnité sera versée au Président-Directeur Général en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat, sauf faute grave ou lourde.

Comme indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les caractéristiques de cette indemnité sont les suivantes :

- Montant de l'indemnité de départ : l'indemnité versée ne pourra pas dépasser un an de rémunération pendant les trois premières années et dix huit mois de rémunération ensuite.

Le montant de la rémunération de l'année correspond à la somme de la rémunération brute de base plus rémunération variable dans la limite du bonus cible de 100 % perçu au cours du dernier exercice clos à la date de l'événement.

- Conditions de performance : le Conseil d'Administration a retenu les trois critères de performances suivants qui lui sont apparus pertinents compte tenu de l'activité de l'entreprise : cours de l'action Technip, EBITDA, taux de fréquence des incidents HSE.

La performance attendue au titre de chaque critère est définie comme suit :

- Performance relative du cours de l'action Technip par rapport à celles de sociétés comparables,

- augmentation de la profitabilité mesurée par l'EBITDA,
- taux de fréquence des incidents HSE enregistrés (Total Recordable Cases Frequency rate) inférieur à celui d'un échantillon de concurrents.

Le versement de l'indemnité sera conditionné par la réalisation de la performance sur deux au moins des trois critères. La performance atteinte sera calculée en moyenne sur les 3 exercices précédant l'année de départ, prorata temporis pour le mandat en cours du Président-Directeur Général et en cas de mise en œuvre en 2008 par comparaison aux performances 2007 des performances atteintes en 2008.

En cas d'offre publique si l'offre est jugée positive par le Conseil d'Administration, l'indemnité sera également versée en cas de démission du Président-Directeur Général une fois la réalisation de l'offre effectuée.

CINQUIEME RESOLUTION : *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes (dont poursuite des engagements à l'égard de Daniel Valot)*

La cinquième résolution prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées faisant état de la poursuite de l'exécution en 2007 des engagements souscrits par la Société en faveur de Daniel Valot à raison de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général le 27 avril 2007.

Comme indiqué dans ledit rapport des Commissaires aux Comptes, les sommes versées en 2007 ont été les suivantes :

- Indemnité de départ de 1 128 250 euros
- Honoraires au titre du contrat de consultant : 191 360 euros TTC

SIXIEME RESOLUTION : *Jetons de présence des administrateurs*

Bien que le montant des jetons de présence versés chez Technip reste inférieur aux pratiques du marché (comme le confirme une étude demandée à un cabinet spécialisé), le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer une

augmentation de l'enveloppe actuelle, dans le contexte de la baisse des résultats du Groupe en 2007.

Le Conseil d'Administration propose donc de maintenir l'allocation pour 2008 au niveau de celle de 2007, soit un montant de 375 000 euros pour dix administrateurs (le Président-Directeur Général ne recevant pas de jetons de présence).

SEPTIEME RESOLUTION : *Achat d'actions par la Société*

La 7^{ème} résolution est une composante de la politique visant à éviter de recourir à des mesures dilutives tout en mettant en œuvre des outils de fidélisation et de motivation des équipes, en disposant d'un volant d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions.

Cette résolution a donc pour objet de renouveler l'autorisation accordée par l'Assemblée le 27 avril 2007 qui arrive à échéance le 27 octobre 2008.

Les achats d'actions pourront être effectués à tout moment, à l'exclusion des périodes éventuelles d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'autorisation proposée est prévue pour une durée de 18 mois, un prix maximum d'achat de 80 euros et la limite maximum légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital.

Au 31 décembre 2007, le capital social de la société était divisé en 107 353 774 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société pourrait racheter s'élève à 7 668 719 actions en tenant compte des actions déjà auto-détenues (3 066 658).

B. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions sont respectivement relatives à un plan d'attributions gratuites d'actions (8^{ème} et 9^{ème}) et à un plan d'achat d'actions (10^{ème} et 11^{ème}), avec un dédoublement pour chaque plan des autorisations, afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer spécifiquement sur les attributions proposées en faveur du Président-Directeur Général.

Les raisons qui militent en faveur de ces résolutions sont de plusieurs natures :

- La raison première est un besoin crucial d'outils de fidélisation et de motivation

des salariés pour faire face, dans le contexte d'enjeux contractuels majeurs, notamment dans les phases essentielles de réalisation des contrats du Groupe au Moyen Orient, en Afrique et en Asie, à la forte volatilité du marché de l'emploi dans le secteur des services pétroliers.

Le niveau élevé d'investissements Pétrole et Gaz a généré de fortes tensions sur les ressources et mis en évidence un manque de personnel qualifié au niveau mondial pour faire face à la demande globale. Selon les secteurs et les régions, cet écart varie de 5 à 40 % (Transmar Consult, Inc.).

- La diversité des situations réglementaires et fiscales dans les différents pays considérés requiert l'utilisation des deux outils que constituent les actions gratuites et les options sur actions.
- Les précédentes autorisations dans ces domaines remontent aux Assemblées Générales de 2005 (options sur actions) et 2006 (actions gratuites). Elles ont depuis lors été utilisées et, faute de n'avoir pas été renouvelées en 2007, la Société ne saurait durablement se passer sans dommage de ces outils essentiels de mobilisation et de fidélisation des équipes.
- *En l'absence de tels outils le Groupe devrait recourir à des mesures de substitution beaucoup plus coûteuses.*

Il est précisé que le cumul des autorisations soumises cette année au vote de l'Assemblée en matière d'options sur actions (1%) et d'actions gratuites (1%) représente un total de 2% du capital social, soit une diminution de moitié par rapport au cumul des autorisations correspondantes, soumises à l'Assemblée Générale de 2007 (3% pour les stock-options et 1% pour les actions gratuites).

En tenant compte des attributions effectuées sur la base d'autorisations antérieures, le pourcentage du capital représenté par les options sur actions non exercées (3,56 %), les actions gratuites dont la période d'acquisition n'est pas réalisée (0,9 %) et les autorisations soumises à l'approbation de l'Assemblée (2x1 % = 2%) s'établit à un total de 6,56 %.

En termes de dilution proprement dite, la dilution potentielle n'est pas augmentée par les autorisations soumises au vote de

l'Assemblée car elles n'impliquent pas la création de nouvelles actions mais au contraire l'utilisation d'actions auto-détenues.

HUITIEME ET NEUVIEME RESOLUTIONS : *Attribution gratuite d'actions*

La 8^{ème} résolution porte sur l'ensemble du plan d'actions gratuites, sachant que l'autorisation relative au Président-Directeur Général est traitée spécifiquement dans la 9^{ème} résolution.

Ces résolutions s'inscrivent dans le contexte de la politique générale de gestion prévisionnelle et de fidélisation des équipes.
(cf ci-dessus la présentation des résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

Le plan d'attributions gratuites d'actions résultant de ces deux résolutions porte sur un maximum de 1 % du capital social comportant les caractéristiques suivantes :

- plafond applicable au Président-Directeur Général : 0,03 % du capital social,
- les attributions relatives au Président-Directeur Général sont décidées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- plafond applicable à l'ensemble de l'équipe dirigeante * : 20 % du programme.

* Au 31 décembre 2007, l'équipe dirigeante était composée des responsables suivants :

- les membres du Comex, soit 6 personnes,
- les responsables des six Régions et de la Stratégie Moyen-Orient,
- les responsables Subsea et PBU Onshore-Offshore.

Cette définition aboutit à une liste de 15 dirigeants (14 en 2006).

Les attributions relatives aux membres de l'équipe dirigeante sont arrêtées par le Conseil d'Administration dans le cadre des recommandations formulées au titre du plan par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

- l'attribution définitive des actions sera liée à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé** par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :

- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80 % de celle de l'échantillon, 50 % des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80 % et 100 % de celle de l'échantillon, la fraction des actions attribuées sera fixée par interpolation linéaire entre 50 % et 100 % et dans les conditions prévues au règlement du plan.

**Le Résultat Opérationnel Consolidé est un des postes comptables audités sur lesquels le Groupe communique de façon régulière et en particulier à l'occasion de chaque publication des résultats.

- l'autorisation est consentie pour une durée de 24 mois (au lieu de 38 mois jusqu'à présent).

DIXIEME ET ONZIEME RESOLUTIONS : *Plan d'options d'achat d'actions*

La 10^{ème} résolution porte sur l'ensemble du plan d'options d'achat d'actions, sachant que l'autorisation relative au Président-Directeur Général est traitée spécifiquement dans la 11^{ème} résolution.

Ces résolutions s'inscrivent dans le contexte de la politique générale de gestion prévisionnelle et de fidélisation des équipes.
(cf ci-dessus la présentation des résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

Le programme d'options sur actions (stock-options) résultant des 10^{ème} et 11^{ème} résolutions porte sur un maximum de 1% du capital social, à comparer à 3 % antérieurement. L'intention sous-jacente est d'inscrire cette autorisation dans une optique de périodicité des attributions, soit 1 % par an plutôt que de 3 % à répartir en 38 mois.

Afin d'éviter un effet dilutif, les options consenties sont des options d'achat d'actions existantes et non des options de souscription impliquant la création d'actions nouvelles.

Les autres caractéristiques sont les suivantes :

- absence de décote sur le prix d'achat,
- absence de possibilité de modification des conditions initiales,
- perte des options en cas de démission ou licenciement pour faute grave ou lourde,
- plafond applicable au Président-Directeur Général : 0,10 % du capital social,
- les attributions relatives au Président-Directeur Général sont décidées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- plafond applicable à l'ensemble de l'équipe dirigeante* : 20 % du programme

* Au 31 décembre 2007, l'équipe dirigeante était composée des responsables suivants :

- les membres du Comex, soit 6 personnes,
- les responsables des 6 Régions et de la Stratégie Moyen-Orient,
- les responsables Subsea et PBU Onshore-Offshore.

Cette définition aboutit à une liste de 15 dirigeants (14 en 2006).

Les attributions relatives aux membres de l'équipe dirigeante sont arrêtées par le Conseil d'Administration dans le cadre des recommandations formulées au titre du plan par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

- L'exercice des options sera lié à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé** par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la

concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :

- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80 % de celle de l'échantillon, 50 % des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80% et 100% de celle de l'échantillon, la fraction des options exerçables sera fixée par interpolation linéaire entre 50 % et 100% et dans les conditions prévues au règlement du plan.

**Le Résultat Opérationnel Consolidé est un des postes comptables audités sur lesquels le Groupe communique de façon régulière et en particulier à l'occasion de chaque publication des résultats.

- l'autorisation est consentie pour une durée de 24 mois (au lieu de 38 mois jusqu'à présent).

3. Textes des résolutions

A / RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2007 ;

- du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ; et
- des explications complémentaires fournies verbalement ;

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 91 495 476,38 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2007, fixation du dividende et de la date de mise en paiement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

- constate que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2007 s'élève à 91 495 476,38 euros;
- constate qu'il n'y a pas lieu de doter la réserve légale qui atteint déjà le dixième du capital social;
- constate que le bénéfice distribuable s'établit à 102 167 617,06 euros compte tenu du report à nouveau disponible de 10 672 140,68 euros;
- constate que le poste « Autres Réserves » s'élève à

141 967 742,71 euros.

L'Assemblée Générale décide de verser à titre de dividende un montant de 1,20 euros par action, soit la somme globale de 125 144 539,20 euros, prélevée à hauteur de 102 167 617,06 euros sur le bénéfice distribuable et à hauteur de 22 976 922,14 euros sur le poste « Autres Réserves » dont le montant sera ainsi ramené à 118 990 820,57 euros.

Les actions autodétenues au jour de la mise en paiement du dividende seront exclues du bénéfice de cette distribution et les sommes correspondantes affectées au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 13 mai 2008 en numéraire. Le montant des dividendes qui sera mis en paiement correspond dans son intégralité à des distributions éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, en tant que de besoin, et compte tenu de la distribution de réserves, au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements des bases d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale rappelle, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices le montant des dividendes, de l'avoir fiscal correspondant, et depuis 2005 le montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 %, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Avoir fiscal	Montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 % (depuis 2005)
2004	2,00 €	1,00 €	NA
	1,30 €	NA	1,30 €
2005 (*)	0,92 €	NA	0,92 €
2006	1,05 €	NA	1,05 €
	2,10 €	NA	2,10 €

(*) le nominal de l'action de la Société a été divisé par 4 le 18 mai 2005

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2007 ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ; et
- des explications complémentaires fournies verbalement ;

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation de la convention nouvelle conclue en 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise :

- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;

prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention dont il est fait état dans ce rapport, conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

CINQUIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce faisant état de la convention conclue antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie en 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise :

- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;

prend acte des conclusions de ce rapport faisant état de la convention autorisée et conclue antérieurement, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

SIXIEME RESOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de maintenir à la somme de 375 000 euros le montant des jetons de présence pouvant être alloués au Conseil d'Administration pour la totalité de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins d'allouer, en tout ou partie et selon les modalités qu'il fixera, ces jetons de présence.

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

Autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société,

conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, en une ou plusieurs fois, avec pour principaux objectifs :

- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation des actions;
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou par recours à des instruments financiers dérivés et à des bons, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

L'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 80 euros (hors frais) par action et décide que le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes, de réserves et

de bénéfices, donnant lieu soit à une élévation de la valeur nominale, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur le capital social, le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat précité afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour passer à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, tous ordres en bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier de l'Autorité des Marchés Financiers, des opérations effectuées en application de la présente résolution, fixer les conditions et modalités suivants lesquelles seront assurées, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et celle des bénéficiaires d'options en conformité avec les dispositions réglementaires et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et plus particulièrement la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007. Elle est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux opérations ainsi réalisées.

B / RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de Technip et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration et
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de la Société Technip (« la Société ») et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.
2. Décide que les attributions gratuites d'actions effectuées par le Conseil d'Administration en application de la présente autorisation ne pourront excéder 1% du capital social au jour de la présente assemblée, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement.

Les actions attribuées gratuitement aux membres de l'équipe dirigeante, au titre de la présente résolution et, spécifiquement au Président-Directeur Général, mandataire social de la Société, au titre de la neuvième résolution, (c'est à dire y compris les actions qui seraient attribuées gratuitement audit Président-Directeur Général dans la limite maximum de 0,03 % du capital social), ne pourront porter globalement sur plus de 20% du total des attributions gratuites d'actions autorisées par la présente résolution.

3. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à 2 ans, à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à 2 ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de 4 ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

4. Décide que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues par l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Lesdites actions seront librement cessibles à compter de leur livraison.

5. Le Conseil d'Administration procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment l'identité des bénéficiaires des attributions.

L'attribution définitive des actions sera liée à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :

- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80 % de celle de l'échantillon, 50 % des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80 % et 100 % de celle de l'échantillon, la fraction des actions attribuées sera fixée par interpolation linéaire entre 50 % et 100 % et dans les conditions prévues au règlement du plan.

Le Conseil d'Administration déterminera les autres conditions ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

6. Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et faire tout ce qui serait autrement utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit du Président-Directeur Général de Technip, mandataire social de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration et
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

1. Autorise, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société.
2. Décide que les attributions gratuites d'actions effectuées par le Conseil d'Administration en application de la présente autorisation ne pourront excéder 0,03% du capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement.

Les actions attribuées gratuitement aux membres de l'équipe dirigeante, au titre de la huitième résolution et, spécifiquement au Président-directeur Général, mandataire social de la Société, au titre de la présente résolution, (c'est à dire y compris les actions qui seraient attribuées gratuitement audit président-Directeur Général dans la limite maximum de 0,03 % du capital social), ne pourront porter globalement sur plus de 20 % du total des attributions gratuites d'actions autorisées par la huitième résolution.

3. L'attribution des actions à son bénéficiaire sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à 2 ans, à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le bénéficiaire devra conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à 2 ans à compter de l'attribution définitive desdites actions, sans préjudice des dispositions prévues par l'article L.225-197-1.II, dernier alinéa du Code de Commerce.

4. Décide que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues par l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Lesdites actions seront librement cessibles à compter de leur livraison.
5. L'attribution définitive des actions sera liée à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :

- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80 % de celle de l'échantillon, 50 % des actions seront attribuées dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80 % et 100 % de celle de l'échantillon, la fraction des actions attribuées sera fixée par interpolation linéaire entre 50 % et 100 % et dans les conditions prévues au règlement du plan.

Le Conseil d'Administration déterminera les autres conditions ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

6. Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et faire tout ce qui serait autrement utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des attributions d'options d'achat d'actions de Technip au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de la Société et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution, au profit, d'une part, de membres du personnel salarié de la Société Technip (« la Société ») et, d'autre part, de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés qui sont liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, d'options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.
2. Décide que les options qui pourront être attribuées par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourront donner droit à acheter un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital social au jour de la présente autorisation, ce montant ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les options allouées aux membres de l'équipe dirigeante au titre de la présente résolution et, spécifiquement au Président-Directeur Général mandataire social de la société, au titre de la onzième résolution, (c'est à dire y compris les options qui seraient attribuées audit Président-Directeur Général dans la limite de 0,10 % du capital social) ne pourront porter globalement sur plus de 20% du total des attributions d'options autorisées par la présente résolution.

3. Décide que le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront attribuées, et que ce prix

sera sans décote et égal au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L.225-179 du Code de Commerce sans être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront attribuées.

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié qu'en cas de mise en œuvre, conformément à l'article L. 225-181 du Code de Commerce, des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions légales et réglementaires.

4. L'exercice des options sera lié à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :
 - Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
 - Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80 % de celle de l'échantillon, 50 % des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
 - Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80 % et 100 % de celle de l'échantillon, la fraction des options exerçables sera fixée par interpolation linéaire entre 50% et 100% et dans les conditions prévues au règlement du plan.
5. Prend acte qu'aucune option ne pourra être attribuée moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
6. Prend acte qu'aucune option ne pourra être attribuée (i) dans le délai de dix séances de

bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

7. Décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de six (6) ans à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration, celui-ci pouvant toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des options considérées et/ou des bénéficiaires.
8. Prend acte que le droit des bénéficiaires à exercer des options sera perdu en cas de démission ou de licenciement pour faute grave ou lourde.
9. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, notamment de :
 - arrêter la liste des bénéficiaires des options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
 - fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'administration pouvant notamment (a) restreindre, suspendre, limiter ou interdire (1) l'exercice des options ou (2) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions et concerner tout ou partie des bénéficiaires, et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions et concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
 - prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la

levée des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION

Autorisation au Conseil d'Administration pour procéder à une attribution d'options d'achat d'actions au Président-Directeur Général de Technip, mandataire social de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise, sous condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société, à une attribution d'options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.
2. Décide que les options qui pourront être attribuées par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourront donner droit à acheter un nombre total d'actions supérieur à 0,10 % du capital au jour de la présente autorisation, ce montant ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les options allouées aux membres de l'équipe dirigeante au titre de la dixième

résolution et, spécifiquement au Président-Directeur Général mandataire social de la société, au titre de la présente résolution (c'est à dire y compris les options qui seraient attribuées audit Président-directeur Général dans la limite de 0,10 % du capital social) ne pourront porter globalement sur plus de 20 % du total des attributions d'options autorisées par la dixième résolution.

3. Décide que le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront attribuées, et que ce prix sera sans décote et égal au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L.225-179 du Code de Commerce sans être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront attribuées.

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié qu'en cas de mise en œuvre, conformément à l'article L. 225-181 du Code de Commerce, des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions légales et réglementaires.

4. L'exercice des options par le bénéficiaire sera lié à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par la progression de son Résultat Opérationnel Consolidé par rapport à celle d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe et reposant sur le barème suivant :

- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est égale ou supérieure à celle de l'échantillon, la totalité des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est inférieure à 80% de celle de l'échantillon, 50% des options seront exerçables dans les conditions prévues au règlement du plan.
- Si la progression du Résultat Opérationnel Consolidé du Groupe est comprise entre 80% et 100% de celle de l'échantillon, la fraction des options exerçables sera fixée par

interpolation linéaire entre 50% et 100% et dans les conditions prévues au règlement du plan.

5. Prend acte qu'aucune option ne pourra être attribuée moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
6. Prend acte qu'aucune option ne pourra être attribuée (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.
7. Décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de six (6) ans à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration, celui-ci pouvant toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des options considérées.
8. Prend acte que le droit du bénéficiaire à exercer ses options sera perdu en cas de démission ou de révocation pour faute grave ou lourde.
9. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, notamment de :
 - arrêter le nombre d'options allouées au bénéficiaire;
 - fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'administration pouvant notamment (a) restreindre, suspendre, limiter ou interdire (1) l'exercice des options ou (2) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions, et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les

actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions dans les limites permises par la réglementation applicable ;

- prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales mixtes, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le tableau ci-dessous résume les résolutions adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital.

Objet	Validité	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	AGE du 29 avril 2005 10 ^{ème} résolution Durée : 38 mois Echéance : 28 juin 2008	3 % du capital	1%
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des autres entités qui lui sont liées	AGE du 28 avril 2006 10 ^{ème} résolution Durée : 38 mois Echéance : 28 juin 2009	1 % du capital	1%
Augmentation de capital par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dont la souscription est réservée aux adhérents à un PEE	AGE du 28 avril 2006 11 ^{ème} résolution Durée : 26 mois Echéance : 28 juin 2008	3 % du capital	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE du 27 avril 2007 20 ^{ème} résolution Durée : 26 mois Echéance : 26 juin 2009 Prive d'effet la délégation faite par l'AGE du 29 avril 2005 2 ^{ème} résolution	Nominal : 37,5 M€ (1) 2,5 milliards d'euros pour les valeurs représentatives de titres de créances donnant accès au capital (2)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGE du 27 avril 2007 21 ^{ème} résolution Durée : 26 mois Echéance : 26 juin 2009. Prive d'effet la délégation faite par l'AGE du 28 avril 2006 8 ^{ème} résolution	Nominal : 15 M€ (1) 2,5 milliards d'euros pour les valeurs représentatives de titres de créances donnant accès au capital (2)	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	AGE du 27 avril 2007 23 ^{ème} résolution Durée : 26 mois Echéance : 26 juin 2009 Prive d'effet la délégation faite par l'AGE du 29 avril 2005 8 ^{ème} résolution	75 M€	Néant
Augmentation de capital par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dont la souscription est	AGE du 27 avril 2007 25 ^{ème} résolution Durée : 26 mois Echéance : 26 juin	3 % du capital (1)	Néant

réservée aux adhérents à un PEE	2009		
Augmentation de capital par émission d'actions dont la souscription est réservée à des catégories de bénéficiaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription	AGE du 27 avril 2007 26 ^{ème} résolution Durée : 18 mois Echéance : 26 octobre 2008	3% du capital (1)	Néant

(1) Les augmentations de capital réalisées conformément aux 20^e, 21^e, 25^e et 26^e résolutions de l'AGE du 27 avril 2007 ne devront pas excéder un montant nominal global de 37,5 millions d'euros.

(2) Le montant global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital émis conformément aux 20^e et 21^e résolutions de l'AGE du 27 avril 2007 ne devra pas excéder 2,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a procédé le 12 mars 2007 à une nouvelle allocation d'options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 50,47 euros par option, portant sur 1% du capital social et à l'attribution gratuite d'actions portant sur 1 % du capital social.

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 a procédé à une attribution complémentaire d'options de souscription d'actions aux tranches 1, 2 et 3 du Plan 2005 à un prix d'exercice de 55,88 euros par option, et à une attribution complémentaire gratuite d'actions, du fait qu'un certain nombre de bénéficiaires ayant quitté le Groupe et de ce fait perdu leur droit, un certain nombre d'options et d'actions étaient devenues disponibles.

Certaines de ces autorisations arrivant à échéance, il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2008 (1^{ère} convocation) :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes dans la limite de 1 % du capital social au profit des membres du personnel salarié et de mandataires sociaux des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (8^{ème} résolution) ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution, à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes dans la limite de 0,03 % du capital social au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société (9^{ème} résolution) ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux éligibles de la Société et

des sociétés qui lui sont liées, des options d'achat d'actions, dans la limite de 1 % du capital social (10^{ème} résolution) ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, sous la condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution, à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution d'options d'achat d'actions, dans la limite de 0,10 % du capital social au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société (11^{ème} résolution).

Autorisation de réduire le capital social

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions acquises au titre des programmes de rachat d'actions effectués par la Société dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 24 mois. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 5 ans par la résolution suivante (11^{ème} résolution) :

« *L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :*

- *du rapport du Conseil d'Administration ; et*
- *du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;*

et conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social par l'annulation de tout ou partie des actions acquises au titre des programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois et à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves

disponibles.

2. *Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et les modalités de cette ou de ces annulations et pour procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.*

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet. »

Au cours de l'exercice 2007, Technip n'a procédé à aucune annulation d'actions au titre de cette autorisation.

III - COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
2. BILAN CONSOLIDE
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 – Principes comptables

A – Référentiel comptable

B – Principes de consolidation

C – Règles et méthodes d'estimation

- (a) Utilisation d'estimations
- (b) Contrats de construction
- (c) Transactions en devises et instruments financiers
- (d) Regroupements d'entreprises
- (e) Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel
- (f) Résultat financier sur contrats
- (g) Résultat net des activités abandonnées
- (h) Résultat par action
- (i) Immobilisations corporelles
- (j) Immobilisations incorporelles
- (k) Autres actifs financiers (non-courant)
- (l) Stocks
- (m) Avances et acomptes versés
- (n) Créances clients
- (o) Trésorerie et équivalents de trésorerie
- (p) Auto-détention
- (q) Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites
- (r) Provisions
- (s) Impôts différés
- (t) Dettes financières (courant et non-courant)
- (u) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Note 2 – Périmètre de consolidation

- (a) Evolution
- (b) Périmètre au 31 décembre 2007

Note 3 – Informations sectorielles

- (a) Informations par segment d'activité
- (b) Informations par zone géographique

Note 4 – Résultat opérationnel

- (a) Chiffre d'affaires
- (b) Coût des ventes par nature

- (c) Frais de recherche et développement
- (d) Charges administratives par nature
- (e) Autres produits opérationnels
- (f) Autres charges opérationnelles
- (g) Résultat des opérations de cession
- (h) Frais de personnel

Note 5 – Produits et charges financiers

- (a) Produits financiers
- (b) Charges financières

Note 6 – Impôts

- (a) Charge d'impôt sur les résultats
- (b) Rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable
- (c) Impôts différés actif et passif
- (d) Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Note 7 – Résultat net des activités abandonnées

Note 8 – Résultat par action

Note 9 – Immobilisations corporelles

Note 10 – Immobilisations incorporelles

- (a) Tableaux de variation
- (b) Ecarts d'acquisition - Goodwill

Note 11 – Participations dans des sociétés mises en équivalence

Note 12 – Autres actifs financiers

Note 13 – Actifs financiers disponibles à la vente

Note 14 – Stocks

Note 15 – Contrats de construction

Note 16 – Créances clients

Note 17 – Autres créances courant

Note 18 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Note 19 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Note 20 – Capitaux propres

- (a) Evolution du capital social de la société mère
- (b) Actionnaires de la société mère au 31 décembre
- (c) Auto-détention
- (d) Réserves de juste valeur
- (e) Réserves distribuables
- (f) Réserve légale
- (g) Dividendes
- (h) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
- (i) Plans d'attributions d'actions gratuites
- (j) Gestion du capital

Note 21 – Dettes financières courant et non-courant

- (a) Nature des dettes financières
- (b) Valeur comptable et juste valeur des dettes financières non-courant
- (c) Analyse par type de taux d'intérêt
- (d) Analyse par devise
- (e) Echancier des dettes financières
- (f) Endettement garanti par des sûretés ou des garanties réelles
- (g) Obligations convertibles

Note 22 – Retraites et avantages postérieurs à l'emploi

- (a) Description des régimes en vigueur dans le Groupe
- (b) Charge nette comptabilisée au compte de résultat
- (c) Actif/passif enregistré au bilan
- (d) Hypothèses actuarielles

Note 23 – Provisions

- (a) Tableau de variation des provisions
- (b) Echancier des provisions

Note 24 – Dettes fournisseurs

Note 25 – Autres dettes courant et non-courant

Note 26 – Instruments financiers

- (a) Actifs et passifs financiers par catégorie
- (b) Gains et pertes par catégorie d'instruments financiers
- (c) Instruments financiers dérivés

Note 27 – Effectifs

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

- (a) Transactions conclues avec des parties liées
- (b) Créances et dettes envers les associés dans les co-entreprises
- (c) Rémunération du Président Directeur Général
- (d) Rémunérations des principaux dirigeants du Groupe

Note 29 – Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Note 30 – Joint-ventures

Note 31 – Engagements hors-bilan

- (a) Contrats de location longue durée et de crédit-bail
- (b) Garanties bancaires et commerciales

Note 32 – Litiges et passifs éventuels

- (a) Litiges
- (b) Passifs éventuels

Note 33 – Exposition aux risques de marché

- (a) Risques de liquidité
- (b) Risques de change
- (c) Risques de taux
- (d) Risques de crédit

Note 34 – Evènements postérieurs à la clôture

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12 mois		
		2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	4 (a)	7 886,5	6 926,5	5 376,1
Coût des ventes	4 (b)	(7 245,1)	(6 202,1)	(4 818,0)
Marge brute		641,4	724,4	558,1
Frais de recherche et de développement	4 (c)	(42,0)	(34,9)	(29,4)
Coûts commerciaux		(100,2)	(84,6)	(84,0)
Charges administratives	4 (d)	(251,5)	(269,8)	(224,2)
Autres produits opérationnels	4 (e)	19,6	8,4	32,6
Autres charges opérationnelles	4 (f)	(20,3)	(10,3)	(22,1)
Résultat opérationnel courant		247,0	333,2	231,0
Produits liés aux opérations de cession	4 (g)	85,6	76,2	-
Charges liées aux opérations de cession	4 (g)	(65,7)	(49,3)	-
Résultat opérationnel		266,9	360,1	231,0
Produits financiers	5 (a)	20,1	14,7	20,0
Charges financières	5 (b)	(84,7)	(76,2)	(108,8)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	11	2,8	(2,6)	1,3
Résultat avant impôt		205,1	296,0	143,5
Charge d'impôt sur le résultat	6	(77,1)	(94,1)	(43,5)
Résultat net des activités poursuivies		128,0	201,9	100,0
Résultat net des activités abandonnées	7	-	-	(5,0)
Résultat net de l'exercice		128,0	201,9	95,0
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société-mère		126,3	200,1	93,3
Intérêts minoritaires		1,7	1,8	1,7
Résultat par action (en euros) (1)	8	1,22	1,91	0,98
Résultat dilué par action (en euros) (1)	8	1,20	1,86	0,96

(1) Calcul du résultat par action et résultat dilué par action : cf. Note 1-C-(h) Résultat par action.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

En millions d'euros

	Notes	31 décembre		
		2007	2006	2005
Immobilisations corporelles	9	818,0	758,4	771,3
Immobilisations incorporelles	10	2 419,5	2 422,9	2 451,9
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	11	4,9	2,3	9,7
Autres actifs financiers	12	21,0	16,8	11,6
Impôts différés actif	6 (c)	183,4	111,3	90,0
Actifs financiers disponibles à la vente	13	17,0	44,5	-
Total actifs non courant		3 463,8	3 356,2	3 334,5
Stocks	14	173,7	134,4	101,0
Contrats de construction - Montants à l'actif	15	280,6	591,1	585,0
Avances et acomptes versés		464,4	548,1	266,9
Instruments financiers dérivés	26	5,2	29,5	3,5
Créances clients	16	783,4	583,7	440,0
Impôts courant		68,4	93,7	51,8
Autres créances courant	17	458,4	262,4	283,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	2 401,5	2 402,8	2 187,8
Total actifs courant		4 635,5	4 645,7	3 919,6
Actifs détenus en vue de la vente	19	-	61,5	42,9
TOTAL ACTIF		8 099,3	8 063,4	7 297,0

2. BILAN CONSOLIDE (SUITE)

En millions d'euros		31 décembre		
		2007	2006	2005
Capital social	Notes 20 (a)	81,9	80,9	75,4
Primes d'émission		1 640,0	1 604,5	1 336,7
Réserves		458,0	531,8	522,7
Auto-détention	20 (c)	(144,3)	(58,1)	(52,4)
Réserves de conversion		(46,7)	(19,8)	4,5
Réserves de juste valeur	20 (d)	63,2	61,9	(26,5)
Résultat net		126,3	200,1	93,3
Total capitaux propres part du Groupe		2 178,4	2 401,3	1 953,7
Intérêts minoritaires		18,4	15,5	13,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 196,8	2 416,8	1 967,6
Obligations convertibles OCEANE (1)	21	-	-	650,1
Autres dettes financières non-courant	21	653,3	676,7	655,2
Provisions	23	109,7	124,1	106,3
Impôts différés passif	6 (c)	128,7	142,4	100,4
Autres dettes non-courant	25	45,5	18,9	8,6
Total passifs non-courant		937,2	962,1	1 520,6
Dettes financières courant	21	43,9	185,9	214,4
Dettes fournisseurs	24	1 866,3	1 658,3	978,1
Contrats de construction - Montants au passif	15	1 860,2	2 138,4	1 672,4
Instruments financiers dérivés	26	5,1	5,3	77,1
Provisions	23	123,0	73,8	133,4
Impôts courant		201,7	122,0	34,9
Autres dettes courant	25	865,2	482,0	698,5
Total passifs courant		4 965,3	4 665,7	3 808,8
TOTAL PASSIF		5 902,5	5 627,8	5 329,4
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	19	-	18,8	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		8 099,3	8 063,4	7 297,0

(1) Les obligations convertibles en actions (OCEANE) dont l'échéance était prévue le 1er janvier 2007 ont fait l'objet d'une conversion anticipée en mars 2006 (cf. Note 21-(g) Obligations convertibles).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	12 mois		
		2007	2006	2005
Résultat net de l'exercice (y compris intérêts minoritaires)		128,0	201,9	95,0
Ajustements pour :				
Amortissements des immobilisations	9-10	162,9	159,8	143,3
Amortissement de la prime de remboursement des OCEANE	5	-	-	13,3
Charge liée au split accounting des OCEANE	5	-	10,0	16,6
Charges liées aux plans d'options de souscription et d'attribution d'actions	4 (d)	9,9	2,5	5,4
Provisions non-courant (dont les engagements sociaux)	23	(9,3)	17,8	0,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	11	(2,6)	2,9	(0,6)
(Produits) / pertes nets de cession d'immobilisations et de titres de participation	4 (g)	(20,2)	(25,3)	(10,4)
Réduction du goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus	10 (b)	2,5	9,0	-
Impôts différés	6 (c)	(79,0)	(26,0)	12,5
		192,2	352,6	275,8
(Augmentation) Diminution des avances fournisseurs		119,1	(307,0)	(23,1)
(Augmentation) Diminution des contrats de construction -Montants à l'actif	15	358,8	3,1	(129,7)
(Augmentation) Diminution des créances clients et autres créances	16	(401,3)	(230,9)	(0,1)
Augmentation (Diminution) des contrats de construction -Montants au passif	15	(92,2)	568,9	695,8
Augmentation (Diminution) des fournisseurs et autres dettes	24-25	649,1	560,1	75,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		825,7	946,8	893,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(250,3)	(151,2)	(167,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	4 (e)	0,8	40,4	19,4
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(11,5)	(6,0)	(3,1)
Acquisitions d'immobilisations financières, sous déduction de trésorerie acquise	4 (e)	-	-	(0,9)
Produits de cession d'immobilisations financières (1)	4 (e) (g)	19,7	-	2,6
Incidences des variations de périmètre (2)	4 (g)	66,9	(3,1)	4,8
Flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement		(174,4)	(119,9)	(144,6)
Augmentation de l'endettement	21	21,9	75,6	51,1
Diminution de l'endettement	21	(197,8)	(82,0)	(141,2)
Augmentation de capital	20 (a)	36,6	30,3	63,8
Rachat d'actions d'auto-détention	20 (c)	(86,2)	(367,9)	(20,1)
Dividendes versés	20 (g)	(274,7)	(141,7)	(32,0)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(500,2)	(485,7)	(78,4)
Différences de change nette		(152,4)	(126,2)	82,9
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1,3)	215,0	753,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	18	2 402,8	2 187,8	1 434,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	18	2 401,5	2 402,8	2 187,8
		(1,3)	215,0	753,8

(1) Les produits de cession des immobilisations financières se sont élevés à 19,7 M€ en 2007. Il s'agit principalement en 2007 du produit de cession des titres GIF (Gulf Island Fabricators Inc) pour 19,3 M€

(2) L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente le prix total d'achat ou de cession de la société considérée diminué de la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession. Il s'agit principalement en 2007 de l'encaissement du produit de cession des sociétés PSSL/PSSI pour 62,1 M€ et de la participation dans Nargan pour 4,2 M€ et de la trésorerie de la société Sétudi acquise au cours de l'exercice (0,6 M€).

Les intérêts payés au cours des exercices 2007, 2006, 2005 s'élèvent respectivement à 43,8 M€, 55,6 M€ et 51,7 M€

Les intérêts reçus au cours des exercices 2007, 2006, 2005 s'élèvent respectivement à 82,4 M€, 102,8 M€ et 33,2 M€

Les impôts payés en 2007, 2006 et 2005 s'élèvent respectivement à 87,1 M€, 76,0 M€ et 35,8 M€

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Montant nominal du capital	Primes d'émission	Réserves	Auto-détention / Auto-contrôle	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Résultat net (part du Groupe)	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	20 (a)			20 (c)		20 (d)				
Au 1er janvier 2005	73,5	1 275,6	445,8	(32,4)	(34,3)	11,6	111,8	1 851,6	9,8	1 861,4
<i>Première application IAS 32/39 au 1er janvier 2005 :</i>										
- écart de change	-	-	-	-	-	11,2	-	11,2	-	11,2
- valorisation des instruments de couverture	-	-	-	-	-	30,0	-	30,0	-	30,0
Impact IAS 32/39 - Couvertures de flux de trésorerie (1)	-	-	-	-	-	(117,5)	-	(117,5)	-	(117,5)
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(76,3)	-	(76,3)	-	(76,3)
Résultat net 2005	-	-	-	-	-	93,3	93,3	93,3	1,7	95,0
Total des produits et charges de l'exercice 2005	-	-	-	-	-	(76,3)	93,3	17,0	1,7	18,7
Augmentation de capital	1,9	61,9	-	-	-	-	-	63,8	-	63,8
Affectation du résultat net 2004 (2)	-	-	79,8	-	-	-	(111,8)	(32,0)	-	(32,0)
Division du nominal et multiplication du nombre d'actions par 4 (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	(0,8)	-	(20,0)	-	-	-	(20,8)	-	(20,8)
Différences de conversion	-	-	-	-	38,8	-	-	38,8	2,4	41,2
Charges liées aux stock options	-	-	-	-	-	5,4	-	5,4	-	5,4
OCEANE - "split accounting" (4)	-	-	-	-	-	32,8	-	32,8	-	32,8
Autres	-	-	(2,9)	-	-	-	-	(2,9)	-	(2,9)
Au 31 décembre 2005	75,4	1 336,7	522,7	(52,4)	4,5	(26,5)	93,3	1 953,7	13,9	1 967,6
Ajustements de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	7,3	-	7,3	-	7,3
Couvertures de change des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	94,3	-	94,3	-	94,3
Charges liées aux stock options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	101,6	-	101,6	-	101,6
Résultat net 2006	-	-	-	-	-	-	200,1	200,1	1,8	201,9
Total des produits et charges de l'exercice 2006	-	-	-	-	-	101,6	200,1	301,7	1,8	303,5
Augmentation de capital	9,7	513,0	-	-	-	-	-	522,7	-	522,7
Réduction de capital	(3,2)	(245,2)	-	-	-	-	-	(248,4)	-	(248,4)
Affectation du résultat net 2005 (5)	-	-	4,0	-	-	-	(93,3)	(89,3)	-	(89,3)
Acompte sur dividende 2006 (6)	-	-	(52,4)	-	-	-	-	(52,4)	-	(52,4)
Opérations sur titres auto-détenus	(1,0)	-	-	(5,7)	-	-	-	(6,7)	-	(6,7)
Différences de conversion	-	-	-	-	(24,2)	-	-	(24,2)	(0,3)	(24,5)
Charges liées aux stock options	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	2,5
OCEANE - "split accounting" (4)	-	-	57,6	-	-	(25,6)	-	32,0	-	32,0
Autres	-	-	(0,1)	-	(0,1)	9,9	-	9,7	0,1	9,8
Au 31 décembre 2006	80,9	1 604,5	531,8	(58,1)	(19,8)	61,9	200,1	2 401,3	15,5	2 416,8

(1) Mise en application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 sur les instruments de couverture de change.

(2) Le versement du solde du dividende 2004 s'élève à 32 M€ après le versement d'un acompte en 2004 de 47,5 M€.

- (3) Le 13 mai 2005, le nominal de l'action a été divisé par 4 et le nombre d'actions multiplié par 4 suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005.
- (4) Mise en application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 sur les OCEANE : décomposition des OCEANE en dettes financières et en fonds propres selon la méthode du « split accounting » conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 (cf. Note 1-C- (t) Dettes financières).
- (5) Comprend le versement du dividende 2005 pour 89,3 M€.
- (6) Versement d'un acompte sur le dividende 2006 pour 52,4 M€.

Au 31 décembre 2006	80,9	1 604,5	531,8	(58,1)	(19,8)	61,9	200,1	2 401,3	15,5	2 416,8
Ajustements de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(5,3)	-	(5,3)	-	(5,3)
Couvertures de change des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	1,1	-	1,1	(0,2)	0,9
Charges liées aux stock options et actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)	(0,2)	(4,4)
Résultat net 2007	-	-	-	-	-	-	126,3	126,3	1,7	128,0
Total des produits et charges de l'exercice 2007	-	-	-	-	-	(4,2)	126,3	122,1	1,5	123,6
Augmentation de capital	1,0	35,6	-	-	-	-	-	36,6	-	36,6
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat net 2006 (7)	-	-	142,9	-	-	-	(200,1)	(57,2)	-	(57,2)
Dividende exceptionnel (8)	-	-	(217,5)	-	-	-	-	(217,5)	-	(217,5)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	(86,2)	-	-	-	(86,2)	-	(86,2)
Différences de conversion	-	-	-	-	(26,9)	-	-	(26,9)	0,9	(26,0)
Charges liées aux stock options et actions gratuites	-	-	-	-	-	9,9	-	9,9	-	9,9
Autres	-	(0,1)	0,8	-	-	(4,4)	-	(3,7)	0,5	(3,3)
Au 31 décembre 2007	81,9	1 640,0	458,0	(144,3)	(46,7)	63,2	126,3	2 178,4	18,4	2 196,8

- (7) Conformément à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2007, distribution d'un dividende par action de 1,05 euro par action pour lequel un acompte de 0,5 euro a été versé en décembre 2006. Paiement en mai 2007 du solde du dividende 2006 à hauteur de 0,55 euro par action soit un montant de 57,2 M€.
- (8) Conformément à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2007, mise en paiement en mai 2007 d'un dividende exceptionnel de 2,10 euros par action pour un montant total de 217,5 M€.

Notes aux états financiers consolidés

Le Groupe Technip offre une gamme variée de prestations dont les caractéristiques majeures conduisent à définir la typologie suivante :

- Services d'études en régie ou en forfait sur une durée courte de réalisation,
- Prestations de conception, de fabrication, d'installation et de mise en route avec un cycle de réalisation pouvant s'échelonner sur environ douze mois,
- Contrats clé en main pour la réalisation d'ensembles industriels complexes qui couvrent la conception, la fourniture des matériels, la construction et la mise en route dans le respect de performances industrielles et de délais contractuels. La durée varie selon les contrats mais la durée moyenne est de l'ordre de trois ans.

Note 1 – Principes comptables

A. *Référentiel comptable*

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Technip SA (« le Groupe ») publiés au titre de l'exercice 2007 sont établis au 31 décembre 2007 selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) au 20 février 2008.

En tant que premier adoptant des IFRS au 31 décembre 2005, Technip a appliqué les règles spécifiques contenues dans IFRS1. Les options retenues, à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont les suivantes :

Regroupements d'entreprises : Technip a pris l'option de ne pas retraiter, conformément à l'IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Immobilisations corporelles et incorporelles : Technip a pris l'option de ne pas enregistrer la juste valeur ou la réévaluation de ses actifs en tant que coût présumé. En revanche, le Groupe a été amené à réviser les durées d'amortissements et les valeurs résiduelles de ses principaux actifs.

Écarts de conversion liés à une filiale étrangère : le Groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées les réserves de conversion cumulées au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure d'une filiale, le résultat de cession n'incorporera que les écarts de conversion comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2004.

Avantages du personnel : Technip a pris l'option d'enregistrer dans ses capitaux propres les écarts actuariels cumulés relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et non comptabilisés au 1^{er} janvier 2004 et d'utiliser ensuite la méthode dite du « corridor » pour les futurs écarts actuariels. Cette méthode prévoit l'étalement des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiant de l'engagement.

Paiement en actions : Technip a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 rétroactivement sur toutes les attributions d'options de souscription d'actions postérieures au 7 novembre 2002.

Instruments financiers : Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005. L'incidence de ces normes s'est traduite de la façon suivante :

- par la comptabilisation de l'emprunt convertible en actions (OCEANE) selon la méthode du « split accounting » applicable aux instruments financiers composés. Elle s'est traduite par une augmentation des capitaux propres et une diminution des obligations convertibles OCEANE (non-courant) de 32,8 M€ au 1^{er} janvier 2005.
- par la comptabilisation au bilan de la juste valeur des instruments financiers constitués principalement de contrats de couvertures de change.

Normes et interprétations mises en vigueur en 2007 :

Technip a adopté les normes, amendements et interprétations suivants mis en vigueur en 2007 :

IFRS 7 : Instruments financiers, informations à fournir. Cette norme requiert de nouvelles informations relatives aux instruments financiers à faire figurer en annexe. Elle n'a pas eu d'impact sur la classification ou l'évaluation des instruments financiers du Groupe (cf. Note 26 – Instruments financiers).

IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers. Cet amendement requiert de fournir de nouvelles informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital (cf. Note 20-(j) Gestion du capital).

IFRIC 8 : Champs d'application IFRS 2. Cette interprétation requiert d'appliquer IFRS 2 à toutes transactions dans le cadre desquelles l'entité ne peut précisément identifier tout ou partie des biens reçus, en particulier lorsque des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit paiement fondé sur des actions. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2007.

IFRIC 9 : Réévaluation des dérivés incorporés : Cette interprétation stipule qu'une entité est tenue d'évaluer l'existence d'un dérivé incorporé au moment où elle devient partie au contrat, les révisions ultérieures étant limitées aux seuls cas de modification substantielle des flux de trésorerie initialement prévus au contrat. Le Groupe ne détient pas d'instrument dérivé incorporé.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers Groupe au 31 décembre 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2007. Parmi ces normes et interprétations, celles susceptibles de concerner le Groupe sont les suivantes :

IFRS 8 : Cette norme est relative aux informations sectorielles à donner en l'annexe. Elle est applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. L'information sectorielle présentée par le Groupe pour l'exercice 2007 est établie conformément à IAS 14.

IAS 23 (amendement) : Coûts d'emprunts. Cette norme requiert d'immobiliser les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif. L'option de comptabiliser directement en charges ces coûts d'emprunts est supprimée. Cette norme est applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

IFRIC 11 : Relative aux options accordées au sein d'un Groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options, cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} mars 2007.

IFRIC 14 : Actifs à prestations définies et financement minimum. Cette norme est applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008.

Technip est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces nouvelles normes et interprétations sur ses états financiers. Technip n'anticipe pas d'impact significatif sur la situation financière ni sur le compte de résultat du Groupe.

B. Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est retenue pour les sociétés dont Technip a le contrôle exclusif, se traduisant notamment par une fraction supérieure à 50% des droits de vote ou par le contrôle des politiques financières ou opérationnelles.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en association avec d'autres partenaires (joint-ventures) sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les activités en joint-ventures sont intégrées selon le même principe.

La méthode de consolidation par mise en équivalence des titres est appliquée pour les sociétés dans lesquelles Technip exerce une influence notable dans les domaines opérationnels et financiers. En l'absence d'indication contraire, cette influence est supposée exister pour les sociétés dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50%.

Les sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20% ou qui ne représentent pas des investissements significatifs (sociétés dormantes par exemple) figurent sous la rubrique « Autres actifs financiers

(non-courant) », et ne sont incluses dans le résultat que pour le montant des dividendes reçus. Lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, net des dépréciations éventuelles.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 2-(b) Périmètre au 31 décembre 2007.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

C. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire et les montants sont arrondis au plus proche millier sauf exception.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré supérieur de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles sont présentés dans les paragraphes suivants.

(a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, Technip peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans les comptes du Groupe à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats de construction, l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur résiduelle des écarts d'acquisition et la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (ces derniers étant mesurés en conformité avec les principes évoqués en Note 1-C-(s) Impôts différés). En matière d'estimations sur les contrats de construction, la politique du groupe est décrite en Note 1-C-(b) Contrats de construction. En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites en Note 32 - Litiges et passifs éventuels.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

Technip procède également à des analyses de sensibilité en faisant varier les hypothèses clé du test de dépréciation mis en place, afin de s'assurer qu'aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé sur laquelle a été fondée la détermination de la valeur recouvrable de ses UGT, ne remet en cause les conclusions du test de dépréciation.

(b) Contrats de construction

Conformément à la norme IAS 11, la marge à terminaison des contrats de construction est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement. Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est identifiée.

Le pourcentage d'avancement applicable à chaque catégorie homogène de contrats est déterminé comme suit :

- Pour les contrats intégrant des opérations de construction soumises à une obligation de résultat global (contrats 'clé en mains'), dès lors que l'avancement dans la réalisation du contrat est jugé suffisant, le pourcentage d'avancement est mesuré sur la base de jalons techniques définis pour les principales composantes du contrat.
- Pour les autres contrats de construction, le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

La marge à terminaison des contrats de construction est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Les coûts à terminaison des contrats incluent :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et des diverses prestations rattachées directement au contrat.
- Les coûts des heures des personnels directement affectés au contrat, y compris les charges sociales, valorisées avec les charges d'exploitation à l'exclusion notamment du coût commercial, du coût de recherche et de développement et de la charge éventuelle de sous-activité.
- Les autres coûts, le cas échéant, qui sont spécifiquement refacturables au client tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Les coûts des contrats de construction ne comprennent pas de frais financiers.

Le chiffre d'affaires d'un contrat est constitué des coûts encourus et de la marge reconnue à hauteur du pourcentage d'avancement déterminé pour ce contrat selon la méthode décrite ci-dessus.

Le chiffre d'affaires d'un contrat comprend :

- le prix de vente initial,
- les avenants, réclamations, incitations et modifications (« changements ») au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et si il est probable qu'ils seront acceptés par les clients,
- les produits financiers sur contrats.

Un contrat de type « clé en mains » est considéré comme achevé lorsque le dernier jalon technique, matérialisé par le transfert contractuel de propriété de l'installation produite ou par sa réception provisoire, même assortie de réserves, est franchi.

Les contrats de construction sont présentés comme suit au bilan : pour chaque contrat de construction, la somme des coûts encourus et de la marge reconnue sur la base du pourcentage d'avancement de chaque contrat (minorée le cas échéant des provisions pour pertes à terminaison), diminuée des paiements reçus des clients, est portée à l'actif du bilan dans le poste « Contrats de construction – montants à l'actif » si le solde de ces éléments est débiteur; s'il est créditeur, il est porté au passif au sein du poste « Contrats de construction – montants au passif ».

A la livraison du contrat :

- Le solde du poste « Contrats de construction – montants à l'actif », qui correspond alors au prix de vente total du contrat, diminué du montant total des paiements reçus dans le cadre de ce contrat à la date de livraison, fait l'objet d'une facturation au client enregistrée en « Créances clients » (cf. Note 16 - Créances clients).

- Si nécessaire, une charge à payer sur projet est constituée en « Autres dettes courant» afin de couvrir le coût des travaux complémentaires requis pour l'obtention de la réception définitive de l'ouvrage construit.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, ces différents postes sont considérés comme des éléments courants constitutifs de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les coûts supportés avant la signature d'un contrat (« offres en cours »), lorsqu'ils peuvent être directement rattachés à un contrat futur d'ingénierie / construction clé en main dont on peut envisager de manière probable la signature, sont enregistrés sous la rubrique « Contrats de construction – montants à l'actif» (cf. Note 15 - Contrats de construction), puis intégrés aux coûts des contrats en cours lors de l'obtention définitive du contrat. Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en résultat.

(c) Transactions en devises et instruments financiers

Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ». La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale sauf pour certaines filiales en Afrique pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Instruments dérivés et traitement de couverture

Technip a opté pour une première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1er janvier 2005.

Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe ont un but de couverture de l'exposition aux fluctuations de change durant la période de réalisation des contrats. Les instruments dérivés existants sont des contrats de vente ou d'achat à terme de devises étrangères utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change des contrats commerciaux obtenus.

De plus, des comptes de trésorerie en devises dédiés à un contrat et utilisés à des fins de financement des dépenses futures en devises liées à ce contrat peuvent être qualifiés de couverture de flux de trésorerie en devise.

Enfin, une couverture économique peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux encaissements et décaissements d'un même contrat (« couverture dite naturelle »).

Lors de la mise en place des relations de couverture, chaque société du Groupe contracte des ventes ou achats à terme de devises avec les banques ou avec Technip Eurocash, organisée sous forme d'une société en nom collectif (SNC), qui gère la trésorerie centralisée du Groupe. Cependant, seuls les instruments qui impliquent une partie extérieure au Groupe sont désignés comme instruments de couverture.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de juste valeur ou de flux futurs), il est nécessaire de définir et de documenter la relation de couverture, et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations des valeurs d'actifs, de passifs ou d'engagement fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de flux futurs de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Pour qu'une relation de couverture soit éligible à la comptabilité de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle reste efficace, le Groupe peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque entièrement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, si le test d'efficacité est compris entre 80 et 125 pour cent.

Tous les instruments dérivés sont évalués et présentés au bilan à leur juste valeur :

- Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont classés en actifs et passifs courant pour autant qu'ils suivent le cycle de production.
- Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont classés en actifs et passifs courant.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées comme suit :

- Les variations de juste valeur des instruments répondant aux critères de couverture de flux futurs sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat. Le gain ou la perte de change sur l'instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie futurs, différé dans un compte de capitaux propres, est reclassé dans le résultat net de la ou des périodes au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le résultat net.
- Les variations de juste valeur des instruments de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat financier, la part inefficace des couvertures étant traduite immédiatement en compte de résultat. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé en résultat.

- Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées directement en résultat financier.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée à partir d'évaluations bancaires ou de modèles utilisés sur les marchés financiers sur la base de données de marchés à la clôture de l'exercice.

Contrats d'appels d'offre en devises

Pour les besoins d'une offre commerciale en cours, Technip couvre parfois son exposition aux fluctuations des taux de change des devises étrangères par des contrats d'assurance-devises (instruments dérivés) selon lesquels, si l'offre commerciale est obtenue, les devises étrangères font l'objet d'un échange à un taux et à une échéance donnés. La prime ainsi versée par Technip est enregistrée en compte de résultat dès son paiement. Si l'offre commerciale n'a pas abouti, le contrat d'assurance-devises est clos sans coût ni obligation supplémentaire.

En certaines occasions, Technip peut avoir recours pour certaines de ses offres commerciales à des contrats d'options sur devises étrangères.

(d) Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »), sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » du bilan. Ceux-ci ne sont plus amortis, conformément à la norme IFRS 3, depuis le 1^{er} janvier 2004.

La valeur nette des éléments incorporels fait l'objet d'une analyse périodique fondée, en ce qui concerne les écarts d'acquisition, sur une actualisation des flux financiers futurs correspondant aux hypothèses les plus probables retenues par le Conseil d'Administration. Ce test de perte de valeur est fondé sur des hypothèses en termes de taux de croissance, de taux d'actualisation et de taux d'imposition. Les hypothèses retenues reposent sur les « business plans » des années 2008 à 2010 de chaque segment d'activité, ces « business plans » étant approuvés par le Conseil d'Administration.

Les écarts d'acquisition testés sont affectés aux segments d'activité concernés ainsi que les actifs et passifs correspondants.

Cette évaluation est réalisée chaque année au quatrième trimestre ou lorsqu'un événement significatif le nécessite.

Les réalisations pourront cependant différer des projections. Une dépréciation est enregistrée lorsque l'évaluation révèle une insuffisance de valeur des éléments incorporels appréciés.

(e) Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Un agrégat a été ajouté en 2007 dans la présentation du compte de résultat ; il s'agit du résultat opérationnel courant, qui permet d'isoler le résultat courant du résultat de cessions d'actifs sur une ligne particulière (« résultat des opérations de cession »). Conformément à IAS 1, les produits de cession d'actifs sont inclus dans le résultat opérationnel.

(f) Résultat financier sur contrats

Le résultat financier réalisé sur la trésorerie relative aux contrats de construction est rattaché au chiffre d'affaires. Seul le résultat financier réalisé sur la trésorerie « hors contrats de construction » est présenté séparément sous les rubriques « Produits financiers » ou « Charges financières » du compte de résultat.

(g) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées au cours de l'exercice est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité ou une région géographique complète.

(h) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

La méthode de calcul du résultat par action calculé sur une base diluée a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2007. Le calcul d'un résultat par action sur une base totalement diluée a été supprimé. Le résultat par action calculé sur une base diluée s'obtient en divisant le résultat net de la période, retraité le cas échéant du coût financier des instruments dilutifs net d'impôt, par le nombre moyen d'actions en circulation, augmenté du nombre moyen pondéré d'options de souscription non encore exercées et du nombre moyen pondéré d'actions gratuites attribuées calculés selon la méthode du rachat d'actions, et le cas échéant de l'impact de tout autre instrument dilutif.

Dans le cadre de la méthode du rachat d'actions ne sont retenues que les instruments qui sont dilutifs, c'est-à-dire ceux pour lesquels le prix d'exercice augmenté de la charge IFRS 2 future et non encore comptabilisée est inférieur au cours moyen de l'action sur la période de référence de calcul du résultat par action.

(i) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprise.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Navires	10 à 25 ans
Machines et équipements	6 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

La norme IAS 23 « Frais d'emprunt » offre la possibilité d'incorporer des coûts d'emprunts dans le coût de revient des immobilisations corporelles ; cette option n'a à ce jour pas été retenue par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 17, les biens dont dispose le Groupe au moyen de contrats de crédit-bail sont immobilisés lorsque tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transmis au Groupe. Cette norme n'a pas trouvé à s'appliquer pour le Groupe.

Conformément à la norme IAS 16, les frais de mise en cale sèche des navires sont immobilisés en tant que composant distinct de l'actif principal. Ils sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Les amortissements sont comptabilisés au compte de résultat sur les lignes correspondant à la destination de l'immobilisation, coût des ventes, frais de recherche et de développement, coûts commerciaux, charges administratives.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

(j) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les conditions requises par la norme IAS 38 n'étant pas réunies pour les projets de développement en cours sur la période présentée, aucune dépense de développement n'a été capitalisée.

Autres actifs incorporels

Les brevets sont amortis sur leur durée d'utilité, généralement en linéaire sur 10 ans. Les droits d'usage pour les logiciels micro ou gros systèmes informatiques sont immobilisés ainsi que ceux permettant de réaliser des outils industriels autonomes informatisés, tels que la plate-forme E-Procurement, ou des applications de gestion Groupe qui sont amortis sur leur durée d'utilité, en général 5 ans.

(k) Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires directement imputables à l'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

Ces sociétés sont pour leur grande majorité des sociétés dormantes, sans activité. Par conséquent, leurs titres sont totalement dépréciés.

Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

Dépôts et cautionnements et autres

On trouve principalement dans ce poste des dépôts de garantie, des dépôts sur des comptes séquestres lors de litiges ou d'arbitrage.

(l) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

(m) Avances et acomptes versés

Les avances de trésorerie consenties aux fournisseurs intervenant dans la réalisation de contrats à long terme sont enregistrées sous la rubrique « Avances et acomptes versés » à l'actif du bilan.

(n) Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

Les créances clients ne concernent que des contrats livrés ou des créances sur contrats remboursables, les actifs sur contrats en cours étant présentés dans la rubrique « Contrats de construction - montants à l'actif ».

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

(p) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

(q) Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites représentent un avantage consenti aux bénéficiaires et constituent un complément de rémunération payé par le Groupe. Ce complément est comptabilisé de la façon suivante : la juste valeur des options et actions attribuées, qui correspond aux services rendus par les employés en contrepartie des options et actions reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur des options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Elle intègre les caractéristiques du plan (prix net, période d'exercice), les données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, cours de l'action) et une hypothèse de comportement des bénéficiaires (taux de turn-over).

La norme IFRS 2 s'applique aux plans dont les options ont été attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

(r) Provisions

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque couru ou de la charge exposée, assise sur les meilleurs éléments connus.

Provisions courant

Risques sur contrats : Ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

Restructuration : Dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

Provisions non courant

Avantages au personnel : Le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer lors ou

après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies, sont :

- Les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite,
- Les indemnités de salaire différé à verser à la date où le personnel quitte l'entreprise,
- Les indemnités de retraite à verser sous forme de pension.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation, déduction faite des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts de service passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellés dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime et la valeur actualisée de l'obligation, sont étalés sur la durée d'activité moyenne prévisionnelle et comptabilisés au compte de résultat de l'exercice.

L'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels en capitaux propres et applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 n'a pas été retenu à ce jour par le Groupe.

(s) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilancielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf circonstances particulières justifiant la non constatation de cette dette potentielle.

Dans le cas de sociétés faisant l'objet d'une intégration fiscale dans un pays donné, les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société localisée dans ce pays et du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés.

(t) Dettes financières (courant et non-courant)

Les dettes financières courant et non courant comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts. Les frais d'émission et les primes de remboursement des emprunts obligataires sont incorporés dans le coût de la dette au passif en ajustement du montant nominal de la dette. La différence entre le montant de la dette initiale et le montant de remboursement à l'échéance est amortie au taux d'intérêt effectif.

Ce poste inclut au 31 décembre 2005 la composante dette de l'OCEANE. L'OCEANE est un instrument financier hybride comportant une composante dette et une composante capitaux propres correspondant à l'option de conversion en un nombre fixe d'actions Technip donnée au porteur à l'échéance ou à tout moment si certaines conditions, notamment de cours de l'action, sont remplies. La composante dette est comptabilisée au coût amorti (amortissement de l'écart avec le montant de remboursement à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif).

Conformément à la norme IAS 32, la part comptabilisée en capitaux propres correspond à la différence entre la juste valeur de la dette (sans option de conversion) que l'entreprise aurait pu contracter à l'origine sur le marché et la dette à son prix d'émission (méthode du « split accounting »).

La valeur attribuée à l'option de conversion à l'origine n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt sauf en cas de remboursement anticipé.

(u) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Note 2 – Périmètre de consolidation

(a) Evolution du périmètre de consolidation

Exercice clos le 31 décembre 2007

Au cours de l'année 2007, les sociétés Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Ltd, sociétés de fabrication de robots sous-marins télécommandés et autres engins sous-marins basées aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, ont été cédées. Cette cession avait été annoncée le 2 février 2007 et les actifs et passifs de ces deux sociétés avaient été classés au bilan du 31 décembre 2006 en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

La cession de la participation dans la société Nargan a été réalisée en janvier 2007. Au 31 décembre 2006, cette société était consolidée par mise en équivalence et les titres classés au bilan en actifs détenus en vue de la vente.

Les sociétés qui sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2007 n'ont pas d'activité significative.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Au cours de l'année 2006, les actifs de la société Gulf Marine Fabricators ont été cédés dégageant une plus value de 20,3 M€.

En mars 2006, deux sociétés holding américaines ont fusionné, permettant de regrouper toutes les activités américaines du Groupe sous la même société holding.

De même, en fin d'année 2006, deux sociétés holding brésiliennes ont fusionné de façon à regrouper sous une même société holding les activités brésiliennes SURF et Onshore Downstream du Groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aucune modification majeure du périmètre n'est intervenue. Seules trois sociétés supplémentaires portant des contrats de construction en cours ont été incluses dans le périmètre de consolidation, Technip South Africa (filiale contrôlée à 51%), Technip Marine Sdn. Bhd (filiale contrôlée à 90%) et Technipetrol Hellas (filiale contrôlée à 99%).

L'exercice 2005 a par ailleurs vu l'abandon des activités d'ingénierie pharmaceutique aux Etats-Unis avec la mise en liquidation de Technip BioPharm fin juillet 2005, la cession de Technip Engineering Brunei le 30 septembre 2005 et la cession de Technip Portugal à son management fin décembre 2005 sans impact significatif sur le résultat des activités poursuivies.

De nouvelles entités juridiques ont été créées pour la réalisation de contrats en partenariat : CTEP pour la réalisation de contrats au Qatar, ainsi que Yemgas FZCO au Yemen, HT JV (Koniambo) en Nouvelle-Calédonie et TPVI (Hovensa) dans les Iles Vierges, Etats-Unis d'Amérique.

(b) Périmètre au 31 décembre 2007

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	31 décembre 2007 % Contrôle
Technip	France	Entité consolidante
Technip France	France	100%
Technip Eurocash	France	100%
Technip TPS	France	100%
T.T.I.L.	France	100%
Citex	France	100%
Eurobatch	France	100%
SNPE Ingénierie Défense	France	100%
Seal Engineering	France	100%
Cofri	France	100%
Clecel	France	100%
SCI CB3 Défense	France	100%
Technipnet	France	100%
Technip Nouvelle-Calédonie	France	100%
Technip Offshore International	France	100%
Flexi France	France	100%
Middle East Projects International	France	100%
Technip Marine	France	100%
Angoflex	France	100%
Coflexip Développement	France	100%
Consortio Intep	France	90%
Setudi	France	100%
Technip Germany	Allemagne	100%
Technip Seiffert	Allemagne	100%
M. Seiffert Industrieanlagen	Allemagne	100%
Technip Angola	Angola	60%
Angoflex Ltda	Angola	70%
Flex service N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Sunflex Offshore N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Technip Saudi Arabia	Arabie Saoudite	40%
TPL Arabia	Arabie Saoudite	90%
Technip Oceania (Pty) Ltd.	Australie	100%
Technip CSO Australia (Pty) Ltd.	Australie	100%
Technip CSO Oil & Gas (Pty) Ltd.	Australie	100%
Genesis Oil & Gas Consultants (Pty) Ltd.	Australie	100%
Technip Maritime Overseas	Bahamas	100%
Technip Benelux NV	Belgique	100%
Technip Capital	Belgique	100%
ABAY Engineering	Belgique	100%
Technip Brasil Engenharia S/A	Brésil	100%
Flexibras Tubos Flexiveis	Brésil	100%
Technip Maritime Do Brazil	Brésil	100%
Technip Canada	Canada	100%
Technip Engineering Consultant (Shanghai)	China	100%
Technip Tianchen Engineering	Chine	60%
Technip Middle East	Émirats Arabes Unis	100%
Technip Iberia	Espagne	100%
Technip Upstream Management	États Unis d'Amérique	100%
Technip USA	États Unis d'Amérique	100%
Technip BioPharm	États Unis d'Amérique	100%
Technip USA Holdings	États Unis d'Amérique	100%
RJ Brown Deepwater	États Unis d'Amérique	100%
DUCO Inc.	États Unis d'Amérique	100%
Coflexip Maritime	États Unis d'Amérique	100%
Technip Offshore Moorings	États Unis d'Amérique	100%
Genesis Oil & Gas Consultants Inc.	États Unis d'Amérique	100%
Aransas Partners	États Unis d'Amérique	100%
Gulf Deepwater Yards	États Unis d'Amérique	100%
Deepwater Technologies	États Unis d'Amérique	75%
Technip Offshore Finland OY	Finlande	100%
Technipetrol Hellas SA	Grèce	99%

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	31 décembre 2007 % Contrôle
Coflexip Stena Offshore (Mauritius)	Île Maurice	100%
CSO Oil & Gas Technology (West Africa)	Iles Anglo-Normandes	100%
Sea Oil Marine Services	Iles Cayman, Antilles Anglaises	100%
Brasflex Overseas	Iles Vierges	100%
TPVI	Iles Vierges, États Unis d'Amérique	100%
Technip KT India	Inde	100%
SEAMEC Limited	Inde	78,20%
PT Technip Indonesia	Indonésie	90%
Technip Italy	Italie	100%
TPL	Italie	100%
Consorzio Jantech	Italie	99%
Stena Offshore (Jersey)	Jersey	100%
Technip Far East	Malaisie	100%
Technip Geoproduction (M)	Malaisie	44,10%
Asiaflex Products	Malaisie	100%
Technip Servicios de Mexico S.C.	Mexique	100%
Technip Offshore (Nigeria)	Nigeria	100%
Neptune Maritime Nigeria	Nigeria	66,91%
Technip Norge AS	Norvège	100%
Technip Coflexip Norge AS	Norvège	100%
Coflexip Stena Offshore AS	Norvège	100%
Technip Overseas	Panama	100%
Technip Benelux BV	Pays-Bas	100%
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100%
Technipnet BV	Pays-Bas	100%
Technip Oil & Gas BV	Pays-Bas	100%
Technip Offshore NV	Pays-Bas	100%
Technip Offshore Contracting BV	Pays-Bas	100%
Technip Polska	Pologne	100%
TPG (UK)	Royaume-Uni	100%
Technip Offshore Holdings	Royaume-Uni	100%
Technip UK	Royaume-Uni	100%
Technip Ships One	Royaume-Uni	100%
Technip Ships Three	Royaume-Uni	100%
Technip Coflexip UK Holdings	Royaume-Uni	100%
Coflexip UK	Royaume-Uni	100%
DUCO Ltd.	Royaume-Uni	100%
Genesis Oil & Gas Consultants Ltd.	Royaume-Uni	100%
Spoolbase UK	Royaume-Uni	100%
Genesis Oil & Gas Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Maritime U.K.	Royaume-Uni	100%
Technip Offshore Manning Service	Royaume-Uni	100%
Subsea Integrity Group	Royaume-Uni	100%
Technip CIS	Russie	70%
Coflexip Singapore Pte Ltd.	Singapore	100%
Technip Singapore	Singapour	100%
TP-NPV Singapore	Singapour	100%
Technip International AG	Suisse	100%
Engineering Re	Suisse	100%
Technip Bolivar	Venezuela	100%

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	Pays	31 décembre 2007 % Contrôle
Dalia Floater Angola	France	55%
Saibos Akogep	France	30%
Yemen Project Coordination Services	France	33,33%
TS USAN	France	50%
TSLNG	France	50%
TSS Dalia	France	55%
SPF-TKP Omifpro / SP-TKP Fertilizer	France / Italie	50%
Consortio Contrina	France / Venezuela	34,40%
Technip South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	51%
ProTek Germany	Allemagne	50%
Technip Subsea 7 Asia Pacific (Pty) Ltd.	Australie	55%
FSTP Brasil Ltda.	Brésil	25%
Tipiel	Colombie	44,10%
C.T.M.E. FZCO	Émirats Arabes Unis	50%
Yemgas FZCO	Émirats Arabes Unis	33,33%
CTEP FZCO	Émirats Arabes Unis	40%
Bechtel Technip Goro LLC	États Unis d'Amérique	50%
Technip Zachry Saipem LNG LP	États Unis d'Amérique	43%
Deep Oil Technology	États Unis d'Amérique	50%
Spars International	États Unis d'Amérique	50%
Technip India	Inde	50%
Consortio Overseas Bechtel / Technip Italy	Italie	50%
Nigetecsa Free Zone Enterprise	Nigeria	50%
Crestech Engineering	Nigeria	39%
Doftech DA	Norvège	50%
Technip Subsea 7 Asia Pacific BV	Pays-Bas	55%
TSKJ Servicos de Engenharia Lda. / TSKJ II / LNG Servicos e	Portugal / Royaume-Uni / États Unis	25%
Gestao de projectos Lda. / Bonny Project Management Co. / TSKJ - d'Amérique / Italie / Nigeria		
US LLC / TSKJ Italia / TSKJ Nigeria		
Technip Subsea 7 Asia Pacific UK Ltd.	Royaume-Uni	55%
FSTP Pte Ltd.	Singapour	25%
Technip Subsea 7 Asia Pacific Singapore Pte Ltd.	Singapour	55%

Sociétés consolidées par mise en équivalence	Pays	31 décembre 2007 % Contrôle
Technip KTI	Italie	25%

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre à l'exception des sociétés Technip KT India et Technip India qui clôturent leurs comptes sociaux au 31 mars, et Technip South Africa qui clôture ses comptes sociaux au 30 juin. Elles effectuent un arrêté au 31 décembre faisant l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

Note 3 – Informations sectorielles

(a) Informations par segment d'activité

Les segments d'activité constituent le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Le second niveau d'information sectorielle suit un découpage par grandes zones géographiques.

Les segments d'activité ont été définis comme une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou d'un groupe de services liés qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente.

Afin d'améliorer le suivi des performances de ses activités, le Groupe a organisé le reporting de ses performances opérationnelles selon cinq segments :

- Le segment SURF (Subsea Umbilicals, Risers and Flowlines), qui comprend la fabrication, la fourniture et l'installation d'équipements sous-marins.
- Le segment Plates-formes, qui inclut la fabrication de plates-formes fixes ou flottantes et d'installations de surface.
- Le segment Onshore Downstream, qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les installations de développement de champs pétroliers et gaziers à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- Le segment Industries, qui est dédié à l'ingénierie et la construction d'installations non-pétrolières notamment d'usines pharmaceutiques et chimiques, de centrales électriques, de cimenteries, de bâtiments industriels et d'infrastructures.
- Le segment Corporate, qui regroupe les activités Holding ainsi que les différents services centraux rendus aux entités du Groupe, dont les services informatiques et les activités de réassurance.

Le résultat sectoriel utilisé par Technip dans ses présentations par segment d'activité est le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel.

En conséquence, le résultat sectoriel ne comprend pas les produits financiers et charges financières (hormis les produits financiers sur contrats), la charge d'impôt, ainsi que la quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence. Les actifs sectoriels ne comprennent pas non plus les éléments d'actif associés à ces éléments, tels que les actifs d'impôts. De manière similaire, les passifs sectoriels ne comprennent pas les éléments de passif associés à ces éléments, tels que les passifs d'impôts courants et différés.

En millions d'euros

	2007								
	SURF	Plates-formes	Onshore Downstream	Industries	Corporate (1)	Non attribuable	Total Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires	2 478,2	738,8	4 436,7	232,8	-	-	7 886,5	-	7 886,5
Marge brute	558,8	95,6	(44,5)	36,3	(4,8)	-	641,4	-	641,4
Résultat opérationnel courant	390,9	35,2	(172,5)	15,2	(21,8)	-	247,0	-	247,0
Résultat des opérations de cession	17,0	2,9	-	-	-	-	19,9	-	19,9
Résultat opérationnel	407,9	38,1	(172,5)	15,2	(21,8)	-	266,9	-	266,9
Produits / (charges) financiers	-	-	-	-	-	(64,6)	(64,6)	-	(64,6)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	-	-	2,8	-	-	-	2,8	-	2,8
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	(77,1)	(77,1)	-	(77,1)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	128,0	-	128,0
Actifs sectoriels	3 635,0	836,7	2 660,0	120,9	115,3	-	7 367,9	-	7 367,9
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	-	-	4,9	-	-	-	4,9	-	4,9
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	726,5	726,5	-	726,5
Total actifs	3 635,0	836,7	2 664,9	120,9	115,3	726,5	8 099,3	-	8 099,3
Passifs sectoriels (2)	1 398,1	343,4	2 946,3	118,0	812,4	-	5 618,2	-	5 618,2
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	2 481,1	2 481,1	-	2 481,1
Total passifs	1 398,1	343,4	2 946,3	118,0	812,4	2 481,1	8 099,3	-	8 099,3
Autres informations sectorielles									
Backlog (3)	3 477,1	550,9	5 136,8	224,7	-	-	9 389,5	-	9 389,5
Investissements :									
Immobilisations corporelles	222,7	7,7	19,1	0,8	-	-	250,3	-	250,3
Immobilisations incorporelles	3,3	2,0	5,8	0,4	-	-	11,5	-	11,5
Amortissement des immobilisations corporelles	(137,0)	-	(12,8)	(0,5)	(1,8)	-	(152,1)	-	(152,1)
Amortissement des immobilisations incorporelles	-	(8,5)	(0,4)	(0,9)	(1,0)	-	(10,8)	-	(10,8)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur actifs courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extourne de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration	(0,7)	-	-	-	-	-	(0,7)	-	(0,7)
Charges sans impact trésorerie :									
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	(9,9)	-	(9,9)	-	(9,9)
Dotations aux provisions non-courantes (dont les engagements sociaux)	(3,3)	(0,8)	(10,3)	(0,4)	(0,3)	-	(15,1)	-	(15,1)
Gains / (pertes) de juste valeur sur instruments financiers en compte de résultat	1,3	-	1,6	-	-	-	2,9	-	2,9

- (1) Les refacturations effectuées par le segment Corporate au titre des services centraux rendus aux autres segments ne sont pas présentées dans la rubrique « informations sectorielles » car non liées à l'activité du Groupe.
- (2) Les passifs sectoriels du segment Corporate incluent l'endettement correspondant à l'emprunt obligataire ainsi qu'aux autres emprunts.
- (3) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

En millions d'euros

	2006								
	SURF	Plates-formes	Onshore Downstream	Industries	Corporate (1)	Non attribuable	Total Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires	2 209,2	1 195,5	3 317,8	204,0	-	-	6 926,5	-	6 926,5
Marge brute	373,5	133,1	189,1	28,7	-	-	724,4	-	724,4
Résultat opérationnel courant	213,5	62,3	68,4	11,3	(22,3)	-	333,2	-	333,2
Résultat des opérations de cessions	-	21,5	5,4	-	-	-	26,9	-	26,9
Résultat opérationnel	213,5	83,8	73,8	11,3	(22,3)	-	360,1	-	360,1
Produits / (charges) financiers	-	-	-	-	-	(61,5)	(61,5)	-	(61,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	-	-	(2,6)	-	-	-	(2,6)	-	(2,6)
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	(94,1)	(94,1)	-	(94,1)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	201,9	-	201,9
Actifs sectoriels	3 650,3	929,1	2 488,6	126,2	561,0	-	7 755,2	-	7 755,2
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	-	-	2,3	-	-	-	2,3	-	2,3
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	305,9	305,9	-	305,9
Total actifs	3 650,3	929,1	2 490,9	126,2	561,0	305,9	8 063,4	-	8 063,4
Passifs sectoriels (2)	1 184,1	485,7	2 751,6	138,0	903,9	-	5 463,3	-	5 463,3
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	2 600,1	2 600,1	-	2 600,1
Total passifs	1 184,1	485,7	2 751,6	138,0	903,9	2 600,1	8 063,4	-	8 063,4
Autres informations sectorielles									
Backlog (3)	2 718,9	741,6	6 650,4	161,9	-	-	10 272,8	-	10 272,8
Investissements :									
Immobilisations corporelles	127,5	9,7	13,4	0,6	-	-	151,2	-	151,2
Immobilisations incorporelles	1,3	1,7	2,2	0,3	0,5	-	6,0	-	6,0
Amortissement des immobilisations corporelles	(125,5)	(6,4)	(9,6)	(1,0)	(2,0)	-	(144,5)	-	(144,5)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6,8)	(2,9)	(0,7)	-	(4,9)	-	(15,3)	-	(15,3)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur actifs courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extourne de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration	-	-	(1,8)	-	-	-	(1,8)	-	(1,8)
Charges sans impact trésorerie :									
Amortissement de la prime de remboursement des OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge liée au "split accounting" des OCEANE	-	-	-	-	(8,1)	-	(8,1)	-	(8,1)
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	(2,5)	-	(2,5)	-	(2,5)
Dotations aux provisions non-courantes (dont les engagements sociaux)	(2,2)	(6,6)	(16,6)	(0,1)	(1,4)	-	(26,9)	-	(26,9)
Gains /(pertes) de juste valeur sur instruments financiers en compte de résultat	(1,4)	0,3	2,0	-	-	-	0,9	-	0,9

- (1) Les refacturations effectuées par le segment Corporate au titre des services centraux rendus aux autres segments ne sont pas présentées dans la rubrique « informations sectorielles » car non liées à l'activité du Groupe.
- (2) Dans les passifs sectoriels du segment Corporate sont inclus l'endettement correspondant à l'emprunt obligataire et les credit facilities.
- (3) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

En millions d'euros

	2005								
	SURF	Plates- formes	Onshore Downstream	Industries	Corporate (1)	Non attribuable	Total Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires	1 797,6	1 013,4	2 318,2	246,9	-	-	5 376,1	-	5 376,1
Marge brute	243,7	91,3	195,1	28,0	-	-	558,1	-	558,1
Résultat opérationnel courant	118,8	27,1	88,3	6,0	(9,2)	-	231,0	-	231,0
Résultat des opérations de cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	118,8	27,1	88,3	6,0	(9,2)	-	231,0	-	231,0
Produits / (charges) financiers	-	-	-	-	-	(88,8)	(88,8)	-	(88,8)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	-	-	1,3	-	-	-	1,3	-	1,3
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	(43,5)	(43,5)	-	(43,5)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	(5,0)	(5,0)
Résultat net de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	100,0	(5,0)	95,0
Actifs sectoriels	3 427,5	1 112,2	2 091,3	216,2	158,4	-	7 005,6	-	7 005,6
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	-	-	9,7	-	-	-	9,7	-	9,7
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	281,7	281,7	-	281,7
Total actifs	3 427,5	1 112,2	2 101,0	216,2	158,4	281,7	7 297,0	-	7 297,0
Passifs sectoriels (2)	936,0	239,9	404,2	1 914,3	1 708,8	-	5 203,2	-	5 203,2
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	2 093,8	2 093,8	-	2 093,8
Total passifs	936,0	239,9	404,2	1 914,3	1 708,8	2 093,8	7 297,0	-	7 297,0
Autres informations sectorielles									
Backlog (3)	2 687,9	1 206,7	7 126,9	148,0	-	-	11 169,5	-	11 169,5
Investissements :									
Immobilisations corporelles	138,6	10,8	16,7	1,3	-	-	167,4	-	167,4
Immobilisations incorporelles	0,1	1,0	1,1	0,1	0,8	-	3,1	-	3,1
Amortissement des immobilisations corporelles	(101,7)	(11,4)	(9,0)	(2,0)	(2,1)	-	(126,2)	-	(126,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6,0)	(3,5)	(2,2)	(0,4)	(5,0)	-	(17,1)	-	(17,1)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur actifs courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extourne de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration	-	-	(0,9)	-	-	-	(0,9)	-	(0,9)
Charges sans impact trésorerie :									
Amortissement de la prime de remboursement des OCEANE	-	-	-	-	-	(13,3)	(13,3)	-	(13,3)
Charge liée au "split accounting" des OCEANE	-	-	-	-	-	(16,6)	(16,6)	-	(16,6)
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	(5,4)	-	(5,4)	-	(5,4)
Dotations aux provisions non-courantes (dont les engagements sociaux)	(6,2)	(0,8)	(8,9)	(1,5)	(2,1)	-	(19,5)	-	(19,5)
Gains / (pertes) de juste valeur sur instruments financiers en compte de résultat	4,8	0,1	(1,7)	-	-	-	3,2	-	3,2

- (1) Les refacturations effectuées par le segment Corporate au titre des services centraux rendus aux autres segments ne sont pas présentées dans la rubrique « informations sectorielles » car non liées à l'activité du Groupe.
- (2) Dans les passifs sectoriels du segment Corporate est inclus l'endettement correspondant aux deux emprunts obligataires (simple et OCEANE) et les credit facilities.
- (3) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

(b) *Informations par région géographique*

D'un point de vue géographique, l'activité et la performance opérationnelle de Technip sont présentées sur la base de cinq régions :

- Europe, Russie et Asie Centrale,
- Afrique,
- Moyen-Orient,
- Asie-Pacifique,
- Amériques.

Le résultat sectoriel utilisé par Technip dans ses présentations par zone géographique est le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel.

En conséquence, le résultat sectoriel ne comprend pas les produits financiers et charges financières (hormis le résultat financier sur contrats), la charge d'impôt, ainsi que la quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence. Les actifs sectoriels ne comprennent pas non plus les éléments d'actif associés à ces éléments, tels que les actifs d'impôts.

Les zones géographiques ont été définies en fonction des critères suivants : risques spécifiques associés aux activités dans une zone donnée, la similitude du contexte économique et politique, la réglementation du contrôle des changes, les risques monétaires sous-jacents.

L'allocation par zone géographique est basée sur la réalisation du contrat dans le pays concerné.

En millions d'euros

	2007						Total
	Europe, Russie, Asie Centrale	Afrique	Moyen-Orient	Asie-Pacifique	Amériques	Non attribuable	
	(1)		(2)				
Chiffre d'affaires	1 218,8	954,8	3 246,6	1 032,2	1 434,1	-	7 886,5
Résultat opérationnel courant	160,2	196,7	(134,0)	40,9	5,0	(21,8)	247,0
Résultat opérationnel	166,8	196,7	(134,0)	40,9	18,3	(21,8)	266,9
Actifs sectoriels (3)	805,3	166,1	594,9	275,5	780,3	3 070,8	5 692,9
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	4,9	-	-	-	-	-	4,9
Actifs non affectés (4)	-	-	-	-	-	2 401,5	2 401,5
Total actifs	810,2	166,1	594,9	275,5	780,3	5 472,3	8 099,3
Autres informations sectorielles							
Backlog (5)	1 691,8	1 623,3	3 198,0	944,0	1 932,4	-	9 389,5
Investissements :							
Immobilisations corporelles	45,0	1,5	4,7	4,0	27,0	168,1	250,3
Immobilisations incorporelles	10,7	-	0,1	0,6	0,1	-	11,5

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France : 161,5 M€.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé au Qatar : 1 818,0 M€.

(3) Le secteur « Non attribuable » inclut notamment les écarts d'acquisition pour 2 357,4 M€ et la flotte de navires pour 354,1 M€ qui opèrent dans diverses zones géographiques et de ce fait ne peuvent pas être alloués à une zone géographique spécifique.

(4) Les actifs non affectés comprennent notamment la trésorerie. En effet, compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, celle-ci est gérée de manière centralisée.

(5) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

En millions d'euros

	2006						Total
	Europe, Russie, Asie Centrale	Afrique	Moyen-Orient	Asie-Pacifique	Amériques	Non attribuable	
	(1)		(2)				
Chiffre d'affaires	1 399,2	1 254,4	2 070,7	806,7	1 395,5	-	6 926,5
Résultat opérationnel courant	168,0	60,3	125,0	(80,9)	83,1	(22,3)	333,2
Résultat opérationnel	173,4	60,3	125,0	(80,9)	104,6	(22,3)	360,1
Actifs sectoriels (3)	873,6	375,1	653,1	316,6	488,8	2 951,1	5 658,3
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	2,3	-	-	-	-	-	2,3
Actifs non affectés (4)	-	-	-	-	-	2 402,8	2 402,8
Total actifs	875,9	375,1	653,1	316,6	488,8	5 353,9	8 063,4
Autres informations sectorielles							
Backlog (5)	932,9	1 338,4	4 940,1	1 192,8	1 868,5	-	10 272,7
Investissements :							
Immobilisations corporelles	37,8	1,4	4,3	2,8	28,4	76,5	151,2
Immobilisations incorporelles	5,4	-	-	0,4	0,2	-	6,0

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France : 194,4 M€.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé au Qatar : 1 222,2 M€.

(3) Le secteur « Non attribuable » inclut les écarts d'acquisition pour 2 359,9 M€ et la flotte de navires pour 376,1 M€ qui opèrent dans diverses zones géographiques et de ce fait ne peuvent pas être alloués à une zone géographique spécifique.

(4) Les actifs non affectés comprennent notamment la trésorerie. En effet, compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, celle-ci est gérée de manière centralisée.

(5) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

En millions d'euros

	2005						Total
	Europe, Russie, Asie Centrale	Afrique	Moyen-Orient	Asie-Pacifique	Amériques	Non attribuable	
	(1)		(2)				
Chiffre d'affaires	1 382,9	1 258,4	1 108,1	583,4	1 043,3	-	5 376,1
Résultat opérationnel courant	171,4	(42,5)	50,5	27,2	33,6	(9,2)	231,0
Résultat opérationnel	171,4	(42,5)	50,5	27,2	33,6	(9,2)	231,0
Actifs sectoriels (3)	601,0	168,5	493,1	210,5	582,3	2 864,2	4 919,6
Participations dans les entreprises associées mises en équivalence	1,4	-	8,3	-	-	-	9,7
Actifs non affectés (4)	-	-	-	-	-	2 367,7	2 367,7
Total actifs	602,4	168,5	501,4	210,5	582,3	5 231,9	7 297,0
Autres informations sectorielles							
Backlog (5)	961,3	2 007,9	5 099,4	1 014,2	2 086,7	-	11 169,5
Investissements :							
Immobilisations corporelles	39,7	49,6	6,0	4,2	12,7	55,2	167,4
Immobilisations incorporelles	0,6	-	0,4	0,1	0,6	1,4	3,1

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France : 256,7 M€

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé au Qatar : 392,8 M€

(3) Le secteur « Non attribuable » inclut les écarts d'acquisition pour 2 376,9 M€ et la flotte de navires pour 386,7 M€ qui opèrent dans diverses zones géographiques et de ce fait ne peuvent pas être alloués à une zone géographique spécifique.

(4) Les actifs non affectés comprennent notamment la trésorerie. En effet, compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, celle-ci est gérée de manière centralisée.

(5) Le backlog est la différence entre la somme des prix de vente contractuels de l'ensemble des contrats en vigueur et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à cette date sur les dits contrats.

Note 4 – Résultat opérationnel

La décomposition par nature des rubriques du résultat opérationnel s'analyse comme suit :

(a) *Chiffre d'affaires*

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Prestations de services (1)	7 825,2	6 733,7	5 277,7
Ventes de biens	61,4	192,8	98,4
Chiffre d'affaires	7 886,6	6 926,5	5 376,1

- (1) Les produits et charges financiers provenant de la trésorerie des contrats en cours réalisés sous forme de clé en main sont inclus dans le chiffre d'affaires pour 90,9 M€ en 2007 contre 78,7 M€ en 2006 et 31,4 M€ en 2005. Cette augmentation provient principalement des contrats significatifs obtenus par le Groupe en 2005 et en cours de réalisation.

En 2007, deux clients représentent respectivement 12,2% et 11,9% du chiffre d'affaires du Groupe. En 2006, deux clients représentent respectivement 14,0% et 11,4% du chiffre d'affaires du Groupe. Aucun autre client ne représentait individuellement plus de 10% du total du chiffre d'affaires du Groupe. En 2005 un client représentait plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Aucun autre client ne représentait individuellement plus de 10% du total du chiffre d'affaires du Groupe.

(b) *Coût des ventes par nature*

Le coût des ventes par nature de dépenses s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Frais de personnel	(885,4)	(789,3)	(666,4)
Contrats de location longue durée	(58,9)	(69,4)	(59,6)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(10,8)	(7,9)	(7,3)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(138,2)	(135,1)	(108,2)
Variation de stocks	39,3	33,4	(13,8)
Achats, charges externes et autres charges	(6 191,1)	(5 233,8)	(3 962,7)
Total coût des ventes	(7 245,1)	(6 202,1)	(4 818,0)

(c) *Frais de recherche et développement*

Les dépenses de recherche et développement représentent 42,0 M€ en 2007 contre 34,9 M€ en 2006 et 29,4 M€ en 2005. Aucune dépense de développement n'a été capitalisée sur les périodes présentées, les projets de développement ne respectant pas les critères de capitalisation.

(d) *Charges administratives par nature*

Les charges administratives par nature de dépenses s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Frais de personnel (1)	(98,6)	(79,5)	(81,7)
Contrats de location longue durée	(33,8)	(7,3)	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(13,9)	(7,8)	(11,2)
Achats, charges externes et autres charges	(105,2)	(175,2)	(131,3)
Total charges administratives	(251,5)	(269,8)	(224,2)

- (1) Dont charges relatives aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites : 9,9 M€ en 2007 contre 2,5 M€ en 2006 et 5,4 M€ en 2005.

(e) *Autres produits opérationnels*

Depuis l'exercice 2007, les produits de cession sont présentés en dessous du résultat opérationnel courant (cf. Note 1-C-(e) Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel). Les autres produits et autres charges opérationnels des exercices 2006 et 2005 ont été corrigés afin de tenir compte de ce nouvel agrégat.

Les autres produits opérationnels se présentent ainsi :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produits de cession d'immobilisations	0,8	0,1	22,0
Produits de réassurance	14,5	5,7	6,4
Reprise provision sur titres	-	0,9	-
Reprise provision sur litiges	-	0,5	-
Autres	4,3	1,2	4,2
Total autres produits opérationnels	19,6	8,4	32,6

(f) *Autres charges opérationnelles*

Les autres charges opérationnelles s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1,7)	(1,0)	(9,6)
Charges de restructuration (1)	(2,6)	(1,8)	(0,9)
Charges de réassurance	(13,7)	(6,1)	(5,8)
Autres	(2,3)	(1,4)	(5,8)
Total autres charges opérationnelles	(20,3)	(10,3)	(22,1)

(1) En 2007, les charges de restructuration concernent une filiale en Finlande.

(g) *Résultat des opérations de cession*

En 2007, les produits et charges liés aux opérations de cession portent sur la cession des sociétés Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Ltd (cf. Note 2-(a) Evolution du périmètre de consolidation), générant un produit net de 17,0 M€ (pour une valeur nette comptable de 45,1 M€ et un produit de cession de 62,1 M€), et la cession de titres de participation dans la société GIFI (Gulf Island Fabricators Inc) aux Etats-Unis, soit un produit net de 2,9 M€ (pour une valeur nette comptable de 16,4 M€ et un produit de cession de 19,3 M€).

En 2006, ils portaient essentiellement sur la cession des actifs de Gulf Marine Fabricators soit un produit net de 20,3 M€ (pour une valeur nette comptable de 47,0 M€ et un produit de cession de 67,3 M€) et d'un immeuble situé à Lyon soit un produit net de 5,4 M€ (pour une valeur nette comptable de 2,3 M€ et un produit de cession de 7,7 M€).

(h) *Frais de personnel*

Les frais de personnel s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Charges salariales	827,5	752,0	705,2
Charges sociales	154,5	147,0	143,6
Retraites - régimes à cotisation définie	22,1	14,7	6,4
Retraites - régimes à prestations définies	8,7	13,6	12,4
Options de souscription et attributions d'actions gratuites	9,9	2,7	5,4
Autres	38,9	18,2	16,9
Total frais de personnel	1 061,6	948,2	889,9

Les frais de personnel sont ceux des salariés du Groupe. Les coûts des sous-traitants ne sont pas inclus.

Note 5 – Produits et charges financiers

Le résultat financier net se décompose comme suit :

(a) *Produits financiers*

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produits d'intérêts générés par la gestion de la trésorerie (1)	12,2	8,9	14,3
Revenus des participations non consolidées	0,4	0,5	0
Produits financiers liés aux avantages du personnel	4,6	3,8	3,8
Variation de valeur des instruments dérivés (hors couverture) (2)	2,9	0,9	1,9
Autres	-	0,6	0
Total produits financiers	20,1	14,7	20,0

(1) Provient essentiellement des produits de cession des VMP et d'intérêts sur dépôts à terme.

(2) Résulte de l'application à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments de couverture de change utilisés par le Groupe.

(b) *Charges financières*

En millions d'euros	2007	2006	2005
OCEANE : charges financières (1)	-	(10,0)	(38,0)
OCEANE : mali sur rachat	-	-	(1,6)
Intérêts sur emprunts obligataires	(30,1)	(30,1)	(30,1)
Frais relatifs aux crédits bancaires	(0,8)	(0,8)	(1,4)
Coûts financiers liés aux avantages du personnel	(8,3)	(7,4)	(9,2)
Charges financières sur emprunts et découverts bancaires	(11,4)	(9,1)	(12,4)
Pertes de change nettes	(21,4)	(6,4)	(9,5)
Part inefficace des instruments de couverture	(2,4)	(1,2)	(1,2)
Autres	(10,3)	(11,2)	(5,4)
Total charges financières	(84,7)	(76,2)	(108,8)
Résultat financier net	(64,6)	(61,5)	(88,8)

(1) Les charges financières relatives aux OCEANE comprennent 8,3 M€ en 2006 et 16,6 M€ en 2005 de charges additionnelles sans incidence de trésorerie provenant de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1^{er} janvier 2005.

Note 6 – Impôts

(a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produit/(charge) d'impôt courant	(150,8)	(109,2)	(31,0)
Produit/(charge) d'impôt différé	85,3	26,0	(12,5)
Réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus (1)	(2,5)	(9,0)	-
Impôt sur plus-values de cession de titres de participation	(9,1)	(1,9)	-
Produit/(charge) d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat consolidé	(77,1)	(94,1)	(43,5)
Impôt différé lié aux éléments comptabilisés en capitaux propres à l'ouverture	(2,3)	24,0	(11,9)
Impôt différé lié aux éléments comptabilisés en capitaux propres pendant la période	2,4	(26,3)	35,9
Autres opérations sur capitaux propres	-	-	-
Charge d'impôt imputée sur les capitaux propres consolidés	0,1	(2,3)	24,0

- (1) Selon IFRS 3 et IAS 12, lorsque des reports déficitaires d'une entité acquise ou d'autres impôts différés actifs n'ont pas pu être reconnus dans le bilan d'ouverture mais sont utilisés par la suite, l'impact positif est reconnu en compte de résultat et par ailleurs réduit le montant du goodwill à due concurrence. Technip a réduit le goodwill du montant qu'il aurait constaté en impôts différés actifs au moment de l'acquisition. Cette réduction de goodwill est constatée sur une ligne séparée dans le tableau ci-dessus ainsi que dans le tableau de financement.

(b) Rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable

Le rapprochement entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun applicable en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans les comptes se détaille comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Résultat net des activités poursuivies	128,0	201,9	100,0
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(5,0)
Réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus	2,5	9,0	-
Produit/(charge) d'impôt sur les activités poursuivies	(77,1)	(94,1)	(43,5)
Résultat avant impôt	202,6	287,0	138,5
<i>Ajustements sur résultat avant impôt</i>			
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	(2,8)	2,6	(1,3)
Charges liées aux options de souscription et attributions d'actions gratuites	10,1	2,7	5,6
Charges liées à la diminution du goodwill	5,0	(14,5)	-
Charges liées au split accounting des OCEANE	-	8,1	16,3
Résultat ajusté avant impôt	214,9	285,9	159,1
Produit/(charge) d'impôt théorique au taux de 34,43% (34,93% en 2005)	(74,0)	(98,4)	(55,6)
Territorialité et impôts locaux	(4,1)	11,8	(2,3)
Autres charges non déductibles	(2,0)	(1,2)	(3,0)
Dotations / reprises sur provisions et déficits fiscaux	5,7	17,3	9,3
Dividendes exonérés d'impôt dans la société mère	(0,4)	2,4	(1,5)
Quote-part de frais généraux sur dividendes	(3,9)	(2,6)	(1,1)
Seamec (tonnage scheme)	1,5	2,5	1,1
Différence entre le taux français et taux étrangers	(2,5)	(5,0)	5,1
Économies / (charges) d'impôts au titre de l'intégration fiscale	1,9	0,6	2,4
Prime de remboursement des OCEANE	-	(5,1)	(4,7)
Autres	3,2	(7,4)	6,8
Produit/(charge) d'impôt réelle	(74,6)	(85,1)	(43,5)
Taux effectif d'impôt	36,82%	29,65%	31,41%
Réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus	(2,5)	(9,0)	-
Produit/(charge) d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat consolidé	(77,1)	(94,1)	(43,5)

(c) *Impôts différés*

Les principes décrits dans la Note-1-C-(s) Impôts différés se traduisent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Avantages au personnel	26,8	24,5	22,2
Réévaluation à la juste valeur des instruments financiers	5,9	6,5	26,1
Gains et pertes différés sur contrats de change	-	2,1	1,5
Différences entre amortissement fiscal et comptable	17,1	30,1	50,3
Reconnaissance des marges sur contrats de construction	32,3	48,6	25,1
Contrat de location-acquisition	6,7	5,7	8,1
Provisions / charges temporairement non déductibles	60,6	15,3	15,4
Changements de taux d'impôts	-	-	0,4
Déficits fiscaux reportables (1)	84,8	33,3	7,7
Prime de remboursement OCEANE	-	-	15,8
Autres	4,1	16,1	8,4
Total impôts différés actif	238,3	182,2	181,0
Réévaluation à la juste valeur des instruments financiers	11,2	12,8	1,6
Gains et pertes différés sur contrats de change	-	1,5	1,4
Différences entre amortissement fiscal et comptable (2)	126,8	116,5	117,7
Reconnaissance des marges sur contrats de construction	14,1	41,0	37,4
Contrat de location-acquisition	-	1,1	1,4
Provisions fiscales	5,5	6,6	4,1
Coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles immobilisés	-	-	0,2
Différences au titre d'un changement de devise fonctionnelle	1,0	2,4	3,3
Ajustements de juste valeur liés aux acquisitions	17,7	21,1	25,9
Autres	7,3	10,3	(1,6)
Total impôts différés passif	183,6	213,3	191,4
Impôts différés actifs / (passifs) nets	54,7	(31,1)	(10,4)

(1) Dont 7,7 M€ d'impôts différés activés en 2007 sur des déficits reportables en Australie et 4,1 M€ en Finlande (cf Note 1-C-(s) Impôts différés).

(2) Ces différences portent essentiellement sur les navires.

Afin de pouvoir présenter le détail des impôts différés actif et passif par nature de différences temporaires, il a été nécessaire de décompenser les actifs et passifs d'impôts par filiale (en effet chaque société nette individuellement ses actifs et passifs d'impôts différés). L'actif d'impôts différés de 54,7 M€ au 31 décembre 2007 tel que présenté ci-dessus se décompose au bilan en un actif d'impôts différés de 183,4 M€ et un passif d'impôts différés de 128,7 M€. Au 31 décembre 2006, le passif net d'impôts différés de 31,1 M€ se décompose en un actif d'impôts différés de 111,3 M€ et un passif d'impôts différés de 142,4 M€. Au 31 décembre 2005, le passif net d'impôts différés de 10,4 M€ se décompose en un actif d'impôts différés de 90,0 M€ et un passif d'impôts différés de 100,4 M€.

(d) *Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts*

Les déficits fiscaux reportables non encore reconnus en tant que source d'impôts différés actif s'élèvent à 202,3

M€ au 31 décembre 2007. Ils proviennent principalement d'une filiale australienne pour 106,1 M€, de deux sociétés allemandes pour un total de 38,3 M€ et du sous-groupe américain pour 37,0 M€. Les impôts différés actifs correspondant à ces déficits fiscaux et non encore comptabilisés s'élèvent à 61,8 M€ au 31 décembre 2007. La plupart de ces déficits sont reportables indéfiniment.

Note 7 – Résultat net des activités abandonnées

En 2007 comme en 2006, aucune activité n'a été fermée ou cédée.

En 2005, la perte de 5,0 M€ constatée au titre des activités abandonnées provient de la décision de fermeture de la société Technip BioPharm, filiale du Groupe localisée aux Etats-Unis.

Le résultat net des activités abandonnées s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produits / (pertes) de cession de titres consolidés	-	-	(5,0)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(5,0)

Conformément à la norme IAS 1, le résultat des activités cédées ou fermées dans l'année a été placé sous cette rubrique.

La décomposition du résultat net des activités abandonnées s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	-	-	1,2
Coût des ventes	-	-	(5,3)
Marge brute	-	-	(4,1)
Résultat opérationnel courant	-	-	(5,0)
Résultat opérationnel	-	-	(5,0)
Résultat financier	-	-	-
Résultat constaté lors de la réévaluation à la juste valeur	-	-	-
Résultat avant impôt des activités abandonnées	-	-	(5,0)
Produit / (charge) d'impôt :			
sur le résultat avant impôt	-	-	-
sur la réévaluation à la juste valeur	-	-	-
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(5,0)

En euros	2007	2006	2005
Résultat net par action			
De base, pour les activités abandonnées	-	-	(0,05)
Dilué, pour les activités abandonnées	-	-	(0,05)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Flux d'exploitation	-	-	(5,7)
Flux d'investissement	-	-	-
Flux de financement	-	-	-
Flux nets de trésorerie	-	-	(5,7)

Note 8 – Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 1-C-(h) Résultat par action. Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société-mère	126,3	200,1	93,3
OCEANE : frais financiers nets d'impôts	-	1,9	-
Résultat net avant frais financiers sur OCEANE	126,3	202,0	93,3
En milliers			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	103 936	104 843	95 687
<i>Effet de la dilution :</i>			
- Obligations convertibles	-	3 191	-
- Options d'achats ou de souscription d'actions	693	814	1 531
- Attribution d'actions gratuites	367	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	104 996	108 848	97 218
En euros			
Résultat net dilué par action	1,20	1,86	0,96
Résultat net par action	1,22	1,91	0,98

En 2005, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période ajusté pour le calcul du bénéfice par action sur une base diluée ne comprend pas les obligations convertibles (OCEANE) ni les stocks options attribuées le 14 décembre 2005 sous condition de performance dans le cadre de la tranche A du plan 2005, car celles-ci sont anti-dilutives sur la période. En 2006 et 2007, il n'existe aucun élément anti-dilutif.

Les 9 et 23 mars 2006, Technip a procédé à la conversion de 289 362 et de 3 288 420 obligations (OCEANE). Ces 3 577 782 obligations ont été converties en 14 311 128 actions, dont 11 592 066 actions créées (cf. Note 21-(g) Obligations convertibles). Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a attribué des actions gratuites et la dernière tranche du plan d'options de souscription d'actions 2005 sous condition de performance et a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés qui amènent une dilution supplémentaire du résultat par action.

La prise en compte du nombre d'actions créées dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 3 avril 2007 dans le calcul du bénéfice par action 2005 et 2006 n'aurait pas eu d'impact significatif sur le bénéfice par action en 2005 et en 2006.

Le résultat net et le résultat net dilué par action pour les activités abandonnées sont présentés en Note 7 - Résultat des activités abandonnées.

Note 9 – Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

En millions d'euros	Terrains	Construction	Navires	Machines et équipements	Matériel de bureau	Actifs en construction	Autres	Total
Coûts d'acquisition	10,6	118,7	715,3	530,0	122,9	15,3	79,6	1 592,4
Amortissements cumulés	(1,1)	(57,8)	(328,6)	(295,6)	(93,9)	-	(44,1)	(821,1)
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2005	9,5	60,9	386,7	234,4	29,0	15,3	35,5	771,3
Coûts d'acquisition	9,5	158,4	758,0	521,9	133,6	23,2	85,3	1 689,9
Amortissements cumulés	-	(88,9)	(381,9)	(314,6)	(99,0)	-	(46,1)	(930,5)
Dépréciations cumulées	(1,0)	-	-	-	-	-	-	(1,0)
Valeur nette au 31 décembre 2006	8,5	69,5	376,1	207,3	34,6	23,2	39,2	758,4
Coûts d'acquisition	10,9	162,2	763,3	563,4	140,8	89,0	113,9	1 843,5
Amortissements cumulés	-	(98,0)	(409,2)	(350,0)	(101,3)	-	(66,0)	(1 024,5)
Dépréciations cumulées	(1,0)	-	-	-	-	-	-	(1,0)
Valeur nette au 31 décembre 2007	9,9	64,2	354,1	213,4	39,5	89,0	47,9	818,0

Au cours de l'année 2007, un complément d'amortissement de 7,3 M€ a été comptabilisé sur certaines installations du Groupe afin de faire face à une usure accélérée liée aux conditions climatiques.

Les variations des immobilisations corporelles nettes au cours des trois derniers exercices s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Terrains	Construction	Navires	Machines et équipements	Matériel de bureau	Actifs en construction	Autres	Total
Valeur nette au 1er janvier 2005	13,0	71,1	408,5	169,4	22,4	15,6	36,5	736,5
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	-	3,2	31,7	88,4	20,7	11,7	11,3	167,0
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	0,1	0,2	-	0,1	0,4
Cessions	-	(0,3)	(14,6)	(0,1)	(0,6)	-	3,7	(11,9)
Cessions de filiales	(0,1)	(0,3)	-	(0,1)	(0,2)	-	-	(0,7)
Dotations aux amortissements	-	(6,2)	(45,7)	(45,6)	(17,0)	-	(11,7)	(126,2)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	1,2	3,6	12,0	13,3	1,5	1,8	1,9	35,3
Transfert en actif détenus en vue de la vente	(4,7)	(10,1)	-	(7,3)	-	-	(0,2)	(22,3)
Autres (1)	0,1	(0,1)	(5,2)	16,3	2,0	(13,8)	(6,1)	(6,8)
Valeur nette au 31 décembre 2005	9,5	60,9	386,7	234,4	29,0	15,3	35,5	771,3
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	-	6,8	42,0	44,0	22,0	22,6	13,8	151,2
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	(0,6)	(1,6)	(0,4)	(2,2)	(0,5)	-	(1,1)	(6,4)
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(37,0)	(57,2)	(28,5)	(15,7)	-	(6,4)	(144,8)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(0,2)	(1,7)	(0,7)	(0,5)	(0,9)	(3,9)	(1,3)	(9,2)
Transfert en actif détenus en vue de la vente	(0,2)	-	-	(1,0)	(0,7)	-	(0,4)	(2,3)
Autres (1)	-	42,1	5,7	(38,9)	1,4	(10,8)	(0,9)	(1,4)
Valeur nette au 31 décembre 2006	8,5	69,5	376,1	207,3	34,6	23,2	39,2	758,4
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	2,2	10,3	55,8	53,8	22,3	86,8	19,1	250,3
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(0,4)	-	(3,1)	(0,5)	-	(0,6)	(4,6)
Cessions de filiales	(0,8)	-	-	-	-	-	-	(0,8)
Dotations aux amortissements	-	(13,6)	(61,5)	(53,3)	(16,5)	-	(7,2)	(152,1)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	0,1	(1,8)	(16,6)	(8,4)	(1,5)	(4,0)	(0,4)	(32,6)
Transfert en actif détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (1)	(0,1)	0,2	0,3	17,1	1,1	(17,0)	(2,2)	(0,6)
Valeur nette au 31 décembre 2007	9,9	64,2	354,1	213,4	39,5	89,0	47,9	818,0

- (1) La ligne Autres correspond essentiellement au reclassement des immobilisations en cours dans les postes d'actifs concernés lors de leur mise en service. En 2006, cette ligne comprend notamment le reclassement de la base d'assemblage angolaise du poste machines et équipements à constructions.

Aucune immobilisation ne fait l'objet de contrat de crédit-bail.

Le montant des immobilisations nanties n'est pas significatif et s'élève à 1,9 M€ au 31 décembre 2007.

Le Groupe a mis en œuvre une politique d'investissements importants, notamment afin d'assurer le développement de la flotte (mise en service et construction de nouveaux bateaux). Les principaux navires qui constituent le poste « Actifs de construction » au 31 décembre 2007 sont les suivants :

- le Skandi Arctic, nouveau navire de support de plongée détenu à 50% par Technip et destiné à la Mer du Nord. Les engagements au titre de la construction de ce navire s'élèvent à 56,9 M€ pour la quote-part de Technip au 31 décembre 2007.
- un nouveau navire de pose de conduites en mer profonde pour lequel le montant des engagements s'élève à 118 M€ au 31 décembre 2007.

Note 10 – Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

En millions d'euros	Écarts d'acquisition	Licences / Brevets / Marques	Logiciels	Autres (1)	Total
Coûts d'acquisition	2 376,9	95,0	51,9	18,1	2 541,9
Amortissements cumulés	-	(38,6)	(42,1)	(9,3)	(90,0)
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2005	2 376,9	56,4	9,8	8,8	2 451,9
Coûts d'acquisition	2 359,9	89,7	52,8	22,3	2 524,7
Amortissements cumulés	-	(44,4)	(47,8)	(9,6)	(101,8)
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2006	2 359,9	45,3	5,0	12,7	2 422,9
Coûts d'acquisition	2 357,4	86,4	58,8	28,5	2 531,1
Amortissements cumulés	-	(51,0)	(51,2)	(9,5)	(111,6)
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2007	2 357,4	35,4	7,6	19,0	2 419,5

(1) Dont immobilisations incorporelles en cours. Au 31 décembre 2007, il s'agit essentiellement des coûts du projet ERP.

(a) *Tableau de variation*

Les variations des immobilisations incorporelles nettes au cours des trois derniers exercices s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Écarts d'acquisition	Licences / Brevets / Marques	Logiciels	Autres (1)	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2005	2 394,9	61,6	14,9	1,3	2 472,7
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	-	-	2,5	0,6	3,1
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-
Attribuables aux activités non-récurrentes / actifs destinés à la vente	(18,3)	-	-	-	(18,3)
Dotations aux amortissements de l'exercice	-	(8,3)	(7,9)	(0,9)	(17,1)
Dépréciations	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	0,3	3,1	0,3	(0,3)	3,4
Autres	-	-	-	8,1	8,1
Valeur nette au 31 décembre 2005	2 376,9	56,4	9,8	8,8	2 451,9
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	-	-	1,7	4,3	6,0
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-
Attribuables aux activités abandonnées / actifs détenus en vue de la vente	(8,0)	(0,7)	-	-	(8,7)
Dotations aux amortissements de l'exercice	-	(8,3)	(6,5)	(0,5)	(15,3)
Dépréciations	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	-	(2,1)	-	-	(2,1)
Autres (2)	(9,0)	-	-	0,1	(8,9)
Valeur nette au 31 décembre 2006	2 359,9	45,3	5,0	12,7	2 422,9
Augmentations - acquisitions - développements générés en interne	-	-	3,8	7,7	11,5
Augmentations - regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-
Attribuables aux activités abandonnées / actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements de l'exercice	-	(8,0)	(2,8)	-	(10,8)
Dépréciations	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	-	(1,9)	-	0,4	(1,5)
Autres (2)	(2,5)	-	1,6	(1,7)	(2,6)
Valeur nette au 31 décembre 2007	2 357,4	35,4	7,6	19,1	2 419,5

(1) Dont immobilisations incorporelles en cours. Le Groupe travaille à l'installation d'un logiciel intégré de gestion de type ERP. Les coûts résultant de ce projet ont été activés en immobilisations en cours dans la colonne « autres » en 2005, 2006 et 2007 pour respectivement 7,0 M€, 3,0 M€ et 7,1 M€.

(2) Les réductions du goodwill comptabilisées en 2006 et 2007 pour respectivement 9,0 M€ et 2,5 M€ proviennent de l'imputation sur les résultats 2006 et 2007 des déficits fiscaux d'une filiale qui n'avaient pas été reconnus lors de l'acquisition de Coflexip. L'imputation des déficits fiscaux a été reprise sur la ligne Impôt sur le résultat (cf. Note 6-(a) Charge d'impôt sur le résultat).

(b) *Écarts d'acquisition – Goodwill*

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée. Cet écart d'acquisition fait l'objet d'un test d'évaluation annuellement ou lorsqu'un événement significatif le nécessite (cf. Note 1-C-(d) Regroupements d'entreprises).

En 2007, le goodwill alloué au segment SURF a en outre été diminué de 2,5 M€ suite à l'utilisation de déficits reportables non reconnus initialement lors de l'acquisition du groupe Coflexip.

En 2006, ce goodwill avait diminué de :

- 9,0 M€ pour la même raison,
- 8,0 M€ du fait du classement des actifs des filiales consolidées Perry Slingsby Systems Inc et Perry Slingsby Systems Ltd en actifs détenus en vue de la vente.

En 2005, le classement des actifs de la filiale consolidée Gulf Marine Fabricators en actifs détenus en vue de la vente, y compris le goodwill provenant du goodwill alloué au segment Plates-formes, a généré une baisse des écarts d'acquisition de 18,3 M€ en valeur nette.

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par segment d'activité :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
SURF (1)	1 928,6	1 931,1	1 948,1
Plates-formes (1)	304,6	304,6	304,6
Onshore Downstream et Industries	115,6	115,6	115,6
Autres	8,6	8,6	8,6
Total	2 357,4	2 359,9	2 376,9

- (1) L'écart d'acquisition de Coflexip issu des deux tranches d'acquisition a été alloué, après affectation aux éléments identifiables, aux deux segments d'activité : SURF et Plates-formes (cf. Note 3 - Informations sectorielles).

Ces écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de valeur selon la méthode décrite en Note 1-C-(j) Immobilisations incorporelles.

Au travers de la méthode d'actualisation des flux financiers futurs, les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe sont fondés sur les hypothèses considérées les plus probables. Les hypothèses retenues en 2007 s'appuient sur les « business plans » des années 2008 à 2010 de chaque segment d'activité, ces « business plans » étant revus par le Conseil d'Administration du Groupe. Au-delà de 2010, le taux de croissance retenu pour les segments SURF et Plates-formes est de 3,0%, dont 1,5% au titre de l'inflation. L'actualisation des flux de trésorerie correspondants est effectuée sur la base d'un taux de 8,84% avant impôt. Le taux d'impôt utilisé dans le modèle est de 28,0% en 2008, 27,0% en 2009 et 25,1% en 2010 et au-delà.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2007 n'a pas été remise en cause par les tests de valeur effectués. Si la marge opérationnelle révisée au 31 décembre avait été inférieure de 10% aux estimations retenues par la Direction, cette variation aurait été sans incidence sur la valeur des écarts d'acquisition.

Aucune perte de valeur n'avait également été comptabilisée en 2006 et 2005.

Note 11 – Participations dans les entreprises associées mises en équivalence

Au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006, une seule société, Technip KTI Spa est consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2005, les participations dans les entreprises associées mises en équivalence concernaient deux sociétés sur lesquelles le Groupe exerçait une influence notable : Nargan et Technip KTI Spa.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont présentées ci-dessous à 100% :

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	TP KTI Spa	Italie	Total	
Pays		Italie		
Pourcentage d'intérêts		25%		
Valeur comptable des titres de participation		4,9	4,9	
Données financières à 100%				
Total actif		317,4		
Total passif (sauf capitaux propres)		300,8		
Actif net		16,6		
Chiffre d'affaires		173,0		
Résultat net		6,3		
31 décembre 2006				
	TP KTI Spa	Italie	Total	
Pays		Italie		
Pourcentage d'intérêts		25%		
Valeur comptable des titres de participation		2,3	2,3	
Données financières à 100%				
Total actif		221,9		
Total passif (sauf capitaux propres)		215,9		
Actif net		6,0		
Chiffre d'affaires		116,9		
Résultat net		5,0		
31 décembre 2005				
	Nargan	TP KTI Spa	Italie	Total
Pays	Iran		Italie	
Pourcentage d'intérêts	20%		25%	
Valeur comptable des titres de participation	8,3		1,4	9,7
Données financières à 100%				
Total actif	75,7		300,7	
Total passif (sauf capitaux propres)	64,6		297,4	
Actif net	11,1		3,3	
Chiffre d'affaires	65,4		63,8	
Résultat net	7,2		2,3	

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros

Valeur comptable des titres de participation au 1^{er} janvier

	2007	2006	2005
Valeur comptable des titres de participation au 1^{er} janvier	2,3	9,7	19,9
Augmentations	-	-	-
Sorties (1)	-	-	(10,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2,8	(2,6)	1,3
Dividendes distribués	-	-	(0,7)
Effets des variations de change	-	-	0,3
Gains / (pertes) nets au titre des ajustements de juste valeur	-	-	-
Autres reclassifications (2)	(0,2)	(4,8)	(0,4)
Valeur comptable des titres de participation au 31 décembre	4,9	2,3	9,7

(1) Sortie en 2005 de TPL des sociétés consolidées par mise en équivalence pour consolidation par intégration globale.

(2) La participation dans Nargan a été reclassée en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2006.

Note 12 – Autres actifs financiers

Conformément à la Note 1-C(k) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable des autres actifs financiers (non-courant) n'a pas été remise en cause par les tests de perte de valeur effectués pour les titres et créances rattachées. L'analyse de cette rubrique par nature est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur comptable			Juste valeur		
	31 décembre			31 décembre		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Titres de participation non-consolidés	4,8	5,4	4,8	4,8	5,4	4,8
Provision pour dépréciation	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)
Valeur nette des titres de participation	3,5	4,1	3,5	3,5	4,1	3,5
Créances rattachées à des participations	0,5	0,2	3,0	0,5	0,2	3,0
Provision pour dépréciation	-	-	(2,8)	-	-	(2,8)
Valeur nette des créances rattachées à des participations	0,5	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2
Prêts	7,3	2,2	2,8	7,3	2,2	2,8
Provision pour dépréciation	(1,3)	(1,7)	(2,8)	(1,3)	(1,7)	(2,8)
Valeur nette des prêts	6,0	0,5	-	6,0	0,5	-
Dépôts et cautionnements	6,8	7,5	6,6	6,8	7,5	6,6
Autres	4,2	4,5	1,3	4,2	4,5	1,3
Total autres actifs financiers (non-courant), net	21,0	16,8	11,6	21,0	16,8	11,6

Note 13 – Actifs financiers disponibles à la vente

Sur l'exercice 2005, aucun actif financier disponible à la vente n'a été comptabilisé dans les comptes du Groupe. En 2006, suite à la cession des actifs de Gulf Marine Fabricators, une partie du prix a été versée en titres de la société GIFI, société cotée à New-York au NASDAQ. Environ la moitié de ces titres a été cédée au cours de l'exercice 2007.

En millions d'euros	Valeur comptable			Juste valeur		
	31 décembre			31 décembre		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Actions - non cotées	-	-	-	-	-	-
Actions - cotées	17,0	44,5	-	17,0	44,5	-
Total actifs financiers disponibles à la vente	17,0	44,5	-	17,0	44,5	-

Note 14 – Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Matières premières	100,0	77,8	58,4
En-cours de production	53,0	40,7	25,2
Produits finis et marchandises	29,5	21,9	25,3
Provisions pour dépréciation	(8,8)	(6,0)	(7,9)
Total stocks, net	173,7	134,4	101,0

Note 15 – Contrats de construction

Les contrats de construction à long terme en cours de réalisation sont évalués et présentés conformément à la Note 1-C-(b) Contrats de construction.

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Contrats de construction - montants à l'actif	280,6	591,1	585,0
Contrats de construction - montants au passif	(1 860,2)	(2 138,4)	(1 672,4)
Total contrats de construction, net	(1 579,6)	(1 547,3)	(1 087,4)
Coûts et marges comptabilisés à l'avancement	11 806,5	10 396,6	10 275,8
Paiements reçus des clients	(13 201,7)	(11 909,4)	(11 331,2)
Pertes à terminaison	(188,5)	(44,7)	(35,5)
Offres en cours	4,1	10,2	3,5
Total contrats de construction, net	(1 579,6)	(1 547,3)	(1 087,4)

Note 16 – Créances clients

Compte tenu de l'activité du Groupe, les clients sont principalement de grandes compagnies pétrolières, gazières, pétrochimiques et para-pétrolières.

Ce poste comprend les créances clients sur contrats terminés et les facturations diverses (négoce, prestations de services...).

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Créances clients sur contrats	783,4	583,7	437,6
Clients douteux	36,5	18,7	19,3
Provision pour dépréciation des clients douteux	(36,5)	(18,7)	(16,9)
Total créances clients, net	783,4	583,7	440,0

Les créances clients ne portent pas intérêts. Leurs échéances s'inscrivent dans le cycle opérationnel des contrats.

La situation financière de chaque client est revue périodiquement. Toutes les défaillances potentielles font l'objet de provisions qui ne sont jamais apparues insuffisantes dans le passé à l'échelle du Groupe. Les provisions ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Provisions au 1er janvier	(18,7)	(16,9)	(25,8)
Dotations	(26,6)	(9,4)	(6,6)
Reprises utilisées	8,3	2,7	11,9
Reprises non-utilisées	0,1	3,8	2,2
Autres	0,4	1,1	1,4
Provisions au 31 décembre	(36,5)	(18,7)	(16,9)

Note 17 – Autres créances courant

Les autres créances courant s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Créances de TVA	72,3	78,1	52,0
Autres créances fiscales	84,0	37,8	42,9
Avances aux filiales non consolidées	-	3,8	13,6
Prêts au personnel	5,2	9,1	3,0
Charges constatées d'avance	80,9	42,8	67,6
Indemnités assurances à recevoir	5,7	0,2	0,1
Comptes courants dans les joint ventures	103,4	53,2	7,9
Créances liées à des levées d'options (1)	-	-	33,4
Autres	106,9	37,4	63,1
Total autres créances courant net	458,4	262,4	283,6

- (1) En 2005, suite à l'échéance d'un plan de stock-options mi-décembre, la banque gestionnaire du compte a versé au Groupe les fonds le 10 janvier 2006. Afin de pouvoir constater les levées d'options et l'augmentation de capital correspondant au 31 décembre 2006, la contre-valeur du montant a été comptabilisée en autres créances.

Les autres créances courant ne portent pas intérêt.

Note 18 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Disponibilités et caisses	585,5	611,6	740,0
Équivalents de trésorerie	1 816,0	1 791,2	1 447,8
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 401,5	2 402,8	2 187,8
Euro	709,8	784,8	1 053,8
Dollar américain	1 062,6	1 127,9	808,4
Livre britannique	117,5	113,9	77,7
Yen japonais	149,1	156,1	104,0
Dollar canadien	26,5	49,4	19,9
Dollar australien	36,5	45,5	32,3
Real brésilien	94,0	37,4	6,6
Couronne norvégienne	53,8	22,6	17,4
Autres devises	151,7	65,2	67,7
Total trésorerie et équivalents de trésorerie par devise	2 401,5	2 402,8	2 187,8
Prix d'acquisition	1 816,0	1 791,2	1 447,8
Provision pour dépréciation	-	-	-
Total valeur de marché des équivalents de trésorerie	1 816,0	1 791,2	1 447,8
Fonds commun de placement ou SICAV	-	140,1	471,2
Certificats de dépôts	91,4	49,7	50,4
Dépôts à terme	1 670,1	1 591,9	912,3
Autres	54,5	9,5	13,9
Total équivalents de trésorerie par nature	1 816,0	1 791,2	1 447,8

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro ou en dollar américain, devises fréquemment utilisées par le Groupe dans ses relations commerciales. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versement de

dividendes. L'intégralité des dépôts à terme est présentée en équivalents de trésorerie au même titre que les autres valeurs mobilières de placement.

Le Groupe n'a pas été affecté par la crise des subprimes. L'ensemble des placements sous forme d'OPCVM était effectué dans des OPCVM de trésorerie sans risque. Ils ont été liquidés au début de l'année 2007.

Note 19 - Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas d'actif ou de passif détenu en vue de la vente.

Au 31 décembre 2006, les actifs et passifs détenus en vue de la vente se rapportent à :

- Perry Slingsby Systems Limited, société localisée au Royaume-Uni, et Perry Slingsby Systems Inc, société localisée aux Etats-Unis, toutes deux appartenant au segment d'activité SURF. Ces sociétés ont été cédées le 2 février 2007.
- Nargan, société appartenant au segment Onshore Downstream et consolidée jusqu'alors par mise en équivalence. La cession de ces titres a été effective en janvier 2007.

Au 31 décembre 2005, les actifs et passifs détenus en vue de la vente se rapportaient à la filiale consolidée Gulf Marine Fabricators, chantier de fabrication de structures offshore situé aux Etats-Unis et appartenant au segment d'activité Plates-formes.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Immobilisations corporelles	-	2,1	24,0
Immobilisations incorporelles	-	8,9	18,3
Débiteurs divers	-	46,5	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	4,0	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	61,5	42,9
Créditeurs	-	18,8	-
Passifs portant intérêts	-	-	-
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	18,8	-
Actifs nets directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	42,7	42,9

En millions d'euros	2007	2006	2005
Flux d'exploitation	-	(2,5)	(2,0)
Flux d'investissement	-	(1,3)	(0,1)
Flux de financement	-	0,4	2,2
Flux nets de trésorerie	-	(3,4)	0,1

Note 20 – Capitaux propres

(a) Evolution du capital social de la société mère

Au 31 décembre 2007, le capital social de Technip entièrement souscrit et libéré se composait de 107 353 774 actions d'une valeur nominale de 0,7625 euro. Les évolutions survenues depuis le 1^{er} janvier 2005 s'analysent comme suit :

	Nombre de titres	Capital social (En millions d'euros)
Capital social au 1er janvier 2005	24 110 654	73,5
Augmentation suite à la multiplication du nombre d'actions par 4 (1)	72 331 962	-
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription (2)	2 465 664	1,9
Annulation de titres auto-détenus	(34 108)	-
Capital social au 31 décembre 2005	98 874 172	75,4
Augmentation de capital résultant de la conversion des OCEANE	11 592 066	8,8
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription (2)	1 220 345	0,9
Réduction de capital par annulation des titres auto-détenus	(4 246 674)	(3,2)
Annulation de titres auto-détenus	(1 322 735)	(1,0)
Capital social au 31 décembre 2006	106 117 174	80,9
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription (2)	720 393	0,6
Augmentation de capital réservée aux salariés	516 207	0,4
Capital social au 31 décembre 2007	107 353 774	81,9

- (1) Le nominal de l'action a été divisé par 4 et le nombre d'actions a été multiplié par 4 le 13 mai 2005 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005).
- (2) Ces augmentations proviennent des levées d'options de souscription d'actions accordées aux salariés.

(b) Actionnaires de la société mère au 31 décembre

La répartition du capital a évolué comme suit :

	31 décembre		
	2007	2006	2005
Oppenheimer Funds Inc	5,4%	5,5%	5,9%
ING Group NV	5,2%	-	-
Causeway	5,1%	-	-
Capital Research	4,7%	4,8%	-
Tradewinds NWQ	3,6%	6,5%	-
Institut Français du Pétrole	2,9%	2,9%	3,2%
Artisan	4,0%	3,4%	-
Lehman Brothers International	-	-	4,7%
Salariés du Groupe	1,9%	1,7%	2,0%
Auto-détention	2,9%	1,3%	1,6%
Public	64,3%	73,9%	82,6%
Total	100,0%	89,7%	100,0%

(c) *Auto-détention*

L'auto-détention a évolué comme suit :

	Nombre de titres	Actions propres (En millions d'euros)
Auto-détention au 1er janvier 2005	340 242	(32,4)
Augmentation suite à la multiplication du nombre d'actions par 4 (1)	1 020 726	-
Annulation d'actions propres	(34 108)	0,8
Augmentations	949 652	(41,8)
Diminutions suite aux levées d'options	(695 964)	21,0
Auto-détention au 31 décembre 2005	1 580 548	(52,4)
Annulations d'actions propres	(5 569 409)	249,5
Augmentations	8 130 987	(370,2)
Conversion d'OCEANE	(2 805 462)	115,0
Auto-détention au 31 décembre 2006	1 336 664	(58,1)
Annulations d'actions propres	-	-
Augmentations	1 729 994	(86,2)
Diminutions suite aux levées d'options	-	-
Auto-détention au 31 décembre 2007	3 066 658	(144,3)

(1) Le 13 mai 2005, le nominal de l'action a été divisé par 4 et le nombre d'actions multiplié par 4.

Les actions auto-détenues sont destinées en partie à honorer le plan d'actions gratuites accordées aux salariés en 2007 pour un nombre maximum de 1 110 670 actions.

(d) *Réserves de juste valeur*

Les réserves de juste valeur ont évolué comme suit :

En millions d'euros	Obligation convertible OCEANE	Réserve de couverture	Options de souscription d'actions et actions gratuites	Autres	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Au 1^{er} janvier 2005	-	-	11,6	-	11,6
IAS 32-39 - Réévaluation des couvertures de flux futurs	-	(100,3)	-	-	(100,3)
Effet d'impôt sur impact 32/39	-	24,0	-	-	24,0
OCEANE - composante fonds propres	32,8	-	-	-	32,8
Options de souscription d'actions	-	-	5,4	-	5,4
Au 31 décembre 2005	32,8	(76,3)	17,0	-	(26,5)
IAS 32-39 - Réévaluation des couvertures de flux futurs	-	116,7	-	-	116,7
Effet d'impôt sur impact 32/39	-	(22,4)	-	-	(22,4)
OCEANE - composante fonds propres	(25,6)	-	-	-	(25,6)
Annulation de l'option d'achat d'actions	7,4	-	-	-	7,4
Options de souscription d'actions	-	-	2,5	-	2,5
IAS 39 : Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	-	-	-	11,2	11,2
Effet d'impôt IAS 39 : Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	-	-	-	(3,9)	(3,9)
Autres (5)	-	-	-	2,5	2,5
Au 31 décembre 2006	14,6	18,0	19,5	9,8	61,9
IAS 32-39 - Réévaluation des couvertures de flux futurs	-	1,6	-	-	1,6
Effet d'impôt sur impact 32/39	-	(0,5)	-	-	(0,5)
Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites	-	-	9,9	-	9,9
IAS 39 : Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	-	-	-	(8,2)	(8,2)
Effet d'impôt IAS 39 : Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	-	-	-	2,9	2,9
Autres (5)	-	-	-	(4,4)	(4,4)
Au 31 décembre 2007	14,6	19,1	29,4	0,1	63,2

- (1) Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 effectives au 1^{er} janvier 2005, les obligations convertibles sont comptabilisées selon la méthode du « split accounting », en une composante de capitaux propres et une composante de dettes financières. Elles ont été converties en actions en 2006 (cf. Note 21-(g) Obligations convertibles).
- (2) Est comptabilisé sous cette rubrique la part du gain ou de la perte sur un instrument de couverture dans une relation de couverture de trésorerie considérée comme efficace.
- (3) Cette rubrique comprend la contrepartie de la charge des options de souscription d'actions et des actions gratuites passées chaque année en compte de résultat.

- (4) Ce montant correspond essentiellement à la réévaluation des titres GIFI en fonction de leur cours de bourse au 31 décembre. Les pertes et gains de valeur sur ces titres disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à leur cession effective (cf. Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente).
- (5) Cette ligne correspond à la réévaluation des fonds propres en devise des succursales de la filiale italienne.

(e) *Réserves distribuables*

Au 31 décembre 2007, les réserves distribuables de la société-mère s'élèvent à 244,2 M€.

(f) *Réserve légale*

Dans le cadre de la loi française, les entreprises doivent affecter chaque année 5% de leur bénéfice net social à une réserve légale avant que les dividendes de l'année ne puissent être versés, et ce jusqu'à ce que le montant soit égal à 10% de la valeur nominale du capital social. Cette réserve légale ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation de la société. Cette réserve légale représente une valeur de 9,8 M€ au 31 décembre 2007.

(g) *Dividendes*

Les dividendes versés au titre de 2005 se sont élevés à 89,3 M€ soit 0,92 euro par action. Les dividendes versés au titre de 2006 se sont élevés à 109,6 M€, soit 1,05 euro par action. En 2007, un dividende exceptionnel d'un montant de 217,5 M€ (soit 2,10 euros par action) prélevé en partie sur les réserves a été distribué.

Le paiement d'un dividende de 1,20 euro par action représentant une distribution de 125,1 M€ sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2008. Dans la mesure où cette distribution n'est pas décidée au 31 décembre 2007, elle ne fait l'objet d'aucune comptabilisation dans les comptes.

(h) *Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Le plan d'achat et de souscription d'actions 2000 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2000. Sa durée est de 8 ans.

Le plan de souscription de 2002 (tranche A et tranche B) a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires du 24 août 2001 et 20 juin 2002 et mis en place par le Directoire du 9 décembre 2002. Sa durée est de 6 ans.

Le plan de souscription de 2002 (solde tranche B) portant sur le solde de la tranche B a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2002 et mis en place par le Conseil d'Administration du 21 mai 2003. Sa durée est de 6 ans.

Le plan de souscription 2005 (tranche A) a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2005 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2005. Sa durée est de 6 ans.

Le plan de souscription 2005 (tranche B) a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2005 et mis en place par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2006. Sa durée est de 6 ans.

Le plan de souscription 2005 (tranche C) a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2005 et mis en place par le Conseil d'Administration du 12 mars 2007. Sa durée est de 6 ans.

Des options de souscription d'actions disponibles des tranches A et B du plan de souscription 2005 ont été réattribuées suite à la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2007. La durée de ce plan est de 6 ans.

A l'issue de la fusion entre Technip et Coflexip SA, les plans d'options d'origine Coflexip ont été repris par Technip. Les plans attribués sont les suivants :

- Le plan de souscription 9.2 a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 1996 et mis en place par le Conseil d'Administration du 24 mars 1997. Sa durée est de 10 ans.
- Le plan de souscription 9.3 a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 1996 et mis en place par le Conseil d'Administration du 18 mai 1998. Sa durée est de 10 ans.
- Le plan de souscription 10 a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 1999 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 1999. Sa durée est de 10 ans.
- Le plan d'achat et de souscription 11 a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 20 mars 2001. Sa durée est de 10 ans.

Suite au « share split » de mai 2005, toutes les options attribuées antérieurement donnaient droit à 4 actions. Afin de simplifier les calculs et de revenir à une homogénéité des plans, le Conseil d'Administration de Technip du 15 novembre 2006 a fixé la parité d'une option donnant droit à la souscription d'une action, en multipliant par 4 le nombre d'options et en divisant simultanément par 4 le prix d'exercice d'une option ainsi que le nombre d'actions auxquels chaque option donne droit. La situation antérieure (1 option donnant droit à 4 actions) a été simplifiée à compter du 15 novembre 2006, une option donne droit à une action. De ce fait, les mouvements depuis 2006 sont présentés en quantité (1 option = 4 actions). Le solde au 31 décembre 2007 a été recalculé suite à la décision du Conseil d'Administration.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 14 mai 2007 a décidé l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options pour tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur le poste « Autres réserves », décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007. En conséquence, les prix d'exercice des options et leur nombre ont été recalculés pour l'ensemble des plans.

Plans Technip Nombre d'options	Plan 2000	Plan 2002		Plan 2005			Tranches A et B Réattributions	Total
	2° Tranche	Tranche A et B	Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche C		
	(1)	(2)	Solde (3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Options attribuées au 31 décembre 1999	-	-	-	-	-	-	-	-
Options attribuées (achat)	139 576	-	-	-	-	-	-	139 576
Options attribuées (souscription)	493 028	-	-	-	-	-	-	493 028
Options attribuées au 31 décembre 2000	632 604	-	-	-	-	-	-	632 604
Options annulées (souscription)	(3 200)	-	-	-	-	-	-	(3 200)
Options attribuées au 31 décembre 2001	629 404	-	-	-	-	-	-	629 404
Options annulées (souscription)	(13 950)	-	-	-	-	-	-	(13 950)
Options attribuées (souscription)	-	697 000	-	-	-	-	-	697 000
Options attribuées au 31 décembre 2002	615 454	697 000	-	-	-	-	-	1 312 454
Options annulées (souscription)	(27 200)	(26 490)	-	-	-	-	-	(53 690)
Options attribuées (souscription)	-	-	5 200	-	-	-	-	5 200
Options attribuées au 31 décembre 2003	588 254	670 510	5 200	-	-	-	-	1 263 964
Options exercées (souscription)	-	(900)	-	-	-	-	-	(900)
Options annulées (souscription)	(34 000)	(20 730)	-	-	-	-	-	(54 730)
Options attribuées au 31 décembre 2004	554 254	648 880	5 200	-	-	-	-	1 208 334
Options attribuées (souscription)	-	-	-	965 213	-	-	-	965 213
Options exercées (souscription)	(234 274)	(255 910)	-	-	-	-	-	(490 184)
Options exercées (achat)	(139 576)	-	-	-	-	-	-	(139 576)
Options annulées (achat)	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées (souscription)	(14 000)	(15 930)	-	-	-	-	-	(29 930)
Options attribuées au 31 décembre 2005	166 404	377 040	5 200	965 213	-	-	-	1 513 857
Options attribuées (souscription)	-	-	-	-	965 213	-	-	965 213
Options exercées (souscription)	(73 283)	(165 710)	(1 300)	-	-	-	-	(240 293)
Options annulées (souscription)	(900)	(8 640)	-	-	-	-	-	(9 540)
Options attribuées au 31 décembre 2006	92 221	202 690	3 900	965 213	965 213	-	-	2 229 237
Options attribuées (souscription)	1 988	3 997	129	21 339	21 867	987 192	-	1 036 512
Options réattribuées	-	-	-	-	26 078	15 345	85 000	126 423
Options exercées (souscription)	(36 825)	(93 064)	(2 864)	-	-	-	-	(132 753)
Options annulées (souscription)	(750)	(1 737)	(551)	(62 885)	(48 193)	(15 345)	-	(129 461)
Options attribuées au 31 décembre 2007	56 634	111 886	614	923 667	964 965	987 192	85 000	3 129 958
Options attribuées au 31 décembre 2007 après décision du Conseil d'Administration	226 535	447 546	2 455	923 667	964 965	987 192	85 000	3 637 360
Dates d'expiration du plan	14-déc-08	09-déc-08	21-mai-09	14-déc-11	26-juil-12	12-mars-13	12-déc-13	

- (1) Options exerçables après un différé de 3 ans à compter du 14 décembre 2000.
- (2) Options exerçables après un différé de 3 ans à compter du 9 décembre 2002.
- (3) Options exerçables après un différé de 3 ans à compter du 21 mai 2003.

- (4) Options exerçables après un différé de 4 ans à compter du 14 décembre 2005 et sous condition d'atteinte d'objectifs.
- (5) Options exerçables après un différé de 4 ans à compter du 26 juillet 2006 et sous condition d'atteinte d'objectifs.
- (6) Options exerçables après un différé de 4 ans à compter du 12 mars 2007 et sous certaines conditions d'atteinte d'objectifs.
- (7) Options exerçables après un différé de 4 ans à compter du 12 décembre 2007 et sous certaines conditions d'atteinte d'objectifs.

Plans Coflexip Nombre d'options	Plan 9.3	Plan 10	Plan 11	Total
Année d'attribution	1998	1999	2001	
Nombre d'options d'achat attribuées à l'origine	-	-	34 415	34 415
Nombre d'options de souscription attribuées à l'origine	123 400	127 386	180 000	430 786
Options attribuées au 31 décembre 2003	97 750	91 384	178 415	367 549
Options exercées (souscription)	(8 050)	(20 760)	-	(28 810)
Options annulées (souscription)	(1 900)	(1 334)	(1 000)	(4 234)
Options attribuées au 31 décembre 2004	87 800	69 290	177 415	334 505
Options exercées (souscription)	(44 705)	(44 245)	(24 785)	(113 735)
Options exercées (achat)	-	-	(34 415)	(34 415)
Options annulées (souscription)	(2 000)	-	(16 915)	(18 915)
Options attribuées au 31 décembre 2005	41 095	25 045	101 300	167 440
Options exercées (souscription)	(18 220)	(6 950)	(36 207)	(61 377)
Options annulées (souscription)	(2 000)	-	-	(2 000)
Options attribuées au 31 décembre 2006	20 875	18 095	65 093	104 063
Options attribuées (souscription)	471	356	1 311	2 138
Options exercées (souscription)	(9 828)	(8 642)	(18 845)	(37 315)
Options annulées (souscription)	-	-	(1 023)	(1 023)
Options attribuées au 31 décembre 2007	11 518	9 809	46 536	67 862
Options attribuées au 31 décembre 2007 après décision du Conseil d'administration	46 070	39 235	186 143	271 448

La norme IFRS 2 s'applique aux plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, le Groupe a comptabilisé une charge de 4,9 M€ en 2007 contre 2,5 M€ en 2006 et 5,4 M€ en 2005.

Pour la valorisation de ces plans, étant donné le manque de données historiques pertinentes, le Groupe a utilisé les 6 hypothèses générales communes à tous les modèles de valorisation d'option (prix d'exercice, durée de vie, cours à la date d'attribution, volatilité attendue du prix de l'action, dividendes estimés, taux d'intérêt sans risque). En ce qui concerne l'appréciation de la volatilité, les mesures historiques effectuées sur le cours de l'action montrent de grandes disparités selon les périodes et les échéances choisies. Afin d'effectuer une mesure raisonnable de la volatilité future, une approche comparant les mesures de la volatilité historique sur des périodes de 1 an, 2 ans, 3 ans et 5 ans d'une part et la volatilité implicite de l'action d'autre part a été retenue. Les hypothèses relatives au calcul de la charge sont présentées dans le tableau ci dessous. La méthode retenue par le Groupe est le modèle de Cox Ross Rubinstein (modèle de type binomial).

Plans Technip En euros	Plan 2002 (1)			Plan 2005			
	Tranches A et B	Solde Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche A et B Réattributions	
Prix de l'action à la date d'attribution	18,14	18,63	48,87	43,01	50,19	54,21	
Prix d'exercice	17,99	18,50	48,19	42,48	50,47	55,88	
Rendement des dividendes	2,6%	2,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	
Taux de turnover	2,0%	2,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
Volatilité	45,5%	46,2%	28,0%	31,0%	30,3%	32,0%	
Taux d'intérêt annuel sans risque	6 mois	2,9%	2,3%	2,6%	3,3%	4,0%	4,9%
	1 an	2,9%	2,2%	2,8%	3,5%	4,1%	4,9%
	3 ans	3,3%	2,4%	2,9%	3,7%	3,9%	4,1%
	5 ans	3,6%	3,0%	3,1%	3,8%	4,0%	4,2%
	10 ans	4,5%	3,8%	3,3%	4,0%	4,0%	4,4%
Juste valeur des options	6,40	6,50	10,97	11,22	12,75	13,74	
Dates d'expiration	09-déc-08	21-mai-09	14-déc-11	26-juil-12	12-mars-13	12-déc-13	

(1) Les prix de l'action et les prix d'exercice du plan 2002 ont été divisés par 4 afin de refléter la division par 4 des options décidées par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2006.

Le cours moyen annuel de l'action s'est élevé respectivement à 56,29 euros, 48,58 euros et 38,33 euros pour les exercices 2007, 2006 et 2005.

(i) *Plans d'attributions d'actions gratuites*

Les plans d'attributions d'actions gratuites suivants ont été mis en place en 2007 :

- Le plan de souscription 2007 (tranche A) a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2006 et mis en place par le Conseil d'Administration du 12 mars 2007. La période d'acquisition est de 3 ans et la période de conservation de 2 ans.
- Le plan de souscription 2007 (tranche B) a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2006 et mis en place par le Conseil d'Administration du 12 mars 2007. La période d'acquisition est de 4 ans.
- Des actions disponibles des tranches A et B ont été réattribuées suite à la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2007. Les périodes d'acquisition et de conservation sont identiques à celles des tranches initiales.

Ces actions gratuites ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'actions accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la société en comparaison avec la moyenne de celui d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	Plan 2007			Total
	Tranche A	Tranche B	Tranche A et B réattributions	
Actions attribuées au 31 décembre 2006	-	-	-	-
Actions attribuées	398 800	711 870	45 500	1 110 670
Actions réattribuées	-	-	-	44 500
Actions exercées	-	-	-	-
Actions annulées	(4 600)	(39 900)	-	(44 500)
Actions attribuées au 31 décembre 2007	394 200	671 970	45 500	1 110 670

La norme IFRS 2 s'applique à la valorisation de ces attributions d'actions gratuites. A ce titre, le Groupe a comptabilisé une charge de 5,0 M€ en 2007.

Les hypothèses retenues pour effectuer la valorisation de ces plans sont les suivantes :

		Plan 2007		
		Tranche A	Tranche B	Tranches A et B réattributions
Prix de l'action à la date d'attribution		50,19	50,19	54,21
Rendement des dividendes		3,2%	2,9%	2,0%
Taux de turnover		6,0%	19,0%	5,0%
Volatilité		30,0%	30,0%	32,0%
Taux d'intérêt annuel sans risque	6 mois	4,0%	4,0%	4,9%
	1 an	4,1%	4,1%	4,9%
	3 ans	3,9%	3,9%	4,1%
	5 ans	4,0%	4,0%	4,2%
	10 ans	4,0%	4,0%	4,4%
Juste valeur de l'action gratuite		45,57	44,57	50,65
Dates d'expiration		13-mars-12	13-mars-11	13- mars-11/12

Le règlement de l'ensemble de ces plans sera réalisé par distribution d'actions existantes. Le cours moyen de l'action s'est élevé à 56,29 euros en 2007.

(j) *Gestion du capital*

Le Groupe ne fait pas face à des contraintes particulières concernant la gestion de son capital. Les capitaux propres du Groupe (2 178,4 M€) représentent plus de trois fois son endettement (697,2 M€). Le Groupe dispose par ailleurs d'une trésorerie nette consolidée de 1 704,3 M€ et les lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élèvent à 1 119,9 M€. Ces ressources sont suffisantes pour permettre le développement de l'activité du Groupe. Technip SA dispose par ailleurs de réserves distribuables suffisantes.

Note 21 – Dettes financières

(a) Nature des dettes financières

Les dettes financières s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Obligations convertibles	-	-	650,1
Emprunt obligataire (1)	650,0	650,0	650,0
Crédits bancaires (2)	3,3	21,8	0,2
Avances remboursables (non-courant)	-	4,9	5,0
Autres	-	-	-
Total dettes financières non-courant	653,3	676,7	1 305,3
Billets de trésorerie	-	150,0	150,0
Découverts bancaires	25,2	15,9	39,2
Intérêts à payer	18,7	19,0	24,2
Avances remboursables (courant)	-	1,0	1,0
Contrats de location financement	-	-	-
Total dettes financières courant	43,9	185,9	214,4
Total dettes financières	697,2	862,6	1 519,7

- (1) L'emprunt obligataire a été émis le 26 mai 2004 par Technip pour un montant de 650 M€ avec une échéance au 26 mai 2011. Le taux d'intérêt annuel est de 4,625%. L'intérêt est payable à chaque date anniversaire de l'émission.
- (2) Ces crédits bancaires représentent principalement des tirages sur des prêts subventionnés accordés à l'une des filiales brésiliennes dans le cadre de pré-financement d'exportation et de refinancement d'investissements.

(b) Valeur comptable et juste valeur des dettes financières non-courant

La comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières non courant est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations convertibles	-	-
Emprunt obligataire (intérêts courus afférents inclus)	668,3	660,8
Crédits bancaires	3,3	3,3
Avances remboursables (non-courant)	-	-
Autres	-	-
Total dettes financières non courant	671,6	664,1

(c) Analyse par type de taux d'intérêt

L'analyse par type de taux d'intérêt est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Taux fixes	668,3	674,1	1 330,5
Taux variables	28,9	188,5	189,2
Total dettes financières	697,2	862,6	1 519,7

La dette à taux fixe au 31 décembre 2005 comprenait principalement deux emprunts obligataires dont l'emprunt obligataire convertible remboursé totalement par anticipation en mars 2006. La dette à taux fixe au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006 comprend principalement l'emprunt obligataire.

Au cours de l'année 2007, le taux moyen de la dette à taux fixe ressort à 4,62% l'an comparable à 5,02% en 2006. Sur la même période, le taux moyen de la dette globale du Groupe (à taux fixe et à taux variable) s'élève à 4,84% comparable à 4,92% l'an en 2006. Le taux moyen de la dette est calculé en rapportant le montant des charges financières de l'exercice (en excluant les frais bancaires non directement rattachés à la dette) à l'encours moyen de la dette de l'exercice.

(d) *Analyse par devise*

L'analyse par devise est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Euro	668,5	824,4	1 481,0
Dollar américain	0,3	0,2	0,2
Livre britannique	-	-	-
Réal brésilien	25,6	29,2	34,7
Autres devises	2,8	8,8	3,8
Total dettes financières par devise	697,2	862,6	1 519,7

(e) *Echéancier des dettes financières*

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total
Taux fixes	25,2	650,6	0,6	0,4	0,3	650,4	3,0	-	1 330,5
Taux variables	189,2	-	-	-	-	-	-	-	189,2
Total dettes financières au 31 décembre 2005	214,4	650,6	0,6	0,4	0,3	650,4	3,0	-	1 519,7
Taux fixes		19,2	0,6	0,4	0,3	650,4	3,2	-	674,1
Taux variables		166,7	20,0	0,8	0,8	0,2	-	-	188,5
Total dettes financières au 31 décembre 2006		185,9	20,6	1,2	1,1	650,6	3,2	-	862,6
Taux fixes			18,3	-	-	650,0	-	-	668,3
Taux variables			25,6	1,2	1,2	0,7	0,2	-	28,9
Total dettes financières au 31 décembre 2007			43,9	1,2	1,2	650,7	0,2	-	697,2

Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, aucun contrat d'échange de taux d'intérêt n'est en cours.

(f) *Endettement garanti par des sûretés ou des garanties réelles*

L'analyse des garanties est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre								
	2007			2006			2005		
	Garantie	Sans garantie	Total	Garantie	Sans garantie	Total	Garantie	Sans garantie	Total
Billets de trésorerie	-	-	-	-	150,0	150,0	-	150,0	150,0
Découverts bancaires, emprunts courants et autres	-	24,2	24,2	-	28,2	28,2	-	40,2	40,2
Composante court-terme des dettes à long-terme	1,2	18,5	19,7	0,6	7,1	7,7	-	24,2	24,2
Total dettes financières courant	1,2	42,7	43,9	0,6	185,3	185,9	-	214,4	214,4
Dettes financières non-courant	3,3	650,0	653,3	2,5	674,2	676,7	-	1 305,3	1 305,3
Total dettes financières	4,5	692,7	697,2	3,1	859,5	862,6	-	1 519,7	1 519,7

(g) *Obligations convertibles*

L'emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) a été émis fin janvier 2002 par Technip pour un montant initial de 793,5 M€, et une échéance au 1^{er} janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties en actions ou annulées avant cette date.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE, qui a reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002, étaient les suivantes :

- un prix d'émission de 170 euros (nombre de titres émis : 4 667 647),
- un coupon payable le 1^{er} janvier de chaque année de 1% l'an de la valeur nominale des obligations,
- une date de remboursement au 1^{er} janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions,
- un prix de remboursement de l'obligation le 1^{er} janvier 2007 de 190,07 euros en l'absence de conversion ou d'échange,
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire de 3,25% l'an en cas de non-conversion ou d'échange.

A la suite de la division du nominal de l'action par quatre intervenue le 13 mai 2005, le ratio d'attribution a été porté d'une action Technip pour une obligation, à quatre actions Technip pour une obligation.

Le produit de l'émission obligataire a été utilisé pour rembourser partiellement le crédit bancaire contracté par Technip pour financer l'achat des actions Coflexip.

Technip a procédé au rachat de 948 536 obligations convertibles en 2002, 2003 et 2004 et de 117 700 obligations convertibles au cours de l'année 2005 pour un montant de 20,0 M€ en 2005, ce qui a porté le montant nominal total racheté à 181,3 M€ depuis l'émission.

Conformément au contrat d'émission de l'emprunt obligataire, les 1 066 236 obligations convertibles ainsi rachetées ont été annulées, ramenant l'encours à un montant nominal de 612,2 M€ au 31 décembre 2005 (hors prime de remboursement).

Au 31 janvier 2006, il a été procédé à l'initiative des porteurs à la conversion de 21 600 obligations représentant 86 400 actions existantes.

Par décision du Conseil d'Administration du 22 février 2006, le Groupe a annoncé le 23 février 2006 sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations convertibles au 23 mars 2006 au prix de 187,06 euros par obligation. Les intérêts ont cessé de courir à compter de cette date. Les porteurs d'obligations ont eu la faculté jusqu'au 14 mars 2006 inclus d'exercer leur droit à attribution d'actions Technip dans un rapport de 1 obligation pour 4 actions.

Au 9 et 23 mars 2006, Technip a procédé à la conversion de 289 362 et de 3 288 420 obligations. Ces 3 577 782 obligations ont été converties en 14 311 128 actions, dont 11 592 066 actions créées. Les 2 029 obligations restantes ont été remboursées au prix de 187,06 euros (incluant le coupon couru) soit un montant total décaissé de 0,4 M€.

Le 20 mars 2006, Technip a exercé 1 300 000 options d'achat d'actions Technip afin d'acquérir le même nombre d'actions Technip au prix de 47,52 euros l'action moyennant le paiement de 61,8 M€.

Note 22 – Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux lois et pratiques en vigueur dans chacun des pays où il opère, le Groupe gère des régimes de retraite et des avantages similaires au bénéfice des salariés.

Le Groupe a évalué ses engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages à long terme (régime de jubilés, de frais médicaux pour retraités, régimes de préretraite) conformément à la norme IAS 19. Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché. Les évaluations ont été coordonnées afin de permettre une évaluation des passifs sociaux selon des méthodes actuarielles reconnues et homogènes et ont été réalisées par un actuaire indépendant.

(a) Description des régimes en vigueur dans le Groupe

Allemagne

Les régimes suivants sont offerts en Allemagne :

- Deux régimes de retraite prévoyant une rente payable à compter de 65 ans
 - Un régime de rémunération différée
 - Un régime de préretraite (OAPT)
- Un régime de jubilés prévoyant le versement d'un montant forfaitaire variant d'un à trois mois de salaire lorsque l'employé atteint 25, 40 et 45 ans de service

Brésil

Un régime de jubilés est offert prévoyant le versement d'un montant forfaitaire d'un demi-mois de salaire à 10, 15, 20 et 30 années de service. Le régime prévoit également de payer un court séjour au Brésil et à Paris après 20 et 30 années de service.

Émirats Arabes Unis

Un régime d'indemnités de départ est offert prévoyant le versement d'un capital selon les années de service (21 jours de salaire par année de service jusqu'à 5 ans et 1 mois de salaire par année de service au-delà de 5 ans).

France

Les régimes suivants sont offerts en France :

- Un régime d'indemnités de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment du départ en retraite,
- Un régime de frais médicaux pour retraités (ce régime est fermé aux nouveaux entrants),
- Un régime de jubilés prévoyant le versement d'un montant forfaitaire payable après 20, 30, 35 et 40 ans de service toutes sociétés (service minimum chez Technip requis),
- Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies a été mis en place au 1^{er} janvier 2005 pour une population prédéfinie et homogène de dirigeants. Une cotisation calculée au taux unique de 6% de la rémunération annuelle brute, dans les limites fixées par la législation, est versée par l'entreprise.
- Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place au 1^{er} mai 2007 pour les membres du Comité Exécutif. Il s'agit d'une garantie de ressource de retraite de 1,8% par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée.

Les dispositions de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 ont été prises en compte dans l'évaluation. Elles n'ont pas d'impact sur le montant provisionné au 31 décembre 2007, mais accroissent les engagements futurs.

Italie

Un régime d'indemnités de départ prévoyant le versement d'un capital calculé en fonction du salaire et de l'ancienneté est offert aux salariés. Suite aux modifications de législation en Italie, ce régime a été transformé en régime à cotisation définie. A ce titre, aucun droit futur n'est plus généré au titre de la norme IAS 19. La provision qui demeure comptabilisée est relative aux droits générés avant la modification du régime.

Norvège

Un régime de retraite prévoyant le versement d'une rente à partir de 67 ans (maximum de 70% du salaire final intégré avec la sécurité sociale) est offert.

Pays-Bas

Technip est engagé au titre d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies.

Royaume-Uni

Un régime de retraite prévoyant le versement d'une rente est offert.

(b) Charge nette comptabilisée au compte de résultat

La charge nette comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Coût des services rendus au cours de la période	9,1	12,2	8,6
Coût financier	8,3	7,7	7,7
Rendement attendu des actifs du régime	(4,6)	(3,8)	(3,8)
Profits / (pertes) actuariels nets	0,1	(0,5)	1,5
Coût des services passés	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Evènements spéciaux (curtailment)	(3,2)	(3,8)	(2,2)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	9,5	11,6	11,6

Aux charges liées aux régimes à prestations définies mentionnées dans le tableau ci-dessus s'ajoutent des charges liées aux régimes à cotisation définie pour 22,1 M€ en 2007, 14,7 M€ en 2006 et 6,4 M€ en 2005.

(c) Actif / passif enregistré au bilan

La position comptabilisée au bilan s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Provisions	(104,5)	(115,8)	(114,2)
Charges constatées d'avance	0,6	-	-
Actif / (passif) enregistré au bilan	(103,9)	(115,8)	(114,2)
Valeur actualisée de l'obligation	(192,8)	(191,2)	(194,6)
Juste valeur des actifs du régime	87,6	81,8	77,4
Valeur actualisée de l'obligation nette de la juste valeur des actifs du régime	(105,2)	(109,4)	(117,2)
(Profits) / pertes actuariels non comptabilisés	(8,3)	(4,0)	5,5
Coût des services passés non comptabilisés	9,6	(2,4)	(2,5)
Actif / (passif) enregistré au bilan	(103,9)	(115,8)	(114,2)

La valeur actualisée de l'obligation comprend à hauteur de 105,1 M€ des régimes avec des actifs de couverture et à hauteur de 87,7 M€ des régimes sans actif de couverture.

La variation des pertes et gains actuariels non comptabilisés est la suivante :

En millions d'euros	2007
	Profits/(Pertes) actuariels non comptabilisés au 1er janvier
Amortissement de l'année	0,1
Ecarts d'expérience générés pendant l'exercice	5,3
Ecarts d'hypothèses générés pendant l'exercice	(9,4)
Profits/(Pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre	(8,2)

Les variations des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présentent ainsi :

En millions d'euros

	2007	2006	2005
Actif / (passif) net au 1er janvier	(115,8)	(114,2)	(111,9)
Différences de change sur régimes étrangers	0,4	(0,1)	(0,2)
Charges portées dans le compte de résultat	(9,5)	(11,6)	(11,6)
Cotisations payées	18,5	10,1	9,3
Cession /sortie de périmètre	-	-	0,2
Autres	2,5	-	-
Actif / (passif) net au 31 décembre	(103,9)	(115,8)	(114,2)

La variation de l'engagement (DBO) est la suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Engagement au 1er janvier	191,2	194,6	177,3
Coût des services rendus au cours de la période	9,1	12,2	8,6
Cotisation employés	0,2	0,3	0,3
Coût financier	8,3	7,7	7,7
Prestations payées	(11,4)	(7,7)	(9,0)
Gains et pertes actuariels	(9,4)	(12,3)	11,3
Evénements spéciaux /curtailments	8,5	(3,8)	(2,7)
Impact de change	(1,5)	0,2	1,1
Autres	(2,2)	-	-
Engagement au 31 décembre	192,8	191,2	194,6

Les variations de juste valeur des actifs se présentent ainsi :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Juste valeur des actifs au 1er janvier	81,8	77,4	68,8
Rendement attendu	4,6	3,8	3,8
Cotisations de l'employeur	7,9	4,4	3,1
Cotisations de l'employé	0,2	0,3	0,3
Prestations servies	(2,8)	(2,0)	(2,8)
Profits / (pertes) actuariels	(5,2)	(2,3)	3,6
Entrées et sorties de périmètre	0,2	-	-
Différences de change sur régimes étrangers	(1,4)	0,2	0,6
Autres	2,4	-	-
Juste valeur des actifs au 31 décembre	87,6	81,8	77,4

Les principales catégories de régimes de retraite par pays présentées en terme de pourcentage de leur juste valeur totale se détaillent comme suit :

En %	Obligations	Actions	Immobilier	Liquidités	Total
Norvège	63%	17%	16%	4%	100%
Pays-Bas	73%	27%	0%	0%	100%
Grande Bretagne	9%	81%	4%	6%	100%

La France et l'Allemagne ayant investi dans des fonds généraux, ce niveau de détail ne peut pas être fourni. Le taux de rendement attendu de ces fonds est d'environ 4,5%.

Le taux de rendement attendu est la moyenne pondérée des rendements attendus. Le taux de rendement attendu par classe d'actif est le suivant :

En %	Obligations	Actions	Immobilier	Liquidités
Norvège	5,25%	7,71%	7,71%	5,25%
Pays-Bas	5,25%	7,66%	7,66%	5,25%
Grande Bretagne	5,80%	7,30%	7,30%	5,80%

Les cotisations attendues en 2008 pour les régimes à prestations définies s'élèvent à 6,6 M€.

(d) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les montants des obligations au titre des régimes de retraite du Groupe sont présentées ci-dessous :

	31 décembre					
	2007		2006		2005	
	Zone euro	Autres	Zone euro	Autres	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	5,25%	De 5,25 à 10%	4,5%	De 4,5 à 10%	4,0%	De 4,5 à 10%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	De 4,5 à 5,9%	De 6,1 à 7,1%	De 4,5 à 5,1%	De 5,4 à 6,8%	De 4,0% à 4,45%	De 5,0% à 7,0%
Augmentations futures des salaires au dessus de l'inflation	De 1,00 à 1,50%	De 1,0 à 1,25%	De 1,00 à 1,50%	De 1,0 à 1,25%	De 1,0 à 1,5%	De 1,0 à 1,25%
Taux d'augmentation des coûts de santé	3,0%	N/A	3,0%	N/A	3,0%	N/A
Taux d'inflation	2,0%	De 2 à 4,0%	2,0%	De 2 à 4,0%	2,0%	De 2,7% à 5,0%

La variation d'un point de l'inflation médicale est peu significative pour le Groupe ; en effet un point de hausse ou de baisse des frais médicaux conduirait à une variation de l'engagement de 0,1 M€ en plus ou en moins.

Note 23 – Provisions

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 1-C-(r) Provisions.

(a) Tableau de variation des provisions

Les variations de provisions au cours de l'exercice 2007 s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 1 ^{er} janvier 2007	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Écarts de change	Autres (1)	Au 31 décembre 2007
Avantages au personnel (2)	109,0	13,0	(15,7)	(5,8)	(0,3)	(4,2)	96,0
Provisions pour impôts	-	-	(0,3)	(0,5)	0,0	1,0	0,3
Provisions pour litiges	3,0	-	-	-	-	-	3,0
Provisions pour réassurance (3)	9,7	0,8	-	(1,6)	(0,1)	(0,2)	8,6
Autres provisions (non-courant)	2,4	1,3	(0,9)	(0,2)	(0,1)	(0,7)	1,8
Total provisions non courant	124,1	15,1	(16,9)	(8,1)	(0,4)	(4,1)	109,7
Avantages au personnel (2)	6,8	0,2	(0,2)	-	-	1,7	8,5
Risques sur contrats	34,1	14,2	(10,5)	(3,6)	(0,5)	(2,9)	30,8
Restructurations	1,1	1,7	(1,0)	(0,1)	(0,0)	2,2	3,9
Provisions pour impôts	6,9	2,4	(0,2)	-	0,4	(2,1)	7,4
Provisions pour litiges	4,1	6,7	(0,6)	(0,5)	0,1	(2,6)	7,3
Provisions pour réassurance (3)	3,9	10,3	(1,0)	-	(0,2)	-	13,0
Autres provisions (courant)	16,9	45,8	(3,2)	(5,9)	(1,5)	(0,1)	52,1
Total provisions courant	73,8	81,3	(16,6)	(10,0)	(1,7)	(3,8)	123,0
Total provisions	197,9	96,4	(33,5)	(18,1)	(2,1)	(7,9)	232,7

(1) Intègre principalement des reclassements courant/non courant survenus entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

(2) Cf. Note 22 - Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(3) Les provisions pour réassurance ont été constituées dans les comptes de la captive de réassurance du Groupe (Engineering RE AG) conformément à la norme IFRS 4.

(b) *Echéancier des provisions*

Le tableau suivant présente l'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2007 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Au delà de 2013
Avantages au personnel	96,1	-	6,3	6,8	6,8	7,0	7,7	61,5
Provisions pour impôts	0,3	-	0,3	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	3,0	-	-	3,0	-	-	-	-
Provisions pour réassurance	8,6	-	-	-	-	-	-	8,6
Autres provisions (non-courant)	1,8	-	1,0	-	-	-	-	0,7
Total provisions non courant	109,7	-	7,6	9,8	6,8	7,0	7,7	70,8
Avantages au personnel	8,5	8,5	-	-	-	-	-	-
Risques sur contrats	30,8	18,0	2,1	0,5	0,1	10,1	-	-
Restructurations	3,8	0,5	3,0	0,3	-	-	-	-
Provisions pour impôts	7,4	-	0,3	-	-	7,1	-	-
Provisions pour litiges	7,3	5,6	-	-	-	1,7	-	-
Provisions pour réassurance	13,1	13,1	-	-	-	-	-	-
Autres provisions (courant)	52,1	50,0	1,3	0,6	0,2	-	-	-
Total provisions courant	123,0	95,7	6,7	1,4	0,3	18,9	-	-
Total provisions	232,7	95,7	14,3	11,2	7,1	25,9	7,7	70,8

Comme mentionné dans les principes comptables du Groupe, le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » au bilan, repose soit sur la durée de cycle opérationnel des contrats, soit sur l'échéance de l'obligation inférieure à un an. Ainsi, les provisions courantes au titre de risques sur contrats peuvent avoir une échéance supérieure à 1 an du fait du cycle d'exploitation des contrats.

Note 24 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt. Leurs échéances s'inscrivent dans le cycle opérationnel des contrats. Elles ont varié ainsi :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Total dettes fournisseurs	1 866,3	1 658,3	978,1

L'augmentation du poste provient de l'augmentation de l'activité et du pourcentage d'avancement des contrats.

Note 25 – Autres dettes courant et non-courant

Les autres dettes courant et non-courant s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Personnel	155,2	137,4	129,1
Organismes sociaux	38,2	36,0	29,5
Autres dettes fiscales	35,5	22,7	26,9
Produits constatés d'avance	21,9	14,9	70,8
Charges à payer sur contrats livrés (1)	174,5	121,1	227,1
Loyer charges à payer (2)	27,5	19,6	22,9
Dividendes à payer	-	-	2,2
Comptes courants sur contrat en cours	111,4	55,1	59,8
Subventions	-	6,2	6,4
Avances reçues	218,9	-	-
Autres	82,1	69,0	123,8
Total autres dettes courant	865,2	482,0	698,5
Dettes rattachées à des immobilisations	33,2	18,9	8,6
Autres	12,3	-	-
Total autres dettes non courant	45,5	18,9	8,6
Total autres dettes	910,7	500,9	707,1

(1) A la livraison du contrat, une charge à payer est constituée en « Autres dettes courantes » afin de couvrir le coût des travaux complémentaires requis pour l'obtention de la réception définitive de l'ouvrage construit (cf. Note 1-C-(b) Contrats de construction).

(2) Technip a souscrit un contrat de location d'une période de 12 ans prenant effet à partir du 1^{er} mars 2003 pour son nouveau siège social à la Défense. Selon les termes de ce contrat, Technip a bénéficié pour sa première année d'occupation d'une franchise de loyer. En application de la norme IAS 17, une charge annuelle de location a été déterminée sur la base d'une quote-part du montant total des loyers à encourir sur la durée totale du bail. Ce retraitement a conduit à la comptabilisation dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 d'une charge de loyer correspondant à la première année d'occupation et d'une dette en contrepartie de ces capitaux propres.

Les échéances sont à moins d'un an sauf pour les postes liés à des contrats en cours qui s'inscrivent alors dans le cycle opérationnel des contrats.

Note 26 – Instruments financiers

Les informations fournies sur les instruments financiers ont été complétées en 2007 afin de se conformer à la nouvelle norme IFRS 7 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(a) Actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2007						
	Montant		Analyse par catégorie d'instruments financiers				
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Instruments financiers dérivés
Titres de participation non consolidés	3,5	3,5	3,5	-	-	-	-
Autres actifs financiers (non-courant)	17,5	17,5	17,5	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	17,0	17,0	-	-	17,0	-	-
Instruments financiers dérivés	5,2	5,2	-	-	-	-	5,2
Créances clients	783,4	783,4	-	783,4	-	-	-
Impôts courant	68,4	68,4	-	68,4	-	-	-
Autres créances courant	458,4	458,4	-	458,4	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 401,5	2 401,5	2 401,5	-	-	-	-
Total actif	3 754,9	3 754,9	2 422,5	1 310,2	17,0	-	5,2
Autres dettes financières non-courant	653,3	646,0	(7,3)	-	-	653,3	-
Autres dettes non-courant	45,5	45,5	-	-	-	45,5	-
Dettes financières courant	43,9	43,9	-	-	-	43,9	-
Dettes fournisseurs	1 866,3	1 866,3	-	1 866,3	-	-	-
Instruments financiers dérivés	5,1	5,1	-	-	-	-	5,1
Impôts courant	201,7	201,7	-	201,7	-	-	-
Autres dettes courant	865,2	865,2	-	865,2	-	-	-
Total passif	3 681,0	3 673,7	(7,3)	2 933,2	-	742,7	5,1

En millions d'euros	31 décembre 2006						
	Montant		Analyse par catégorie d'instruments financiers				
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Instruments financiers dérivés
Titres de participation non consolidés	4,1	4,1	4,1	-	-	-	-
Autres actifs financiers (non-courant)	12,7	12,7	12,7	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	44,5	44,5	-	-	44,5	-	-
Instruments financiers dérivés	29,5	29,5	-	-	-	-	29,5
Créances clients	583,7	583,7	-	583,7	-	-	-
Impôts courant	93,7	93,7	-	93,7	-	-	-
Autres créances courant	262,4	262,4	-	262,4	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 402,8	2 402,8	2 402,8	-	-	-	-
Total actif	3 433,4	3 433,4	2 419,6	939,8	44,5	-	29,5
Autres dettes financières non-courant	676,7	682,0	5,3	-	-	676,7	-
Autres dettes non-courant	18,9	18,9	-	-	-	18,9	-
Dettes financières courant	185,9	185,9	-	-	-	185,9	-
Dettes fournisseurs	1 658,3	1 658,3	-	1 658,3	-	-	-
Instruments financiers dérivés	5,3	5,3	-	-	-	-	5,3
Impôts courant	122,0	122,0	-	122,0	-	-	-
Autres dettes courant	482,0	482,0	-	482,0	-	-	-
Total passif	3 149,1	3 154,4	5,3	2 262,3	-	881,5	5,3

En millions d'euros

	31 décembre 2005						
	Montant		Analyse par catégorie d'instruments financiers				
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Instruments financiers dérivés
Titres de participation non consolidés	3,5	3,5	3,5	-	-	-	-
Autres actifs financiers (non-courant)	8,1	8,1	8,1	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	3,5	3,5	-	-	-	-	3,5
Créances clients	440,0	440,0	-	440,0	-	-	-
Impôts courant	51,8	51,8	-	51,8	-	-	-
Autres créances courant	283,6	283,6	-	283,6	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 187,8	2 187,8	2 187,8	-	-	-	-
Total actif	2 978,3	2 978,3	2 199,4	775,4	-	-	3,5
Obligations convertibles	650,1	670,5	20,4	-	-	650,1	-
Autres dettes financières non-courant	655,2	689,1	33,9	-	-	655,2	-
Autres dettes non-courant	8,6	8,6	-	-	-	8,6	-
Dettes financières courant	214,4	214,4	-	-	-	214,4	-
Dettes fournisseurs	978,1	978,1	-	978,1	-	-	-
Instruments financiers dérivés	77,1	77,1	-	-	-	-	77,1
Impôts courant	34,9	34,9	-	34,9	-	-	-
Autres dettes courant	698,5	698,5	-	698,5	-	-	-
Total passif	3 316,9	3 371,2	54,3	1 711,5	-	1 528,3	77,1

(b) *Gains et pertes par catégorie d'instruments financiers*

Les gains et pertes par catégorie d'instruments financiers s'analysent ainsi :

En millions d'euros

	2007					Gains/(pertes) nets
	Evaluations ultérieures				Décomptabili- sation	
	Intérêts	Juste valeur	Ecart de change	Pertes de valeur/extourne de pertes de valeur		
Catégories d'instruments financiers						
Juste valeur par résultat	12,2	(0,2)	-	-	-	12,0
Prêts et créances	-	(26,6)	-	-	-	(26,6)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	2,9	2,9
Dettes au coût amorti	(42,3)	-	-	-	-	(42,3)
Instruments financiers dérivés	-	2,9	-	(2,4)	-	0,5
Total gains et pertes nets	(30,1)	(23,9)	-	(2,4)	2,9	(53,5)

En millions d'euros

	2006					Gains/(pertes) nets
	Evaluations ultérieures				Décomptabili- sation	
	Intérêts	Juste valeur	Ecart de change	Pertes de valeur/extourne de pertes de valeur		
Catégories d'instruments financiers						
Juste valeur par résultat	8,9	0,6	-	-	-	9,5
Prêts et créances	-	(9,4)	-	-	-	(9,4)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Dettes au coût amorti	(41,7)	(8,3)	-	-	-	(50,0)
Instruments financiers dérivés	-	0,9	-	(1,2)	-	(0,3)
Total gains et pertes nets	(32,8)	(16,2)	-	(1,2)	-	(50,2)

En millions d'euros

	2005					Gains/(pertes) nets
	Evaluations ultérieures				Décomptabili- sation	
	Intérêts	Juste valeur	Ecart de change	Pertes de valeur/extourne de pertes de valeur		
Catégories d'instruments financiers						
Juste valeur par résultat	14,3	-	-	-	-	14,3
Prêts et créances	-	(6,6)	-	-	-	(6,6)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Dettes au coût amorti	(65,3)	(16,6)	-	-	-	(81,9)
Instruments financiers dérivés	-	1,9	-	(1,2)	-	0,7
Total gains et pertes nets	(51,0)	(21,3)	-	(1,2)	-	(73,5)

La diminution des pertes nettes sur instruments financiers entre 2005 et 2006 s'explique par le remboursement des obligations convertibles OCEANE.

(c) Instruments financiers dérivés

L'analyse par catégorie des instruments financiers dérivés est la suivante :

En millions d'euros

	31 décembre 2007	
	Actif	Passif
Contrats de change à terme - couverture de juste valeur	0,8	-
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	4,4	5,1
Total	5,2	5,1

Les pertes et gains sur instruments financiers dérivés impactant les réserves de juste valeur en capitaux propres sont les suivants :

En millions d'euros

Au 1er janvier

Gains/(pertes) de juste valeur sur instruments financiers dérivés - couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre

2007
16,4
1,6
18,0

Les pertes et gains sur instruments financiers dérivés impactant le compte de résultat sont les suivants :

En millions d'euros

Gains/(pertes) efficaces sur couverture de juste valeur

Gains/(pertes) d'inefficacité sur couverture de juste valeur

Gains/(pertes) d'inefficacité sur couverture de flux de trésorerie

Total

2007
0,9
(0,1)
(2,3)
(1,5)

Note 27 – Effectifs

Le Groupe Technip compte 23 000 personnes, réparties dans près de 50 pays, dont en moyenne 5 000 personnes extérieures mises à disposition et intégrées aux équipes de réalisation. L'effectif employé en 2007 est en croissance par rapport à 2006; le Groupe renforce ses équipes pour accompagner la croissance de son activité.

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

(a) Transactions conclues avec des parties liées

Les entités qui ont une influence notable sur le Groupe et leur pourcentage de détention d'actions sont les suivantes :

	31 décembre		
	2007	2006	2005
Oppenheimer Funds Inc	5,4%	5,5%	5,9%
ING Group NV	5,2%	-	-
Causeway	5,1%	-	-
Capital Research	4,7%	4,8%	-
Artisan	4,0%	3,4%	-
Tradewinds NWQ	3,6%	6,5%	-
Institut Français du Pétrole	2,9%	2,9%	3,2%

Technip a versé à l'IFP (Institut Français du Pétrole) une redevance au titre d'un accord de coopération de recherche sur l'offshore profond. Cette redevance est calculée dans des conditions normales de concurrence. Elle s'est élevée à 3,6 M€ en 2007, 3,2 M€ en 2006 et 3,0 M€ en 2005.

(b) Créances et dettes envers les associés dans les co-entreprises

Les créances et dettes envers les associés dans les co-entreprises ont évolué comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Créances	47,0	45,0	28,1
Dettes	32,3	36,4	39,2
Créances nettes/(Dettes nettes)	14,7	8,6	(11,1)

(c) Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général de Technip est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération de M. Thierry Pilenko

La rémunération totale versée en 2007 par Technip à M. Thierry Pilenko, nommé Président-Directeur Général le 27 avril 2007, s'est élevée à 404 945 euros de rémunération brute fixe, 100 000 euros de prime et un avantage en nature de 4 618 euros correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, soit une rémunération totale de 509 563 euros.

La part variable de la rémunération (bonus) est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance du Groupe fondée sur les éléments suivants : résultat opérationnel, backlog, résultat net par action et à hauteur de 50 % à la performance individuelle liée à la réalisation des objectifs généraux du Groupe. La rémunération variable qui sera versée à M. Pilenko en 2008, au titre de 2007, est de 631 100 euros.

M. Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce chez Technip et dans les sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président qui bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale (la cotisation correspondante pour 2007 a été de 13 903 euros) ainsi que du système de retraite supplémentaire chez Technip pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année

d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale, l'ancienneté prise en compte étant limitée à 15 ans.

La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite du bonus cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de l'entreprise. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^{ème} anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55^{ème} anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de l'entreprise et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Il est précisé qu'un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de M. Pilenko. D'une durée de trois ans après son départ de l'entreprise, cette obligation de non-concurrence prévoit une indemnisation correspondant à trois années de rémunération brute affectées d'un coefficient de 70%.

Durant l'exercice 2007, 255 655 options de souscription d'actions ont été attribuées à M. Pilenko. Aucune action gratuite n'a été attribuée à M. Pilenko en 2007. M. Pilenko n'a procédé à l'exercice d'aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip. M. Pilenko ne bénéficie pas de bon de souscription d'action de Technip ou de toute autre société du groupe Technip.

Rémunération de M. Daniel Valot

La rémunération brute fixe versée en 2007 à M. Valot, Président-Directeur Général de Technip jusqu'au 27 avril 2007, s'est élevée à 225 252 euros. Le montant brut des éléments variables au titre de 2006 versé en 2007 a été de 619 200 euros et au titre de 2007 versé en 2007 de 223 738 euros.

M. Valot a disposé d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de 1 560 euros.

Une indemnité de départ d'un montant de 1 128 250 euros a été versée à M. Valot en 2007 suite au vote de la 3ème résolution sur le rapport Spécial des Commissaires aux Comptes lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007.

Au titre de l'accord de non concurrence conclu lors de sa prise de fonction, M. Valot a reçu en 2007 une indemnisation à hauteur de 60 % de trois années de rémunération brute, soit 2 030 850 euros.

M. Valot a bénéficié d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies, identique à celui des cadres dirigeants. Le versement 2007 correspondant a été de 5 021 euros.

(d) Rémunération des principaux dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures versées en 2007 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2007 (les membres du Comité Exécutif Groupe, les responsables de Région et des activités SURF et Lignes de Produits Onshore-Offshore soit 15 personnes) s'est élevé à 4 935 743 euros. La partie variable a représenté 28 % du montant global.

Les cotisations versées en 2007 par les sociétés du Groupe concernées au titre des régimes de retraite supplémentaire dont bénéficient les dirigeants précités s'élèvent à un montant global de 1 545 040 euros dont 1 363 201 euros pour le régime de garantie de ressource des membres du Comex.

La charge liée aux options de souscription d'actions dont bénéficient ces 15 personnes et comptabilisée au compte de résultat 2007 s'élève à 1,0 M€.

Note 29 – Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence alloués par Technip aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2007 représente 373 100 euros. La rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature versés en 2007 aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 1 579 313 euros.

Note 30 – Joint-ventures

Les montants ci-dessous représentent l'agrégation des quotes-parts de Technip dans les actifs, les passifs, les produits et charges et les résultats de l'ensemble des sociétés et activités en joint-ventures du Groupe. Ces montants figurent au bilan et au compte de résultat de Technip :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Actif non-courant	3,1	6,4	2,1
Actif courant	1 590,0	1 798,7	1 080,2
Total actif	1 593,1	1 805,1	1 082,3
Passif non-courant	6,2	3,3	3,2
Passif courant	1 543,9	1 679,7	1 058,3
Total passif	1 550,1	1 683,0	1 061,5
Actif net	43,0	122,1	20,8

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produits	2 227,4	1 671,2	666,2
Charges	2 247,1	1 556,4	640,1
Résultat net après impôt	(19,7)	114,8	26,1

La liste des sociétés en joint-ventures correspond à la liste des sociétés intégrées proportionnellement à l'exception des sociétés suivantes : Technip South Africa, Pro Tek Germany, Technip India, Tipiel, Deep Oil Technology, et Spars International Inc.

Les actifs courants sont essentiellement constitués du poste trésorerie et équivalents de trésorerie, les passifs courants du poste fournisseurs et contrat de construction – montants au passif et de comptes courants avec les associés.

Note 31 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ventilés par échéance se présentent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Montants des engagements par période			Total
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Contrats de location longue durée	79,8	278,6	198,3	556,7
Instruments financiers de change	1 126,3	677,4	-	1 803,7
Total obligations contractuelles	1 206,1	956,0	198,3	2 360,4

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Montants des engagements par période			Total
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Garanties de société-mère	3 624,8	21 026,3	946,9	25 598,0
Autres engagements donnés	709,6	2 238,1	79,4	3 027,1
Total engagements donnés	4 334,4	23 264,4	1 026,3	28 625,1

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Montants des engagements par période			Total
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Engagements reçus	471,7	438,7	23,4	933,8
Total engagements reçus	471,7	438,7	23,4	933,8

(a) *Contrats de location longue durée et de crédit-bail*

Le Groupe prend en location divers équipements, navires et biens immobiliers. Ceux-ci font généralement l'objet de contrats de location qui viendront à terme au cours des dix prochaines années. Le Groupe sera alors probablement amené à les renouveler ou à les remplacer. Le Groupe ne possède pas de bien en crédit-bail.

La charge de loyer enregistrée en 2007 s'est élevée à 93,3 M€ (y compris les dépenses de location de navires pour un montant total de 39,9 M€) contre 80,4 M€ en 2006 (y compris une charge de location de navires pour 32,2 M€), après prise en compte des retraitements liés à l'application de la norme IAS 17.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a des engagements au titre des contrats de location longue durée selon l'échéancier suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2007
2008	79,8
2009	77,7
2010	71,8
2011	71,0
2012	58,1
2013 et au-delà	198,3
Valeur nette des engagements de location longue durée	556,7

En 2003, Technip a conclu un bail pour la location d'une nouvelle tour de bureaux située à Paris – La Défense, et constituant le nouveau siège social de Technip. Le bail couvre la période allant du 1^{er} mars 2003 au 27 février 2015. Le loyer au titre de l'année 2007 s'élève à 27,4 M€ après indexation sur l'indice du coût de la construction et prise en compte des retraitements liés à l'application de la norme IAS 17. Le loyer est maintenu constant – hors évolution de l'indice du coût de la construction – par période de 36 mois.

En 2007, les filiales du Royaume Uni ont souscrit un nouveau contrat de location pour le navire Skandi Achiever (66 MGBP sur 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2007) et les filiales aux Etats-Unis d'Amérique ont souscrit un nouveau bail pour la location de bureaux (131 MUSD sur 15 ans).

(b) *Garanties bancaires et commerciales*

Les engagements donnés et reçus se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Garanties de société-mère	25 598,0	25 766,7	23 234,9
Autres engagements donnés	3 027,1	2 904,4	2 817,0
Total engagements donnés	28 625,1	28 671,1	26 051,9
Total engagements reçus	933,8	945,8	675,1

Les garanties de société-mère données par Technip ou des filiales intermédiaires aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat en-cours concerné dont la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans. Les montants indiqués des garanties de société-mère, qui s'élèvent au 31 décembre 2007 à 25 598 M€, incluent également la part du contrat revenant aux partenaires en joint-venture dans le cas des contrats en joint-ventures et ne sont pas réduits au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ils ne sont pas non plus diminués du montant des garanties de société-mère reçues des partenaires de Technip dans le cadre de ces joint-ventures tandis que Technip a émis des garanties de société-mère au profit de ces mêmes partenaires.

Le montant des garanties de société-mère émises par Technip au titre de contrats conclus en dehors de joint-ventures s'élève à 8 621 M€ au 31 décembre 2007.

Le tableau suivant présente la répartition du montant de 16 977 M€ de garanties de société-mère émises par Technip au 31 décembre 2007 au titre de contrats conclus en joint-ventures selon le pourcentage de participation de Technip dans lesdites joint-ventures.

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Répartition en fonction du % de détention de Technip dans les joint ventures			
	Inférieur ou égal à 25%	Supérieur à 25% et inférieur ou égal à 40%	Plus de 40%	Total
Garanties de société-mère émises dans le cadre de joint-ventures	2 444,0	11 191,0	3 342,0	16 977,0

Les autres engagements donnés représentent principalement les cautions, garanties ou contre-garanties données par les banques et les compagnies d'assurances à différents clients pour la bonne exécution des contrats, notamment leur bonne fin, ou consécutives aux paiements d'acompte et de retenues de garantie.

Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre de contrats en cours.

La présente note n'omet pas l'existence d'engagement hors bilan significatif.

Note 32 – Litiges et passifs éventuels

(a) Litiges

Le Groupe Technip est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de son activité courante. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Tous les litiges relatifs aux contrats sont provisionnés, si nécessaire, sous la rubrique « Provisions pour risques sur contrats » présentée en Note 23 – Provisions ou dans le coût des contrats en cours.

Les principaux litiges en cours et risques sont les suivants :

Litige ITP

Le 21 décembre 2001, une société française, Interpipe SA (ITP) a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Ltd et Coflexip Stena Offshore International (aujourd'hui Technip France et Technip UK Ltd) devant le Tribunal de Commerce en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation de divers accords de confidentialité. Le 16 mai 2006, le Tribunal de Commerce a fait droit, en partie, à la demande d'ITP. Le 28 juin 2006, Technip a interjeté appel. La procédure est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris.

ITP avait également intenté devant les tribunaux écossais et américain une action en contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "pipe in pipe". Suite à l'invalidation de ce brevet par l'Office Européen des Brevets (« OEB ») en février 2004, la Cour d'Appel d'Edimbourg a annulé la décision de première instance qui avait déclaré la contrefaçon dudit brevet, estimant que la décision de l'OEB devait produire ses effets sur le territoire britannique. La procédure écossaise est close. Un accord transactionnel intervenu en octobre 2007 a mis fin, sans contrepartie financière, à la procédure devant le tribunal américain d'Alabama. En avril 2007, Technip a assigné ITP en nullité de son brevet français sur la technologie du « pipe in pipe ». La procédure est en cours.

Technip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes d'ITP sont non fondées et que sa probabilité d'exposition sur ces litiges est faible.

Risque juridique lié à une procédure en cours

Technip est actionnaire, à hauteur de 25%, de la société TSKJ, qui réalise la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigeria pour Nigeria LNG Limited (NLNG). Les sociétés Kellogg Brown & Root (filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI), JGC Corporation

(Japon) et Technip détiennent chacune 25% du capital de la société TSKJ.

Halliburton Company a indiqué, dans son rapport annuel sur l'exercice 2005, faire l'objet d'une enquête de la part de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et du United States Department of Justice (DoJ) au titre de paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ du complexe de liquéfaction de gaz naturel de Nigeria LNG situé sur l'île de Bonny au Nigeria pour NLNG. Halliburton Company a également indiqué que cette enquête concernait des paiements effectués par TSKJ au titre de contrats d'agent et que la SEC avait émis une citation à comparaître à l'encontre de l'ancien Président de la société Kellogg Brown & Root et de certains de ses salariés (anciens et actuels) ainsi qu'à l'encontre d'au moins un de ses sous-traitants.

Au cours de l'été 2004, Technip a été sollicité par la SEC afin de transmettre, sur une base volontaire, des informations relatives à la réalisation de ce complexe de GNL. Au mois d'octobre 2005, Technip a décidé de pleinement coopérer avec la SEC et le DoJ et a engagé un cabinet d'avocats indépendant américain afin de mener une enquête interne quant à l'implication éventuelle de Technip dans ce sujet.

La relance de l'enquête interne fin 2006, à la suggestion du cabinet d'avocats précité, a finalement abouti à une demande d'informations des autorités américaines, par la voie diplomatique, et à une réquisition judiciaire consécutive, reçue fin 2007.

(b) *Passifs éventuels*

Chevron

Le 15 août 2005, Technip Offshore Inc. a signé un contrat avec Chevron North America Exploration and Production Company, une division de Chevron USA Inc ("Chevron") (le "Contrat Spar Tahiti"). Le Contrat Spar Tahiti couvre la fourniture des éléments du système d'ancrage et de la coque de la plate-forme Spar.

Pendant la phase finale d'exécution de ce contrat, des écarts de propriétés métallurgiques ont été identifiés sur certaines manilles destinées au système d'ancrage de la plate-forme. En accord avec Chevron, il a été décidé de commander dans les plus brefs délais à un nouveau fournisseur et de remplacer l'ensemble des manilles du système d'ancrage qui faisaient partie de la fourniture contractuelle. Une partie de ces nouvelles manilles a été livrée pendant le troisième trimestre 2007 et le complément pendant le mois de janvier 2008. Dans ce genre de situation, les coûts de remplacement consécutifs sont habituellement couverts par les polices d'assurance: soit celles du client, soit celles du fabricant (ou autre intervenant), soit celles de Technip.

Suite aux événements pré-cités, Technip et Chevron sont entrés dans un processus de règlement des différends prévu aux termes du contrat. Un arbitrage dans les conditions prévues par le contrat ne peut pas être exclu à ce stade.

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures. Conformément à l'Avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation (DIF), les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à la constatation d'aucune provision puisqu'elles rémunèrent un service futur et non passé. Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises dans la mesure où la dette n'est pas certaine. En effet, le salarié a la possibilité de demander ce droit mais non l'obligation; il peut très bien ne jamais le demander.

Dans quelques cas limités, ces dépenses ne peuvent pas être considérées comme un service futur, par exemple lorsqu'un salarié donne sa démission et demande à bénéficier du DIF pendant sa période de préavis.

En 2007, dans les sociétés françaises du Groupe, 10 salariés démissionnaires ont demandé à bénéficier du DIF, contre 3 salariés en 2006 et aucun en 2005. Aucun salarié n'est en litige avec la Direction sur l'attribution ou sur la formation demandée.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'heures cumulées acquises au sein du Groupe et non consommées s'élève environ à 150 000.

En outre, le plan de formation de la principale filiale française propose des formations dans 5 grands domaines :

les métiers, l'informatique bureautique, le management et la communication, la qualité et le HSE et les langues. Ces formations sont ouvertes à tous les salariés de l'entreprise quels que soit leur fonction ou leur statut. Technip affecte environ 3,5 % de sa masse salariale à la formation professionnelle (soit environ 2% de plus que l'obligation légale de 1,6%). Chaque année, environ 80% des salariés suivent au moins une formation.

Note 33 – Exposition aux risques de marché

(a) Risque de liquidité

A - Le financement du Groupe Technip est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Générale Finances et Contrôle.

B - La gestion de la trésorerie est centralisée au siège et est coordonnée à travers les centres financiers logés dans les principales filiales opérationnelles du Groupe.

Technip Eurocash, société en nom collectif (SNC), agit comme centrale de trésorerie pour les différentes entités du Groupe, dans le cadre du respect des diverses législations et réglementations en vigueur localement. Technip Eurocash SNC a conclu ainsi des conventions de trésorerie avec les filiales du Groupe afin de rassembler leurs excédents de trésorerie, couvrir leurs besoins par la centralisation des ressources financières du Groupe sauf quand les conditions économiques et financières conduisent à privilégier le recours à un endettement local. Le comité de gestion de Technip Eurocash SNC, comprenant des représentants des filiales du Groupe associées de la SNC, se réunit plusieurs fois par an.

C - En mai 2004, Technip a profité de nouvelles conditions de marché favorables pour émettre un emprunt obligataire de 650 M€ dont les caractéristiques sont décrites en Note 21 - Dettes financières courant et non-courant, et allonger ainsi la maturité moyenne de sa dette.

D - Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose de sources de financement variées non utilisées lui permettant de financer ses besoins généraux :

1/ Un crédit bancaire d'un montant autorisé de 850 M€ signé en 2004 et amendé en 2005, 2006 et 2007 à l'initiative de Technip. Ce crédit est remboursable en une seule échéance finale le 20 juin 2012. Il n'est pas garanti par des sûretés réelles sur des actifs du Groupe. Il renferme des engagements usuels pour un financement de ce type de la part de Technip et des filiales du Groupe éligibles comme emprunteurs, à l'exclusion de tout ratio financier.

L'amendement signé en juin 2005 a principalement porté sur l'allongement de la maturité du crédit en la portant à juin 2010 et sur la diminution des conditions financières. L'amendement signé en juin 2006 a allongé la maturité du crédit à juin 2011 et celui signé en juin 2007 a porté la maturité à juin 2012.

2/ Deux crédits bancaires de 125 M€ chacun également utilisable en dollar U.S. ou en euro, consentis à Technip et à échéance finale désormais fixée au 26 mai 2012 et 27 juin 2012 à l'issue des renégociations bilatérales. Ils comportent chacun les mêmes engagements que ceux mentionnés pour le crédit bancaire précédent.

3/ Différents crédits bancaires d'un montant total non utilisé de 19,9 M€

Les conventions de crédit de ces différents financements ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée en cas d'abaissement de la notation de l'emprunteur. Elles prévoient, en cas d'utilisation, des taux d'intérêts variables.

Au 31 décembre 2007, le montant des lignes de crédits bancaires confirmées et disponibles pour le Groupe s'élève à 1 119,9 M€ dont 1 100,3 M€ sont disponibles au-delà du 31 décembre 2008. Compte-tenu des conditions de marché, il n'y a pas au 31 décembre 2007 d'encours de billets de trésorerie. Le Groupe bénéficie toujours d'une autorisation de la Banque de France pour un montant maximum de 600 M€

E - Échéances de paiement relatives aux dettes

Les échéances de paiement relatives aux dettes incluent les intérêts prévisionnels, même si ils ne sont pas courus à la date de clôture. Les tableaux publiés en 2005 et 2006, qui ne comprenaient que les intérêts courus, ont été retraités afin de tenir compte de l'ensemble des décaissements prévisionnels. Les taux variables retenus pour le calcul des intérêts prévisionnels sont les taux au 31 décembre 2007.

En millions d'euros

	31 décembre 2007				Total
	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunt obligataire	-	-	650,0	-	650,0
Crédits Bancaires	0,1	4,3	2,6	-	6,9
Intérêts à payer sur emprunt obligataire	30,1	30,1	60,1	-	120,3
Autres	-	-	-	-	-
Total dettes financières non courant	30,2	34,4	712,7	-	777,2
Billets de Trésorerie	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	25,2	-	-	-	25,2
Intérêts à payer	3,1	-	-	-	3,1
Autres dettes financières courant	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	3,2	0,9	1,0	-	5,1
Total dettes financières courant	31,5	0,9	1,0	-	33,4

En millions d'euros

	31 décembre 2006				Total
	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunt obligataire	-	-	650,0	-	650,0
Crédits Bancaires	-	21,8	-	-	21,8
Intérêts à payer sur emprunt obligataire	30,1	32,4	90,6	-	153,1
Autres	-	0,6	1,1	3,2	4,9
Total dettes financières non courant	30,1	54,8	741,7	3,2	829,8
Billets de Trésorerie	150,0	-	-	-	150,0
Découverts bancaires	15,9	-	-	-	15,9
Intérêts à payer	1,0	-	-	-	1,0
Autres dettes financières courant	1,0	-	-	-	1,0
Instruments financiers dérivés	4,7	0,5	0,1	-	5,3
Total dettes financières courant	172,6	0,5	0,1	-	173,2

En millions d'euros

	31 décembre 2005				Total
	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Obligations convertibles	-	650,1	-	-	650,1
Emprunt obligataire	-	-	-	650,0	650,0
Crédits Bancaires	-	-	-	0,2	0,2
Intérêts à payer sur emprunt obligataire	36,6	36,6	90,2	30,0	193,4
Autres	-	-	-	5,0	5,0
Total dettes financières non courant	36,6	686,7	90,2	685,2	1 498,7
Billets de Trésorerie	150,0	-	-	-	150,0
Découverts bancaires	39,2	-	-	-	39,2
Intérêts à payer	3,1	-	-	-	3,1
Autres dettes financières courant	1,0	-	-	-	1,0
Instruments financiers dérivés	53,8	23,3	-	-	77,1
Total dettes financières courant	247,1	23,3	-	-	270,4

(b) *Risque de change*

Comme décrit dans la Note 1-C-(c) Transactions en devises et instruments financiers, Technip utilise des instruments financiers afin de se protéger des risques de change auxquels l'expose son activité. Les couvertures de change réalisées par le Groupe concernent des transactions futures et identifiées. Les couvertures de change sont réparties entre plusieurs contreparties bancaires faisant l'objet d'une sélection après analyse.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe contre les risques de change sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre				
	2007		Valeur nominale	2006 Valeur nominale	2005 Valeur nominale
	Échéances				
	2009 et au delà	2008			
Achat de devises étrangères contre monnaie nationale	46,1	152,1	198,2	233,3	139,4
Vente de devises étrangères contre monnaie nationale	466,4	743,2	1 209,6	1 145,3	1 553,0
Achat / ventes de devises étrangères contre d'autres devises étrangères	164,9	231,0	395,9	392,6	661,4
Total instruments de couverture	677,4	1 126,3	1 803,7	1 771,2	2 353,8

Le risque de change porte essentiellement sur le dollar américain. Une variation de plus ou moins 10% du cours spot du dollar à la date de clôture entraînerait une variation de plus ou moins 1 M€ avant impôt.

(c) *Risque de taux*

Analyse de sensibilité de la situation à l'évolution des taux :

Dans la mesure où l'endettement de Technip à taux variable n'est que de 28,9 M€ (pour un endettement total de 697,2 M€), le Groupe est faiblement exposé au risque de taux.

La trésorerie du Groupe est placée à court terme afin d'assurer sa liquidité. Les produits financiers sont soumis aux fluctuations des taux d'intérêts monétaires.

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie moins dettes financières à court terme) s'élève à 2 357,6 M€.

Une hausse des taux de 1% (100 points de base) représenterait une réduction de 19,4 M€ avant impôt de la valorisation à la juste valeur de la dette à taux fixe au 31 décembre 2007; une baisse des taux de 1% représenterait une hausse de 20,2 M€ avant impôt de cette juste valeur.

Par ailleurs, une hausse des taux de 1% (100 points de base) représenterait un profit complémentaire de 23,7 M€ avant impôt sur la trésorerie nette ; une baisse des taux de 1% (100 points de base) représenterait une perte complémentaire du même montant.

Modalité de suivi du risque de taux :

Technip suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité relève du responsable du Département de la Trésorerie qui rapporte directement au Directeur Général Finances et Contrôle.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dans un but spéculatif.

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'a pas recours à des couvertures de taux d'intérêt variables (swap de taux, forward rate agreement...). L'encours de la dette à taux fixe dont la maturité résiduelle est supérieure à un an s'élève à 650 M€, uniquement composé de l'emprunt obligataire.

Sommaire

- 1. Bilan**
- 2. Compte de résultat**
- 3. Tableau des flux de trésorerie**
- 4. Principes comptables**
- 5. Faits significatifs de l'exercice**
- 6. Notes sur les états financiers**
 - 6.1 Actif immobilisé
 - 6.2 Créances
 - 6.3 Comptes de régularisation actif et primes de remboursement
 - 6.4 Capitaux propres
 - 6.5 Provisions
 - 6.6 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes
 - 6.7 Etats des échéances des créances et des dettes
 - 6.8 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
 - 6.9 Chiffre d'affaires
 - 6.10 Résultat financier
 - 6.11 Résultat exceptionnel
 - 6.12 Impôts
 - 6.13 Note concernant les entreprises liées
 - 6.14 Etats des engagements hors-bilan
 - 6.15 Instruments de trésorerie
 - 6.16 Garanties sur actifs
 - 6.17 Effectif moyen
 - 6.18 Rémunération des membres du Conseil d'Administration
- 7. Tableau des filiales et participations**

1. Bilan

ACTIF

En millions d'euros		31 décembre		
		2007	2006	2005
	Notes			
Autres immobilisations incorporelles		1,2	1,7	2,4
Immobilisations incorporelles en cours		17,8	10,7	7,7
Total immobilisations incorporelles		19,0	12,4	10,1
Terrains		-	-	0,6
Constructions		-	-	1,5
Installations techniques, matériel et outillage		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		5,0	6,6	8,6
Avances et acomptes		-	-	0,1
Total immobilisations corporelles		5,0	6,6	10,8
Participations		3 227,0	3 225,4	3 119,8
Créances rattachées à des participations		61,0	68,8	111,1
Autres titres immobilisés		144,3	58,1	52,5
Total immobilisations financières		3 432,3	3 352,3	3 283,4
Total actif immobilisé (I)	6.1	3 456,3	3 371,3	3 304,3
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-
Clients et comptes rattachés	6.2	52,1	50,8	47,8
Autres créances	6.2	68,2	51,9	98,2
Groupe et associés	6.2	14,1	16,1	48,9
Valeurs mobilières de placement		-	-	4,6
Disponibilités		1,2	11,6	16,3
Total actif circulant (II)		135,6	130,4	215,8
Comptes de régularisation (III)	6.3	7,3	5,0	8,3
Primes de remboursement (IV)	6.3	0,9	1,2	16,2
Ecarts de conversion actif (V)		6,8	13,1	11,4
Total Actif (I à V)		3 606,9	3 521,0	3 556,0

1. Bilan (suite)

PASSIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre		
		2007	2006	2005
Capital social		81,9	80,9	75,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 747,3	1 711,7	1 386,4
Réserves :				
- Légales		9,8	9,8	9,8
- Réglementées		40,8	40,8	40,8
- Autres		141,9	284,8	284,8
Report à nouveau		10,7	46,1	29,7
Résultat de l'exercice		91,5	148,8	105,7
Acompte sur dividendes		-	(52,4)	-
Situation nette	6.4	2 123,9	2 270,5	1 932,6
Provisions réglementées	6.5	0,7	1,3	2,2
Total capitaux propres (I)		2 124,6	2 271,8	1 934,8
Provisions pour risques		7,3	13,6	12,4
Provisions pour charges		0,6	0,7	5,4
Total provisions pour risques et charges (II)	6.5	7,9	14,3	17,8
Emprunts obligataires		650,0	650,0	1 334,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18,3	18,3	24,5
Emprunts et dettes financières divers		-	-	0,1
Groupe et associés		725,9	493,2	202,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32,5	28,9	18,6
Dettes fiscales et sociales		42,4	40,1	17,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2,1	3,0	2,8
Autres dettes		3,2	1,4	3,0
Total dettes (III)		1 474,4	1 234,9	1 603,4
Ecarts de conversion passif (IV)		-	-	-
Total Passif (I à IV)		3 606,9	3 521,0	3 556,0

2. Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	12 mois		
		2007	2006	2005
Production vendue : biens et services		113,3	105,4	103,7
	Chiffre d'affaires 6.9	113,3	105,4	103,7
Production immobilisée		7,1	3,0	6,5
Subventions d'exploitation		-	-	-
Reprises provisions et transferts de charges	6.5.c	1,8	0,5	-
Autres produits		0,1	0,3	0,6
Total des produits d'exploitation		122,3	109,2	110,8
Achats de marchandises		-	-	-
Achats de matières premières et autres approv.		-	-	-
Variation de stock de matières premières et approv.		-	-	-
Autres achats et charges externes		128,4	123,8	102,8
Impôts, taxes et versements assimilés		2,2	2,3	2,3
Salaires et traitements et charges sociales		8,4	6,8	6,7
Dotations aux amortissements et aux provisions				
- sur immobilisations	6.1	2,3	3,0	3,9
- sur actif circulant	6.5.c	0,1	1,3	-
- pour risques et charges		-	-	-
Autres charges		0,5	0,4	0,2
Total des charges d'exploitation		141,9	137,6	115,9
Résultat d'exploitation (I)		(19,6)	(28,4)	(5,1)
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-	-
Résultat des opérations faites en commun (II)		-	-	-
Produits financiers de participation		178,8	106,4	123,7
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances		3,1	4,3	2,9
Autres intérêts et produits assimilés		-	5,8	10,7
Reprises sur provisions et transferts de charges	6.5.c	9,6	5,0	37,4
Différences positives de change		5,6	8,6	2,6
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		-	-	-
Total des produits financiers		197,1	130,1	177,3
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5.c	3,6	25,9	36,2
Intérêts et charges assimilées		103,5	46,8	46,3
Différences négatives de change		10,9	8,8	4,8
Charges nettes sur cessions mobilières de placement		-	-	-
Total des charges financières		118,0	81,5	87,3
Résultat financier (III)	6.10	79,1	48,6	90,0
Résultat courant avant impôts (I à III)		59,5	20,2	84,9

2. Compte de résultat (suite)

En millions d'euros	Notes	12 mois		
		2007	2006	2005
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	2,4	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4,7	167,7	2,0
Reprises sur provisions et transferts de charges	6.5.c	3,6	1,0	0,2
Total des produits exceptionnels		8,3	171,1	2,2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,1	1,1	1,3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7,6	75,4	5,7
Dotations aux amortissements et provisions	6.5.c	-	-	1,5
Total des charges exceptionnelles		7,7	76,5	8,5
Résultat exceptionnel (IV)	6.11	0,6	94,6	(6,3)
Participation des salariés aux résultats (V)		-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VI)	6.12	(31,4)	(34,0)	(27,2)
Total des produits		327,7	410,4	290,3
Total des charges		236,2	261,6	184,6
Résultat net (I à VI)		91,5	148,8	105,7

3. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net	91,5	148,8	105,7
Amortissements d'immobilisations et des charges à étaler (1)	2,9	5,7	36,4
Augmentation (diminution) des provisions	(11,8)	13,2	(32,2)
Pertes (gains) sur cessions d'actifs (2)	2,9	(96,6)	3,7
Marge brute d'autofinancement	85,5	71,2	113,6
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	(7,5)	98,5	(37,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	78,0	169,7	75,7
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(7,2)	(3,6)	(0,6)
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	(0,1)	7,6	(6,7)
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers (3)	(1,4)	(21,8)	0,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(8,7)	(17,8)	(6,5)
(Augmentation) Diminution des créances à L.T. (prêts filiales)	8,9	40,1	(75,8)
Variation auto-détention (4)	(86,2)	(371,9)	(16,9)
Variation c/c centrale de trésorerie (dette CT)	235,6	288,5	36,0
Augmentation (diminution) des dettes à C.T.	0,3	(6,3)	(0,6)
Augmentation (diminution) des dettes à L.T. emprunt obligataire	-	-	(20,0)
Augmentation de capital en numéraire et prime d'émission (5)	36,5	30,1	63,8
Réduction de capital en numéraire et prime d'émission	-	-	-
Dividendes payés (6)	(274,7)	(141,7)	(32,1)
Exit tax sur l'affectation de la réserve des PVLT	-	-	(5,0)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(79,6)	(161,2)	(50,6)
Flux de trésorerie de la période	(10,3)	(9,3)	18,6
Trésorerie d'ouverture	11,5	20,8	2,2
Trésorerie de clôture	1,2	11,5	20,8
Trésorerie disponible	1,2	11,5	20,9
Découverts bancaires	-	-	(0,1)
Total	1,2	11,5	20,8

- (1) En 2005, dont amortissement des charges à étaler sur les frais d'acquisition Coflexip 2^{ème} tranche 16 M€ et des frais d'émission et de la prime de remboursement OCEANE pour 15,3 M€
- (2) En 2006, plus et moins-values sur restructuration des filiales américaines et brésiliennes.
- (3) En 2006, essentiellement augmentation sur titres de participation d'une filiale au Brésil.
- (4) En 2006, acquisition de 8 130 987 titres (370,2 M€) dont 2 805 462 titres (115,0 M€) qui ont permis de convertir les obligations OCEANE en actions, et dont 5 569 409 titres (249,5 M€) qui ont été annulés
En 2007, acquisition de 1 729 994 titres (86,2 M€)
- (5) Levées d'options liées aux stock options. En 2007, augmentation de capital réservé aux salariés pour 20 M€
- (6) Dividendes payés : en 2007, solde dividendes 2006 et dividende exceptionnel pour 274,7 M€ ; en 2006, dividende 2005 pour 89,3 M€ et acompte sur dividende 2006 : 52,4 M€ ; en 2005, solde dividende 2004 pour 32 M€

4. Principes comptables

Les comptes sont arrêtés selon les normes comptables françaises en vigueur.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables en vigueur.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision pour risque de change, d'un montant égal, est dotée.

Provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

Titres auto-détenus

Les titres auto détenus sont classés en autres titres immobilisés. Depuis 2006, ils sont comptabilisés en entrée à leur cours d'acquisition et valorisés en sortie suivant les méthodes FIFO (First In, First Out). Auparavant, ils étaient évalués au coût unitaire moyen pondéré.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action Technip (calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable d'acquisition des titres auto-détenus, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur 3 à 5 ans ainsi que des coûts de développement de logiciels lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité prévus par le PCG.

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations et agencements de la tour Adria. Les durées d'amortissements sont linéaires et représentent les durées d'utilité probables estimées par la société :

- Agencements et mobilier 8/10 ans
- Matériel informatique 3 ans (dégressif).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non recouvrement.

5. Faits significatifs de l'exercice

L'activité de la société Technip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

- En avril 2007, la société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, qui s'est traduite par l'émission de 516 207 actions nouvelles et par l'augmentation du capital social de 0,4 M€ et des primes d'émission de 19,6 M€.
- La société a procédé en mai 2007 au paiement du solde du dividende à hauteur de 0,55 € par action augmenté d'un dividende exceptionnel de 2,1 € par action, soit un total de 2,65 € par action représentant une distribution totale de 274,7 M€.
- Sur l'exercice, la société a procédé au rachat de 1 729 994 actions, portant le nombre des titres auto-détenus à 3 066 658, pour une valeur de 144,3 M€ au 31 décembre 2007 contre 58,1 M€ au 31 décembre 2006.
- En janvier 2007, Technip a cédé sa participation dans la société Nargan. Cette cession n'a pas eu d'impact sur les comptes 2007.
- En décembre 2007, la société a recapitalisé à hauteur de 5,9 M€ sa filiale Technip Far East située en Malaisie. Le pourcentage de détention de cette société reste inchangé à 100%.
- En décembre 2007, la société a consenti un prêt à hauteur de 39,1 M€ à la société Technip-NPV Singapore PTE, afin de lui permettre de financer son développement.
- En décembre 2007, suite à la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2007, Technip a accordé une subvention avec clause de retour à meilleure fortune à Technip Saudi Arabia à hauteur de 37,6 M€.

6. Notes sur les états financiers

6.1. Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total actif Immobilisé
Valeurs brutes				
1er janvier 2005	4,7	20,1	3 313,8	3 338,6
Acquisitions (1)	8,3	7,1	131,4	146,8
Cessions (2)	-	(8,2)	(35,0)	(43,2)
31 décembre 2005	13,0	19,0	3 410,2	3 442,2
Acquisitions (3)	3,5	-	573,3	576,8
Cessions (4)	-	(5,9)	(498,9)	(504,8)
31 décembre 2006	16,5	13,1	3 484,6	3 514,2
Acquisitions (5)	7,2	0,1	134,1	141,4
Cessions (6)	-	(0,4)	(58,3)	(58,7)
31 décembre 2007	23,7	12,8	3 560,4	3 596,9
Amortissements et provisions				
1er janvier 2005	(1,8)	(6,1)	(156,8)	(164,7)
Augmentations	(1,1)	(2,2)	-	(3,3)
Diminutions (2)	-	0,1	30,0	30,1
Au 31 décembre 2005	(2,9)	(8,2)	(126,8)	(137,9)
Augmentations	(1,2)	(1,8)	(5,9)	(8,9)
Diminutions	-	3,5	0,4	3,9
31 décembre 2006	(4,1)	(6,5)	(132,3)	(142,9)
Augmentations	(0,6)	(1,6)	(1,0)	(3,2)
Diminutions	-	0,3	5,2	5,5
31 décembre 2007	(4,7)	(7,8)	(128,1)	(140,6)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	19,0	5,0	3 432,3	3 456,3

- (1) Augmentation des immobilisations incorporelles liées au projet Harmony et augmentation d'immobilisations financières liée aux prêts accordés aux filiales (83,5 M€) et à l'auto-détention (41,6 M€).
- (2) Cession d'une filiale (5,5 M€), remboursement de prêt par une filiale (6,0 M€) et diminution des titres auto-détenus (21,5 M€).
- (3) Augmentation des immobilisations financières liée à une fusion de sociétés filiales (160M€), augmentation de capital de deux filiales (21,5 M€), prêts à des filiales (21,2 M€) et augmentation des titres auto-détenus (370,2 M€).
- (4) Diminution d'immobilisations corporelles liées à la cession d'immeuble à Lyon ; diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (72,9 M€), remboursements de prêts des filiales (56,0 M€) et diminution des titres auto-détenus (364,5 M€).
- (5) Augmentation des immobilisations incorporelles liées au projet Harmony, augmentation des immobilisations financières du fait des augmentations de capital de sociétés filiales (6,0 M€), des augmentations des prêts à des filiales (41,9 M€) et de l'augmentation des titres auto-détenus (86,2 M€).

- (6) Diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (7,5 M€) et remboursements de prêts des filiales (50,8 M€).

b) Immobilisations financières

Le détail des titres de participation est présenté en note 7.

Les créances rattachées à des participations (62,1 M€ en valeur brute, 61,0 M€ en valeur nette) comprennent les prêts consentis aux filiales détenues directement et indirectement.

Les autres titres immobilisés comprennent les titres auto-détenus. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions Technip auto-détenues est de 3 066 658 pour une valeur nette comptable de 144,3 M€.

6.2. Créances

Les créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre				
	Brut 2007	Provisions 2007	Net 2007	Net 2006	Net 2005
Clients et comptes rattachés	53,9	(1,8)	52,1	50,8	47,8
Autres créances, Etat TVA et impôts	43,2	-	43,2	48,2	14,6
Autres créances, débiteurs divers	25,0	-	25,0	3,7	83,6
Total autres créances	68,2	-	68,2	51,9	98,2
Comptes-courants filiales	28,5	(14,4)	14,1	16,1	48,9

6.3. Comptes de régularisation actif et primes de remboursement

Charges constatées d'avance (5,8 M€ au 31 décembre 2007) :

Elles comprennent essentiellement des prestations d'assurance et de maintenance informatique.

Charges à répartir (1,5 M€ au 31 décembre 2007) :

Elles correspondent à :

- l'étalement sur 7 ans des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire de 650 M€ en mai 2004 pour 2,2 M€ en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 M€ en 2007, et la valeur nette de 1,1 M€ au 31 décembre 2007.
- l'étalement sur 5 ans des frais relatifs à la mise en place d'un crédit syndiqué de 850 M€ pour 1,6 M€ en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 M€ en 2007, et la valeur nette de 0,4 M€ au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2005, ce poste comprenait 1,9 M€ de charges à répartir relatives aux frais d'émission des OCEANE, amortis en totalité en 2006 suite à la conversion des OCEANE.

Primes de remboursement (0,9 M€ au 31 décembre 2007) :

Elles concernent l'emprunt obligataire de 650 M€. Cette prime est amortie sur 7 ans en linéaire.

6.4. Capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est la suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Au 1er janvier	2 270,5	1 932,6	1 801,1
Augmentations de capital et des primes liées aux levées de stock options	16,6	30,1	63,8
Augmentation de capital réservée aux salariés	20,0	-	-
Diminutions de capital et de primes liées aux annulations d'actions	-	(249,5)	(0,8)
Variation du capital et des primes liée à la conversion des OCEANE	-	550,2	-
Impôt payé sur l'affectation des plus-values long terme en réserves	-	-	(5,2)
Résultat de l'exercice	91,5	148,8	105,7
Acompte sur dividendes	-	(52,4)	-
Dividendes	(274,7)	(89,3)	(32,0)
Au 31 décembre	2 123,9	2 270,5	1 932,6

b) Composition du capital social

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2007	2006	2005
Nombre de titres au 1er janvier	106 117 174	98 874 172	24 110 654
Augmentations			29 722
Nombre de titres avant division valeur nominale par 4			24 140 376
Nombre de titres après division valeur nominale par 4			96 561 504
Augmentations	1 236 600	12 812 411	2 346 776
Annulations	-	(5 569 409)	(34 108)
Nombre de titres au 31 décembre	107 353 774	106 117 174	98 874 172
Valeur nominale de l'action en euro	0,7625	0,7625	0,7625
Montant du capital social au 31 décembre en millions d'euros	81,9	80,9	75,4

Le nombre d'actions à droits de vote double s'élève à 5 197 392 au 31 décembre 2007.

c) Plans de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions

1/ Plans d'options Technip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2000	2002	2003	2005			
				Tranche A	Tranche B	Tranche C	Réattributions
Date de décision d'Assemblée Générale	28 avril 2000	24 août 2001 20 juin 2002	20 juin 2002	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	14 décembre 2000	9 décembre 2002	21 mai 2003	14 décembre 2005	26 juillet 2006	12 mars 2007	12 décembre 2007
Durée	8 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	226 535	447 546	2 455	923 667	964 965	987 192	85 000

2/ Plan d'options d'origine Coflexip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options d'origine Coflexip sont les suivantes :

Numéros des plans	9,3	10	11
Date de décision d'Assemblée Générale	21 mai 1996	2 juin 1999	30 mai 2000
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	18 mai 1998	14 décembre 1999	20 mars 2001
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	46 070	39 235	186 143

3/ Plans d'attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites ont été mis en place en 2007. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Plan 2007	Tranche A	Tranche B	Réattributions
Date de décision d'Assemblée Générale	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	12 mars 2007	12 mars 2007	12 décembre 2007
Durée	5 ans	4 ans	4 ou 5 ans
Nombre d'actions attribuées	394 200	671 970	44 500

d) Réserves distribuables

Les réserves distribuables de Technip au 31 décembre 2007 s'élèvent à 244,2 M€, après estimation des impôts dus.

6.5. Provisions

a) Nature des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques incluent notamment la provision pour risque de change pour 6,8 M€

Les provisions pour charges incluent notamment la provision pour indemnités de fin de carrière pour 0,6 M€

b) Tableau de variation

La variation des provisions se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre					2007
	2005	2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non- utilisées	
Provisions réglementées (1)	2,2	1,2	-	0,5	-	0,7
Provisions pour risques	12,4	13,7	-	6,4	-	7,3
Provisions pour charges (2)	5,5	0,7	-	0,1	-	0,6
Total provisions au passif	20,1	15,6	-	7,0	-	8,6
Provisions dépr. des immo financières	126,8	130,1	-	3,1	-	127,0
Provisions dépréciation des prêts	-	2,2	1,0	2,1	-	1,1
Provisions dépréciation des créances	-	1,0	1,8	1,0	-	1,8
Provisions dépr. des créances diverses	-	0,3	-	0,3	-	-
Provisions dépr. des comptes courants	4,6	15,5	-	1,1	-	14,4
Total provisions pour dépréciations	131,4	149,1	2,8	7,6	-	144,3
Total des provisions	151,5	164,7	2,8	14,6	-	152,9

(1) Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires sur le projet Harmony (logiciel informatique). En effet, l'amortissement économique retenu est un amortissement linéaire sur cinq ans et l'amortissement fiscal, un amortissement exceptionnel sur un an (100%).

(2) La provision pour départ en retraite des salariés est le résultat d'un calcul actuariel basé notamment sur la table de mortalité française et sur des hypothèses de turn-over, de taux d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et de taux d'inflation.

c) Ventilation des dotations et des reprises de provisions

Les dotations et reprises de provisions s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2007		
	2007	2006	2005
Dotations d'exploitation	0,1	1,3	3,9
Dotations financières	2,7	23,2	36,2
Dotations exceptionnelles	-	-	1,5
Total dotations	2,8	24,5	41,6
Reprises d'exploitation	1,4	0,5	-
Reprises financières	9,6	5,0	37,3
Reprises exceptionnelles	3,6	1,0	0,2
Total reprises	14,6	6,5	37,5
Transfert de charges	0,4	-	-
Total reprises de provisions et transferts de charges	15,0	6,5	37,5
Reprise de provision en impôt	-	4,8	-

6.6. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

Les produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élèvent à 43,0 M€ au 31 décembre 2007 contre 18,1 M€ au 31 décembre 2006 et 51,7 M€ au 31 décembre 2005.

Les charges à payer inscrites au passif du bilan s'élèvent à 44,3 M€ au 31 décembre 2007 contre 38,7 M€ au 31 décembre 2006 et 14,4 M€ au 31 décembre 2005.

6.7. Etats des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances et dettes nettes de provisions se présentent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2007		
	Total	moins d'1 an	plus d'1 an
Immobilisations financières	205,3	147,4	57,9
Clients et comptes rattachés	52,1	52,1	-
Groupe et associés	14,1	14,1	-
Autres créances	68,2	68,2	-
Comptes de régularisation	7,3	6,4	0,9
Total des créances	347,0	288,2	58,8

En millions d'euros	31 décembre 2007		
	Total	moins d'1 an	plus d'1 an
Emprunt obligataire (1)	650,0	-	650,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18,3	18,3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Groupe et associés (2)	725,9	-	725,9
Dettes fournisseurs	32,5	32,5	-
Dettes fiscales et sociales	42,4	42,4	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,1	2,1	-
Autres dettes	3,2	3,2	-
Comptes de régularisation	-	-	-
Total des dettes	1 474,4	98,5	1 375,9

(1) Un emprunt obligataire a été émis le 26 mai 2004 par Technip pour un montant de 650 M€

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire qui a reçu le visa de la Bourse du Luxembourg le 26 mai 2004 sont les suivantes :

- un prix d'émission de 997,07 euros (nombre d'obligations émises : 650 000)
- un coupon de 4,625% de la valeur nominale des obligations, payable à la date anniversaire de l'émission chaque année
- une date de remboursement au 26 mai 2011
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire lors de l'émission de 4,675% l'an

(2) Dont compte courant avec la Centrale de Trésorerie du Groupe pour 725,9 M€

6.8. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des créances et dettes représentées par des effets de commerce est nul au 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

6.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 113,3 M€ en 2007 contre 105,4 M€ en 2006 et 103,8 M€ en 2005. En 2007, il est réalisé pour 69,6 M€ en France.

Il est essentiellement constitué des refacturations des coûts de management et d'assurance aux sociétés du Groupe.

6.10. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Revenus des participations	178,9	106,4	123,7
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations	-	(3,3)	30,3
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des prêts	1,1	(2,2)	-
Dotations nettes des reprises pour dépréciation créances clients	(1,7)	-	-
Dotations nettes des reprises pour dépréciation comptes courants	1,2	(10,9)	(2,3)
Amortissements des frais d'acquisition	-	-	(16,2)
Amortissements des frais d'émission d'OCEANE	-	(1,9)	(2,0)
Amortissements Primes de rembt/d'émission des Obligations	(0,3)	(0,3)	(13,6)
Reprise (Dotation) à la provision pour risque de change	6,3	(1,7)	6,0
Revenus sur prêts	3,0	4,3	1,9
Intérêts sur emprunt OCEANE	-	-	(6,1)
Intérêts sur emprunt obligataire	(30,1)	(30,1)	(29,8)
Subventions et abandons de créances à caractère financier	(41,0)	-	-
Résultat sur conversion des obligations OCEANE en actions	-	4,3	-
Intérêts sur compte courant centrale de trésorerie	(29,4)	(13,6)	(4,8)
Solde des frais et produits financiers	(8,9)	(2,4)	2,9
Résultat financier	79,1	48,6	90,0

La variation du résultat financier entre 2006 et 2007 est due essentiellement à :

- Une augmentation de 72,5 M€ des dividendes reçus,
- Une baisse de la variation des provisions pour dépréciation du compte courant (1,2 M€ en 2007 contre -10,9 M€ en 2006). Une dotation pour dépréciation du compte courant d'une filiale mise en liquidation (11,2 M€) avait été effectuée en 2006,
- Une augmentation des pertes sur créances liées à des participations constituées de la subvention accordée à Technip Saudi Arabia pour 37,6 M€ et de la comptabilisation en perte financière du prêt et des créances d'une filiale liquidée pour 2,5 M€,
- Une augmentation des intérêts du compte courant avec la centrale de trésorerie du Groupe pour 15,8 M€

6.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Dotations aux provisions	-	-	(1,5)
Reprises de provisions	3,6	1,0	0,2
Coûts fiscaux	-	(1,0)	(1,2)
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations corporelles	-	5,4	-
Plus et moins-values sur cession de titres	(2,9)	86,9	(3,7)
Divers	(0,1)	2,3	(0,1)
Résultat exceptionnel	0,6	94,6	(6,3)

En 2006, les plus-values sur cession de titres proviennent de la fusion de deux filiales américaines (plus-values de 106,9 M€), minorées des moins-values constatée sur la cession de titres de filiales brésiliennes (moins-value de 19,9 M€).

6.12. Impôts

Technip est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Du fait de la non-taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales), le résultat fiscal de Technip est déficitaire. Ce déficit fiscal a été imputé sur les résultats fiscaux des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2007, le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat est de 31,4 M€. Il se décompose en :

- un produit d'impôt propre à Technip : 32,0 M€
- un charge d'impôt du groupe intégré : (0,6) M€

Situation fiscale latente : au 31 décembre 2007, les différences temporaires sont négligeables, elles s'élèvent à 0,1 M€ et concernent l'Organic et la provision pour retraite.

6.13. Note concernant les entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif (en valeur brute), de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles Technip détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Immobilisations financières	3 412,1	3 415,3	3 346,3
Créances, groupe et associés	88,1	52,2	91,6
Total actif	3 500,2	3 467,5	3 437,9
Dettes financières (Groupe et associés)	725,9	490,4	201,9
Dettes d'exploitation	22,6	13,9	18,0
Total passif	748,5	504,3	219,9
Charges financières	32,8	13,6	4,9
Produits financiers	172,8	110,6	130,1

6.14. Etats des engagements hors-bilan

Le détail des engagements est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre		
	2007	2006	2005
Garanties parentales (1)	24 595,7	25 011,4	22 249,1
Engagements donnés (2)	829,9	952,0	1 588,5
Engagements reçus	Néant	Néant	Néant
Engagements réciproques	voir note 6.15	voir note 6.15	voir note 6.15
Effets escomptés non échus	Néant	Néant	Néant

- (1) Les garanties parentales données par la société mère du groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné; la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans. Les garanties parentales sont retenues pour l'intégralité du montant du contrat quand il est réalisé en « joint-ventures » et ne sont pas réduites en fonction de l'avancement.
- (2) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du Groupe :
- en garantie auprès des tiers
 - en garantie ou contre garantie auprès des banques
 - au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour des contrats

Tour Adria :

Fin 2002, Technip a signé un contrat de location longue durée pour la tour Adria couvrant une période de 12 ans, s'étalant du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2015. Technip a bénéficié d'une franchise de loyer jusqu'au 31 décembre 2003.

En millions d'euros	Montant du loyer
2008	29,8
2009	31,5
2010	31,7
2011	31,7
2012 et suivants	101,9
Total (1)	226,6

(1) Montant provisoire, car les loyers sont indexés sur l'indice INSEE de la construction.

Technip n'a pas signé de contrat de crédit-bail en 2007, 2006 et 2005.

6.15. Instruments de trésorerie

Technip ne détient pas d'instrument financier au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, Technip détenait des primes sur options d'achats sur actions propres pour 4,6 M€.

6.16. Garanties sur actifs

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative sur actif.

6.17. Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 6 personnes en 2007 comme en 2006 et 9 personnes en 2005.

6.18. Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence alloués par Technip aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2007 représente 373 100 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres des organes d'administration de Technip au cours de l'exercice.

La rémunération du Président-Directeur Général de Technip est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération de M. Thierry Pilenko

La rémunération totale versée en 2007 par Technip à M. Thierry Pilenko, nommé Président-Directeur Général le 27 avril 2007, s'est élevée à 404 945 euros de rémunération brute fixe, 100 000 euros de prime et un avantage en nature de 4 618 euros correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, soit une rémunération totale de 509 563 euros.

La part variable de la rémunération (bonus) est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance du Groupe fondée sur les éléments suivants : résultat opérationnel, backlog, résultat net par action et à hauteur de 50 % à la performance individuelle liée à la réalisation des objectifs généraux du Groupe. La rémunération variable qui sera versée à M. Pilenko en 2008, au titre de 2007, a été fixée à 631 100 euros.

M. Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, ni à raison de son mandat d'administrateur de Technip.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président qui bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale (la cotisation correspondante pour 2007 a été de 13 903 euros) ainsi que du système de retraite supplémentaire existant chez Technip pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale, l'ancienneté prise en compte étant limitée à 15 ans.

La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite du bonus cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de l'entreprise. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^{ème} anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou encore en cas de départ de

l'entreprise à compter du 55^{ème} anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de l'entreprise et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Il est précisé qu'un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de M. Pilenko. D'une durée de trois ans après son départ de l'entreprise, cette obligation de non-concurrence prévoit une indemnisation correspondant à trois années de rémunération brute affectées d'un coefficient de 70%.

Durant l'exercice 2007, 255 655 options de souscription d'actions ont été consenties à M. Pilenko. Aucune action gratuite n'a été consentie à M. Pilenko en 2007. M. Pilenko n'a procédé à l'exercice d'aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip. M. Pilenko ne bénéficie pas de bon de souscription d'action de Technip ou de toute autre société du groupe Technip.

Rémunération de M. Daniel Valot

La rémunération brute fixe versée en 2007 à M. Valot, Président-Directeur Général de Technip jusqu'au 27 avril 2007, s'est élevée à 225 252 euros. Le montant brut des éléments variables au titre de 2006 versé en 2007 a été de 619 200 euros et au titre de 2007 versé en 2007 de 223 738 euros.

M. Valot a disposé d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de 1 560 euros.

Une indemnité de départ d'un montant de 1 128 250 euros a été versée à M. Valot en 2007 suite au vote de la 3ème résolution sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007.

Au titre de l'accord de non concurrence conclu lors de sa prise de fonction, M. Valot a reçu en 2007 une indemnisation à hauteur de 60 % de trois années de rémunération brute, soit 2 030 850 euros.

M. Valot a bénéficié d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies, identique à celui des cadres dirigeants. Le versement 2007 correspondant a été de 5 021 euros.

7. Tableau des filiales et participations

En millions d'euros	Pays	Quote-part du capital détenue	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires 2007	Résultat net 2007	Dividendes encaissés en 2007
					Valeur brute	Valeur nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de Technip											
Filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Technip France	France	77,61%	22,5	23,9	42,2	42,2	-	8 151,4	2 925,2	31,2	70,1
Technip Offshore International	France	100,00%	6,3	811,0	2 867,0	2 867,0	20,7	-	-	195,1	50,0
Technipnet	France	100,00%	2,0	(1,7)	2,0	2,0	-	2,2	19,8	1,6	-
SCI CB3 Défense	France	100,00%	0,4	0,1	86,1	-	-	-	-	-	-
Citex	France	99,97%	0,3	1,0	1,2	1,2	-	-	25,7	1,6	-
Seal Engineering	France	99,76%	0,1	0,3	1,1	1,1	-	-	3,9	0,9	0,7
Technip International AG	Suisse	99,90%	3,0	1,4	3,1	3,1	-	-	-	(5,8)	-
Engineering Re	Suisse	99,50%	1,3	2,1	1,7	1,7	-	2,7	-	-	-
Technip Italy	Italie	100,00%	25,8	44,4	22,1	22,1	-	4 014,6	1 300,5	16,0	14,5
TPL - Tecnologia Progetti Lavori	Italie	100,00%	9,0	1,7	7,8	7,8	-	-	-	0,7	-
Technip Iberia	Espagne	99,99%	0,6	0,8	0,8	0,8	-	-	19,7	1,9	1,5
Technip Capital	Belgique	100,00%	19,3	(0,7)	19,3	18,4	-	-	-	0,7	-
Technip Far East	Malaisie	100,00%	6,2	(4,1)	5,9	5,9	-	-	27,3	0,1	-
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	9,1	(0,3)	26,7	26,7	-	5,6	-	24,5	-
Technip Germany	Allemagne	100,00%	12,8	4,5	100,2	62,4	-	154,2	154,7	2,2	-
Filiales dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
TPG (M)	Malaisie	30,00%	0,2	4,6	1,2	1,2	0,8	708,7	113,0	7,4	-
Technip USA Holding Inc	Etats-Unis	30,75%	-	0,5	160,0	160,0	-	17,0	-	-	-
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Autres filiales											
Filiales françaises		NA	NA	NA	1,6	1,2	1,0	55,7	NA	NA	9,0
Filiales étrangères		NA	NA	NA	2,3	1,3	2,3	-	NA	NA	1,2
Autres participations											
Participations françaises		NA	NA	NA	-	-	-	-	NA	NA	-
Participations étrangères		NA	NA	NA	1,4	0,7	0,4	-	NA	NA	8,9
Total		NA	NA	NA	3 353,9	3 227,0	25,3	13 112,1	NA	NA	155,9

V - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux Actionnaires

Technip - Tour Technip - 6-8 allée de l'Arche - 92973 Paris La Défense

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Technip relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi que l'indique la note 1.C.a et 1.C.b aux comptes consolidés, la société utilise des estimations comptables significatives, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat de construction, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Nous avons pris connaissance des processus mis en place par la société dans ce domaine, apprécié les données et hypothèses communiquées sur lesquelles se fondent ces estimations et comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- Comme indiqué dans la note 1.C.a et 1.C.d aux comptes consolidés, la société réalise annuellement un test de valeur des écarts d'acquisition en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans stratégiques établis par la société et présentés au Conseil d'Administration. Nous avons examiné la mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués par la société, et nous avons vérifié que la note 10 donne une information appropriée à cet égard.
- La recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus au 31 décembre 2007, notamment ceux résultant des reports déficitaires, a été appréciée par Technip sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés, sous le contrôle du Groupe. Nous avons revu les tests de recouvrabilité de ces actifs réalisés par Technip et décrits en note 1.C.s.
- S'agissant des litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous

nous sommes en particulier assurés que les litiges identifiés par Technip à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment la note 32.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Comme précisé dans la note 1.C aux comptes consolidés, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Louis-Pierre Schneider

Gilles Puissochet

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux Actionnaires

Technip - Tour Technip - 6-8 allée de l'Arche - 92973 Paris La Defense

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Ainsi que l'indique la note « Provisions sur filiales », l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres ajustés et des perspectives de rentabilité future. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir, pour les filiales les plus importantes, les hypothèses retenues dans les projections des flux financiers futurs sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Louis-Pierre Schneider

Gilles Puissochet

VI -AUTRES INFORMATIONS A CARACTERE GENERAL

1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

a. Responsable et déclaration du responsable du document de référence

Responsable du document de référence :
Thierry Pilenko, Président-Directeur Général de Technip.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans les section I et section II du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Thierry Pilenko
Président-Directeur Général

b. Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Gilles Puissochet
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1986

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Louis-Pierre Schneider
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet AUDITEX*,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche –
92037 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2007

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

*Christian Chochon, Commissaire aux comptes suppléant, ayant indiqué son souhait de démissionner de son poste, l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 a nommé le Cabinet AUDITEX, Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche – 92037 La Défense Cedex Commissaire aux Comptes suppléant de la société, en remplacement de Christian Chochon pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Yves Nicolas
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue
de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à
statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Date du premier mandat : 2004

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE (1)

En K Euros	Réseau Ernst & Young				Pricewaterhouse Coopers			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
Société	614	1 718	11	16	614	628	30	17
Filiales	3 342	4 337	64	40	1 023	1 555	52	43
- Missions accessoires								
Société	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	50	59	1	1	12	38	1	1
<i>sous-total</i>	4 006	6 114	76	57	1 649	2 221	83	61
Autres Prestations								
- Juridique et fiscal								
Société	5	310	0	3	0	20	0	1
Filiales	820	634	16	6	105	106	5	3
- Sarbanes-Oxley								
Société	568	3 850	10	34	251	1 150	12	32
Filiales	0	6	0	0	0	124	0	3
<i>sous-total</i>	1 227	4 800	24	43	356	1 400	17	39
TOTAL	5 233	10 914	100	100	2 005	3 621	100	100

(1) Ce tableau inclut les honoraires pris en charge dans les sociétés intégrées proportionnellement.

Le Conseil d'Administration de la Société sur proposition du Comité d'Audit a adopté, le 16 décembre 2003, une procédure fixant les conditions dans lesquelles peuvent être confiées aux commissaires aux comptes du Groupe des missions extra-statutaires, dans le respect des règles en vigueur, en matière d'indépendance des commissaires aux comptes, en France.

Compte tenu de ces dispositions, le Conseil d'Administration sur proposition du Comité d'Audit a donné une autorisation préalable générale a priori pour certaines catégories de missions définies qui sont toutefois assorties de seuils annuels globaux au-delà desquels l'autorisation préalable du Comité d'Audit est nécessaire.

Ces seuils ont fait l'objet pour l'exercice 2007 d'une révision par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2006 de la manière suivante :

- missions liées au contrôle des comptes (*Audit Related*) : 0,3 million d'euros ;
- missions de conseil fiscal (*Tax Services*) : 2 millions d'euros ;
- autres missions (*Other Services*) : 0,5 million d'euros.

Les seuils pour l'exercice 2008 ont été fixés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 de la manière suivante :

- missions liées au contrôle des comptes (*Audit Related*) : 0,3 million d'euros ;
- missions de conseil fiscal (*Tax Services*) : 2 millions d'euros ;
- autres missions (*Other Services*) : 0,5 million d'euros.

Toute mission qui serait effectuée en dehors du champ des prestations tel que défini ci-dessus ou dans les limites de ce champ mais dépassant un des plafonds préalablement autorisés doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du Comité d'Audit.

La procédure approuvée par le Comité d'Audit contient également une définition des prestations de vérification légale et des prestations liées, des prestations en matière fiscale et des autres prestations sans lien avec la mission de vérification légale. Elle définit également les prestations qui sont interdites, parmi lesquelles figure, en France, toute mission sans rapport établi avec la mission relevant des Commissaires aux comptes.

2. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, copie des statuts, rapports des Commissaires aux comptes et états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, et tout autre document prévu par la loi peuvent être consultés, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au siège social de la Société : 6-8 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – ZAC Danton - 92400 Courbevoie.

3. Autres informations à caractère juridique

a. Renseignements de caractère général concernant la Société

1. Dénomination sociale, siège social

La Société a pour dénomination "Technip".

Le siège social est situé : 6-8 allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche – ZAC Danton – 92400 Courbevoie.

Numéro de téléphone du siège social : +33 (0)1 47 78 21 21.

2. Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce.

3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 21 avril 1958 pour une durée de 99 ans. La date d'expiration est fixée au 20 avril 2057.

4. Objet social (article 3 des statuts)

Technip a pour objet en tous pays :

- les études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations industrielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures ainsi que dans tous secteurs industriels, notamment la chimie et les sciences de la vie ;
- la conception, la fabrication, l'achat, la vente, la construction, l'assemblage et l'installation de matériaux, produits, équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer ;
- la fourniture de tous services liés à ces produits, équipements et installations ;
- le développement et la mise au point de tous procédés et produits pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale ;
- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de cette nature soit par voie de création de sociétés,

- d'apports des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement ;
- la prise de participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères quelle qu'en soit la forme juridique, la gestion et, le cas échéant, l'aliénation de ces participations ;
 - généralement, toutes opérations, commerciales, financières, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières, accomplies pour son propre compte ou pour compte de tiers, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires, semblables ou connexes, et plus généralement toutes opérations facilitant ou concourant à la réalisation de ces objets.

5. Registre du commerce et des sociétés – Code APE

RCS Nanterre B 589 803 261
Code APE : 7010 Z

6. Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

b. Autres informations sur le capital et actionariat

1. Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

Répartition statutaire des bénéfices (article 27 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable tel que défini par la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant

expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Conditions de modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions particulières.

Droit de vote double (article 12 des statuts)

Depuis le 24 novembre 1995, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Titres au porteur identifiables (article 13 al.1 des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à tout organisme ou intermédiaire, tous renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissement de seuils (article 13 al. 2 et s. des statuts)

Sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement un pourcentage du capital ou des droits de vote, égal ou supérieur à 1%, ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 33%, est tenue dans un délai de cinq jours de

Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède directement ou indirectement, seule ou de concert.

Le non-respect de l'obligation de déclaration des seuils statutaires donne lieu à privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée dans les conditions exposées ci-dessus, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la Société.

2. Capital social

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ **Plans d'options de souscription et d'achat d'actions**

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux options de souscription d'actions et aux options d'achat d'actions allouées par la Société, en vigueur au 31 décembre 2007. Le Conseil d'Administration de Technip du 15 novembre 2006 a ramené la parité des options donnant droit chacune à quatre actions à une option donnant droit à une action, en multipliant par 4 le nombre d'options et en divisant simultanément par 4 le prix d'exercice d'une option ainsi que le nombre d'actions auquel chaque option donne droit. La gestion des options a été ainsi simplifiée puisqu'à compter du 15 novembre 2006, l'ensemble des options en circulation donnent droit chacune à une action.

Le Conseil d'Administration du 14 mai 2007 a décidé l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options pour tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur le poste « Autres réserves », décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007.

	Plan 1999/2001 (2^{ème} tranche 2000) Options de souscription	Plan 2002 (tranche A et B) Options de souscription	Plan 2002 (solde tranche B) Options de souscription	Plan 2005 (1^{ère} tranche) Options de souscription	Plan 2005 (2^{ème} tranche) Options de souscription	Plan 2005 (3^{ème} tranche) Options de souscription	Attribution complémentaire aux tranches 1, 2 et 3 du plan 2005 Options de souscription
Date de l'Assemblée	28 avril 2000	24 août 2001 et 20 juin 2002	20 juin 2002	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005
Date du Conseil d'Administration/Directoire	14 décembre 2000	9 décembre 2002	21 mai 2003	14 décembre 2005	26 juillet 2006	12 mars 2007	12 décembre 2007
Nombre d'options attribuées	1 972 112 ⁽¹⁾	2 788 000	20 960	965 213	965 213	965 214	85 000
Nombre d'actions auquel chaque option donne droit	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées*après ajustement	1 980 063 ⁽¹⁾	2 803 987	21 316	986 552	987 080	987 192	85 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées par les dirigeants	483 200 ⁽¹⁾	116 000	0	602 000	15 000	351 786	23 000
Nombre de dirigeants concernés	17	20	0	12	2	9	3
Point de départ d'exercice des options ⁽²⁾	15 décembre 2003	10 décembre 2005	22 mai 2006	15 décembre 2009	26 juillet 2010	12 mars 2011	12 décembre 2011
Date d'expiration ⁽³⁾⁽⁴⁾	14 décembre 2008	9 décembre 2008	21 mai 2009	14 décembre 2011	25 juillet 2012	12 mars 2013	12 décembre 2013
Prix de souscription/achat par option	35,0179 €	17,5896 €	18,0859 €	47,1143 €	41,5404 €	49,3536 €	55,88€
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31 décembre 2007	1 377 528	2 062 335	16 665	0	0	0	0
Options annulées au 31 décembre 2007	376 000	294 106	2 206	62 885	48 193	15 345	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées restant au 31 décembre 2007	226 535	447 546	2 455	923 667	964 965	987 192	85 000
Nombre de bénéficiaires par tranche	1 100 ⁽⁵⁾	1 250 ⁽⁶⁾	7	59	323	252	24

- (1) A l'origine, les options consenties dans le cadre du plan 1999-2001, tranche 2000, portaient sur un nombre maximum de 632 604 actions. Le Règlement du Plan de cette tranche prévoyait que les options attribuées avaient été par priorité des options d'achat à hauteur de 139 576 options. Au 28 février 2007, l'intégralité de ces 139 576 options d'achat a été exercée. Les 493 028 options restantes sont considérées comme des options de souscription d'actions.
- (2) Les options pour chaque tranche ont des dates de départ d'exercice différentes. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ des options émises dans le cadre de la tranche concernée.
- (3) Les options pour chaque tranche ont des dates d'expiration variables. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options émises dans le cadre de la tranche concernée.
- (4) Tous les plans contiennent des restrictions limitant l'exercice des options si le salarié ou le dirigeant cesse de travailler pour la Société. Les bénéficiaires des options ne peuvent exercer leurs options dès leur attribution. Les options ne pourront être exercées par leurs bénéficiaires qu'à l'expiration d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options pendant une durée de 2, 3 ou 5 ans.
- (5) Ce nombre inclut les bénéficiaires des options de souscription et d'achat d'actions sur la tranche 2000 du Plan 1999-2001.
- (6) Ce nombre correspond à l'ensemble des bénéficiaires de la Tranche A et de la Tranche B du Plan 2002 du 9 décembre 2002.
- * S'agissant des options consenties au titre des tranches 1, 2, 3 et de l'attribution complémentaire aux tranches du Plan 2005, l'exercice des options est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Cette performance sera mesurée par l'évolution du Bénéfice net Par Action totalement dilué (« BPA ») de la Société en comparaison avec la moyenne de celui d'un échantillon représentatif de la concurrence du Groupe. Ainsi, le nombre d'options exerçables est conditionné par le niveau de réalisation de la condition de performance précitée constaté au point de départ d'exercice des options.

Le Conseil d'Administration a procédé le 12 décembre 2007 à une attribution complémentaire d'options de souscription d'actions aux tranches 1, 2 et 3 à un prix d'exercice de 55,88 euros par option, portant sur 1 % du capital social ainsi qu'à une attribution complémentaire d'actions gratuites portant sur 1 % du capital social.

Reprise des engagements de Coflexip

Dans le cadre de l'absorption de Coflexip par la Société, l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 11 juillet 2003 a autorisé la reprise des engagements de Coflexip résultant des options de souscription et d'achat d'actions allouées par cette dernière au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de Coflexip et des sociétés liées à celle-ci.

Les actions obtenues par exercice des options d'achat d'actions ou émises par exercice des options de souscription d'actions intervenant après la fusion, sont des actions Technip, en lieu et place des actions Coflexip.

Compte tenu du rapport d'échange des droits sociaux arrêté dans le cadre de la fusion (soit 9 actions Technip pour 8 actions Coflexip), les nouvelles bases d'exercice des options de souscription et d'acquisition d'actions attribuées par Coflexip ont été calculées, pour chacune des options consenties et non encore levées à la date d'effet de la fusion, de manière à rendre compte de ce rapport d'échange.

Le Conseil d'Administration du 14 mai 2007 a décidé l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options pour tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur le poste « Autres réserves », décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et aux plans d'options d'achat d'actions précédemment allouées par Coflexip, en vigueur au 31 décembre 2007.

Plan d'option de souscription d'actions	Plan CSO 9.2	Plan CSO 9.3	Plan CSO 10	Plan CSO 11
	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ⁽¹⁾	21 mai 1996	21 mai 1996	2 juin 1999	30 mai 2000
Date du Conseil d'Administration ⁽²⁾	24 mars 1997	18 mai 1998	14 décembre 1999	20 mars 2001
Nombre d'options attribuées	800 000	493 600	508 544	720 000
Nombre d'actions auquel chaque option donne droit	1	1	1	1
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées après ajustement	800 558	495 483	510 967	725 243
Point de départ d'exercice des options	7 juin 1999	7 juin 2000	15 décembre 2001	21 mars 2003
Date d'expiration	6 juin 2007	6 juin 2008	14 décembre 2009	20 mars 2011
Prix de souscription/achat par option après ajustement	10,2898 €	26,8819 €	16,6484 €	33,5242 €
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31 décembre 2007	658 810	325 013	386 996	319 349
Options annulées au 31 décembre 2007	141 748	124 400	84 736	219 751
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées restant au 31 décembre 2007	0	46 070	39 235	186 143
Nombre de bénéficiaires par tranche	89	50	100	144

(1) Date de l'Assemblée Générale des actionnaires de Coflexip ayant autorisé l'attribution des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Coflexip.

(2) Date du Conseil d'Administration de Coflexip ayant attribué les plans d'options.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux attributions gratuites d'actions en vigueur au 31 décembre 2007.

Plan d'actions gratuites	Plan 2007 Tranche A	Plan 2007 Tranche B	Plan 2007 Réattribution Tranche A	Plan 2007 Réattribution Tranche B
Date de l'Assemblée	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006
Date du Conseil d'Administration	12 mars 2007	12 mars 2007	12 décembre 2007	12 décembre 2007
Nombre d'actions attribuées	398 800	711 870	25 300	19 200
Nombre d'actions pouvant être acquises	398 800	711 870	25 300	19 200
Date d'acquisition des actions	13 mars 2010	13 mars 2011	12 décembre 2010	12 décembre 2011
Date d'échéance de la fin de la période de conservation (conversion des actions)	13 mars 2012	13 mars 2011	12 décembre 2012	12 décembre 2011
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2007	0	0	0	0
Attributions annulées au 31 décembre 2007	4600	39 900	0	0
Nombre d'actions pouvant être acquises restant au 31 décembre 2007	394 200	671 970	25 300	19 200
Nombre de bénéficiaires par tranche	514	1199	34	29
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0

Titres nantis

Au 29 février 2008, à la connaissance de la Société, aucun des principaux actionnaires de la Société, inscrits au nominatif pur, n'avait procédé au nantissement d'actions Technip.

3. Pactes d'actionnaires

Néant.

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

a. Extraits des statuts relatifs au

gouvernement d'entreprise

Assemblées Générales (article 23 des statuts)

1 – Pouvoirs

Les Assemblées Générales, qu'elles soient à caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte, délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

2 – Convocation et Tenue des Assemblées Générales - Délibérations

Les Assemblées Générales sont convoquées

dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et en son absence par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

3 – Participation

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement, en votant par correspondance, en donnant une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou en adressant une procuration à la Société sans autre indication de mandat, sous réserve de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'art. L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure conformément à la réglementation en vigueur.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit par voie électronique.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication dans

les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire participant à l'Assemblée par l'un des moyens précités sera réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

b. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

Les Administrateurs dont le mandat n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 figurent ci-dessous :

Daniel VALOT

Date de 1^e nomination : 30 avril 1996
Date de dernière nomination : 11 avril 2003
Date d'échéance du mandat : AGO du 27 avril 2007.

Mandats exercés en dehors le Groupe :
Administrateur de la Compagnie Générale de Géophysique
Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP)
Administrateur de la SCOR
Administrateur de la SCOR Vie

Mandats exercés dans le Groupe :
Représentant permanent de Technip au Conseil d'Administration de Technip France
Président de Technip Italy (Italie)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Représentant permanent de Technip au Conseil d'Administration de Technip France
Président de Technip Italy (Italie)
Administrateur de Coflexip
Administrateur de Technip Far East (Malaisie)
Administrateur de Petrofina
Président du Conseil de Surveillance de Technip Germany (Allemagne)
Président de Technip Americas (USA)

Roger CAIRNS

Administrateur indépendant*

Date de 1^{ère} nomination : 13 décembre 2001 (Conseil de Surveillance).
Date de dernière nomination : 11 avril 2003
Date d'échéance du mandat : AGO du 27 avril 2007.

Mandats exercés en dehors du Groupe :
Managing Director de Enhanced Recovery Systems Ltd (UK),
Chairman & CEO de Cedar International plc (UK),
Director Sylvan Energy (UK).

Mandats exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Miguel CAPARROS

Administrateur indépendant*

Date de 1ère nomination : 16 mai 1995.
Date de dernière nomination : 11 avril 2003
Date d'échéance du mandat : AGO du 27 avril 2007.
Mandats exercés en dehors du Groupe :
Administrateur de C4W.

Mandats exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Néant.

Pierre VAILLAUD

Administrateur indépendant*

Date de 1ère nomination : 18 juin 1992.
Date de dernière nomination : 11 avril 2003.
Date d'échéance du mandat : AGO du 27 avril 2007.

Mandats exercés en dehors du Groupe :
Administrateur de Total,
Membre du Conseil de Surveillance d'Oddo.

Mandats exercés dans le Groupe :
Néant.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de Egis,
Membre du Conseil de Surveillance de Cegelec (Belgique).

* Dans sa séance du 1^{er} février 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de la Société au regard de la définition et des critères retenus par le Rapport AFEP-MEDEF. Le Comité a présenté ses conclusions au Conseil d'Administration qui les a adoptées lors de sa réunion du 21 février 2007.

Les informations relatives au mandat des administrateurs ci-dessus sont celles qui étaient en la possession de la Société au 27 avril 2007.

Déclarations concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou du Président-Directeur Général ; aucun des membres du Conseil d'Administration ni le Président-Directeur Général n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ; et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société ou du Président-Directeur Général par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des 5 dernières années.

Absence de contrats de services

Aucun des membres du Conseil d'Administration ni le Président-Directeur Général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de conflits d'intérêts actuels ou potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société.

c. Opérations avec les apparentés

Se référer à la Note 6.13 des comptes annuels clos au 31 décembre 2007, à la Note 28 sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 inclus dans le présent document de référence et au Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant ci-dessous.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux Actionnaires

TECHNIP

Tour Technip
6-8, allée de l'Arche
92973 Paris La défense

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêté des comptes

En application de l'article R.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il a été décidé, lors du Conseil d'Administration du 27 avril 2007 et du Conseil d'Administration du 20 février 2008, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, Monsieur Thierry Pilenko ne prenant pas part au vote, de fixer comme suit les conditions financières applicables en cas de cessation des fonctions de Monsieur Thierry Pilenko :

- Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité équivalente à 70% de trois années de rémunération brute globale a été établie entre Monsieur Thierry Pilenko, lors de sa prise de fonction, et votre société.

- Indemnité de départ

Une indemnité d'un an de rémunération sera versée, sauf faute grave ou lourde, en cas de révocation, de non-renouvellement du mandat de Président-Directeur Général ou, dans le cadre d'une offre publique jugée positive par le Conseil, de démission de Monsieur Thierry Pilenko, une fois la réalisation de l'offre effectuée.

Les caractéristiques de cette indemnité sont les suivantes :

Montant de l'indemnité de départ : l'indemnité versée ne pourra pas dépasser un an de rémunération pendant les trois premières années et dix-huit mois de rémunération ensuite. Le montant de la rémunération de l'année correspond à la somme de la rémunération brute de base plus rémunération variable dans la limite du bonus cible de 100 % perçu au cours du dernier exercice clos à la date de l'événement.

Conditions de performance : le Conseil d'Administration a retenu les trois critères de performance suivants qui lui sont apparus pertinents compte tenu de l'activité de l'entreprise : cours de l'action Technip, EBITDA, taux de fréquence des incidents HSE.

La performance attendue au titre de chaque critère est définie comme suit :

- performance relative du cours de l'action Technip par rapport à celles de sociétés comparables,
- augmentation de la profitabilité mesurée par l'EBITDA,
- taux de fréquence des incidents HSE enregistrés (Total Recordable Cases Frequency rate) inférieur à celui d'un échantillon de concurrents.

Le versement de l'indemnité sera conditionné par la réalisation de la performance sur deux au moins des trois critères. La performance atteinte sera calculée en moyenne sur les 3 exercices précédant l'année de départ, *pro rata temporis* pour le mandat en cours du Président-Directeur Général et en cas de mise en œuvre en 2008 par comparaison aux performances 2007 des performances atteintes en 2008.

- Systeme de retraite supplémentaire

Monsieur Thierry Pilenko bénéficiera du système de retraite supplémentaire par cotisations mis en place pour les dirigeants de votre société à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, dans la limite de 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale, ainsi que du système de retraite supplémentaire pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8% par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant 8 plafonds annuels de sécurité sociale, l'ancienneté prise en compte étant limitée à 15 ans.

La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite du bonus cible de 100%, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de l'entreprise. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^{ème} anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55^{ème} anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Régime de retraite

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2005 a approuvé l'engagement pris par votre société à l'égard de son Président-Directeur Général, Monsieur Daniel Valot, dans le cadre de la mise en œuvre d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies.

Le taux de cotisation employeur de votre société au titre de ce plan est de 6% de l'ensemble de la rémunération annuelle brute, dans la limite de huit plafonds de Sécurité Sociale. En 2007, la cotisation versée par votre société au titre du régime complémentaire supplémentaire de Monsieur Daniel Valot est de 5 021 euros.

- Indemnité de départ

La convention sur les conditions de départ à la retraite de Monsieur Daniel Valot, approuvée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006, a produit ses effets en 2007. En 2007, l'indemnité versée à Monsieur Daniel Valot, à raison de la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général le 27 avril 2007, s'est élevée à 1 128 250 euros.

- Contrat de consultant

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 a décidé de conclure avec Monsieur Daniel Valot un contrat de consultant d'une durée de 2 ans, afin de maintenir une disponibilité de transition auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration durant cette période, sur la base d'une rémunération journalière de 4.000 € HT à raison de 80 jours d'intervention par an. Le montant versé à Monsieur Daniel Valot en 2007 au titre de ce contrat s'est élevé à 191 360 euros TTC.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Louis Pierre Schneider

Gilles Puissochet

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe

a. Organigramme

Technip SA est la société mère du Groupe. Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation interne détaillé dans le Cahier Institutionnel.

L'activité de la Société consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de *management fees*, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

La totalité du chiffre d'affaires de la Société est réalisé avec ses filiales.

Les filiales portent et exécutent les contrats. Les principales filiales sont Technip France (France), Technip Italy (Italie), Technip Brasil (Brésil), Technip UK Limited (Royaume-Uni), Technip Geoproduction (M) Sdn Ghd (Malaisie) et Technip USA, Inc. (Etats-Unis).

b. Environnement de marché

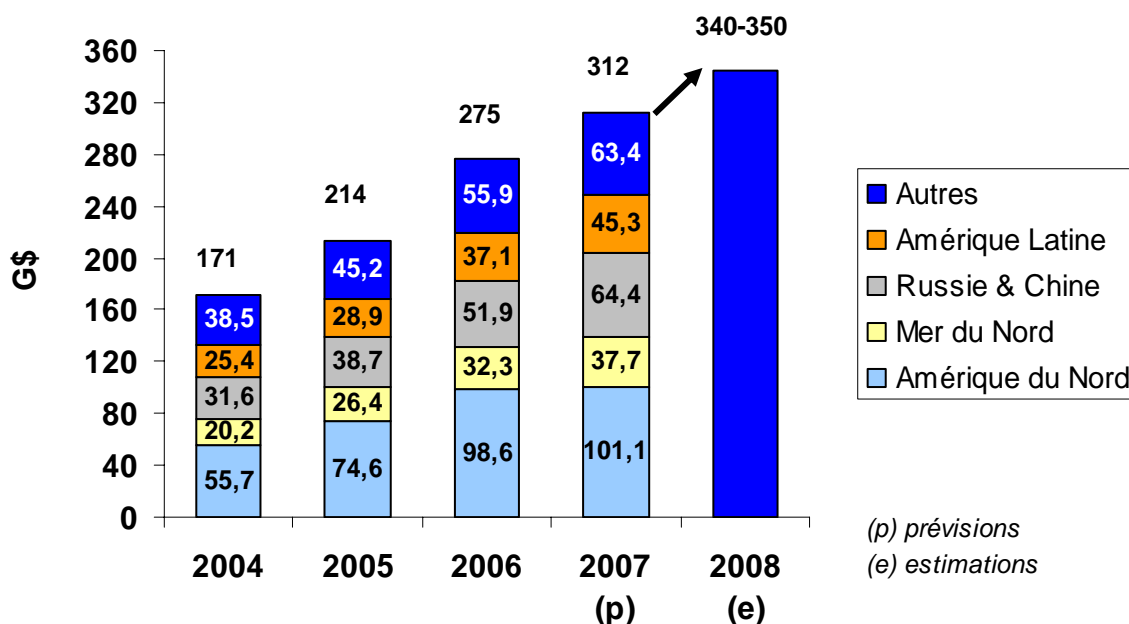
Depuis cinq ans, le prix du brut franchit régulièrement de nouveaux paliers et les records se succèdent. Fin 2007, la barre mythique des 100 US\$ le baril était même toute proche. Pour l'Institut Français du Pétrole (IFP), (note de synthèse « L'offre et la demande pétrolières », Panorama 2008, février 2008) les prix du pétrole brut devraient rester à des niveaux élevés à l'avenir et ce seuil des 100 US\$/b devrait être fatalement franchi de façon durable d'ici quelques années. L'insuffisance de l'offre face à des besoins en augmentation, engage a priori le prix du brut sur le sentier de la croissance. De la même manière, la forte demande en gaz naturel, ainsi que la corrélation de plus en plus forte entre le prix du gaz et celui du pétrole, tendent à tirer les prix du gaz vers le haut. Ce contexte de prix élevés génère un environnement de marché favorable à une augmentation des investissements des compagnies pétrolières, à la fois dans le

domaine amont (exploration-production) et dans le domaine aval (raffinage, pétrochimie), soutenant ainsi la croissance de l'activité des sociétés parapétrolières, au premier rang desquelles se trouve Technip.

Par rapport au début des années 2000, le contexte en exploration-production a radicalement changé. La nécessité d'accroître des capacités de production tendues et les prix élevés du brut entraînent depuis quelques années une demande forte en équipements et services pour l'exploration-production. Depuis 2004, période du redémarrage des investissements des compagnies pétrolières, l'activité des sociétés parapétrolières est soutenue et s'accompagne d'évolution de fond et notamment un renforcement de la part des compagnies nationales dans leur portefeuille de clients. Ces compagnies nationales reprennent progressivement la main sur le développement de leurs ressources et n'hésitent pas pour certaines à se tourner vers des pétroles plus difficiles à exploiter tels que les ressources situées en eaux très profondes. Dans le même temps, l'augmentation des exigences de contenu local poussent les sociétés parapétrolières à accélérer leur développement international.

D'après l'IFP, les investissements en exploration-production ont enregistré une croissance de 13 % en 2007 pour atteindre 312 milliards de dollars. Toujours selon l'IFP, le scénario le plus probable pour 2008 est une croissance comprise entre 10 et 15 % surtout si les tendances dominantes actuelles demeurent : prix élevés des matières premières, des services et de la location des équipements, tensions sur le marché du travail et difficultés d'accès aux réserves pour les compagnies internationales.

Evolution des investissements en exploration-production (Source : IFP)



Cet environnement favorable présente toutefois des spécificités par segment qui sont analysées dans les paragraphes qui suivent.

La position de Technip sur chacun de ces segments est également présentée.

Chiffres d'affaires Technip par segment

Millions d'euros	2007	2006	2005
SURF	2478.2	2209.2	1797.6
Plates-formes	738.8	1195.5	1013.4
Onshore Downstream	4436.7	3317.8	2318.2
Industries	232.8	204	246.9
Total	7886.5	6926.5	5376.1

La décomposition du chiffre d'affaires de Technip par région confirme la bonne couverture internationale du Groupe.

De par l'importance de ses réserves et sa volonté de développer ses industries du raffinage, de la pétrochimie et du gaz naturel (liquéfaction du gaz naturel, traitement du gaz

naturel), le Moyen-Orient est aujourd'hui une zone majeure d'investissements. Technip y a réalisé 41 % de son chiffre d'affaires en 2007, avec plus de 3,2 milliards d'euros, grâce notamment à son expérience et ses implantations dans la région, ainsi qu'à plusieurs projets importants dans les domaines du gaz naturel et de la pétrochimie.

La zone Amérique compte pour 18 % des revenus du Groupe en 2007, et couvre aussi bien les projets dans les sables bitumineux au Canada que ceux de l'offshore brésilien en passant par une activité soutenue dans le golfe du Mexique et aux Etats-Unis.

Avec 1,2 milliards d'euros d'activité en 2007 pour Technip, la zone Europe, Russie et Asie centrale confirme qu'elle est une région

importante et couvre aussi bien les projets de la mer du Nord que ceux dans les domaines du raffinage, de la pétrochimie et des biocarburants.

L'Asie et l'Afrique, avec respectivement 13 % et 12 % du chiffre d'affaires de Technip en 2007, sont également deux piliers du développement du Groupe ; le Groupe y est présent sur l'ensemble de ses segments.

Chiffres d'affaires Technip par région

Millions d'euros	2007	2006	2005
Europe, Russie, Asie centrale	1218.8	1399.2	1382.9
Afrique	954.8	1254.4	1258.4
Moyen-Orient	3246.6	2070.7	1108.1
Asie Pacifique	1032.2	806.7	583.4
Amériques	1434.1	1395.5	1043.3
Total	7886.5	6926.5	5376.1

1. Les segments SURF et Plates-Formes

Dans sa dernière note de synthèse sur les activités et marchés en exploration-production (Panorama 2008, février 2008), l'IFP souligne que le rythme des mises en production de nouveaux champs offshore par grandes profondeurs doit nettement s'accélérer sur la période 2007-2012 par rapport à 2001-2006, avec une multiplication par trois des mises en production par plus de 1 000 mètres d'eau entre deux périodes. L'IFP, dans cette même note, ajoute que le marché de l'ingénierie, équipements et construction en mer sera florissant pour les années qui viennent. Technip estime que le « triangle d'or » de l'offshore profond (golfe du Mexique, Afrique de l'Ouest et Brésil) devrait continuer d'attirer la plus grande part des investissements. Néanmoins, selon cette même note de synthèse, grâce à un prix du baril élevé, la mer du Nord devrait continuer à être une province pétrolière majeure dans le secteur du SURF. Enfin, l'Asie, avec notamment de nombreux développements au large de la côte Est de l'Inde et dans les eaux profondes de Malaisie et d'Indonésie, devrait

progressivement s'affirmer comme un pôle important d'activité.

Le marché SURF affiche de solides perspectives, et Technip estime une croissance annuelle autour de 10 % entre 2006 et 2010. Technip, avec des revenus SURF de 2,5 milliards d'euros et un carnet de commande SURF de 3,5 milliards d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, se positionne clairement comme l'un des leaders de ce segment.

Le segment des plates-formes est plus atomisé que celui du SURF. Des petites plates-formes fixes en eaux peu profondes aux gigantesques développements par FPSO en Afrique de l'Ouest, la palette de projets est extrêmement large, et les compétences et capacités requises fortement différentes. Comme pour le SURF, ce segment des plates-formes connaît une forte croissance. A titre d'exemple, une récente étude menée par la société Infield Systems (Global perspectives floating market report, 2007) prévoit l'attribution de 15 plates-formes flottantes par an sur la période 2008-2015, soit 50 % de plus qu'au cours de la période 2003-2007. Au niveau géographique, la répartition de ces

projets serait, toujours selon la même étude d'Infield Systems, la suivante : 36 % en Afrique de l'Ouest, 27 % en Asie, 24 % au Brésil et 13 % dans le golfe du Mexique.

Technip avec ses multiples solutions technologiques fait partie des principaux acteurs du segment des Plates-Formes et se positionne aux côtés de sociétés telles que J.Ray McDermott, Saipem, Hyundai Heavy Industry, Daewoo, Samsung, Kiewit, SBM ou Aker Kvaerner. Le Groupe a notamment une position de leader sur les plates-formes flottantes à tête de puits sèche.

2. Les segments Onshore-Downstream et Industries

Dans le secteur du raffinage, la croissance économique mondiale soutenue en 2007 associée, d'une part, à une demande pétrolière qui est restée forte, notamment dans les pays émergents, et, d'autre part, à un maintien de marges de raffinage élevées, ont favorisé la relance des investissements en 2007 et l'annonce de nombreux projets. Il en est de même du secteur de la pétrochimie et en particulier de celui de la production d'éthylène. A titre d'exemple, une récente étude de l'IFP sur les investissements du secteur aval évalue en 2007 à 21,5 milliards de dollars les dépenses d'investissement de l'industrie du raffinage, soit une hausse de 20 % par rapport à 2006 (Note de synthèse : L'industrie de raffinage, Panorama 2008, février 2008).

Sur un plan géographique, l'industrie aval est concentrée dans deux régions principales : l'Asie et le Moyen-Orient. Pour la première, les projets sont essentiellement tirés par une très forte croissance de la demande domestique ; pour la seconde, la disponibilité des ressources ainsi que la volonté des compagnies nationales de s'intégrer verticalement sont les principaux vecteurs qui soutiennent l'activité. A titre d'illustration, pour l'Agence Internationale de l'Energie (World Energy Outlook 2006), 73 % de la capacité additionnelle de raffinage entre 2006 et 2010 sera localisée dans la zone Moyen-Orient / Asie. En matière d'éthylène, cette proportion est de 93 % selon la dernière étude d'UBS (2007 Global ethylene analysis, avril 2007).

Le secteur parapétrolier aval est relativement éclaté avec des acteurs de petite et de grande taille. De par ses multiples références mais aussi en s'appuyant sur ses équipes expérimentées et sa forte implantation internationale, Technip est en mesure de se positionner à la fois sur des projets technologiques (ex. FEEDs au Moyen-Orient) et des projets de grande envergure (ex. raffinerie du Vietnam). Avec des carnets de commandes pour le raffinage et la pétrochimie respectivement de 1 690 et 560 millions d'euros en 2007, Technip est un acteur majeur du secteur aval, ses principaux concurrents étant des sociétés comme Bechtel, Fluor, Foster Wheeler, Jacobs, Worley Parsons, KBR, GS, Samsung, Shaw, Saipem, ou Udhe.

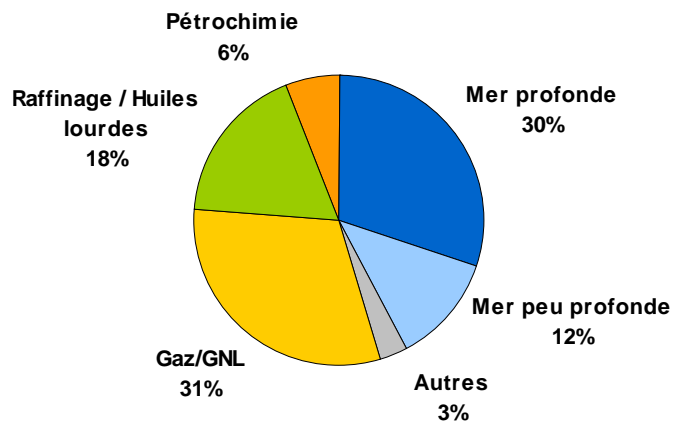
Concernant le secteur du gaz naturel, la croissance de la demande mondiale observée ces dernières années a légèrement ralenti en 2007 (1,4 % à 1,8 % en 2007 contre 2,5 % en 2006) mais dans un environnement très contrasté avec des échanges par gazoducs globalement stables et une poursuite de la forte hausse des échanges de gaz naturel liquéfié (GNL) (Source : L'industrie du gaz à court terme et moyen terme, IFP, Panorama 2008, février 2008). Cedigaz prévoit que d'ici 2012 la capacité de liquéfaction mondiale aura progressé de presque 50 % pour atteindre 383 Gm³/an (288 Mt/an) (Bulletin of Cedigaz Members, janvier 2008). Au niveau des investissements, si une partie importante de la capacité actuellement en construction est localisée au Moyen-Orient et plus particulièrement au Qatar, la Société estime que l'Asie, l'Afrique et la Russie devraient concentrer la majorité des capacités additionnelles de liquéfaction au cours de la prochaine décennie au regard du nombre de projets annoncés dans ces différentes régions.

Le secteur de la liquéfaction du gaz naturel comprend un nombre relativement limité d'acteurs compte tenu de la complexité et de la taille des projets. Technip possède à la fois la maîtrise technologique et les ressources humaines pour réaliser aujourd'hui de tels projets. Le Groupe est en compétition avec les américains Bechtel, KBR, Fluor et Foster Wheeler, les japonais Chiyoda et JGC, les européens Linde et Saipem. Fin 2007, sur les neuf projets en construction à travers le

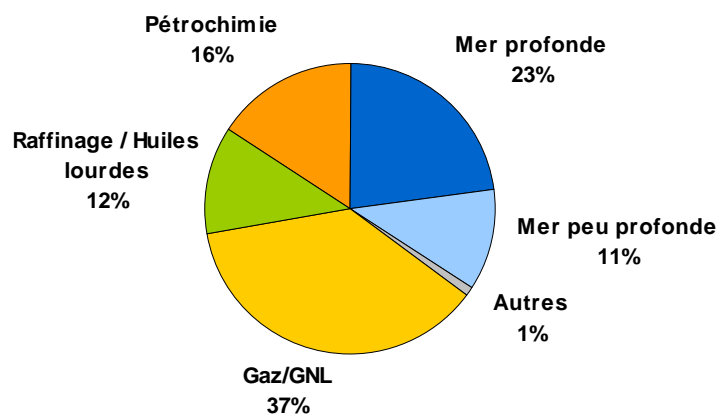
monde représentant une capacité additionnelle de 83 millions de tonnes par an de GNL, Technip était impliqué dans cinq

d'entre eux (58 millions de tonnes).

Carnet de commande fin 2007



Carnet de commande fin 2006



c. Approvisionnements

Les projets gérés par Technip, ainsi que ses propres activités, nécessitent de nombreuses matières premières, pièces et équipements. Technip maintient des relations d'affaires stables avec ses principaux fournisseurs et n'a pas été confronté jusqu'à présent à des difficultés d'approvisionnement en ce qui concerne les matières premières de haute qualité entrant dans ses processus de fabrication. Technip cherche continuellement à consolider ses sources d'approvisionnement pour les équipements et les matières premières qui lui sont stratégiques.

Pour l'exécution des projets onshore et offshore, Technip approvisionne ses équipements et composants auprès d'un grand nombre de fournisseurs internationaux qui figurent parmi les leaders de leur secteur. General Electric, Siemens, Tenaris, Rolls Royce et Dresser font régulièrement partie des premiers fournisseurs du groupe.

En ce qui concerne les principales matières premières utilisées dans la fabrication des conduites flexibles et des ombilicaux, le Groupe fait appel à des fournisseurs de premier rang tels qu'Arkema, Solvay, ArcelorMittal, Sandvik, Outokumpu, Bekaert, Armco, Ugine et Acesita (Groupe ArcelorMittal).

L'augmentation des prix de matières premières depuis fin 2003 a eu un impact négatif sur certains contrats d'achat de fils d'acier et d'acier inoxydable. Une autre conséquence de l'instabilité du marché des matières premières a consisté en la réduction de la durée de validité des offres pour les achats d'équipements et de composants en acier ainsi qu'en un allongement des délais de livraison. Technip n'a cependant pas enregistré de pénurie ou de retards dans la livraison de matières et d'équipements stratégiques.

d. Cyclicité et saisonnalité

Globalement, les activités de Technip ne présentent pas de caractère saisonnier compte tenu de la diversité géographique de

ses exploitations et de la répartition des projets entre des activités Offshore et Onshore-Downstream. Cependant, pris individuellement, certains contrats peuvent être sujets à des facteurs saisonniers. Ceci est principalement le cas pour les activités de construction, en particulier en mer du Nord, qui sont dépendantes des conditions météorologiques.

e. Propriétés immobilières, usines et équipement

Les principales installations de Technip, en dehors de ses navires, consistent en des bureaux, des centres d'opérations, des bases d'assemblage et des usines. Au 31 décembre 2007, Technip est notamment propriétaire de ses bureaux situés à Rome et New Dehli, ainsi que de diverses usines et notamment celle du Trait située en Normandie. Depuis 2003, Technip loue une tour permettant d'accueillir 2 800 personnes sur un même site, à Courbevoie. Dans la majeure partie des cas, Technip loue ses bureaux. Technip possède ou loue des chantiers de construction, des sites de production pour les activités de la Division Mer Profonde, pour la fabrication des conduites flexibles, et autres produits sous-marins. Technip estime que ses installations sont adaptées à ses besoins. Les terrains, constructions, machines et équipements de Technip sont comptabilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 pour un montant net de 287,5 millions d'euros dont 74,1 millions d'euros de terrains et constructions.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a accès, en propriété ou en location de longue durée, aux principaux biens immobiliers suivants :

Lieu	Destination	Régime juridique
<i>(Europe)</i>		
Courbevoie (Paris La Défense), France	Siège social/Bureaux	Location
Paris, France	Bureaux	Location
Le Trait, France	Usine (flexibles) et bureaux	Propriété
Lyon, France	Bureaux	Location
Rouen, France	Bureaux	Location
Nîmes, France	Bureaux	Location
Toulouse, France	Bureaux	Location
Rome, Italie	Bureaux	Propriété / Location
Zoetermeer, Pays-Bas	Bureaux	Location
Düsseldorf, Allemagne	Bureaux	Location
Newcastle, Royaume-Uni	Usine (ombilicaux) et bureaux	Location / Propriété
Aberdeen (Ecosse), Royaume-Uni	Bureaux et entrepôts	Location / Propriété
Londres, Royaume-Uni	Bureaux	Location
Edimbourg (Ecosse), Royaume-Uni	Entrepôts	Location / Propriété
Evanton (Ecosse), Royaume-Uni	Usine (Spoolbase) et terrain	Location / Propriété
Pori, Finlande	Usine (chantier naval et terrain)	Propriété
Pripoli, Finlande	Bureaux	Location
Anvers, Belgique	Bureaux	Location
Barcelone, Espagne	Bureaux	Location
Madrid, Espagne	Bureaux	Location
Tarragone, Espagne	Bureaux	Location
Oslo & Stavanger, Norvège	Bureaux	Location
Orkanger, Norvège	Usine (Spoolbase) et terrain	Location / Propriété
Athènes, Grèce	Bureaux	Location
Varsovie, Pologne	Bureaux	Location
<i>(Europe de l'Est)</i>		
Saint Pétersbourg, Russie	Bureaux	Location
Moscou, Russie	Bureaux	Location
Aktau, Kazakhstan	Bureaux	Location
<i>(Asie)</i>		
New Delhi, Inde	Bureaux	Propriété / Location
Chennai, Inde	Bureaux	Location
Mumbai, Inde	Bureaux	Location
Kuala Lumpur, Malaisie	Bureaux	Location
Yokohama, Japon	Bureaux	Location
Shanghai & Tianjin, Chine	Bureaux	Location
Beijing, Chine	Bureaux	Location
Taichung, Taiwan	Bureaux	Location
Jakarta, Indonésie	Bureaux	Location
Balikpapan, Indonésie	Bureaux	Location
Bangkok, Thaïlande	Bureaux	Location
Singapour, Singapour	Bureaux	Location
Hanoi, Vietnam	Bureaux	Location
Ho Chi Minh, Vietnam	Bureaux	Location

Seoul, Corée du Sud	Bureaux	Location
<i>(Océanie)</i>		
Perth, Australie	Bureaux	Location
<i>(Amérique du Nord)</i>		
Channelview (Texas), Etats-Unis	Terrain et usine (ombilicaux)	Propriété
Claremont (Californie), Etats-Unis	Bureaux	Location
Mobile (Alabama), Etats-Unis	Usine (Spoolbase) et terrain	Location / Propriété
Houston (Texas), Etats-Unis	Bureaux	Location
Saint John's, Canada	Bureaux	Location
Calgary, Canada	Bureaux	Location
Monterrey, Mexique	Bureaux	Location
<i>(Amérique du Sud)</i>		
Vitoria, Brésil	Usine (flexibles) et terrain	Location / Propriété
Rio de Janeiro, Brésil	Bureaux	Location / Propriété
Macaé, Brésil	Usine (Spoolbase) et bureaux	Propriété
Caracas, Venezuela	Bureaux	Copropriété
Bogota, Colombie	Bureaux	Propriété
<i>(Afrique)</i>		
Lagos, Nigeria	Bureaux	Location
Port Harcourt, Nigeria	Terrain, usine et bureaux	Location / Propriété
Lobito, Angola	Terrain et usine (ombilicaux)	Location / Propriété
Dande, Angola	Usine (Spoolbase) et terrain	Location / Propriété
Luanda, Angola	Bureaux	Location
Johannesburg, Afrique du Sud	Bureaux	Location
<i>(Moyen-Orient)</i>		
Dubaï, E.A.U.	Bureaux	Location
Abu Dhabi, E.A.U.	Bureaux	Location
Doha, Qatar	Bureaux	Location
Al Khobar, Arabie Saoudite	Bureaux	Location
Sana'a, Yemen	Bureaux	Location

Aucun des biens immobiliers faisant l'objet d'une location n'appartient à des dirigeants du Groupe.

Flotte de navires

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient une participation dans / ou exploite les navires suivants :

Nom	Longueur (en m)	Capacité maximum de levage pour opérations de Construction sous marine (en tonnes)	Système de Plongée
Skandi Achiever	106	150T Crane	Oui
Sunrise 2000	132	1x 75T @ 15 m ; 1x30T @ 15 m	Non

Deep Blue	192	1 x 300T @ 18 m	Non
CSO Apache	123	-	Non
Wellservicer (1)	111	1x130T @ 26m	Oui
Constructor	127	1 x 300T @ 16 m	Non
Orelia	119	1x 100T @ 15 m ; 1x100T @ 12 m	Oui
Alliance	78	1 x 70T @ 15 m	Oui
Venturer	129	1x 70T @ 10 m ; 1x155T @ 7m	Oui
CSO DeepPioneer	156	1 x 150T @ 8 m	Non
Normand Pioneer (1)	95	1x 140T Crane + 150T (A-Frame)	Non
Geoholm (1)	85	90 T	Non
Seamec 1	76	30 T ; 15 T	Oui
Seamec 2	93	50T ; 30 T	Oui
Seamec 3	93	50T	Oui
Seamec Princess	123	100T Crane	Oui

(1) Ces navires font l'objet d'un affrètement longue durée. Les autres navires (à l'exception du Geoholm) constituant la flotte sont la propriété de sociétés du Groupe.

Evolution de la flotte au cours de l'exercice 2007

En 2007, Technip a poursuivi le programme stratégique initié en 2006, qui comprenait :

- Un nouveau navire de plongée DP classe III dont la construction a été confiée aux chantiers Aker pour livraison en 2008. Ce navire, baptisé Skandi Arctic et destiné au marché norvégien, sera utilisé par Technip dans le cadre du contrat-cadre signé en 2005 avec Statoil. Ce navire sera détenu en partenariat avec DOF, un armateur naval norvégien de premier plan, et sera doté des dernières technologies en matière de protection environnementale. Le navire de 126 mètres de long sera équipé d'un système de positionnement dynamique DP III et d'un système de plongée 24 hommes. Il sera également équipé d'une grue de 250 tonnes et de véhicules télécommandés (ROV) qui lui permettront d'opérer également en eau profonde.
- Technip a pris livraison fin 2007 du Skandi Achiever, actuellement stationné en Inde. Le navire est pris en affrètement auprès de DOF avec une charte de huit ans. Le système de plongée a été construit et installé par Technip. Le navire retournera en mer du Nord courant 2008 pour réaliser des travaux de construction

et de maintenance d'équipements sous-marins. D'une longueur de 106 mètres, ce navire DP classe II est équipé d'un système de plongée pouvant recevoir 18 hommes.

- Technip a confié à STX le contrat de construction de son nouveau navire de pose de conduites dont la livraison est prévue en 2010. STX est un constructeur sud-coréen qui produit près de 40 navires par an. Le navire de pose sera construit en Chine. Il s'agit d'un navire DP classe III, de 200 mètres de long, d'une capacité de transport de 5000 Te de conduites en acier. Ce navire à grande vitesse opérera dans le monde entier. Il sera capable de poser des conduites d'un diamètre allant jusqu'à 18" en eau profonde ou peu profonde.

Les investissements suivants ont été lancés en 2007 :

- Technip, en partenariat avec DOF, a confié la construction d'un nouveau navire de pose de conduites flexibles aux chantiers Aker. Ce navire destiné au marché brésilien comportera un système de pose en verticale pour l'installation de conduites flexibles jusqu'à 2500 mètres et d'un système de pose en horizontal pour l'installation d'ombilicaux. Ce navire de 125 mètres de long doté d'un

système DP classe II devrait être livré fin 2009.

- Un système de pose verticale est en cours d'évaluation dans l'optique du marché américain des ombilicaux. Ce système de pose sera conçu pour installer des ombilicaux jusqu'à environ 2500 mètres de profondeur d'eau.
- Il a été décidé en 2007 de prolonger l'utilisation du DSV Orelia. Ce navire exploite un marché de niche dans la mer du Nord et est l'un des rares navires capables de travailler sous plusieurs installations offshore de la mer du Nord. L'Orelia sera opérationnel à la mi-2008. Il se verra installer un nouveau module d'habitation et toutes les grues, ainsi que les systèmes de plongée, seront entièrement rénovés. Il sera également équipé d'une nouvelle proue et d'une nouvelle poupe, ce qui améliorera sa vitesse de déplacement.

f. Contrats importants

1. Convention de crédit bancaire

La convention de crédit bancaire d'un montant de 850 millions d'euros est décrite dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration point 4.c *Facteurs de risques et assurances*.

2. Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire de 650 millions d'euros est décrit dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration point 4.c *Facteurs de risques et assurances*.

g. Technologie

1. Brevets et licences

Pour réaliser ses activités d'ingénierie, Technip détient un grand nombre de brevets, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle concédés par des tiers. Technip possède environ 366 familles de brevets (soit environ 2 500 brevets en vigueur dans plus de 30 pays),

essentiellement dans les domaines de l'Offshore et du développement sous-marin (conduites sous-marines, ombilicaux, systèmes de flexibles, plates-formes et équipements), de la cryogénie, du raffinage, du ciment, de l'hydrométallurgie, de la production d'éthylène et d'hydrogène. Technip détient un nombre limité de brevets en commun avec l'IFP et d'autres partenaires industriels.

L'activité pétrochimie repose sur la mise en œuvre de licences de procédés appartenant à des tiers (notamment UOP, Avi Products, BASF). Leur mise en œuvre s'effectue au cas par cas dans le cadre des projets et la charge des redevances incombe au client.

2. Recherche et développement

La Recherche et le Développement sont essentiels au succès de Technip dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction. Les activités de Recherche et Développement sont axées sur le développement de la plateforme EDP (« *Extendable Draft Platform* »), la SPAR en milieu arctique ou FLNG (« *Floating Liquefied Natural Gas* »), l'amélioration de la qualité des produits et services et le développement de nouvelles technologies de conduites flexibles et "déroulées", notamment en mer profonde (au-delà de 500 mètres de profondeur). Technip poursuit une stratégie en trois phases pour acquérir de nouvelles technologies relatives à ses opérations : acquisition interne grâce à la recherche et au développement, croissance externe par l'acquisition de sociétés spécialisées ou croissance mixte organique et externe par des alliances dans le domaine de la recherche.

Les dépenses de Recherche et Développement de Technip pour les exercices 2007, 2006 et 2005 se sont élevées respectivement à 42,0 millions d'euros, 34,9 millions d'euros et 29,4 millions d'euros. La plupart de ses activités de recherche et d'ingénierie sont attribuées à des projets spécifiques et ne sont donc pas compris dans ces chiffres.

Les activités de Recherche et Développement de Technip visent à anticiper les besoins futurs des clients et à améliorer sa compétitivité. Technip élabore des programmes de développement et d'ingénierie dans un certain nombre de domaines

techniques avancés, liés à la production de pétrole et de gaz en mer profonde (comprenant de nouvelles plates-formes de forage et des unités de production flottantes, des systèmes de transport du pétrole brut et du gaz naturel liquide à basse température, en mer profonde). Les principaux sites de Recherche et Développement du Groupe sont situés à Paris et au Trait en France ainsi qu'à Aberdeen (Ecosse) et à Houston (Etats-Unis). Ces équipes regroupent environ 250 personnes. Technip recourt également à la Recherche et Développement externe pour former des alliances technologiques stratégiques, destinées à faciliter le développement commercial dans ces secteurs.

3. Alliances technologiques

Technip participe à des alliances technologiques dans l'Onshore/Downstream, notamment avec BP Chemicals dans le domaine du PTA, avec Ineos dans le domaine des polyoléfines, avec Dow Chemicals dans le domaine des fours d'éthylène et avec Air Products dans le domaine des unités de production d'hydrogène. Dans l'Offshore, Technip conduit avec l'IFP des activités de recherche, notamment dans le domaine de l'Offshore en mer profonde relatif à la production de pétrole et de gaz.

4. Acquisitions

Technip acquiert également des technologies importantes lorsqu'il achète les sociétés qui les ont développées comme cela a été le cas lors de l'acquisition des activités de KTI, rebaptisées depuis Technip Benelux, Technip USA et Technip KT India. Ces acquisitions ont permis à Technip de bénéficier de compétences renforcées et d'acquérir des technologies de premier plan dans les secteurs de l'éthylène et de l'hydrogène. L'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA par Coflexip a permis à Technip d'accéder aux technologies associées aux plates-formes Offshore dénommées "SPAR".

h. Historique du Groupe

1958	Création de Technip le 21 avril.
1958 - 1962	Premières commandes significatives sur le marché français : raffineries de Donges et de Feyzin, usine de désulfuration de gaz naturel de Lacq.
1963 - 1965	Succès à l'exportation avec la réalisation des raffineries de Chittagong, Abidjan et Tamatave et une première mondiale : l'usine de liquéfaction de gaz naturel d'Arzew en Algérie.
1966 - 1969	Elargissement des activités de Technip à la pétrochimie, la chimie et les engrais. Ouverture d'un établissement à Lyon. Signature des contrats pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel de Skikda en Algérie et pour la première tranche du complexe de désulfuration de gaz naturel d'Orenbourg en URSS.
1970 - 1974	Constitution, dans le sillage de Technip, d'un groupe international d'ingénierie avec notamment Technipetrol à Rome, et Tecplant à Barcelone. L'effectif du groupe atteint alors 2 000 personnes. Technip remporte deux contrats importants en pétrochimie : le complexe géant de Liao Yang en Chine et le vapocraqueur n°2 de Feyzin en France. Création en 1971 de Coflexip, société spécialisée dans la conception et la fabrication de conduites flexibles pour l'exploitation de champs d'hydrocarbures sous-marins.
1975 - 1978	Création de Technip-Geoproduction, spécialisée dans l'équipement des champs d'hydrocarbures. La fusion de Technip et de COCEI donne une impulsion à la diversification sectorielle des activités. Technip signe pour 2,5 milliards de francs de contrats pour les complexes aromatiques d'Oufa et Omsk en URSS et un contrat pour l'optimisation, par gas lift, de 2000 puits de pétrole en Sibérie occidentale. Premiers projets au Brésil et au Moyen-Orient avec les vapocraqueurs de Triunfo au Brésil et d'Umm Saïd au Qatar. Technip quitte Rueil-Malmaison pour s'installer à la Défense.
1979 - 1984	Technip signe les contrats pour l'usine de traitement de gaz de Zubair en Irak et la raffinerie d'Umm Saïd au Qatar. Création de TPG Malaysia à Kuala Lumpur. Signature du contrat pour la raffinerie d'Al Jubail en Arabie Saoudite (12 millions de tonnes/an) et lancement de la première phase du complexe gazier d'Astrakhan en URSS. L'achat de CLE ouvre au Groupe les portes de l'industrie cimentière. Création de Technip Abu Dhabi.
1985 - 1988	Restructuration financière de Technip. Deux grands contrats dans le domaine du traitement de gaz : Astrakhan 2 en URSS, suivi du North Field au Qatar. Technip-Geoproduction réalise une grande première technologique : le relevage des plates-formes d'Ekofisk en mer du Nord. Avec SGN, Technip prend part à l'extension de l'usine de retraitement de combustible nucléaire de La Hague. Le Groupe représente plus de 3 000 personnes. Coflexip implante une usine de fabrication de conduites flexibles au Brésil (1986).
1989 - 1990	Création de Technip Seri Construction et prise de participation dans la société d'ingénierie portugaise Lusotecna. Reprise d'activité en Iran (complexe pétrochimique de Bandar Imam). L'effectif du Groupe s'élève à 4 000 personnes. Coflexip crée une usine de fabrication d'ombilicaux, Duco Ltd (1990).
1991 - 1993	Le clé en main prend une place prépondérante dans l'activité de Technip notamment avec les installations de traitement de gaz d'Accro 1 au Venezuela et le projet de traitement de gaz de Bab Habshan (OGD 1) à Abu Dhabi. Technip acquiert les activités génie industriel (Speichim et EGI) de Spie-Batignolles et prend le contrôle de Lentep, installée à Saint-Petersbourg et rebaptisée Technip CIS. L'effectif du Groupe franchit le cap des 5 000 personnes. Coflexip fait l'acquisition de Perry Tritech Inc., société fabriquant des robots sous-marins télécommandés (1992). Coflexip entre sur le NASDAQ en 1993.
1994 -	Entrée de Technip et de Coflexip à la Bourse de Paris.

1996	<p>Lancement de la réalisation clé en main de la raffinerie de Leuna en Allemagne et de l'usine de gaz naturel de Bonny au Nigéria. Premières mondiales dans l'amont pétrolier : la plus grande unité de production flottante au monde sur le champ de N'Kossa au Congo et la première plate-forme TPG 500 sur le champ d'Harding en Mer du Nord.</p> <p>Création de Technip Tianchen en Chine.</p> <p>Le chiffre d'affaires consolidé franchit la barre des 10 milliards de francs en 1996.</p> <p>Coflexip fait l'acquisition du groupe Stena Offshore (1994), entreprise de travaux sous-marins pour l'industrie parapétrolière et spécialisée dans la pose de conduites en « déroulé » et construit une unité de fabrication d'ombilicux en acier, Duco Inc. à Houston (1996).</p>
1997 - 1998	<p>Contrat pour la raffinerie de Midor en Egypte et pour deux projets d'installations de traitement du brut extra-lourd de l'Orénoque au Venezuela.</p> <p>Technip marque sa présence en Asie centrale (raffineries de Boukhara en Ouzbékistan et de Turkmenbashi au Turkménistan).</p> <p>ADNOC confie à Technip/Bechtel le doublement de capacité des installations de traitement de gaz d'Habshan en Abu Dhabi.</p> <p>Prise de participation majoritaire dans CBS Engineering, Houston, spécialisée dans l'amont pétrolier et création de Krebs-Speichim, société d'ingénierie chimique à parité avec SGN.</p> <p>Le groupe Technip représente 6 400 personnes.</p>
1999	<p>Technip achète KTI/MDEU.</p> <p>Création de Technip Germany, Technip USA, Technip Benelux.</p> <p>Le groupe représente 10 000 personnes et devient le numéro 1 Européen de la profession.</p>
2000	<p>Technip devient le principal actionnaire de Coflexip.</p> <p>Contrat clé en main pour le développement du champ de gaz offshore de Cakerawala entre la Malaisie et la Thaïlande.</p> <p>Obtention de deux contrats de développement de champ de gaz d'Haradh en Arabie Saoudite.</p> <p>Coflexip fait l'acquisition de Slingsby Engineering Systems Ltd, société de fabrication de systèmes robots sous-marins.</p>
2001	<p>Fusion de Krebs-Speichim dans Technip et création de la branche Technip LCI regroupant les lignes de produits Sciences de la vie, Chimie et Industrie.</p> <p>Acquisition de la société brésilienne d'ingénierie UTC.</p> <p>Coflexip fait l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime.</p> <p>OPE/OPA sur Coflexip : le regroupement des sociétés donne naissance au groupe Technip-Coflexip, numéro 1 européen et numéro 5 mondial dans le secteur de l'ingénierie, des technologies et des services pétroliers et gaziers.</p> <p>Entrée de Technip sur le New York Stock Exchange (NYSE).</p>
2002	<p>Contrat pour la conception et la réalisation des trains 4 et 5 de liquéfaction de gaz naturel du complexe de Bonny.</p> <p>Contrat clé en main pour le remodelage et l'extension de la raffinerie de Ruwais.</p> <p>Contrat pour la construction de la première plate-forme « Cell Spar » au monde pour le champ Red Hawk.</p>
2003	<p>Contrat pour la réalisation clé en main d'un complexe de Gas-To-Liquids (GTL) au Qatar. C'est le premier projet de GTL à l'échelle industrielle à voir le jour.</p> <p>Technip remporte quatre contrats importants : l'un dans le cadre du développement du champ Dalia pour Total au large de l'Angola, portant sur la construction de la plus grande installation flottante de production / stockage / déchargement (« FPSO ») réalisée à ce jour, un deuxième contrat pour le système de conduites sous-marines.</p> <p>Le troisième contrat porte sur une plate-forme de compression de gaz pour le champ East Area, et le quatrième sur la plate-forme Amenam 2, au Nigéria.</p> <p>Contrat pour le développement des champs de gaz naturel Simian Sienna et Sapphire, situés dans les eaux peu profondes de la Méditerranée, au large de l'Egypte.</p> <p>Important projet pour l'ingénierie, la fourniture et l'installation d'une plate-forme TPG 500 de forage et de production destinée au champ de gaz de Shah Deniz, dans le secteur azéri de la Mer Caspienne.</p>
2004	<p>Le Deep Blue, principal navire de la flotte Technip, bat des records mondiaux de</p>

	<p>profondeur et réalise des premières technologiques lors des opérations d'installation de conduites sous-marines sur les champs de Na Kika dans le golfe du Mexique. Contrat de quatre milliards de dollars avec Qatar Liquefied Gas Company Limited (II) (« Qatargas II »), pour la réalisation des deux plus grands trains de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) au monde.</p>
2005	<p>Technip réalise un chiffre d'affaires de près de 5,4 milliards d'euros et compte près de 21 000 personnes ; 60 nationalités sont représentées et ses collaborateurs travaillent dans plus de 50 pays.</p> <p>Au terme du processus d'intégration des activités acquises au cours de ces dernières années, Technip remodèle son organisation. Technip devient un acteur de premier plan sur deux marchés-clés, celui du gaz naturel liquéfié (GNL) et celui de l'éthylène. Dans le secteur du GNL, le Groupe signe en joint venture plusieurs contrats majeurs, dont le contrat clé en main « Yemen LNG » pour la 1^{ère} usine de liquéfaction de gaz naturel du Yémen, contrat de quatre milliards de dollars pour la réalisation au Qatar de deux des plus grands trains de GNL au monde (« Qatargas III » et « Qatargas IV »), et le contrat pour deux trains de liquéfaction pour le projet « Rasgas 3 » au Qatar. Dans le secteur de l'éthylène, Technip remporte le contrat pour la réalisation d'une unité d'éthylène à Ras Laffan au Qatar, le contrat pour une importante unité d'éthylène et de propylène sur le complexe de Yansab en Arabie Saoudite ainsi que le contrat pour la réalisation d'une unité d'éthylène au Koweït.</p> <p>Technip consolide son leadership dans l'offshore profond, avec notamment la signature des deux contrats pour la plate-forme SPAR et les conduites du champ Kikeh (Malaisie), du contrat pour la plate-forme SPAR "Tahiti" (golfe du Mexique), et la signature en consortium du contrat pour la construction du FPSO du champ Akpo (Nigeria).</p>
2006	<p>Technip achève le méga-projet clé en main Oryx GTL, au Qatar, plus grand complexe de transformation de gaz naturel en carburants liquides au monde.</p> <p>Livraison de Dalia, plus grande installation flottante de production, stockage et transfert (FPSO) réalisée à ce jour et destinée au développement d'un champ pétrolier au large de l'Angola. Technip a également réalisé pour ce projet des équipements sous-marins innovants pour l'exploitation de gisements situés en mer profonde.</p> <p>ExxonMobil Middle East Gas Marketing Limited confie à Technip la réalisation d'une usine de traitement de gaz d'une capacité de 35,40 millions de mètres cube par jour de gaz naturel (projet Al Khaleej Gas Phase 2 dit AKG-2).</p> <p>Technip remporte un contrat pour l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction de la coque et du système d'ancrage d'une plate-forme SPAR pour le projet Perdido (golfe du Mexique). Amarrée par une profondeur d'eau de 2 385 mètres, cette SPAR représentera un nouveau record de profondeur, et sera la première à utiliser un système d'accès direct vertical qui réduira les coûts de forage, simplifiera les travaux et facilitera l'accès aux équipements sous-marins.</p> <p>En Nouvelle-Zélande, Technip remporte le contrat pour l'ensemble du développement (des infrastructures en mer aux installations de traitement à terre) du champ de gaz de Kupe, situé à 30 km au large de la côte ouest de l'Île du Nord.</p>

i. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

A la connaissance de la Société, les sources utilisées dans le présent document de référence ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses en tout point important.

6. Contacts et calendrier de communication financière

a. Responsable de l'information financière

Relations Analystes et Investisseurs :
Kimberly Stewart
6-8 Allée de l'Arche – 92973 Paris La Défense
Cedex – France
Téléphone : +33 (0)1 47 78 21 21
Télécopie : +33 (0)1 47 78 33 40

b. Calendrier de communication financière

1. Communiqués de presse

Le calendrier des dates de publication des

informations financières de Technip présenté ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourrait faire l'objet de certaines modifications.

Résultats annuels 2007 : 21 février 2008

Résultats premier trimestre 2008 : 15 mai 2008

Résultats deuxième trimestre et premier semestre 2008 : 31 juillet 2008

Résultats troisième trimestre 2008 : 13 novembre 2008

2. Publication de l'information financière

Information financière trimestrielle (1^{er} trimestre) : 15 mai 2008

Rapport financier semestriel : août 2008

Information financière trimestrielle (3^{ème} trimestre) : 15 novembre 2008.

VII. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent document de référence :

- les informations requises par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE (les informations non applicables à Technip sont indiquées « N/A ») ;
- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE ;

(1) Les parties, sections et paragraphes du rapport sur l'exercice 2007 sont présentés dans le sommaire de ce rapport.

LEGISLATION EUROPEENNE	Rapport annuel et de développement durable 2007	Rapport sur l'exercice 2007 (1)
1. PERSONNES RESPONSABLES		
• Personnes responsables des informations.....		VI-1-a ;
• Déclaration des personnes responsables		VI-1-a ;
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	p.11 et 12	VI-1-b
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	p.4 et 5 ; 77 à 79	I-2-a et b
4. FACTEURS DE RISQUE		I-4-c et d ; III-5- Note 33
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
• Histoire et évolution de la Société	2 ^e de couverture	I-1-a, b et c ; I-1-e ; I-4-a ; VI-3-a ; VI-5- h
• Investissements.....		I-1-d ; I-2-a ; III-5 - Note 3 ; III-5 – Note 9 ; III-5 – Note 10 ; VI-5-e
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
• Principales activités.....	p. 18 à 31	I-1-a, b et c ; I-1- e et f ; I-2-a et b ; III- 5 – Note 3 ; VI-5-a ; VI-5-b ; VI-5-c ; VI-5- d ; VI-5-g ; VI-5-h
• Principaux marchés.....		I-1-a et b ; I-1-c ; I- 1-f ; I-2-a et b ; III- 5 – Note 3 ; VI-5-b
7. ORGANIGRAMME		
• Description du Groupe	p.16 et 17	I-1-a ; II-1 ; VI-5-a
• Filiales importantes.....		I-1-b ; III-5 – Note 2 ; IV-7 ; VI-5-a

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	Livret p.2 et 3 ; p.76	I-1-a ; I-1-d ; I-2-a ; III-5 – Note 9 ; VI-5- e
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	p.66 à 70	I-2-a ; I-2- b ; III
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
• Information sur les capitaux de l'émetteur.....	p.77	I-2-a ; IV-6.4 ; III- 4 ; III-5 – Note 20
• Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	p.78	I-2-a et b ; III-3 ; IV-3
• Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.....		I-2-a et b ; I-4-c ; III-5 – Note 21 ; III- 5 – Note 33 ; VI-5-f
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		I-2-a et b ; I-4-c ; III-5 – Note 4 ; III-5 – Note 10 ; VI-5-c
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		I-1-c ; I-4-b ; VI-5-b
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
• Information concernant les membres des organes d'administration et de direction.....	p.10	I-3-a ; I-3-c ; VI-4-b
• Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....		VI-4-b
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		I-3-d ; II-3 ; III-5 – Note 28 ; III-5 – Note 29 ; IV-6.18 ; VI-4-c
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
• Date d'expiration des mandats.....		I-3-a ; VI-4-b
• Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.....		VI-4-b
• Informations sur les comités de l'émetteur	p.11	I-3-c
• Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	p.10	I-3-a ; I-3-b ; I-3-c
17. SALARIÉS.....	p. 44 à 51 ; 72-73	I-1-a ; I-1-g ; I-2-a ; I-3-d ; I-6-a ; II-3 ; III-5 – Notes 4 et 27
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p.7	I-5-b ; III-5 – Note 20 ; VI-3-b
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....		III-5 – Note 28 ; IV- 6.13 ; VI-4-c
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		

• Informations financières historiques.....	p.77 et 78	Préambule ; I-2-a et b ; III ; IV
• Information financière pro forma		N/A
• États financiers.....		III; IV
• Vérification des informations financières historiques annuelles		II-2 ; V
• Date des dernières informations financières.....		III ; IV
• Informations financières intermédiaires et autres.....		N/A
• Politique de distribution de dividendes.....	p.57 ; p.67 et 68	I-5-c ; II-3 ; III-5 – Note 20
• Procédures judiciaires et d'arbitrage.....		I-4-d ; III-5 – Note 32
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice		III-5 – Note 34
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
• Capital social	p.7	I-5-a et b ; II-4 ; III-4 ; III-5 – Note 20 ; IV-6.4 ; VI-3-b
• Actes constitutifs et statuts.....		VI-2 ; VI-3-a ; VI-4-a
22. CONTRATS IMPORTANTS		
		I-2-a ; I-4-c ; VI-5-f
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		
		VI-5-i
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
		VI-2
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....		
		I-1-b ; IV-7
RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »		
1. COMPTES ANNUELS		IV
2. COMPTES CONSOLIDÉS		III
3. RAPPORT DE GESTION		I et II
4. DECLARATION DE LA RESPONSABILITE		VI-1-a
5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		II-2 ; V
6. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		VI-1-b

SIGLE AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ; le 25 mars 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document de référence est constitué de deux documents : le rapport annuel et de développement durable et le rapport sur l'exercice 2007. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles auprès de Technip au 6-8 Allée de l'Arche – 92973 Paris La Défense Cedex – France, sur le site internet de Technip (www.technip.com) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Rapport annuel et de développement durable 2007



Un demi-siècle de réalisations

1958	Création de Technip, bureau d'ingénierie dont l'effectif est d'environ 100 personnes.
1963	Premiers succès à l'exportation avec la réalisation des raffineries de Chittagong, Abidjan et Tamatave, et une première mondiale : l'usine de liquéfaction de gaz naturel d'Arzew en Algérie.
1970	Constitution d'un groupe international, avec notamment l'ouverture d'une filiale à Rome (Italie).
1971	Création de Coflexip, société spécialisée dans la conception, la fabrication et la fourniture de conduites sous-marines flexibles.
1974	Inauguration de l'usine du Trait (France), spécialisée dans la fabrication de conduites flexibles.
1982	Technip renforce sa présence internationale en ouvrant une filiale à Kuala Lumpur (Malaisie), puis à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) deux ans plus tard.
1986	Ouverture d'une deuxième usine de fabrication de conduites flexibles sous-marines, à Vitória (Brésil).
1994	Entrée de Technip à la Bourse de Paris. Entrée de Coflexip à la Bourse de New York. Acquisition de Stena Offshore par Coflexip, donnant naissance au premier groupe international capable de maîtriser toutes les étapes de la gestion de projets pétroliers et gaziers sous-marins.
1996	Réalisation de premières mondiales dans l'amont pétrolier : plus grande unité de production flottante au monde (au Congo), première plate-forme TPG 500 (concept propriétaire de Technip) en Mer du Nord. Lancement de grands projets Onshore clé en main, comme la raffinerie de Leuna en Allemagne.
1997	Établissement d'un record du monde au Brésil en installant des conduites flexibles par 1 709 m de profondeur d'eau et des conduites rigides par 1 035 m.
1999	Acquisition de KTI/MDEU, filiale de Mannesmann spécialisée dans les installations pétrochimiques et détentrice de technologies propriétaires dans les domaines de l'éthylène et de l'hydrogène. Technip compte 10 000 personnes et devient un des leaders européens de l'ingénierie.
2001	Coflexip acquiert la division Mer Profonde d'Aker Maritime et devient propriétaire du concept de plates-formes flottantes Spar destinées à la mer profonde, en partenariat avec McDermott. Technip fusionne avec Coflexip, donnant naissance au n°5 mondial dans le secteur de l'ingénierie, des technologies et des services à l'industrie du pétrole et du gaz. Le Groupe lance son navire amiral Deep Blue, spécialisé dans la pose de conduites sous-marines.
2004	Création de la joint venture Chiyoda-Technip (CTJV), à laquelle seront attribués des contrats gaziers majeurs au Moyen-Orient.
2006	Achèvement du méga-projet clé en main Oryx GTL, au Qatar, plus grand complexe de transformation de gaz naturel en carburants liquides au monde. Livraison du FPSO Dalia (Angola), plus grande installation flottante de production, stockage et transfert réalisée à ce jour. Technip a également réalisé pour ce projet l'installation de l'ensemble de l'infrastructure sous-marine.
2007	Réalisation de nouvelles unités de gaz naturel liquéfié à Bonny Island, au Nigeria. Technip permet la mise en production du champ de Roncador au Brésil, grâce à la réalisation de la plate-forme P-52, du système de conduites sous-marines flexibles et du système d'export installé par le Deep Blue.

Technip en bref

Technip est un acteur mondial de premier plan dans les domaines de l'ingénierie, des technologies et de la réalisation de projets pour l'industrie du pétrole et du gaz.

Grâce à l'expertise et au savoir-faire de ses équipes, Technip apporte une contribution déterminante au développement de technologies et de solutions durables pour valoriser les ressources énergétiques mondiales.

23 000
collaborateurs dans
46 pays

Des actifs industriels
sur **cinq**
continents

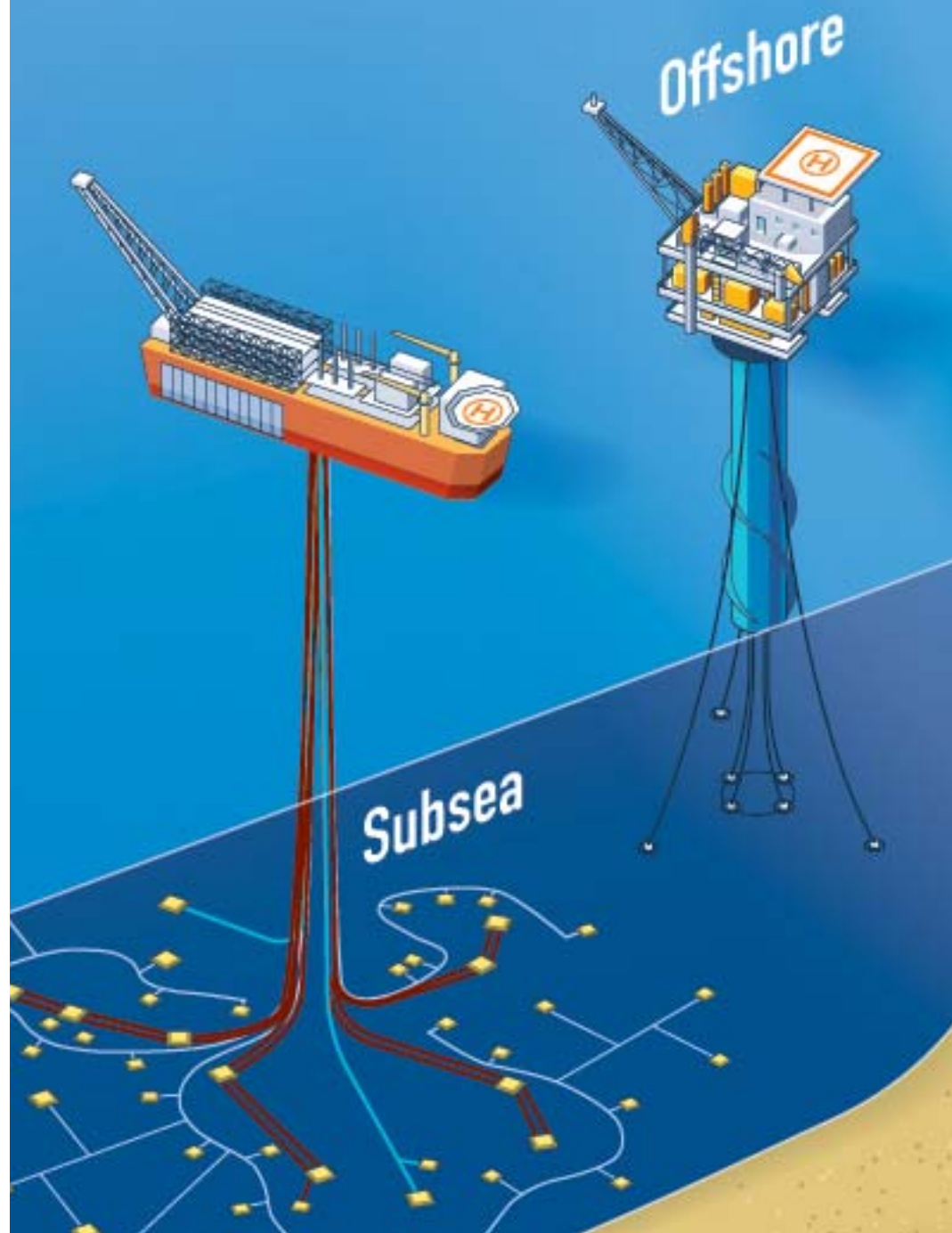
Une flotte de
19 navires
à horizon 2010

Résultat opérationnel
courant 2007 :
247 millions
d'euros

Chiffre d'affaires 2007 :
près de
7,9 milliards
d'euros

Action
cotée
sur le marché
Euronext Paris

Notre marché : le pétrole et le gaz





Onshore



Technip exerce ses activités sur le marché mondial du pétrole et du gaz, dans trois segments : infrastructures sous-marines (Subsea), plates-formes en mer (Offshore) et installations terrestres (Onshore). Ce marché représente 97 % du chiffre d'affaires du Groupe et poursuit son développement à un rythme très soutenu. Pour ses clients, principalement des sociétés pétrolières internationales et des compagnies pétrolières nationales, Technip réalise des projets d'infrastructures toujours plus ambitieux, complexes et exigeants : mers très profondes, climats extrêmes, méga-projets, valorisation de ressources non-conventionnelles, haute performance environnementale.

Notre métier :

fournir des solutions intégrées
à nos clients



1 Conception

Sur la base du cahier des charges établi par le client, cette première étape consiste à concevoir une installation. Depuis les études de faisabilité jusqu'à l'ingénierie de détail, les centres opérationnels de Technip bénéficient d'une très forte expertise dans l'ensemble des services d'ingénierie.

2 Fabrication / Approvisionnement

Technip commande les équipements et les matériaux définis lors de la phase d'ingénierie auprès de fournisseurs internationaux. La fabrication des conduites flexibles et des ombilicaux (câbles de contrôle sous-marins) est réalisée dans les usines du Groupe.

Technip conçoit et réalise des installations industrielles de haute technologie : équipements sous-marins et plates-formes, méga-complexes pétroliers, gaziers et pétrochimiques à terre. Le Groupe intervient sur l'ensemble du projet, de la phase d'études à la livraison de l'unité, y compris l'approvisionnement des équipements (fabrication de conduites flexibles notamment).



3 Réalisation

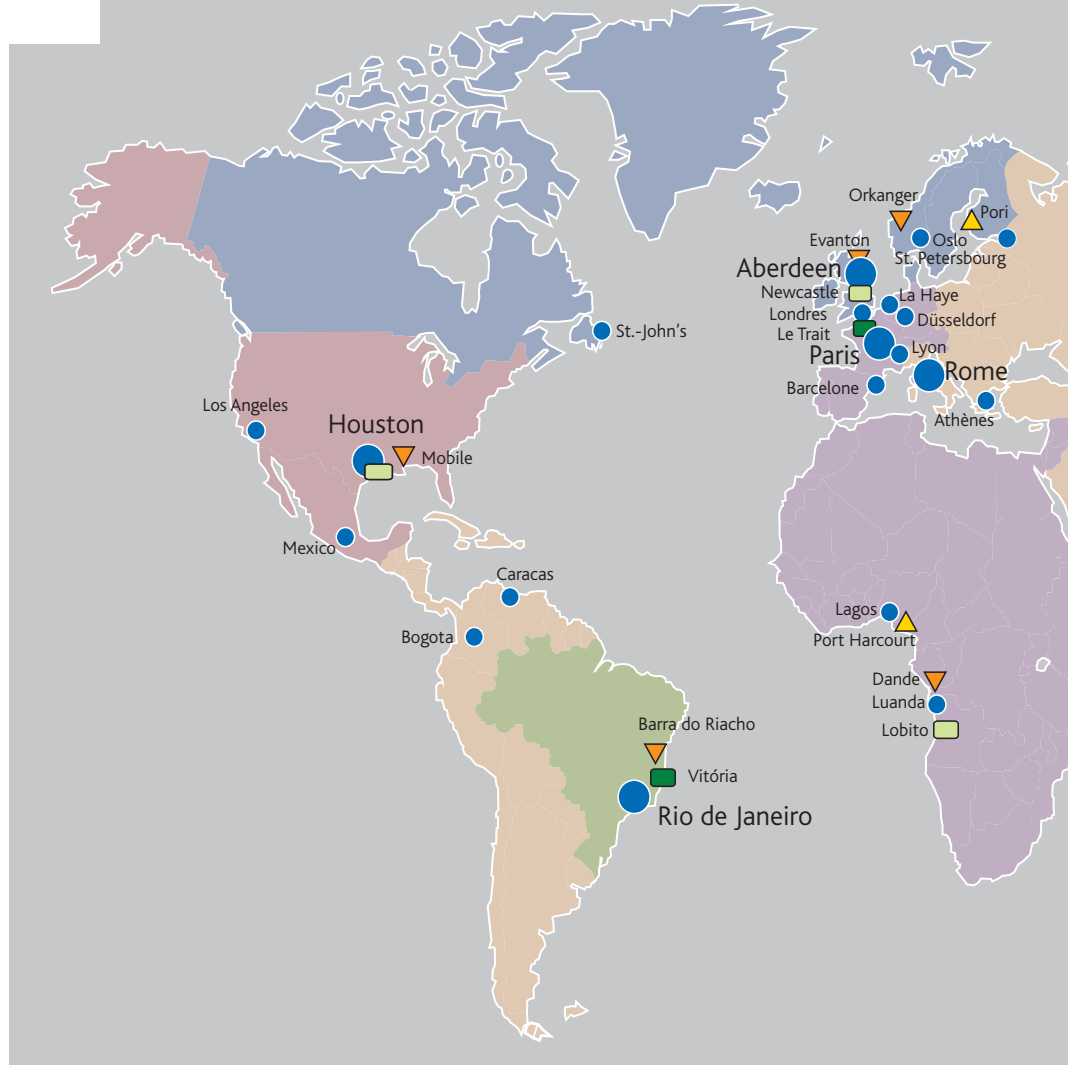
Technip assure la supervision de la construction réalisée par des sociétés sous-traitantes.

Dans le segment Offshore, Technip dispose de ses propres chantiers de construction pour certains types de plates-formes.

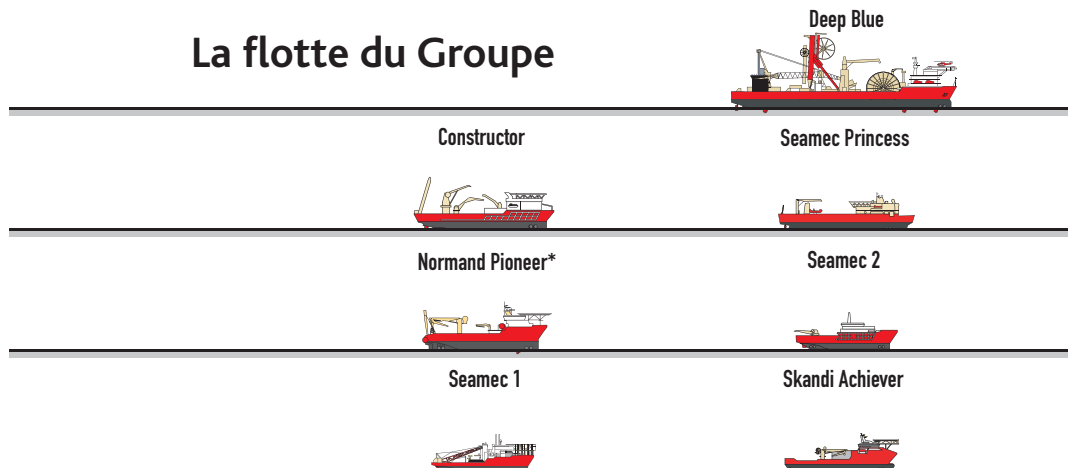
Technip installe les conduites flexibles et rigides jusqu'à près de 3 000 m de profondeur d'eau. Les conduites rigides sont assemblées dans ses cinq bases situées à proximité des zones d'exploitation.

Pour mener ces opérations, le Groupe s'est équipé d'une flotte de navires spécialisés comptant actuellement 16 navires, 19 à horizon 2010.

Une présence mondiale



La flotte du Groupe



- Région A
- Région B
- Asie - Pacifique
- Mer du Nord - Canada
- Amérique du Nord
- Brésil



- Centres opérationnels
- Usines de fabrication de conduites flexibles
- Usines de fabrication d'ombilicaux
- ▲ Chantiers de construction
- ▼ Bases d'assemblage et de chargement des conduites sous-marines

Deep Pioneer



Sunrise 2000



Venturer



Apache



Orelia



Wellservicer



Seamec 3



Geoholm**



Alliance



Scandi Arctic
(livraison en 2008)



Nouveau navire de pose brésilien
(livraison en 2009)



Nouveau navire de pose
(livraison en 2010)



* Propriété de Solstad (affrètement longue durée) ** Propriété de DOF Subsea ASA (contrat de service)

Une forte expertise technologique

La complexité croissante des projets sur lesquels Technip intervient nécessite la mise en œuvre de technologies à la pointe du progrès. Son portefeuille technologique et son savoir-faire reconnu constituent donc des atouts stratégiques essentiels pour la compétitivité du Groupe.

Dans chacun de ses segments d'activité, le Groupe est fortement engagé dans le développement de technologies et de savoir-faire innovants. Dans le domaine du **Subsea**, les ingénieurs de Technip travaillent ainsi à la conception d'équipements pouvant supporter des pressions et températures extrêmes pour répondre au défi des gisements situés par plus de 3 000 m de profondeur d'eau.

Dans l'**Offshore**, le Groupe développe des méthodes d'installation réduisant les temps d'opération en mer et leur coût, ainsi que de nouveaux modèles de plates-formes adaptées par exemple à l'exploitation d'hydrocarbures dans les conditions très rudes de l'Océan Arctique.

Dans le secteur **Onshore**, les programmes de recherche et développement permettent notamment d'accroître la capacité des méga-complexes de gaz naturel liquéfié, d'assurer le traitement et le raffinage des ressources non-conventionnelles, et d'améliorer les performances environnementales des unités industrielles.

L'innovation, inhérente à la culture Technip, est particulièrement stimulée en interne. Le département Nouvelles Technologies, directement rattaché au Président-Directeur Général, a pour vocation d'anticiper les technologies du futur et de mettre en œuvre les actions de Technip dans ces domaines clés.



Sommaire

2	■ Message du Président	
		Rapport annuel 2
4	■ Chiffres clés	
6	■ Technip en Bourse	
10	■ Gouvernement d'entreprise	
14	■ Vision, Valeurs et Chartes	
16	■ Organisation du Groupe	
		Les activités de Technip 18
20	■ Subsea	
24	■ Offshore	
28	■ Onshore	
		Développement durable 32
34	■ Message du Comité de Développement Durable	
35	■ Enjeux et démarche	
38	■ Tableau de bord du développement durable	
44	■ Ressources humaines et responsabilité sociale	
52	■ Santé et sécurité	
56	■ Responsabilité environnementale	
62	■ Responsabilité envers les communautés	
66	■ Responsabilité envers les partenaires économiques	
		Principales données sociales, environnementales et financières 71
71	■ Périmètre et méthode du reporting	
72	■ Les femmes et les hommes dans le Groupe	
74	■ Indicateurs environnementaux	
77	■ Éléments financiers résumés	
80	■ Glossaire	

Message du Président

2007 a été une année de résultats contrastés pour Technip.

La performance record de nos activités d'infrastructures sous-marines (Subsea), avec un taux de marge opérationnelle de 15,8 % en progression constante trimestre après trimestre, a démontré que ce segment a recouvré une dynamique de croissance rentable grâce à notre leadership technologique, à une bonne maîtrise des projets et à l'efficacité de notre « business model ». Présents dans l'ingénierie de projet, la conception et la fabrication des conduites sous-marines flexibles et des ombilicaux jusqu'à leur installation par notre propre flotte de navires, nous sommes en effet l'acteur le plus intégré du marché du Subsea. La performance économique de ce segment continue aussi à progresser très favorablement : le taux de rentabilité après impôt des capitaux employés a été porté à 18 % en 2007, à comparer à 7 % en 2006.

La situation financière de quelques projets du segment Onshore-Downstream a été affectée par l'augmentation imprévisible des coûts ainsi que par l'insuffisance des ressources humaines disponibles lors de la phase de construction, tout particulièrement au Moyen-Orient et en Asie. Afin de clarifier la situation de ces contrats, nous avons enregistré dans les comptes de l'exercice 2007 des charges s'élevant à 320 millions d'euros au titre de ce segment d'activité. Ces charges ont lourdement affecté les marges du Groupe, ramenant le résultat opérationnel courant consolidé à 247 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 7,9 milliards.

Ces mesures, qui ont concerné notamment les grands contrats

gaziers au Qatar, ont réduit significativement les incertitudes qui pesaient sur les résultats à terminaison de ces projets.

Les prises de commandes de l'année 2007 sont en hausse de 17 % avec un carnet de commande bien équilibré, qui s'élève à 9,4 milliards d'euros en fin d'année. Le Subsea, notre segment d'activité le plus profitable, s'est élevé à 46 % du montant des nouvelles commandes. Au 31 décembre 2007, ce segment représente 37 % du carnet de commandes contre 26 % l'année précédente. D'autre part, la répartition géographique entre les différentes régions du monde est plus équilibrée, tandis que la part des projets Onshore moins exposés aux risques de la construction (tels que les contrats de service et de management de projet) progresse.

En octobre dernier, l'organisation opérationnelle de Technip a évolué pour accompagner notre stratégie d'amélioration de la rentabilité. Des unités régionales pleinement responsables de leurs performances opérationnelles et financières ont été créées. Elles reçoivent l'appui de lignes de produits mondiales et d'une « business unit » dédiée au Subsea qui a été mise en place au niveau du Groupe et déclinée dans chaque Région en une organisation focalisée sur ce métier. Cette nouvelle organisation doit permettre à Technip de poursuivre sa croissance, de continuer à développer son leadership en matière de technologies, de savoir-faire et de management de projets, et d'améliorer ses performances financières tout en développant ses capacités de réalisation de projets.



Thierry Pilenko,
Président-Directeur Général

En ce qui concerne nos actifs, nous avons lancé un programme d'investissement de près d'un milliard d'euros d'ici 2010. Nous avons augmenté les capacités de nos sites de fabrication de conduites flexibles au Brésil et en France, et lancé la construction d'une nouvelle usine en Asie. Deux nouveaux navires spécialisés de dernière génération ont rejoint notre flotte, et deux autres sont en construction pour répondre à la demande du marché des infrastructures sous-marines.

En ce début d'année 2008, Technip aborde l'avenir avec une grande visibilité.

Le Groupe peut s'appuyer sur des bases solides de compétences et d'actifs, une structure de bilan saine et des fondamentaux de marchés porteurs.

Face aux défis du secteur de l'énergie, accroissement de la demande pour répondre à la croissance mondiale, raréfaction des ressources fossiles facilement accessibles et valorisables, prise en compte des impératifs environnementaux, Technip est un acteur clé dans un environnement de marché très favorable. Pour en bénéficier pleinement, nous avons décidé de nous concentrer sur notre cœur de métier, le pétrole et le gaz. Notre stratégie est de nous focaliser et de capitaliser sur nos points forts, de renforcer notre performance opérationnelle tout en accordant une attention de chaque instant au respect de nos responsabilités environnementales, sociales et sociétales.

Pour renforcer notre position de leader à haute valeur ajoutée

technologique, de nouveaux développements ont été poursuivis dans des domaines essentiels pour répondre aux défis des « nouvelles frontières » du pétrole et du gaz : conduites sous-marines adaptées aux très grandes profondeurs, solutions innovantes pour le développement du gaz naturel liquéfié Onshore et Offshore, traitement des ressources non-conventionnelles, études de plates-formes adaptées aux conditions des régions arctiques.

En résumé, Technip a aujourd'hui les atouts en mains pour poursuivre l'amélioration de ses marges opérationnelles et de sa performance économique. Les initiatives que nous avons prises en 2007 devraient nous permettre de développer notre dynamique de croissance profitable avec l'objectif de réaliser en 2008 un taux de marge opérationnelle consolidée supérieur à 7 % pour un chiffre d'affaires consolidé qui devrait s'établir à environ 8 milliards.

Confiant dans les capacités du Groupe à créer de la valeur sur le long terme pour ses actionnaires, le Conseil d'Administration a proposé aux actionnaires de porter le dividende à 1,20 € par action.

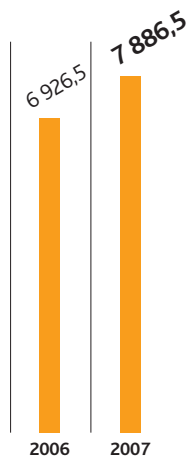
Vous pouvez compter sur mon engagement personnel et celui de l'ensemble des équipes de Technip pour réaliser ces objectifs.

Thierry Pilenko

Chiffres clés 2007

Chiffre d'affaires

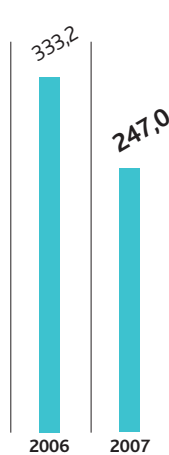
(en millions €)



Le chiffre d'affaires 2007 est en hausse de 14 % par rapport à celui de l'année 2006. C'est dans le segment Onshore-Downstream que s'est produite la plus forte hausse (+ 34 %), en raison du nombre élevé de projets qui, en 2007, sont en pleine phase de construction.

Résultat opérationnel courant

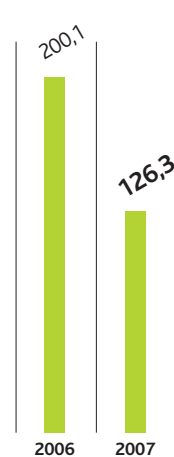
(en millions €)



Le résultat opérationnel courant est en baisse de près de 26 %, à la suite des 320 millions € de provisions enregistrées dans le segment d'activité Onshore-Downstream. Le taux de marge opérationnelle courante ressort à 3,1 % (4,8 % en 2006). Le résultat opérationnel du segment d'activité SURF progresse le plus et affiche un taux de marge opérationnelle courante record à 15,8 %.

Résultat net (part du Groupe)

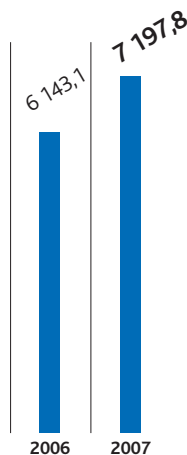
(en millions €)



Le résultat net 2007 est en baisse de près de 37 % par rapport à celui de 2006, en raison des provisions enregistrées dans le segment d'activité Onshore-Downstream en 2007.

Prises de commandes

(en millions €)



En 2007, les prises de commandes de Technip ont atteint 7 197,8 millions €. Elles portent principalement sur les activités SURF (+ 47,1 %), l'activité Onshore-Downstream ne progressant que de 4,3 %.

Carnet de commandes

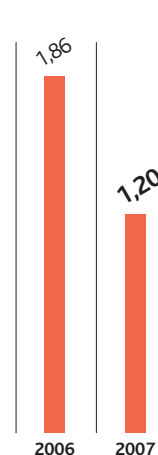
(en millions €)



Fin 2007, le carnet de commandes s'est stabilisé à un niveau élevé. Il est caractérisé par une répartition plus équilibrée, tant en termes de segments d'activité (l'activité SURF passant de 26 % à 37 % du carnet), que de répartition géographique (la part du Moyen-Orient passant de 48 % à 34 % sur un an).

Résultat net par action

(en €)



Calculé sur une base diluée, le bénéfice par action est de 1,20 €, comparé à 1,86 € l'année précédente.

A compter du 1^{er} janvier 2008, le reporting financier de Technip se fera selon les trois segments d'activités suivants, en plus du segment Corporate :

Subsea : dénommé SURF (Subsea Umbilicals, Risers and Flowlines) jusqu'en 2007

Offshore : anciennement dénommé Plates-Formes Offshore

Onshore : regroupant les deux segments d'activité anciennement dénommés Onshore-Downstream et Industries.

Les activités seront présentées dans les autres chapitres de ce rapport annuel et de développement durable selon ces trois nouveaux segments.

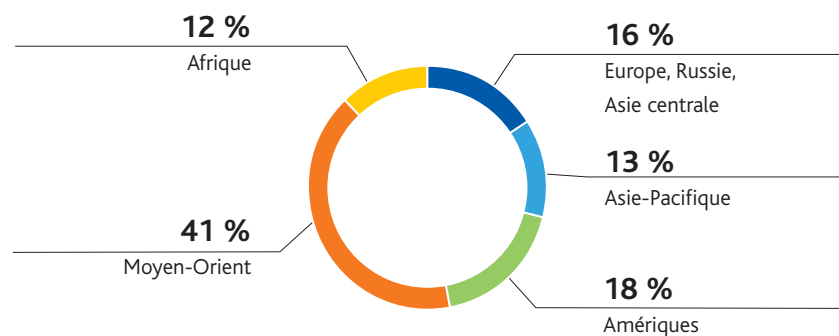
Trésorerie nette

(en millions €)



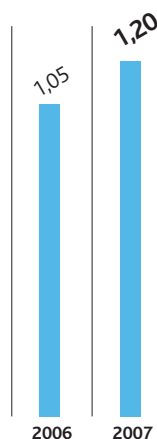
Au cours de l'année 2007, la trésorerie nette a crû pour atteindre 1 704 millions € en fin d'année. Cette progression provient principalement de la marge brute d'autofinancement (192,2 millions €) et de la variation du besoin en fonds de roulement (633,5 millions €).

Chiffre d'affaires 2007 par zone géographique



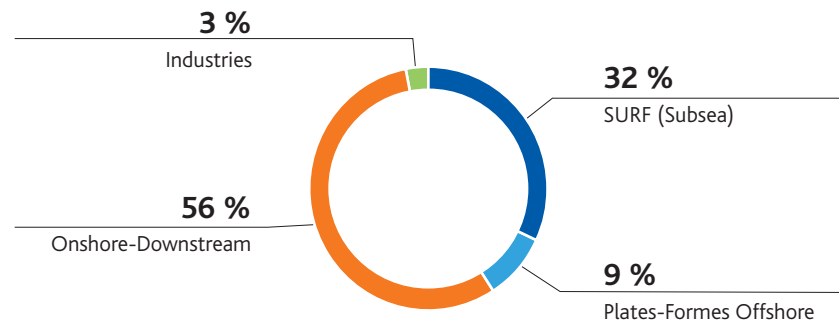
Dividende ordinaire par action

au titre de l'exercice (en €)



Confiant dans les capacités de Technip à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de porter le dividende par action 2007 à 1,20 €.

Chiffre d'affaires 2007 par segment d'activités



Technip en Bourse

Eurolist by Euronext™ Nouveaux indices

L'action Technip fait partie depuis 2004 de l'indice CAC NEXT20, regroupant les vingt valeurs françaises les plus représentatives, après celles du CAC 40, par leur capitalisation boursière, leur flottant et leur liquidité. Au 31 décembre 2007, l'action Technip se classait 6^{ème} de l'indice CAC NEXT20 en termes de pondération (6,24 %).

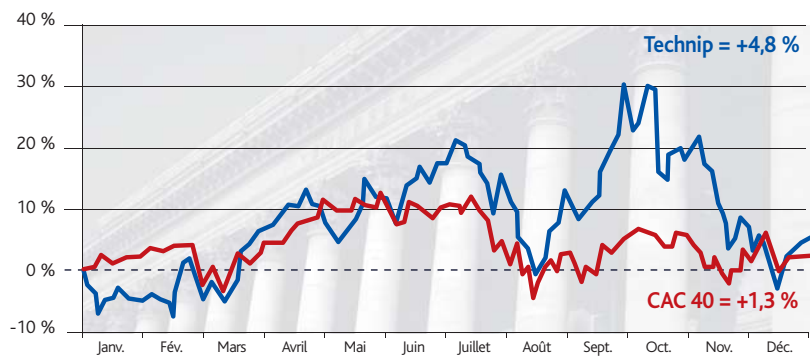
DJSI

Les préoccupations de développement durable sont intégrées au sein du Groupe, dans la réalisation de ses projets et dans la définition et l'application de ses Valeurs. Les réalisations de Technip en matière de développement durable ont permis à l'action Technip d'être de nouveau sélectionnée en 2008 dans les indices de développement durable européen (Dow Jones Sustainability Index STOXX) et mondial (Dow Jones Sustainability Index World).



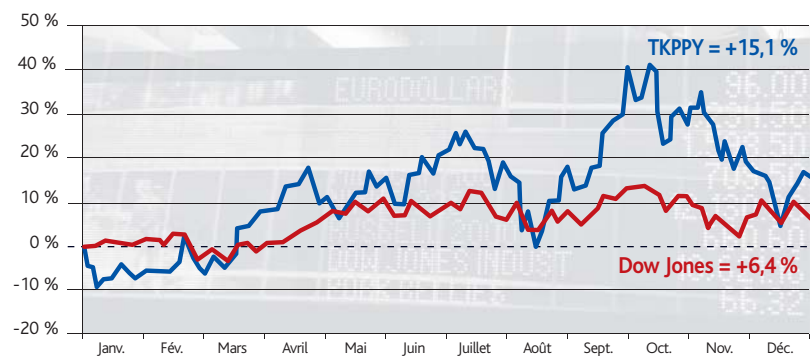
Évolution du cours de l'action

Paris (Euronext Paris™ - Compartiment A) (du 02/01/2007 au 31/12/2007)



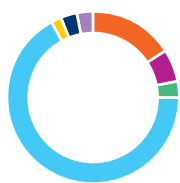
L'évolution du cours de l'action Technip a été très séquencée au cours de l'année. Après un premier trimestre en repli par rapport au niveau atteint fin 2006, le titre rebondit deux fois pour atteindre un plus haut historique à 67,8 € début octobre 2007. Le quatrième trimestre se caractérise par une dégradation nette de la performance annuelle. L'action termine l'année 2007 à 54,50 € sur un gain de 4,8 %.

NYSE (01/01/2007 au 16/08/2007) puis OTC (17/08/2007 au 31/12/2007)



Sur les marchés américains, le cours de l'ADS Technip, cotée sur le New York Stock Exchange jusqu'au 16 août 2007 et sur le marché hors cote « OTC » depuis, a suivi l'évolution de l'action Technip cotée à Paris, en subissant en particulier l'impact de la crise financière américaine au mois d'août. L'ADS de Technip termine cependant l'année sur une hausse de 15 %, plus de deux fois supérieure à celle de l'indice de référence Dow Jones.

Actionnariat au 31 décembre 2007



Institutionnels français	16 %
Actionnaires individuels	6 %
Institut Français du Pétrole	3 %
Institutionnels étrangers	67 %
Salariés	2 %
Autodétention	3 %
Autres	3 %

Inscription au nominatif pur

Tout actionnaire a la possibilité de s'inscrire au nominatif pur. Il doit en faire la demande à :

BNP Paribas Securities Services

**GCT Emetteurs Actionnariat
Technip**

**Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09 - France
Tél. : + 33 (0) 826 109 119**

« Désenregistrement » des actions de Technip auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis

Technip a annoncé, le 25 juillet 2007, qu'il procédait aux formalités requises pour le retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses American Depositary Shares (ADS) et pour son « désenregistrement » auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis d'Amérique.

Le retrait de la cote du NYSE est effectif depuis le 16 août 2007 et le « désenregistrement » est définitif depuis le 14 novembre 2007.

Technip maintient un programme d'American Depositary Receipts (ADR) afin de permettre aux investisseurs de conserver leurs ADR et d'en poursuivre les échanges sur le marché hors cote américain « OTC », sous le symbole (« ticker ») TKPPY.

Technip rappelle qu'il continuera à publier en anglais ses différents rapports financiers, ses états financiers et ses communiqués de presse ainsi que ses communications à ses actionnaires sur son site Internet (www.technip.com), en application de la règle 12g3-2(b) du U.S. Securities Exchange Act.

Tableau de bord

TEC EURONEXT PARIS	2007	2006
Cours le plus haut (€)	69,30	62,10
Cours le plus bas (€)	47,60	38,30
Dernier cours de l'année (€)	54,50	52,00
Cours moyen sur l'année (€)	56,30	48,58
Variation sur l'année	4,8 %	2 %
Nombre moyen d'actions traitées par jour	817 992	960 994
Nombre d'actions en circulation (en millions) au 31/12	107,4	106,1
Capitalisation boursière en millions d'euros au 31/12	5 853	5 518
BPA sur une base diluée (€) ⁽¹⁾	1,20	1,86
Dividende ordinaire par action (€)	1,20*	1,05
Taux de distribution	100 %	56,5 %
Rendement ⁽²⁾	2,13 %	2,16 %
Dividende exceptionnel par action (€)	-	2,10
TKP US	2007	2006
Cours le plus haut (\$)	77,40	76,42
Cours le plus bas (\$)	48,30	48,91
Dernier cours de l'année (\$)	68,60	68,61
Variation sur l'année	15 %	13 %

⁽¹⁾ Dilution calculée en application de la norme IAS 33.

⁽²⁾ Calculé sur la base du cours moyen de l'exercice.

* Proposition soumise au vote des actionnaires réunis en Assemblée Générale.

Contacts Actionnaires et Investisseurs

Une équipe chargée de la communication financière est à la disposition des actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels et des analystes financiers afin de répondre à leurs questions, en français et en anglais :

Relations Investisseurs Technip

Tour Technip

92973 Paris La Défense Cedex - France

Tél. : + 33 (0) 1 47 78 66 75 - Fax : + 33 (0) 1 47 78 67 58 - e-mail : investor-relations@technip.com

Calendrier financier 2008

(prévisionnel, sous réserve de modifications)

- 25 avril 2008 : Assemblée Générale - 1^{ère} convocation
- 6 mai 2008 : Assemblée Générale - 2^{nde} convocation
- 15 mai 2008 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2008
- 31 juillet 2008 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2008
- 13 novembre 2008 : publication des résultats du 3^{ème} trimestre 2008

Marché des actions Technip

Place de cotation

L'action Technip est cotée sur le marché Euronext Paris (code euroclear France 13 170, code ISIN FR0000131708).

Les actions de la Société sont admises au Système de Règlement Différé (SRD) mis en place par Paris Euronext SA ; elles font également partie des indices CAC NEXT20 et Euronext 100.

Les actions Technip ont été cotées au New York Stock Exchange (NYSE) aux États-Unis d'Amérique, du 19 octobre 2001 au 16 août 2007, sous la forme d'American Depositary Receipts (ADR) sous le symbole TKP, une ADR représentant une action Technip. Depuis son retrait du NYSE, Technip maintient un programme d'ADR afin de permettre aux investisseurs de conserver leurs ADR et d'en poursuivre les échanges sur le marché hors cote américain « OTC » sous le symbole TKPPY.

Transactions et évolution du cours de l'action et des ADR Technip

Les tableaux suivants retracent l'évolution des cours de Bourse et des volumes de transaction de l'action Technip sur le marché Euronext Paris et de l'ADR sur le NYSE depuis septembre 2006.

Au 29 février 2008, la capitalisation boursière de Technip sur la base du cours de clôture de l'action à la Bourse de Paris (54,14 €) et sur le nombre d'actions Technip au 29 février 2008 (107 366 016) s'élevait à 5 812 796 106 €.

**Transactions et évolutions sur 18 mois des cours de l'Action Technip
à la Bourse de Paris**

Cours extrêmes (euro)					
	Date	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
2006	30/09/2006	45,05	39,65	14 917 544	656 678 800
	31/10/2006	46,44	40,57	21 481 999	954 651 700
	30/11/2006	57,09	43,99	25 642 523	1 327 287 000
	29/12/2006	52,56	48,95	9 263 891	484 705 700
2007	31/01/2007	50,88	45,87	14 724 868	727 998 300
	28/02/2007	51,50	46,64	17 027 066	860 734 100
	30/03/2007	53,48	46,33	14 923 124	765 834 400
	30/04/2007	57,14	52,40	11 866 728	675 893 200
	31/05/2007	59,83	53,50	16 911 711	960 888 000
	29/06/2007	61,61	55,30	16 041 851	944 273 700
	31/07/2007	63,75	55,71	22 844 413	1 410 743 000
	31/08/2007	60,25	49,82	25 006 864	1 374 524 000
	28/09/2007	64,28	55,58	14 279 742	846 533 600
	31/10/2007	69,25	57,92	22 466 939	1 437 816 000
	30/11/2007	64,33	53,17	18 424 008	1 071 598 000
	31/12/2007	56,70	49,92	14 070 573	748 893 200
	2008	31/01/2008	55,60	40,78	26 589 319

Transactions et évolutions des cours des ADR Technip sur le NYSE

Cours extrême (US\$)					
	Date	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
2006	30/09/2006	58,37	52,55	741 800	41 895 383,9
	31/10/2006	60,74	53,02	1 483 500	82 058 380,7
	30/11/2006	73,22	58,62	746 600	50 228 487,3
	29/12/2006	71,38	66,92	653 300	4 520 4920,9
2007	31/01/2007	68,45	61,615	903 400	58 555 846
	28/02/2007	70,39	63,47	645 300	43 044 654,3
	30/03/2007	73,64	63,65	844 400	57 647 543,9
	30/04/2007	80,86	72,80	760 900	59 173 733,2
	31/05/2007	80,82	72,69	1 133 100	86 584 125
	29/06/2007	83,22	74,26	1 004 600	80 221 748,3
	31/07/2007	87,49	76,84	1 106 900	92 006 804
	31/08/2007	82,14	63,90	1 571 778	56 752 978,3
	28/09/2007	na	na	na	na
	31/10/2007	na	na	na	na
	30/11/2007	na	na	na	na
	31/12/2007	na	na	na	na
	2008	31/01/2008	na	na	na

na : non applicable, Technip n'étant plus coté au NYSE à partir du 16 août 2007.

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Technip, qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, s'est réuni 10 fois en 2007. Il appuie ses décisions sur les recommandations émises par ses trois Comités spécialisés.

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur du 21 mai 2003, mis à jour le 26 juillet 2006, le Conseil d'Administration doit procéder, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Une telle évaluation a été menée pour la première fois en 2006.

Sur le fondement des résultats de cette évaluation approfondie, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 une modification de sa composition qui s'est traduite par la nomination de quatre nouveaux administrateurs, Thierry Pilenko, Pascal Colombani, Germaine Gibara et John C.G O'Leary. Trois d'entre eux sont des administrateurs indépendants (P. Colombani, G. Gibara et J.C.G O'Leary) selon les critères du rapport Afep-Medef d'octobre 2003. Quatre administrateurs n'avaient pas demandé le renouvellement de leur mandat.

Le même jour, le Conseil d'Administration a nommé Thierry Pilenko Président-Directeur Général.

À ce jour le Conseil d'Administration est composé de 11 membres :

Thierry Pilenko (Président-Directeur Général de Technip)

Olivier Appert

Pascal Colombani*

Jacques Deyirmendjian*

Germaine Gibara*

Jean-Pierre Lamoure*

Daniel Lebègue*

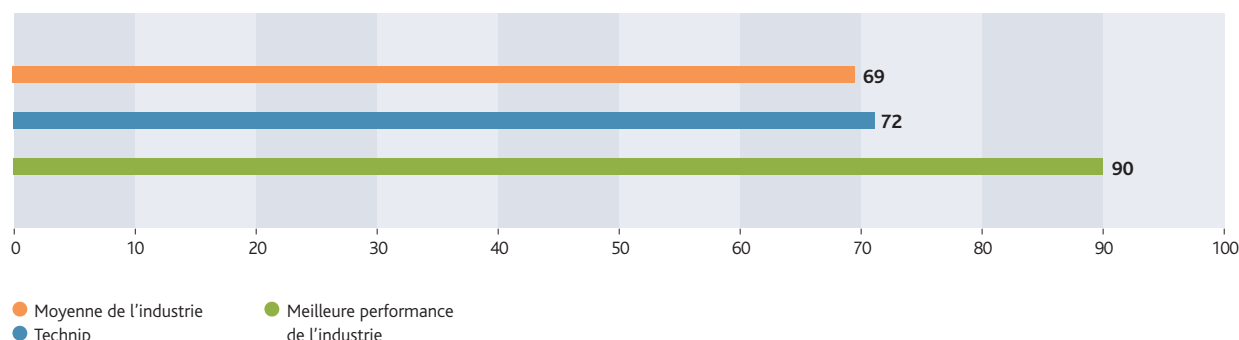
Roger M. Milgrim*

John C.G O'Leary*

Rolf Erik Rolfsen*

Bruno Weymuller

*Administrateur indépendant selon les critères du rapport Afep-Medef d'octobre 2003.

Performance dans le domaine du gouvernement d'entreprise (Source DJSI 2007-2008)

Comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit

Le Comité est composé de Daniel Lebègue (Président du Comité), Jacques Deyirmendjian, Roger M. Milgrim et John C.G O'Leary. Ce Comité a notamment pour mission de permettre au Conseil d'Administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés financiers. Le Comité s'est réuni cinq fois en 2007. Le contenu des travaux du Comité d'Audit est développé en détail dans le rapport sur l'exercice 2007 au paragraphe I.3.c.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité est composé de Bruno Weymuller (Président du Comité), Pascal Colombani, Germaine Gibara et Jean-Pierre Lamoure. Ce Comité a notamment pour missions de recommander au Conseil la nomination et la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe et la rémunération des membres de la Direction Générale. Le Comité s'est réuni six fois en 2007. Le contenu des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations est développé en détail dans le rapport sur l'exercice 2007 au paragraphe I.3.c.

Comité Stratégique

Le Comité est composé de Jacques Deyirmendjian (Président du Comité), Olivier Appert, Pascal Colombani, Germaine Gibara et Rolf Erik Rolfsen. Ce Comité est notamment chargé d'examiner les orientations stratégiques du Groupe proposées par le Président-Directeur Général de la Société ainsi que les plans et budgets, les investissements, les acquisitions et cessions d'actifs. Il s'est réuni cinq fois en 2007. Le contenu des travaux du Comité Stratégique est développé dans le rapport sur l'exercice 2007 au paragraphe I.3.c.

Commissaires aux Comptes titulaires

- Ernst & Young et Autres

Représenté par Gilles Puissochet, 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, France

- PriceWaterhouseCoopers Audit

Représenté par Louis-Pierre Schneider, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, France

Commissaires aux Comptes suppléants

- Cabinet Auditex – Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 La Défense Cedex, France
- M. Yves Nicolas – 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, France

Le mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants est d'une durée de six ans et expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Analyse des procédures de contrôle interne

Par une décision de Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, le Groupe a décidé de lancer la procédure de retrait de ses actions du NYSE auprès des autorités boursières américaines. Comme l'ensemble des « Foreign Public Issuers », sociétés étrangères cotées au New York Stock Exchange, la Société a remis en 2007 avec son rapport annuel 2006 déposé aux États-Unis - « 20F form » - un rapport sur son système de contrôle interne conformément aux dispositions de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley relative au contrôle interne (« Management assessment of internal controls »).

Ainsi, après avoir achevé début 2007 les étapes suivantes :

- deuxième vague de tests portant sur le reporting financier de 2006,
- évaluation de l'efficacité des contrôles internes en vue d'une part de l'émission de l'attestation sur la qualité des procédures et, d'autre part, de l'identification des actions permettant la correction des déficiences relevées.

Le Groupe a été en mesure d'émettre l'attestation requise par la loi américaine signée du Président-Directeur Général et du Directeur Général, Finance et Contrôle mi-juin 2007 avec la publication du rapport annuel au format américain « 20F ». Cette attestation, basée sur la dernière évaluation du contrôle interne menée selon les règles du référentiel « COSO » et les recommandations du « PCAOB » certifie que toutes les fraudes et les déficiences matérielles ou significatives ayant une probabilité raisonnable d'affecter les informations financières fournies dans le rapport annuel ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration.

Bien que le Groupe ait choisi de retirer ses actions de la cotation au NYSE, le processus d'analyse des procédures de contrôle interne, fondé sur les composantes du « COSO », a été reconduit en 2007. Des aménagements visant, d'une part, à focaliser le processus d'analyse de l'efficacité des contrôles sur les risques principaux et, d'autre part, à internaliser ce processus par « auto-évaluation », ont été mis en place.

À cet effet, une équipe dédiée au Contrôle Interne a été mise en place au sein de l'Audit Interne avec pour mission de mener, en liaison avec les correspondants Contrôle Interne nommés au sein de chacune des entités situées dans le périmètre d'intervention, le processus d'analyse de l'efficacité des contrôles pour 2007 et le suivi de la mise en œuvre des actions correctives identifiées à l'issue du processus portant sur les états financiers de 2006.

Des étapes importantes ont été franchies :

- Mise à jour du périmètre d'intervention en fonction du développement de l'activité économique du Groupe
- Mise à jour de la documentation de référence
- Émission des procédures d'auto évaluation et formation des équipes locales
- Lancement des campagnes de tests au sein des entités

Les premiers mois de l'année 2008 sont principalement dédiés à la vérification de la mise en œuvre des actions correctives identifiées à l'issue du processus de l'année 2006, l'achèvement des campagnes de tests en cours et l'analyse de l'efficacité des contrôles ainsi que l'identification des actions correctives nécessaires pour remédier aux faiblesses relevées.

Pour les années futures, l'objectif du Groupe est de pérenniser tant la démarche d'amélioration permanente du contrôle interne que son analyse continue, notamment par l'utilisation d'outils informatiques adaptés.

Vision, Valeurs et Chartes

Vision

Le groupe Technip veut être reconnu pour :

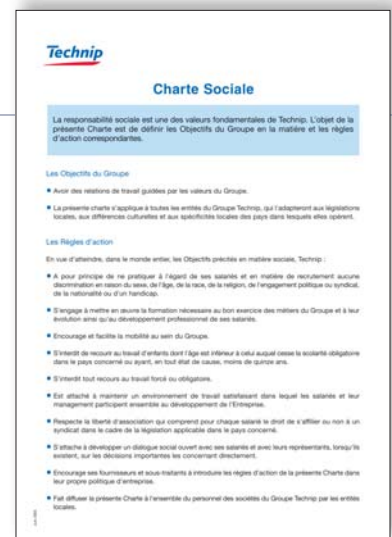
- la qualité, la sécurité et la fiabilité de ses prestations au service de ses clients,
- le respect des Valeurs essentielles que sont l'intégrité, la transparence, les Droits de l'Homme, la protection de l'environnement et le développement durable,
- la mise en œuvre des standards les plus élevés en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe veut apporter :

- de la valeur ajoutée aux projets qu'il réalise en optimisant les coûts et délais d'exécution et en maîtrisant les risques,
- un niveau élevé et durable de rentabilité à ses actionnaires,
- des opportunités de développement à l'ensemble de ses équipes,
- la capacité d'innover et de rester à la pointe de la technologie,
- des motifs de satisfaction à toutes les parties prenantes de son activité.

Les cinq Chartes Technip

Technip a explicité ses Valeurs fondamentales dans cinq Chartes spécifiques consacrées à l'Éthique, aux Ressources Humaines, à l'Environnement, à la Santé et à la Sécurité, et à la Sûreté. Elles définissent les objectifs relatifs à leur domaine d'application et établissent les politiques et règles d'actions correspondantes. Ces Chartes, adoptées par le Conseil d'Administration entre 2005 et 2007, ont été présentées à l'ensemble des collaborateurs mettant en œuvre leur application au quotidien. Elles sont également consultables sur le site Internet du Groupe (www.technip.com).



« Intégrité, excellence professionnelle, protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, responsabilité sociale et sociétale sont les Valeurs fondamentales de Technip. »

Valeurs

Les activités de Technip sont régies par les Valeurs du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration.

Son objectif est d'apporter le plus haut niveau possible de satisfaction à l'ensemble de ses partenaires et notamment à ses clients, actionnaires et salariés.

Technip s'est engagé à soutenir et promouvoir dans sa sphère d'influence les principes universels du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à l'Environnement et à l'Éthique.

Technip inscrit son action, qui repose sur le savoir-faire et l'expertise de ses équipes, dans une perspective de développement durable.

Technip
Charte Environnement

La responsabilité environnementale est une des valeurs fondamentales de Technip. L'objet de la présente Charte est de définir les Objectifs du Groupe en la matière et les Règles d'action correspondantes.

Les Objectifs du Groupe

- Minimiser les impacts environnementaux et les risques générés par notre action pour la nature et pour les tiers.
- Mener une action continue et déterminée pour éviter toute atteinte accidentelle à l'environnement.
- L'engagement prioritaire de la Direction du Groupe est un facteur décisif de succès dans la poursuite de ses objectifs.

Les Règles d'action

En vue d'atteindre les Objectifs précités, Technip s'impose les règles d'actions suivantes :

- Satisfaire en toute exigence de la législation environnementale en vigueur et aux progrès standards de Technip.
- Faire des objectifs de performance clairs et pertinents en mettant l'accent sur les indicateurs prioritaires.
- Mesurer nos performances et communiquer sur nos progrès de façon régulière et transparente.
- Investir le personnel concerné (directeurs, superviseurs ou employés) d'une responsabilité de conformité à nos systèmes de management de l'environnement.
- Mettre en œuvre des systèmes de management de l'environnement satisfaisant aux exigences de l'ISO 14001.
- Mettre en œuvre nos capacités d'ingénierie pour réduire l'impact environnemental des installations que nous concevons, construisons ou opérons en liaison avec nos clients.
- Consigner nos capacités d'ingénierie et de technologie à des principes d'évaluation pertinents pour minimiser les impacts environnemental et en obtenir, autant que possible en pratique, les conséquences résiduelles.
- Favoriser la prise de conscience des employés afin qu'ils intègrent les considérations d'environnement dans leur action quotidienne.
- Coopérer avec nos clients, partenaires et sous-traitants pour élaborer sur chaque projet un système commun de management de l'environnement.
- Tendre à améliorer continuellement notre performance en matière d'environnement.

Technip
Charte Santé et Sécurité

La santé des personnes et la sécurité des personnes et des biens sont des valeurs fondamentales de Technip. L'objet de la présente Charte est de définir les Objectifs du Groupe en la matière et les Règles d'action correspondantes.

Les Objectifs du Groupe

- Faire toujours prévaloir la Santé des personnes et la Sécurité des personnes et des biens y compris en cas de conflit avec d'autres objectifs stratégiques.
- Mener une action continue et déterminée pour éviter toute atteinte de travail.
- L'engagement prioritaire de la Direction du Groupe est un facteur décisif de succès dans la poursuite de ses objectifs.

Les Règles d'action

En vue d'atteindre les Objectifs précités, Technip s'impose les règles d'actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences de la législation Santé/Sécurité en vigueur et aux progrès standards de Technip.
- Faire des objectifs de performance clairs et pertinents en mettant l'accent sur les indicateurs prioritaires.
- Mesurer nos performances et communiquer sur nos progrès de façon régulière et transparente.
- Mettre le personnel concerné (directeurs, superviseurs ou employés) d'une responsabilité de conformité à nos systèmes de management de Santé/Sécurité.
- Mettre en œuvre des systèmes de management de Santé/Sécurité satisfaisant aux exigences des standards internationalement reconnus.
- Consigner nos capacités d'ingénierie et de technologie à des principes d'évaluation pertinents pour minimiser les risques et en obtenir, autant que possible, en pratique les conséquences résiduelles.
- Faire en sorte que tout le personnel concerné soit informé et reçoive la formation qui lui permette de travailler en sécurité et sans danger pour sa santé.
- Coopérer avec nos clients, partenaires et sous-traitants pour élaborer sur chaque projet un système commun de management de Santé/Sécurité.
- Tendre à améliorer continuellement notre performance en matière de Santé/Sécurité.

Technip
Charte de Sûreté

La sûreté des personnes, des biens et des informations est une valeur fondamentale de Technip. L'objet de la présente Charte est de définir les objectifs du Groupe en la matière et les Règles d'action correspondantes.

Les Objectifs du Groupe

- Protéger au mieux les collaborateurs dans le cadre de leur fonction.
- Préserver nos patrimoines et nos informations stratégiques.
- Protéger les installations tant en mer qu'à terre.
- Veiller à l'intégrité de nos images, de sa réputation et de sa réactivité.
- Proposer les mesures appropriées à la protection des projets que nous réalisons.

Les Règles d'action

En vue d'atteindre les objectifs précités, Technip se fixe les priorités suivantes :

- Anticiper la survenance de situations présentant des risques élevés, par une analyse des facteurs de risque. Les résultats de cette analyse déterminent les conditions dans lesquelles l'exploitation d'un site ou d'un projet peuvent se poursuivre ou être suspendues la création d'un nouveau site peut être décidée.
- Organiser les conditions de sûreté sous forme de procédures et de plans. Les équipes de projets ne sont d'un plan de sûreté validé par le Groupe avant le lancement de la phase opérationnelle du projet. En situation d'urgence, il convient d'adopter des réactions efficaces, pertinentes et coordonnées notamment avec les procédures de sécurité et de santé. Les plans sont mis à jour, actualisés et testés par les responsables locaux.
- Impliquer la hiérarchie dans la mise en place et l'actualisation de l'ensemble des aspects de sûreté. La hiérarchie désigne, en concertation avec la Direction de la Sûreté du Groupe, des commanditaires chargés de l'application des mesures et des procédures de sûreté du Groupe.
- Prévenir la survenance de situations à tout risque en sensibilisant les collaborateurs à la démarche sûreté, chacun devant à son niveau être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques. Cette sensibilisation contribue à une meilleure prise en compte des conditions de sûreté et, par conséquent, à une moindre exposition aux risques.
- Rechercher l'amélioration des procédures au cours de leur mise en œuvre pour y apporter les corrections nécessaires. Celles-ci sont communiquées à la Direction de la Sûreté afin d'être partagées, le cas échéant, avec d'autres entités du Groupe. Les mesures, les plans, les procédures et les systèmes de gestion interne sont contrôlés et évalués régulièrement par la Direction de la Sûreté du Groupe. La démarche s'appuie sur l'expérience, le retour d'expérience, la concertation et la formation.
- Protéger les informations stratégiques de Technip. En cas d'accès à des informations sensibles ou confidentielles, s'assurer qu'elles ne sont pas communiquées à des personnes non autorisées préalablement ou par inadvertance. Respecter la politique d'archivage et de destruction des archives en conformité avec les règles locales et les standards Technip.
- Protéger dans le choix de ses partenaires leur capacité à avoir une politique en matière de sûreté.

Organisation du Groupe

TROIS COMITÉS SPÉCIFIQUES SONT RATTACHÉS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- **Le Comité d'Éthique, présidé par Jean-Louis Rostaing, est chargé de veiller à l'application de la Charte Éthique du Groupe.**
- **Le Comité de Développement Durable, présidé par Daniel Noël, est chargé d'impulser et de mesurer les progrès du Groupe dans sa stratégie de développement durable.**
- **Le Disclosure Committee, présidé par Patrick Picard, est chargé d'assister le Président-Directeur Général et le Directeur Général, Finance et Contrôle pour s'assurer du respect de l'application des législations en vigueur aux sociétés cotées en matière comptable.**

Le Président-Directeur Général exerce la Direction Générale de la Société.

Le Comité Exécutif assiste le Président-Directeur Général de la Société dans la préparation des décisions du Conseil d'Administration, concernant notamment l'arrêté des comptes, la fixation des objectifs et des budgets, les orientations stratégiques, les acquisitions et les cessions d'actifs et de sociétés. Il examine le suivi des contrats importants et les principales décisions d'investissements. Il étudie également les plans et recommandations proposés dans les domaines de l'audit interne, de l'informatique et des télécommunications, des ressources humaines et de la gestion patrimoniale. Il s'est réuni 24 fois en 2007.

Le Comité Exécutif, au 1^{er} janvier 2008, est composé de :

Thierry Pilenko, Président-Directeur Général

Bernard di Tullio, Directeur Général, Chief Operating Officer (COO)

Guy Arlette, Directeur Général, Processus Globaux et Développement

Anne Decressac, Directeur Général, Ressources Humaines et Communication

Olivier Dubois, Directeur Général, Finance et Contrôle (CFO)

John Harrison, General Counsel

Dominique de Soras, Directeur Général, Division Subsea

Nello Uccelletti, Senior Vice President, Région B

Au 1^{er} octobre 2007, l'organisation opérationnelle de Technip a évolué pour accompagner sa stratégie.

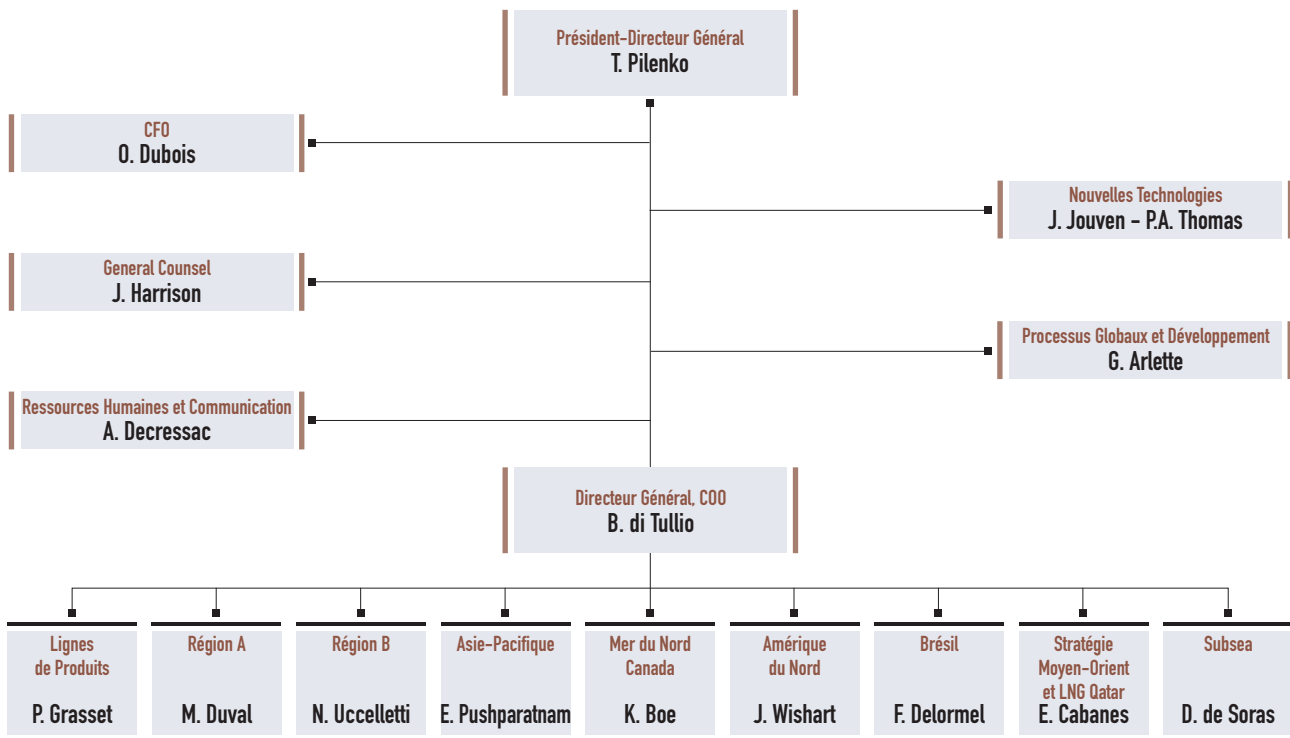
Les activités commerciales, la prospection, les projets, les ressources d'ingénierie et de construction, l'ensemble des actifs opérationnels et les ressources de support et de développement des technologies sont désormais regroupées sous l'autorité du Directeur Général, Chief Operating Officer.

Six unités opérationnelles régionales pleinement responsables de leurs résultats ont été créées. Elles reçoivent l'appui de lignes de produits mondiales. Une business unit intégrée dédiée au Subsea et une Direction Stratégie Moyen-Orient & Gaz Naturel Liquéfié Qatar ont été mises en place au niveau du Groupe.

Les Régions, lignes de produits et business unit sont rattachées au Chief Operating Officer.

Le département Nouvelles Technologies, directement rattaché au Président-Directeur Général, est chargé d'anticiper les technologies du futur et de développer les actions de Technip dans ce domaine.

Les Directions fonctionnelles – Finance et Contrôle, Ressources Humaines et Communication, Processus Globaux et Développement, General Counsel – apportent leur assistance à l'ensemble des Directions et centres opérationnels.



Région A : Europe de l'Ouest, Afrique, Moyen-Orient A (Émirats Arabes Unis, Qatar, Iran, Yémen, Oman, Pakistan, Inde).
 Région B : Italie, Europe de l'Est, Russie, Moyen-Orient B (Arabie Saoudite, Koweït), Amérique du Sud.

Les activités de Technip

- 20 Subsea
- 24 Offshore
- 28 Onshore





Subsea



Le segment Subsea était dénommé SURF (Subsea Umbilicals, Risers and Flowlines) jusqu'au 31 décembre 2007.



Chiffre d'affaires 2007

2 478
millions d'euros

2 209 millions d'euros en 2006
1 798 millions d'euros en 2005

12 % de progression
par rapport à 2006

Résultat opérationnel courant 2007

391
millions d'euros

214 millions d'euros en 2006
231 millions d'euros en 2005

83 % de progression
par rapport à 2006

L'activité Subsea de Technip regroupe l'ingénierie, la fabrication des conduites flexibles et des ombilicaux, l'assemblage des conduites rigides ainsi que l'installation de l'ensemble de ces structures sous-marines. Des services d'assistance, de réparation et de maintenance complètent son offre de services.

Sur ce marché, le Groupe dispose d'une position de leader mondial et d'atouts compétitifs importants liés à sa forte intégration verticale. Sa stratégie de développement sur ce secteur s'appuie sur le renforcement de son avance technologique et de ses actifs (usines de fabrication, bases d'assemblage et flotte spécialisée).

Un marché porteur

Au regard des nombreux investissements prévus par les grands opérateurs du pétrole et du gaz, le marché du Subsea continue d'offrir de belles perspectives, avec une croissance prévisionnelle d'environ 7 % par an pour les prochaines années (études Technip).

Les projets en eau très profonde constituent un fort vecteur de croissance, notamment dans le triangle atlantique bordé par l'Afrique, le Brésil et le Golfe du Mexique. De nouveaux sites d'exploitation en mer profonde ont également été localisés en Inde, en Malaisie et en Indonésie. L'activité en Asie-Pacifique devrait rester forte, portée par la croissance de la demande locale en énergie.

Une activité soutenue pour Technip en 2007

2007 a vu l'achèvement ou l'avancement significatif de nombreux projets Subsea. En Angola, la réalisation du contrat Greater Plutonio, remporté en 2004 pour le développement sous-marin d'un champ situé entre 1 200 et 1 500 m de profondeur, a été achevée en 2007. Au Nigeria, la campagne d'installation en mer des conduites du champ Agbami (1 550 m de profondeur), réalisée par plusieurs navires spécialisés de la flotte de Technip, a commencé mi-2007 et devrait s'achever au second trimestre 2008.

En Australie, le projet Stybarrow (fourniture des équipements, installation et mise en service) a démarré en 2007. Situé à environ 800 m de profondeur d'eau, ce sera le système de production sous-marin le plus profond à ce jour sur cette zone.

En Norvège, Technip a, une nouvelle fois, fait la démonstration de son leadership technologique en matière de conduites flexibles. Le Groupe a été choisi pour mettre en place un nouveau concept de conduites flexibles à parois internes lisses permettant d'accroître les capacités d'exportation de gaz tout en réduisant le bruit et les vibrations.



Succès commerciaux 2007

- **Pazflor, au large de l'Angola par des profondeurs d'eau allant jusqu'à 1 200 m, remporté auprès de Total au sein d'un consortium avec Acergy.**
- **Azurite, à 150 km au large de la République du Congo, par 1 400 m de profondeur d'eau, auprès de Murphy West Africa, Ltd.**
- **Un premier contrat Subsea en Inde remporté auprès d'Aker-Kvaerner pour les conduites flexibles d'un champ pétrolier situé à l'Est de l'Inde, par 1 400 m de profondeur d'eau.**
- **Cascade & Chinook, dans le Golfe du Mexique, par des profondeurs d'eau respectives d'environ 2 500 et 2 700 m, pour Petrobras.**
- **Trois contrats majeurs au Brésil pour des conduites sous-marines destinées au développement des champs Canapu, Mexilhão et Roncador, pour Petrobras.**
- **Un contrat clé en main auprès de Talisman Energy pour le redéveloppement du champ Yme, situé à 100 km des côtes norvégiennes.**
- **De multiples contrats de petite et moyenne taille ont également été remportés dans de nombreuses régions du monde.**

De nouvelles technologies au service de la croissance

La croissance du marché Subsea s'accompagne de nouveaux défis technologiques liés à des profondeurs, des pressions, des températures de plus en plus extrêmes.

L'investissement en recherche et développement de Technip, spécifiquement sur les applications en mer très profonde, a atteint 30 millions d'euros en 2007 et impliqué 150 collaborateurs.

Parmi les priorités technologiques du Groupe figurent des solutions pour installer des risers jusqu'à 3 000 m de profondeur d'eau, des techniques d'isolation et de chauffage actif, des conduites flexibles pour des applications dans des conditions extrêmes de pression, de température et de corrosivité des fluides, ou encore des systèmes de risers (voir glossaire) « intelligents » permettant un contrôle des flux.

Un programme d'investissements de grande ampleur

Technip a annoncé en 2007 un programme d'investissement d'un milliard d'euros, dans sa flotte et ses usines. Ce programme d'investissement a pour objectif de renforcer les actifs du Groupe et sa position de leader mondial sur le marché des conduites flexibles.

Technip estime que ce programme d'investissement devrait arriver à son terme en 2010 et générer une croissance significative du chiffre d'affaires du Groupe.

Flotte spécialisée - L'année 2007 a vu le baptême d'un nouveau navire de support de plongée, le Skandi Achiever. Le Seamec Princess a également rejoint la flotte de Seamec, entité indienne de Technip. Avant fin 2008, le Skandi Arctic, un navire de support de plongée, le plus grand et le plus sophistiqué de sa catégorie, devrait être mis au service du marché de la Mer du Nord. Un navire de pose de conduites en mer profonde, d'une longueur de 194 m, est actuellement en cours de construction en Corée. Un navire de pose de conduites à destination du marché brésilien est également en projet. Enfin, compte tenu de l'orientation du marché du Golfe du Mexique vers des opérations à 3 000 m de profondeur, Technip a lancé la construction de nouveaux systèmes d'installation d'ombilicaux spécifiquement conçus pour ces profondeurs. Ils seront installés sur l'un des navires de construction de la flotte du Groupe.



Usines - Technip possède cinq usines de fabrication de conduites flexibles et d'ombilicaux. Les développements engagés sur ces unités sont stratégiques pour le Groupe. Il s'agit en premier lieu de renforcer le leadership de Technip dans les conduites flexibles. Deux programmes d'investissement ont été lancés en 2006 et poursuivis en 2007, dans le but d'augmenter de 30 % les capacités des usines de flexibles du Groupe. Cet objectif a été atteint en France, à l'usine du Trait, ainsi qu'au Brésil, à l'usine de Vitória, ces deux usines ayant désormais atteint une capacité de production cumulée de 860 km de conduites flexibles par an. Une nouvelle usine est en projet en Malaisie, pour répondre aux besoins du marché de l'Asie-Pacifique. Le deuxième axe de développement est de renforcer les capacités de production d'ombilicaux. Dans ce cadre, Technip a prévu d'entreprendre la modernisation de son usine d'ombilicaux en Angola, pour répondre à la forte demande de l'Afrique de l'Ouest.

Trois questions à Raymond Semple,

Directeur du Projet PDET (Brésil)

Pourriez-vous présenter le projet PDET ?

PDET est un grand projet de collecte et d'export de pétrole à partir des champs très profonds du Bassin de Campos. L'objectif est de transporter le pétrole dans les raffineries principalement via des conduites sous-marines, au lieu d'utiliser des tankers.

Quel a été le rôle de Technip ?

Nous avons fourni en 2007, dans le cadre d'un contrat clé en main, un système de conduites sous-marines de 57 km reliant la plate-forme P-52, ancrée par 1 800 m de profondeur, à une nouvelle plate-forme en eau peu profonde.

Quels défis technologiques avez-vous relevés ?

L'emploi dans ce projet de risers hybrides indépendants (FSHR – voir glossaire), qui n'avaient été jusqu'ici employés qu'en Afrique de l'Ouest, a généré de nombreuses premières technologiques. Il s'agira de la plus grande et de la plus profonde installation de ce type à ce jour.



Offshore



Le segment Offshore était dénommé Plates-Formes Offshore jusqu'au 31 décembre 2007.



Chiffre d'affaires 2007

739

millions d'euros

1 195 millions d'euros en 2006
1 013 millions d'euros en 2005

- 38 %
par rapport à 2006

Résultat opérationnel courant 2007

35

millions d'euros

62 millions d'euros en 2006
27 millions d'euros en 2005

- 44 %
par rapport à 2006

Le segment Offshore regroupe les activités d'ingénierie, de fourniture des équipements et de réalisation de plates-formes de production pétrolière et gazière.

Sur ce marché, le Groupe Technip dispose de nombreux atouts compétitifs.

Le Groupe est en effet reconnu internationalement pour son expertise à la fois sur les plates-formes en eaux profondes (plates-formes flottantes et semi-submersibles) et en eaux peu profondes (plates-formes fixes).

Son positionnement est basé sur la différenciation technologique. Le Groupe a en effet développé des concepts de plates-formes innovants comme la Spar ou la TPG 500, et bénéficie d'une technologie de pointe pour l'installation des structures de surface par la méthode dite de « floatover », qui ne nécessite pas d'opération lourde de levage.

L'activité Offshore présente un fort potentiel de croissance. Les études du secteur identifient 85 champs d'hydrocarbures sous-marins, présentant des réserves d'environ 200 millions de barils équivalent pétrole, susceptibles d'être exploités dans les cinq ans. Les prévisions de construction de plates-formes dans le monde s'élèvent à 15 unités par an entre 2008 et 2012.

Eaux peu profondes

Le Groupe a consolidé sa position sur le marché des plates-formes fixes pour la mer peu profonde, avec notamment la réalisation en 2007 d'un contrat pour le compte d'Origin. Ce projet portait sur l'ensemble du développement du champ de gaz de Kupe (Nouvelle-Zélande), incluant une plate-forme « tête de puits » automatisée, pouvant être équipée de six puits et recevoir la production de futurs puits satellites.

Technip a remporté de nouveaux contrats en 2007. Le Groupe a ainsi signé un contrat avec Petroleum Authority of Thailand, pour l'ingénierie de base et de détail de quatre plates-formes têtes de puits, de leurs conduites sous-marines et de leurs raccordements au champ gazier d'Arthit (Thaïlande), par une profondeur d'eau de 80 m. Technip a signé avec Elf Petroleum Nigeria Ltd. un contrat clé en main pour le chargement, le transport et l'installation des équipements de surface de la plate-forme fixe OFP2 sur le champ Ofon, près des côtes nigérianes. Le Groupe a également remporté un contrat pour l'ingénierie de conception des installations de surface et structures sous-marines de deux plates-formes pour le champ gazier Cili Padi (Malaisie) auprès de Shell.



Eaux profondes

De nombreux projets pour la mer profonde ont été poursuivis ou achevés en 2007.

La plate-forme semi-submersible P-52 est entrée en production. Il s'agit de l'une des plus grandes unités flottantes de production au monde, amarrée à une profondeur de 1 800 m, ce qui constitue un record pour le Brésil. La mise en huile s'est déroulée 48 jours seulement après son arrivée sur site, contre une moyenne de trois mois habituellement.

La plate-forme semi-submersible P-51 est en phase de construction. De conception similaire à celle de la plate-forme P-52, elle est également destinée au marché Offshore brésilien. Technip a achevé pour Murphy la première Spar installée hors du Golfe du Mexique : la plate-forme Kikeh. Situé par 1 330 m profondeur, le champ Kikeh est le premier champ en mer profonde développé en Malaisie.

La construction de la Spar Tahiti a été poursuivie en 2007. Avec un poids de 24 000 tonnes pour 170 m de long et 39 m de diamètre, cette plate-forme aura une capacité de production de 125 000 barils de pétrole par jour et de 700 millions de m³ de gaz par an.

Enfin, la mise en service à quai du support flottant de production, stockage, chargement (FPSO) destiné au champ Akpo (Nigeria) est en cours, avant son transport qui aura lieu en juin 2008. L'arrivée sur site est prévue pour la fin du mois de septembre 2008. Ce champ produira 225 000 barils équivalent pétrole par jour à fin 2008.

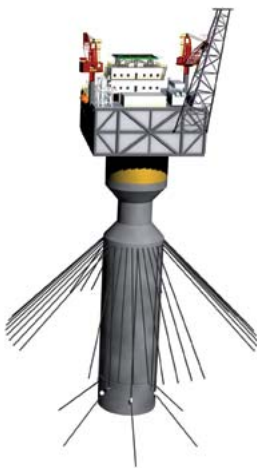
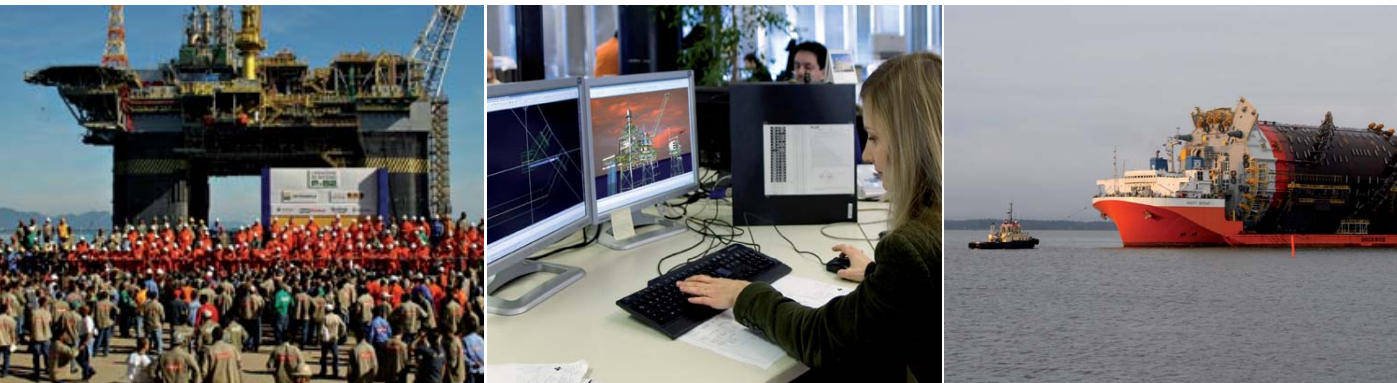
De nouveaux contrats ont été remportés en 2007 par Technip sur le marché des eaux profondes, comme celui pour l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction de la plate-forme semi-submersible P-56 signé avec Petrobras. Jumelle de la plate-forme P-51, la P-56 sera raccordée au champ pétrolier de Marlim Sul dans le Bassin de Campos (Brésil), par 1 700 m de profondeur.

Développer le leadership technologique

Déjà reconnu pour ses technologies Offshore, Technip a poursuivi en 2007 ses recherches sur plusieurs concepts innovants.

• Spar en mer très profonde

Technip prépare sa réponse au défi des gisements situés par plus de 3 000 m de profondeur d'eau en apportant des évolutions à son concept de Spar. Les évolutions portent



Spar Arctique

sur l'intégration d'un système de forage dans la coque et d'un puits central pour permettre d'avantage de flottabilité et le passage de risers destinés aux grandes profondeurs.

- **Spar Arctique**

Technip travaille sur un concept de plate-forme pouvant résister aux conditions climatiques extrêmes de l'Océan Arctique.

- **Adaptation de la technologie floatover en pleine mer aux plates-formes de type Spar.** Après avoir réalisé en 2006 un premier floatover en pleine mer pour la plate-forme Kikeh, Technip améliore sa technologie pour permettre l'installation de ponts plus lourds et plus élevés par rapport au niveau de la mer.

- **Développement de la plate-forme à tirant d'eau variable (EDP)**

Technip développe un nouveau concept de plate-forme à faibles mouvements qui pourra éviter des opérations en mer trop importantes grâce à l'installation de la coque et des équipements de surface à quai.

Trois questions à Jim O'Sullivan,

Directeur de la ligne de produits Plates-Formes Offshore

Pouvez-vous nous parler du concept de « Spar Arctique » ?

Nous travaillons, avec plusieurs clients, sur l'adaptation de notre concept de plate-forme Spar aux difficiles conditions climatiques de l'Océan Arctique, ou de toute zone qui connaîtrait des périodes de glaciation.

Quelles seraient ses spécificités ?

Elle serait suffisamment résistante pour briser les glaces et pourrait être déplacée en cas de passage de grands icebergs.

Quels moyens sont déployés pour développer ce concept ?

Les travaux effectués et en cours pour ce programme représentent environ 15 000 heures de développement. Des brevets ont été déposés pour de nombreuses caractéristiques de la Spar Arctique et nous poursuivons la protection de notre propriété intellectuelle dans ce domaine.



Onshore



Le segment Onshore regroupe les deux segments d'activité anciennement dénommés Onshore-Downstream et Industries jusqu'au 31 décembre 2007.



Chiffre d'affaires 2007

4 670
millions d'euros

3 522 millions d'euros en 2006
2 318 millions d'euros en 2005

33 % de progression
par rapport à 2006

Carnet de commandes fin 2007

5 362
millions d'euros

6 812 millions d'euros en 2006
7 275 millions d'euros en 2005

- 21 %
par rapport à 2006

Dans ce segment d'activité, Technip couvre l'ensemble des installations à terre de production, de transformation et de transport de pétrole et de gaz, la pétrochimie et les autres industries.

Technip s'appuie sur un savoir-faire et des capacités technologiques validés par de solides références depuis près de 50 ans.

Dans un contexte marqué par les conditions de marché difficiles du secteur de la construction qui ont conduit le Groupe à enregistrer des charges supplémentaires en 2007, Technip a lancé un programme pour renforcer la maîtrise des risques, notamment par une sélection accrue des projets et la promotion de nouveaux types de contrats.

Gaz

2007 fut une année de réalisation importante pour les grands projets de liquéfaction de gaz naturel. Les méga-projets de GNL remportés entre 2004 et 2006 (comme Qatargas II ou Yemen LNG) sont en effet en phase de construction et mobilisent chacun plusieurs dizaines de milliers de personnes sur site. Au Qatar particulièrement, tous les moyens sont mis en œuvre pour améliorer l'exécution des projets suivant un planning de réalisation compatible avec les objectifs de production des clients. Au Nigeria, le train 6 du projet de GNL « NLNG Plus » a été réceptionné par le client et est entré en production en 2007. 2007 a également été marquée par de nouvelles avancées technologiques.

Le Groupe a en effet mené des essais qui ont permis de valider sa technologie de conduites flexibles cryogéniques pour le transfert du GNL en mer. Pour Technip, qui est l'une des seules entreprises bénéficiant d'une expérience à la fois dans les conduites flexibles, les plates-formes en mer et le GNL, ces flexibles cryogéniques représentent une étape majeure vers la construction de la première plate-forme de GNL en mer.

D'autre part, le procédé Cryomax, propriété de Technip, a fait l'objet d'un brevet aux États-Unis pour la récupération de l'éthane dans les unités de liquéfaction.

Technip et Wieland ont signé un accord de commercialisation de solutions innovantes de transfert de chaleur destinées à des unités de GNL et d'éthylène. Elles permettront une plus grande efficacité énergétique et une réduction des émissions de CO₂.

Raffinage

Avec un prix du baril qui atteint des niveaux records, une demande soutenue, notamment dans les pays émergents, et de nouveaux projets de valorisation des ressources non-



Nouveaux contrats gaz conclus en 2007

- **Contrat clé en main pour des installations de compression de gaz pour Abu Dhabi Gas Liquefaction Limited (ADGAS).**
- **Contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction pour les installations de traitement et de compression de gaz de Zakum (Abu Dhabi), auprès d'ADMA-OPCO.**
- **Un nouveau projet d'extraction d'éthane en Algérie pour Sonatrach.**
- **Plusieurs contrats d'ingénierie pour des unités de liquéfaction de nouvelle génération.**
- **Contrat d'ingénierie de base pour Sinopec Yangzi Petrochemical pour une unité de gaz de synthèse en Chine.**

Technip renforce sa présence sur la valorisation des hydrocarbures non-conventionnels avec la signature auprès de Fort Hills Energy d'un contrat pour la transformation de bruts lourds extraits de sables bitumineux dans la région de l'Alberta (Canada).

conventionnelles, le raffinage est plus que jamais un maillon essentiel dans la chaîne de production des carburants.

Dans le cadre de projets d'extension ou de modernisation, Technip a permis d'augmenter la capacité de production et d'optimiser la rentabilité de nombreuses raffineries. Ainsi, en 2007, Technip a achevé les unités d'hydrodésulfuration des raffineries de Leuna (Allemagne) et de Feyzin (France).

De nombreux contrats ont été signés en 2007, dont un contrat clé en main pour la raffinerie de Grupa Lotos à Gdansk (Pologne), un contrat d'ingénierie de base pour une nouvelle raffinerie au Qatar, ou un contrat de service de management de projet pour une unité d'hydrodésulfuration de kérosène en Allemagne pour Total.

Pas moins de 50 grands projets ont également été identifiés pour 2008, majoritairement au Moyen-Orient, mais également en Europe et dans les autres régions du monde.

Hydrogène

Dans ce domaine où Technip est détenteur d'une technologie propriétaire, le Groupe a confirmé sa position de leader en achevant 9 unités d'hydrogène et en signant 17 nouveaux contrats en 2007, parmi lesquels un contrat de management de projet pour une unité de production d'hydrogène au sein de la raffinerie opérée par PKN Orlen à Plock (Pologne), ou encore un contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction pour une unité d'hydrogène au sein de la raffinerie de CEPSA à Huelva (Espagne).

Pétrochimie et engrais

Sur le marché de l'éthylène, Technip occupe une position de premier plan aussi bien pour sa technologie que pour la conception et la construction d'unités industrielles. Ce marché offre des perspectives intéressantes, notamment au Moyen-Orient et en Asie. Dans le domaine des polyoléfines, sur technologies INEOS, Technip a achevé un projet de polypropylène pour Sasol (Afrique du Sud) et a remporté un contrat de service auprès de Liaoning Huajin Chemicals pour une unité de polyéthylène haute densité qui sera située à Panjin (Chine).

Dans le domaine des vinyles, l'année 2007 a été marquée par la consolidation des relations de Technip avec Solvay (extension d'une unité au Brésil et mise en œuvre d'un nouveau complexe en Russie).

D'autre part, Technip a réalisé dans le monde depuis de nombreuses années un grand



« Dans le cadre de sa stratégie de maîtrise des risques, Technip privilégie les contrats « hybrides », comme le projet d'unité de gaz de Khursaniyah (Arabie Saoudite). Signé sur une base remboursable, le contrat a été ensuite converti en contrat clé en main à prix forfaitaire, en intégrant tous les enseignements de la phase initiale. »

nombre d'unités d'engrais. Dans ce domaine, Technip possède sa propre technologie d'acide phosphorique et travaille en partenariat avec d'autres leaders technologiques tels que Haldor Topsoe, Snamprogetti, GPN et MECS. Dans les années à venir, sont prévus de nombreux projets d'acide nitrique, d'engrais phosphatés et d'acide sulfurique.

Biocarburants et énergies renouvelables

En 2007, Technip a renforcé son implantation sur le marché des biocarburants et des énergies nouvelles, avec la signature de plusieurs contrats pour des projets tels qu'une unité de déshydratation d'alcool à Dunkerque, une usine de silicium polycristallin destiné à la fabrication de panneaux solaires, ou une centrale électrique exploitant la biomasse.

Industries

Technip propose des services d'ingénierie et de construction à d'autres industries principalement les sciences de la vie, les mines et métaux, et le bâtiment. Le Groupe a remporté, en 2007, un contrat auprès d'Eramet pour les études d'un projet de traitement de latérite situé sur l'île d'Halmahera, en Indonésie. Technip a également remporté un contrat pour la réalisation d'une usine automobile à Chennai (Inde) pour la joint venture Renault, Nissan et Mahindra.

Trois questions à Antonio di Pasquale

Directeur de la ligne de produits Raffinage

Quels sont les grands défis du raffinage ?

Les défis actuels sont principalement liés à l'insuffisance des capacités mondiales de raffinage par rapport à la demande de carburants, qui devrait croître de 1,6 % par an jusqu'en 2015, selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Comment décriez-vous l'évolution de ce marché ?

De plus en plus de projets visent à anticiper la croissance de la demande. L'augmentation de la capacité de production des raffineries et la valorisation du « fond du baril » (voir glossaire), sont des axes de développement essentiels.

Quels sont les atouts du groupe Technip ?

Certainement l'alliance de compétences techniques et technologiques avec de nombreuses références et une expertise dans l'ingénierie et du management de grands projets.

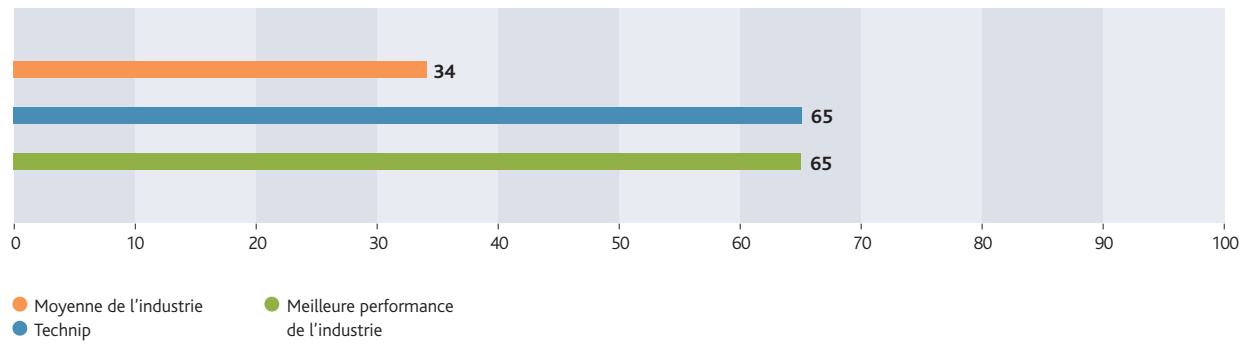


Développement durable

- 34** Message du Comité de Développement Durable
- 35** Enjeux et démarche
- 38** Tableau de bord du développement durable
- 44** Ressources humaines et responsabilité sociale
- 52** Santé et sécurité
- 56** Responsabilité environnementale
- 62** Responsabilité envers les communautés
- 66** Responsabilité envers les partenaires économiques
- 71** Périmètre et méthode de reporting
- 72** Les femmes et les hommes dans le Groupe
- 74** Indicateurs environnementaux
- 77** Éléments financiers résumés
- 80** Glossaire



Performance globale en termes de développement durable (Source DJSI 2007-2008)



Message du Comité de Développement Durable

L'énergie est un facteur essentiel de développement économique de nos sociétés. Le pétrole et le gaz, qui sont notre cœur de métier, restent encore aujourd'hui, avec le charbon, les formes d'énergie les plus demandées au plan mondial. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (World Energy Outlook, octobre 2007), la consommation d'énergie fossile (charbon, pétrole, gaz naturel) devrait augmenter de 57 % entre 2005 et 2030. Le niveau des investissements dans l'énergie, en particulier dans le domaine du pétrole et du gaz, va donc rester élevé dans les prochaines années. Le défi majeur de l'industrie pétrolière et gazière est de faire face à cet accroissement rapide de la demande mondiale en énergie, principalement en Asie, tout en luttant contre le changement climatique.

Dans ce contexte exigeant, le groupe Technip se doit d'adapter ses ressources humaines et ses capacités de fabrication et d'installation pour anticiper l'évolution de la demande et répondre toujours mieux aux besoins et aux attentes de ses clients. Dans ce cadre, le Groupe s'attache à proposer à ses clients des solutions technologiques pour valoriser les ressources naturelles, assurer une meilleure efficacité énergétique et respecter l'environnement.

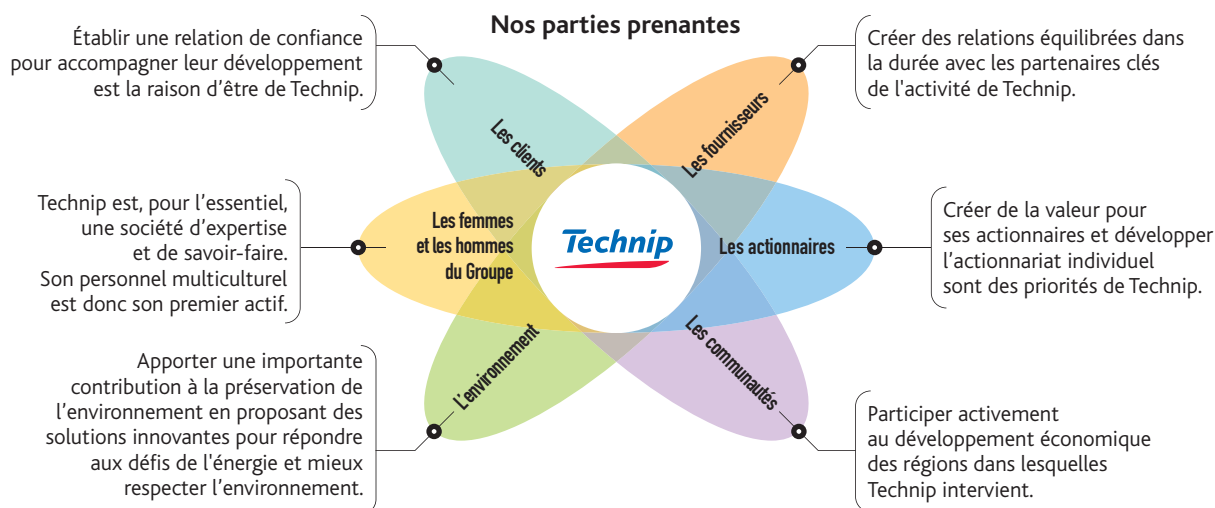
Ce rapport 2007 rend compte des résultats déjà obtenus et des améliorations en cours dans les différents domaines couverts par notre responsabilité sociétale et environnementale. Les indicateurs que nous avons mis en place en 2005 nous permettent désormais de mieux appréhender les progrès réalisés depuis le lancement de notre démarche en 2001.

Nous ne considérons pas ces résultats comme une fin en soi, mais comme autant de succès à reproduire ou de pistes d'amélioration pour les prochaines années.

Les axes stratégiques annoncés en 2007, focalisation sur le marché du pétrole et du gaz et capitalisation sur nos points forts (nos équipes, nos actifs et nos technologies), devraient renforcer notre efficacité et permettre à Technip de jouer un rôle clé auprès de ses clients pour relever les défis de l'énergie.

Daniel Noël,

Président du Comité de Développement Durable



Enjeux et démarche

Priorités du Comité de Développement Durable en 2008

1. Établir des standards et lignes directrices pour assister toutes les entités de Technip dans l'application de la politique de développement durable du Groupe
2. Renforcer le réseau international de correspondants développement durable, l'organisation régionale et les moyens d'action associés
3. Décliner au niveau de chaque région les objectifs fixés par le Groupe.

Enjeux

Sujet de société majeur, l'avenir énergétique est l'une des problématiques essentielles du développement durable. L'augmentation de la consommation énergétique mondiale (+ 55 % entre 2005 et 2030, soit 1,8 % par an selon l'AIE), alliée à un plafonnement annoncé des ressources en énergies fossiles de par la finitude des réserves, constitue une préoccupation planétaire à un double niveau. D'une part, la fourniture d'énergie est un défi vital dans le fonctionnement des sociétés et le quotidien des populations. D'autre part, l'activité des unités de production et la consommation de l'énergie génèrent une empreinte environnementale notable. Technip est en charge de l'ingénierie et de la mise en œuvre de projets complexes et souvent gigantesques, principalement pour le compte des opérateurs du pétrole et du gaz. Si ces réalisations relèvent de la responsabilité des clients en termes d'investissement, de localisation, et de choix technologiques, Technip apporte néanmoins une contribution importante au travers d'expertises et de technologies d'avant-garde rendant possible la réalisation d'infrastructures essentielles pour répondre à la croissance de la demande énergétique. L'apport de Technip se traduit par une performance toujours meilleure des installations pétrolières et gazières, tant aux plans technique qu'économique et environnemental. La mise à disposition d'équipes compétentes permet également au Groupe de garantir des installations fiables et sûres. Enfin, la propre performance économique de Technip apporte des réponses aux attentes de ses parties prenantes.

Enjeux	Axes
SOCIAUX ET SOCIÉTAUX	
La complexité et l'ampleur des projets réalisés par Technip exigent des compétences et des savoir-faire multiples, garants du bon fonctionnement, de la pérennité et de la sécurité des installations industrielles. Recruter et former des collaborateurs au niveau de compétence requis constitue un enjeu social et sociétal majeur de Technip.	<ul style="list-style-type: none"> • Fidéliser et renforcer une culture d'entreprise internationale • Créer une organisation qui développe et partage les savoirs • Élargir l'espace du dialogue social • Poursuivre les actions en faveur de la diversité et de l'égalité des chances • Promouvoir la santé au travail • Participer à la vie économique et sociale des pays où Technip est implanté.
ENVIRONNEMENTAUX	
Dès la conception même des installations, Technip aide ses clients à anticiper et limiter les impacts de leurs projets sur l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre • Limiter l'impact des chantiers sur l'environnement • Concevoir des installations industrielles tout en assurant la sécurité du personnel d'exploitation et des riverains.
OPÉRATIONNELS ET ÉCONOMIQUES	
Dans ce domaine, Technip se montre très sélectif dans sa politique de réponse aux appels d'offres et privilégie des projets associant un potentiel de marge attractif à des aléas de réalisation aussi réduits que possible.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'exposition de Technip aux risques au travers de stratégies contractuelles adaptées • Privilégier une croissance rentable des activités • Sécuriser les approvisionnements de Technip auprès de ses fournisseurs • Créer de la valeur à long terme pour les actionnaires de Technip.



Technip, classé « Sector Leader » dans le Sustainability Yearbook 2008 de SAM

Chaque année, l'agence SAM (Sustainability Assessment Model) évalue les 2 500 plus grandes entreprises cotées au monde, recensées par le Dow Jones Global Index, pour leurs performances en termes de développement durable. Parmi ces entreprises, seules les 15 % plus performantes figurent dans le « Sustainability Yearbook ». Compte-tenu de ses performances en 2007, Technip y figure et s'est classé « SAM Sector Leader », avec un score de satisfaction de 65 % aux exigences de développement durable.



Démarche

Le développement durable, une responsabilité assumée

La coordination de la démarche au sein de Technip est assurée par un Comité de Développement Durable constitué en 2004. Ce Comité comprend 10 membres, issus de différentes unités du Groupe. Il s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2007. Le Comité présente au Comité Exécutif des recommandations et des propositions visant à l'amélioration, la mise en œuvre et l'efficacité de la démarche, et assure la préparation du rapport de développement durable.

Le déploiement de la démarche

Le Groupe s'appuie sur un réseau de 98 correspondants répartis dans les différentes entités. Chacun de ces correspondants assiste le responsable de son entité dans la mise en œuvre de la démarche et la mobilisation de tous pour atteindre les objectifs fixés. La qualité, la protection de l'environnement, la sécurité et la santé du personnel, font l'objet de systèmes de management spécifiques. Une Direction HSE et une Direction de la Qualité ont été créées au niveau du Groupe pour harmoniser et améliorer les systèmes de management mis en œuvre dans les entités. Des audits sont régulièrement effectués afin de contrôler cette mise en œuvre et évaluer l'efficacité des systèmes de management au sein du Groupe. Un séminaire réunit annuellement les correspondants « développement durable » des principales entités du Groupe. En 2007, ce séminaire s'est tenu à Aberdeen et était plus particulièrement axé sur les priorités 2008 de Technip en termes de développement durable.

L'élaboration du rapport

Le Comité de Développement Durable a retenu les standards du GRI G3 (Global Reporting Initiative) instauré en 2006, qui définissent un cadre pour l'établissement d'un rapport de développement durable (social, environnemental et économique). Ces standards, qui se sont imposés au plan international, permettent d'établir un état de la situation des entreprises dans les trois domaines du développement durable grâce à de nombreux indicateurs dont la définition précise permet d'effectuer des comparaisons, notamment internationales. En outre, ces standards répondent à la législation française. Celle-ci fait obligation aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de donner dans leur rapport annuel de gestion des informations sur la manière dont ces sociétés prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.



Technip partenaire du Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte Mondial des Nations Unies invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Technip s'est engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial et s'attache à les appliquer au quotidien.

Principes	Actions Technip
DROITS DE L'HOMME	
<p>Principe N°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du Droit International relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et</p> <p>Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technip promeut les Droits de l'Homme dans ses entités et auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Il a été demandé à chaque entité du Groupe d'ajouter dans ses Conditions Générales d'Achat un article informant les fournisseurs que Technip a adhéré au Pacte Mondial. • Le Groupe incite ses fournisseurs à appliquer ses Valeurs et les 10 Principes du Pacte Mondial, notamment lors des inspections et des audits qu'il réalise.
NORMES DU TRAVAIL	
<p>Principe N°3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;</p> <p>Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</p> <p>Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et</p> <p>Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les quatre principes du Pacte Mondial concernant les normes du travail sont intégrés dans les Chartes de Technip. • Un dialogue social est engagé avec le Comité d'Entreprise Européen depuis 2005. Les accords collectifs couvrent 51 % des employés. • En Italie, Technip est certifié SA8000, notamment sur des critères de lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination. • Des accords pour l'égalité d'accès aux postes existent dans le Groupe, et notamment en France. Les équipes de Technip sont multiculturelles, avec 91 nationalités représentées.
ENVIRONNEMENT	
<p>Principe N°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;</p> <p>Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et</p> <p>Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technip a développé une méthode systémique d'analyse environnementale (ENVID). • Un outil international de reporting environnemental et des programmes de sensibilisation ont été mis en place avec la collaboration de partenaires locaux (Malaisie, Royaume-Uni, France). • Le Groupe participe à des programmes de recherche et développement sur des technologies propres.
CORRUPTION	
<p>Principe N°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technip dénonce toute forme de corruption, en accord avec sa Charte Éthique, et applique une politique très stricte de refus des cadeaux d'entreprise. Les cadeaux de fin d'année, de la part de personnes, sociétés ou organismes, entretenant des relations commerciales avec Technip, sont redistribués à des œuvres caritatives.

Tableau de bord du développement durable

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS 2007	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2007
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ À la lumière des conclusions de l'auto-évaluation menée en 2006, apporter d'éventuels ajustements à la composition du Conseil d'Administration, à l'occasion de son renouvellement en 2007. ■ Concernant la loi américaine Sarbanes Oxley : <ul style="list-style-type: none"> ■ achever la deuxième phase de tests sur les comptes annuels 2006, ■ finaliser le processus d'évaluation du contrôle interne, ■ publier l'attestation sur la qualité de nos procédures de contrôle interne. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sur le fondement des résultats de l'évaluation approfondie menée en 2006, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 une modification de sa composition qui s'est traduite par la nomination de quatre nouveaux administrateurs dont trois administrateurs indépendants, en remplacement des quatre administrateurs dont le mandat était arrivé à terme. Le Conseil d'Administration a nommé Thierry Pilenko Président-Directeur Général. ■ La deuxième vague de tests portant sur le reporting financier de 2006 a été achevée au cours du premier trimestre de 2007. Le processus d'évaluation de l'efficacité des contrôles internes a été finalisé en 2007. Il a conduit : <ul style="list-style-type: none"> ■ à émettre l'attestation sur la qualité des procédures ■ à identifier les actions permettant la correction des déficiences relevées. <p>Sur la base des conclusions du processus d'évaluation du contrôle interne, l'attestation requise par la réglementation américaine a été émise le 20 juin 2007 avec la publication du rapport annuel au format américain « 20F ».</p>
PACTE MONDIAL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre les actions de « Communication pour le Progrès » selon les préconisations du Pacte Mondial (mise en ligne du rapport développement durable 2006 sur le site des Nations Unies). ■ Obtenir le label « Notable COPS » accordé par le Pacte Mondial aux meilleures communications reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La « Communication pour le Progrès » de Technip a été mise en ligne sur le site des Nations Unies le 29 mai 2007. ■ Technip a poursuivi ses actions pour obtenir le label.
INDICATEURS ET REPORTING / MÉTHODOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sélectionner un outil informatique pour le reporting environnemental. ■ Publier le rapport annuel et de développement durable sur le site du GRI. ■ Organiser un séminaire annuel réunissant les correspondants de développement durable du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un nouvel outil de reporting a été développé et mis en place pour la collecte et l'analyse des données environnementales du Groupe. ■ Publication du rapport 2006 sur le site du GRI. ■ Le séminaire annuel s'est tenu à Aberdeen (Écosse) et a permis d'identifier trois priorités pour le Groupe en termes de développement durable.

OBJECTIFS 2008

- Mettre les statuts de Technip en ligne sur son site internet.
- Mettre en ligne sur le site de Technip les documents relatifs à l'Assemblée Générale annuelle visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de Commerce.
- Dans la continuité des actions menées en 2006 et 2007 et indépendamment du fait que Technip ne soit plus enregistré auprès de la SEC depuis le 14 novembre 2007, le processus d'évaluation du contrôle interne est reconduit en 2008 avec la mise en place d'aménagements visant d'une part à focaliser le processus d'évaluation sur les risques principaux et d'autre part à le réaliser par auto-évaluation.

AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Poursuivre la recherche et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise à l'écoute des recommandations de référence (AFEP/MEDEF, IFA notamment).
- Pour les années futures, l'objectif du Groupe est de pérenniser ce processus d'évaluation du contrôle interne et d'en améliorer graduellement l'efficacité, notamment par l'utilisation d'outils informatiques adaptés.

• Obtenir le label « Notable COPS » accordé par le Pacte Mondial aux meilleures communications reçues.

• Actions récurrentes dans le cadre des recommandations émises par le bureau du Pacte Mondial.

• Rendre le nouvel outil de reporting totalement opérationnel.
• Organiser un nouveau séminaire en 2008.

• Poursuivre le rythme d'un séminaire annuel réunissant les correspondants de développement durable des principales entités du Groupe.
• Déployer des structures régionales de développement durable.
• Atteindre un périmètre de reporting de 100 % des entités du Groupe sur les indicateurs de développement durable.

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS 2007	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2007
RENTABILITÉ DU GROUPE / PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reprendre une croissance maîtrisée du carnet de commandes. ■ Poursuivre la croissance du Groupe par le développement interne et des acquisitions ciblées. ■ Améliorer les performances opérationnelles pour accroître la rentabilité des capitaux investis. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les prises de commandes de l'exercice se sont élevées à 7,2 milliards €, en progression de 17 % par rapport à l'exercice 2006. ■ Le chiffre d'affaires de l'exercice progresse de 14 %. Cette forte croissance repose principalement sur la dynamique de croissance propre à Technip et le développement de ses principaux marchés. Il n'a pas été procédé à des acquisitions en 2007. ■ Les performances opérationnelles du segment d'activité SURF ont été remarquables : le taux de marge opérationnelle courant a atteint le niveau historique de 15,8 %. En conséquence, la rentabilité des capitaux investis progresse de 7 % à 18 % sur l'exercice. Pour le segment d'activité Onshore-Downstream, les performances opérationnelles prennent en compte les difficultés rencontrées lors de la phase de construction de plusieurs projets qui ont amené le Groupe à enregistrer sur l'exercice des charges de 320 millions € qui ont affecté la rentabilité opérationnelle. Pour les segments d'activité Offshore et Industries, les performances opérationnelles ont été satisfaisantes.
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certification ISO 14001 de deux nouvelles entités. ■ Aucun incident environnemental majeur. ■ Atteindre 97 % d'entités du Groupe qui répondent sur les différents indicateurs. ■ Augmenter le périmètre et la qualité du reporting. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Deux nouvelles entités ont été certifiées ISO 14001 en 2007 : New Delhi et Doha. ■ Pas d'incident environnemental majeur. ■ 83 % des entités du Groupe ont communiqué en 2007 leurs indicateurs environnementaux. ■ Réalisation d'un bilan carbone des activités marines.
SANTÉ & SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diffuser le « HSE Business Practice Manual » dans toutes les entités du Groupe. ■ Pour l'ensemble du personnel de Technip, de ses partenaires et de ses sous-traitants : <ul style="list-style-type: none"> ■ taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) inférieur ou égal à 0,27, ■ certification OHSAS 18001 ou équivalent de deux nouvelles entités, ■ émettre 10 indicateurs standards spécifiques à la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il a été décidé de réaliser un « HSE Business Practise Manual » sur la base des retours d'expérience des projets de Technip au Qatar. ■ Le taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) est de 0,27. ■ Deux nouvelles entités ont été certifiées OHSAS 18001. ■ Émission des 10 indicateurs.
SÛRETÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Émettre la Charte de Sûreté. ■ Étendre la base de sûreté-voyages aux entités d'Abu Dhabi et d'Aberdeen. ■ Formaliser une sélection d'hôtels et de moyens de transport respectant des critères spécifiques de sûreté et de sécurité. ■ Établir une procédure pour la prise en compte de la sûreté du personnel de Technip lors des voyages professionnels et notamment au cours des escales. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Émission de la Charte de Sûreté. ■ La base sûreté-voyages a été étendue à plusieurs centres dont celui d'Aberdeen, qui gère la flotte. ■ Réalisation de la base de sélection des hôtels. ■ Mise en place de la procédure de sûreté-voyages. ■ Organisation de plusieurs programmes de sensibilisation des voyageurs.
ENTREPRISE CITOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir les actions du Groupe vis-à-vis des communautés locales. ■ Développer de nouvelles actions de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions envers les communautés menées au niveau des entités ou des projets du Groupe notamment à Vitória (Brésil), en Angola, à Abu Dhabi et au Nigéria.

OBJECTIFS 2008

- Chiffre d'affaires consolidé d'environ 8 milliards € avec une croissance de 10 % pour l'activité Subsea.
- Marge opérationnelle du Groupe supérieure à 7,3 %.

AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Poursuite des programmes d'investissements dans la flotte et les usines de fabrication de conduites flexibles pour un montant d'environ un milliard € sur la période 2007-2010.

- Certification ISO 14001 de deux nouvelles entités.
- Sensibilisation des collaborateurs aux gestes écologiques.
- Installation d'équipements réduisant nos émissions (énergie renouvelable) de gaz à effet de serre dans les bureaux, sur les navires.
- Étendre aux autres activités du Groupe les bilans carbone.

- Poursuivre le déploiement de nos systèmes de management environnemental.
- Promouvoir les activités de recherche en matière de lutte contre le changement climatique.
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- Proposer des solutions innovantes pour économiser l'énergie.

- Finalisation du « HSE Business Practice Manual ».
- Réalisation d'un audit sur les indicateurs de santé existants.
- Diminuer le TRIR de 10 %.
- Mettre en place un site intranet Groupe d'information médicale, informations générales pour les voyageurs et expatriés, informations par pays, par maladies et prévention.
- Développement d'une visite médicale avant départ sur les chantiers de construction et offshore pour tous les employés de Technip.

- Promouvoir le programme Pulse pour identifier et promouvoir des comportements sûrs à tous les niveaux de l'entreprise.
- Identifier puis mettre en place des actions concrètes pour atteindre l'objectif d'amélioration continue et de devenir la société de référence dans la profession.
- Promouvoir la démarche de développement durable et l'appliquer au HSE.
- Améliorer le programme de mise en conformité aux systèmes HSE à travers le Groupe.
- Mobiliser et coordonner les différents professionnels de santé au sein du Groupe.

- Étendre la base sûreté-voyages à d'autres entités.
- Développement d'un programme de sensibilisation à la gestion de crise.
- Développement de la culture sûreté dans les domaines Offshore et Subsea.
- Mise en place d'un réseau d'auditeurs internes « certifiés sûreté » pour favoriser l'approche qualité et l'échange des bonnes pratiques.
- Développer les synergies au sein des entités du Groupe via l'organisation d'ateliers de sûreté.

- Améliorer la sécurité du personnel Technip lors des déplacements.
- Améliorer la gestion de crise.
- Développement de la culture sûreté dans le Groupe.
- Formation de responsables sûreté affectés aux projets.

- Faire bénéficier les communautés locales de l'activité économique créée par la construction d'une nouvelle usine de conduites flexibles en Malaisie destinée à répondre à l'émergence du marché asiatique

- Favoriser le développement des communautés autour des grands chantiers dont Technip a la responsabilité.
- Poursuivre les actions facilitant l'accès aux carrières scientifiques.

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS 2007	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2007
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre dans le Groupe la formation au travail en équipes multiculturelles. ■ Déployer des formations pour les responsables de projets. ■ Organiser le prix de la Meilleure Publication Technique Technip avec le Collège des Experts du Groupe. ■ Suivre les plans d'actions individuels définis à la suite de l'évaluation 360°. ■ Mettre en œuvre le plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaque Région possède, dans ses programmes de formation, un module destiné à sensibiliser les salariés au travail en équipe multiculturelle. ■ Deux séminaires « Direction de Projet » ont été organisés, l'un à Houston, l'autre à Kuala Lumpur, accueillant des participants d'autres Régions du Groupe. ■ La procédure encadrant les conditions de réalisation du prix de la Meilleure Publication Technique a été préparée en 2007. Le prix sera décerné en 2008. ■ Sous la responsabilité des correspondants ressources humaines locaux, des actions de développement ont été mises en place pour la plupart des managers ayant reçu les conclusions de leur évaluation 360°. ■ Des actions ont été lancées au niveau des Régions, notamment en France, au Royaume-Uni, en Finlande et en Russie où des accords ou des plans d'action ont été mis en place.
DIALOGUE ET CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Finaliser la mise en place du site intranet du Comité d'Entreprise Européen (CEE). ■ Développer les moyens de communication du CEE par la poursuite des actions de formation interculturelle pour ses membres. ■ Maintenir la qualité du dialogue social dans l'entreprise et poursuivre la politique contractuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le site intranet dédié au CEE a été créé. Ce site sera accessible à tous les salariés des pays représentés au CEE courant janvier 2008. ■ Les actions de formation interculturelles pour les membres du CEE ont été poursuivies. Les membres du CEE ont bénéficié d'une nouvelle formation en juin 2007. ■ La pratique du dialogue social a été poursuivie tant au niveau local qu'au niveau européen. 122 accords sont en vigueur au niveau local, couvrant 51 % des effectifs du Groupe. Au niveau européen, une Charte intranet, définissant les conditions de mise en œuvre et d'utilisation du site dédié au CEE, a été signée par les membres du bureau du CEE et la Direction.
ÉTHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre la mise en œuvre des procédures incluant des sujets d'éthique. ■ Amplifier la communication sur le code d'éthique auprès des clients. ■ Réfléchir aux moyens de mieux faire connaître le Comité d'Éthique dans le Groupe. ■ S'assurer que l'ensemble des unités du Groupe prévoit une présentation du code d'éthique aux nouveaux embauchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) auprès de la CNIL, en charge de la protection des données à caractère personnel et de la bonne application de la loi Informatique et Libertés dans l'ensemble des entités françaises du Groupe. ■ Enquête annuelle réalisée auprès de l'ensemble des unités du Groupe qui n'a révélé aucun cas majeur de non-respect du code d'éthique et qui a montré que l'éthique est un sujet de plus en plus abordé par nos clients. ■ Mise à jour sur l'intranet du Groupe des informations relatives à la Charte Éthique.
CLIENTS, PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre au sein du Groupe la mise en œuvre du nouveau processus d'évaluation de la satisfaction des clients sur les projets. ■ Analyser les résultats des questionnaires reçus des fournisseurs interrogés concernant la prise en compte des Valeurs du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour l'ensemble du Groupe, 81 évaluations de la satisfaction des clients ont été réalisées sur des projets en cours. ■ En 2007, un questionnaire a été envoyé à nos 10 fournisseurs majeurs, pour évaluer la façon dont ils prennent en compte nos Valeurs et notre adhésion au Pacte Mondial.

OBJECTIFS 2008

- Développer des actions visant à renforcer la mobilité entre les régions.
- Mettre en place l'Université Technip.
- Encourager le partage des connaissances par la mise en place d'un programme de mentoring.
- Mettre en place un outil Groupe d'évaluation des compétences des futurs Directeurs de projet.
- Renforcer le réseau des Experts.
- Renforcer la communication auprès des salariés actionnaires du Groupe, avec notamment la mise en place d'un site intranet dédié.
- Développer le plan de succession.
- Organiser la politique diversité du Groupe (recrutement d'un responsable dédié aux actions liées à la diversité).

AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Renforcer la culture internationale du Groupe.
- Améliorer le développement et le partage des savoirs.
- Développer les systèmes de rémunération de la performance et les dispositifs de fidélisation.
- Développer les actions d'anticipation des besoins en ressources humaines.
- Poursuivre une politique volontariste en faveur de la diversité et de l'égalité des chances.

- Faire un bilan du fonctionnement du site intranet dédié au CEE et de la Charte.
- Prévoir de nouvelles actions de formation interculturelle pour les membres du CEE.

- Communiquer sur le fonctionnement et les actions du CEE.
- Poursuivre les formations pour les membres du CEE.

- Communiquer sur l'introduction de nos Chartes dans les réponses aux appels d'offre.
- Aborder les thèmes liés à l'éthique lors des visites des membres du Comité d'Éthique dans les unités du Groupe.

- Poursuivre une politique de communication sur le rôle du Comité d'Éthique.
- Veiller à la protection des données à caractère personnel et à la bonne application de la loi française Informatique et Libertés.

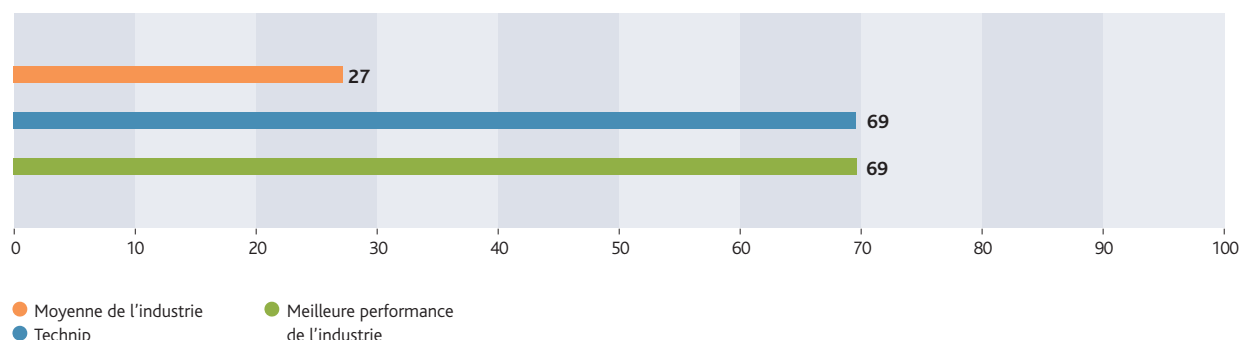
- Accroître le nombre d'évaluations de la satisfaction des clients.
- Envoyer le questionnaire à 10 autres fournisseurs et 5 sous-traitants de construction.

- Étendre à l'ensemble du Groupe et des projets en cours la mise en œuvre du nouveau processus d'évaluation de la satisfaction des clients.
- Poursuivre l'envoi du questionnaire à nos fournisseurs et à nos sous-traitants de construction.
- Impliquer nos sous-traitants dans nos démarches qualité, sécurité et environnement.

Ressources humaines et responsabilité sociale



Performances dans le domaine social (Source DJSI 2007-2008)



Un effectif de
23 000
 personnes
 en 2007, en progression
 de **7,2 %**
 sur 1 an

24 %
 de femmes

Les femmes et les hommes de Technip : un des atouts clés du Groupe

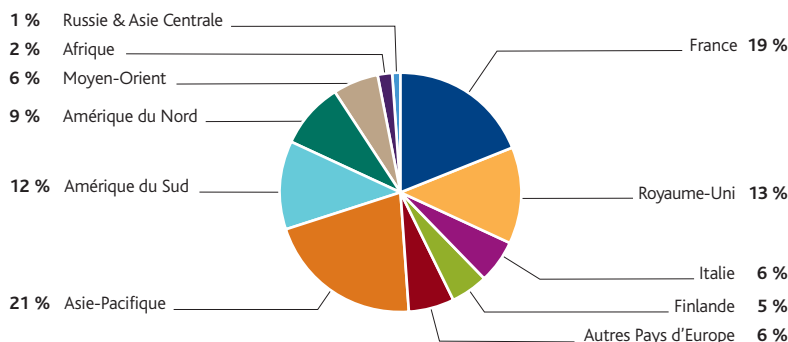
Des équipes qualifiées, partout dans le monde

23 000 collaborateurs dans le monde, un chiffre en augmentation de 7,2 % sur un an et de 24 % sur trois ans, accompagnent le développement du Groupe en lui fournissant les compétences indispensables pour répondre aux besoins de ses clients. Les charges salariales du Groupe sont passées de 752 millions d'euros en 2006 à 827,5 millions d'euros en 2007. Les charges sociales du Groupe sont passées de 147 millions d'euros en 2006 à 154,5 millions d'euros en 2007. Avec 40 % d'ingénieurs, les employés de Technip sont hautement qualifiés et bénéficient de formations régulières adaptées à leurs besoins. Les équipes de Technip sont multiculturelles. 91 nationalités sont en effet représentées dans le Groupe et le siège compte 34 nationalités différentes. L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de plus de huit ans, démontrant une fidélité importante des salariés. Les ressources humaines de Technip sont aussi très mobiles, avec 1 216 expatriés dans 46 pays. L'année 2007 a été marquée par la formalisation d'une politique de mobilité au niveau du Groupe et par la mise en place d'outils destinés à faciliter les mouvements interrégions. De nombreuses opportunités d'emploi à travers le monde, diffusées en temps réel par chaque entité, sont ainsi désormais consultables par les collaborateurs du Groupe sur le site intranet « Internal Jobs at Technip ». Technip a également adhéré en 2007 à l'association Partnerjob.com qui réunit une quarantaine de grandes entreprises et organisations internationales qui mettent en commun sur un portail internet leurs offres d'emplois et les CV des conjoints de leurs collaborateurs partant à l'étranger. Cette adhésion s'inscrit dans la lignée d'un accord de réciprocité, signé en 2006 avec 29 groupes internationaux, qui facilite l'obtention d'un congé sans solde et le retour à l'emploi des salariés appelés à suivre à l'étranger leur conjoint expatrié par l'un des groupes signataires.

Attirer et intégrer les talents

Face à son développement international et à une pénurie de compétences qualifiées sur certains métiers très spécialisés, Technip s'attache à anticiper les besoins en recrutement, à attirer et intégrer de façon durable les profils qualifiés dont le Groupe a besoin pour mener à bien ses projets.

Répartition géographique des effectifs fin 2007



Les effectifs poursuivent leur progression en Asie-Pacifique (de 19 à 21 % en 1 an) et baissent parallèlement en Europe (de 51 à 49 % en 1 an), où ils reviennent au niveau de 2005.

52 000
candidatures
spontanées en 2007

Anticiper les besoins

L'exercice annuel du plan de succession, validé au plus haut niveau du Groupe, permet d'établir une liste de remplaçants à court et moyen terme pour les postes clés de Technip et de mettre en place les actions éventuellement nécessaires, telles que l'exposition à des responsabilités complémentaires, la mobilité fonctionnelle ou géographique, le mentoring ou le recrutement. Depuis plusieurs années, Technip mène également un programme d'identification des métiers clés dont la valorisation est indispensable au développement de son activité. Une cartographie des métiers de projets a ainsi été réalisée en 2006. Celle-ci a été suivie d'une étude sur les compétences à développer et les profils des successeurs potentiels pour les postes principaux.

Recruter

L'attractivité du Groupe est toujours élevée, avec 52 000 candidatures spontanées reçues en 2007, en augmentation de 11 % par rapport à 2006. Au travers d'entretiens individuels ou de participations à des salons de recrutement, Technip va également à la rencontre des profils clés pour son activité.

Accueillir et intégrer les nouveaux embauchés

Dans les principaux centres opérationnels, un séminaire d'intégration accueille les nouveaux arrivants en leur présentant les métiers et les Valeurs du Groupe.

Dans les entités plus petites, Technip met en place des réunions d'informations ou des livrets d'accueil comportant toutes les informations utiles pour débuter dans le Groupe.

Un système de parrainage durant les premières années de vie professionnelle est en place dans plusieurs entités du Groupe. À Abu Dhabi, chaque nouvel embauché se voit attribuer un parrain. Celui-ci lui présente des personnes qui pourront l'aider dans ses premières années de carrière et apporte des réponses à ses questions techniques comme organisationnelles. En Malaisie, où un programme similaire est mis en place, une enquête a montré que 100 % des nouveaux employés estiment que le parrainage leur a été utile et enrichissant. En France, les Comités Jeunes Cadres et Jeunes Techniciens apportent un suivi, des conseils et une évaluation adaptée aux collaborateurs lors de leurs quatre premières années d'expérience professionnelle. En Italie, un tuteur est attribué à chaque jeune recruté en contrat d'apprentissage pour lui fournir une documentation technique, l'accompagner dans son travail quotidien, attester de ses progrès et de l'atteinte de ses objectifs professionnels.



Un engagement fort pour le développement et la diversité des compétences

Partager les compétences et les connaissances

Pour un groupe d'ingénierie comme Technip, le « knowledge management » est un enjeu majeur. Le Groupe déploie de nombreuses mesures pour favoriser l'échange des savoirs, des compétences et des retours d'expérience.

Le Réseau des Experts, mis en place en 2001 afin de développer et de diffuser l'expertise dans le Groupe, comptait 445 membres à fin décembre 2007, soit une progression de 11 % par rapport à 2006. Il est animé par le Collège des Experts, qui a pour mission d'étudier les compétences du Groupe, d'identifier les Experts, acteurs clés de succès pour le long terme, et leur niveau d'expertise. Ce Collège, composé de 11 membres, a examiné en 2007 une centaine de candidatures.

Trois questions à Poormina Sharma,

Présidente du Collège des Experts

Quelle est la raison d'être du Réseau des Experts ?

Le Réseau des Experts joue le rôle de référent technique du Groupe, soit par des interventions sur des propositions ou des projets, soit en qualité de support technologique auprès de nos clients. Il contribue au développement des technologies de Technip et fait régulièrement le point sur les évolutions technologiques de nature à impacter les activités du Groupe.

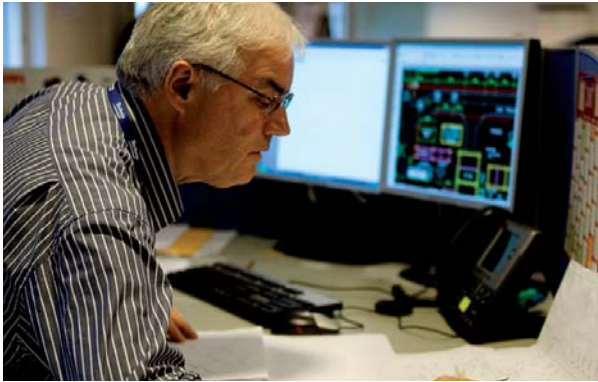
Quels sont les différents niveaux d'expertise ?

Nous identifions trois niveaux : les Experts Généraux ayant plus de 20 ans d'expérience dans leur domaine de compétence, les Experts Principaux (15 ans d'expérience), et les Experts (10 ans).

Qu'apporte le Réseau à un groupe comme Technip ?

Les Experts jouent un rôle majeur dans le renforcement de nos compétences et de notre image technologique. Ils permettent à l'ensemble du Groupe de bénéficier de leurs connaissances pointues.

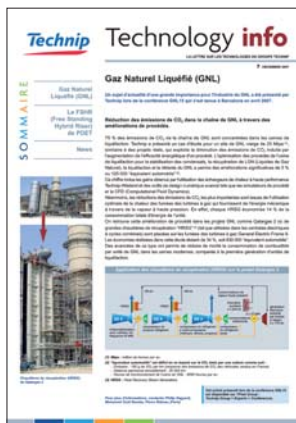




498 955 heures de formation

68 % des salariés ont suivi
une formation en 2007

75 % d'entretiens annuels réalisés



Une lettre d'information interne « Technology Info » a été créée pour promouvoir l'expertise technologique du Groupe. Elle présente, chaque trimestre, des technologies phares et permet à chacun de se familiariser avec les métiers d'autres départements que le sien.

Le GEC (Global Engineering & Construction Council), composé de membres issus des principaux centres opérationnels, est chargé de faciliter l'échange d'informations grâce à un dialogue permanent entre les centres, d'harmoniser les méthodes de travail et les outils du Groupe et de renforcer la coopération technique grâce à la création et l'animation de réseaux par discipline.

Développer les talents

Formation - En 2007, l'investissement de Technip dans la formation a représenté près de 500 000 heures. Plus des deux tiers des collaborateurs du Groupe en ont bénéficié.

Ces formations sont axées principalement sur la technologie et le management. Le programme de formation technologique « Technip Éducation » est destiné à développer les compétences des techniciens et ingénieurs de Technip, notamment dans les domaines Subsea et Offshore. 160 personnes participent annuellement à ce programme, qui fait intervenir 70 Experts du Groupe. D'autres formations sont plus particulièrement consacrées aux compétences managériales. Une formation destinée aux Directeurs de projet du Groupe, fait notamment l'objet de sessions régulières, dont les dernières se sont tenues à Paris, Houston et Kuala Lumpur. Des formations plus spécifiques, effectuées à l'échelle régionale ou locale, viennent compléter les actions du Groupe. Elles sont suivies par près de 70 % du personnel salarié et concernent tous les métiers, tant techniques que de gestion ou de support.

Technip organise également de nombreuses formations multiculturelles permettant à la fois d'expliquer les différences culturelles, de partager les savoirs et d'harmoniser les pratiques. Un séminaire s'est tenu en Italie pour sensibiliser les employés aux techniques de l'entretien commercial dans un contexte international. Les membres du Comité d'Entreprise Européen ont bénéficié d'une formation multiculturelle en 2007. Les équipes françaises travaillant au sein de la joint venture Chiyoda/Technip ont également reçu une formation pour mieux comprendre la culture et les modes de fonctionnement d'une entreprise japonaise.

Présent dans différentes régions en fort développement où les talents sont nombreux (Asie du Sud-Est, Inde, Mexique...), Technip met en place un dispositif de formations complémentaires afin de permettre aux nouveaux salariés de ces régions d'être plus rapidement opérationnels. Ainsi au Mexique, Technip a récemment ouvert un centre opé-



« Les compétences et la créativité des collaborateurs du Groupe sont stimulées et récompensées chaque année par le Prix Jacques Franquelin. En 2007, 20 projets ont été récompensés, dont deux dans la catégorie de la contribution au développement durable. »

Université Technip

Le développement de l'expertise et des compétences des collaborateurs sera appuyé en 2008 par la mise en place de l'Université Technip. Elle contribuera au renforcement du savoir-faire technologique et des métiers principaux de Technip, notamment la gestion de projet et la supervision de la construction. Elle permettra de renforcer la culture internationale commune, de partager les meilleures pratiques et de développer les synergies.

rationnel à Monterrey. Les 21 collaborateurs mexicains du centre, qui interviendront dans la conception et l'ingénierie d'installations pétrolières et gazières, ont été préalablement formés dans le centre du Groupe à Houston (États-Unis).

Technip Flex Institute - Technip a le projet d'ouvrir en 2008 une école des métiers du flexible, Technip Flex Institute, pour assurer la transmission de ses savoirs en matière de conception et fabrication de conduites flexibles sous-marines et proposer une filière qualifiante, vivier de talents pour le Groupe. Le Groupe y formera les collaborateurs de son usine du Trait mais aussi des autres sites de production et centres opérationnels.

Mentoring - Une autre priorité de Technip pour le partage des savoirs est la mise en place en 2008 d'un programme de mentoring. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de collaborateurs que le Groupe prépare à des responsabilités élargies. Une cinquantaine de managers est concernée par la première phase de ce programme, qui durera de 12 à 18 mois.

Devenir un employeur de référence - Technip a signé plusieurs accords avec des écoles et universités afin d'attirer les étudiants vers les carrières scientifiques et de développer la notoriété du Groupe.

Aux États-Unis, 40 collaborateurs de Technip ont ainsi participé à un programme visant à présenter ses métiers à des lycéens et étudiants de Houston et à les accompagner dans leur recherche d'emploi.

En France, Technip participe à de nombreux programmes pédagogiques visant à faciliter l'orientation professionnelle des étudiants et à clarifier l'image de ses métiers. Le Groupe a notamment participé en 2007 à huit conférences sur les métiers de l'ingénierie industrielle, dans le cadre de l'Université de Tous Les Savoirs (UTLS). Technip a également rejoint la fondation reconnue d'utilité publique CGénial, qui vise à susciter des vocations d'ingénieurs et de techniciens.

En Écosse, Technip s'est engagé depuis plusieurs années auprès d'une école secondaire, Westhill Academy. Différentes activités ont été menées en 2007, parmi lesquelles une aide à la recherche d'emploi, des présentations de l'industrie du pétrole et du gaz, et le don d'équipements pour les salles de sciences et d'ordinateurs pour des étudiants.



Poursuivre les actions en faveur de la diversité

Adhérent au Pacte Mondial, Technip s'est doté de cinq Chartes, parmi lesquelles les Chartes Éthique et Sociale qui ont un impact particulièrement important sur les ressources humaines et la responsabilité sociale du Groupe. Dans la continuité des principes édictés par ces Chartes, de nombreuses initiatives sont menées au sein des Régions. Ces actions seront confortées dès 2008 par le recrutement d'un responsable de la promotion de la diversité et de l'égalité des chances au niveau du Groupe.

Promouvoir l'égalité des chances

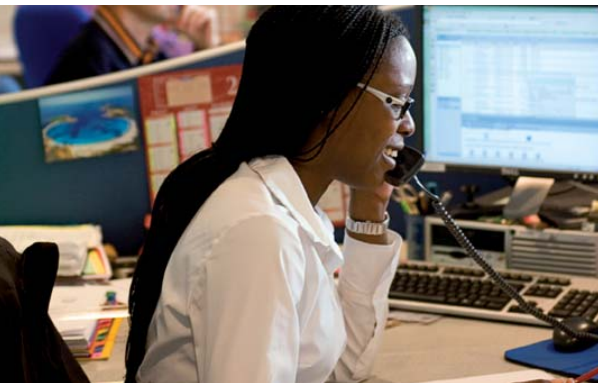
Technip s'est engagé depuis 2006, aux côtés de l'Éducation Nationale en France, en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation. L'objectif du Groupe est de s'impliquer dans des initiatives concrètes pour répondre aux difficultés que rencontrent certains jeunes défavorisés dans les domaines de l'éducation, l'orientation et l'insertion professionnelle. Les initiatives mises en œuvre permettent d'apporter un soutien complémentaire aux élèves et étudiants (tutorat, parrainage, création de bourses, soutien scolaire) et de leur permettre d'appréhender le monde de l'entreprise et des métiers. Elles facilitent l'orientation des élèves et, à terme, leur insertion professionnelle.

Technip a ainsi offert en 2007 des bourses d'étude à sept étudiants actuellement scolarisés en classes préparatoires, ainsi qu'une bourse à un étudiant en école d'ingénieur. Technip s'engage à accompagner ces élèves dans leur parcours jusqu'au niveau BAC+5, par le biais de parrainages, emplois d'été ou stages.

Améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Dans le prolongement des actions en cours en faveur des personnes handicapées, Technip est récemment devenu membre de l'association Tremplin Entreprises. Cette association met en relation des étudiants ou des jeunes diplômés avec des entreprises. Technip a participé à différentes tables rondes organisées par l'Association pour l'Insertion sociale et professionnelle des Personnes handicapées (ADAPT) dans le cadre de la Semaine du Handicap en novembre 2007.

Des aménagements ont également été réalisés en 2007 dans les centres opérationnels de Technip en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis pour offrir plus de confort aux personnes handicapées sur leur lieu de travail.



91 nationalités représentées

1 216 expatriés dans 46 pays

Favoriser le dialogue social

33 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs obligatoires et 122 accords collectifs sont en vigueur dans le Groupe.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE), mis en place en 2005, se réunit deux fois par an.

Il compte 14 représentants des salariés de neuf pays européens. En 2007, les thèmes abordés ont porté sur :

- l'organisation du Groupe,
- la situation économique, financière et sociale de Technip,
- les résultats,
- la stratégie du Groupe,
- les activités et les perspectives du Groupe,
- la politique de rémunération et d'actionnariat salarié,
- le développement durable,
- l'hygiène, la sécurité, l'environnement,
- la qualité, et
- la mise en place d'un site intranet dédié au CEE en janvier 2008.

Depuis janvier 2008, le site intranet du CEE est accessible à l'ensemble des salariés des 9 pays représentés au sein du CEE.

Lutter contre la discrimination

Au Royaume-Uni, Technip a mis en place une formation intitulée « respect et dignité au travail », qui se tient régulièrement à Aberdeen pour sensibiliser les managers et leurs équipes aux questions de discrimination et de harcèlement. Cette formation d'une demi-journée permet de faire le point sur les attitudes à adopter sur le lieu de travail, le respect des équipes dans leur diversité et les réglementations en vigueur.

Associer les salariés aux résultats du Groupe

Développer l'actionnariat salarié

Afin d'associer encore plus étroitement les salariés au développement de Technip, une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée aux salariés a été proposée en 2007 à plus de 90 % des collaborateurs du Groupe. Au total, 35 % des salariés, dans 16 pays, ont souscrit à cette offre, soit le meilleur taux de souscription enregistré depuis la mise en place de ce type d'opération par Technip.

Une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007 et approuvée pour sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 20 février 2008. Sous réserve de sa validation par l'Autorité des Marchés Financiers, cette opération devrait être finalisée au second semestre 2008.

Mettre en place un plan d'actions gratuites

Dans le cadre de la politique de fidélisation des salariés, un plan international d'actions gratuites a été mis en place en 2007. 1 724 salariés dans 24 pays du Groupe ont bénéficié de ce plan.

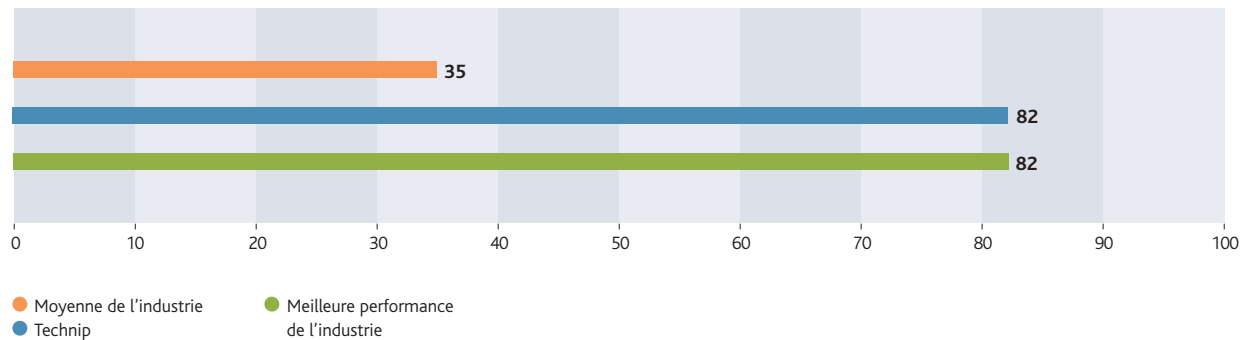
Valoriser la performance

La rémunération des dirigeants du Groupe intègre une composante variable dont le calcul est réalisé en fin d'année en fonction de critères de performance financière (au niveau du Groupe, des Régions ou des lignes de produits), d'objectifs individuels et de la contribution aux axes prioritaires de Technip.

Santé et sécurité



Performance en matière de santé et sécurité (Source DJSI 2007-2008)



En 2007
407 millions
 d'heures réalisées

TRIR* de
0,27

* Total Recordable Injury Rate :
 nombre d'accidents enregistrables
 x 200 000 heures / nombre d'heures travaillées

20
 entités certifiées
 OHSAS 18001
 ou équivalent

“ Créer et garantir
 un environnement
 de travail sûr. ”

En 2007, le nombre d'heures travaillées par le Groupe Technip et ses sous-traitants a atteint le niveau record de 407 millions, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2006. Le taux d'accidents enregistrables du Groupe (TRIR) a diminué de 10 %, conformément à l'objectif fixé en 2006. Cette performance a été cependant assombrie par six accidents mortels enregistrés parmi les sous-traitants de construction de Technip.

Appliquer la stratégie HSE à tous les niveaux de l'organisation Collecter et exploiter l'information

Le système de gestion de l'information HSE du Groupe est désormais opérationnel dans les principales entités. Ce système permettra à Technip d'évaluer plus précisément ses performances, de suivre l'évolution des indicateurs, d'effectuer un bilan des actions entreprises et d'être plus efficace dans l'analyse des causes d'incidents.

Mesurer la performance

Les performances de Technip sont mesurées grâce à 14 standards de sécurité, 10 concernant la santé, et 10 liés à l'environnement, mis à jour annuellement.

L'exemple le plus récent de l'engagement du Groupe, jusqu'à son plus haut niveau de responsabilité, dans l'amélioration des performances en matière de sécurité est l'établissement d'un examen systématique de tous les incidents HSE majeurs par la Direction du Groupe et l'équipe chargée du projet.

Favoriser un climat propice à la sécurité et à la santé

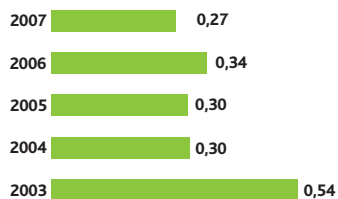
En 2007, Technip a débuté la phase pilote de son programme HSE « Pulse ». L'objectif majeur de ce programme est de gérer la sécurité de manière proactive, à travers l'instauration d'un climat propice à la sécurité et à la santé, une responsabilisation de chacun, et d'une tolérance zéro pour les comportements pouvant mettre en danger les équipes. La phase pilote a concerné environ 10 % des employés de Technip. Elle a été élaborée en collaboration avec l'Université d'Aberdeen, qui en a analysé les résultats qui serviront à orienter les actions relatives à la sécurité pour 2008.

Former à la sécurité

En 2007, la sécurité a été l'une des priorités de Technip. Face aux difficultés rencontrées par les entreprises de construction pour recruter de la main-d'œuvre qualifiée, Technip a encore renforcé la formation de ses sous-traitants pour s'assurer de leur niveau de quali-



Taux de fréquence des accidents enregistrables / 200 000 h. (TRIR)



fication en matière de sécurité. Sur ses chantiers, en 2007 le Groupe a consacré, 977 663 heures à la sécurité et au développement de compétences sectorielles, notamment sur ses trois projets de gaz naturel liquéfié au Qatar. Cet effort sera poursuivi en 2008.

Santé : vers une prévention continue

Réaliser une veille sanitaire

En 2007, le médecin corporate du Groupe a poursuivi une veille sanitaire internationale visant à identifier les épidémies actuelles et potentielles et à prévenir la contamination des employés de Technip lors de leurs déplacements professionnels.

Développer la couverture santé lors de déplacements professionnels

Pour améliorer et harmoniser la protection santé de tous les salariés hors de leur pays d'origine, qu'ils soient en expatriation ou en voyage professionnel, une couverture rapatriement et une assistance médicale sont désormais standardisées au niveau du Groupe. L'information médicale aux voyageurs a également été renforcée en 2007 par la rédaction de pages santé dans les livrets d'information dédiés aux pays dans lesquels Technip intervient.

Améliorer la santé sur les chantiers

Des audits de structures médicales à proximité de chantiers Offshore et Onshore ou d'entités du Groupe ont été réalisés en 2007. Ils permettront d'améliorer la qualité des soins fournis aux salariés de Technip, par la sélection d'établissements fiables et une amélioration des structures médicalisées sur site. Le programme de prévention de la malaria a été redéfini en 2007, pour en améliorer l'application sur les projets.

Le lancement d'un programme de contrôle et d'une campagne « Chaleur et Santé », spécialement conçus pour les activités de construction sur des sites exposés à des températures élevées, a également été une réalisation majeure sur le plan de la santé en 2007. La pertinence des indicateurs de performances existants en matière de santé sera vérifiée dans le Groupe en 2008. Ces indicateurs servent de référence aux entités.

Sûreté

Veiller sur les personnes

Tous les projets réalisés par Technip bénéficient d'un plan de sûreté. Dans le cadre de la protection des personnes lors de déplacements professionnels, la base de données « sûreté-voyages », opérationnelle en France, a été étendue à plusieurs centres opérationnels du



« En 2007, Technip a organisé le premier séminaire sûreté à Paris, réunissant les principaux acteurs du pétrole et du gaz. »

Sûreté navale

Technip a développé un plan de sûreté spécifique aux projets et poursuivi sa démarche de mise en place d'un réseau d'Experts certifiés en sûreté des navires et des ports (ISPS).

Groupe, dont celui d'Aberdeen. Différents programmes de sensibilisation ont également été développés pour compléter l'information présentée dans les livrets d'information dédiés aux pays dans lesquels Technip intervient, et permettre aux collaborateurs d'approfondir la connaissance de leur destination. En fonction des destinations et des missions, certains collaborateurs ont également bénéficié des progrès permis par les nouvelles technologies, telles que la géo-localisation.

Protéger les sites

Plusieurs simulations de gestion de crise ont été conduites sur les sites des projets majeurs de Technip. Les équipes de la sûreté des projets ont multiplié leurs échanges avec les différentes entités du Groupe pour améliorer et renforcer les solutions mises en place.

Sécuriser les informations et les systèmes d'information

Les systèmes informatiques du Groupe ont fait l'objet de revues indépendantes en 2007 pour étudier et optimiser leur sécurisation. Un nouveau livret, dédié à la sûreté des informations et des systèmes d'information, a été édité en 2007 pour sensibiliser les collaborateurs. Des modules de formation, organisés en plusieurs langues, complètent ce dispositif. Durant l'exercice 2008, Technip poursuivra la sensibilisation de ses collaborateurs pour développer une « culture sûreté ».

Trois questions à Nathalie Geffriaud,

Responsable de la Sécurité – Projet Qatargas 3 & 4

Quelle organisation est mise en place pour gérer la sécurité sur votre projet ?

Pour gérer la sécurité sur un tel projet, qui rassemble près de 20 000 personnes, nous avons mobilisé 164 personnes au sein de la joint venture Chiyoda/Technip, 250 chez nos sous-traitants, et 20 chez notre client.

Quelles actions menez-vous pour sensibiliser à la sécurité ?

Nous développons une culture sécurité commune à tous les employés, nationalités ou fonctions confondues. Nous organisons des formations, des « 1/4 d'heure sécurité » et diverses actions de sensibilisation et d'information.

Quels sont les performances du projet en termes de sécurité ?

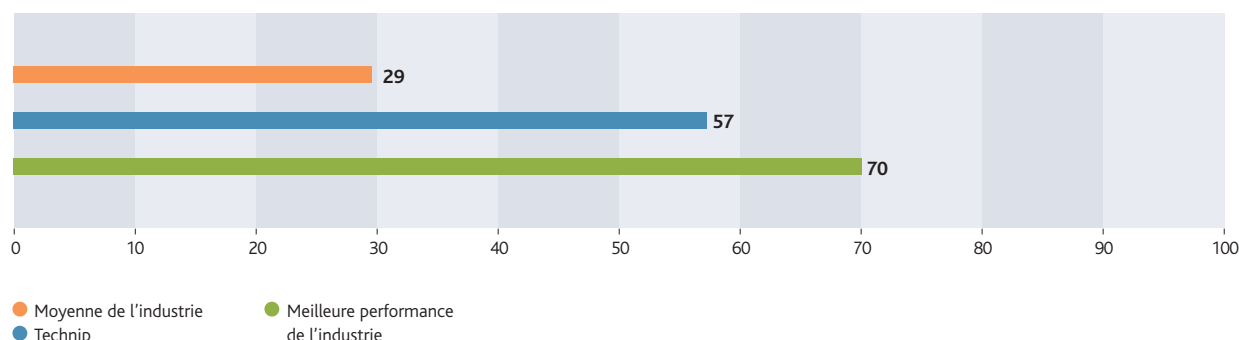
Nos performances sont bonnes. Nous avons un taux de fréquence d'accidents enregistrables de 0,14 et un taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail de 0,029.



Responsabilité environnementale



Performance environnementale (Source DJSI 2007-2008)



Des partenariats pour l'environnement

- Sécurisation de l'approvisionnement énergétique dans la perspective d'un futur plus propre avec le programme européen Eurogia, lancé à l'initiative de professionnels du pétrole et du gaz.
- Lutte contre le changement climatique au sein du Carbon Disclosure Project.
- Protection de l'environnement avec l'ONG Mango en Asie.
- Innovation technologique dans le domaine de l'exploration/production des hydrocarbures avec le programme français CITEPH, sous l'égide du Club Parapétrolier-Paragazier du GEP.
- Prévention des accidents industriels avec l'association internationale Fire and Blast Information Group (FABIG).

En accord avec sa Charte Environnement, Technip s'engage à réduire les impacts sur l'environnement des installations qu'il conçoit. Cette démarche, entreprise depuis plusieurs années, s'est progressivement élargie et permet au Groupe d'apporter des éléments de réponses à des problématiques de société comme le réchauffement climatique ou l'avenir énergétique.

Une démarche environnementale au cœur des activités de Technip

Un rôle de conseil et d'expert environnemental

En tant que concepteur et réalisateur d'infrastructures industrielles, Technip assure auprès de ses clients un rôle de conseil en matière environnementale. Cette mission consiste à proposer et à développer des solutions performantes, avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'environnement du personnel de ses clients et des riverains de leurs installations.

Toutes les capacités d'ingénierie et les systèmes d'information du Groupe sont mobilisés en ce sens. En 2007, les centres opérationnels ont ainsi progressivement mis en place une méthode systémique d'analyse environnementale, ENVID, appliquée à toutes les étapes des projets qu'ils conduisent. Cet outil s'assure de la bonne prise en compte de chaque aspect environnemental dans les phases de conception et d'évaluation des solutions retenues, au regard des techniques les plus performantes et de leur coût.

Une démarche partagée et reconnue

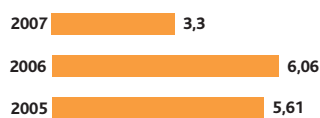
Technip participe aux travaux de plusieurs organismes et centres de recherche sur les problématiques majeures de l'environnement, ainsi qu'à de nombreux colloques. Ces partenariats et rencontres sont autant d'opportunités de partager expériences et idées avec de nombreux acteurs issus du secteur pétrolier mais aussi d'autres industries.

La qualité des démarches déployées dans le Groupe est reconnue par ses pairs. Elle a par exemple été récompensée en 2007 au travers de deux distinctions reçues par Technip en Australie. La première (IFAP Safeway Gold Award) a récompensé l'entité pour la qualité de son management santé et sécurité. La seconde a salué la grande implication de l'équipe HSE dans la coordination d'initiatives environnementales.

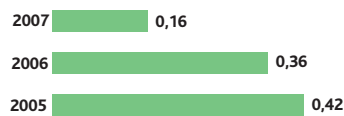


Évolution des indicateurs environnementaux par heures travaillées

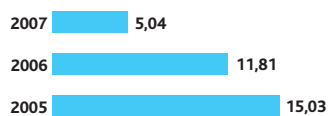
Consommation énergétique kW / h



Quantité de déchets kg / h



Consommation d'eau l / h



Émissions de gaz à effet de serre kg eq CO₂/ h



Un reporting de plus en plus complet

Le reporting environnemental réalisé annuellement par Technip s'appuie sur un réseau de 49 correspondants qui participent à la remontée d'informations, dans plus de 24 pays. À travers un système informatique de reporting environnemental 83 % des entités du Groupe et plus de 80 % de ses chantiers ont participé en 2007 à l'établissement des différents indicateurs.

Dans un contexte de très forte activité (augmentation de 75 % des activités de construction), les indicateurs environnementaux du Groupe sont tous en amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Les déchets, qui sont produits dans les bureaux, les chantiers, les ateliers et sur les navires de Technip, sont triés et traités selon les principes adoptés par le Groupe et les réglementations en vigueur dans les pays concernés. En 2007, 55 % des déchets de construction ont ainsi été valorisés, ainsi que 99 % des déchets de bureaux en Europe.

L'innovation au service de l'environnement

L'amélioration des performances environnementales de Technip et des installations conçues par le Groupe font l'objet de nombreux programmes de recherche et développement, menés en propre ou en partenariat. Les deux axes majeurs de ces recherches sont la lutte contre le réchauffement climatique et l'anticipation de l'avenir énergétique.

Participer à la lutte contre le réchauffement climatique

Limiter les émissions de gaz à effet de serre

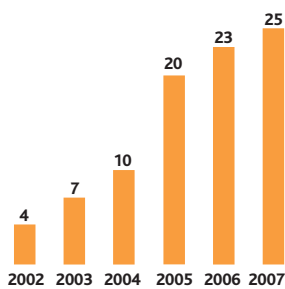
Technip étudie et propose à ses clients des solutions innovantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs installations.

Dans la chaîne de production du gaz naturel liquéfié (GNL), où 75 % des émissions de gaz carbonique (CO₂) sont concentrées dans les unités de liquéfaction, Technip travaille à la réduction de ces émissions au travers de l'amélioration des procédés de production. Par exemple, pour un nouveau complexe de GNL de 25 millions de tonnes par an, l'optimisation des procédés et l'utilisation d'échangeurs de chaleur à haute performance Technip-Wieland permet d'enregistrer une diminution des émissions de CO₂ de 5 %, soit l'équivalent des émissions annuelles de 125 000 véhicules de tourisme.



« Les entités du Groupe ont poursuivi en 2007 leur démarche de certification ISO 14001, avec deux nouveaux centres en Inde et au Qatar. »

Évolution du nombre de sites certifiés (périmètre 2007)



Des gains encore plus importants, de l'ordre de 34 %, soit 830 000 « équivalent automobile », peuvent être obtenus par la récupération de la chaleur des fumées des turbines à gaz. Des avancées de ce type ont permis de réduire de moitié la consommation de combustibles par unité de GNL dans les unités modernes, par comparaison à la première génération d'unités de liquéfaction.

Technip participe au programme de recherche financé par la Commission Européenne, CACHET, qui regroupe des partenaires industriels, universitaires et gouvernementaux issus de différents états européens, des États-Unis, du Canada, de la Chine et du Brésil. L'objectif de ce programme est de développer des technologies innovantes et peu coûteuses pour la production d'hydrogène à partir du gaz naturel, sans émission de CO₂. L'hydrogène ainsi produit pourrait être utilisé pour fournir de l'énergie avec une production de vapeur d'eau pour seul rejet. Il est envisagé de tester ces technologies sur une unité pilote d'ici 2009, puis sur une unité de démonstration avant une commercialisation prévue pour 2015. Le rôle de Technip dans le programme est de développer un scénario de référence utilisant la plus récente technologie de turbine à gaz à cycle combiné afin de produire la quantité d'hydrogène nécessaire à une production d'électricité de 400 mégawatts.

Trois questions à Sanjiv Ratan,

Directeur Technologique, ligne de produits Hydrogène (États-Unis)

Quel est l'intérêt environnemental de l'hydrogène ?

L'hydrogène joue un rôle important dans le développement des carburants « propres » et des énergies non polluantes. Cependant, sa production, comme tout procédé de fabrication, génère du CO₂.

Que propose Technip pour réduire ces émissions de CO₂ ?

Technip, leader sur le marché de l'hydrogène, a développé et mis en application plusieurs avancées technologiques afin d'améliorer l'efficacité énergétique des unités de production d'hydrogène, au travers notamment de systèmes de recyclage thermique.

Ces solutions donnent-elles de bons résultats ?

Oui, elles permettent de réduire jusqu'à 50 % les émissions de CO₂ par rapport à une unité d'hydrogène classique. Ces solutions offrent également des coûts de fonctionnement inférieurs et une meilleure opérabilité.





Un engagement sur le terrain au Yémen

Technip veille à optimiser l'insertion de ses projets dans leur environnement.

Sur son chantier de construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel pour Yemen LNG, en l'absence d'infrastructures régionales pour traiter les effluents du chantier, une station d'épuration de capacité équivalente à celle requise pour une ville de 10 000 habitants a été mise en service.

L'eau traitée est réutilisée sur le chantier.

Technip a également installé un incinérateur et un centre d'enfouissement technique pour traiter les déchets non valorisables. Les travaux côtiers et marins font l'objet d'une surveillance particulière et l'état des récifs coralliens est contrôlé pendant chaque opération. Enfin, pour filtrer les eaux de ruissellement, Technip a mis en place des bassins de sédimentation et déployé des barrières à sédiments à proximité des récifs coralliens.

Ce scénario sera ensuite utilisé pour comparer les performances de différentes technologies. Dans une deuxième étape, Technip et ses partenaires développeront une technologie de production de grande capacité d'hydrogène à partir de gaz naturel, avec captation du CO₂.

Réduire l'empreinte de ses activités

Technip, a lancé au Royaume-Uni, une étude d'impact des émissions de gaz à effet de serre générées par ses opérations et sa flotte. Cette première phase d'évaluation, qui a porté sur les émissions directes de CO₂ liées à l'usage de gaz et de pétrole dans ses propres installations et sur celles associées à la production de l'électricité achetée pour mener ses activités, a été intégrée dans la démarche environnementale de l'entreprise, qui a identifié un certain nombre de sites et d'actions où il sera possible d'accroître ses performances énergétiques et environnementales.

Afin d'améliorer le bilan environnemental de sa flotte, Technip a également choisi d'équiper son futur navire de support de plongée dont la construction a été lancée en 2007, le Skandi Arctic, de moteurs pourvus de filtres catalytiques réduisant l'oxyde d'azote (NOx) émis par chacun de ses générateurs en vapeur d'eau et azote. La réduction devrait atteindre 85 % des émissions, les limitant ainsi à 1,5 gramme par kilowatt par heure.

En Italie, des cellules photovoltaïques ont été installées sur le toit des bureaux de Technip, permettant de produire 130 mégawattheure par an et améliorant ainsi de façon significative le bilan carbone des bâtiments.

Préparer l'avenir énergétique

Prolonger l'offre du pétrole et du gaz

Dans le contexte d'un plafonnement annoncé de la production d'énergies fossiles, Technip contribue activement au développement de solutions pour optimiser les ressources de pétrole et de gaz.

Dans le secteur de l'Offshore et du Subsea, Technip développe des solutions pour exploiter des gisements situés par des profondeurs d'eau toujours plus importantes (jusqu'à 3 000 m). Ainsi, le Groupe travaille à l'adaptation de son concept de plate-forme



« Plus de 360 familles de brevets ont d'ores et déjà été déposées dans l'ensemble des domaines technologiques et environnementaux, parmi lesquels un brevet portant sur un navire de récupération de produits pétroliers flottants. »

Tyne Project, une initiative exemplaire

Duco Ltd, usine de fabrication d'ombilicaux de Technip située à Newcastle, s'est engagée dans un important projet local de réhabilitation de la rivière Tyne, située dans une zone fortement industrialisée et urbanisée.

Le « Clean Tyne Project » s'est traduit par un engagement à recycler les déchets provenant de l'usine et à prévenir tout déversement accidentel dans la Tyne. Aujourd'hui, 98 % des déchets de polymère issus de la fabrication des ombilicaux sont recyclés et entrent dans la composition de garnissage de voiture ou de gants de protection. Ces initiatives ont été complétées par un engagement social et humain concrétisé par des formations et des programmes de sensibilisation des élèves dans les écoles avoisinantes.

Spar aux très grandes profondeurs, ou à la conception de conduites flexibles pour des applications dans des conditions extrêmes de pression et température.

Dans les activités terrestres, Technip a développé une forte expertise dans la valorisation d'hydrocarbures non-conventionnels.

Technip est l'un des groupes partenaires de l'European Technology Platform on Sustainable Mineral Resources (ETP-SMR). Cette organisation regroupe des compagnies spécialisées dans le pétrole, le gaz, le charbon ou les minerais métalliques et industriels, ainsi que des fournisseurs de technologies et des sociétés d'ingénierie. Sa mission est de contribuer au maintien de la production de minerais et à l'accès aux matières premières par la mise en œuvre de technologies de production innovantes et durables, et de meilleures pratiques, ainsi que par la récupération et le recyclage des produits.

Développer les énergies renouvelables

En parallèle à ses activités principales d'ingénierie pétrolière et gazière, Technip contribue à des projets de développement des énergies renouvelables.

Le Groupe a ainsi remporté en 2007 un contrat pour une centrale électrique exploitant la biomasse réalisé pour Biomass Investment Group (BIG) et situé en Floride. Il s'agit du premier projet de grande envergure utilisant de l'e-grass, une plante cultivée spécialement pour la production d'électricité.

En France, un contrat a été signé avec Silicium de Provence (Silpro) pour une usine dédiée à la production de silicium polycristallin destiné à des applications photovoltaïques (fabrication de panneaux solaires). Le projet amorce la mise en place dans la région d'une filière d'énergie solaire.

Technip a également été choisi pour la réalisation des bâtiments de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) à Savoie Technolac. Ce projet a la particularité d'un fonctionnement « zéro énergie fossile », intégrant de nombreux équipements tels que des cuves de stockage de calories ou une climatisation solaire. Les performances énergétiques attendues sont exceptionnelles, 25 kilowattheure par m³ par an pour le chauffage par exemple, et conformes aux objectifs fixés pour les bâtiments neufs dans le cadre des mesures du Grenelle de l'Environnement.

Responsabilité envers les communautés





« Depuis 2004, la démarche sociale et éthique de Technip en Italie est reconnue et certifiée suivant le référentiel SA 8000. Cette norme atteste du respect des Droits de l'Homme, de l'enfant et des travailleurs par Technip et ses fournisseurs. »

Privilégier la proximité

Pour être toujours plus proche de ses clients et de ses chantiers, Technip est implanté dans toutes les régions clés de son activité, au travers de centres opérationnels ou d'actifs industriels. En Afrique, où la demande de contenu local est particulièrement importante, le Groupe a choisi de s'implanter principalement par le biais de partenariats avec des entreprises nationales. Le centre opérationnel, l'usine d'ombilicaux et la base d'assemblage de Technip en Angola sont ainsi détenus conjointement par Technip et la compagnie pétrolière et gazière angolaise Sonangol.

Technip intervient sur des projets de grande envergure partout dans le monde. Ces projets sont porteurs de développement économique à différents niveaux pour les populations locales. Une vision claire des enjeux humains, un dialogue avec les riverains, les pouvoirs publics et les associations, ainsi qu'une implication positive dans la vie quotidienne locale contribuent à un développement harmonieux.

Favoriser le développement des communautés autour des grands chantiers de construction

Donner une dimension économique locale aux projets de Technip Deux exemples emblématiques, l'Angola...

Technip est présent depuis 10 ans en Angola et multiplie les actions en faveur du développement et de l'emploi local. Les collaborateurs du centre d'ingénierie de Luanda sont à 70 % des collaborateurs locaux et plus de 75 % des équipes opérationnelles sont angolaises. Les ingénieurs angolais sont formés en France, à l'Institut Français du Pétrole et au siège du Groupe. Leur formation continue s'effectue sur les sites des différents projets réalisés par Technip dans l'ensemble du monde. L'unité de fabrication d'ombilicaux de Lobito, dont 90 % des 115 collaborateurs sont angolais, contribue à la croissance économique de la province du Benguela. La base d'assemblage de Dande s'est fixé quant à elle l'objectif d'employer 100 % de personnel angolais.

... et Abu Dhabi

Technip à Abu Dhabi a choisi d'agir pour le développement économique de la région à travers la formation professionnelle. Les collaborateurs de compagnies pétrolières et gazières des Émirats Arabes Unis ont ainsi l'opportunité de développer leurs compétences professionnelles dans les métiers de l'ingénierie et de la gestion de projet en partageant l'expérience d'ingénieurs du Groupe pour une durée de plusieurs mois.

Communiquer en toute transparence

Dialoguer avec les communautés est une condition essentielle pour garantir une bonne qualité de relations entre les équipes de Technip et les populations concernées par ses projets. Ainsi, au Brésil, une extension de l'usine de Technip à Vitória, a été réalisée en 2007. Pendant les travaux, une concertation permanente a été maintenue avec les



“ Le contenu local est très présent dans les projets de Technip au Brésil.

65 % de la plate-forme P-52 ont été réalisés localement, ainsi que plus de 75 % de la plate-forme P-51. ”

riverains concernant l'avancement du projet et les éventuelles nuisances. Des formations ont été proposées aux populations locales pour qu'elles puissent trouver un emploi sur le chantier.

S'inscrire comme un partenaire du développement social local

En Malaisie, Technip a renforcé son implication auprès des communautés avoisinant son projet Offshore Kikeh en dotant l'hôpital de Labuan, en partenariat avec Murphy Sabah Oil, d'un appareil de dialyse. De même, Technip a réalisé en 2007 des opérations de mécénat au profit d'un orphelinat proche d'un projet Subsea que le Groupe réalise en Inde.

Les filiales de Technip, relais locaux du Groupe auprès des communautés

De nombreuses filiales de Technip ont à cœur de renforcer leurs liens avec les groupes sociaux qui leur sont proches. Souvent initiées par les employés, ces actions contribuent à faire de Technip un acteur social volontaire.

Solidarité

De nombreuses initiatives ont impliqué les équipes de Technip, partout dans le monde, dans des projets de solidarité. Les collaborateurs de Technip à Houston ont ainsi collecté, en décembre 2007, cinq tonnes de nourriture pour l'opération « Star of Hope » de distribution de produits alimentaires aux plus démunis. La Direction de la filiale a récompensé cette réussite en versant 11 750 dollars à une opération de tutorat en faveur des jeunes défavorisés. Au Venezuela, une collecte de jouets et de vêtements en faveur des communautés défavorisées a mobilisé de nombreux employés de Technip. Enfin, certaines filiales du Groupe offrent des aménagements de temps de travail et des facilités de transport pour encourager leurs employés à donner leur sang ou à accorder du temps à des associations.

Protection de l'environnement

En 2007, les équipes de Technip se sont fortement mobilisées autour de projets liés à la protection de l'environnement. Technip, en Norvège, a contribué à un projet de nettoyage des côtes initié par le WWF. En Écosse, une « semaine de l'énergie » a été organisée pour sensibiliser les employés de Technip aux émissions de gaz carbonique et



aux économies d'énergie. En Australie, des employés de Technip ont planté 1 500 arbres et arbustes dans le parc Kings de Perth, dans le cadre de la journée nationale de l'arbre. En France, les employés de Technip à Lyon ont remporté le challenge municipal « Allons au travail à Vélo », dans leur catégorie.

Éducation et culture

Un stage a été organisé dans les locaux de Technip à Abu Dhabi afin de faire découvrir aux étudiants les différents aspects de la vie en entreprise et dialoguer avec des collaborateurs clés de différents services. En Angola, Technip a contribué à la construction d'une école primaire. Les collaborateurs écossais de Technip se sont également impliqués dans un événement (Techfest) organisé autour de la science, des mathématiques et des technologies. En Inde, de nombreuses actions de soutien à la culture locale ont été réalisées, telles que des opérations de promotion musicale.

Trois questions à **Driss Louahem**,

Directeur Général de CresTech (Nigeria)

Pouvez-vous nous présenter CresTech ?

CresTech a été créé en juillet 2007, en partenariat avec Highcrest, une société nigériane. L'entreprise emploie aujourd'hui 150 employés, dont 70 % sont nigériens.

Quelle est votre politique de contenu local ?

Nous fournissons localement les études d'ingénierie des projets du Groupe au Nigeria et mobilisons du personnel nigérian sur ces projets.

En quoi le contenu local est-il important pour Technip et les communautés locales ?

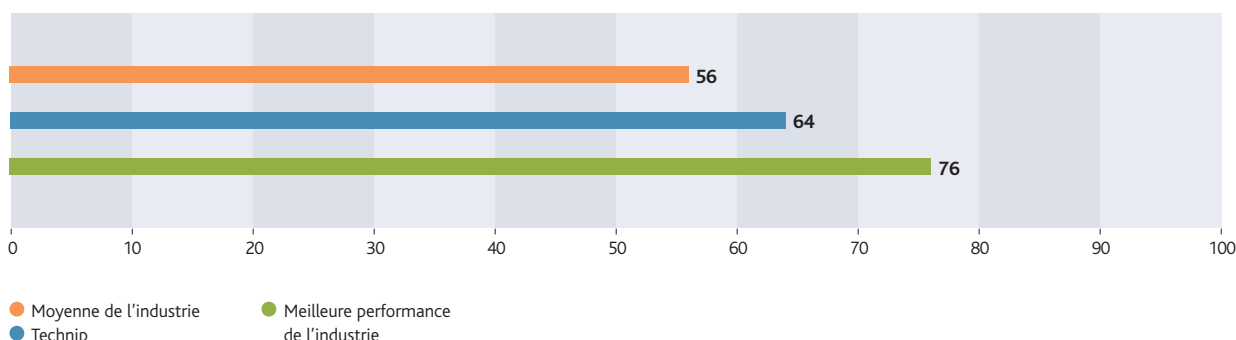
CresTech agit en faveur de l'emploi local. Nous investissons ainsi beaucoup dans l'enrichissement des compétences des communautés à travers la formation et la responsabilisation. Technip bénéficie ainsi de ressources humaines de grande qualité au Nigeria.



Responsabilité envers les partenaires économiques



Performance dans le domaine économique (Source DJSI 2007-2008)



Dividende ordinaire 2007
en augmentation de
14,5 %
par rapport à 2006
à 1,20 € par action

Résultat net 2007
126,3
millions d'euros
- 36,9 %

Un carnet de commandes maîtrisé

En 2007, Technip s'est montré extrêmement sélectif dans sa politique de réponse aux appels d'offres, notamment dans le segment Onshore où il souhaite réduire progressivement son exposition aux risques, notamment liés à la construction. Le Groupe a décidé de stabiliser son carnet de commandes, en limitant les prises de commandes à 7,2 milliards €. Le carnet de commandes atteint ainsi le niveau de 9,4 milliards € au 31 décembre 2007, en baisse de 9 % par rapport à fin 2006. Il représente environ quatorze mois de chiffre d'affaires, offrant une bonne visibilité au Groupe.

Technip, un acteur conscient de ses responsabilités économiques

Les principaux centres opérationnels de Technip ont vécu en 2007 une nouvelle année de forte activité. Le niveau du carnet de commandes au 1^{er} janvier 2007, notamment dans le segment d'activité Onshore, a entraîné une très forte activité dans les centres d'ingénierie, avec 22,9 millions d'heures réalisées. Les segments Offshore et Subsea ont connu également des niveaux d'activité importants : la flotte du Groupe a vu son taux d'utilisation porté à 83 % ; les deux usines de fabrication de conduites flexibles ont fonctionné à pleine capacité. Cette forte activité a été rendue possible par la participation de l'ensemble des personnels du Groupe et le soutien de ses fournisseurs et de ses sous-traitants, tous mobilisés pour réaliser selon les plannings prévus les contrats confiés par ses clients.

Pour répondre à cette activité soutenue, Technip a poursuivi sa politique de renforcement de ses ressources humaines en augmentant ses effectifs de 1 593 personnes (en croissance de 7,2 % par rapport à 2006).

En raison de la permanence de cette forte activité et de perspectives de marchés qui demeurent toujours aussi favorables, le Groupe a décidé d'intensifier son programme d'investissements dans ses actifs relevant du segment d'activité Subsea.

Les travaux d'extension des deux sites de fabrication de conduites flexibles à Vitória (Brésil) et au Trait (France) se sont terminés, rendant effectives les augmentations de capacités à la fin du premier semestre 2007. Depuis lors, l'usine de Vitória dispose d'une capacité de production accrue de 50 %, et celle du Trait de 20 %. Le Groupe a décidé, au cours de l'année 2007, de construire une troisième usine qui sera installée en Malaisie en vue de répondre à la forte croissance de la demande en Asie-Pacifique, et devrait être opérationnelle en 2010.

Les projets d'expansion de la flotte de Technip sont décrits en détails dans la partie Activités Subsea de ce document (page 22). L'investissement naval majeur de l'exercice 2007, a été un nouveau navire de pose de conduite et de construction légère de grande capacité, qui a été commandé à un chantier naval coréen en octobre 2007, sept années après la livraison du Deep Blue, aujourd'hui fleuron de la flotte de Technip.

Le programme de renforcement des actifs de Technip représente un investissement financier d'environ un milliard € pour le Groupe, pour les années 2007 à 2010.



Une communication financière renforcée

Le Groupe a renforcé en 2007 ses relations avec les analystes et investisseurs, rencontrant 756 investisseurs et/ou actionnaires professionnels en Europe, aux États-Unis et au Japon.

Technip a participé pour la seconde fois au salon Actionaria, manifestation à destination des investisseurs individuels qui se tient chaque année à Paris.

Le Groupe a, pour la première fois, organisé une réunion avec les actionnaires individuels. Elle s'est tenue à Lyon le 3 octobre 2007 et a permis à Technip de rencontrer près de 400 personnes en provenance de la région Rhône-Alpes.

Ces programmes de recrutement et ces projets d'investissements ambitieux illustrent la confiance que Technip a dans son avenir et sa capacité à anticiper l'évolution de la demande de ses clients, tant en termes de taille que de complexité technologique et de réalisation de leurs projets. En se donnant ainsi les moyens de son développement, Technip se comporte en acteur économique conscient de ses responsabilités à l'égard de ses partenaires et de ses clients.

Envers ses actionnaires

Technip dispose, à la fin de l'exercice 2007, d'une situation financière particulièrement solide : avant affectation du résultat, ses fonds propres consolidés s'élevaient à 2,1 milliards € et sa trésorerie nette de dettes à 1,7 milliard €. Confiant dans les perspectives de Technip, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 6 mai 2008, la distribution d'un dividende majoré de 14,5 % porté à 1,20 € par action, ce qui correspond à un taux de distribution proche de 100 % du bénéfice par action calculé sur une base diluée.

Envers ses clients

Technip est présent sur tous les continents, au plus proche des sites sur lesquels ses clients exercent leur activité.

Le premier engagement du Groupe est de créer de la valeur pour ses clients, par la qualité de ses services et celle des installations qu'il réalise pour eux. Tous les centres opérationnels du Groupe, à l'exception de celui situé en Angola, bénéficient de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001. Néanmoins, le Groupe entend dépasser les exigences de ce standard et, suivant les lignes directrices de l'ISO 9004, a adopté en 2007 des initiatives visant la qualité totale. Les premières de ces initiatives, qui ont pour objectif d'atteindre l'excellence en matière d'exécution de projet, sont l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de Technip et la réduction des coûts de la non-qualité.

L'efficacité d'un système de management de la qualité se mesure d'abord par le niveau de satisfaction des clients. En 2005, un nouveau processus d'évaluation a été mis en place permettant de mesurer la performance du Groupe dans neuf domaines (HSE, réalisation du projet, relations avec le client, documentation, planning, coûts, ressources, gestion du contrat et performance de mise en œuvre). Cette évaluation est effectuée



« L'évaluation de la satisfaction des clients, un processus clé pour Technip. »

Un processus de sélection rigoureux

En plus des critères classiques (management de la qualité, capacité technique et industrielle...), Technip intègre des critères liés au développement durable lors de la sélection de ses fournisseurs référencés dans la base de données du Groupe.

à différentes étapes du projet par le biais d'un questionnaire. Plus qu'une simple mesure de satisfaction, cette évaluation permet d'appréhender les attentes des clients et d'identifier les améliorations à apporter.

En 2007, 81 évaluations de satisfaction des clients ont été menées dans l'ensemble du Groupe. Pour la plupart, ces évaluations ont atteint, voire dépassé, l'objectif de 3,5 pour une note maximum de 5.

Envers ses fournisseurs d'équipements

Depuis 2006, la référence aux Valeurs de Technip et son adhésion au Pacte Mondial sont intégrées dans ses conditions générales d'achats. Lors des processus de surveillance, mis en œuvre sur chacun des projets, et lors des audits et des visites techniques qu'il réalise, Technip rappelle, entre autres points, le respect de ses Valeurs. Pour cela, Technip s'appuie prioritairement sur son réseau de relance et d'inspection qui, de par son implantation internationale, assure un suivi au plus près des fournisseurs. Technip incite également ses fournisseurs à développer une réelle démarche de développement durable au sein de leur organisation.

Trois questions à David Fleszar, Directeur de la Division Approvisionnements (France)

Quels sont vos critères pour le choix des fournisseurs d'équipements ?

Performances sur projets, management de la qualité et du HSE, capacité technique et industrielle, santé et structure financière, et bien entendu respect de nos Valeurs fondamentales, sont nos critères principaux.

Comment s'effectue le contrôle du respect des délais et de la qualité ?

Nous déployons une surveillance adaptée à la criticité des commandes et à l'évaluation de nos fournisseurs. Dans certains cas, l'un de nos 150 inspecteurs peut demeurer chez nos fournisseurs pendant toute la durée du projet.

Quelles actions mettez-vous en place pour inciter vos fournisseurs à respecter vos Valeurs ?

En 2007, un questionnaire a été envoyé à 10 fournisseurs majeurs afin d'évaluer leur prise en compte des Valeurs du Groupe et des 10 principes du Pacte Mondial. Ce type d'actions montre à nos fournisseurs l'attention que nous portons au respect des principes du développement durable.





Envers ses sous-traitants pour la construction

Technip sous-traite à des entreprises les travaux nécessaires à la construction des installations dont il a assuré l'ingénierie.

Ces prestations de construction sont encadrées par des obligations contractuelles, notamment en matière de développement durable.

Les entreprises de construction doivent ainsi observer les règles définies en matière de gestion des risques environnementaux inhérents au site de construction, garantir des conditions de travail conformes aux législations en vigueur ainsi qu'aux Valeurs défendues par Technip et ses clients, et appliquer les dispositions réglementaires locales ou nationales.

Par ailleurs, des dispositions contractuelles permettent de mutualiser les dépenses de nettoyage et de remise en état des chantiers, et de récompenser les personnels sur les chantiers qui contribuent à de bonnes performances en matière de sécurité. Pendant toute la phase de construction, la préservation de l'environnement est un souci majeur pour Technip. Ainsi le Groupe assure le retraitement des eaux usées qui sont ensuite utilisées pour la construction ou l'irrigation.

Au-delà des obligations légales, Technip veille à décliner sa politique de développement durable vis-à-vis de ses sous-traitants de construction, tout au long du processus de préparation des marchés.

Ainsi, lors de la préparation des appels d'offres et de la rédaction des commandes, le Groupe veille à renforcer les clauses contractuelles sur la base de ses Chartes et de ses Valeurs.

Dans les négociations avec les entreprises, Technip présente les risques environnementaux du projet, ainsi que les mesures préventives pour y remédier, et demande aux entreprises d'y adhérer.

Pendant la réalisation des contrats, des Chartes de Valeurs communes applicables sur les chantiers sont élaborées conjointement par Technip, ses clients et ses sous-traitants. Un modèle commun de management environnemental et de prévention des risques est également défini sur chaque chantier.

Enfin, lors de la formalisation du retour d'expérience, les entreprises de construction sont évaluées en matière de qualité et de HSE.

Périmètre et méthode du reporting

Reporting social

Le périmètre de reporting social couvre les données sociales de 50 entités réparties dans 27 pays. Dans la continuité du précédent exercice, la procédure de saisie, de collecte et de consolidation des données sociales s'appuie sur un logiciel de reporting déployé dans toutes les entités du Groupe.

Un protocole de définition des indicateurs accompagne les utilisateurs pour une meilleure compréhension des données demandées. La consolidation des données est centralisée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

De nouveaux indicateurs ont été ajoutés en matière de santé et sécurité du personnel salarié.

Le reporting social comprend :

- un reporting mensuel portant principalement sur les effectifs globaux, les mouvements, la répartition des effectifs par famille de métiers,
- un reporting annuel portant sur le même périmètre, qui s'appuie sur les principaux indicateurs du GRI ainsi que sur des indicateurs complémentaires permettant de suivre la politique sociale du Groupe.

Reporting environnemental

Conformément à l'objectif de 2006, le reporting environnemental est géré par une solution logicielle intégrée, permettant la mise en place d'un système d'aide au suivi et à l'amélioration des conditions d'hygiène, sécurité, et environnement du Groupe. Il s'inspire lui aussi des principes de transparence du Global Reporting Initiatives (GRI). Pour le rapport 2007, plus de 50 sites opérationnels du Groupe dans 24 pays ont participé à ce reporting. Le périmètre de reporting environnemental couvre les activités de 86 % des centres d'ingénierie du Groupe, de 58 % des ateliers de fabrication, de la totalité de la flotte et de 80 % des activités de construction, représentées par 23 projets majeurs. Les ratios associent les chiffres correspondants au périmètre défini avec le nombre d'heures travaillées et mettent ainsi ces impacts en perspective avec l'activité du Groupe tout en offrant un comparatif légitime avec les exercices précédents.

Les femmes et les hommes dans le Groupe

(périmètre mondial sauf mention contraire)

Évolution des effectifs par zone géographique

	2007	2006
Europe	11 672	11 213
Amériques	5 073	4 569
Asie-Pacifique	4 873	4 239
Moyen-Orient	1 540	1 417
Afrique	377	436
Russie et Asie Centrale	143	211
Effectif au 31-12	23 678	22 085
Effectif moyen	22 944	21 672

Mouvements du personnel salarié

	2007	2006
Entrées	5 215	5 958
dont CDI	3 247	3 876
dont CDD	1 968	2 082
Départs	3 579	4 323
dont licenciements économiques	50	40
Taux de renouvellement net d'emplois en CDI ⁽¹⁾	1,43	1,41

(1) entrées CDI / sorties CDI

Répartition des effectifs

	2007	2006
Effectifs salariés	18 627	17 178
CDI	16 339	14 896
CDD	2 288	2 282
Main d'œuvre extérieure	5 051	4 907
Total	23 678	22 085

Répartition femmes/hommes

	2007	2006
Comité Exécutif	6	5
dont femmes	17 %	20 %
dont hommes	83 %	80 %
Managers	2 939	2 859
dont femmes	14 %	13 %
dont hommes	86 %	87 %
Autres	15 682	14 314
dont femmes	26 %	26 %
dont hommes	74 %	74 %
Total	18 627	17 178
dont femmes	24 %	24 %
dont hommes	76 %	76 %

Organisation du temps de travail

	2007	2006
Salariés à temps plein	18 266	16 758
Salariés à temps partiel	361	420
Salariés travaillant en équipe	1 727	1 515
Heures supplémentaires (dans les headquarters de région)	722 455	659 724

Absentéisme

	2007	2006
Taux d'absentéisme maladie / accident	1,79 %	1,79 %*
Nombre de jours-hommes de grève	184	70

* en 2006 : périmètre 75 % de l'effectif mondial.

Répartition des expatriés par zone géographique d'origine

	2007	2006
Europe	746	578
Asie-Pacifique	212	189
Moyen-Orient	209	99
Amériques	48	103
Afrique	1	2
Russie et Asie Centrale	0	3
Total	1 216	974

Formation des salariés

	2007	2006
Nombre d'heures de formation	498 955	424 959
Formations techniques	252 102	236 916
Formations non techniques (incluant management, métiers transverses)	128 117	103 272
Langues	61 178	32 213
Santé, Sécurité, Sûreté	54 868	51 162
Sensibilisation aux Droits de l'Homme, à l'Éthique et aux Valeurs de Technip	2 690	1 396
Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	12 703	12 097
femmes	3 178	2 805
hommes	9 525	9 292
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	27	25

Entretiens annuels

	2007	2006
% de salariés ayant été évalués au cours de l'année	75 %	75 %

Intéressement et participation (en milliers d'euros)

	2007	2006
Montant de la dotation à l'intéressement (périmètre France, Espagne et Italie)	2 884	4 074
Montant de la dotation à la participation (périmètre France)	17 859	15 887

Indicateurs environnementaux

			Répartition 2007 :			
			Bureaux	Usines	Chantiers	Navires
Consommation : papier, énergie, eau	2007	2006				
Papier	tonnes	tonnes				
Papier	1 872	1 402	100 %			
Énergie	MWh	MWh	%	%	%	%
Consommation directe d'énergie						
Gaz	54 547	17 344	10 %	90 %	0 %	0 %
Fioul	1 186 691	978 925	0 %	2 %	51 %	47 %
Consommation indirecte d'énergie						
Électricité	103 226	69 568	37 %	39 %	24 %	0 %
Eau	m³	m³	%	%	%	%
Consommation totale d'eau	2 052 654	2 075 953	9 %	8 %	79 %	4 %
Rejets aqueux						
Effluent liquide	tonnes	tonnes	%	%	%	%
Rejets aqueux ⁽¹⁾	1 561 752	724 865	10 %	3 %	86 %	1 %
<small>(1) Effluent traité et rejeté directement dans le milieu naturel</small>						
Déchets	tonnes	tonnes	%	%	%	%
Poids total de déchet, par type						
Déchets banals :						
Papier	2 676	2 245	38 %	5 %	57 %	0 %
Déchets urbains/organiques	6 172	9 435	4 %	18 %	70 %	8 %
Métal	17 945	8 992	1 %	44 %	54 %	1 %
Bois	9 392	11 580	0 %	45 %	55 %	0 %
Matière plastique	1 862	-	1 %	60 %	39 %	0 %
Autres	11 968	25 665	0 %	10 %	90 %	0 %
Total	50 015	57 917				
Déchets spéciaux :						
Huile & graisse	1 537	1 813	0 %	5 %	49 %	46 %
Batteries	75	61	36 %	3 %	61 %	0 %
Médicaux	3	1	4 %	33 %	62 %	1 %
Peintures et solvants	80	-	0 %	6 %	94 %	0 %
Autres	438	3 446	1 %	52 %	46 %	1 %
Total	2 133	5 321				
Déchets banals valorisés sur les sites d'opérations ⁽²⁾			99 %	88 %	55 %	21 %
<small>(2) Valorisation externe : recyclage ou valorisation énergétique</small>						
Rejets dans l'air						
CO₂	tonnes	tonnes	%	%	%	%
Émission Directe CO ₂	556 211	278 441	0 %	3 %	69 %	28 %
Émission Indirecte CO ₂	43 763	31 306	37 %	37 %	26 %	0 %
Total	599 974	309 745	3 %	6 %	66 %	25 %
Reporting et système de management	Total	Total	Bureaux	Usines	Chantiers	Navires
Pourcentage des entités participant au reporting environnemental	83 %	93 %	86 %	58 %	⁽³⁾	100 %
Entités certifiées ISO 14001	25	23	84 %	84 %	⁽³⁾	100 %
Heures totales travaillées ⁽⁴⁾	407 000 000 h	254 000 000 h	8 %	2 %	88 %	2 %
<small>(3) Reporting et système de management gérés depuis les bureaux</small>						
<small>(4) Incluant le personnel salarié et les sous-traitants de construction /installation</small>						

Consommation énergétique	Unité	Chantiers	Usines	Navires	Bureaux	Total 2007
Fioul	MWh	613 620	13 985	559 086	0	1 186 691
Gaz	MWh	0	48 932	0	5 615	54 547
Électricité	MWh	25 296	40 198	0	37 732	103 226
Ratio par heure travaillée	kWh/h	1,5	4,6	70	1,7	3,3

Consommation d'eau

Consommation d'eau	m ³	1 585 602	181 467	94 778	190 807	2 052 654
Ratio par heure travaillée	l/h	6	38	12	9,2	6,8

Quantité de déchets

Déchets Industriels banals	tonnes	31 340	16 456	638	1 581	50 015
Déchets spéciaux	tonnes	1 084	312	707	30	2 133
Ratio par heure travaillée	Kg/h	0,15	1,91	0,3	0,85	0,16

Emission de gaz à effet de serre

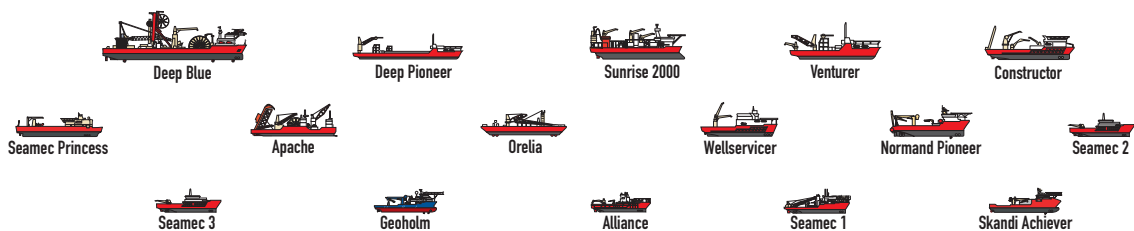
Emissions directes	t eq CO ₂	384 993	18 746	151 319	1 152	556 211
Emissions indirectes	t eq CO ₂	11 535	16 079	0	16 149	43 763
Total	t eq CO ₂	396 528	34 825	151 319	17 301	599 974
Ratio par heure travaillée	kg eq CO ₂ /h	1,1	4,27	28,6	0,53	1,73

	2007	2006
Dépenses de fonctionnement liées à la protection de l'environnement	1 535 040 €	1 703 166 €
Nombre total de sanctions non-pécuniaires pour non-respect de législations ou réglementations en matière d'environnement	0	0
Montant d'amendes significatives pour non-respect de ces réglementations	0 €	0 €

Les chantiers intégrés dans le périmètre des indicateurs 2007



Les bureaux, usines et navires intégrés dans le périmètre des indicateurs 2007



Éléments financiers résumés

Compte de résultat consolidé de l'exercice (en millions d'euros)

	2007	2006
Chiffre d'affaires	7 886,5	6 926,5
Marge brute	641,4	724,4
Frais de recherche et développement	-42,0	-34,9
Coûts commerciaux, administratifs et autres	-352,4	-356,3
Résultat opérationnel courant	247,0	333,2
Résultat des opérations de cessions	19,9	26,9
Résultat opérationnel	266,9	360,1
Produits (charges) financiers	-64,6	-61,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	2,8	-2,6
Résultat avant impôts	205,1	296,0
Impôts	-77,1	-94,1
Activités non récurrentes	0,0	0,0
Intérêts minoritaires	-1,7	-1,8
Résultat net (part du Groupe)	126,3	200,1

Bilan consolidé au 31 décembre (en millions d'euros)

	2007	2006
Actifs immobilisés	3 279,1	3 241,1
Impôts différés (actif) et autres	184,7	115,1
Actifs non courants	3 463,8	3 356,2
« Contrats de construction » à l'actif	280,6	591,1
Stocks, créances clients et autres créances	1 953,4	1 651,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 401,5	2 402,8
Actifs courants	4 635,5	4 645,7
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	61,5
TOTAL ACTIF	8 099,3	8 063,4
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère	2 178,4	2 401,3
Intérêts minoritaires	18,4	15,5
Capitaux propres	2 196,8	2 416,8
Autres dettes financières non-courantes	653,3	676,7
Provisions	109,7	124,1
Impôts différés (passif) et autres	174,2	161,3
Passifs non courants	937,2	962,1
Dettes financières courantes	43,9	185,9
Provisions	123,0	73,8
« Contrats de construction » au passif	1 860,2	2 138,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 938,2	2 267,6
Passifs courants	4 965,3	4 665,7
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	0,0	18,8
TOTAL PASSIF	8 099,3	8 063,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice (en millions d'euros)

	2007	2006
Résultat net (part du Groupe)	126,3	200,1
Amortissements des immobilisations	162,9	159,8
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites	9,9	2,5
Provisions non-courantes (dont engagements sociaux)	9,3	17,8
Réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés et non reconnus	2,5	9,0
Impôts différés	-79,0	-26,0
Plus value sur cessions d'immobilisations et de titres de participations	-20,2	-25,3
Intérêts minoritaires et autres	-0,9	4,7
Marge brute d'autofinancement	192,2	352,6
Variation du besoin en fonds de roulement	633,5	594,2
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	825,7	946,8
Investissements	-261,8	-157,2
Cessions d'actifs	20,5	40,4
Variations de périmètre	66,9	-3,1
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-174,4	-119,9
Augmentation (diminution) de l'endettement	-175,9	-6,4
Augmentation de capital	36,6	30,3
Dividendes et acomptes sur dividendes payés	-274,7	-141,7
Auto détention	-86,2	-367,9
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-500,2	-485,7
DIFFÉRENCE DE CHANGE NETTE	-152,4	-126,2
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	-1,3	215,0
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	2 402,8	2 187,8
Trésorerie au 31 décembre	2 401,5	2 402,8

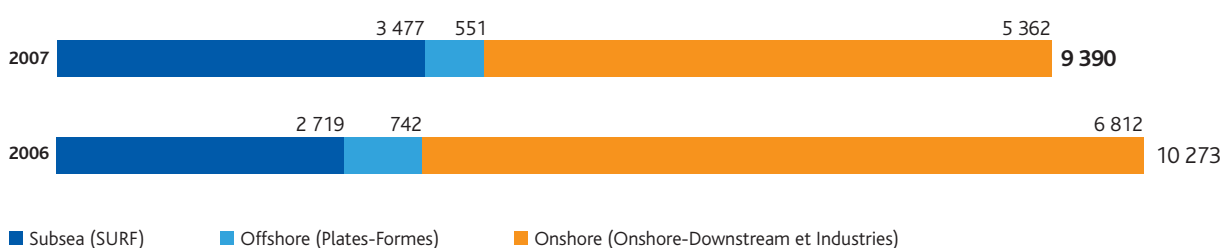
Écoulement estimé du carnet de commandes au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Subsea	Offshore	Onshore	Groupe
2008	2 100	400	3 350	5 850
2009	600	151	1 570	2 321
2010 et au-delà	777	-	442	1 219
Total	3 477	551	5 362	9 390

Carnet de commandes par segment en fin d'année

(en millions d'euros)

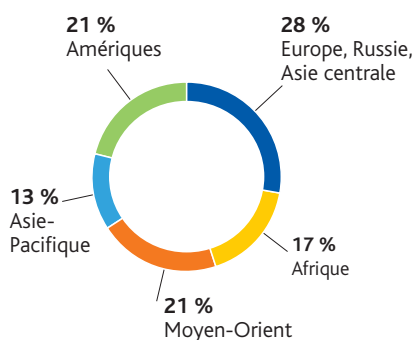


Répartition géographique

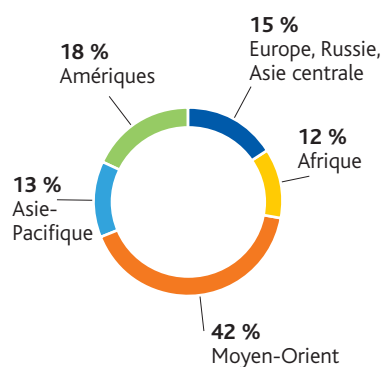
(en millions d'euros)

	Europe, Russie/Asie centrale	Afrique	Moyen-Orient	Asie-Pacifique	Amériques	Groupe
Prises de commandes 2007	1 993	1 288	1 511	907	1 499	7 198
Chiffre d'affaires 2007	1 219	955	3 247	1 032	1 434	7 887
Carnet de commandes au 31 décembre 2007	1 692	1 623	3 198	944	1 933	9 390

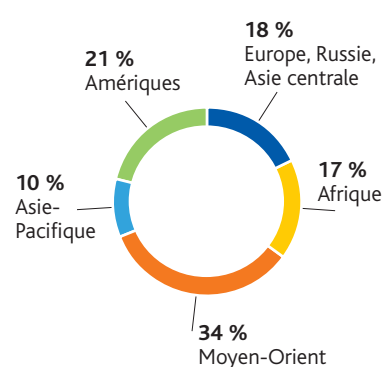
Prises de commandes 2007



Chiffre d'affaires 2007



Carnet de commandes fin 2007



Glossaire

Backlog

Part des contrats en cours restant à exécuter.

Biocarburants

Carburants issus de la biomasse (colza, tournesol, betterave etc.).

Charte

Document définissant les Valeurs, les objectifs et les règles de conduite guidant les relations de Technip avec les parties prenantes ainsi que les comportements individuels de ses salariés dans le cadre professionnel.

Cryomax®

Cryomax® est une marque déposée de Technip qui couvre une famille de procédés brevetés de traitement cryogénique du gaz permettant la récupération des hydrocarbures C2+ (éthane +) ou C3+ (propane +) du gaz naturel et des gaz résiduels de raffinerie.

Développement (d'un champ gazier ou pétrolier)

Ensemble des opérations entreprises pour la mise en production d'un gisement d'hydrocarbures.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Gaz incolore produit naturellement dans l'atmosphère. Les activités humaines, notamment la combustion des énergies fossiles, peuvent accroître les taux de dioxyde de carbone, et l'on pense que ce phénomène a une

influence sur le climat. Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre, en raison des quantités élevées dégagées dans l'atmosphère.

DJSI (Index de développement durable Dow Jones)

Créé en 1999, l'index DJSI a été le premier à établir un classement des entreprises performantes sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement durable.

Ensouillage

Enfouissement de conduites dans une tranchée afin de les protéger.

Étude d'impact environnemental

Étude destinée à prévoir et mesurer les impacts pour chacun des grands types de pollution (air, eau, bruit, déchets) de toute installation industrielle avant sa mise en service.

Floatover

Méthode d'installation d'un module sur une structure offshore, fixe ou flottante, sans nécessiter d'opérations de levage.

Flowline

Conduite flexible ou rigide reposant sur le fond marin permettant le transport des fluides de production et d'injection.

Fond du baril

Résidus et produits lourds contenus dans les pétroles bruts.

FPSO

Floating, Production, Storage and Offloading (support flottant de production, stockage et transfert). Navire converti ou unité flottante spécifique servant de support aux installations de production et au stockage temporaire du pétrole avant transfert à terre.

FSHR (Free Standing Hybrid Riser)

Riser hybride indépendant destiné aux grandes profondeurs, composé d'une section verticale en conduite rigide reliant le fond marin à une bouée immergée, et d'une conduite flexible en chaînette de courte longueur reliant la bouée immergée à l'unité de production flottante.

Gaz Naturel Liquéfié (GNL)

Gaz naturel mis en phase liquide par abaissement de sa température à -162°C permettant de réduire 600 fois son volume afin de permettre son transport par bateau dédié.

HSE (Health, Safety and Environment)

Santé, sécurité et environnement. Désigne les dispositions prises par Technip pour mener toutes ses activités, aussi bien dans les bureaux que sur les chantiers, en garantissant la santé et la sécurité des personnes et en préservant l'environnement.

Hydrodésulfuration

Technologie de raffinage catalytique consistant à extraire du soufre contenu dans un produit pétrolier, en vue soit de protéger les catalyseurs des unités en aval, soit de maintenir la teneur en soufre du produit fini au niveau prescrit par la norme européenne destinée à réduire les pollutions atmosphériques liées aux transports.

Industrie (DJSI)

Ensemble des sociétés, sélectionnées par le Dow Jones Sustainable Index, dans le secteur pétrole, équipements et services.

Oléfines

Famille de molécules comprenant en particulier l'éthylène et le propylène qui constituent la matière première permettant la fabrication de nombreuses matières plastiques.

Ombilical

Assemblage de canalisations hydrauliques, de câbles électriques et fibres optiques. Ce type d'assemblage est utilisé pour le contrôle des installations sous-marines.

Oxydes d'azote (NO_x)

L'azote forme un certain nombre d'oxydes tels que le dioxyde d'azote (NO₂), l'oxyde nitrique (NO) et l'oxyde nitreux (N₂O). L'activité humaine, essentiellement les processus industriels et la combustion des énergies fossiles, libère de grandes quantités d'oxydes d'azote dans l'atmosphère. Celle-ci contribue notamment à la formation du « smog » et d'ozone au niveau du sol.

Pacte Mondial

Initiative des Nations Unies, lancée en 2000, pour rassembler des entreprises publiques et privées désireuses de s'engager dans l'application de 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail et à la protection de l'environnement. Technip est un membre officiel du Pacte Mondial depuis 2003.

PDET (Plano Diretor de Escoamento de Oleo Tratado)

Plan de développement du bassin de Campos (Brésil).

Raccordement en ligne

Structure sous-marine insérée le long d'une conduite pour permettre le raccordement à celle-ci d'équipements sous-marins.

Raffinage

Ensemble des opérations qui permettent d'obtenir des produits commerciaux (essences, gazole, lubrifiants...) à partir des pétroles bruts.

Rigide déroulé

Technique de pose de conduites rigides. Des tronçons d'environ un km de conduite rigide sont soudés bout-à-bout à terre puis enroulés sur une bobine de pose installée sur un navire. Après transit jusqu'à la zone de pose, ils sont déroulés sur le fond marin. Cette méthode permet une pose à coût réduit, un nombre limité de soudures étant fait en mer.

Riser

Conduite ou ensemble de conduites utilisées en tant que liaison fond-surface pour le transfert des hydrocarbures du fond marin vers l'unité de production en surface, et le transfert de fluides d'injection ou de contrôle de l'unité de production en surface vers les réservoirs sous-marins.

Sarbanes Oxley

Loi américaine votée en juillet 2002 et applicable aux sociétés cotées sur le marché américain, dont le but est de mieux protéger les investisseurs.

Elle légifère dans trois grands domaines : l'exactitude et l'accessibilité de l'information, la responsabilité des gestionnaires et l'indépendance des vérificateurs/auditeurs.

Spar

Type de plate-forme flottante de forme « colonne », à grand tirant d'eau, particulièrement adapté aux grandes profondeurs, et permettant le forage et la production en utilisant des risers verticaux tendus et des têtes de puits de surface.

Spoolbase

Base d'assemblage de conduites sous-marines destinées à être installées par la méthode de pose en déroulé.

Système de Management Environnemental (SME)

Système permettant à un organisme de mettre en œuvre sa politique environnementale et d'atteindre les objectifs associés de maîtrise des impacts environnementaux significatifs de ses activités et de respect des exigences réglementaires.

Topsides

Installations de surface d'une plate-forme permettant d'assurer le forage et/ou la production et/ou le traitement d'hydrocarbures en mer.

TPG500

Plate-forme fixe autoélévatrice construite, équipée et testée à terre, qui est ensuite remorquée sur le site de production. Une fois sur le champ, les piles de la plate-forme sont abaissées automatiquement jusqu'au fond sous-marin. La coque est ensuite élevée à sa position finale par un système de vérins. Bien que la plate-forme TPG500 soit une structure fixe, elle peut être facilement désinstallée et réinstallée sur un nouveau site.

Yard

Chantier de construction navale.

Ce document est édité par le Département Relations Publiques de Technip.
Il peut être envoyé sur simple demande à l'adresse suivante : press@technip.com
ou consulté sur le site Internet du Groupe : www.technip.com

Crédit photos : Photothèque Technip, DR.

Ce rapport annuel et de développement durable est imprimé :

- pour la couverture, sur un papier : Symbol Freelifé
- pour l'intérieur, sur un papier RePrint à 50 % recyclé qui a reçu l'éco-label "Cygne Nordique"





Siège social

Tour Technip
6-8 allée de l'Arche
92973 Paris La Défense Cedex - France
Téléphone : 33 (0) 1 47 78 21 21
Télécopie : 33 (0) 1 47 78 33 40

Société anonyme au capital de 81 866 587,20 euros
www.technip.com

